



S. 701. A. 6.

B 700 A

**ANNUAIRE**

DE

**L'ACADÉMIE ROYALE**

DES

**SCIENCES, DES LETTRES ET DES BEAUX-ARTS**

**DE BELGIQUE.**

—  
1849.  
—

**QUINZIÈME ANNÉE.**

**BRUXELLES,**

**CHEZ M. HAYEZ, IMPRIMEUR DE L'ACADÉMIE ROYALE.**

—  
**MDCCCXLIX.**



**ANNUAIRE**  
**DE**  
**L'ACADÉMIE ROYALE**  
**DES**  
**SCIENCES, DES LETTRES ET DES BEAUX-ARTS**  
**DE BELGIQUE.**

S. 701. A



# L'ACADÉMIE ROYALE

DES

SCIENCES, DES LETTRES ET DES BEAUX-ARTS

DE BELGIQUE.

—  
1849.



QUINZIÈME ANNÉE.



BRUXELLES,

CHEZ M. HAYEZ, IMPRIMEUR DE L'ACADÉMIE ROYALE.

—  
MDCCCXLIX,



L'ACADEMIE ROYALE

MEMBRE

1850

1850

BRITISH MUSEUM



## CORRESPONDANCE

DES ÈRES ANCIENNES AVEC L'ÈRE VULGAIRE.

---

Année de la création du monde . . . . .	5855
— de la période julienne . . . . .	6562
— depuis le déluge universel. . . . .	4197
— de la fondation de Rome, selon Varron . . . . .	2602
— de l'ère de Nabonassar. . . . .	2596
— de l'ère chrétienne . . . . .	1849

L'année 2625 des Olympiades, ou la 1<sup>re</sup> année de la 657<sup>e</sup> Olympiade, commence en juillet 1849.

L'année 1265 des Turcs, commence le 27 novembre 1848.

L'année 1849 du calendrier julien commence le 15 janvier 1849.

## ÉCLIPSES EN 1849.

---

Il y aura cette année deux éclipses de soleil, savoir : le 22 février et le 18 août ; aucune ne sera visible à Bruxelles. Il y aura aussi deux éclipses de lune ; toutes deux visibles à Bruxelles, l'une le 8 mars et l'autre le 2 septembre. La première, partielle, commencera à 11 h. 45 m. du soir et finira à 2 h. 45 m. du matin ; la deuxième, également partielle et visible en partie seulement, commencera à 4 h. 4 m. du soir et ne finira qu'à 6 h. 50 m., après le coucher du soleil.

FÊTES MOBILES.

---

Septuagésime . . . . .	4 février.
Les Cendres . . . . .	21 »
Pâques . . . . .	8 avril.
Les Rogations. . . . .	14, 15 et 16 mai.
Ascension . . . . .	17 »
Pentecôte . . . . .	27 »
La Trinité . . . . .	5 juin.
La Fête-Dieu . . . . .	7 »
Premier dimanche de l'Avent. . . . .	2 décembre.

QUATRE-TEMPS.

---

Le 28 février. — Les 2 et 5 mars. — Le 50 mai. — Les 1 et 2 juin. — Les 19, 21 et 22 septembre. — Les 19, 21 et 22 décembre.

---

## Janvier.

- 1 L. CIRCONCISION DE N.-S.  
 2 M. S. Adalard, abbé.  
 3 M. S<sup>te</sup> Geneviève, vierge.  
 4 J. S<sup>te</sup> Pharaïlde, vierge.  
 5 V. S. Téléphore, pape.  
 6 S. ÉPIPHANIE OU LES ROIS.  
 7 D. SOLENN. DE L'ÉPIPHANIE.  
 8 L. S<sup>te</sup> Gudule, vierge.  
 9 M. S. Marcellin, évêque.  
 10 M. S. Agathon, pape.  
 11 J. S. Hygin, pape.  
 12 V. S. Arcade, martyr.  
 13 S. S<sup>te</sup> Véronique.  
 14 D. S. Hilaire, év. de Poit.  
 15 L. S. Paul, ermite.  
 16 M. S. Marcel, pape.  
 17 M. S. Antoine, abbé.  
 18 J. Chaire de S. P. à Rome.  
 19 V. S. Canut, roi de Danem.  
 20 S. SS. Fabien et Sébast., m.  
 21 D. S<sup>te</sup> Agnès, vierg. et m.  
 22 L. SS. Vincent et Anastase.  
 23 M. Épous. de la S<sup>te</sup> Vierge.  
 24 M. S. Thimothee, év. d'Ep.  
 25 J. Conversion de S. Paul.  
 26 V. S. Polycarpe, év. et m.  
 27 S. S. Jean-Chrysostôme.  
 28 D. S. Julien, év. de Cuença.  
 29 L. S. François de Sales.  
 30 M. S<sup>te</sup> Martine, v. et mart.  
 31 M. S. Pierre Nolasque.



Premier quartier le 2.  
 Pleine Lune le 8.  
 Dernier Quartier le 16.  
 Nouvelle Lune le 24.  
 Premier Quartier le 31.

## Février.

- 1 J. S. Ignace, év. et mart.  
 2 V. PURIFIC. OU CHANDELEUR.  
 3 S. S. Blaise, év. et mart.  
 4 D. *Septuag.* S<sup>te</sup> Jeanne, r.  
 5 L. S<sup>te</sup> Agathe, v. et mart.  
 6 M. S<sup>te</sup> Dorothee et S. Amand.  
 7 M. S. Romuald, abbé.  
 8 J. S. Jean de Matha.  
 9 V. S<sup>te</sup> Apollonie, v. et mart.  
 10 S. S<sup>te</sup> Scholastique, vierge.  
 11 D. *Sexagés.* S. Séverin, abbé.  
 12 L. S<sup>te</sup> Eulalie, v. et mart.  
 13 M. S<sup>te</sup> Euphrosine, vierge.  
 14 M. S. Valentin, prêt. et m.  
 15 J. SS. Faustin et Jovite, m.  
 16 V. S<sup>te</sup> Julienne, vierge.  
 17 S. SS. Théodule et Julien, m.  
 18 D. *Quinquag.* S. Siméon, év.  
 19 L. S. Boniface de Lausann.  
 20 M. S. Éleuthère, évêque.  
 21 M. *Les Cend.* Le B. Pép. de L.  
 22 J. Ch. de S. P. à Antioche.  
 23 V. S. Pierre Damien, év.  
 24 S. S. Modeste, évêque.  
 25 D. *Quadrages.* S<sup>te</sup> Walburge.  
 26 L. S<sup>te</sup> Aldetrude, abbesse.  
 27 M. S. Alexandre, évêque.  
 28 M. *Quatre temps.* S. Julien.

Nomb. d'or . . . 7 | Indict. rom. . . 7  
 Epacte . . . VI | Lett. domin. . . G



Pleine Lune le 7.  
 Dernier Quartier le 15.  
 Nouvelle Lune le 23.

**Mars.**

- 1 J. S. Aubin, év. d'Angers.
- 2 V. *Quat.-temps.* S. Simplicie.
- 3 S. *Quat.-temps.* S<sup>te</sup> Cunég.
- 4 D. *Reminiscere.* S. Casimir.
- 5 L. S. Théophile.
- 6 M. S<sup>te</sup> Colette, vierge.
- 7 M. S. Thomas d'Aquin.
- 8 J. S. Jean de Dieu.
- 9 V. S<sup>te</sup> Françoise, veuve.
- 10 S. Les 40 SS. Mart. de Séb.
- 11 D. *Oculi.* S. Vindicien, év.
- 12 L. S. Grégoire-le-Grand, p.
- 13 M. S<sup>te</sup> Euphrasie, vierge.
- 14 M. S<sup>te</sup> Mathilde, reine.
- 15 J. S. Longin, soldat.
- 16 V. S<sup>te</sup> Eusébie, vierge.
- 17 S. S<sup>te</sup> Gertrude, ab. de Niv.
- 18 D. *Lætere.* S. Gabriel, arch.
- 19 L. S. Joseph, patr. de la B.
- 20 M. S. Wulfran, év. de Sens.
- 21 M. S. Benoît, abbé.
- 22 J. S. Basile, martyr.
- 23 V. S. Victorien, martyr.
- 24 S. S. Agapet, év. de Synn.
- 25 D. LA PASSION. — ANNONCIAT.
- 26 L. S. Ludger, év. de Munst.
- 27 M. S. Rupert, év. de Worms.
- 28 M. S. Sixte III, pape.
- 29 J. S. Eustase, abbé.
- 30 V. N.-D. des 7 doul. S. Véron.
- 31 S. S. Benjamin, martyr.



Premier Quartier le 2.  
 Pleine Lune le 9.  
 Dernier Quartier le 17.  
 Nouvelle Lune le 24.  
 Premier Quartier le 31.

**Avril.**

- 1 D. *Les Rameaux.* S. Hugues.
- 2 L. S. François de Paule.
- 3 M. S. Richard, évêque.
- 4 M. S. Isidore de Séville.
- 5 J. *Jeudi-Saint.* S. Vincent.
- 6 V. *Vendredi-Saint.* S. Célest.
- 7 S. S. Albert, ermite.
- 8 D. PAQUES, S. Perpétue.
- 9 L. S<sup>te</sup> Vaudru, abbesse.
- 10 M. S. Maccaire, évêque.
- 11 M. S. Léon-le-Grand, pape.
- 12 J. S. Jules I, pape.
- 13 V. S. Herménégilde, mart.
- 14 S. SS. Tib., Valér. et Maxim.
- 15 D. *Quasimodo.* S<sup>te</sup> Anastasie.
- 16 L. S. Drogon, ermite.
- 17 M. S. Anicet, pape et mart.
- 18 M. S. Ursmar, év. et abbé.
- 19 J. S. Léon IX, pape.
- 20 V. S<sup>te</sup> Agnès de Monte-Pul.
- 21 S. S. Anselme, archevêque.
- 22 D. *Misericordia.* S. Soter, p.
- 23 L. S. Georges, martyr.
- 24 M. S. Fidèle de Sigmaring.
- 25 M. *Rogations.* S. Marc, évang.
- 26 J. SS. Clet et Marcel, p. et m.
- 27 V. S. Antime, év. et mart.
- 28 S. S. Vital, martyr.
- 29 D. *Jubilaté.* S. Pierre de Mil.
- 30 L. S<sup>te</sup> Catherine de Sienne.



Pleine Lune le 7.  
 Dernier Quartier le 15.  
 Nouvelle Lune le 23.  
 Premier Quartier le 29.

**Mal.**

- 1 M. SS. Philippe et Jacq., ap.
- 2 M. S. Athanase, év. et doct.
- 3 J. Invention de la S<sup>te</sup> Croix.
- 4 V. S<sup>te</sup> Monique, veuve.
- 5 S. S. Pie V, pape.
- 6 D. *Cantate*. S. Jean Porte Lat.
- 7 L. S. Stanilas, év. et mart.
- 8 M. S. Apparit. de S. Michel.
- 9 M. S. Grégoire de Naziance
- 10 J. S. Antonin, év. de Flor.
- 11 V. S. François de Hiéron.
- 12 S. SS. Nérée et Achillée, m.
- 13 D. *Vocem*. S. Servais, év.
- 14 L. *Rogations*. S. Pacôme, ab.
- 15 M. *Rogations*. S<sup>te</sup> Dymphne.
- 16 M. *Rogations*. S. Jean Nép.
- 17 J. ASCENSION. S. Pascal.
- 18 V. S. Venance, martyr.
- 19 S. S. Pierre Célestin, pape.
- 20 D. S. Bernardin de Sienne.
- 21 L. S<sup>te</sup> Itisberge, vierge.
- 22 M. S<sup>te</sup> Julie, vierge et mart.
- 23 M. S. Guibert.
- 24 J. S. N.-D. Sec. des Chrét.
- 25 V. S. Grégoire VII, pape.
- 26 S. S. Phil. de Néri. *Jeûne*.
- 27 D. PENTECOTE. S. Jean, p.
- 28 L. S. Germain, év. de Paris.
- 29 M. S. Maximin, év. de Trév.
- 30 M. S. *Quat. temps*. S. Ferd.
- 31 J. S<sup>te</sup> Pétronille.



Pleine Lune le 7.  
 Dernier Quartier le 15.  
 Nouvelle Lune le 22.  
 Premier Quartier le 28.

**Juin.**

- 1 V. *Quat. temps*. S. Pamphile.
- 2 S. *Quatre temps*. S. Érasme.
- 3 D. LA TRINITÉ. S<sup>te</sup> Clotilde.
- 4 L. S. Optat, év. de Milève.
- 5 M. S. Boniface, év. et mart.
- 6 M. S. Norbert, évêque.
- 7 J. FÊTE-DIEU. S. Robert, év.
- 8 V. S. Médard, év. de Noyon.
- 9 S. SS. Prime et Félicien, m.
- 10 D. S<sup>te</sup> Marguerite, reine.
- 11 L. S. Barnabé, apôtre.
- 12 M. S. Jean de Sabagun.
- 13 M. S. Antoine de Padoue.
- 14 J. S. Basile-le-Grand, arc.
- 15 V. SS. Guy et Modeste, m.
- 16 S. S. Jean François Régis.
- 17 D. S<sup>te</sup> Alène, vierge et mart.
- 18 L. SS. Marc et Marcellin, m.
- 19 M. S<sup>te</sup> Julienne de Falcon.
- 20 M. S. Sylvère, pape et m.
- 21 J. S. Louis de Gonzague.
- 22 V. S. Paulin, év. de Nole.
- 23 S. B. Marie d'Oignies.
- 24 D. Nativité de S. Jean-Bapt.
- 25 L. S. Guillaume, abbé.
- 26 M. SS. Jean et Paul, mart.
- 27 M. S. Ladislas, roi de Hong.
- 28 J. Léon II, pape.
- 29 V. SS. PIERRE ET PAUL, apôt.
- 30 S. S<sup>te</sup> Adile, vierge. *Jeûne*.



Pleine Lune le 8.  
 Dernier Quartier le 15.  
 Nouvelle Lune le 20.  
 Premier Quartier le 27.

**Juillet.**

- 1 D. SOL. DE SS. PIER. ET PAUL.  
 2 L. *Vis. de la Ste Vierge.*  
 3 M. S. Euloge, martyr.  
 4 M. S. Théodore, évêque.  
 5 J. S. Pierre de Lux., év.  
 6 V. Ste Godelive, martyr.  
 7 S. S. Willebaud, évêque.  
 8 D. Ste Elisabeth, r. de Port.  
 9 L. SS. Martyrs de Gorcum.  
 10 M. Les sept Frères Martyrs.  
 11 M. S. Pie I, pape.  
 12 J. S. Jean Gualbert, abbé.  
 13 V. S. Anaclét, pape et m.  
 14 S. S. Bonaventure, évêq.  
 15 D. S. Sacr. de Mir. à Brux.  
 16 L. N.-D. du M.-Car. Ste Ren.  
 17 M. S. Alexis, confesseur.  
 18 M. S. Camille de Lellis.  
 19 J. S. Vincent de Paule.  
 20 V. S. Jérôme Emilien.  
 21 S. Ste Praxède, vierge.  
 22 D. Ste Marie-Madeleine.  
 23 L. S. Apollinaire, évêque.  
 24 M. Ste Christine, v. et mart.  
 25 M. S. Jacques le majeur.  
 26 J. Ste Anne, mère de la Se V.  
 27 V. S. Pantaléon, martyr.  
 28 S. S. Victor, martyr.  
 29 D. Ste Marthe, vierge.  
 30 L. SS. Abdon et Sennen, m.  
 31 M. S. Ignace de Loyola.



Pleine Lune le 5.  
 Dernier Quartier le 13.  
 Nouvelle Lune le 19.  
 Premier Quartier le 27.

**Août.**

- 1 M. S. Pierre-ès-Liens.  
 2 J. SS. Étienne et Alphonse.  
 3 V. Invention de S. Etienne.  
 4 S. S. Dominique, confess.  
 5 D. Notre-Dame-aux-Neiges.  
 6 L. Transfiguration de N. S.  
 7 M. S. Donat, év. et mart.  
 8 M. S. Cyriac, martyr.  
 9 J. S. Romain, martyr.  
 10 V. S. Laurent, martyr.  
 11 S. S. Géry, év. de Cambrai.  
 12 D. Ste Claire, vierge.  
 13 L. S. Hippolyte, martyr.  
 14 M. S. Eusèbe, mart. *Jeûne.*  
 15 M. ASSOMPTION. S. Arn.  
 16 J. S. Roch, confesseur.  
 17 V. S. Libérat, abbé.  
 18 S. Ste Hélène, impératrice.  
 19 D. S. Jules, martyr.  
 20 L. SS. Bernard et Joachim.  
 21 M. Ste Jean-Franç.-Frém.  
 22 M. S. Timothée, martyr.  
 23 J. S. Philippe Béniti.  
 24 V. S. Barthélemi, apôtre.  
 25 S. S. Louis, roi de France.  
 26 D. S. Zéphirin, pape et m.  
 27 L. S. Joseph Calasance.  
 28 M. S. Augustin, év. et doct.  
 29 M. Décoll. de S. Jean-Bapt.  
 30 J. Ste Rose de Lima, vierge.  
 31 V. S. Raymond Nonnat.



Pleine Lune le 4.  
 Dernier Quartier le 11.  
 Nouvelle Lune le 18.  
 Premier Quartier le 25.

**Septembre.**

- 1 S. S. Gilles, abbé.  
 2 D. S. Étienne, roi de Hong.  
 3 L. S. Remacle, év. de Maest.  
 4 M. S<sup>te</sup> Rosalie, vierge.  
 5 M. S. Laurent Justinien.  
 6 J. S. Donatien, martyr.  
 7 V. S<sup>te</sup> Reine, vierge.  
 8 S. NATIVITÉ DE LA S<sup>te</sup> VIERGE.  
 9 D. S. Gorgone, martyr.  
 10 L. S. Nicolas de Tolentino.  
 11 M. SS. Prote et Hyacinthe.  
 12 M. S. Guy d'Anderlecht.  
 13 J. S. Amé, év. Sion en Val.  
 14 V. Exaltat. de la S<sup>te</sup> Croix.  
 15 S. S. Nicomède, martyr.  
 16 D. SS. Corneille et Cyprien.  
 17 L. S. Lambert, év. de Maest.  
 18 M. S. Joseph de Cupertino.  
 19 M. *Quat. temps.* S. Janvier.  
 20 J. S. Eustache, martyr.  
 21 V. *Quat. temps.* S. Mathieu.  
 22 S. *Quat. temps.* S. Maurice.  
 23 D. S<sup>te</sup> Thècle, vierge et m.  
 24 L. Notre Dame de Merci.  
 25 M. S. Firmin.  
 26 M. SS. Cyprien et Justine.  
 27 J. SS. Cosme et Damien, m.  
 28 V. S. Wenceslas, martyr.  
 29 S. S. Michel, archange.  
 30 D. S. Jérôme, docteur.



Pleine Lune le 2.  
 Dernier Quartier le 9.  
 Nouvelle Lune le 16.  
 Premier Quartier le 24.

**Octobre.**

- 1 L. SS. Rémi et Bavon.  
 2 M. S. Léodegaire, évêque.  
 3 M. S. Gérard, abbé.  
 4 J. S. François d'Assise.  
 5 V. S. Placide, martyr.  
 6 S. S. Brunon, confesseur.  
 7 D. S. Marc, pape.  
 8 L. S<sup>te</sup> Brigitte, veuve.  
 9 M. S. Denis et ses compag.  
 10 M. S. François de Borgia.  
 11 J. S. Gommaire, p. de Lier.  
 12 V. S. Wilfrid, év. d'York.  
 13 S. S. Édouard, roi d'Angl.  
 14 D. S. Calixte, pape et mart.  
 15 L. S<sup>te</sup> Thérèse, vierge.  
 16 M. S. Mummolin, évêque.  
 17 M. S<sup>te</sup> Hedwige, veuve.  
 18 J. S. Luc, évangéliste.  
 19 V. S. Pierre d'Alcantara.  
 20 S. S. Jean de Kenti.  
 21 D. S<sup>te</sup> Ursule et ses compag.  
 22 L. S. Mellon, évêque.  
 23 M. S. Jean de Capistran.  
 24 M. S. Raphaël, archange.  
 25 J. SS. Crépin et Crépinien.  
 26 V. S. Évariste, pape et m.  
 27 S. S. Frumence, apôtre.  
 28 D. SS. Simon et Jude, apôt.  
 29 L. S<sup>te</sup> Ermeline, vierge.  
 30 M. S. Foillan, martyr.  
 31 M. S. Quentin, mart. *Jeûne.*



Pleine Lune le 2.  
 Dernier Quartier le 9.  
 Nouvelle Lune le 16.  
 Premier Quartier le 24.  
 Pleine Lune le 31.

**Novembre.**

- 1 J. TOUSSAINT.
- 2 V. *Les trépassés.*
- 3 S. S. Hubert, év. de Liège.
- 4 D. S. Charles Borromée.
- 5 L. S. Zacharie et S<sup>te</sup> Elisab.
- 6 M. S. Winoc, abbé.
- 7 M. S. Willebrord, év. d'Ut.
- 8 J. S. Godefroi, év. d'Am.
- 9 V. Déd. de l'égl. du Sauv. à R.
- 10 S. S. André Avellin.
- 11 D. S. Martin, év. de Tours.
- 12 L. S. Liévin, év. et mart.
- 13 M. S. Stanislas Kostka.
- 14 M. S. Albéric, év. d'Utrecht
- 15 J. S. Léopold, confesseur.
- 16 V. S. Edmond, archevêq.
- 17 S. S. Grégoire Thaumatur.
- 18 D. Déd. de SS. Pier. et Paul.
- 19 L. S<sup>te</sup> Élisabeth, duchesse.
- 20 M. S. Félix de Valois.
- 21 M. Présent. de la S<sup>te</sup> Vierge.
- 22 J. S<sup>te</sup> Cécile, vierge et mar.
- 23 V. S. Clément I, pape et m.
- 24 S. S. Jean de la Croix.
- 25 D. S<sup>te</sup> Catherine v. et m.
- 26 L. S. Albert de Louv., év.
- 27 M. S. Acaire, év. de Noyon.
- 28 M. S. Rufe, martyr.
- 29 J. S. Saturnin, martyr.
- 30 V. S. André, apôtre.



Dernier Quartier le 7.  
Nouvelle Lune le 14.  
Premier Quartier le 23.  
Plaine Lune le 30.

**Décembre.**

- 1 S. S. Éloi, év. de Noyon.
- 2 D. *Avent.* S<sup>te</sup> Bibienne, v.
- 3 L. S. François Xavier.
- 4 M. S<sup>te</sup> Barbe, martyre.
- 5 M. S. Sabbas, abbé.
- 6 J. S. Nicolas, év. de Myre.
- 7 V. S. Ambroise, év. et doct.
- 8 S. Concept. de la S<sup>te</sup> Vierge.
- 9 D. S<sup>te</sup> Léocadie, v. et mart.
- 10 L. S. Melchiade, pape et m.
- 11 M. S. Damase, pape.
- 12 M. S. Valéry, abbé en Pic.
- 13 J. S<sup>te</sup> Lucie, vierge et mart.
- 14 V. S. Spiridion, évêque.
- 15 S. S. Adon, arch. de Vien.
- 16 D. S. Eusèbe, év. de Verc.
- 17 L. S<sup>te</sup> Begge, veuve.
- 18 M. Expect. de la S<sup>te</sup> Vierge.
- 19 M. *Quat. temps.* MESSR. D'OR.
- 20 J. S. Philogone, évêque.
- 21 V. *Quat. temps.* S. Thomas.
- 22 S. *Quat. temps.* S. Hungère.
- 23 D. S<sup>te</sup> Victoire, vierge et m.
- 24 L. S. Lucien. *Jeûne.*
- 25 M. NOEL.
- 26 M. S. Étienne, premier m.
- 27 J. S. Jean, apôt. et évang.
- 28 V. SS. Innocents.
- 29 S. S. Thomas de Cantorb.
- 30 D. S. Sabin, évêq. et mart.
- 31 L. S. Sylvestre, pape.



Dernier Quartier le 6.  
Nouvelle Lune le 14.  
Premier Quartier le 22.  
Plaine Lune le 29.

*Calendrier de l'Académie.*

- Janvier.** — Réunions de la commission administrative et des commissions spéciales des finances, pour arrêter les comptes; les commissions spéciales font connaître à chaque classe, dans la séance suivante, l'état des recettes et dépenses pendant l'année écoulée.
- Id.** — Présentation des mémoires destinés au concours de la *Classe des Lettres*.
- Id.** — Élection du Directeur dans chaque classe.
- Mai.** — Jugement des mémoires envoyés au concours pour les lettres; rédaction du programme pour le concours suivant; élections des membres, associés et correspondants.
- Id.** — Séance générale des trois classes pour régler les intérêts communs; élection des membres de la commission administrative de l'Académie.
- Id.** — Séance publique de la *Classe des Lettres*; distribution des récompenses décernées.
- Juin.** — Présentation des mémoires destinés au concours de la *Classe des Beaux-Arts*.
- Août.** — Les vacances commencent après la séance de chaque classe.
- Septembre.** — Fin des vacances le 20.
- Id.** — Présentation des mémoires destinés au concours de la *Classe des Sciences*.
- Id.** — Jugement des mémoires envoyés au concours pour les beaux-arts; rédaction du programme pour le concours suivant; élections des membres, associés et correspondants.
- Id.** — Séance publique de la *Classe des Beaux-Arts*; distribution des récompenses décernées.
- Décembre.** — Nomination des commissions spéciales pour la vérification des comptes de chaque classe.
- Id.** — Jugement des mémoires envoyés au concours pour les sciences; rédaction du programme pour le concours suivant; élections des membres, associés et correspondants.
- Id.** — Séance publique de la *Classe des Sciences*; distribution des récompenses décernées.

## APERÇU HISTORIQUE.

---

En 1769, il se forma à Bruxelles une *société littéraire* sous les auspices du comte de Cobenzl, ministre plénipotentiaire de Sa Majesté l'impératrice Marie-Thérèse. La première séance de cette société eut lieu chez le comte de Nény, le 5 mai de la même année

Différentes causes portèrent obstacle aux travaux et aux succès de la société littéraire, qui, quatre ans après sa naissance, vit élargir son cadre et reçut avec le titre d'*Académie impériale et royale*, plusieurs privilèges importants pour cette époque. La première séance fut tenue dans la bibliothèque royale, sous la présidence du chancelier de Brabant, le 13 avril 1773 (1).

L'Académie impériale et royale continua paisiblement ses

(1) Voyez dans l'*Annuaire de l'Académie* pour 1840, 6<sup>e</sup> année, les différents documents relatifs à l'histoire de l'ancienne académie impériale et royale, qui y ont été insérés par M. Gachard, d'après les pièces retrouvées dans les archives de l'État.

travaux jusqu'à l'époque de la révolution française, et publia, outre cinq volumes de mémoires sur les sciences et les lettres, un grand nombre d'ouvrages couronnés dont la liste a été insérée dans l'*Annuaire* de 1841, 7<sup>e</sup> année. Dispersée par suite des événements politiques, l'Académie s'était assemblée, pour la dernière fois, le 21 mai 1794. Elle fut rétablie, sous le titre d'*Académie royale des sciences et belles-lettres*, par arrêté royal du 7 mai 1816. L'installation eut lieu, au musée des tableaux de la ville, le 18 novembre de la même année (1).

En 1832, l'Académie, consultée par M. le Ministre de l'intérieur sur l'utilité de la création d'une classe des beaux-arts, répondit, à l'unanimité, qu'elle regardait cette extension comme utile. Différents plans de réforme furent ensuite proposés, soit dans l'intérieur, soit à l'extérieur de l'Académie, et le gouvernement, par ses arrêtés du 1<sup>er</sup> décembre 1845, sépara définitivement la compagnie en trois classes, celle des sciences, celle des lettres et celle des beaux-arts.

On trouvera ci-après les pièces qui appartiennent à cette réorganisation.

(1) Voyez le procès-verbal de la séance dans l'*Annuaire de l'Académie* pour 1840, 6<sup>e</sup> année.

## RÉORGANISATION

DE L'ACADÉMIE ROYALE DES SCIENCES ET BELLES-LETTRES  
DE BRUXELLES.

---

### RAPPORT AU ROI.

Bruxelles, le 19 novembre 1845.

SIRE,

L'organisation actuelle de l'Académie royale des sciences et belles-lettres de Bruxelles n'est plus en harmonie avec les progrès que la science et la littérature ont faits dans notre pays.

D'un côté, la confusion des deux classes aujourd'hui existantes, et l'infériorité numérique de la classe des lettres, doivent nécessairement entraver l'essor de celle-ci, tandis que les développements remarquables des travaux littéraires en Belgique paraissent devoir lui imprimer une activité toute nouvelle.

D'un autre côté, la littérature flamande, si florissante aujourd'hui, n'y compte presque point de représentant.

En troisième lieu, les beaux-arts qui semblent avoir attendu notre régénération politique, pour sortir avec éclat d'un long engourdissement, désirent un centre commun, où les efforts individuels de nos artistes puissent en quelque sorte converger, afin de consolider cette glorieuse école flamande qui a jeté tant de lustre sur notre patrie.

L'Académie elle-même, Sire, a apprécié les inconvénients de cet état de choses. Il y a longtemps qu'un de ses membres, usant de la prérogative que lui donnait sa qualité de représentant, a soumis un projet de réorganisation à la Législature, à laquelle on avait d'ailleurs présenté d'autres projets. Mais les travaux importants dont la Chambre s'est trouvée chargée, en ont empêché jusqu'ici et en empêcheraient probablement la discussion pendant longtemps encore. C'est ce que l'Académie elle-même a bien compris; car plus tard, elle a nommé dans son sein une commission, dont faisait partie l'honorable auteur de la première proposition, et à laquelle elle confia le soin de jeter les bases d'un travail qui devait être soumis à la sanction du Gouvernement.

Une question d'opportunité a suspendu l'exécution de cette mesure.

Dans ces circonstances, Sire, j'ai pensé qu'il appartenait au Gouvernement de Votre Majesté de s'acquitter de cette tâche. J'ai étudié mûrement la question, et j'ai l'honneur de soumettre le résultat de mon examen à la haute appréciation de Votre Majesté.

Ne voulant rien innover, j'ai suivi les dispositions projetées par la commission de l'Académie, dispositions qui m'ont paru frappées au coin d'une parfaite convenance et d'une entière sagesse.

L'Académie serait désormais divisée en trois classes :

Celle des sciences ;

Celle des lettres et des sciences morales et politiques ;

Enfin celle des beaux-arts.

Chacune aurait ses attributions distinctes ; la première s'occuperait des sciences physiques, mathématiques et naturelles ;

La seconde aurait dans ses attributions l'histoire, l'archéologie, les littératures ancienne et moderne (tant flamande que française), la philosophie ; on y joindrait les sciences morales et politiques. Votre Majesté jugera que, dans l'état actuel de notre société, avec les institutions politiques qui nous régissent, cette adjonction était devenue un véritable besoin.

Enfin, la troisième s'occuperait de toutes les branches des beaux-arts, ainsi que des sciences et des lettres qui y ont rapport.

L'Académie se composerait de membres ordinaires, Belges ou naturalisés Belges, de membres étrangers ou associés, et de correspondants régnicoles.

Le nombre des membres serait fixé dans chaque classe, à savoir : pour la première catégorie, à trente ; pour la seconde, à cinquante ; pour la troisième, à dix.

D'autres dispositions règlent les conditions d'admission et l'administration de la compagnie ; elles ne sont, en grande partie, que la reproduction des dispositions existantes, mises en harmonie avec les modifications apportées à la constitution même de l'Académie. Toutes ensemble, elles formeront les statuts organiques de la compagnie, statuts qui, pour plus de garantie de stabilité, ne pourront recevoir de changements qu'en séance générale et du con-

sentement de l'Académie, donné par les trois quarts de ses membres présents.

Mais, en même temps que je sou mets ces statuts à la sanction de Votre Majesté, par le premier projet d'arrêté ci-joint, j'ai cru devoir réunir en un seul faisceau les dispositions réglementaires, aujourd'hui éparses. Elles formeront le règlement général, indépendamment duquel chaque classe devra encore former son règlement particulier.

Enfin, Sire, par un troisième projet d'arrêté, je propose à Votre Majesté, en exécution de l'art. 51 du règlement général, la première nomination des deux tiers des membres dans la classe des beaux-arts.

Tous les noms que je sou mets au choix de Votre Majesté sont connus depuis longtemps par des travaux importants et par des succès signalés; j'espère donc que Votre Majesté voudra bien ratifier ces nominations.

D'autres mesures, Sire, m'ont paru se rattacher naturellement à la réorganisation de l'Académie. Ce sont :

La désignation d'un local qui fût plus en rapport avec l'importance et la dignité de la Compagnie;

L'établissement d'un prix quinquennal d'histoire;

L'exécution de plusieurs travaux, tels qu'une biographie nationale, une collection des grands écrivains du pays, la publication des anciens monuments de la littérature flamande;

Enfin, la réunion à l'Académie de la Commission royale d'histoire.

Ces mesures font l'objet d'autant de projets d'arrêtés royaux distincts.

Je sou mets avec confiance, Sire, ce travail à la haute sanction de Votre Majesté. Le pays, j'ose le croire, verra

dans l'approbation qu'Elle voudra bien y donner, une nouvelle preuve de la constante sollicitude qui anime Votre Majesté pour les intérêts moraux autant que pour les intérêts matériels de la nation.

*Le Ministre de l'intérieur,*  
SYLVAIN VAN DE WEYER.

---

ARRÊTÉ ROYAL RÉORGANISANT L'ACADÉMIE ROYALE DES  
SCIENCES ET BELLES LETTRES DE BRUXELLES.

---

LÉOPOLD, ROI DES BELGES,

A TOUS PRÉSENTS ET A VENIR, SALUT.

Considérant que, par suite des progrès des lettres et des sciences en Belgique, la constitution actuelle de l'Académie royale des sciences et belles-lettres de Bruxelles est devenue susceptible de plusieurs modifications essentielles;

Considérant les services éminents rendus par cette institution, et voulant donner plus de développements à ses travaux, en étendant son action sur les différentes branches des beaux-arts qui, depuis quelques années, ont pris un essor si remarquable;

Voulant en même temps donner une nouvelle preuve de Notre haute sollicitude pour tout ce qui peut contribuer à

encourager la culture des sciences , des lettres et des beaux-arts dans le pays ;

Sur le rapport de Notre Ministre de l'intérieur ,

NOUS AVONS ARRÊTÉ ET ARRÊTONS :

ART. 1<sup>er</sup>. L'Académie des sciences et belles-lettres , fondée par l'impératrice Marie-Thérèse , prend le titre d'Académie royale des sciences , des lettres et des beaux-arts de Belgique.

ART. 2. Le Roi est protecteur de l'Académie.

ART. 3. L'Académie est divisée en trois classes.

La première classe ( classe des sciences ) s'occupe spécialement des sciences physiques et mathématiques , ainsi que des sciences naturelles.

La seconde classe ( classe des lettres et des sciences morales et politiques ) s'occupe de l'histoire , de l'archéologie , des littératures ancienne et moderne , de la philosophie et des sciences morales et politiques.

La troisième classe ( classe des beaux-arts ) s'occupe de la peinture , de la sculpture , de la gravure , de l'architecture , de la musique , ainsi que des sciences et des lettres en rapport avec les beaux-arts.

ART. 4. Chaque classe est composée de trente membres.

Elle compte en outre cinquante associés étrangers et dix correspondants régnicoles au plus.

A l'avenir la qualité de membre absorbera la qualité de correspondant , même d'une autre classe.

ART. 5. Les nominations aux places sont faites par chacune des classes où les places viennent à vaquer.

ART. 6. Pour devenir membre , il faut être Belge ou na-

turalisé Belge, d'un caractère honorable et auteur d'un ouvrage important relatif aux travaux de la classe.

ART. 7. Les nominations des membres sont soumises à l'approbation du Roi.

ART. 8. Chaque classe peut choisir le sixième de ses membres parmi les membres des autres classes.

ART. 9. Tout académicien qui cesse d'être domicilié en Belgique perd son titre et prend celui d'associé.

ART. 10. Chaque classe nomme son directeur annuel. Le directeur n'est pas immédiatement rééligible.

Le directeur, ne peut-être choisi deux années de suite parmi les membres étrangers à la ville de Bruxelles.

ART. 11. Le Roi nomme, pour la présidence annuelle, un des trois directeurs.

Dans les occasions solennelles où les trois classes sont réunies, le président représente l'Académie.

ART. 12. Le directeur a la direction générale de sa classe ; il préside à toutes les assemblées, fait délibérer sur les différentes matières qui sont du ressort de la classe, recueille les opinions des membres et prononce les résolutions à la pluralité des voix.

Il fait observer tous les articles des présents statuts et du règlement, et tient particulièrement la main à ce que, dans les assemblées, tout se passe avec ordre.

ART. 13. Le secrétaire perpétuel appartient aux trois classes, et il est élu par elles au scrutin et à la majorité absolue. Le secrétaire perpétuel est choisi parmi les membres domiciliés à Bruxelles.

Sa nomination est soumise au Roi.

ART. 14. La correspondance de l'Académie se tient par le secrétaire perpétuel, organe et interprète de cette compagnie.

**ART. 15.** Le secrétaire perpétuel tient registre des délibérations , signe les résolutions , délivre les certificats d'approbation et autres , reçoit les mémoires et lettres adressés à chaque classe et y fait les réponses.

Lorsque, par maladie ou autre empêchement légitime , il ne peut pas assister aux séances , il s'y fait remplacer par un membre de son choix et appartenant à la classe.

**ART. 16.** Chaque classe forme son règlement intérieur, qui est soumis à l'approbation royale.

**ART. 17.** Le Roi décrète un règlement général.

Il ne peut y être apporté des changements qu'une fois par an , dans la séance générale des trois classes mentionnée ci-après ; ces changements doivent avoir obtenu l'assentiment des deux tiers des membres présents , et ils sont soumis à l'approbation du Roi.

**ART. 18.** Chaque classe a une séance mensuelle d'obligation pour ses membres ; les membres des autres classes peuvent y assister et y faire des lectures , mais ils n'y ont pas voix délibérative.

Chaque classe a de plus une séance publique annuelle , présidée par son directeur , dans laquelle elle rend compte de ses travaux et remet les prix décernés au concours.

Les deux autres classes assistent à cette séance publique.

**ART. 19.** Chaque année , les trois classes ont , au mois de mai , une séance générale pour régler entre elles les intérêts communs.

**ART. 20.** Les budgets des trois classes sont arrêtés par une commission administrative de sept membres , composée des trois directeurs , du secrétaire perpétuel et d'un membre à désigner annuellement dans chaque classe. La répartition

des fonds est faite d'après les besoins de chacune, par cette commission administrative.

ART. 21. Les mémoires des trois classes sont publiés dans un même volume et ont chacun leur pagination. Il en est de même pour la collection des mémoires couronnés et des mémoires des savants étrangers, dont l'impression aura été ordonnée par chaque classe. Un bulletin paraît mensuellement et contient le résumé des travaux des trois classes (1).

ART. 22. La bibliothèque, les archives et les collections appartiennent en commun aux trois classes, et sont sous la surveillance spéciale de la commission désignée à l'article 20.

ART. 23. Les dispositions qui précèdent formant les statuts organiques, ne peuvent être changées qu'en séance générale, et du consentement de l'Académie, donné par les trois quarts des membres présents. Tout changement est soumis à l'approbation du Roi.

ART. 24. Notre Ministre de l'intérieur est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Donné à Laeken, le 1<sup>er</sup> décembre 1845.

LÉOPOLD.

PAR LE ROI :

*Le Ministre de l'intérieur,*

SYLVAIN VAN DE WEYER.

(1) Les membres et les correspondants reçoivent les publications de l'Académie; les associés recevront également les *Bulletins* et l'*Annuaire*, quand ils en auront exprimé le désir et qu'ils auront désigné, à Bruxelles, un correspondant chargé de les leur transmettre.

---

RÈGLEMENT GÉNÉRAL DE L'ACADÉMIE.

---

LÉOPOLD, ROI DES BELGES,

A TOUS PRÉSENTS ET A VENIR, SALUT.

Revu Notre arrêté de ce jour, portant réorganisation et décrétant les statuts organiques de l'Académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique ;

Sur le rapport de Notre Ministre de l'intérieur,

NOUS AVONS ARRÊTÉ ET ARRÊTONS ainsi qu'il suit le règlement général de l'Académie :

*Composition de l'Académie.*

ART. 1<sup>er</sup>. L'Académie est divisée en trois classes : celle des sciences, celle des lettres et celle des beaux-arts.

La classe des sciences est divisée en deux sections, savoir : la section des sciences mathématiques et physiques, et la section des sciences naturelles, qui se composent de la botanique, de la géologie, de la minéralogie et de la zoologie.

La classe des lettres est également partagée en deux sections : celle d'histoire et des lettres, et celle des sciences politiques et morales. La première comprend l'histoire nationale, l'histoire générale, l'archéologie, les langues anciennes et les littératures française et flamande ; la seconde comprend les sciences philosophiques, la législation, la statistique et l'économie politique.

La classe des beaux-arts comprend les subdivisions suivantes : la peinture, la sculpture, la gravure, l'architecture, la musique, les sciences et les lettres dans leurs rapports avec les beaux-arts.

ART. 2. Les nominations de membres, d'associés ou de correspondants, se font, pour chaque classe, une fois par an, la veille de la séance publique.

ART. 3. Chaque fois qu'il est question d'une élection, la mention en est faite spécialement dans la lettre de convocation, qui indique le jour et l'heure précise à laquelle il y sera procédé, ainsi que le nombre des places vacantes.

ART. 4. L'élection a lieu à la majorité absolue des voix ; cependant si, après deux tours de scrutin, aucun des candidats n'a obtenu la majorité des suffrages, on procède à un scrutin de ballottage.

ART. 5. Lorsque plusieurs places sont vacantes, on vote séparément pour chaque place.

ART. 6. Les listes de présentation pour chaque classe doivent être doubles et contenir l'examen des titres des candidats.

Toutefois, on peut nommer en dehors de ces listes.

ART. 7. Il s'écoulera une séance au moins entre la présentation et la nomination.

ART. 8. Le directeur de chaque classe est désigné une année avant d'entrer en fonctions, et cette nomination a lieu à la première séance de janvier. Pendant cette année, il prend le titre de vice-directeur.

En l'absence du directeur, ses fonctions sont remplies par le vice-directeur.

*Séances.*

ART. 9. Des billets de convocation sont adressés aux membres de chaque classe, trois jours, au moins, avant chaque réunion; ils énoncent les principaux objets qui y seront traités.

ART. 10. Les associés et les correspondants ont le droit d'assister aux séances avec voix consultative, excepté quand la classe sera constituée en comité.

ART. 11. Chaque classe a une séance publique, à savoir :

La classe des sciences, au mois de décembre;

La classe des lettres, au mois de mai;

La classe des beaux-arts, au mois de septembre;

On y distribue les récompenses décernées par la classe, et on y fait des lectures et des rapports sur les ouvrages couronnés.

ART. 12. Tous les ans, la veille de la séance publique de chaque classe, on proclame les auteurs des mémoires auxquels un des prix aura été adjugé. On détermine ensuite les sujets des questions à proposer pour les concours suivants.

ART. 13. Le jour des séances, la salle est ouverte depuis dix heures.

ART. 14. La séance commence par la lecture de la correspondance; le secrétaire ne peut être interrompu pendant cette lecture.

ART. 15. Les vacances de l'Académie commencent après la séance du mois d'août, et finissent le 20 septembre.

ART. 16. Des jetons de présence sont distribués aux membres de la manière suivante :

Un jeton aux membres qui habitent Bruxelles ou les environs;

Deux jetons aux membres qui habitent de deux à dix lieues de distance de Bruxelles;

Trois jetons aux membres qui habitent de dix à quinze lieues de distance de Bruxelles;

Quatre jetons aux membres qui habitent à plus de dix-huit lieues de distance de Bruxelles.

*Publications.*

ART. 17. Les publications de l'Académie sont les suivantes :

1<sup>o</sup> Mémoires des membres, des associés, des correspondants;

2<sup>o</sup> Mémoires couronnés et mémoires des savants étrangers;

3<sup>o</sup> Bulletins des séances;

4<sup>o</sup> Annuaire de l'Académie.

ART. 18. L'annuaire est publié à la fin de chaque année, et il en est de même des mémoires, qui paraissent par volume ou par partie de volume.

Les bulletins sont publiés à la suite de chaque séance et au moins huit jours avant la séance suivante.

ART. 19. Chaque mémoire, dans les deux premiers recueils, a sa pagination particulière.

Les mémoires des associés et des correspondants, dans le premier recueil, sont imprimés à la suite de ceux des membres.

ART. 20. Quand des mémoires composés par des membres sont lus à l'Académie, il en est donné une analyse succincte dans le bulletin de la séance où la lecture en aura été faite.

Les rapports des commissaires sur les mémoires des membres ne sont point livrés à la publicité ; cependant, s'ils présentent, en dehors de l'analyse, des détails qui soient de nature à intéresser la science, on peut les insérer par extraits.

ART. 21. Quand des mémoires composés par des associés et des correspondants, ou par des savants étrangers, sont lus à l'Académie, on se borne à les annoncer dans le bulletin de la séance où la lecture en aura été faite.

Les rapports des commissaires, qui devront présenter un aperçu de ce que ces mémoires contiennent de plus remarquable, peuvent être imprimés dans les bulletins.

ART. 22. Le secrétaire peut confier aux auteurs les mémoires qui ont été adoptés pour l'impression, afin qu'ils y fassent les corrections nécessaires, mais il est tenu de les reproduire aux commissaires, si ces mémoires ont été modifiés pour le fond, ou si l'on y a fait des intercalations.

Quand de pareils changements ont été faits, il faut les désigner d'une manière expresse ou donner aux mémoires la date de l'époque à laquelle ils ont été modifiés.

ART. 23. Dans aucun cas, on ne peut rendre aux auteurs les manuscrits des mémoires qui ont concouru. Les changements qui peuvent être adoptés pour des mémoires de concours que l'on imprime, sont placés, sous forme de notes ou d'additions, à la suite de ces mémoires.

ART. 24. Les mémoires des membres dont l'impression n'a pas été ordonnée, peuvent être rendus aux auteurs, qui, dans tous les cas, peuvent en faire prendre une copie à leurs frais.

Les manuscrits des mémoires de concours, de même que

des mémoires communiqués par des associés, des correspondants ou des savants étrangers, sur lesquels il a été fait des rapports, deviennent la propriété de l'Académie.

ART. 25. On présente, dans les bulletins des séances, les communications scientifiques et littéraires qui ont été faites, et l'annonce des mémoires qui ont été lus.

Le bulletin ne peut être considéré comme appendice au procès-verbal, que pour autant qu'il aura été approuvé.

ART. 26. Le secrétaire est autorisé à remettre à un bulletin suivant l'impression des notices illisibles, ou des pièces dont la composition ou la lithographie exigeraient un retard dans la publication des bulletins.

ART. 27. Tout mémoire qui est admis pour l'impression, est inséré dans les mémoires de l'Académie, si son étendue doit excéder une feuille d'impression. La compagnie se réserve de décider, à chaque séance, d'après la quantité de matériaux qui y sont présentés, si les mémoires qui excèdent une demi-feuille, seront ou ne seront pas insérés dans le bulletin.

ART. 28. Les auteurs des mémoires ou notices insérés dans les bulletins de l'Académie, ont droit à recevoir cinquante exemplaires particuliers de leur travail.

Ce nombre sera de cent pour les écrits imprimés dans le recueil des mémoires.

Les auteurs ont, en outre, la faculté de faire tirer des exemplaires en sus de ce nombre, en payant à l'imprimeur une indemnité de quatre centimes par feuille (1).

(1) Quant aux prix des titres extraordinaires, brochures, etc., le tarif suivant a été admis provisoirement :

Grand titre in-4° (composition) . . . . .	fr. 6 00
Titre in-8°, . . . . .	» . . . . . 3 00

**ART. 29.** L'Académie a son lithographe; mais, à conditions égales, les auteurs ont la faculté d'employer d'autres lithographes, dont les talents leur inspireraient plus de confiance.

**ART. 30.** L'Académie a aussi son imprimeur. L'imprimeur et le lithographe ne reçoivent les ouvrages qui leur sont confiés que des mains du secrétaire perpétuel, et ils ne peuvent imprimer qu'après avoir obtenu de lui un *bon à tirer*.

**ART. 31.** Les épreuves sont adressées directement au secrétaire perpétuel, qui les fait remettre aux auteurs. C'est aussi par l'entremise du secrétaire que les feuilles passent des mains des auteurs dans celles de l'imprimeur.

**ART. 32.** Les frais de remaniements ou de changements extraordinaires faits pendant l'impression, sont à la charge de celui qui les a occasionnés.

### *Concours.*

**ART. 33.** Les médailles d'or présentées comme prix des concours, sont de la valeur de six cents francs.

Impression comme pour les exemplaires d'auteurs, à 4 centimes la feuille.

Couverture non imprimée, in-4 <sup>o</sup> , papier de pâte, le cent . . .	3 00
» » » in-8 <sup>o</sup> . . . . .	1 50
» imprimée, in-4 <sup>o</sup> . . . . .	5 00
» » in-8 <sup>o</sup> . . . . .	3 00
Brochure in-4 <sup>o</sup> , avec planches, moins de 5 feuilles, le cent.	4 00
» » » plus de 5 feuilles . . .	5 00
» in-8 <sup>o</sup> , » moins de 5 feuilles . . .	3 50
» » » plus de 5 feuilles . . .	4 00

ART. 34. Ne sont admis , pour les concours , que des ouvrages et des planches manuscrits.

ART. 35. Les auteurs des ouvrages envoyés au concours ne mettent pas leurs noms à ces ouvrages , mais seulement une devise qu'ils répètent dans un billet cacheté , renfermant leur nom et leur adresse.

Ceux qui se font connaître de quelque manière que ce soit , ainsi que ceux dont les mémoires sont remis après le terme prescrit , sont absolument exclus du concours.

ART. 36. Aucun des académiciens ne peut concourir pour les prix fondés en faveur de ceux qui , au jugement de la compagnie , ont satisfait le mieux aux questions proposées ; au surplus , aucun des membres ne peut donner des instructions à ceux qui concourent pour les mêmes prix.

ART. 37. Les mémoires qu'on destine au concours , doivent être écrits en caractères lisibles , en langue latine , française , flamande ou hollandaise et être adressés au secrétaire de l'Académie , avant le 1<sup>er</sup> février.

ART. 38. Les académiciens qui ont donné le programme des questions proposées pour les prix annuels , sont les premiers examinateurs des ouvrages qui ont concouru , et ils font un rapport détaillé et par écrit , qui est lu dans une séance de l'Académie et exposé avec ces ouvrages jusqu'à l'assemblée du 7 mai , à l'examen et aux observations de tous les membres , afin que les prix soient adjugés en entière connaissance de cause , à la pluralité des voix de tous les académiciens présents : on peut aussi accorder un accessit à un second mémoire , qui , au jugement de la compagnie , aura mérité cette distinction ; et si aucun des mémoires présentés ne remplit les vues de l'assemblée , le prix peut être remis à une autre année.

*Finances.*

ART. 39. Les finances de l'Académie sont gérées par une commission administrative, dont les membres sont élus annuellement à l'époque de la séance générale.

ART. 40. La commission administrative est chargée de régler ce qui concerne les impressions.

ART. 41. A la fin de l'année, les comptes de chaque classe sont vérifiés par une commission spéciale composée de cinq membres pris dans la classe.

ART. 42. Les commissions spéciales, après avoir arrêté les comptes de la commission administrative, font connaître à chaque classe, dans la séance suivante, l'état des dépenses et des recettes pendant l'année écoulée.

*Bibliothèque. — Archives.*

ART. 43. Les ouvrages qui appartiennent à l'Académie sont déposés, après inventaire, à la bibliothèque de ce corps.

ART. 44. Les registres, titres et papiers concernant chaque classe de l'Académie demeurent toujours entre les mains du secrétaire, à qui ils sont remis, accompagnés d'inventaires, que les directeurs font rédiger et qu'ils signent à la fin de chaque année; au surplus, les directeurs font aussi, tous les ans, le récolement des pièces qui sont annotées dans cet inventaire, dans lequel ils font insérer, en même temps, tout ce qui est présenté durant l'année.

*Dispositions particulières.*

ART. 45. L'Académie examine, lorsque le Gouvernement le juge convenable, les projets qui peuvent intéresser les sciences, les lettres et les beaux-arts.

ART. 46. L'Académie peut nommer, quand elle le juge convenable, sous l'approbation du Gouvernement, un ou plusieurs de ses membres, pour faire un voyage scientifique, littéraire ou artistique, et elle leur donne des instructions sur les objets dont ils auront principalement à s'occuper.

ART. 47. Toutes les dispositions antérieures, relatives aux matières prévues par le présent règlement, sont et demeurent abrogées.

*Dispositions transitoires.*

ART. 48. La moitié des nominations aux nouvelles places créées dans la classe des lettres se fera, conformément aux dispositions du présent règlement, immédiatement après la promulgation du présent arrêté. L'autre moitié des nominations se fera un an après.

ART. 49. Les membres étrangers ainsi que les membres honoraires actuels restent attachés à l'Académie, en qualité d'associés.

ART. 50. Les correspondants étrangers actuels prennent également le titre d'associés.

ART. 51. La première nomination des deux tiers des membres dans la classe des beaux-arts est faite par le Roi. L'autre tiers sera nommé par la classe elle-même, à savoir : pour une moitié immédiatement après la promulgation du

présent arrêté, et pour l'autre moitié à une année d'intervalle.

ART. 52. Les classes des sciences et des lettres compléteront le nombre de leurs associés et de leurs correspondants, sans cependant faire plus de six nominations à la fois.

ART. 53. La classe des beaux-arts nommera immédiatement la moitié du nombre de ses associés et de ses correspondants; les autres nominations seront faites par dix, et à un an d'intervalle.

ART. 54. Le secrétaire perpétuel est maintenu dans ses fonctions.

Il continue provisoirement à rester dépositaire des fonds de l'Académie et à les administrer, sous la surveillance des commissions désignées à l'art. 41.

ART. 55. Par dérogation à l'art. 8, chaque classe nommera à la fois, à la première séance de janvier 1846, son directeur et son vice-directeur.

ART. 56. Notre Ministre de l'intérieur est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Donné à Laeken, le 1<sup>er</sup> décembre 1845.

LÉOPOLD.

PAR LE ROI :

*Le Ministre de l'intérieur,*

SYLVAIN VAN DE WEYER.

---

ARRÊTÉ ROYAL COMPRENANT LA NOMINATION DES MEMBRES  
DE LA CLASSE DES BEAUX-ARTS.

---

LÉOPOLD, ROI DES BELGES,

A TOUS PRÉSENTS ET A VENIR, SALUT.

Revu la disposition de l'art. 51 de Notre arrêté de ce jour,  
ainsi conçu :

« La première nomination des deux tiers des membres  
dans la classe des beaux-arts est faite par le Roi. »

Sur le rapport de Notre Ministre de l'intérieur,

NOUS AVONS ARRÊTÉ ET ARRÊTONS :

ART. 1<sup>er</sup>. Sont nommés membres de la classe des beaux-  
arts de l'Académie royale des sciences, des lettres et des  
beaux-arts de Belgique :

POUR LA PEINTURE :

- MM. N. DE KEYSER, peintre d'histoire, à Anvers ;  
L. GALLAIT, peintre d'histoire, à Bruxelles ;  
H. LEYS, peintre de genre, à Anvers ;  
MADOU, peintre de genre, à Bruxelles ;  
NAVEZ, peintre d'histoire ; directeur de l'Académie  
royale des beaux-arts de Bruxelles ;  
H. VANDERHAERT, dessinateur et peintre de portraits,  
directeur de l'Académie royale des beaux-arts de  
Gand ;

- MM. EUG. VERBOECKHOVEN**, peintre d'animaux, à Bruxelles;  
**G. WAPPERS**, peintre d'histoire, directeur de l'Académie royale des beaux-arts d'Anvers.

POUR LA SCULPTURE :

- MM. G. GEEFS**, statuaire, à Bruxelles;  
**EUG. SIMONIS**, statuaire, à Bruxelles.

POUR LA GRAVURE :

- M. BRAEMT**, graveur de la monnaie, à Bruxelles.

POUR L'ARCHITECTURE :

- MM. ROELANDT**, architecte de la ville de Gand, membre de la commission royale des monuments ;  
**SUYS**, architecte, à Bruxelles, membre de la commission royale des monuments.

POUR LA MUSIQUE :

- MM. CH. DE BÉRIOT**, professeur de la classe de perfectionnement du violon, au conservatoire royal de musique de Bruxelles ;  
**F. FÉTIS**, maître de la chapelle du Roi, directeur du conservatoire royal de musique de Bruxelles ;  
**C. HANSENS**, jeune, compositeur, à Bruxelles,  
**H. VIEUXTEMPS**, compositeur, à Bruxelles.

POUR LES SCIENCES ET LES LETTRES DANS LEURS RAPPORTS  
AVEC LES BEAUX-ARTS.

MM. L. ALVIN, directeur de l'administration de l'instruction publique, ancien secrétaire de l'Académie royale des beaux-arts de Bruxelles ;

A. QUETELET, secrétaire perpétuel de l'Académie ;

A. VAN HASSELT, inspecteur des écoles normales du royaume.

ART. 2. Notre Ministre de l'intérieur est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Donné à Laeken, le 1<sup>er</sup> décembre 1845.

LÉOPOLD.

PAR LE ROI :

*Le Ministre de l'intérieur,*

SYLVAIN VAN DE WEYER.

---

LOCAL PROVISOIRE DESTINÉ A L'ACADÉMIE.

---

RAPPORT AU ROI.

SIRE,

Il manque à l'Académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique, telle que Votre Majesté vient de la réorganiser, un complément indispensable ; c'est un local digne du premier corps savant du pays.

Malheureusement, il est impossible au Gouvernement de trouver ce local parmi les édifices qui sont à sa disposition, et les circonstances ne permettent pas de songer immédiatement à faire la dépense nécessaire à de nouvelles constructions.

Cependant, Sire, l'Académie ne peut continuer à siéger dans son local actuel, dont l'insuffisance était déjà reconnue avant la création de la classe des beaux-arts. Il faudra donc, malgré tous les désavantages qui en résultent, recourir encore à des mesures provisoires.

Par suite d'arrangements récemment pris, les bâtiments de l'ancienne cour offrent quelques salles qui peuvent être appropriées à l'usage de l'Académie. L'une de ces salles servira aux séances publiques. Afin de la rendre plus digne de sa destination, le Gouvernement pourra la décorer successivement des bustes des fondateurs et protecteurs de l'Académie, des Belges illustres, ainsi que des académiciens décédés, qui ont doté le pays d'ouvrages importants. Ce sera, en même temps, rendre un juste hommage à la mémoire de ces académiciens, et cet honneur, accordé au mérite, ne pourra que stimuler le zèle des membres actuels de l'Académie.

Guidé par les considérations qui précèdent, j'ai l'honneur de soumettre à l'approbation de Votre Majesté le projet d'arrêté ci-joint.

*Le Ministre de l'intérieur,*

SILVAIN VAN DE WEYER.

---

ARRÊTÉ ROYAL CONCERNANT LE LOCAL DESTINÉ A L'ACADÉMIE.

---

LÉOPOLD , ROI DES BELGES ,

A TOUS PRÉSENTS ET A VENIR, SALUT.

Sur le rapport de Notre Ministre de l'intérieur,

NOUS AVONS ARRÊTÉ ET ARRÊTONS :

ART. 1<sup>er</sup>. En attendant qu'il puisse être construit un local spécial pour l'Académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique, il lui sera assigné un local provisoire dans les bâtiments de l'ancienne cour.

ART. 2. La salle des séances publiques de l'Académie sera ornée des bustes des souverains fondateurs et protecteur de cette institution, de ceux des Belges qui se sont illustrés dans la carrière des sciences, des lettres et des arts, ainsi que des académiciens décédés, qui ont doté le pays d'ouvrages importants.

ART. 3. Le Gouvernement fera exécuter, à ses frais, un ou deux bustes par an.

ART. 4. Notre Ministre de l'intérieur est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Donné à Laeken, le 1<sup>er</sup> décembre 1845.

LÉOPOLD.

PAR LE ROI :

*Le Ministre de l'intérieur,*

SYLVAIN VAN DE WEYER.

---

---

TRAVAUX SPÉCIAUX DE L'ACADÉMIE. — ADJONCTION  
DE SAVANTS ET DE LITTÉRATEURS.

---

RAPPORT AU ROI.

SIRE,

Votre Majesté vient de réorganiser l'Académie des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique, et Elle déterminé quelles seraient ses publications.

Ces publications comprennent les mémoires des membres, des associés, des correspondants; les mémoires couronnés et ceux des savants étrangers.

Ce cadre, Sire, est assez vaste, et, à en juger par le passé, l'Académie continuera à fournir dignement son contingent à notre édifice littéraire et scientifique.

Mais indépendamment de ces travaux, il en est d'autres, d'une haute importance, qui exigent le concours et les lumières d'un grand nombre de personnes. Tels seraient :

Une biographie nationale;

Une collection des grands écrivains du pays, avec traductions, notices, etc.;

Enfin, la publication des anciens monuments de la littérature flamande.

J'ai l'honneur de proposer à Votre Majesté de confier ces travaux à l'Académie, qui sera autorisée à s'adjoindre des savants et des littérateurs pris en dehors de son sein. Flattée de ce nouveau témoignage de la confiance du Gouvernement

de Votre Majesté en ses lumières et en son zèle, elle y répondra dignement, et elle acquerra des nouveaux droits à la reconnaissance du pays, à l'estime du monde savant.

*Le Ministre de l'intérieur,*  
SYLVAIN VAN DE WEYER.

---

ARRÊTÉ ROYAL CONCERNANT LES TRAVAUX SPÉCIAUX DE  
L'ACADÉMIE.

---

LÉOPOLD, ROI DES BELGES,

A TOUS PRÉSENTS ET A VENIR, SALUT.

Sur le rapport de Notre Ministre de l'intérieur,

NOUS AVONS ARRÊTÉ ET ARRÊTONS :

ART. 1<sup>er</sup>. L'Académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique, sera successivement chargée des travaux suivants :

- 1<sup>o</sup> D'une biographie nationale ;
- 2<sup>o</sup> D'une collection des grands écrivains du pays, avec traductions, notices, etc. ;
- 3<sup>o</sup> De la publication des anciens monuments de la littérature flamande.

ART. 2. L'Académie soumettra à la sanction du Gouvernement les mesures d'exécution de ces travaux.

ART. 3. Notre Ministre de l'intérieur est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Donné à Laeken, le 1<sup>er</sup> décembre 1845.

LÉOPOLD.

PAR LE ROI :

*Le Ministre de l'intérieur,*

SYLVAIN VAN DE WEYER.

---

PRIX QUINQUENNAL DE 3,000 FRANCS EN FAVEUR DU MEILLEUR  
OUVRAGE SUR L'HISTOIRE DU PAYS.

---

### RAPPORT AU ROI.

SIRE,

Les études historiques sont cultivées en Belgique avec une espèce de prédilection. Il est permis de croire que l'action du Gouvernement n'est pas restée étrangère à ce fait et qu'il y a, au contraire, puissamment contribué. Ainsi la recherche et la publication des chroniques belges inédites, les soins donnés à la mise en ordre des dépôts des archives nationales, la publication des inventaires des archives, la création de la bibliothèque royale, les encouragements accordés aux bibliothèques communales et aux sociétés lit-

téraires ou savantes locales, toutes ces mesures ont incontestablement servi à répandre et à faciliter la connaissance des sources historiques.

Naguère Votre Majesté a donné une preuve de sa sollicitude pour les travaux historiques, en instituant un prix spécial de trois mille francs en faveur de l'auteur de la meilleure histoire du règne des Archiducs Albert et Isabelle.

J'ai l'honneur, Sire, de proposer à Votre Majesté une nouvelle mesure qui, j'ose le croire, sera accueillie avec faveur par le public savant; c'est l'institution d'un prix quinquennal en faveur du meilleur ouvrage sur l'histoire du pays, qui sera publié durant chaque période de cinq années.

L'expérience prouve, Sire, qu'on obtient souvent, en laissant à chacun sa liberté d'action, des résultats plus satisfaisants qu'en traçant d'avance le cadre d'un travail. Ici, aucun point historique n'est désigné de préférence à un autre. Tout savant traitera le sujet vers lequel il se sentira attiré. Tel cherchera à éclaircir les points encore obscurs de la constitution primitive de notre nationalité; tel racontera nos luttes et nos dissensions au moyen âge; tel autre enfin rapportera les événements qui, pour être plus récents, ne sont cependant qu'imparfaitement connus. L'érudition, la critique, le style, trouveront à la fois l'occasion de se produire et d'être appréciés.

Déjà plus d'une fois, Sire, l'idée de cette mesure a été suggérée. La meilleure occasion de la réaliser me semble être la réorganisation de l'Académie. C'est donc avec confiance que je soumets à Votre Majesté le projet d'arrêté ci-joint.

*Le Ministre de l'intérieur,*  
SYLVAIN VAN DE WEYER.

ARRÊTÉ ROYAL CONCERNANT LA FONDATION D'UN PRIX  
QUINQUENNAL.

---

LÉOPOLD, ROI DES BELGES,

A TOUS PRÉSENTS ET A VENIR, SALUT.

Voulant donner un nouveau témoignage de Notre haute sollicitude pour les travaux relatifs à l'histoire de la Belgique, et exciter, en même temps, le zèle et l'émulation des savants qui se livrent à ces travaux ;

Sur le rapport de Notre Ministre de l'intérieur,

NOUS AVONS ARRÊTÉ ET ARRÊTONS :

ART. 1<sup>er</sup>. Il est institué un prix quinquennal de cinq mille francs, en faveur du meilleur ouvrage sur l'histoire du pays qui aura été publié par un auteur belge, durant chaque période de cinq ans.

ART.-2. Il sera affecté, pour la formation de ce prix, un subside annuel de mille francs sur les fonds alloués au budget en faveur des lettres et des sciences.

ART. 3. La classe des lettres de l'Académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique, soumettra à la sanction du Gouvernement un projet de règlement, qui déterminera les conditions auxquelles le prix sera décerné, et le mode qui sera observé pour le jugement des ouvrages.

ART. 4. Notre Ministre de l'intérieur est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Donné à Laeken, le 1<sup>er</sup> décembre 1845.

LÉOPOLD.

PAR LE ROI :

*Le Ministre de l'intérieur,*

SYLVAIN VAN DE WEYER.

---

TRAVAUX DE LA COMMISSION D'HISTOIRE.

---

### RAPPORT AU ROI.

SIRE,

Par arrêté du 22 juillet 1834, Votre Majesté a créé une Commission, à l'effet de rechercher et de mettre au jour les chroniques belges inédites.

La Commission a dignement répondu au but de son institution. Elle a publié jusqu'aujourd'hui huit volumes de chroniques et dix volumes de bulletins de ses séances.

Ces travaux, Sire, ont obtenu les suffrages du monde littéraire. Mais, jusqu'à présent, ils avaient été exécutés en dehors de l'Académie, quoique, par leur nature, ils parais-

sent appartenir à ce corps savant. En conséquence, il m'a semblé qu'il serait convenable de les faire rentrer dans le cercle de ses travaux.

Cette mesure est d'autant plus opportune, que Votre Majesté a assigné à chacune des trois classes de l'Académie, un cercle de travaux bien distincts. Au premier rang de ceux qui sont confiés à la classe des lettres, se trouve l'histoire nationale. Dès lors, Sire, il paraît juste de lui donner aussi dorénavant la direction des recherches et des publications de la Commission d'histoire.

Il est, du reste, à remarquer que tous les membres de celle-ci font déjà partie de l'Académie, et rien ne sera changé à la constitution actuelle de la Commission d'histoire, si ce n'est que ses travaux auront, dans le patronage de l'Académie, une garantie de plus aux yeux du monde savant.

C'est pour ces motifs, Sire, que j'ai l'honneur de soumettre à Votre Majesté le projet d'arrêté ci-joint.

*Le Ministre de l'intérieur,*  
SYLVAIN VAN DE WEYER.

---

ARRÊTÉ ROYAL CONCERNANT LA COMMISSION D'HISTOIRE.

---

LÉOPOLD , ROI DES BELGES ,

A TOUS PRÉSENTS ET A VENIR , SALUT.

Vu Notre arrêté de ce jour, portant réorganisation de l'Académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique;

Revu Notre arrêté du 22 juillet 1834, instituant une Commission à l'effet de rechercher et mettre au jour les chroniques belges inédites;

Sur le rapport de Notre Ministre de l'intérieur;

NOUS AVONS ARRÊTÉ ET ARRÊTONS :

ART. 1<sup>er</sup>. La Commission prérappelée, dans sa formation actuelle et avec son budget spécial, est maintenue.

Elle rentre dans le sein de l'Académie, et sa correspondance est soumise aux dispositions arrêtées pour cette compagnie.

Il en est de même de ses archives.

Ses publications serviront de complément à celles de l'Académie.

ART. 2. Notre Ministre de l'intérieur est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Donné à Laeken, le 1<sup>er</sup> décembre 1845.

LÉOPOLD.

PAR LE ROI :

*Le Ministre de l'intérieur,*

SYLVAIN VAN DE WEYER.

---

## ARRÊTÉS ROYAUX

CONCERNANT

LES RÈGLEMENTS INTÉRIEURS DES CLASSES DE L'ACADÉMIE.

---

*Règlement intérieur de la Classe des Sciences.*

---

LÉOPOLD, ROI DES BELGES,

A TOUS PRÉSENTS ET A VENIR, SALUT :

Vu le règlement intérieur formé par la classe des sciences de l'Académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique ;

Vu l'art. 16 de Notre arrêté du 1<sup>er</sup> décembre 1845, portant réorganisation de cette compagnie ;

Sur la proposition de Notre Ministre de l'intérieur,

NOUS AVONS ARRÊTÉ ET ARRÊTONS :

ART. 1<sup>er</sup>. Le règlement susdit est approuvé dans sa teneur suivante :

1. Les deux sections de la classe des sciences, celle des sciences mathématiques et celle des sciences naturelles, se composent, chacune, d'un même nombre de membres.

2. En cas de vacance dans une section, un membre de l'autre section peut y être admis du consentement de la classe. L'Académicien doit en avoir exprimé la demande par écrit, avant que la liste de présentation ait été arrêtée pour la section où la place est devenue vacante.

3. Le bureau se compose du directeur, du vice-directeur et du secrétaire perpétuel.

4. La séance, quel que soit le nombre des membres présents, s'ouvre à l'heure précise, indiquée sur la carte de convocation.

5. En cas d'absence du directeur et du vice-directeur, le fauteuil est occupé par le plus ancien membre de la classe.

Lorsque plusieurs membres ont été élus dans la même séance, l'âge détermine leur rang d'ancienneté dans la liste des membres.

6. Le directeur peut admettre à la séance des savants de distinction, étrangers au pays.

7. Le directeur donne lecture de l'ordre du jour, immédiatement après l'adoption du procès-verbal.

Ne sont admis, pour être lus en séance, que les écrits dont la rédaction est entièrement achevée et qui sont indiqués à l'ordre du jour.

8. Quand un écrit est accompagné de planches, l'auteur en prévient le secrétaire perpétuel. L'impression du texte et la gravure des planches sont votées séparément.

En cas de disjonction, l'auteur peut s'opposer à l'impression de son travail.

9. Si une planche doit occasionner des dépenses extraordinaires, ou si plusieurs planches sont jointes à une notice, le vote pour l'impression est différé ; et, à la séance sui-

vante , le secrétaire présente un devis des frais qui seront occasionnés par la gravure ou la lithographie.

10. Le bureau juge quels sont, parmi les mémoires reçus pour l'impression, ceux qui doivent être imprimés les premiers.

Il a égard: 1<sup>o</sup> à la date de la présentation du mémoire; 2<sup>o</sup> aux frais qui seront occasionnés par la publication; 3<sup>o</sup> à ce que les différentes branches dont s'occupe la classe, soient représentées dans ses publications.

La décision du bureau est rendue exécutoire par la sanction de la classe.

11. Les opinions des commissaires sont signées par eux, et restent annexées au mémoire examiné.

Elles sont communiquées en temps utile au premier commissaire, qui fera fonction de rapporteur.

12. La classe ne fait pas de rapport sur les ouvrages déjà livrés à la publicité.

Sont exceptés les ouvrages sur lesquels le Gouvernement demande l'avis de la classe.

13. La classe ne délibère que sur des propositions écrites et signées.

La délibération sur une proposition réglementaire n'a lieu que dans la séance qui suit celle de la présentation.

Toute proposition que la classe n'a pas prise en considération ou qu'elle a écartée après discussion, ne peut être représentée dans le cours de l'année académique.

14. La présentation pour les places vacantes est faite par la section.

La section ne délibère sur l'admission d'aucun candidat, s'il n'a été présenté par deux membres au moins. Les présentations indiquent les titres des candidats.

15. La classe met annuellement au concours six questions.  
Chaque section en propose trois.

16. Quand la classe se constitue en comité secret, elle se compose de ses membres seulement.

Le comité secret est de rigueur :

- 1<sup>o</sup> Pour la présentation et l'élection aux places vacantes ;
- 2<sup>o</sup> Pour la discussion des articles réglementaires ;
- 3<sup>o</sup> Pour la formation des programmes et le jugement des concours.

Sont toutefois admis au comité secret les associés, les académiciens des deux autres classes, ainsi que les correspondants de la classe des sciences, lorsqu'ils ont été désignés pour faire partie du jury sur la proposition des commissaires.

17. Les pièces destinées à être lues en séance publique sont préalablement soumises à la classe.

ART. 2. Notre Ministre de l'intérieur est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Donné à Paris, le 27 octobre 1846.

LÉOPOLD.

PAR LE ROI :

*Le Ministre de l'intérieur,*

Comte DE THEUX.

---

*Règlement intérieur de la Classe des Lettres.*

---

LÉOPOLD, ROI DES BELGES,

A TOUS PRÉSENTS ET A VENIR, SALUT.

Vu le règlement intérieur formé par la classe des lettres de l'Académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique ;

Vu l'art. 16 de Notre arrêté du 1<sup>er</sup> décembre 1845, portant réorganisation de cette compagnie ;

Sur la proposition de Notre Ministre de l'intérieur ,

NOUS AVONS ARRÊTÉ ET ARRÊTONS :

ART. 1<sup>er</sup>. Le règlement susdit est approuvé dans sa teneur suivante :

1. La séance commence à l'heure précise, indiquée sur la carte de convocation, quel que soit le nombre des membres présents.

2. En cas d'absence du directeur et du vice-directeur, le fauteuil est occupé par le plus ancien membre de la classe.

3. Le directeur peut admettre à la séance des savants,

des littérateurs et des personnages de distinction, étrangers au pays.

4. Le directeur donne lecture de l'ordre du jour, immédiatement après l'adoption du procès-verbal.

Cet ordre du jour, quant aux mémoires et notices, est réglé par la date de leur dépôt entre les mains du secrétaire.

Ne sont admis, pour être lus dans la séance, que les mémoires et notices entièrement achevés et indiqués à l'ordre du jour.

5. Quand des planches devront être jointes à un travail, l'auteur en prévient la classe. L'impression de la notice et la gravure des planches sont votées séparément.

6. Si une planche doit donner lieu à des dépenses extraordinaires ou si plusieurs planches sont jointes à une notice, la publication en est différée, et le secrétaire présente à la séance suivante un devis des frais qui seront occasionnés par la gravure ou la lithographie.

7. Le bureau juge quels sont, parmi les mémoires reçus pour l'impression, ceux qui doivent être publiés les premiers : il a égard : 1<sup>o</sup> à la date de la présentation du mémoire; 2<sup>o</sup> aux frais qui seront nécessités par la publication; 3<sup>o</sup> à ce que les différentes matières dont s'occupe la classe soient représentées dans ses recueils.

8. Les mémoires modifiés (art. 22 du règlement) portent, avec la date de leur présentation, celle de l'époque où les modifications ont été faites.

9. Les rapports faits à la classe sont signés par leurs auteurs.

Le rapport de chaque commissaire reste annexé au mémoire examiné.

**10. La classe ne délibère que sur des propositions écrites et signées.**

La délibération sur une proposition réglementaire n'a lieu que dans la séance qui suit celle de la présentation.

**11. La classe, dans ses nominations, veille à ce que les différentes matières dont elle s'occupe soient, autant que possible, représentées. Ces matières sont :**

- 1<sup>o</sup> Histoire et antiquités nationales ;
- 2<sup>o</sup> Histoire générale et archéologie ;
- 3<sup>o</sup> Langues anciennes, littératures française et flamande ;
- 4<sup>o</sup> Sciences philosophiques ;
- 5<sup>o</sup> Législation, droit public et jurisprudence ;
- 6<sup>o</sup> Économie politique et statistique.

**12. Les présentations pour les places vacantes, sont faites collectivement par un comité de trois personnes nommées au scrutin secret dans la séance précédente, comité auquel s'adjoint le bureau.**

La classe ne délibère sur l'admission d'aucun candidat, à moins que deux membres n'aient demandé par écrit que son nom soit porté sur la liste des candidats.

**13. La classe met annuellement au concours six questions sur les matières indiquées à l'art. 11.**

**14. Quand la classe se constitue en comité secret, elle se compose de ses membres seulement.**

Le comité secret est de rigueur :

- 1<sup>o</sup> Pour la présentation et l'élection aux places vacantes ;
- 2<sup>o</sup> Pour la discussion des articles réglementaires ;
- 3<sup>o</sup> Pour la formation des programmes et le jugement des concours.

Sont toutefois admis au comité secret les associés, les

académiciens des deux autres classes, ainsi que les correspondants, lorsqu'ils ont été désignés pour faire partie du jury du concours.

15. Les pièces destinées à être lues en séance publique, sont préalablement soumises à la classe.

16. La classe ne fait pas de rapport sur les ouvrages déjà livrés à la publicité.

Sont exceptés les ouvrages sur lesquels le Gouvernement demande l'avis de la classe.

17. Lorsque l'Académie aura pris une décision d'après un rapport rédigé par un ou plusieurs de ses commissaires, il ne sera plus permis de changer la rédaction de ce rapport.

18. Tous les deux ans, et dans l'ordre déterminé par le sort, chacun des membres ou correspondants communiquera à la classe un travail inédit, dont la lecture ne dépassera pas la durée d'une heure.

Ces lectures seront réparties entre les séances de manière qu'il n'y en ait jamais plus de deux par jour.

Les lectures obligatoires n'excluent pas les autres lectures.

Le bureau avertira deux mois à l'avance chaque membre ou correspondant de l'époque où il est appelé à communiquer son travail.

La convocation fera mention, pour chaque séance, des lectures qui seront faites en vertu de la présente disposition, du sujet des travaux qui seront lus et du nom des auteurs.

#### *Article transitoire.*

19. Les dispositions de l'art. 18 ne seront mises à exécution qu'à partir du mois de juillet 1847. Toutefois, dans la séance qui suivra l'adoption du présent règlement, un

tirage au sort règlera l'ordre dans lequel les membres et correspondants devront se succéder.

ART. 2. Notre Ministre de l'intérieur est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Donné à Paris, le 27 octobre 1846.

LÉOPOLD.

PAR LE ROI :

*Le Ministre de l'intérieur,*

Comte DE THEUX.

---

*Règlement intérieur de la Classe des Beaux-Arts.*

---

LÉOPOLD, ROI DES BELGES,

A TOUS PRÉSENTS ET A VENIR, SALUT :

Vu le règlement intérieur formé par la classe des beaux-arts de l'Académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique;

Vu l'art. 16 de Notre arrêté du 1<sup>er</sup> décembre 1845, portant réorganisation de cette compagnie;

Sur la proposition de Notre Ministre de l'intérieur,

NOUS AVONS ARRÊTÉ ET ARRÊTONS :

ART. 1<sup>er</sup>. Le règlement susdit est approuvé dans sa teneur suivante :

1. La séance commence à l'heure précise indiquée sur la carte de convocation, quel que soit le nombre des membres présents.

2. La liste de présence est retirée une demi-heure après l'ouverture de la séance. Les inscriptions ne sont plus admises, sinon pour des motifs valables et soumis à l'appréciation du bureau.

3. En cas d'absence du directeur et du vice-directeur, le fauteuil est occupé par le plus ancien membre de la classe. Quand l'ancienneté est la même, le fauteuil est occupé par le plus âgé des membres.

4. Le directeur fait connaître l'ordre du jour immédiatement après la lecture du procès-verbal.

5. On n'admet pour la lecture que les notices entièrement achevées et indiquées à l'ordre du jour.

6. Quand une notice est accompagnée de planches, l'auteur en prévient la classe. L'impression de la notice et la gravure des planches sont votées séparément.

7. Si une planche doit occasionner des dépenses extraordinaires, ou si plusieurs planches sont jointes à une notice, la publication en est différée, et le secrétaire présente à la séance suivante un devis des frais qui seront occasionnés par la gravure ou la lithographie.

8. Le bureau juge quels sont, parmi les mémoires reçus pour l'impression, ceux qui doivent être publiés les premiers : il a égard :

1° A la date de la présentation du travail ; 2° aux frais qui seront occasionnés par la publication ; 3° à ce que les différentes branches dont s'occupe la classe soient représentées dans ses mémoires.

9. Les mémoires modifiés (art. 22 du règlement) portent la date de l'époque où les modifications ont été faites.

10. Les rapports faits à la classe sont signés par les auteurs.

Ils auront dû être communiqués, en temps utile, au rapporteur.

11. La classe ne délibère que sur des propositions écrites et signées.

La délibération sur une proposition réglementaire n'a lieu que dans la séance qui suit celle de la présentation.

12. La présentation pour les places vacantes est faite par le bureau, qui s'adjoit la section dans laquelle la place est vacante.

En outre, la classe ne délibère sur l'admission d'aucun

candidat, à moins que deux membres ne l'aient présenté officiellement.

13. La classe des beaux-arts met annuellement au concours quatre questions, à savoir :

Une sur la peinture ou sur la gravure en taille-douce ;

Une sur la sculpture ou sur la gravure en médailles ;

Une sur l'architecture ;

Une sur la musique.

Il est entendu qu'il y a un roulement qui permet de représenter successivement les différentes parties des beaux-arts correspondantes aux quatre divisions précédentes.

14. Quand la classe se constitue en comité secret, elle se compose de ses membres seulement.

Le comité secret est de rigueur :

1<sup>o</sup> Pour la présentation et l'élection aux places vacantes ;

2<sup>o</sup> Pour la discussion des articles réglementaires ;

3<sup>o</sup> Pour le jugement des concours.

Sont toutefois admis au comité secret, les associés, les académiciens des deux autres classes, ainsi que les correspondants de la classe des beaux-arts, lorsqu'ils ont été désignés pour faire partie du jury.

15. Les pièces destinées à être lues en séance publique sont préalablement soumises à la classe.

ART. 2. Notre Ministre de l'intérieur est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Donné à Paris, le 27 octobre 1846.

LÉOPOLD.

PAR LE ROI :

*Le Ministre de l'intérieur,*

Comte DE THEUX.

---

*Création de la Commission royale d'Histoire.*

---

RAPPORT AU ROI.

SIRE,

L'histoire de la Belgique, comme celle de la plupart des nations de l'Europe, n'est encore qu'imparfaitement connue, malgré les travaux recommandables de plusieurs écrivains distingués.

Ce qui a manqué à ces écrivains, c'est moins le talent, il est juste de le reconnaître, que les matériaux qu'ils auraient pu mettre en œuvre avec succès, et qui étaient restés enfouis dans la poussière des archives et des bibliothèques.

Cependant, depuis que la Belgique, après tant de vicissitudes, a recouvré une existence indépendante, la connaissance de tous les faits qui se rattachent à son histoire a acquis un degré d'importance qu'elle n'eut à aucune autre époque; aussi les esprits se sont-ils reportés, avec une activité remarquable, vers les traditions du passé, et l'étude de nos fastes civiques a pris un essor qui s'est manifesté par des indices non équivoques.

Il appartenait au Gouvernement auquel le vœu national a confié les destinées du pays, de seconder de tout son pouvoir une tendance non moins favorable au développement du patriotisme qu'au progrès des lettres.

Dans un rapport que j'ai soumis récemment à Votre Majesté, j'ai retracé ce qui, dès le principe de notre régénération politique, et malgré les embarras de tout genre qui préoccupaient l'administration, a été fait pour la mise en ordre de nos dépôts d'archives; j'ai proposé à Votre

Majesté, comme l'une des mesures les plus propres à encourager les investigations sur l'histoire nationale, la publication des catalogues de ces dépôts. Votre Majesté a donné son assentiment à cette mesure.

Là ne s'est pas bornée la sollicitude du Gouvernement.

Par une disposition qui date de l'année 1832, la mise en lumière des documents intéressants pour l'histoire générale de la Belgique, que renferment non pas seulement les Archives de l'État, mais tous les dépôts de titres du pays, a été ordonnée : cette publication, confiée aux soins de l'archiviste général du royaume, se poursuit avec activité. Déjà deux volumes de documents ont paru ; le troisième sera imprimé dans le courant de cette année.

Mais il est une autre source précieuse pour l'histoire et à laquelle jusqu'ici il a été trop peu puisé : je veux parler des chroniques, des mémoires, des relations de tel ou tel événement, rédigés par des contemporains.

La Belgique était autrefois très-riche en monuments de ce genre : on y comptait peu d'abbayes et de chapitres dans lesquels il ne s'en conservât ; les archives des corps administratifs et judiciaires en recélaient aussi, quoiqu'en moins grand nombre.

Les événements qui marquèrent la fin du dernier siècle, ont malheureusement occasionné la perte de beaucoup de nos chroniques, comme d'une quantité considérable de nos chartes : les unes ont été détruites, d'autres sont passées à l'étranger ; toutefois il nous en est resté qui méritent l'attention des savants : telle est la chronique de Vander Heyden, dit *a Thymo*, pensionnaire ou secrétaire de la ville de Bruxelles pendant près d'un demi-siècle, et de plus chanoine et trésorier de Sainte-Gudule, mort en 1473 ; on

crut longtemps qu'elle avait été la proie des flammes lors du bombardement de Bruxelles en 1695. Tels sont encore la chronique d'Edmont De Dwynter, qui fut successivement secrétaire des ducs de Brabant Antoine I<sup>er</sup>, Jean III, Philippe I<sup>er</sup> et Philippe II; les chroniques flamandes rimées de Jean Van Heelu et de De Klerk, les voyages de Philippe-le-Beau et de Charles-Quint et d'autres ouvrages sans doute qui ne sont pas connus.

Je viens proposer à Votre Majesté la publication de ces chroniques.

Bien des fois déjà, Sire, la même entreprise a été tentée, sans avoir eu jamais un résultat satisfaisant.

Dans le XVI<sup>e</sup> et le XVII<sup>e</sup> siècle, des savants isolés en conçurent le projet; mais leurs plans reçurent à peine un commencement d'exécution.

Sous le règne de l'impératrice Marie-Thérèse, ce fut le Gouvernement lui-même qui le forma : le comte De Cobenzl fit faire beaucoup de recherches et d'écrits dans ce but; il s'assura de la coopération d'hommes distingués par leurs connaissances dans l'histoire du pays, le comte De Neny, chef et président du conseil privé, l'abbé Paquot, historiographe de l'impératrice, l'abbé Nelis, bibliothécaire de l'université de Louvain, MM. Van Heurck et Verdussen. Différentes circonstances, mais principalement la mort du comte De Cobenzl, arrivée en 1770, rendirent infructueux tous les travaux préparatoires qui avaient été faits pour la publication du recueil dont le plan avait été adopté par lui.

Plus tard, l'Académie impériale et royale des sciences et belles-lettres de Bruxelles créa dans son sein un comité qu'elle chargea de la mise au jour des chroniques, mémoi-

les et autres monuments propres à servir de matériaux à une histoire générale de la Belgique. Cette création semblait promettre de grands résultats ; mais, soit défaut de zèle ou de loisir de la part des membres du comité, soit manque de fonds nécessaires, tout ce qui en sortit se réduisit à l'édition, par le marquis Du Chasteler, de la chronique de Gilbert, chancelier des comtes de Hainaut sur la fin du XII<sup>e</sup> et au commencement du XIII<sup>e</sup> siècle.

L'œuvre pour l'accomplissement de laquelle l'Académie et le Gouvernement lui-même s'étaient en quelque sorte montrés impuissants, M. De Nelis, devenu évêque d'Anvers, crut pouvoir l'entreprendre, aidé de ses seules forces. Il s'était livré à des recherches étendues sur l'histoire de la Belgique ; il avait eu accès aux bibliothèques et aux chartiers qui contenaient le plus de richesses : il annonça, en 1783, le dessein de publier, en trente à trente-cinq volumes in-4<sup>o</sup>, une collection d'historiens des Pays-Bas.

Cette entreprise, ainsi que toutes celles dont le projet avait été précédemment conçu, n'eut point de suite. Il faut d'autant plus le regretter que, dans son *Prodromus rerum Belgicarum*, le seul monument que nous possédions de ses longs et importants travaux, le savant évêque d'Anvers a prouvé qu'il eût été capable de s'acquitter de la tâche difficile qu'il s'était imposée.

Dans les dernières années de notre communauté politique avec la Hollande, le Gouvernement avait résolu de faire publier, aux frais de l'État, les chroniques belges inédites, et il avait institué une commission à cet effet (1).

(1) Un arrêté royal du 23 décembre 1826 nomme membres de cette commission : MM. De Reiffenberg, Willems, Van de Weyer, Raoul et Bernhardt.

Au mois de septembre 1830, la commission dont je viens de parler n'avait encore livré au public aucun des ouvrages qu'elle avait annoncé l'intention d'éditer ; seulement deux de ces ouvrages se trouvaient entre les mains de l'imprimeur : le premier volume de la chronique d'a *Thymo* et quelques feuilles de la chronique flamande de Jean Van Heelu venaient de sortir de la presse (1).

Je viens de proposer à Votre Majesté de reprendre une œuvre nationale, aussi souvent abandonnée ou interrompue qu'entreprise. Je ne m'arrêterai pas à démontrer que c'est sous les auspices des Gouvernements seuls, que de pareilles entreprises peuvent aujourd'hui être exécutées; seuls ils possèdent les ressources de tout genre qu'elles exigent : d'une part, en effet, les dépenses qu'elles entraînent ne sauraient être bien onéreuses pour eux, et, de l'autre, ils sont dépositaires des matériaux les plus importants qui doivent y être employés. Des individus isolés, quels que fussent leurs efforts, n'obtiendraient que des résultats partiels et nécessairement bornés.

Le projet d'arrêté ci-joint a été basé sur cette donnée.

L'article premier institue une Commission pour la recherche et la mise en lumière des chroniques belges inédites.

Il est évident qu'un aussi grand travail réclame le concours d'un certain nombre de coopérateurs. Les hommes que je désigne au choix de Votre Majesté se recommandent à cette distinction par leurs connaissances et par leurs travaux sur l'histoire nationale.

L'art. 2 porte que la Commission, aussitôt après qu'elle aura été installée, s'occupera de rédiger un plan pour ses travaux.

(1) Il faut y ajouter l'*Histoire de la Toison d'or*.

Je pense, Sire, qu'à cet égard une grande latitude doit être laissée à la Commission.

Par l'art. 3 du projet d'arrêté, une somme annuelle de cinq mille francs, à prélever sur le crédit alloué au budget du département de l'intérieur pour l'encouragement des sciences et des lettres, est mise à la disposition de la Commission, jusqu'à ce qu'elle ait rempli la tâche qui lui est confiée.

Il m'a paru de toute nécessité, pour assurer aux travaux de la Commission une marche régulière, de lui allouer un subside fixe et sur lequel elle puisse compter; elle fera ses arrangements en conséquence. Il arrivera que, une année, les 5,000 francs ne seront pas dépensés; une autre année, ils auront été insuffisants: le déficit de l'une sera couvert par l'excédant de l'autre.

Au surplus, la Commission est tenue, d'après le même article, de rendre compte, chaque année au département de l'intérieur, de l'emploi des fonds affectés à ses travaux.

La somme annuelle de 5,000 francs est destinée à faire face aux frais de copie, aux frais de déplacement des membres de la Commission et aux frais d'impression que ne couvrira pas la vente des ouvrages.

Dans l'art. 4 et dernier, le Gouvernement fait espérer aux membres de la Commission les distinctions ou les récompenses que leurs travaux auront pu mériter: c'est un encouragement dont Votre Majesté reconnaîtra l'opportunité autant que la justice.

J'ose me flatter, Sire, que l'ensemble de ces dispositions répondra aux vues libérales de Votre Majesté, et je les soumets avec confiance à son approbation..

*Le Ministre de l'Intérieur,*  
**CH. ROGIER.**

**LÉOPOLD , ROI DES BELGES ,**

**A TOUS PRÉSENTS ET A VENIR, SALUT.**

Considérant que tous les travaux qui ont pour objet de répandre des lumières sur l'histoire de la Belgique , méritent Notre sollicitude ;

Qu'ils doivent contribuer à la fois au développement du patriotisme et aux progrès des lettres ;

Que, déjà , mû par ce motif, Nous avons ordonné la publication des catalogues des Archives de l'État et celles des documents intéressants pour l'histoire générale du royaume, qui existent tant dans ces Archives que dans les autres dépôts de titres du pays ;

Considérant que la mise au jour des chroniques belges inédites doit concourir puissamment au même but ;

Sur le rapport de Notre Ministre de l'intérieur ,

**NOUS AVONS ARRÊTÉ ET ARRÊTONS :**

**ART. 1<sup>er</sup>.** Une Commission est instituée à l'effet de rechercher et mettre au jour les chroniques belges inédites.

Cette Commission est composée de :

**MM. De Gerlache**, premier président de la Cour de cassation, membre de l'Académie royale des sciences et belles-lettres de Bruxelles ;

**L'abbé De Ram**, archiviste de l'archevêché et professeur au séminaire archiépiscopal de Malines ;

**Le baron de Reiffenberg**, professeur à l'université de Louvain, membre de l'Académie de Bruxelles ;

**Dewez**, inspecteur des athénées et collèges, secrétaire perpétuel de l'Académie de Bruxelles ;

Gachard, archiviste général du royaume ;  
Warnkœnig, professeur à l'université de Gand ;  
Et J.-F. Willems, receveur à Eeclo.

ART. 2. La Commission sera installée par Notre Ministre de l'intérieur.

Elle s'occupera, dans ses premières séances, de la rédaction d'un plan pour ses travaux, qu'elle soumettra à l'approbation de Notre dit Ministre.

ART. 3. Il sera mis à la disposition de la Commission, jusqu'à l'entier accomplissement de la tâche qui lui est confiée, une somme annuelle de cinq mille francs, destinée à couvrir les frais de toute nature qu'elle aura à supporter.

Cette somme sera prélevée sur le crédit alloué au budget du département de l'intérieur, pour l'encouragement des sciences et des lettres.

La Commission rendra compte de son emploi, chaque année, à Notre Ministre de l'intérieur.

ART. 4. Nous nous réservons d'accorder aux membres de la Commission telles distinctions et récompenses dont Nous les aurons jugés dignes.

ART. 5. Notre Ministre de l'intérieur est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera inséré au *Bulletin Officiel*.

Donné à Bruxelles, le 22 juillet 1834.

LÉOPOLD.

Par le Roi :

*Le Ministre de l'intérieur,*

CH. ROGIER.

---

*Règlement intérieur de la Commission royale d'Histoire* (1).

---

LE MINISTRE DE L'INTÉRIEUR ,

Vu l'arrêté royal du 22 juillet 1834, organique de la Commission royale d'histoire;

Vu les propositions de ladite Commission ;

ARRÊTE :

ART. 1<sup>er</sup>. La Commission, composée de sept membres, nommés par le Roi, choisit dans son sein un président, un secrétaire et un trésorier.

ART. 2. Les membres de la Commission s'assemblent régulièrement à Bruxelles quatre fois l'an, dans les mois de janvier, avril, juillet et octobre, pour délibérer sur les matières soumises à leur examen, se concerter sur les publications qui font l'objet de leurs travaux d'après le plan approuvé par le Ministre de l'intérieur, conformément à l'art. 2 de l'arrêté royal du 22 juillet 1834, et s'aider mutuellement de leurs lumières et de leurs connaissances.

La Commission s'assemble extraordinairement, lorsque le président le juge convenable.

ART. 3. Le président met les matières en délibération, recueille les voix, et conclut au nom de la Commission.

En cas d'absence, il est remplacé par le doyen d'âge.

ART. 4. Il est publié un compte-rendu ou bulletin des

(1) Voyez, page 46, les modifications apportées à ce règlement et à l'arrêté royal qui le précède. Voir aussi page 74 de cet *Annuaire*.

séances de la Commission , dans lequel sont rapportés les sujets dont elle s'est occupée , et les communications qu'elle a reçues, en tant que celles-ci concernent l'histoire de la Belgique.

Aucune communication ne peut toutefois y être insérée, qu'après résolution prise par la Commission.

Le secrétaire est invité à continuer de placer , à la suite du compte-rendu, un bulletin bibliographique, où seront mentionnées les publications relatives à l'histoire de la Belgique, faites dans le royaume et à l'étranger, mais sans y exprimer d'opinion sur le mérite de ces ouvrages.

ART. 5. La Commission étant instituée uniquement à l'effet de rechercher et de mettre au jour les chroniques belges inédites, les membres éditeurs s'abstiennent d'introduire dans les publications qui leur sont confiées des matières étrangères au contenu du texte principal de l'ouvrage.

ART. 6. Les règles de publication arrêtées dans les séances de la Commission du 4 et du 16 août 1834, et imprimées dans le recueil de ses bulletins, vol. I<sup>er</sup>, pp. 4, 5 et 6, seront strictement observées. Chaque volume à publier ne dépassera pas 100 feuilles in-4<sup>o</sup>.

ART. 7. Aucune publication comprise dans le plan approuvé par le Ministre de l'intérieur, ne sera autorisée qu'après que le membre qui désirera en être chargé aura fait connaître, dans un rapport à la Commission, le plan qu'il se propose de suivre, ainsi que la nature et l'importance des documents qu'il croit devoir ajouter au texte principal. L'impression commencera quand la copie d'un tiers de volume, au moins, pourra être livrée à l'imprimeur.

ART. 8. Les cartes et planches reconnues nécessaires,

pour être jointes au texte des chroniques, ou de leurs appendices, ne seront confectionnées que lorsque la Commission en aura autorisé la dépense, sur évaluation approximative.

ART. 9. Tous les mois, l'imprimeur adressera à chaque membre de la Commission, une bonne feuille de tout ce qu'il aura imprimé du texte des volumes de la collection.

ART. 10. Chaque membre reçoit un exemplaire sur grand papier et un exemplaire sur papier ordinaire, des volumes de la collection, ainsi que six exemplaires du Bulletin. Il a droit, en outre, à vingt-cinq exemplaires dits d'auteur de chacun des ouvrages qu'il est chargé de publier (1).

ART. 11. La distribution et la mise en vente des volumes ne peuvent avoir lieu, en Belgique, que dix jours après leur présentation au Roi, leur remise aux membres de la Commission et leur envoi dans les pays étrangers.

ART. 12. Les employés attachés à la Commission, adressent au président, avant chaque assemblée trimestrielle, un rapport sur leurs travaux pendant le trimestre qui a précédé.

La Commission elle-même adresse au Ministre de l'intérieur, à la fin de chaque année, un rapport général sur ses travaux.

ART. 13. La Commission s'abstient de porter un jugement sur les ouvrages imprimés d'auteurs vivants, quand ces ouvrages n'ont pas de rapport direct avec ses travaux.

(1) Deux lettres du Ministre de l'intérieur, datées du 12 août et du 21 octobre 1847, 5<sup>e</sup> division, n<sup>o</sup> 2878, statuent que *tous les membres* de l'Académie seront gratifiés également des publications de la commission.

ART. 14. Les résolutions et les pièces expédiées par la Commission ou en son nom, sont signées par le président et par le secrétaire.

ART. 15. Le secrétaire est dépositaire des papiers et documents appartenant à la commission. Il en tient inventaire.

ART. 16. Les comptes sont vérifiés par le trésorier et visés par le président et par le secrétaire.

Ils sont transmis ensuite au Ministre de l'intérieur, qui en soigne la liquidation.

Cependant une somme à déterminer par le Ministre de l'intérieur pourra être mise annuellement à la disposition de la Commission pour faire face aux dépenses urgentes.

Il sera rendu un compte régulier de l'emploi de cette somme.

ART. 17. Les livres dont il est fait hommage à la Commission sont déposés à la Bibliothèque royale, contre le reçu du conservateur; ils y formeront une section distincte sous le nom de fonds de la Commission royale d'histoire, et seront, en tout temps, à la disposition des membres de la Commission. Les titres de ces livres, avec les noms des donateurs, sont imprimés dans le Bulletin (1).

ART. 18. Pour les cas d'urgence et de moindre importance, ainsi que pour les travaux relatifs à la confection de la table chronologique des chartes imprimées, concernant l'histoire de la Belgique, les membres de la Commission domiciliés à Bruxelles, réunis à ceux qui s'y trouveraient temporairement, sont autorisés à prendre telles résolutions qu'ils jugeront convenir.

(1) Cet article a été modifié par l'arrêté qui suit, p. 74.

Il sera rendu compte à la Commission, dans son assemblée ordinaire suivante, de ce qui aura été fait en conséquence de la présente autorisation (1).

Bruxelles le 29 mars 1845.

**NOTHOMB.**

(1) Par sa lettre en date du 20 novembre 1846, M. le Ministre de l'intérieur a fait connaître que la correspondance officielle de la Commission royale d'histoire doit se faire par le Secrétaire perpétuel de l'Académie, conformément à l'art. 1<sup>er</sup> de l'arrêté royal du 1<sup>er</sup> décembre 1845. Le secrétaire de la Commission royale d'histoire reste chargé de la correspondance particulière entre les membres.

*Modification au règlement intérieur de la Commission  
royale d'histoire.*

---

LE MINISTRE DE L'INTÉRIEUR ,

Revu l'arrêté ministériel du 29 mars 1845, approuvant le  
règlement intérieur de la Commission royale d'histoire ;  
Vu la proposition de ladite Commission ;

ARRÊTE :

ARTICLE UNIQUE. L'article 17 dudit règlement est modifié  
de la manière suivante :

« A l'avenir les ouvrages dont il sera fait hommage à la  
» Commission, seront déposés à la Bibliothèque de l'Acadé-  
» mie, à l'exception de ceux dont le commencement a été  
» envoyé à la Bibliothèque royale, qui continuera à en rece-  
» voir la suite. Les titres de ces ouvrages et les noms des  
» donateurs, seront insérés au *Bulletin.* »

Bruxelles, le 8 juin 1847.

DE THEUX.

---

*Création d'un Bureau paléographique.*

---

LÉOPOLD, ROI DES BELGES,

A TOUS PRÉSENTS ET A VENIR, SALUT.

Sur le rapport de Notre Ministre de l'intérieur ,

NOUS AVONS ARRÊTÉ ET ARRÊTONS :

ART. 1<sup>er</sup>. Il est annexé à la Commission royale d'histoire et sous la haute direction de celle-ci, un bureau paléographique.

ART. 2. Ce bureau est chargé de satisfaire aux demandes qui lui seront faites tant par les administrations publiques que par les particuliers, et qui auront pour objet des transcriptions, des extraits, des analyses des textes, des traductions, des renseignements empruntés aux manuscrits et aux archives.

ART. 3. Le personnel se compose d'un chef de bureau et d'un certain nombre d'attachés.

ART. 4. Le chef du bureau, seul, est salarié; il est nommé par Nous et son traitement est fixé par l'arrêté de sa nomination (1).

ART. 4. Les attachés sont nommés par le Ministre de l'in-

(1) Un arrêté du même jour nomme M. Émile Gachet, chef du bureau paléographique. Par un autre arrêté du 8 septembre 1847, M. P. Gigot a été attaché au même bureau.

térieur ; ils doivent être au moins candidats en philosophie et lettres, ils sont exercés dans l'interprétation des manuscrits, dans leur transcription, et généralement dans tout ce qui concerne la paléographie, surtout la paléographie nationale.

ART. 6. Les attachés n'ont point de traitement ; ils font gratuitement les copies et les recherches demandées par les départements ministériels pour le service de l'administration, mais celles qui sont exécutées pour des particuliers ou pour des institutions littéraires ou scientifiques, leur sont payées suivant un tarif à établir

ART. 7. Le nombre des attachés ne pourra dépasser six, il sera pour commencer limité à deux et augmenté successivement suivant que les travaux du bureau en feront sentir la nécessité.

ART. 8. La Commission royale d'histoire proposera à Notre Ministre de l'intérieur les mesures réglementaires pour l'organisation du bureau.

ART. 9. Notre Ministre de l'intérieur est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Donné à Paris, le 30 janvier 1847.

LÉOPOLD.

PAR LE ROI :

*Le Ministre de l'intérieur,*

Comte DE THEUX.

---

**LISTE DES MEMBRES,**

**DES CORRESPONDANTS ET DES ASSOCIÉS DE L'ACADÉMIE.**



**LE ROI, PROTECTEUR.**

---

M. FÉTIS (F.), président pour 1849.

» QUETELET, secrétaire perpétuel.

---

**COMMISSION ADMINISTRATIVE.**

**( 1849 ).**

Le directeur de la classe des Sciences, M. le vicomte B. DU BUS.

» des Lettres, M. le baron DE STASSART.

» des Beaux-Arts, M. FÉTIS (F.).

Le Secrétaire perpétuel.

Le délégué de la classe des Sciences, M. DUMORTIER.

» des Lettres, M. DE RAM.

» des Beaux-Arts, M. BRAEMT.

---

M. DE HEMPTINNE, trésorier de l'Académie.

---

CLASSE DES SCIENCES.

30 MEMBRES.

M. Le vicomte B. DU BUS, directeur.

» D'OMALIUS D'HALLOY, vice-directeur.

» QUETELET, secrétaire perpétuel.

*Section des sciences mathématiques et physiques (15 membres).*

M. KESTELOOT, J. L. ; à Gand. . . . .	Nommé le 3 juillet 1816.
» THIRY, Ch. E. J. ; à Bruxelles. . . . .	— id.
» QUETELET, A. J. L. ; à Bruxelles. . . . .	Élu le 1 <sup>er</sup> février 1820.
» PAGANI, G. M. ; à Louvain. . . . .	— 28 mars 1825.
» TIMMERMANS, H. A. ; à Gand. . . . .	— 12 octobre 1833.
» DE HEMPTINNE, A. ; à Bruxelles. . . . .	— 7 mai 1834.
» CRAHAY, J. G. ; à Louvain. . . . .	— 8 mai 1835.
» PLATEAU, J. ; à Gand. . . . .	— 15 décem. 1836.
» VERHULST, P. ; à Bruxelles. . . . .	— 14 décem. 1841.
» DELVAUX, C. ; à Liège . . . . .	— id.
» STAS, Jean-Servais ; à Bruxelles. . . . .	— id.
» DE KONINCK, L. G. ; à Liège . . . . .	— 15 décem. 1842.
» DE VAUX, Ad. ; à Bruxelles . . . . .	— 16 décem. 1846.
. . . . .	. . . . .
. . . . .	. . . . .

*Section des sciences naturelles (15 membres).*

M. D'OMALIUS, J. J. ; à Halloy. . . . .	Nommé le 3 juillet 1816.
» VANDERMAELEN, P. ; à Bruxelles. . . . .	Élu le 10 janvier 1829.
» DUMORTIER, B. C. ; à Tournay . . . . .	— 2 mai 1829.
» SAUVEUR, D. ; à Bruxelles. . . . .	— 7 novem. 1829.

M. LEJEUNE, A. L. S.; à Verviers . . . .	Élu le 7 mai 1834.
» WESMAEL, C.; à Bruxelles . . . . .	— 15 décem. 1835.
» MARTENS, M.; à Louvain . . . . .	— id.
» DUMONT, A. H.; à Liège . . . . .	— id.
» CANTRAINE, F.; à Gand . . . . .	— id.
» KICKX, J.; à Gand . . . . .	— 15 décem. 1837.
» MORREN, Ch.; à Liège . . . . .	— 7 mai 1838.
» VAN BENEDEN, P. J.; à Louvain . . . .	— 15 décem. 1842.
» Le baron DE SELYS-LONGCHAMPS, Edm.; à Liège . . . . .	— 16 décem. 1846.
» Le vicomte DU BUS, Bern.; à Bruxelles.	— id.
» NYST, Henri; à Louvain . . . . .	— 17 décem. 1847.

## CORRESPONDANTS (10 au plus).

M. GALEOTTI, Henri; à Bruxelles . . . .	Élu le 7 mai 1841.
» GLUGÉ; à Bruxelles . . . . .	— 17 décem. 1843.
» DUPREZ, F.; à Gand . . . . .	— 16 décem. 1846.
» MAUS; à Bruxelles . . . . .	— id.
» MEYER, A.; à Bruxelles . . . . .	— id.
» MELSSENS; à Bruxelles . . . . .	— id.
» LOUYET, P.; à Bruxelles . . . . .	— id.
» NERENBURGER; à Bruxelles . . . . .	— 17 décem. 1847.
» BRASSEUR, J. B.; à Liège . . . . .	— id.

## 50 ASSOCIÉS.

M. Le baron DE GEER, J. W. L.; à Utrecht.	Nommé le 3 juillet 1816.
» VROLIK, G.; à Amsterdam . . . . .	— id.
» VÈNE, A.; à Paris . . . . .	Élu le 2 février 1824.
» GERGONNE, F. D.; à Montpellier . . . .	— 8 mai 1824.
» MOREAU DE JONNÈS, Alex.; à Paris . . .	— 21 mai 1825.
» OCKEN; à Zurich . . . . .	— 8 octobre 1825.

M BABBAGE, Ch.; à Londres. . . . .	Élu le	7 octobre 1826.
» HERSHEL, sir John F.; à Londres. . . . .	—	id.
» VILLERMÉ, L. R.; à Paris. . . . .	—	31 mars 1827.
» BERTOLONI, Ant.; à Bologne. . . . .	—	6 octobre 1827.
» GRANVILLE, A. B.; à Londres. . . . .	—	id.
» BARLOW, P.; à Woolwich. . . . .	—	10 novem. 1827.
» SOUTH, sir James; à Londres. . . . .	—	id.
» SABINE, Édouard; à Londres. . . . .	—	2 février 1828.
» BARRAT, John; à Grassinton-Moor. . . . .	—	1 <sup>er</sup> mars 1828.
» TAYLOR, John; à Londres. . . . .	—	id.
» CHASLES; à Paris. . . . .	—	4 février 1829.
» BLUME, Ch. L.; à Leyde . . . . .	—	2 mai 1829.
» BROWN, Robert; à Londres. . . . .	—	7 novem. 1829.
» ENCKE, J. F.; à Berlin. . . . .	—	id.
» SCHUMACHER, H. C.; à Altona. . . . .	—	id.
» VAN REES, R.; à Utrecht . . . . .	—	6 mars 1830.
» Le baron DE HUMBOLDT, A.; à Berlin . . . . .	—	3 avril 1830.
» ARAGO, D. F. J.; à Paris . . . . .	—	5 avril 1834.
» BREWSTER, sir David; à Édimbourg. . . . .	—	id.
» CRELLE, A. L.; à Berlin. . . . .	—	id.
» PLANA, J.; à Turin . . . . .	—	id.
» MATTEUCCI, Ch.; à Pise . . . . .	—	8 novem. 1834.
» DE MACEDO; à Lisbonne . . . . .	—	15 décem. 1836.
» DECAISNE, Jos.; à Paris. . . . .	—	id.
» TIEDEMANN, Fr.; à Heidelberg . . . . .	—	15 décem. 1837.
» DE BLAINVILLE (H. M. Ducrotay); à Paris . . . . .	—	8 mai 1838.
» GAUSS, Ch. Fr.; à Goettingue. . . . .	—	14 décem. 1841.
» SCHWANN, Ph.; à Liège. . . . .	—	id.
» SPRING, A.; à Liège . . . . .	—	id.
» BACHE, D.; à Philadelphie. . . . .	—	9 mai 1842.
» BONAPARTE, Charles P., prince de Ca- nino; à Rome . . . . .	—	id.
» DE LA RIVE, Aug.; à Genève. . . . .	—	id.

M. DE MARTIUS, Ch. Fr. Ph. ; à Munich. Élu le 9 mai 1842.	
» FUSS, P. H. ; à St-Pétersbourg . . . . .	— id.
» OERSTED, J. Ch. ; à Copenhague. . . . .	— id.
» LACORDAIRE, Th. ; à Liège. . . . .	— 15 décem. 1842.
» SOMMÉ ; à Anvers . . . . .	— 9 mai 1843.
» DE BUCH, Léopold ; à Berlin . . . . .	— 17 décem. 1843.
» DUMAS, Jean-B. ; à Paris . . . . .	— id.
» FARADAY, Michel ; à Londres . . . . .	— 17 décem. 1847.
» OWEN, Richard ; à Londres. . . . .	— id.
» DE BEAUMONT, Élie ; à Paris . . . . .	— id.
» LAMARLE ; à Gand . . . . .	— id.
. . . . .	. . . . .

## CLASSE DES LETTRES.

30 MEMBRES.

M. Le baron DE STASSART, directeur.

» . . . . . , vice-directeur.

» QUETELET, secrétaire perpétuel.

- 
- M. CORNELISSEN, Norbert ; à Gand. . . . . Nommé le 3 juillet 1816.
- » Le baron DE REIFFENBERG, F. A. F. T. ;  
à Bruxelles . . . . . Élu le 8 juillet 1823.
- » Le chevalier MARGHAL, J. ; à Bruxelles. — 4 février 1829.
- » STEUR, Ch. ; à Gand. . . . . — 5 décem. 1829.
- » Le baron DE GERLACHE, E. C. ; à Brux. — 12 octobre 1833.
- » Le baron DE STASSART ; à Bruxelles. . — id.
- » GRANDGAGNAGE ; à Liége . . . . . — 7 mars 1835.
- » Le chanoine DE SMET, J. J. ; à Gand . — 6 juin 1835.
- » Le chanoine DE RAM, P. F. X. ; à Louvain. — 15 décem. 1837.
- » ROULEZ, J. E. G. ; à Gand. . . . . — id.
- » LESBROUSSART, Ph. ; à Liége. . . . . — 7 mai 1838.
- » MOKE, H. G. ; à Gand . . . . . — 7 mai 1840.
- » NOTHOMB ; à Bruxelles . . . . . — id.
- » VAN DE WEYER, Sylvain ; à Bruxelles . — id.
- » GACHARD ; à Bruxelles . . . . . — 9 mai 1842.
- » QUETELET, A.-J.-L. ; à Bruxelles . . . . . Nommé le 1<sup>er</sup> déc. 1845.
- » VAN PRAET, Jules ; à Bruxelles . . . . . Élu le 10 janvier 1846.
- » BORGNET, A. ; à Liége . . . . . — id.
- » Le baron DE St-GENOIS, Jules ; à Gand. — id.
- » DAVID ; à Louvain . . . . . — id.
- » VAN MEENEN ; à Bruxelles . . . . . — id.

M. DEVAUX, Paul; à Bruxelles . . . . .	Élu le 10 janvier 1846.
» DE DECKER; à Bruxelles. . . . .	— id.
» SCHAYES; à Bruxelles . . . . .	— 11 janvier 1847.
» SNELLAERT; à Gand . . . . .	— id.
» L'abbé CARTON; à Bruges . . . . .	— id.
» HAUS; à Gand . . . . .	— id.
» BORMANS, J. H.; à Liège. . . . .	— id.
» LE CLERCQ; M. N. J., à Bruxelles . . . . .	— 17 mai 1847.
. . . . .	. . . . .

## CORRESPONDANTS (10 au plus).

M. DE WITTE; à Anvers. . . . .	Élu le 7 mai 1840.
» BAGUET; à Louvain . . . . .	— 14 décem. 1841.
» BERNARD, Ph.; à Bruxelles. . . . .	— 9 mai 1842.
» POLAIN; à Liège . . . . .	— 10 janvier 1846.
» GRUYER, Louis; à Bruxelles . . . . .	— id.
» FAIDER, Ch.; à Bruxelles . . . . .	— id.
» DUCPÉTIAUX, Ed.; à Bruxelles . . . . .	— 11 janvier 1847.
» WEUSTENRAAD, Th.; à Bruxelles . . . . .	— id.
» ARENDT; à Louvain . . . . .	— id.
» SERRURE; à Gand . . . . .	— id.

## 50 ASSOCIÉS.

M. Le duc d'URSEL; à Bruxelles. . . . .	Nommé le 3 juillet 1816.
» VAN LENNEP, D. J.; à Amsterdam. . . . .	— id.
» DE MOLÉON, J. G. V.; à Paris . . . . .	Élu le 14 octobre 1820.
» LENORMAND, L. Séb.; à Paris. . . . .	— id.
» DE LA FONTAINE; à Luxembourg . . . . .	— 23 décem. 1823.
» MULLER; à Trèves . . . . .	— id.
» WITTENBACH; à Trèves. . . . .	— id.
» VAN GOBBELSCROY, L.; à Paris . . . . .	— 20 août 1825.

M. VAN EWYCK, D. J.; à Bois-le-Duc . . . . .	Élu le 4 février 1826.
» DE JONGE, J. C.; à La Haye. . . . .	— 1 <sup>er</sup> avril 1826.
» COUSIN, Victor; à Paris. . . . .	— 6 octobre 1827.
» COOPER, C. P.; à Londres. . . . .	— 5 avril 1834.
» LEGLAY, A.; à Lille. . . . .	— id.
» BLONDEAU, J. B. A. H.; à Paris. . . . .	— 15 décem. 1836.
» MONE, J.; à Carlsruhe . . . . .	— 7 mai 1840.
» GROEN VAN PRINSTERER, à La Haye . . . . .	— 15 décem. 1840.
» LENORMANT, Charles; à Paris. . . . .	— 14 décem. 1841.
» Le vicomte DE SANTAREM, à Lisbonne . . . . .	— 15 décem. 1842.
» L'abbé GAZZERA; à Turin. . . . .	— id.
» GRIMM, Jacques; à Berlin. . . . .	— id.
S. E. le cardinal MAÏ; à Rome. . . . .	— id.
M. PHILIPS; à Munich . . . . .	— id.
» RAOUL-ROCHETTE, D.; à Paris . . . . .	— 17 décem. 1843.
» DINAUX, Arthur; à Valenciennes. . . . .	— 9 février 1846.
» ELLIS, sir Henry; à Londres . . . . .	— id.
» GIOBERTI, Vincent; à Turin . . . . .	— id.
» GUIZOT, F. P. G.; à Paris. . . . .	— id.
» HALLAM, Henry; à Londres . . . . .	— id.
» MIGNET, F. A. A.; à Paris. . . . .	— id.
» RAFN; à Copenhague. . . . .	— id.
» RAMON DE LA SAGRA; à Madrid . . . . .	— id.
» RANKE; à Berlin . . . . .	— id.
» SALVA, Miguel; à Madrid . . . . .	— id.
» WARNKOENIG; à Tubingue . . . . .	— id.
» Le baron DE HAMMER - PURGSTAL; à Vienne. . . . .	— 11 janvier 1847.
» DROZ, F. X. J.; à Paris . . . . .	— id.
» Le baron Charles DUPIN; à Paris. . . . .	— id.
» HERMANN, Ch. Fr.; à Goettingue. . . . .	— id.
» HURTER; à Vienne . . . . .	— id.
» LEEMANS; à Leyde . . . . .	— id.
» MITTERMAIER; à Heidelberg . . . . .	— id.

M. PERTZ; à Berlin . . . . . Élu le 11 janvier 1847.

» RITTER, Ch ; à Berlin . . . . . — id.

» MANZONI; à Milan . . . . . — 17 mai 1847.

. . . . .  
. . . . .  
. . . . .  
. . . . .  
. . . . .  
. . . . .  
. . . . .



**CLASSE DES BEAUX-ARTS.**

30 MEMBRES.

- M. FÉTIS (F.), directeur.  
» BARON, vice-directeur.  
» QUETELET, secrétaire perpétuel.
- 

*Pour la Peinture :*

- M. DE KEYZER, N.; à Anvers . . . . . Nommé le 1<sup>er</sup> déc. 1845.  
» GALLAIT, Louis; à Bruxelles . . . . . — id.  
» LEYS, H.; à Anvers . . . . . — id.  
» MADOU, Jean; à Bruxelles. . . . . — id.  
» NAVEZ; à Bruxelles . . . . . — id.  
» VERBOECKHOVEN, Eugène; à Bruxelles . . . . . — id.  
» Le baron WAPPERS, G.; à Anvers . . . . . — id.  
» DE BRAEKELEER, F.; à Anvers . . . . . Élu le 8 janv. 1847.  
» VAN EYCKEN, J.; à Bruxelles. . . . . — 22 sept. 1848.

*Pour la Sculpture :*

- M. GEEFS, Guillaume; à Bruxelles . . . . . Nommé le 1<sup>er</sup> déc. 1845.  
» SIMONIS, Eugène; à Bruxelles . . . . . — id.  
» GEEFS, Joseph; à Anvers . . . . . Élu le 9 janvier 1846.  
» FRAIKIN; à Bruxelles . . . . . — 8 janvier 1847.

*Pour la Gravure :*

- M. BRAEMT; à Bruxelles . . . . . Nommé le 1<sup>er</sup> déc. 1845.  
» CORR, Érin; à Anvers . . . . . Élu le 9 janvier 1846.

*Pour l'Architecture :*

- M. ROELANDT ; à Gand . . . . . Nommé le 1<sup>er</sup> déc. 1845.  
» SUYS ; à Bruxelles. . . . . — id.  
» BOURLA ; à Anvers . . . . . Élu le 9 janvier 1846.  
» PARTOES ; à Bruxelles . . . . . — 8 janvier 1847.

*Pour la Musique :*

- M. DE BÉRIOT, Ch. ; à Bruxelles . . . . . Nommé le 1<sup>er</sup> déc. 1845.  
» FÉTIS, F. ; à Bruxelles . . . . . — id.  
» HANSSENS, C. ; à Bruxelles. . . . . — id.  
» VIEUXTEMPS, H. ; à Bruxelles . . . . . — id.  
» SNEL, F. ; à Bruxelles . . . . . Élu le 9 janvier 1846.

*Pour les Sciences et les Lettres dans leurs rapports avec  
les Beaux-Arts :*

- M. ALVIN, Louis ; à Bruxelles. . . . . Nommé le 1<sup>er</sup> déc. 1845.  
» QUETELET, A. J. L. ; à Bruxelles. . . . . — id.  
» VAN HASSELT, André ; à Bruxelles . . . . . — id.  
» BUSCHMANN, Ernest ; à Anvers . . . . . Élu le 9 janvier 1846.  
» BARON, A. ; à Bruxelles. . . . . — 8 janvier 1847.  
» FÉTIS, Ed. ; à Bruxelles . . . . . — id.

CORRESPONDANTS (10 au plus).

*Pour la Peinture :*

- M. DE BIEFVE, Édouard ; à Bruxelles . . . . . Élu le 9 janvier 1846.  
DYCKMANS ; à Anvers . . . . . — 8 janvier 1847.

*Pour la Sculpture :*

- M. JEHOTTE, Louis; à Bruxelles . . . . . Élu le 9 janvier 1846.  
» GEERTS; à Louvain . . . . . — 8 janvier 1847.

*Pour la Gravure :*

- M. JEHOTTE, père; à Liège. . . . . Élu le 9 janvier 1846.  
» JOUVENEL, A.; à Bruxelles . . . . . — 8 janvier 1847.

*Pour l'Architecture :*

- M. RENARD, B.; à Tournay . . . . . Élu le 8 janvier 1847.

*Pour la Musique :*

- M. MENGAL; à Gand. . . . . Élu le 9 janvier 1846.

*Pour les Sciences et les Lettres dans leurs rapports avec  
les Beaux-Arts :*

- M. BOGAERTS, F.; à Anvers . . . . . Élu le 8 janvier 1847.

50 ASSOCIÉS.

*Pour la Peinture :*

- M. VERNET, Horace; à Paris. . . . . Élu le 6 février 1846.  
» SCHEFFER, Ary; à Paris . . . . . — id.  
» CORNELIUS, P.; à Berlin. . . . . — id.  
» DE LA ROCHE, Paul; à Paris . . . . . — id.  
» LANDSEER; à Londres. . . . . — id.

M. KAULBACH, W. ; à Munich . . . . .	Élu le 6 février 1846.
» INGRES, J. ; à Paris . . . . .	— 8 janvier 1847.
» CALAME, A. ; à Genève . . . . .	— id.
» GRANET, F. M. ; à Paris . . . . .	— id.
» BECKER, J. ; à Francfort . . . . .	— id.
» HAGHE ; à Londres . . . . .	— id.

*Pour la Sculpture :*

M. SCHADOW, Godefroi, à Berlin . . . . .	Élu le 6 février 1846.
» RAUCH, à Berlin . . . . .	— id.
» PRADIER, James ; à Paris . . . . .	— id.
» RUDE, F. ; à Paris . . . . .	— id.
» RAMEY, Étienne-Jules ; à Paris . . . . .	— id.
» DAVID, d'Angers ; à Paris . . . . .	— 8 janvier 1847.
» TENERANI, Pierre ; à Rome . . . . .	— id.
» BARTOLINI ; à Florence . . . . .	— id.

*Pour la Gravure :*

M. WYON, William ; à Londres . . . . .	Élu le 6 février 1846.
» Le baron BOUCHER-DESNOYERS ; à Paris . . . . .	— id.
» FORSTER, François ; à Paris . . . . .	— id.
» BARRE, père ; à Paris . . . . .	— id.
» HENRIQUEL DUPONT ; à Paris . . . . .	— 8 janvier 1847.
» CALAMATTA, L. ; à Bruxelles . . . . .	— id.
» TOSCHI, Paul ; à Parme . . . . .	— id.
» BOVY, Ant. ; à Paris . . . . .	— id.

*Pour l'Architecture :*

M. FONTAINE, P. F. L. ; à Paris . . . . .	Élu le 6 février 1846.
» DONALDSON, Thom. ; à Londres . . . . .	— id.
» VON KLEINZE, Léon ; à Munich . . . . .	— id.

M. CARISTIE, Aug.; à Paris . . . . .	Élu le 8 janvier 1847.
» BARRY, Ch.; à Londres . . . . .	— id.
» STÜLER, A.; à Berlin . . . . .	— id.
» BIANCHI, C.-P.; à Naples. . . . .	— id.

*Pour la Musique :*

M. ROSSINI; à Bologne . . . . .	Élu le 6 février 1846.
» MEYERBEER, Giacomo; à Berlin. . . . .	— id.
» AUBER, D. F. E., à Paris . . . . .	— id.
» SPONTINI, G. L. P.; à Paris . . . . .	— id.
» DAUSOIGNE-MÉHUL, J.; à Liége . . . . .	— id.
» HALÈVY, Jacques-F.; à Paris . . . . .	— 8 janvier 1847.
» SPOHR; à Cassel. . . . .	— id.
» LACHNER; à Munich . . . . .	— id.

*Pour les Sciences et les Lettres dans leurs rapports avec  
les Beaux-Arts :*

M. BOCK, C. P.; à Bruxelles . . . . .	Élu le 6 février 1846.
» PASSAVANT, J. D.; à Francfort. . . . .	— id.
» QUATREMÈRE DE QUINCY; à Paris. . . . .	— 8 janvier 1847.
» WAAGEN, Gust.; à Berlin . . . . .	— id.
» COUSSEMAKER; à Hasebrouck . . . . .	— id.
» AVELLINO; à Naples . . . . .	— id.
» GERHARD, Ed.; à Berlin . . . . .	— id.
» DE CAUMONT, A.; à Caen . . . . .	— 22 sept. 1848.

COMMISSION ROYALE D'HISTOIRE

*(pour la publication des Chroniques inédites).*

---

- M. Le baron DE GERLACHE , président.**  
» **Le baron DE REIFFENBERG , secrétaire.**  
» **GACHARD , trésorier.**  
» **Le chanoine DE RAM.**  
» **Le chanoine DE SMET.**  
» **DUMORTIER.**  
» **BORMANS.**
-

COMMISSION DE L'ACADÉMIE

(pour la rédaction d'une *Biographie nationale*).

Le Président de l'Académie.

Le secrétaire perpétuel.

M. MORREN ,	délégué de la classe des Sciences.		
» KICKX ,	id.	id.	id.
» Le Baron DE STASSART ,	id.	id.	des Lettres.
» Le baron DE REIFFENBERG,	id.	id.	id.
» FÉTIS ,	id.	id.	des Beaux-Arts.
» VAN HASSELT,	id.	id.	id.

COMMISSION DE LA CLASSE DES LETTRES

*(pour la littérature flamande).*

M. BORMANS.

» DAVID.

» L'abbé CARTON.

» SNELLAERT.

» DE DECKER.

COMMISSION DE LA CLASSE DES BEAUX-ARTS

*(pour la rédaction d'une Histoire de l'art en Belgique).*

---

M. QUETELET, président.

» VAN HASSELT, secrétaire.

» ALVIN.

» FÉTIS.

» BOCK.

» SCHAYES.

---

*Ordre déterminé par le sort, d'après lequel devront avoir lieu les lectures dans la Classe des Lettres, conformément à l'art. 18 du Règlement intérieur.*

**M. SERRURE.**

- » Le baron DE REIFFENBERG.
- » Le chanoine DE SMET.
- » VAN DE WEYER.
- » Le baron de STASSART.
- » POLAIN.
- » BORMANS.
- » GRANDGAGNAGE.
- » Le chevalier MARCHAL.
- » BAGUET.
- » LESBROUSSART.
- » CORNELISSEN.
- » P. DE VAUX.
- » QUETELET.
- » HAUS.
- » GRUYER.
- » Ed. DUCPÉTIAUX.
- » GACHARD.
- » FAIDER.
- » DAVID.

**M. L'abbé CARTON.**

- » Le baron DE GERLACHE.
- » J. VAN PRAET.
- » WEUSTENRAAD.
- » Le chanoine DE RAM.
- » MOKE.
- » ROULEZ.
- » ARENDT.
- » VAN MEENEN.
- » STEUR.
- » NOTHOMB.
- » Le baron de St-GENOIS.
- » DE DECKER.
- » BORGNET.
- » BERNARD.
- » SNELLAERT.
- » SCHAYES.
- » LECLERCQ.
- » DE WITTE.

**MEMBRES ET ASSOCIÉS**

DÉCÉDÉS EN 1848.

---

*Classe des Sciences.*

C. BERZÉLIUS, J.-J., associé, décédé le 7 août 1848.

*Classe des Lettres.*

Louis-Vincent RAOUL, membre, décédé le 25 mars 1848.

Le baron J.-C.-F. DE LA DOUCETTE, associé, décédé le 19 mars 1848.

Le baron VANDERCAPPELLEN, associé, décédé le 10 avril 1848.

Marc-Antoine JULLIEN, associé, décédé le 28 octobre 1848.

LETRONNE, Antoine-Jean, associé, décédé en décembre 1848.

---

**NOTICES BIOGRAPHIQUES.**







*Falmagne sc. Bruxelles 1866.*

L. V. RAOUL.

## NOTICE

SUR

# LOUIS - VINCENT RAOUL,

MEMBRE DE L'ACADÉMIE ROYALE,

*Né le 2 février 1770; mort, à Bruxelles, le 25 mars 1848.*

Louis-Vincent Raoul naquit, le 2 février 1770, à Poincy près de Meaux. Il fit ses humanités chez les Bénédictins; et se rendit ensuite à Paris pour suivre un cours de théologie au séminaire St-Sulpice. Les succès qu'il obtint dans ses études furent si rapides qu'à l'époque de la révolution française, il se trouvait professeur au collège de sa ville natale. Cette position était d'autant plus honorable qu'il ne la devait qu'à son mérite et aux résultats d'un concours.

L'extrait suivant d'une lettre adressée, au commencement de 1806, à Fourcroy, directeur général de l'instruction publique, nous donne un aperçu rapide de l'emploi de ses premières années. « Je me suis volontairement enrôlé, avec les jeunes gens du collège, en âge de porter les armes, dans le moment où toute la France se portait aux frontières pour repousser l'ennemi. Les lois d'alors me conservèrent,

pour cette action, mon traitement avec la promesse de rentrer dans mes fonctions à la paix. Je suis resté trois ans sous les drapeaux, et en passant par les grades intermédiaires, je suis devenu quartier-maître trésorier de la 16<sup>e</sup> demi-brigade de ligne.

» J'ai donné ma démission, à la paix, poursuivait-il, pour reprendre des occupations plus conformes à mes goûts et à mes études. »

Le 30 vendémiaire an VI de la République (21 octobre 1797), Raoul prononça publiquement l'éloge du général Hoche, à l'occasion des funérailles de cet officier distingué; et il le fit avec tant de talent et de succès, que les membres composant l'administration de la commune de Meaux, lui adressèrent la lettre de félicitation la plus flatteuse et ordonnèrent l'impression de l'éloge, pour être distribué dans toute l'étendue de la république (1).

La lettre adressée à Fourcroy avait pour objet de demander un modeste emploi dans un des lycées de Paris; Raoul offrait de céder en échange une maison d'éducation qu'il avait fondée à Meaux et qui avait mérité du Gouvernement le titre d'école secondaire. Cette maison, ajoutait-il, comptait alors cent cinquante élèves.

Raoul désirait se vouer entièrement à l'étude des auteurs anciens. Ses démarches à Paris demeurèrent sans succès; mais, au commencement de 1807, il fut nommé

(1) M. Eugène Verhaegen, qui a payé un digne tribut d'éloges à la mémoire de Raoul, son ancien professeur, parle d'une pièce, en plusieurs actes et en vers, intitulée : *La chute de Robespierre*, qui aurait été représentée sur quelques théâtres, peu de semaines après le 9 thermidor.

conservateur de la bibliothèque de Meaux ; et il ne quitta ces fonctions qu'au mois d'avril 1813 , pour occuper celles d'inspecteur de la librairie à Amiens (1).

La première restauration , les cent jours et le retour de Louis XVIII changèrent , à trois reprises , la face de la France , mais sans atteindre la paisible existence de notre confrère. Cependant Raoul désirait rentrer dans la carrière de l'enseignement ; il fit plusieurs démarches infructueuses à ce sujet ; et , en 1816 , il prit le parti de quitter la France , non sans quelque dépit , comme le témoigne l'épître intitulée : *Sur mon séjour en Belgique*. Il fut appelé à la chaire de rhétorique de l'athénée de Tournai ; et , la même année , le roi Guillaume lui accorda des lettres de naturalisation avec la remise des frais ordinaires.

On cherchait alors à réunir le peu de Belges qui pouvaient se présenter , avec quelques chances de succès , dans la carrière des sciences et des lettres. Le Gouvernement , qui avait succédé au Gouvernement français , s'occupait d'organiser les trois universités de Gand , de Louvain et de Liège , et de rendre la vie à l'ancienne Académie de Bruxelles que la révolution de 89 avait anéantie. Les résultats de cette espèce d'enquête intellectuelle furent , il faut en convenir , très-peu consolants pour notre amour-propre national. A quelques exceptions près , les hommes de mérite firent défaut quand il fallut nommer des professeurs aux

(1) Dans toutes les pièces manuscrites que nous avons eues entre les mains et qui sont antérieures à cette époque , nous avons lu Louis-Vincent *Raoult* , et non Raoul. C'est par erreur sans doute que l'arrêté de nomination d'inspecteur de l'imprimerie porte la dernière orthographe , qui a toujours été suivie depuis.

chaires universitaires. Loin de blâmer le Gouvernement de s'être adressé aux pays voisins pour remplir les lacunes, il faut lui en savoir gré; seulement il fit, dans quelques-uns de ses choix, preuve de peu de discernement; plusieurs nominations tombèrent sur des hommes médiocres, qui contribuèrent à soulever l'opinion publique contre les établissements dont ils faisaient partie. Ces préventions injustes éclatèrent plus tard; et l'on ne tint compte ni du bien qu'avaient produit les universités, ni des excellents élèves qu'elles avaient formés.

En même temps que l'enseignement s'organisait, les proscrits nombreux que le nouveau Gouvernement français avait rejetés loin de leur patrie et dont plusieurs étaient des écrivains distingués, contribuèrent, par leur séjour en Belgique, à donner le goût des lettres et à imprimer de l'activité au mouvement intellectuel qui se manifestait dans tout le royaume.

Au commencement de 1818, Raoul fut nommé professeur à l'université de Gand et chargé de l'enseignement de la littérature française. Il choisit une modeste habitation dans un des quartiers les plus reculés de la ville; cette habitation, entourée de jardins, devint bientôt le rendez-vous d'une société choisie. Les jeunes gens qui se distinguaient par leurs talents, étaient sûrs de trouver, chez lui, un accueil bienveillant et d'excellents conseils pour la direction de leurs études: sa bibliothèque, sa table, sa bourse même étaient mises à leur disposition.

En faisant le bien, il lui est souvent arrivé de ne rencontrer que des ingrats. Quand il croyait avoir à se plaindre ensuite, sa fâcherie était franche, caustique, mais toujours celle d'un excellent homme; elle s'exhalait en plaisanteries

et en épigrammes inoffensives. Il était incapable de rendre le mal pour le mal. Un jeune poète, dans la détresse, lui avait emprunté sa bourse, voire même un de ses vêtements les plus nécessaires. Le malheureux, lorsqu'il en fit la restitution, oublia dans le gousset deux ou trois épigrammes, écrites contre son bienfaiteur. Raoul en fut irrité, et promit de s'en venger en lançant contre lui une épigramme, tous les matins. Sa vengeance s'exerça en effet pendant un temps assez long. On peut en trouver des traces dans un petit volume publié à Bruxelles, en 1840.

Presqu'aussitôt après son arrivée en Belgique, notre confrère eut à soutenir une polémique un peu rude contre Arnault, l'un des réfugiés français qui se trouvaient alors à Bruxelles. L'auteur de *Marius à Minturne* ne connaissait pas, ou feignait de ne pas avoir reconnu son antagoniste, caché sous les initiales L. V. R. Ces initiales donnèrent lieu à une série de plaisanteries dont Raoul fut le premier à s'amuser (1); la réconciliation se fit ensuite dès que les adversaires purent se rencontrer, et des relations amicales ne tardèrent pas à s'établir entre eux.

Au premier abord, rien ne trahissait en lui l'auteur satirique; son extérieur annonçait la bonté et la modestie; un peu de malice seulement perçait dans son regard animé et dans le jeu de ses lèvres; mais il était d'une absence si complète de prétention, et parfois d'une timidité si grande, qu'on pouvait se méprendre sur la valeur de sa personne.

(1) Il racontait qu'à la suite de ses premières publications, il avait paru un article biographique sur sa personne, qui se réduisait à peu près à ce mauvais calembour : Raoul a traduit Perse qui ne le fera pas percer.

« Quand on a bien du mérite, a dit Fontenelle, c'est le comble d'être fait comme les autres. »

On s'est demandé s'il convient que l'homme d'étude s'occupe de politique; et cette demande cache presque toujours une pensée perfide. Quel que soit le parti qu'il prenne, on est également injuste à son égard : ou l'on se montre plus exigeant que pour un autre homme, ou, s'il se place à l'ombre, on ne lui en tient aucun compte; sa modestie même est taxée d'incapacité.

Et pourquoi l'homme d'étude ne s'occuperait-il pas des intérêts de l'État, comme tout autre citoyen? Son intelligence est-elle moins développée, parce qu'il l'a appliquée à un certain ordre d'idées? Mais l'homme de guerre, le financier, le commerçant, l'agriculteur ont dû s'occuper aussi de travaux spéciaux. L'essentiel est qu'ils ne prononcent que sur des objets qui leur sont familiers. Il importe même que le professeur d'histoire et de sciences politiques ne reste point étranger aux affaires publiques. Son enseignement en prendra plus de solidité et d'étendue; et, d'une autre part, il pourra rectifier sur bien des points les idées fausses des gens du monde. Les plus grands historiens des temps anciens étaient essentiellement exercés au manie-ment des affaires : les Xénophon, les Thucydide, les César, les Tacite et plusieurs de nos écrivains modernes, en sont des exemples éclatants.

Raoul expia d'une manière cruelle la part qu'il prit, même très-indirectement, aux affaires politiques. Il devait beaucoup au roi Guillaume, et sa reconnaissance était extrême; il s'était plu à la manifester par la dédicace de sa traduction de Juvénal et par la composition de plusieurs ouvrages de circonstance. Ce sentiment si louable devint l'origine de

sa perte. A l'époque de la révolution de 1830, la faculté des lettres à laquelle il appartenait fut supprimée, et il demeura sans place. Il protesta énergiquement contre ce qu'il regardait comme une spoliation ; ce ne fut que six ans après, au mois de septembre 1836, qu'il parvint à obtenir sa pension ; encore était-elle inférieure à la somme qui lui était due. Il ne fut satisfait à ses réclamations qu'à la fin de 1844, sous le ministère de M. Nothomb, l'un de nos confrères dans la classe des lettres.

Après la perte de son emploi, Raoul était venu s'établir à Bruxelles ; il fut obligé, pour y subsister, de prendre part à la rédaction des journaux et de donner des leçons particulières. On l'a quelquefois à tort accusé de faiblesse ; dans les circonstances difficiles qui suivirent 1830, il montra de l'énergie et fit valoir ses droits avec force et dignité.

Il avait trouvé un asile dans l'institut Gaggia, qui comptait alors plusieurs hommes distingués parmi ses professeurs, entre autres M. Gioberti que l'Italie aujourd'hui range au nombre de ses plus grands écrivains, et M. Plateau, dont l'Europe savante place les travaux de physique expérimentale dans un rang très-distingué.

En 1841, l'université libre de Bruxelles lui confia le cours de littérature latine et celui d'histoire de cette littérature. Il fut également attaché comme professeur à l'école centrale de commerce.

Raoul, par un sentiment de reconnaissance, dédia le recueil d'épîtres, de satires, de contes, de fables et d'épigrammes, qu'il publia en 1840, à l'homme généreux qui lui avait offert noblement un asile dans sa détresse. Ses dédicaces, faites sans ostentation, étaient chez lui l'expression de la reconnaissance et de l'amitié. Il cédait à un sentiment

sans songer à aller plus loin, quelquefois même sans penser à en parler à la partie intéressée (1).

Il était d'une obligeance sans bornes. Quand sa bourse était épuisée, il ne craignait pas de prêter sa signature; les abus que quelques personnes ont faits de cette facilité, lui causèrent des embarras financiers qui, malheureusement, ont affligé sa vieillesse. Un esprit étroit, souvent aussi un sentiment de basse jalousie, ont exagéré les avantages dont jouit le corps enseignant; et cependant quels sont les professeurs qui ont laissé en mourant, je ne dirai pas une fortune telle qu'ils auraient pu l'acquérir dans tout autre état, mais de quoi mettre leur famille à l'abri du besoin?

Raoul s'était marié à Meaux, après sa sortie du service militaire. Il avait perdu son épouse vers l'époque de la révolution de 1830, et s'était remarié quelques années après; cette fois, ce fut lui qui succomba le premier. Raoul n'a point eu d'enfants, mais il avait toujours auprès de lui quelque proche parent qui lui en tenait lieu et qu'il traitait avec la tendresse d'un père. Plusieurs membres de sa famille ont été dotés par lui; d'autres ont vu leurs enfants élevés par ses soins; est-il étonnant alors que ce qu'il laissa à sa veuve fut à peine suffisant pour ses funérailles?

Deux de ses anciens collègues qui, comme lui, avaient pris part à l'organisation de l'université de Gand, et qui avaient été destitués comme lui, s'étaient également retirés à Bruxelles, et l'avaient précédé dans la tombe. MM. Hauff

(1) L'auteur de cette notice en a fait lui-même l'expérience; ce n'est qu'en devenant acquéreur des œuvres de Raoul, qu'il apprit, non sans un sentiment d'orgueil, que le volume qui renferme les traductions d'Horace et de Perse lui était dédié.

et Garnier, après plus de quarante ans de services, s'étaient vus, eux aussi, réduits à solliciter, pendant plusieurs années, la modique pension qui devait les préserver de la misère. En présence de pareils exemples, est-on fondé à soutenir de bonne foi que de toutes les professions, il n'en est point qui présente plus de stabilité que celle de l'enseignement ?

L'ouvrage principal de Raoul, celui qui fait le plus d'honneur à son talent, est, sans contredit, la traduction en vers français des trois satiriques latins. La traduction de Juvénal parut la première, en 1811 ; elle fut suivie, un an après, de celle de Perse. La traduction des satires d'Horace ne fut publiée qu'en 1816, avec la seconde édition de Perse et de Juvénal (1).

Le succès qu'obtinent ces ouvrages ne ferma pas les yeux de l'auteur sur les défauts qu'ils pouvaient avoir ; Raoul employa sa vie entière à les revoir et à les corriger ; et, sur le bord de la tombe, il s'occupait encore de les perfectionner. Il avait surtout fait une étude approfondie des satires de Juvénal, qui avaient éveillé son talent poétique, et ouvert la route qu'il a parcourue d'une manière si brillante. En rapprochant les différentes éditions qu'il en a données,

(1) La première édition du Juvénal parut, en 1811, à Meaux ; la seconde, à Amiens, en 1816 ? ; la troisième à Tournai, en 1817 ; la quatrième à Bruges, en 1826 ; la cinquième (expurgée) en 1838 ; la sixième à Bruxelles, en 1842.

La première édition de Perse fut publiée en 1812 ; la seconde en 1816, la troisième à Bruges, en 1829 ; la quatrième à Bruxelles, en 1842.

La première édition d'Horace parut à Amiens, en 1816 ? ; la seconde à Bruges, en 1829 ; la troisième à Bruxelles, en 1842.

on peut apprécier les peines infinies qu'il prenait pour les rendre plus parfaites. Au mérite d'une scrupuleuse fidélité, il joint presque toujours celui d'une versification facile, élégante, quelquefois même élevée ; et c'est beaucoup dans la langue de l'Europe la plus ingrate peut-être pour ce genre de travaux. Le désir de rester fidèle à l'original, fait, il est vrai, qu'il sacrifie parfois sous le rapport de la concision ; mais, ici encore, le traducteur peut trouver son excuse dans la difficulté de rendre toute la pensée de poètes tels que Juvénal, Horace et Perse ; de Perse surtout qui, dans ses vers,

Affecta d'enfermer moins de mots que de sens.

Dans la comparaison qu'il établit entre Horace et Juvénal, Raoul a fait preuve d'une véritable impartialité ; et si la balance, dans ses mains, semble pencher en faveur du dernier, c'est en quelque sorte à son insu ; il fait observer avec raison que « ces deux grands poètes ne sauraient être assujettis à un parallélisme rigoureux. » Il fait valoir leurs mérites en écrivain qui les a étudiés d'une manière consciencieuse et qui était digne de leur servir d'interprète ; cependant il semble ne pas avoir assez apprécié le point de vue élevé où s'est placé Horace, en attaquant les travers de l'homme, dans des vers pleins de sel et de philosophie qui feront, comme ceux de Molière, l'admiration de tous les siècles. « Le poète de Vénuse, dit-il, n'attaque guère que des vices communs et journaliers, l'avarice, l'ambition, l'art de surprendre des testaments, la vanité de quelques magistrats subalternes, le côté ridicule des philosophies épicurienne et stoïcienne ; et rien de neuf, rien d'extraordinaire n'é-

veille l'attention et ne pique la curiosité. » Puis il ajoute, par forme de correctif, « ces observations ne touchent pas même à sa gloire. Qu'importe dans quel genre il s'est exercé, pourvu qu'il ait excellé dans ce genre? Qu'importe qu'il n'ait attaqué que des vices ordinaires, que des défauts communs à tous les hommes, pourvu qu'il ait su rajeunir ces matières rebattues, et prêter à des lieux communs le charme de la nouveauté. »

Cette appréciation, je le répète, semble trop étroite quand il s'agit du poète qui a su peindre de couleurs si vives et avec une si haute philosophie, non pas l'homme d'une époque, mais l'homme de tous les temps, de toutes les nations, l'homme tel qu'il est sorti des mains de la nature, tel qu'il traversera les siècles, quels que soient d'ailleurs les ridicules et les vices qu'il pourra leur emprunter. Ce sont ces brillantes qualités qui, de l'avis même de Raoul, font que « la palme tout entière est dévolue au poète de Tivoli. »

Nous devons sans doute notre admiration à l'écrivain qui a su flétrir courageusement les turpitudes et les excès de son époque, qui a cité avec éloquence au tribunal de l'opinion publique le crime réfugié sur les degrés du trône. S'élever à cette hauteur, c'est prendre rang à côté des plus grands historiens, sans abdiquer la couronne du poète. Cependant ces écrits énergiques n'intéressent vivement qu'autant qu'on se reporte au siècle d'odieuse mémoire dont ils révèlent les abominables secrets.

La chute de Séjan est digne du crayon de Tacite :

Séjan, par des bourreaux dans la fange traîné,  
A la fureur du peuple en spectacle est donné.

C'est un jour de bonheur, de triomphe pour Rome.  
Quel air! quels yeux! — crois-moi; je n'aimais pas cet homme,  
Cependant, de quel crime a-t-on pu l'accuser?  
Quels témoins contre lui sont venus déposer?  
Dit-on les faits? a-t-on quelque preuve assurée?  
— Aucune! seulement du rocher de Caprée,  
Une lettre diffuse, équivoque...—J'entends.  
Et le peuple? — Le peuple! il fait comme en tout temps,  
S'attache à la fortune, et maudit la victime. (SATIRE X.)

La forme dialoguée, les ellipses fréquentes, les transitions brusques, les métaphores extraordinaires qu'on rencontre dans les satiriques latins, et particulièrement dans Perse, rendaient la tâche du traducteur extrêmement difficile. Notre confrère a lutté courageusement contre tous ces obstacles, et souvent il les a vaincus de la manière la plus heureuse. Ces obstacles étaient d'autant plus redoutables qu'il s'agissait presque toujours d'interpréter de beaux vers que chacun connaissait déjà; et chacun, par suite, devait être moins préoccupé du sens que de la forme que le traducteur leur prêterait. La plupart de ces vers d'ailleurs, avaient déjà été naturalisés en France, en passant dans les écrits de Boileau. Nous citerons un exemple qui fera connaître comment Raoul se tirait de ce pas difficile. Il s'agit de l'homme placé entre l'avarice et la volupté.

Dans les bras du repos vous dormez le matin :  
— Debout, dit l'avarice; allons, debout, te dis-je.  
— Il n'est pas temps encor.— Lève-toi, je l'exige.  
— Je ne puis — lève-toi.— Mais pourquoi faire enfin?  
— Pourquoi? l'ignores-tu? pour traverser l'Euxin;  
Pour aller au delà de cette mer lointaine,

Chercher l'encens , le poivre et le chanvre et l'ébène.  
Cours donc , et prévenant le retour des chameaux ,  
Enlève le premier leurs plus riches fardeaux ;  
Trafique , achète , vends , sois fripon , sois corsaire.

En se rappelant l'élégante imitation du même passage , dans la 8<sup>e</sup> satire de Boileau , on peut applaudir encore à la traduction de notre confrère , qui avait à vaincre une difficulté de plus , celle de rester fidèle à l'auteur latin. Mais poursuivons :

J'entends la volupté , qui d'une voix plus douce ,  
Malheureux ! quelle est donc cette ardeur qui te pousse ?  
Quel est ce feu brûlant dont à peine , en ton cœur ,  
Une urne de ciguë éteindrait la chaleur ?  
Quoi ! comme un matelot affrontant les orages ,  
On te verra coucher sur des tas de cordages ,  
Souper sur le tillac , et boire d'un vin plat  
Qui d'une odeur de poix révolte l'odorat !  
D'où peut naître en ton sein un projet si funeste ?  
Es-tu las d'exercer une usure modeste ?  
Veux-tu passer la borne , et forcer ton argent ,  
Par d'avidés sueurs , à rendre cent pour cent ?  
Ah ! repousse bien loin cette cruelle envie.  
Ne cherchons , ne cueillons que les fleurs de la vie ;  
Un seul bien est à nous , c'est le moment présent ;  
Sachons , frères mortels , le saisir en passant ;  
Jouissons aujourd'hui : demain , cendre légère ,  
Nous ne serons qu'un songe , une ombre imaginaire.  
La mort vient ; le temps fuit ; il nous entraîne tous.  
*Le moment où je parle est déjà loin de nous.*

(SATIRE V.)

En empruntant ce dernier vers au satirique français, Raoul a fait preuve de goût et de modestie.

Nous n'avons pas à comparer ici le travail de notre confrère à ceux des autres traducteurs de Juvénal, d'Horace ou de Perse. Quelle que soit l'estime accordée à M. Méchain et surtout à Daru, les deux seuls dignes rivaux qu'on ait à lui opposer, on peut, croyons-nous, affirmer qu'il n'a point été surpassé par eux; il conserve, de plus, le mérite bien rare de s'être rendu à la fois l'interprète de trois poètes aussi différents par le fond de la pensée que par la forme de l'expression, et qui représentent, pour ainsi dire à eux seuls, la satire chez les anciens.

Raoul a aussi consacré son talent à traduire des poètes modernes. On lui doit une interprétation élégante de la fameuse satire de lord Byron, intitulée : *English bards and scotch reviewers* (les poètes anglais et les auteurs de la revue d'Édimbourg). Mais l'ouvrage le plus considérable qu'il ait entrepris dans ce genre, forme à lui seul, sous le titre de *Leçons de littérature hollandaise*, le quatrième volume de ses œuvres. Il a cherché à réunir dans ce recueil, sinon tous les chefs-d'œuvre dont s'honore la littérature hollandaise, au moins un échantillon de tous les genres où se sont exercés les auteurs.

Quand on traduit les modernes, on n'a pas pour eux le même respect que pour les anciens; on se donne plus de latitude; l'expression de l'original n'a point ce caractère sacramentel dont on n'oserait s'écarter sans encourir le blâme. Le traducteur, s'il est vraiment poète, prend une allure plus franche, et ses vers coulent plus librement.

Raoul d'ailleurs a souvent employé sa plume en faveur d'écrivains qui étaient loin d'avoir son mérite; en ayant l'ap-

parence de les traduire, il leur montrait le chemin qu'ils avaient à suivre, et plusieurs se sont bien trouvés de refaire leurs compositions poétiques sur la traduction qu'il en avait donnée.

Pour le juger comme poète, il faut recourir aux tomes deux et trois de ses *OEuvres diverses* ; il s'était exercé dans tous les genres, mais non pas avec un égal succès. La tragédie *Guillaume le Conquérant* présente une versification facile, mais on sent que l'auteur n'était pas là sur son véritable terrain : il ne s'y place guère d'une manière plus heureuse dans la comédie-vaudeville, intitulée : *l'Écrivain public ou les Pétitionnaires* ; cette pièce en un acte et en vers, rappelle malheureusement trop *la Comédie sans titre* de Boursault ; on voit se succéder sous les noms de Trissotin, Roussignac, Delcour, différents originaux qui viennent invoquer le ministère de l'écrivain public pour servir leurs intrigues. Si la pièce est faiblement conçue et dénote peu d'entente de la scène, si les caractères sont peu naturels et chargés, d'une autre part, le dialogue est facile et présente un assez grand nombre de mots heureux et d'observations justes exprimées avec finesse.

Les deux ouvrages dont il vient d'être parlé, n'ont point subi l'épreuve de la scène, et probablement l'auteur eût échoué, s'il n'eût écouté sa modestie. *Les Écoliers en vacances*, *la Veille des vacances* et *le Jeune homme à la Mode*, petite pièce produite plus récemment, ont obtenu un véritable succès dans les différents collèges où elles ont été représentées ; la première surtout répond parfaitement au but que l'auteur s'était proposé en la composant. Habitué à vivre au milieu des jeunes gens, observateur indulgent de leurs espiègleries, il pouvait peindre avec vérité les scènes

qu'il avait été à même d'étudier tant de fois ; il ne faut donc pas s'étonner s'il a traité ce genre d'ouvrage dramatique avec plus de succès que les autres.

C'est dans le tome III de ses œuvres diverses que Raoul a réuni ses poésies légères, qui se composent en grande partie d'épîtres et d'épigrammes ; ce volume parut en 1827.

On y trouve la pièce de vers qui concourut, en 1811, pour le prix de poésie proposé par l'Académie française au sujet des nouveaux embellissements de Paris. On sait que le prix fut décerné à Soumet, et le premier accessit à Millevoye. La pièce de Raoul ne fut pas même mentionnée, bien que sous tous les rapports elle fût digne d'un pareil honneur.

Les épîtres de Raoul, et ses discours mêmes, composés pour des circonstances solennelles, sont généralement empreints d'une teinte satirique dont il ne pouvait se défendre. Mais, chez lui, la satire est toujours inoffensive ; incapable de blesser, il cherchait plutôt à captiver l'attention par des traits saillants. L'épître adressée à Étienne au sujet de la comédie des Deux Gendres, en fournit la preuve. On sait la rumeur qu'excita la représentation de cette pièce qu'on prétendait être le produit d'un plagiat. Raoul prit fait et cause pour l'auteur, bien qu'il ne le connût pas personnellement, contre Bouvet l'un de ses accusateurs les plus ardents.

— Mais direz-vous, six vers de la pièce d'Étienne,  
S'y trouvent mot pour mot empruntés de l'ancienne !  
— Sur deux fois mille vers pleins de grâce et d'esprit,  
En prendre six mauvais dans un vieux manuscrit !  
Quelle audace en effet ! quel crime abominable !  
Au temps passé peut-être on était plus traitable :

Le vol alors passait pour imitation :  
Virgile vole Homère, Horace Anacréon ;  
Despréaux Juvénal, et Molière Térence ;  
Mais on ne permet plus de pareils vols en France.

Puis s'adressant à Étienne :

Poursuis, sans t'arrêter, ta brillante carrière ;  
Tu pourras sur ta route essayer des dégoûts :  
Molière en essuierait, s'il vivait parmi nous.  
N'en sois pas moins fidèle aux lois d'un si grand maître ;  
Vole le feu sacré, quelque part qu'il puisse être ;  
Un sot n'imprime rien qui ne soit bien de lui :  
Daignerait-il descendre à consulter autrui ?  
Toi, ne néglige pas ces vulgaires ressources :  
Grecs et Romains, lis tout : puise à toutes les sources :  
Mais pour notre intérêt, et surtout pour le tien,  
Quand Bouvet écrira, ne lui prends jamais rien.

Le recueil publié, en 1840, contient quelques satires remarquables par leur ton de bonhomie et de finesse piquante; nous citerons surtout les vers adressés *au Roi de Danemarck* et la pièce intitulée : *Socrate et Glaucon* contre les législateurs imberbes qui prétendent régler le sort des États. Les épigrammes sont au nombre de cent cinquante-cinq; la plupart ne seraient point déplacées dans les meilleurs recueils. Comme l'épigramme et la satire n'étaient, chez Raoul, qu'un jeu d'esprit, elles ne tendaient en aucune façon à nuire aux personnes qui en étaient l'objet, quelquefois même il s'en prenait à ses meilleurs amis; ces derniers se bornaient à en rire, et je ne sache pas qu'aucun d'eux s'en soit jamais offensé.

Cependant plus sévère qu'eux, Raoul, avant sa mort,

a exprimé le désir de voir supprimer tout ce qui pouvait porter le caractère d'une attaque même indirecte.

Dans le recueil qui vient d'être mentionné, on retrouve plusieurs pièces déjà publiées dans les cinq volumes de ses œuvres diverses : il les avait revues avec soin, et il les considérait comme moins imparfaites que ses autres ouvrages : de ce nombre sont : *le Savant en us ou discours d'un vieux professeur de rhétorique*, *la Jeune fille séduite*, *la Petite fleur cueillie*, etc. On y trouve aussi la fable *le Rat de ville et le rat des champs*, fragment de sa traduction des satires d'Horace, et l'un des morceaux les plus irréprochables qui soient sortis de sa plume.

Outre les ouvrages dont je viens de parler, Raoul a publié un grand nombre d'articles de critique littéraire dans différents recueils, mais plus particulièrement dans les *Annales belgiques* et dans le *Mercure belge*, dont il était l'un des fondateurs (1). Le tome III de ses œuvres diverses contient une notice remarquable sur la manière dont doit être comprise cette tâche pénible et délicate de l'homme de lettres.

Quand il s'agit d'ouvrages scientifiques, ou même d'ouvrages littéraires d'une certaine portée, la critique, chez nous, est à peu près nulle. Les écrits les plus savants, ceux qui font le plus d'honneur à la Belgique régénérée, sont à peine jugés dignes d'une annonce, même dans nos recueils

(1) Les fondateurs du *Mercure belge* étaient : MM. Lesbroussart, Raoul et le baron de Reiffenberg. Ce journal, publié à Bruxelles, a commencé à paraître en 1817. Quant aux *Annales belgiques*, commencées à Gand, en 1818, par M. le comte Alméida, elles furent continuées par MM. Cornelissen, Raoul, Garnier, etc.

périodiques, qui ont pris pour mission de constater le mouvement intellectuel du pays.

Ce déplorable état de choses n'avait point échappé à notre confrère; pour tâcher d'y remédier, son zèle et sa bonté le portaient parfois à rendre compte d'ouvrages qui sortaient entièrement du cercle de ses études. Pour attirer l'attention sur un jeune savant que les journaux laissaient dans l'ombre, il se faisait naturaliste, physicien, géomètre; la rectitude de son jugement, son esprit éminemment clair et analytique, son style pur et élégant, suppléaient à ce qui pouvait lui manquer de connaissances spéciales, et lui permettaient fréquemment de réparer d'injustes oublis.

Toujours prêt à obliger, il avait assisté à bien des enfantements littéraires; et, après avoir facilité les accouchements les plus laborieux, sa bienveillance le portait ordinairement à se constituer le parrain et le protecteur des nouveau-nés. Sa critique ne devenait vive et acerbe que lorsqu'il rencontrait dans l'arène des athlètes dignes de lui et dont les talents, mal employés, lui semblaient pouvoir compromettre la cause littéraire: il attaquait surtout le romantisme et s'en prenait généreusement à ses plus forts champions. Il procédait à la décomposition de leurs écrits avec une analyse impitoyable et souvent, il faut l'avouer, avec un rare bonheur. Il s'était fait une définition particulière de l'ancienne et de la nouvelle littérature. « Les *classiques*, disait-il, sont ceux qui ont fait leurs classes, et les *romantiques* ceux qui ne les ont pas faites. »

Toutefois les vieilles habitudes littéraires de Raoul, ses études qu'il avait constamment dirigées vers les grands écrivains de l'antiquité et du siècle de Louis XIV, le rendaient parfois injuste envers les écrivains modernes; il ne semblait

préoccupé que de leurs défauts, sans tenir compte des beautés que renferment leurs ouvrages. Les néologismes, les incorrections grammaticales, l'absence de clarté étaient poursuivies avec tant d'ardeur, que le reste passait à peu près inaperçu aux yeux de notre Aristarque impitoyable. *L'Anti-Hugo* peut en servir d'exemple. Raoul a fait aussi la critique des *Vêpres siciliennes* et du *Paria* de Casimir Delavigne, de même que de la *Démence de Charles VI*, par Lemercier. Sans le vouloir, il a porté dans l'examen de ces ouvrages une sévérité qui ne peut être justifiée que par la crainte où il était de voir notre jeune littérature prendre une fausse direction.

On retrouve notre confrère avec plus de plaisir sur le terrain de la critique, quand il se livre à l'examen des satires d'Horace et de Juvénal; à l'appréciation de l'Art poétique ou à celle des immortels poèmes de Virgile : il méditait sur les Bucoliques de ce dernier poète un ouvrage analogue à celui de Malfilâtre, et qui devait former le tome sixième de l'édition de ses œuvres publiées à Bruges; « à l'époque où l'école vaporeuse, qui s'appelle romantique, écrivait-il, nous inonde d'un déluge de compositions plus ridicules et plus barbares les unes que les autres, il ne sera peut-être pas inutile de consigner ici quelques réflexions sur les Géorgiques de Virgile. Ce poème, le plus parfait dans son genre que nous aient laissé les anciens, est éminemment propre à fixer les principes de la saine littérature, et jamais pareil antidote n'a été aussi nécessaire pour préserver la jeunesse de la contagion des mauvaises doctrines. »

La classe des lettres de l'Académie avait compris ce qu'elle avait à gagner en associant à ses travaux le savant auteur de la meilleure traduction des trois satiriques latins

et d'un grand nombre d'ouvrages qui occupent un rang distingué dans la littérature française. Le nom de Raoul manquait depuis longtemps à la liste de nos membres ; sa modestie faisait qu'il eût sans doute été le dernier à s'en apercevoir. L'Académie répara cet oubli et le nomma dans sa séance du 11 janvier 1847.

La mort ne lui laissa pas le temps de nous rendre les services que nous étions en droit d'attendre de son profond savoir et de sa longue expérience. Nous avons cependant reçu de lui un rapport remarquable sur l'utilité de faire participer les jeunes Belges à l'école fondée à Athènes, par le Gouvernement français, pour l'étude du grec et des antiquités. Ses formes douces et polies, son commerce toujours sûr et bienveillant, l'autorité de son âge et de son talent lui avaient mérité l'estime de tous ses confrères.

Aucune distinction n'était venue décorer la poitrine de ce vétéran de l'enseignement. Cet autre oubli fut également réparé, et la croix de chevalier de l'ordre de Léopold, déposée sur son lit de mort, parut ranimer un instant ses yeux près de s'éteindre. Il n'éprouvait, disait-il, que le regret de n'avoir plus la force nécessaire pour remercier le ministre (M. Rogier), par qui il avait obtenu cette distinction ; non qu'il fût pris d'un sentiment déplacé de vanité, au moment même où il voyait la tombe s'ouvrir devant lui ; la vanité n'eut jamais accès dans son âme, mais parce qu'il était naturellement bon, et reconnaissant à l'excès de tout ce qu'on faisait en sa faveur.

La maladie qui le conduisit au tombeau fut longue et douloureuse ; il vit approcher sa fin avec résignation. Il exprima lui-même le désir de recevoir les secours de la religion, et expira à l'âge de 78 ans, dans la matinée du samedi

25 mars 1848. Son convoi fut suivi par une affluence nombreuse, et des regrets vivement sentis furent exprimés sur sa tombe.

A. QUETELET.



## NOTICE

SUR

**JEAN-CHARLES-FRANÇOIS BARON LADoucETTE,**

ASSOCIÉ DE L'ACADÉMIE ROYALE.

*Né le 4 octobre 1772, mort le 19 mars 1848;*

PAR

**LE BARON DE STASSART,**

Membre de l'Académie royale de Belgique.

---

Lorsque d'orgueilleux sophistes conspirent le bouleversement de l'ordre social; lorsque les mauvaises passions surgissent de toutes parts et que d'audacieux intrigants se montrent habiles à tout détruire, mais incapables de rien édifier; lorsqu'enfin l'espèce humaine revêt, à nos yeux, des formes si repoussantes, il est consolant de porter les regards sur l'homme d'honneur dont la vie tout entière fut consacrée à la prospérité de son pays, à l'amélioration du sort de ses concitoyens. Vous aimerez donc à suivre dans sa longue, dans sa laborieuse carrière, Jean-Charles-François

Ladoucette, administrateur plein d'intelligence et d'activité, législateur instruit et consciencieux, écrivain distingué par plus d'un genre de mérite.

Il naquit, le 4 octobre 1772, à Nancy, d'un père avocat au parlement. Son aïeul, chirurgien-major de la garnison de Metz, avait associé quelquefois ses travaux à ceux du célèbre Antoine Louis, que la science chirurgicale place au premier rang de ses adeptes.

La révolution de 1789 surprit le jeune Ladoucette au moment où, ses humanités et sa philosophie achevées, il allait commencer l'étude du droit. Appartenant à cette classe moyenne que tant d'obstacles tenaient éloignée de la carrière des honneurs, il accueillit avec enthousiasme, comme presque tous les hommes éclairés, le régime nouveau qui s'annonçait d'abord sous les plus heureux auspices. La liberté, toutefois, ne lui semblait désirable qu'appuyée sur l'ordre légal. Aussi quand la populace et une partie de la garnison de Nancy se mirent en pleine révolte contre les décrets de l'assemblée constituante, en août 1790, se plaça-t-il dans les rangs de cette courageuse garde nationale dont le concours assura la victoire du marquis de Bouillé et le rétablissement de la tranquillité publique. Le lendemain, il prononça d'éloquents paroles sur la tombe du chef de son bataillon, M de Vigneulle, l'une des victimes de cette sanglante journée. Il employa les deux années suivantes à se familiariser avec les lois romaines, la connaissance du droit des gens et l'économie politique.

Ladoucette, suspect de *modérantisme*, n'aurait échappé qu'avec peine aux échafauds révolutionnaires, s'il n'était allé chercher un asile auprès du représentant de la république française en Suisse, Barthélemy, le neveu de l'auteur

des *Voyages du jeune Anacharsis*. Ses relations avec cet homme d'État furent bientôt intimes et le mirent en position de servir utilement ses compatriotes dans mainte circonstance. C'est à lui que s'adressèrent des gardes nationaux de Belfort pour obtenir la restitution d'une certaine quantité de montres payées en faux assignats par des grenadiers de Soleure. Barthélemy, dont le caractère diplomatique venait d'être méconnu par le canton, n'avait pas cru pouvoir intervenir dans cette affaire. Ladoucette écrivit avec tant d'énergie au sénat de Soleure, que les montres furent renvoyées aux réclamants, et les faux assignats anéantis par le vérificateur français à Bâle. Cependant Paris commençait à redevenir insensiblement le centre, la capitale de la civilisation; quelques cercles littéraires s'y étaient formés. Là brillaient Andrieux, Arnault, Madame de Bourdic-Viot, Armand Charlemagne, Collin d'Harleville, Deschamps, Dupaty, François de Neufchâteau, Guichard, Le Gouvé, Le Prévost d'Iray, Philipon de la Madelaine, Piss, Pons de Verdun, les deux Ségur, Vigée. Ladoucette vint augmenter le nombre de ces aimables poètes destinés à conserver intact l'esprit français; il lut divers morceaux de littérature, qui furent réunis, en 1802, sous le titre un peu bizarre de *ROSE ET NOIR*, vol. in-12 de 252 pages. Il avait beaucoup ouï parler, dans sa ville natale, de la veuve d'Helvétius (Mademoiselle de Ligneville), dont la Lorraine avait été le berceau. Elle s'était retirée à Auteuil, où les nombreux amis de l'époux, si vivement regretté, lui faisaient une cour assidue. Ladoucette se prévalut de son titre de compatriote pour se présenter chez cette excellente femme qu'un de ses biographes, le médecin-philosophe Roussel, a peint de couleurs si séduisantes et si vraies; il en reçut un accueil

flatteur, et bientôt fut au nombre des habitués de la maison. La mort vint rompre ces douces relations, le 13 août 1800. Madame Helvétius, calme, résignée, s'éteignit à l'âge de quatre-vingts ans.

Ladoucette avait exprimé dignement son admiration pour les vertus d'Helvétius et de sa noble compagne, dans une petite comédie jouée avec succès sur le théâtre de Molière, le 7 juillet 1798 : HELVÉTIUS A VORÉ.

Une constitution sans cesse violée, un directoire sans dignité, la soif de l'or poussée jusqu'au dévergondage le plus cynique, la gloire même des armées, compromise par l'imprévoyance du gouvernement, le désordre dans toutes les branches de l'administration.... tel était l'état de la France au 18 brumaire (9 novembre 1799). Le génie de Napoléon fit promptement succéder à cet horrible chaos une prospérité croissante de jour en jour; toutes les âmes généreuses furent électrisées; c'était à qui seconderait les grandes pensées et les projets du héros législateur. Ladoucette éprouva l'effet de cette espèce de magnétisme moral. Il venait de faire un mariage où se trouvaient réunies toutes les convenances sociales; deux hommes qu'il voyait fréquemment et qui savaient l'apprécier, Chaptal, ministre de l'intérieur, et le préfet de Paris, Frochot, le présentèrent pour une place vacante au conseil général du département de la Seine; mais le premier consul pensa que le candidat, pour lors âgé de trente ans, pouvait rendre ailleurs de plus importants services, et, le 13 avril 1802, il le nomma préfet des Hautes-Alpes.

Ladoucette allait fournir une nouvelle preuve que l'amour des lettres n'est point incompatible avec l'esprit des affaires, comme l'ont toujours soutenu les médiocrités, ja-

louses de jouir d'un privilège exclusif. Le pays qu'il devait administrer se trouvait en proie à la plus affreuse misère; de mauvaises récoltes avaient produit une disette qui mettait en danger l'existence des habitants. Le premier soin du nouveau préfet fut de prendre des mesures pour faciliter la circulation des grains et former des greniers d'abondance. Les communications avec le Piémont, contrée fertile d'où l'on pouvait tirer des approvisionnements, étaient difficiles; il conçut le projet d'ouvrir une route par le mont Genève: c'était le moyen aussi d'occuper un grand nombre d'ouvriers sans travail. Cependant, le directeur général des ponts et chaussées faisait attendre son approbation, la mauvaise saison approchait; Ladoucette résolut de passer outre; il fit l'avance, sur ses propres ressources, de vingt-cinq mille francs que le premier consul s'empressa de lui rembourser, en assurant les fonds nécessaires pour les travaux subséquents. La route du mont Genève est une des merveilles du règne de Napoléon. Un hospice, desservi par des trapnistes et doté de trente mille francs de rente, fut établi sur le sommet, à deux mille mètres au-dessus du niveau de la mer. Ladoucette ne borna point sa sollicitude aux intérêts matériels d'une province jusque-là trop négligée; il multiplia les écoles; établit un musée central et une société académique sous la dénomination de SOCIÉTÉ D'ÉMULATION DES HAUTES-ALPES, à Gap, chef-lieu du département. Un *Journal d'agriculture et des arts* fut publié sous son patronage.

Le 31 mars 1809, un décret impérial fit passer le préfet des Hautes-Alpes à la préfecture de la Roer, où Alexandre de Lameth avait laissé d'honorables souvenirs. Ladoucette marcha sur les traces de son prédécesseur et mérita, comme

lui, la reconnaissance des habitants; il s'occupa surtout des besoins de la classe ouvrière, si considérable dans un département qui comptait quatre mille fabriques, usines, ateliers de toute nature, et favorisa les associations destinées à secourir les travailleurs infirmes ou malades. Cologne lui doit un port de sûreté dont la construction fut achevée en moins de trois ans. A son départ d'Aix-la-Chapelle, qui n'eut lieu qu'à l'entrée des Cosaques, en janvier 1814, il se vit entouré par des jeunes gens de toute condition, qui voulurent lui servir d'escorte et l'accompagnèrent à une assez longue distance de la ville.

Après l'abdication de l'Empereur, Ladoucette se préoccupa de la possibilité de conserver à la France les limites du Rhin; il lui semblait que les nombreuses forteresses encore au pouvoir des troupes françaises en Italie, au cœur de l'Allemagne, et jusque sur la Vistule et la Baltique, devaient servir de compensation. Il est hors de doute qu'en acceptant l'appui de la Russie, dont les dispositions s'annonçaient d'une manière favorable, on pouvait se flatter d'obtenir ce résultat, résultat d'une si haute importance pour des princes ramenés par les baïonnettes étrangères et qui se seraient fait ainsi pardonner cette circonstance humiliante. Le comte d'Artois, dont l'arrivée précéda d'un mois le retour de Louis XVIII, accueillit avec une bienveillance marquée les ouvertures de l'ancien préfet de la Roer... Mais l'ascendant du prince de Talleyrand prévalut : l'homme qu'on appelait le rusé diplomate, sacrifiant sa réputation d'habileté par des motifs à lui connus, fit signer au lieutenant général du royaume, le 23 avril 1814, une convention qui remettait aux puissances alliées, de gaieté de cœur, pour ainsi dire, et sans condition, cinquante-trois places

fortes, douze mille six cents bouches à feu, des arsenaux considérables, des fonderies avec un matériel immense, des magasins pourvus d'effets d'équipement de toute espèce, des ports, plusieurs bâtimens de guerre, bref des valeurs mobilières estimées au moins quinze cents millions.

Ladoucette, désespéré d'une pareille catastrophe, passa dans la retraite les onze mois de la première restauration, lesquels, comme chacun le sait, furent signalés par tant de bévues, par tant de fautes politiques qui, jointes aux intrigues de la diplomatie française au congrès de Vienne et à l'inexécution du traité de Fontainebleau, provoquèrent le merveilleux retour de Napoléon. Vingt jours suffirent pour ramener, de l'île d'Elbe au château des Tuileries, sans une seule amorce brûlée, celui que des écrivains mercenaires appelaient encore quinze jours auparavant *l'ogre de Corse*, et qui fut proclamé par l'armée, par le peuple, le libérateur de la France.

Ladoucette, envoyé préfet dans le département de la Moselle, ne perdit pas un instant pour se rendre à son poste, et, dès le 31 mars, ses compatriotes, devenus ses administrés, l'avaient accueilli par de bruyantes acclamations. C'était, en quelque sorte, une mission militaire qu'il avait à remplir. Il s'empessa d'assurer l'approvisionnement des places fortes que dix mille gardes nationaux se montraient disposés à défendre avec toute l'énergie du patriotisme; un corps de quatre cents lanciers volontaires s'organisa comme par enchantement, et quinze mille hommes, destinés à tenir la campagne, se réunirent sous les ordres du général Gérard, l'un des glorieux enfans de la Lorraine. Cependant les Prussiens se dirigeaient vers les

frontières ; Metz fut bloqué.... Une levée en masse des paysans se préparait pour dégager cette ville et marcher au secours de Paris, lorsqu'arriva la nouvelle du départ de l'Empereur, s'exilant de nouveau, afin de ne pas exposer la patrie aux horreurs de la guerre civile. Presque en même temps on apprit l'occupation de la capitale par les alliés, qui s'étaient avancés à marches forcées après la bataille de Waterloo. Louis XVIII reprit son pouvoir, mais un pouvoir dépouillé de tout prestige; il se vit contraint de mettre à la tête de son conseil deux hommes dont les intrigues avaient été pour lui de puissants auxiliaires, Talleyrand et Fouché, ce qui fit dire, dans les antichambres mêmes du monarque, ce terrible mot : *qu'attendre d'un trône qui se place entre la boue et le sang?* Les quinze mois qui suivirent ces événements furent déplorable, mais la sagesse naturelle du roi finit par triompher des passions haineuses de son entourage : l'ordonnance du 5 septembre 1816 rétablit le calme et rassura les esprits.

Ladoucette qui, vers le milieu du mois d'août 1815, avait quitté Metz, après y avoir pris les mesures les plus propres à garantir le maintien de l'ordre et l'obéissance aux lois, ne se sentait disposé nullement à poursuivre sa carrière administrative; il se livra tout entier aux douceurs de la vie privée. C'est pendant les dix-neuf années de cette retraite studieuse, tantôt à Viels-Maisons (département de l'Aisne), tantôt dans une jolie campagne située aux environs de Metz, ou bien, à Paris, dans son petit hôtel de la rue Saint-Lazare, que, se livrant à la culture des sciences, des lettres et des arts, il composa presque tous ses ouvrages, qui, la plupart, obtinrent les honneurs d'une et même de deux réimpressions. On vit paraître successivement :

1° La troisième édition de *Philoctès* (deux volumes in-8°) imité de l'*Agathon* de Wieland et qui lui mérita ces paroles flatteuses de l'écrivain original : *je n'aurais pas fait mon livre autrement, si je l'avais écrit pour des Français.*

2° Le *Voyage entre Meuse et Rhin* (deux éditions), rempli de curieux détails, d'aperçus neufs et de vues utiles.

3° *Topographie, histoire, usages, dialectes des Hautes-Alpes*. Ce volume, de plus de huit cents pages, où l'érudition et la science se revêtent de formes attrayantes, produisit une véritable sensation parmi les hommes qui s'occupent de statistique et d'archéologie. L'auteur en donna, quelques mois avant sa mort, une nouvelle édition (la troisième), dont un exemplaire fut envoyé, par lui, à chaque commune du département. C'était une espèce de legs pieux de la part d'un administrateur dont tant de bienfaits déjà rappelaient le souvenir à ses anciens administrés.

4° *Le troubadour ou Guillaume et Marguerite* (deux éditions), tableau plein de charme et de vérité des mœurs de la Provence au XII<sup>e</sup> siècle.

5° *Robert et Léontine, ou la Moselle au seizième siècle*, roman ingénieux où la Fable se marie avec art aux événements historiques.

6° *Nouvelles, contes, apologues et mélanges*, d'abord en trois volumes in-12, Paris, 1822, furent reproduits en un volume in-8°, 1844, sous le titre de *Nouvelles* (au nombre de dix, dont *Nadir ou le livre magique* est la plus remar-

quable), et en un volume de *Mélanges*, 1845, même format. Les apologues se retrouvent dans un volume in-18, de 1827, réimprimé, avec deux livres nouveaux, le quatrième et le cinquième, en 1842, in-8°. De la grâce, du naturel et d'heureux détails ont assuré le succès de ce recueil. On a cité souvent ce quatrain moral dont la concision ne nuit point à l'élégance :

L'ALOUETTE.

« Ne va pas te mirer, imprudente alouette ;  
Crains le double filet du perfide oiseleur. »  
Les conseils d'un miroir trompeur  
Ont perdu plus d'une coquette.

Ladoucette a payé largement, par d'excellents mémoires, son tribut aux sociétés dont il était membre : la Société centrale d'agriculture, celles de l'industrie, de l'instruction élémentaire, etc., etc. Correspondant de l'Académie royale de Belgique, depuis le 8 mai 1835, il lui faisait parvenir, avec une scrupuleuse exactitude, les livres qu'il publiait. Secrétaire perpétuel de la Société philotechnique, après la mort de Pigault-Lebrun (24 juillet 1835), il en a fait connaître les travaux par des rapports qu'on lit avec intérêt.

Ladoucette, dans d'élégantes notices biographiques, a retracé la physionomie de plusieurs personnages célèbres : du général Miollis, de Boulay de la Meurthe, du botaniste Villars, de Wieland, de Cousinery, de Vigée, de Bouilly, du bon aveugle Pougens, dont la mémoire est si chère à tous ceux qui l'ont connu, de la princesse de Salm-Dyck, enfin, de cette femme au talent viril, qui s'est distinguée

— tout à la fois comme poète et comme moraliste. Il l'avait connue dans le département de la Roer, où le château de Dyck était devenu le rendez-vous d'une foule de savants et de littérateurs, attirés par le bon accueil et l'amabilité des propriétaires.

Les électeurs de l'arrondissement de Briey (département de la Moselle), en 1834, et toutes les fois que les élections furent renouvelées, portèrent Ladoucette à la chambre des députés, où ses connaissances variées, son patriotisme éclairé, son indépendance consciencieuse ne pouvaient manquer de produire d'excellents résultats. Il prit place au centre gauche, et, dans ce temple des lois, transformé trop souvent en arène des partis, il s'est moins occupé de discussions politiques que de questions administratives. La navigation intérieure, les chemins de fer, les grandes routes, les communications vicinales, les biens communaux, le défrichement des forêts, l'éducation publique, celle des femmes particulièrement, la colonie algérienne, les prétentions des créanciers d'Haïti furent tour à tour les objets de sa sollicitude. Président du comité des attributions municipales, en 1837, il précisa ce qu'elles doivent être pour avoir une liberté suffisante d'action, sans entraver la marche régulière de l'autorité supérieure. De nombreuses améliorations sont dues à ses rapports toujours remarquables, par la sagesse des principes et par la lucidité de l'expression.

Ladoucette était attaché sincèrement à la monarchie constitutionnelle... La crainte de la voir compromise par un ministère trop confiant dans ses ressources et trop dédaigneux des exigences de l'opinion, le préoccupait sans cesse; il en parla plus d'une fois aux membres mêmes de la

famille royale; mais les prophètes de malheur sont rarement écoutés; on attribuait aux idées moroses de la vieillesse les sages observations d'une expérience éprouvée déjà par une longue série de vicissitudes politiques.

Le 24 février parut et dépassa toutes les prévisions. Ladoucette ne put envisager qu'avec une douleur profonde la ruine de la patrie : devenu tout à coup méconnaissable, sans qu'il fût possible de caractériser sa maladie, il languit quelques jours, et, le 19 mars 1848, il cessa d'exister.

Si nous passions de la vie publique à la vie privée, nous trouverions Ladoucette non moins digne de notre estime et de nos regrets... Peu jaloux de se parer de vaniteux hochets, il se contenta modestement du titre de baron de l'Empire et de l'étoile d'officier de la Légion d'honneur, qu'il pouvait considérer comme de faibles récompenses d'importants services. Il faut, pour bien l'apprécier, l'avoir vu dans son intérieur dont il jouissait avec délices, entouré d'une famille charmante et d'amis recommandables par les qualités du cœur autant que par les agréments de l'esprit. L'intimité bannissait de ce cercle d'élite toute espèce de contrainte; l'envie, ce ver rongeur des âmes basses, ne s'y montrait jamais, et l'on y paraissait presque aussi désireux de faire valoir ses émules que de plaire soi-même. MM. Bignan, Pongerville, Auguste Duvivier, d'Epagny (l'auteur de *Luxe et indigence*), Casimir Bonjour, Clovis Michaux, Berville, Anatole de Montesquiou, Lemonnier, Lavalette, Montémont, Camille Doucet, Mirault, Vieillard, Desains, le vénérable Roux de Rochelle et quelques autres encore y récitaient, sans aucune prétention, si ce n'est celle de

contribuer aux plaisirs de la soirée, des vers pleins de charme, des vers auxquels il ne manquait, pour avoir la vogue, que d'être placés sous l'influence d'une coterie puissante, sous le patronage d'une de ces sociétés d'assurance de succès mutuels, devenues si communes de nos jours.



# NOTICE

SUR

## LA VIE ET LES TRAVAUX DE J.-J. BERZÉLIUS ,

ASSOCIÉ DE L'ACADÉMIE ROYALE ,

Né le 29 août 1779, mort le 1<sup>er</sup> août 1848;

PAR

**P. LOUYET (1),**

Correspondant de l'Académie royale de Belgique.

---

Chaque fois qu'un de ces hommes dont la vie et les travaux honorent et illustrent l'humanité descend dans la tombe, notre âme éprouve un regret immense à la pensée de tant de richesses intellectuelles perdues ; nous nous désolons en sentant que cette voix révéérée est désormais muette pour nous, que nous ne recevrons plus ses sages conseils ; nous pleurons la disparition de ce flambeau lumi-

(1) J'ai consulté pour rédiger cet écrit, 1<sup>o</sup> le *Pharmaceutical Times*, de Londres, du 2 septembre 1848 (*Sketch of the Life of Berzelius*) ; 2<sup>o</sup> *Edinburgh Philosophical Journal*, de 1830 ; 3<sup>o</sup> *Galerie des contemporains illustres* ; 4<sup>o</sup> l'abbé Moigno (*Compte-rendu du Rapport de Berzelius sur les progrès de la chimie*, REVUE SCIENTIFIQUE, mars 1848) ; 5<sup>o</sup> Kopp, *Geschichte der Chemie*.

neux qui guidait nos pas hésitants dans les difficiles voies ; nous ne pouvons accepter enfin, avec résignation, cette terrible épreuve de la mort que la puissance créatrice nous a imposée, et qui, grands et petits, humbles ou puissants, nous courbe tous sous son implacable niveau !

Et cependant, la profonde tristesse et les amers regrets que nous cause la perte d'un homme illustre ne sont pas sans consolations ; la mort a ses enseignements, et si nous la pleurons d'un côté, en elle-même, nous trouvons néanmoins un nouveau gage d'espoir. Quelle preuve plus forte, en effet, pourrions-nous invoquer en faveur de l'existence d'une autre vie, que celle qui nous est donnée par la mort d'un savant éminent ?

Si la carrière de l'homme était bornée au monde d'ici-bas, pourrions-nous concevoir cette inquiétude perpétuelle qui agite les plus élevés d'entre nous, ce besoin incessant d'entasser connaissance sur connaissance, comme l'avare entasse or sur or, qui nous tourmente ? Est-ce au moment où le désir commencerait à se satisfaire, l'agitation à se calmer, où l'homme serait parvenu à l'apogée de son développement intellectuel, qu'il devrait disparaître ? Tous ces incomparables trésors de la pensée devraient-ils aboutir à la tombe et s'y engloutir avec la dépouille mortelle de l'âme qui les recélait ? Oh ! non ! il ne saurait en être ainsi ! Tout a une raison d'être ici-bas, et si nous ne pouvons découvrir la cause qui fait tout sacrifier à l'homme pour orner son intelligence, pour reculer les bornes de son domaine intellectuel, pour arriver à la connaissance de nouvelles vérités, c'est parce que la trace de l'homme nous échappe dès qu'il a quitté la terre, c'est que l'épreuve du tombeau est couverte d'un voile impénétrable pour des yeux mortels.

Mais néanmoins, pour le sceptique, comme pour le croyant, pour celui qui doute, comme pour celui qui affirme, il y a dans la vie et dans la mort des illustrations de l'intelligence, pour l'un, une forte présomption de croire, pour l'autre, un motif ajouté à sa foi, que la vie de l'homme n'est point bornée à son existence terrestre, et que les trésors acquis par l'âme ne seront point toujours perdus pour nous, quand vient à disparaître celui qui les possédait.

Ces réflexions, Messieurs, nous les faisons il y a trois mois à peine, quand les journaux nous apportaient la triste, mais non pas l'inattendue nouvelle de la mort de Berzélius. Depuis quelques années déjà ce malheur nous menaçait. Frappé à plusieurs reprises par des attaques d'apoplexie, il ne s'était jamais complètement rétabli. Depuis plusieurs mois, la moitié de son être était comme envahie par le mort. Chaque courrier qui arrivait de Stockholm pouvait donc nous annoncer l'une des plus immenses pertes qu'il était donné à l'Europe scientifique d'éprouver : Berzélius lui-même ne conservait plus de doutes sur son état; il ne se dissimulait pas que la mort était proche; mais il la voyait venir avec le calme du philosophe et la foi de l'homme pieux (1).

La mort de Berzélius a été considérée par la Suède comme un deuil national. Toutes les sociétés savantes de cette terre neuve encore, ont déclaré qu'elles porteraient le deuil pendant deux mois! Le Sénat, l'Assemblée nationale, tous les

(1) Dans la préface de la 5<sup>e</sup> édition allemande de son *Traité de Chimie* (paru en 1842), il disait : « Je n'ai pu me dissimuler que quand même l'Être suprême m'accorderait encore la vie et les forces nécessaires pour l'achèvement de l'édition présente, elle sera nécessairement la dernière. »

corps d'état se sont réunis spontanément au long cortège qui accompagnait à leur dernière demeure les restes de l'incomparable chimiste.

Notre Académie, Messieurs, à laquelle Berzélius était associé depuis 1834 et qui entretenait avec lui, de fréquents rapports, ne pouvait rester silencieuse devant cette perte. J'ai pensé que nous devons saisir cette occasion solennelle, pour lui rendre un dernier hommage, agissant non-seulement comme attaché à la compagnie, mais aussi comme l'un des plus humbles adeptes de cette magnifique science que les travaux du grand Suédois ont tant contribué à développer.

Apprécier la vie scientifique de Berzélius et analyser ses œuvres, aussi nombreuses que variées, offrirait non-seulement de grandes difficultés, mais demanderait encore un temps considérable. Néanmoins, Messieurs, cette tâche difficile nous l'eussions entreprise, si le maître n'eût point laissé après lui une brillante pléiade de zélés disciples, qui tous comptent aujourd'hui parmi les illustrations de l'Europe savante, et qui, sans nul doute, ne tarderont pas à acquitter la dette pieuse de la reconnaissance, à remplir les devoirs de l'amitié.

Mon rôle se bornera donc à vous rappeler d'une manière concise, le cours d'une existence aussi glorieuse qu'elle fut bien remplie.

Jean-Jacob Berzélius, naquit le 29 août 1779 à Väfersunda, village près de Linkœping, dans l'ancienne province d'Ostgothie. Son père y dirigeait une école paroissiale, occupation assez considérée en Suède. Nous n'avons pas de renseignements sur les jeunes années de Berzélius; il paraît que ce fut son père qui lui enseigna les premiers éléments

des connaissances. A dix-sept ans, il entra à l'Université d'Upsal, avec l'intention d'y étudier la médecine. Afzélius, neveu de Bergmann, y professait la chimie, avec Ekeberg pour aide et suppléant.

Pauvre comme était la science à cette époque, les leçons n'étaient pas disposées de manière à présenter les connaissances acquises sous une forme telle, que l'étudiant pût les concevoir aisément; elles étaient simplement lues, sans qu'on les appuyât par des expériences ou par des démonstrations. Afzélius et Ekeberg paraissent avoir répandu fort peu d'intérêt sur leurs cours. Quelques analyses passables qu'ils ont exécutées, constituent leur unique titre à l'honneur d'avoir guidé les premiers pas dans la science du plus grand chimiste du siècle. Berzélius est souvent revenu, dans les conversations particulières, sur ses premiers débuts dans le laboratoire d'Upsal. Il aimait à raconter que, pour l'habituer aux manipulations chimiques, Afzélius lui donna d'abord du sulfate de fer à calciner dans un creuset, pour la préparation du colcothar. Tout manoeuvre pourrait faire cette besogne, dit Berzélius à son maître, et si c'est là ce que vous devez m'apprendre, je ferai tout aussi bien de rester chez moi. Un peu de patience, répliqua Afzélius, votre prochaine préparation sera plus difficile. La fois suivante, on lui donna de la crème de tartre à brûler pour en faire de la potasse. J'en fus tellement dégoûté, dit Berzélius, que je jurai de ne plus demander d'autre travail. Cependant, il ne tint pas sa promesse, et il fréquenta le laboratoire; au bout de trois semaines, il y était quotidiennement, bien que, comme élève, les réglemens ne lui permissent que d'y être une fois par semaine. Afzélius aurait pu le renvoyer; néanmoins, il lui permit d'y venir souvent, d'y expérimenter et

d'y casser beaucoup de verreries. Ce qui déplaisait à Ekeberg, c'est que le jeune Berzélius opérait toujours silencieusement, ne faisant jamais une seule question. J'aimais mieux, disait-il, chercher à m'instruire en lisant, en méditant et en expérimentant, qu'interroger des hommes qui, sans expérience eux-mêmes, me donnaient des réponses sinon évasives, au moins fort peu satisfaisantes, au sujet de phénomènes qu'ils n'avaient jamais observés.

Après être resté deux années à cette université, Berzélius passa son examen en philosophie, et il partit en 1798. Nous le trouvons, l'année suivante, assistant un médecin surintendant des eaux-minérales de Medevi. Pour un esprit puissant comme le sien, rien ne devait passer inaperçu, tout devait être matière à recherches, et il était naturel que ces eaux minérales attirassent son attention. Il en fit donc une analyse complète, qui fut ensuite l'objet d'une dissertation publiée en collaboration avec Ekeberg, son dernier professeur. Ce travail fut le premier anneau de cette longue suite de mémoires qui ont élevé à un si haut degré son nom dans l'estime des hommes.

En 1804, il se trouvait de nouveau à Upsal, et il y obtint le titre de docteur en médecine, le 24 mai de la même année.

Il publia à cette époque ses *Recherches physiques sur les effets du galvanisme dans les corps organisés*. Il s'était déjà tellement distingué par ses travaux scientifiques, qu'étant allé se fixer à Stockholm, on créa une place à son intention; il fut nommé assistant, c'est-à-dire suppléant de Spaurneau, professeur de médecine, botanique et pharmacie chimique, qui avait voyagé avec le capitaine Cook. Par suite de la modicité de ses revenus, il fut obligé de pratiquer de temps en temps comme médecin. A la mort de Spaurneau, en 1806,

on récompensa les efforts de Berzélius, en lui confiant la chaire vacante. Il n'y avait à cette époque que trois professeurs à l'école de médecine, en sorte que chacun d'eux se trouvait surchargé de cours. Plus tard, quatre autres chaires furent établies, et Berzélius put se borner à l'enseignement de la pharmacie chimique. Ses leçons de médecine obtinrent le plus grand succès, tandis que celles de chimie ne furent, dans le commencement, que très-peu suivies. Il ne paraît pas s'être d'abord élevé dans son enseignement, beaucoup plus haut que ses anciens maîtres, Afzélius et Ekeberg. Dans sa manière d'enseigner, il conserva leur mode vicieux de lire les leçons, et il ne les accompagnait d'aucune démonstration pratique. Ayant la conscience de sa propre valeur et le sentiment de ses connaissances profondes, il fut quelque peu surpris de voir qu'il n'obtenait guère plus de succès que le professeur d'Upsal. Ces premières tentatives, jointes aux conseils qui lui furent donnés à temps par un savant étranger (1), l'amènèrent à abandonner entièrement ce mode d'enseigner sans expériences, qui, bien qu'il fût conforme aux errements de l'antique logique, était en opposition formelle avec la méthode inductive de la philosophie Baconienne. Il dut créer presque entièrement les instruments de cette importante réforme. Le laboratoire que son prédécesseur lui avait légué

(1) Ce ne fut qu'en 1812, à l'époque où Berzélius vint à Londres, qu'il reçut du docteur Marcet, aux leçons duquel il avait assisté, une liste des expériences que ce dernier faisait dans ses cours, et qu'il répéta également dans le sien. Cette liste fut tellement augmentée entre ses mains, que plus tard, quand le docteur Marcet le vit à Genève, il copia lui-même cette liste ainsi amplifiée, et elle fut bientôt adoptée par un grand nombre de professeurs.

présentait de nombreuses lacunes ; il n'y existait rien, pour ainsi dire, qui lui permit de développer par un système d'expériences bien coordonnées les lois de la chimie et les propriétés des corps. Il s'appliqua avec ardeur à combler tous ces vides, et lorsqu'à son éloquente parole, il eut ajouté une série d'expériences simples et faciles à saisir, il réunit un nombre considérable d'auditeurs, et son cours devint un objet d'admiration et un modèle pour les autres écoles de l'Europe.

C'est en 1806 que Berzélius, avec la collaboration d'Hisinger, commença la publication d'un ouvrage périodique intitulé : *Mémoires relatifs à la physique, à la chimie et à la minéralogie*. L'un des traits distinctifs de son caractère scientifique, sa facilité merveilleuse et sa pénétration comme analyste, brillèrent d'un vif éclat dans ce recueil. Le nombre et la valeur des services qu'il rendit ainsi à la science, aussi bien que l'esprit original, dans lequel était conçu l'ouvrage sur la chimie animale, qu'il publia peu de temps après, engagèrent l'Académie royale de Suède à lui faire une rente de 200 dollars pour l'aider à continuer ses travaux. En 1807, la même année où il fut nommé professeur de médecine et de pharmacie, Berzélius fonda, avec le concours d'autres hommes éminents, la Société médicale de Suède, institution qui est actuellement des plus florissantes, et qui peut être considérée commel'âme de la Faculté suédoise. En 1808, n'ayant alors que trente et un ans, il fut nommé membre de l'Académie royale de Suède, et, en 1810, il était élu président de cette Société. Berzélius a fait plusieurs voyages en France (1); en 1812, il visita Londres, et

(1) Il ne fit que passer à Bruxelles en 1828.

il fut dignement reçu par tous les amis de la science, qui savaient apprécier à leur juste valeur les services qu'il lui avait rendus. En 1815, le roi de Suède lui conféra la croix de chevalier de l'Ordre de Wasa.

Il fut nommé secrétaire perpétuel de l'Académie des sciences, en 1818, et il conserva ce poste jusqu'à sa mort. En 1821, Berzélius devint commandeur de l'Ordre de Wasa, et quelques années après, il reçut la grand'croix de cet ordre. Au couronnement de Charles-Jean (en 1818), il fut anobli, et on lui accorda, en outre, l'autorisation de conserver son nom, ce qui n'était pas dans les coutumes suédoises (1). En 1832, il abandonna les travaux actifs du professorat, et il confia à son élève, le docteur Mosander, une chaire qu'il avait occupée pendant trente années; il put alors poursuivre sans interruption ses recherches scientifiques, auxquelles il consacra presque tout son temps. Vers cette époque, l'illustre savant se maria, et le jour de ses noces, en lui annonçant qu'il le nommait baron (*Freiherr*), le roi Charles-Jean lui écrivit de sa propre main une lettre où il lui disait entre autres : « Que la Suède et le monde étaient les débiteurs d'un homme dont la vie tout entière avait été consacrée à des travaux aussi utiles pour tous que glorieux pour son pays natal (2). » En 1843, Berzélius remplissait, depuis un quart de siècle, les fonctions de secrétaire perpétuel de l'Académie des sciences; à cette occasion, les membres de la société le convièrent à un banquet que le Prince royal présida : en

(1) Berzélius était officier de la Légion d'Honneur et chevalier de l'Ordre Léopold.

(2) Les directeurs des fabriques de fer de la Suède lui firent une pension, en reconnaissance des services éminents qu'il avait rendus à leur industrie.

proposant la santé du savant, le prince lui exprima sa reconnaissance personnelle pour l'instruction particulière qu'il avait bien voulu lui donner dans sa jeunesse. Depuis cette époque jusqu'à sa mort, Berzélius s'occupa continuellement, et avec sa patience ordinaire, de ces recherches variées que son esprit sagace et son active imagination lui suggéraient constamment. Sa vie s'écoulait d'une manière égale, et la mort n'est arrivée qu'à pas lents, comme un messager qui ne vient qu'à regret. D'abord atteint d'une paralysie dans les extrémités inférieures, il savait que sa fin approchait ; mais rien ne pouvait troubler la sérénité de cet esprit puissant ; il se hâta de terminer son œuvre terrestre, et comme le travailleur dont le labeur est fini, et qui a gagné le repos, il s'endormit du sommeil du juste, calme et paisible comme il avait vécu (1).

Telle fut, en quelques mots, la vie d'un homme dont l'histoire appartient désormais à celle de la chimie, car elle en est inséparable, et qui, pendant le long espace d'un demi-siècle, travailla constamment, et avec la même ardeur, à augmenter le trésor intellectuel que les générations qui passent lèguent aux générations qui s'élèvent.

Nous venons d'esquisser à grands traits la carrière parcourue par cet homme illustre, qu'on nous permette maintenant de nous arrêter, pendant quelques instants, sur le caractère du savant et sur le mérite de ses productions.

Ce qui caractérise principalement le génie de Berzélius et ce que nous recommanderons surtout à l'attention des biographes futurs de ce grand homme, c'est son infatigable ardeur pour le travail, et son inépuisable patience.

(1) Berzélius est mort le 1<sup>er</sup> août 1848.

Ceux qui veulent suivre ses traces feront bien de remarquer que ces qualités étaient plus une acquisition qu'un don naturel, et qu'elles étaient indispensables pour former le caractère du plus grand analyste du siècle. L'expérience, longue, décevante, parfois fastidieuse, fut le levier puissant qu'il employa pour faire avancer la science et pour illustrer son nom. Une sagacité aussi vive que patiente et circonspecte, une lucidité d'esprit remarquable, une adresse, une précision, une justesse de mains dans l'expérimentation, donnèrent aux résultats pratiques obtenus par lui, un caractère de certitude universellement reconnu dans le monde savant.

Indépendamment de ses découvertes personnelles, qui sont nombreuses, et de ses théories, presque aussi multipliées, il ne s'est pas fait depuis quarante ans en Europe une expérience un peu importante, sans qu'elle ait été répétée, confirmée, rectifiée ou combattue par lui. Aux yeux de plusieurs savants, Berzélius sera peut-être mis à un rang inférieur quand on le comparera à certains créateurs d'idées générales, de théories hardies, de vastes rapports, qui, comme le monde, renferment tout en eux, mais on le placera au sommet, parmi les plus illustres, quand on le jugera d'après le nombre immense et la valeur des faits positifs que sa persévérance et sa pénétration ont mis au jour dans la science. Si l'on jette un coup d'œil sur les ouvrages qu'il a publiés, on y verra la preuve de l'activité perpétuelle qu'il déployait dans son laboratoire ou dans son cabinet. L'ouvrage périodique dont nous avons déjà parlé, s'étend sur un espace de douze années, et renferme le résumé de quarante-sept recherches originales faites par lui-même. Son grand traité de chimie, en huit volumes, qui a eu cinq

éditions, et qu'il a dû écrire presque autant de fois, est un monument de recherches et d'habileté (1). En outre, Berzélius commença en 1822 (2), sur l'invitation de l'Académie des sciences de Stockholm, un *Rapport annuel sur les progrès de la physique, de la chimie et de la minéralogie*, qu'il continua jusqu'à l'année dernière, et qui constitue le plus précieux recueil de découvertes chimiques qui existe en aucune langue. Nous reviendrons tout à l'heure sur cet ouvrage remarquable sous tant de rapports. Relativement à ses découvertes chimiques, il nous suffira de mentionner les titres des plus importantes. Les corps simples : thorinium, cérium, sélénium, silicium, zirconium et colombium ont été découverts par lui. Il a établi la nature métallique de l'ammonium ou radical composé de l'ammoniaque, ainsi que les propriétés acides de la silice, et les différents degrés dans lesquels le soufre se combine avec le platine, le phosphore, etc.; il a fait de nombreuses recherches sur les sels à acides du soufre, sur l'acide fluorhydrique et les fluorures. Les nouvelles classifications qui ont suivi quelques-unes de ses découvertes ont été du plus grand avantage pratique. Il sentit la nécessité de créer de nouvelles règles pour définir toutes les combinaisons, de manière à faire ressortir les propriétés

(1) Cet ouvrage a eu trois éditions françaises, et la dernière n'est pas même entièrement terminée. L'une de ces éditions a été imprimée à Bruxelles en 1838-1844. Cette dernière comprend son traité du chalumeau et une partie des matières renfermées dans quelques-uns de ses rapports annuels.

(2) C'est par erreur qu'on a fait remonter jusqu'à 1820 cette publication. J'ai sous les yeux la traduction allemande du premier volume de ce rapport, par G. Gmelin. Il porte la date de 1822 et a été imprimé à Tubingue.

de chaque corps, ce qui n'était possible par l'ancienne nomenclature que pour les composés oxydés. Son travail sur la nomenclature commande à la fois l'admiration et la reconnaissance de tous ceux qui s'occupent de chimie. On peut dire que Berzélius a jeté les fondements de la chimie organique. Quand la théorie atomique de Dalton et la découverte de Davy des métaux alcalins, vinrent révolutionner la science, Berzélius appliqua immédiatement les doctrines du premier à la constitution des corps composés et à l'ordre de combinaison des différents éléments. Reprenant tous les travaux de ses devanciers, apportant dans les expériences un degré d'exactitude inconnu jusqu'alors, il prouva, par d'innombrables analyses, les lois qui président aux combinaisons chimiques, qu'il réduisit à un degré de simplicité qui les rendait plus admirables encore. Ces lois une fois bien connues, il fut possible de contrôler le résultat des analyses, de prévoir même un grand nombre de combinaisons alors inconnues, et de porter dans tous les travaux une exactitude dont il n'eut pas été possible jusque là de prévoir même la possibilité. Ne bornant pas leur application aux composés que le chimiste peut former, Berzélius procura bientôt à la minéralogie, les moyens de connaître scientifiquement une grande partie des substances que lui offre la nature, et que jusque là on n'avait pu faire rentrer dans aucune classification véritablement scientifique. Il unit si intimement ces deux sciences, que l'étude des minéraux ne peut plus être séparée de la chimie.

L'éclaircissement de la théorie des proportions chimiques sera toujours regardé comme un des services les plus importants que ce chimiste a rendus à la science. Il publia ces recherches en 1807, avant que les idées de Dalton ne fussent

généralement connues, travaillant d'après les recherches presque oubliées de Richter, qui démontraient la constance des proportions combinantes des acides et des bases. Le jugement net de Berzélius lui fit reconnaître la valeur des idées de Richter.

Il fit les analyses très-soignées de quelques sels, et put ainsi déterminer la composition de plusieurs autres. Pour prouver l'exactitude des idées théoriques de Richter, il entreprit l'examen étendu des sels, et lorsqu'ensuite la théorie atomique de Dalton vint à sa connaissance, il trouva qu'elle concordait parfaitement avec les résultats qu'il avait obtenus.

Il prouva, en outre, avec exactitude, que la proportion de l'oxygène est constante dans tous les sels neutres du même acide. Berzélius détermina encore les poids proportionnels relatifs dans lesquels s'unissent les divers éléments pour former les composés.

Ce fut là un des sujets dont il s'occupa avec le plus d'ardeur ; aussi lui devons-nous la plupart des équivalents des corps simples.

Ce grand chimiste a non-seulement contribué à établir et à perfectionner la théorie atomique, mais il l'a introduite dans la science, donnant ainsi une impulsion puissante à la chimie organique et minéralogique.

La théorie électro-chimique avec toutes ses conséquences réalisées et à venir, est encore une de ses œuvres les plus remarquables. Cette théorie a été vigoureusement attaquée dans ces derniers temps, mais jusqu'à ce jour, elle n'a réellement pas été entamée ; l'application des lois de la combinaison à l'organisation animale et végétale, est, nous le croyons, l'un des plus beaux résultats obtenus par la puissance de son génie.

Dans la chimie analytique, Berzélius a été infatigable. Depuis que Bergmann a donné les premiers procédés d'analyse exacte, beaucoup de savants se sont occupés de cette branche importante de la chimie : mais les méthodes de Berzélius l'emportent sur tout ce qui a été fait de plus exact en ce genre.

On lui doit les meilleurs procédés pour la séparation quantitative des différentes substances, et il a déterminé la composition d'un plus grand nombre de composés naturels ou artificiels qu'aucun autre chimiste. Parmi les procédés analytiques les plus importants dont la science lui est redevable, nous citerons l'emploi de l'acide fluorhydrique dans l'analyse des minéraux silicifères; l'emploi du chlore pour la séparation des métaux. Ses analyses de différents minéraux, des eaux minérales de Bohême et autres localités ne peuvent être surpassées pour l'exactitude. L'analyse qualitative aussi a été fort améliorée par ses soins, et l'application qu'il y a faite du chalumeau, a rendu les plus grands services aux recherches minéralogiques.

Les chimistes suédois, parmi lesquels on peut citer principalement Gahn, ont fait un usage extrêmement précieux du chalumeau comme moyen d'essai des minéraux; alors à peine employé en France, cet important instrument était devenu entre les mains de Berzélius un moyen des plus exacts pour l'analyse des substances inorganiques. Dans un ouvrage sur cet instrument, il a fait connaître son utilité et toutes les ressources que l'on peut tirer de son emploi (1).

(1) *De l'emploi du chalumeau dans les analyses chimiques et les déterminations minéralogiques*; traduit du suédois par F. Fresnel; Paris, 1827.

Il serait impossible, à moins d'entrer dans des détails extrêmement minutieux, de rappeler seulement le titre de tous les mémoires de Berzélius; peu de chimistes en ont publié un aussi grand nombre; on peut à peine citer quelques corps sur lesquels il n'ait pas fait d'essai, et chacun de ses travaux renferme quelque méthode nouvelle, ou quelque modification de procédés connus qui devient d'une utile application pour la science.

Berzélius n'a jamais publié une théorie, que quand elle était appuyée sur des faits, et éprouvée par une longue expérience. A une époque peu éloignée, nous avons été témoins de nombreuses discussions sur des idées théoriques; mais l'illustre Suédois considérait comme définitive une idée théorique, une fois qu'elle avait été admise dans la science, à moins qu'elle ne fût écrasée sous le poids de faits irréfutables. En chimie, Berzélius faisait opposition à plusieurs théories spéculatives qu'il reconnaissait cependant comme ingénieuses, mais il leur préférait des opinions antérieures, jusqu'à ce que de nouveaux résultats fussent venus les consolider. Si quelques-unes de ses opinions particulières ne sont pas adoptées par tous les chimistes, c'est surtout à son excessive circonspection qu'il le faut attribuer; dans une science entièrement fondée sur l'expérience, cette réserve peut bien retarder l'admission d'une idée vraie, mais elle ne conduit que très-rarement à l'erreur. Lorsqu'il commença ses travaux à Upsal, toute la science consistait en une masse de théories grossières, soudées les unes aux autres, et dont on se hâtait de remplir les vides les plus apparents par des chimères dépourvues de toute espèce de vraisemblance. Ce sont là les plus grands obstacles qu'il eut à surmonter, et de là vient aussi la répugnance qu'il a tou-

jours montrée pour la manie des théories, qui, usurpant la place de la vraie philosophie, a bâti hypothèses sur hypothèses et a donné le nom de science à des résultats absurdes. Cependant, l'on serait peut-être en droit de dire que Berzélius dépréciait trop les recherches purement théoriques. Mais de cette tendance un peu exagérée, il est résulté un avantage important, c'est que, quand Berzélius adoptait une théorie, on pouvait la considérer comme reposant sur des bases certaines.

Cette circonspection l'a souvent exposé à de violents reproches; et cependant cette réserve extrême a eu pour la science d'excellents résultats; car aucune idée théorique ne pouvait être impunément introduite dans la chimie, quand il y avait là une autorité aussi imposante pour la discuter sous toutes ses faces, et éprouver ainsi sa valeur réelle. Sans vouloir attaquer les efforts méritoires des savants qui cherchent à introduire de nouvelles idées dans la science, nous pensons néanmoins, que Berzélius a plus fait par son esprit analytique et réservé, que la plupart de ceux qui ont adopté sans examen préalable les idées nouvelles, et qui, lorsqu'elles sont devenues générales, se sont hautement vantés de leur perspicace sagacité. Il était naturel qu'un homme aussi excessivement soigneux et précis dans ses propres recherches, jugeât avec sévérité les travaux et surtout les découvertes présumées des autres. On a osé attribuer cette tendance du savant à la critique, à une jalousie indigne de son noble cœur, ne voulant absolument pas la considérer comme une preuve de l'ardent amour qu'il portait à la science qui occupait chaque heure de son existence.

Berzélius n'était jaloux que pour la chimie. Avec son immense expérience, il devait nécessairement être opposé à

ces théories imaginaires dont se joue l'esprit ardent des novateurs. S'il tenait fortement aux anciennes vérités, sa propre conduite démontre surabondamment qu'une semblable disposition n'était nullement incompatible avec la recherche obstinée de ce qui restait à découvrir.

Les recherches de Berzélius sur la chimie animale sont aussi très-importantes ; nous citerons surtout celles qu'il a faites sur le sang, la bile, et d'autres parties de l'organisme. Il découvrit la présence de l'acide lactique dans les différents liquides animaux, tels que le sang, le lait, l'urine, les larmes, etc. ; découverte qui fut d'une grande importance pour la science médicale, c'est-à-dire pour la chimie de la vie.

L'électricité, la chimie végétale et la physiologie ont été enrichies par les travaux de l'illustre chimiste. Il a amélioré tout ce qu'il a touché, et nous pouvons dire de lui, sans crainte d'être contredit, qu'il fut le travailleur le plus infatigable et le plus fécond qui ait jamais paru dans le champ de la science.

Après avoir parlé de Berzélius au point de vue de ses travaux personnels, il nous reste encore à le considérer comme critique. Sous ce rapport, il a eu sans nul doute, autant d'influence sur les sciences que par ses propres découvertes.

L'examen et la censure à laquelle Berzélius soumettait depuis vingt-cinq ans les travaux des chimistes et des physiciens dans ses *Comptes-rendus annuels* (1), ont fréquem-

(1) Comme nous l'avons dit plus haut, cet ouvrage périodique paraissait depuis 1822; aussitôt son apparition à Stockholm, il était traduit en allemand. En 1837 et en 1839 on tenta de le publier en français; mais ce n'est qu'en 1840 que sa traduction française a été faite régulièrement.

ment soulevé contre lui l'irritation des savants envers lesquels il avait parfois le tort de s'exprimer avec une trop grande franchise. De nos jours, on a été jusqu'à dire que peu de travaux français trouvaient grâce à ses yeux, à moins d'être rédigés dans l'esprit de ses doctrines ou formulés dans le sens de ses théories. C'est là un des plus injustes reproches qu'on ait jamais pu lui adresser, et il suffit de parcourir ses intéressants *Comptes-rendus*, pour s'assurer de la fausseté de cette accusation. On aurait voulu sans doute que le travail consciencieux de Berzélius fût une simple statistique du mouvement de la science, au lieu d'être un rapport sur ce mouvement, c'est-à-dire, tout à la fois, une exposition rationnelle et un jugement motivé.

D'autres ont prétendu que ces jugements officiels n'avaient aucun but, aucune utilité; qu'exposer, juger et combattre des recherches qui ont exigé de longues et pénibles études, était une entreprise mauvaise et déloyale. Enfin, on a été jusqu'à dire que les rapports de Berzélius n'étaient pas son œuvre, mais que ce n'était qu'une compilation faite par des élèves complaisants et inexpérimentés!!

Quand la critique scientifique est faite consciencieusement, nous la soutiendrons toujours contre tous ses détracteurs; et ceux qui aiment la science pour elle-même, et non pour la gloire qu'elle procure quelquefois ou les bénéfices qu'elle donne plus rarement encore, seront certainement de notre avis. Il est de la plus haute importance que l'erreur ne s'introduise pas dans la science, et il faut, par conséquent, que des hommes éminents veulent bien se dévouer au pénible labeur d'avoir à examiner les découvertes et les travaux qui surgissent chaque jour, pour appuyer de

leur autorité celles qui sont vraies, ou pour faire justice de ceux que leurs auteurs produisent, bien plus pour faire parler d'eux, que pour enrichir le domaine commun. C'est même un des plus grands malheurs que nous ayons à déplorer, que cette absence presque complète de critique scientifique, où la mort de Berzélius vient de nous laisser; car lui seul, pour ainsi dire, sentinelle avancée, veillait à l'horizon, se tenant toujours prêt à signaler les théories hasardées ou fausses, les expériences mal faites et les explications factices.

Loin de reprocher à Berzélius le courage de ses appréciations franches et nettement formulées, nous espérons vivement que son glorieux exemple ne restera pas sans imitateurs. La critique a ce grand avantage d'exciter l'émulation, d'appeler l'attention des juges compétents sur des expériences et des théories qui naîtraient pour mourir, si elles n'étaient pas combattues. Qui ne sait, qui ne proclame hautement, qu'un examen sérieux, fût-il hostile et acerbe, est de beaucoup préférable à la conjuration du silence?

Mais pour critiquer les œuvres des autres, pour les apprécier sainement et en connaissance de cause, il faut réunir des qualités qui, malheureusement, se rencontrent rarement chez un même homme et que Berzélius possédait à un haut degré. Certes, nous ne prétendons pas que cet illustre chimiste fût sans défauts, que c'était un diamant sans tâche! Hélas! non; il était homme, et, comme tel, sujet à l'erreur. Mais, enfin, nous soutiendrons contre tous que peu de savants ont réuni au même point un mérite éminent et incontestable, une supériorité théorique et pratique universellement reconnue, une connaissance profonde de

tout ce qui a été fait, enfin, la conscience d'un devoir à remplir, d'une mission à exercer.

Oui, nous regrettons Berzélius; car nous n'oublierons jamais les éminents services qu'il rendait chaque jour à la science, car nous tremblons en voyant le seuil du temple, sans gardien désormais, permettre le passage à toutes les creuses théories, à tous les écarts de l'imagination. La chimie prend de nos jours une direction fautive, et l'œil du philosophe la voit, avec tristesse, reprendre la route des ténèbres dont le siècle passé l'avait retirée à grande peine. Le chancelier Bacon, le mystique Paracelse et, avant eux, notre compatriote VanHelmont avaient pourtant montré la supériorité des expériences sur les théories préconçues et la nullité des systèmes formés avant les expériences! Aujourd'hui, point d'unité dans le travail : les uns cherchent une classification nouvelle, un système nouveau; ils s'imaginent qu'on trouve un système en le cherchant, et donnant, suivant l'expression d'un auteur moderne (1), *un nouvel aspect au grand œuvre*, ils prennent tout à fait le caractère des anciens alchimistes; d'autres cherchent à régenter la chimie organique; ils la retournent, la froissent, mais ils n'en font rien qui vaille. Un nouveau Berzélius ne viendra-t-il pas saisir le sceptre échappé désormais des mains glacées de l'illustre critique, pour rappeler à l'ordre tous ces travailleurs inutiles et leur montrer par son exemple comment on fait progresser la science (2)!

(1) Kiréevsky, *Histoire des législateurs chimistes*.

(2) Que nul ne voie dans ces paroles du dédain pour les illustres chimistes, l'orgueil de notre époque, et que nous avons le bonheur de posséder encore. Nous avons trop de respect pour les maîtres de

Pour terminer cette rapide esquisse , nous emprunterons au professeur Johnston quelques détails sur une visite qu'il fit au grand chimiste en 1829 :

« J'arrivai à Stockholm, le 6 septembre, dit M. Johnston, et, dès le lendemain, je me rendis à l'Académie pour voir Berzélius. Je le trouvai dans son cabinet, occupé de la nouvelle édition de son traité de chimie. Lorsque je fus annoncé, il n'attendit pas mes lettres d'introduction, et il m'accueillit aussitôt d'une manière franche et amicale. Quoique je n'eusse pas une idée bien précise de son extérieur, je fus cependant un peu surpris lorsque je l'aperçus. La figure de Berzélius n'est peut-être pas belle, mais ses traits sont très-déliés et leur expression est pleine d'agrément. Celle de la bouche est tout à fait particulière et indique un bon naturel. Berzélius a maintenant environ cinquante ans ; il est de taille moyenne et paraît avoir de la disposition à l'embonpoint. C'est en vain que l'on chercherait dans son extérieur quelque chose qui correspondit à sa juste célébrité. Rien, sous ce rapport, ne le distingue du reste des hommes ; il n'affecte ni prétentions, ni réserve, ni originalité, et sa simplicité a fait dire à plus d'un voyageur, après l'avoir vu : « Je n'aurais jamais cru que ce fût là l'homme dont on parle tant. » Il est d'un caractère aimable ; ses manières sont celles d'un homme bien élevé, et il comble d'attentions et de prévenance les étrangers qui vont le visiter.

la science, pour nos maîtres à nous, pour avoir la pensée mauvaise de chercher à ternir leur gloire si justement acquise. Nous n'avons pas prétendu dire : après Berzélius, plus de chimie, mais bien après lui, peut-être, plus de bonne et consciencieuse critique.

» L'Académie des sciences, dont Berzélius est le secrétaire perpétuel et dans les bâtiments de laquelle il a son appartement et son laboratoire particulier, a acheté dernièrement pour lui une maison plus vaste et plus commode, et j'arrivai précisément lorsqu'il était occupé de son déménagement, époque bien peu favorable pour le but que je me proposais. Son premier laboratoire était déjà presque vide, et le nouveau n'était point encore complètement organisé. Cependant il m'offrit, avec la plus grande bienveillance, de faire une série d'expériences avec moi, proposition qui me plut infiniment ; car elle me fournissait l'occasion d'examiner sa manière d'opérer et de recueillir une foule d'observations précieuses. Pendant le cours de ces opérations, il ne négligea rien ; désireux d'expliquer les circonstances les plus minutieuses, nécessaires pour arriver à des résultats précis, il cherchait à me faire apprécier tous ces petits soins, toutes ces précautions de détails en apparence inutiles, mais dont son expérience lui avait démontré la nécessité dans les recherches analytiques. « Venez, disait-il, tandis que cette opération est en train, je vais vous montrer deux ou trois petites choses que vous ne serez peut-être pas fâché de connaître. » Et tout cela se faisait le même jour, en sorte que j'avais à la fois l'avantage de m'instruire et de passer mon temps de la manière la plus agréable. Tantôt il me montrait ses échantillons de minéralogie, parmi lesquels il possède des objets d'une grande rareté, ou bien il me citait les résultats obtenus par des chimistes étrangers sur un sujet dont nous nous étions occupés ; il m'aidait ensuite à comprendre un passage qui me semblait obscur, ou même me traduisait des pages entières d'un auteur que je ne comprenais pas. Berzélius avait autrefois des élèves particuliers, mais, depuis quelque temps, il a renoncé à cet

usage. Leur nombre était cependant très-restreint ; car, dans toute la Suède, on n'en compte que huit ou neuf qui aient joui de cet avantage, et à peu près autant en Allemagne. Néanmoins il aime à introduire les étrangers dans son laboratoire, et il se plaît à leur indiquer les moyens que sa longue expérience lui a suggérés. Quoique jouissant en apparence d'une bonne santé, Berzélius se plaint néanmoins de l'approche de l'âge. Depuis deux ou trois ans, sa vue s'affaiblit et a besoin du secours des lunettes : sa mémoire ne lui rend plus avec la même fidélité qu'autrefois ce qu'il lui confie ; il est obligé d'étiqueter toutes ses fioles qu'auparavant il distinguait facilement sans ce moyen.

» L'étranger qui veut visiter Berzélius se dirige par Drottning-Gattan, au commencement de laquelle se trouve l'église d'Adolphe-Frédéric. La maison qui forme l'angle de cette rue est le grand bâtiment acheté dernièrement par l'Académie. En entrant par Drottning-Gattan, il monte deux petites marches et se trouve vis-à-vis une porte. Ce qu'il a de mieux à faire alors est d'entrer. Qu'il ne craigne point de le faire à l'improviste : le son d'une petite cloche lui servira d'introducteur. Il reconnaîtra par divers ustensiles disposés dans la première pièce, qu'elle fait partie d'un laboratoire de chimie. S'il n'est ni chimiste, ni même amateur, et quelle que soit la délicatesse de son odorat, qu'il ne s'effraie pas à la vue d'appareils de chimie ; il n'aura rien à redouter de ces émanations qui, dans la plupart des laboratoires, affectent si péniblement les organes de la respiration. Ici un système de ventilation disposé avec le plus grand soin les fait disparaître aussitôt, et même, si quelque opération est en train, il pourra s'en approcher sans crainte. A sa droite, il verra ajustée avec soin, près de la fenêtre

une cuve à mercure qui brille au soleil d'un vif éclat. Plus loin, il apercevra une petite table en porcelaine, à bords relevés, et sur laquelle quelques verres indiqueront peut-être que des expériences viennent d'y être faites. Après avoir jeté un coup d'œil sur le chalumeau, sa grande lampe et tous les objets qui l'environnent, il arrivera au bain du sable. C'est en vain qu'il chercherait, dans ce laboratoire, des fourneaux en briques ou en pierre; on peut s'en servir sans aucun doute pour les opérations les plus grossières, mais ils sont inutiles dans les opérations délicates de l'analyse. L'appareil dont se sert Berzélius, consiste en un foyer ou âtre élevé de trois pieds au-dessus du sol, et surmonté d'un manteau pour faciliter la disparition des vapeurs. Sur ce foyer est un petit bain de sable chauffé avec le charbon de bois, et un petit fourneau de fer, présentant des ouvertures pour des tubes, des cornues, etc. Dans la seconde pièce, le premier objet qui s'y fait remarquer est une cage en verre qui repose sur une table. C'est la balance. Que de lumières cet instrument si fragile et si simple a répandues sur les sciences naturelles! que de phénomènes il a expliqués! Combien de vérités cachées il a révélées! qui pourrait compter les discussions qu'il a terminées, les hypothèses qu'il a détruites! Qui eût pu croire, dans les temps anciens, que la détermination des vérités abstraites et le développement des lois de la nature seraient dus aux oscillations de ce fléau mobile! Mais considérez cette balance avec beaucoup d'attention, car elle a rendu de grands services à la science, et les modifications qu'elle présente n'y ont pas peu contribué. Cette manière de soulever et de maintenir en repos le fléau et les plateaux est due au dernier assesseur Gahn, dont l'habileté dans ce genre de travaux était bien connue. Non loin de là sont de petits poids

en plomb, qui sont les contrepoids exacts (les tares) de tous les creusets et de tous les petits vases de platine du laboratoire, en sorte que chacun d'eux peut, en un instant, être mis en équilibre. Autour de cette pièce sont placés, dans des tiroirs ou dans des armoires vitrées, divers appareils et plusieurs préparations chimiques, dans un ordre parfait; et auprès de la croisée se trouve une table disposée pour les recherches avec le chalumeau, sur lesquelles Berzélius a écrit un ouvrage si remarquable. Vous tournez ensuite à gauche et vous apercevez, dans une autre pièce, celui que vous avez cherché en vain dans les deux premières. C'est Berzélius : il est occupé à écrire. Sa table est couverte de journaux, et ses tablettes ploient sous le poids des livres. A sa gauche est un petit cabinet, dans les armoires duquel sont placées les substances et les préparations chimiques les plus rares; c'est là que se trouvent le rhodium, l'osmium, le sélénium et leurs composés; les fluorures, les sels de lithium, d'yttrium et de thorinium, ainsi que beaucoup d'autres combinaisons précieuses que l'on chercherait vainement ailleurs, et qu'il prendra plaisir à vous montrer; peut-être même ne vous retirerez-vous pas sans en emporter quelques échantillons; vous pouvez alors vous avancer et vous présenter, assuré d'une bienveillante réception.

» Berzélius est continuellement occupé; il travaille tous les jours de douze à quatorze heures. Mais malgré tout ce qu'il a fait pour la chimie expérimentale, il ne faut pas croire qu'il travaille sans relâche dans son laboratoire. Souvent, lorsqu'il compose, il cesse de s'en occuper pendant des mois entiers. Si, pendant qu'il écrit, comme il le faisait dernièrement pour la nouvelle édition de sa chimie, il rencontre quelque passage qui lui paraisse obscur, il quitte la plume, s'établit dans son laboratoire, se livre à de nouvelles

recherches jusqu'à ce qu'il ait obtenu le résultat qu'il en attendait, et reprend ensuite le cours de ses travaux de rédaction.

» C'est ce qui lui est arrivé pour ses expériences sur l'indigo, qui n'ont été entreprises que pour la nouvelle édition de sa chimie qu'il publie actuellement à Paris. Son appartement est, du reste, admirablement disposé pour qu'il puisse ainsi passer du cabinet dans le laboratoire. C'est dans son cabinet qu'il reçoit les visites du matin; à côté de cette pièce se trouve une longue salle, dans laquelle sont disposés ses appareils toujours prêts à servir, en sorte qu'il peut, quand il lui plaît, commencer une série d'expériences sans perdre un seul instant. C'est ainsi qu'il a su ménager son temps et lui donner réellement une double valeur. Sa bibliothèque, son bureau, ses réactifs et ses fourneaux sont tous placés dans un espace convenable, qui réunit à la fois et les souvenirs des anciennes recherches et les moyens de faire des découvertes nouvelles. Tout ce que renferme le laboratoire de Berzélius se fait remarquer par une propreté et un ordre admirables; chaque objet est à sa place et en état de servir immédiatement. La manière dont il dispose ses appareils pour expérimenter est remarquable par sa simplicité et par sa netteté. Il emploie, en outre, une foule de machines ingénieuses qui facilitent considérablement ou abrègent ses opérations, et dont il attribue l'invention à l'assesseur Gahn. Cependant beaucoup d'entre elles ont été exécutées par lui-même, car il tourne ou fabrique celles qui sont en bois. Dans tout son laboratoire on retrouve cette exactitude scrupuleuse qui a donné tant de valeur à ses analyses. »

Les manières aimables de Berzélius et les honneurs que ses importants travaux lui avaient attirés contribuaient également à accroître sa popularité; aussi n'était-il pas un Sué-

dois bien élevé qui ne parlât de lui dans les termes les plus flatteurs. Sur ce point, tous les partis étaient d'accord. Un des chefs de l'opposition, dans la Chambre des Pairs de Suède, disait de lui : « Je le connais, je l'estime, et comme Suédois, je suis fier d'être son compatriote. En politique, ses opinions diffèrent des miennes, car il vote toujours pour le ministère, lorsqu'il assiste aux débats de la Chambre ; mais il traite tous les partis avec un grand respect, et ne blesse aucune prétention ; je ne connais rien qui puisse diminuer la haute estime que j'ai pour lui. » Quoique membre du Sénat, Berzélius prenait peu de part aux affaires politiques, et évitait ainsi toute lutte avec l'esprit de parti, qui prévaut en Suède comme dans tous les autres pays. Outre les distinctions qu'il lui avait accordées, le roi de Suède lui avait conféré le patronage des chaires de chimie et de médecine de tout le royaume, partout où il lui plaisait de s'en occuper ou de donner des recommandations. Il exerçait cette influence de la manière la plus libérale et la plus utile ; car s'il y avait dans son caractère quelque qualité qui l'emportât sur les autres, c'était son zèle pour tout ce qui concerne la science. Il ne craignait ni peines, ni démarches, lorsqu'il s'agissait de lui assurer un fidèle et laborieux partisan. Il disait d'un individu auquel il avait procuré une chaire de chimie, et qui, depuis plusieurs années n'avait rien fait : « Il s'excuse toujours sur ce qu'il manque de temps, mais je lui ai dit qu'il était facile de voir qu'il n'avait pas besoin de travailler, car ceux qui éprouvent ce besoin trouvent toujours moyen de le satisfaire. » On conçoit facilement qu'ainsi honoré et estimé (1), Berzélius ne manquait ni de vi-

(1) Il appartenait pour ainsi dire à toutes les sociétés savantes du monde. Il était, entre autres, de la Société royale de Londres, et

siteurs, ni de correspondants. Peu d'étrangers de distinction passaient par Stockholm, sans lui rendre visite; et quoique ses fonctions de secrétaire de l'Académie lui enlevassent beaucoup de temps, il entretenait des rapports très-actifs avec plus de deux cents correspondants qui ne s'occupaient point exclusivement de ses études spéciales, et parmi lesquels se trouvait notre illustre secrétaire perpétuel. Comme nous l'avons déjà dit, il était en fréquents rapports avec notre Académie; il avait pris un soin particulier pour déterminer les savants Suédois à prendre part aux *Observations des Phénomènes périodiques*, vaste entreprise, dont l'initiative est due à M. Quetelet (1).

Son influence à Berlin n'était pas moindre qu'à Stockholm, et presque tous les jeunes professeurs des institutions de cette capitale, et dont les leçons se lient à la chimie, s'ils n'ont été ses élèves, ont au moins été recommandés par lui.

Dans ses relations personnelles Berzélius était simple et sans raideur, sans ces prétentions qui, provenant d'un sentiment exagéré de sa propre valeur, diminuent parfois le plaisir que donne la compagnie des hommes éminents dans la science. Il se levait de bonne heure, et aucun visiteur ne le trouva inoccupé. Toute personne, quelle qu'elle fût, n'eut jamais à se plaindre de son accueil. Il connaissait toute la valeur du temps, et il cherchait à la faire apprécier à d'autres. Durant une carrière de soixante et dix années, dont

l'un des huit associés étrangers de l'Académie des sciences de l'Institut de France.

(1) Le 20 octobre 1843, il écrivait à M. Quetelet.... « Je viens de proposer à l'Académie de se joindre à la vôtre pour l'extension des observations météorologiques et des phénomènes périodiques. L'Académie a nommée une commission qui doit lui faire un rapport là-dessus, et va ensuite prendre la question en considération. »

quarante-quatre s'écoulèrent dans une même ville, engagé sans relâche dans des travaux difficiles et parfois pénibles qui aigrissent ordinairement le caractère, Berzélius a su gagner et conserver l'attachement de ses élèves, l'amitié de ses collègues, l'estime de son souverain et le respect de tous les hommes. Plusieurs des chimistes les plus distingués de l'époque sortent de son laboratoire; tels sont Mitscherlich, Gmelin, Henri et Gustave Rose, Wöhler, Magnus, Arfwedson, Mosander, etc. Tous ont pour leur maître un respect sans bornes, car ils le considèrent comme la cause première de leurs succès dans la science, comme l'esprit qui a formé leurs esprits, et imprimé une sage direction à leurs études.

Peut-être, Messieurs, nous accusera-t-on d'avoir tenté l'éloge de Berzélius; mais notre ambition a été bien plus modeste. Tout en défendant ce grand homme des injustes reproches dont il a été l'objet, nous avons voulu, dans une occasion solennelle, rappeler ses principaux titres de gloire; en développant le cours d'une existence aussi longue qu'elle fut bien remplie, nous avons essayé de montrer à tous les jeunes chimistes que les tendances actuelles pourraient égarer, comment l'on parvient à édifier les bases d'une réputation impérissable et d'un nom glorieux! comment, pour avancer les sciences expérimentales, il faut soutenir le génie naturel par une opiniâtre persévérance et par un travail continuel que rien ne peut décourager.

## ARRÊTÉ ROYAL

CONCERNANT LE PRIX QUINQUENNAL D'HISTOIRE.

---

LÉOPOLD, ROI DES BELGES,

A TOUS PRÉSENTS ET A VENIR, SALUT.

Vu les articles 1 et 3 de Notre arrêté du 1<sup>er</sup> décembre 1845, concernant l'Académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique, articles dont la teneur suit :

« ART. 1<sup>er</sup>. Il est institué un prix quinquennal de cinq mille francs, en faveur du meilleur ouvrage sur l'histoire du pays qui aura été publié par un auteur belge, durant la période de cinq ans. »

« ART. 3. La classe des lettres de l'Académie soumettra à la sanction du Gouvernement un projet de règlement qui déterminera les conditions auxquelles le prix sera décerné et le mode qui sera observé pour le jugement des ouvrages. »

Vu le projet de règlement présenté par la classe des lettres de l'Académie, conformément à l'art. 3 ci-dessus rapporté;

Sur la proposition de Notre Ministre de l'intérieur,

NOUS AVONS ARRÊTÉ ET ARRÊTONS :

ART. 1<sup>er</sup>. Est approuvé, tel qu'il suit, le projet de règlement concernant le prix quinquennal d'histoire, institué par Notre arrêté du 1<sup>er</sup> décembre 1845 :

*Règlement pour le prix quinquennal d'histoire, adopté dans la séance de la classe des lettres de l'Académie royale de Belgique, du 5 décembre 1848.*

« ART. 1<sup>er</sup>. La première période de cinq années prend cours du 1<sup>er</sup> janvier 1846, pour finir au 31 décembre 1850.

» ART. 2. Tout ouvrage sur l'histoire nationale écrit en français, en flamand ou en latin, et publié en Belgique, sera admis au concours, s'il est entièrement achevé et si l'auteur est belge de naissance ou naturalisé.

» ART. 3. Les ouvrages dont il n'aurait été publié qu'une partie, antérieurement au 1<sup>er</sup> janvier 1846, seront admis au concours après leur achèvement.

» ART. 4. L'édition nouvelle d'un ouvrage ne donnera pas lieu à l'admission de celui-ci, à moins qu'il n'ait subi des changements ou des augmentations considérables.

» ART. 5. Le jugement est attribué à un jury de sept membres, nommé par le Roi, sur la proposition de la classe des lettres.

» Cette nomination aura lieu au moins un mois avant l'expiration de chaque période quinquennale.

» ART. 6. Les ouvrages des membres du jury ne peuvent faire l'objet de son examen.

» ART. 7. Le jugement du jury sera proclamé dans la séance publique de la classe des lettres qui suivra la période quinquennale. »

ART. II<sup>e</sup>. Notre Ministre de l'intérieur est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Donné à Bruxelles, le 26 décembre 1848.

LÉOPOLD.

PAR LE ROI:

*Le Ministre de l'intérieur,*

CH. ROGIER.

## ARRÊTÉ ROYAL.

CONCERNANT LA CAISSE CENTRALE DES ARTISTES BELGES.

---

LÉOPOLD, ROI DES BELGES,

A TOUS PRÉSENTS ET A VENIR SALUT.

Vu le règlement adopté par la classe des beaux-arts de l'Académie royale de Belgique, pour l'établissement d'une caisse centrale des artistes belges, qui serait destinée à assurer des pensions et des secours aux artistes infirmes et à leurs familles;

Vu le désir exprimé par ladite classe de voir ce règlement consacré par une disposition royale;

Considérant que l'institution projetée offre un haut degré d'utilité et mérite, à tous égards, le patronage du Gouvernement;

Sur le rapport de Notre Ministre de l'intérieur, et vu l'avis de Notre Ministre des finances,

NOUS AVONS ARRÊTÉ ET ARRÊTONS :

ART. 1<sup>er</sup>. Est approuvé, dans sa forme et teneur, le règlement suivant :

*Règlement pour la caisse centrale des artistes belges.*

« ART. 1<sup>er</sup>. Il est formé, sous la dénomination de *caisse centrale des artistes belges*, une association dont le but est

d'assurer des pensions et des secours aux artistes infirmes et à leurs familles.

» L'association a son siège à Bruxelles, au secrétariat de l'Académie royale de Belgique.

» ART. 2. Pour être membre de l'association, il faut : 1<sup>o</sup> être agréé par le comité ; 2<sup>o</sup> signer une adhésion aux présents statuts, dans la forme qui sera ultérieurement déterminée ; 3<sup>o</sup> payer exactement la cotisation fixée à un franc par mois.

» Tout membre de l'association qui manque à cet engagement, cesse de faire partie de l'association.

» Le comité, juge des causes qui empêchent un membre de payer exactement sa cotisation, décide si le membre doit être relevé de sa déchéance.

» ART. 3. La caisse est instituée pour les artistes peintres, sculpteurs, graveurs, dessinateurs, musiciens, architectes et littérateurs, qui seront invités à s'associer conformément à l'art. 4 ci-après.

» Les membres de l'Académie sont admis de droit dans l'association.

» L'association admet dans son sein, comme membres honoraires, les amateurs qui consentent à contribuer à l'alimentation de la caisse.

» ART. 4. Pour la première formation de l'association, le comité adressera aux artistes qui se sont fait honorablement connaître par leurs travaux, une invitation personnelle de s'associer, accompagnée d'un exemplaire des présents statuts.

» Chaque année, des invitations seront adressées de la même manière aux artistes qui auraient été involontairement oubliés dans les invitations des années précédentes,

ou qui se seront fait connaître récemment par la production d'un ouvrage important.

» ART. 5. Les intérêts de la caisse centrale des artistes belges sont gérés par un comité composé du bureau de la classe des beaux-arts de l'Académie royale de Belgique, auquel seront adjoints six membres de la classe, nommés par elle.

» La durée du mandat de ces six membres est de cinq ans; les membres sortants peuvent être réélus.

» Si l'un des académiciens désignés pour faire partie du comité vient à être nommé du bureau de la classe, il lui est donné un suppléant, pour la durée de son mandat de membre du bureau.

» Le comité peut délibérer au nombre de cinq membres.

» Les résolutions sont prises à la majorité absolue des suffrages; en cas de partage, la voix du président est prépondérante.

» Il est tenu procès-verbal des délibérations; les procès-verbaux font mention des membres qui ont assisté à la séance.

» Le comité se réunit au moins une fois par mois, au plus tard la veille du jour de la séance de la classe des beaux-arts.

» Le comité nomme; parmi les associés, un agent dans chaque localité importante sous le rapport des arts.

» ART. 6. Le directeur de la classe des beaux-arts préside le comité; il est remplacé, en cas d'absence, par le vice-directeur.

» La classe nomme un trésorier parmi les six membres du comité dont le choix lui est confié.

» Le comité fait un règlement d'ordre intérieur, lequel est soumis à l'approbation de la classe des beaux-arts.

» ART. 7. Les sources de revenu de la caisse centrale des artistes belges sont :

» 1<sup>o</sup> La cotisation personnelle obligatoire des membres de l'association ;

» 2<sup>o</sup> La rétribution volontaire des amateurs, membres honoraires ;

» 3<sup>o</sup> Les dons et legs des particuliers ;

» 4<sup>o</sup> Les subventions qui seront réclamées du gouvernement et autres autorités ;

» 5<sup>o</sup> Le produit des expositions, des concerts ou des fêtes publiques, que le comité pourra organiser dans l'intérêt de la caisse et, en général, de toutes les recettes qui seront réalisées au dedans et au dehors de l'association.

» ART. 8. La cotisation personnelle des membres de l'association, ainsi que la rétribution volontaire des amateurs est acquittée tous les mois entre les mains du trésorier de l'association pour Bruxelles et, pour la province, chez l'agent du comité.

» Les quittances à délivrer sont coupées dans un registre à souche paraphé par le président et le secrétaire perpétuel.

» Le 15 de chaque mois, le trésorier et les agents de comité dans les provinces versent chez l'agent du caissier général de l'État de leur ressort, les sommes provenant des dites cotisations et rétributions mensuelles.

» Les agents provinciaux transmettent immédiatement au trésorier le récépissé du versement.

» ART. 9. Les subsides accordés à l'association, soit par l'État, soit par la province, soit par la commune, sont liquidés au profit du secrétaire perpétuel de l'Académie, lequel acquitte les mandats. Le trésorier encaisse les sommes et opère le versement dans la forme prescrite à l'article

qui précède. Il en est de même des sommes de toute autre recette quelconque, opérée au profit de l'association.

» Toutefois, pour éviter des pertes d'intérêts, le comité peut autoriser le placement immédiat de tout ou partie de ces sommes.

» Le trésorier de l'association ne peut conserver en caisse une somme excédant 500 francs en espèces.

» Toute somme versée à la caisse lui est définitivement acquise.

» Il n'y a lieu, en aucun cas, à restitution.

» ART. 10. Le directeur de l'administration du trésor public ouvre un compte courant à la caisse centrale des artistes belges.

» Tous les trois mois, il communique un extrait de ce compte au Ministre de l'intérieur, qui le transmet au secrétaire perpétuel.

» ART. 11. L'avoir de l'association est placé en rentes sur l'État, ou en obligations du trésor. Le comité statue sur les placements qui sont opérés par l'intermédiaire du ministère des finances.

» Toute inscription nominative de rente porte l'annotation suivante :

» *La présente inscription ne pourra être transférée qu'à la demande de la caisse centrale des artistes belges.*

» Les intérêts des capitaux inscrits au nom de l'association lui sont portés en compte par l'administration du trésor.

» Les titres des rentes demeurent déposés au ministère des finances.

» ART. 12. Dans la séance qui suit la communication de l'extrait de compte dont il est parlé à l'art. 10, le comité statue sur le placement des fonds disponibles.

» ART. 13. Le compte et le bilan de la caisse sont dressés chaque année ; ils sont soumis à l'examen du comité, qui les arrête définitivement. Ce compte, accompagné d'un exposé général de l'administration de la caisse pendant l'année écoulée, est inséré dans l'*Annuaire de l'Académie royale de Belgique* et dans le *Moniteur*.

» Chaque membre de l'association reçoit un exemplaire de cet exposé général, par les soins du comité.

» ART. 14. Le comité n'emploie en dépenses que les intérêts de l'année précédente ou les arrérages produits par les fonds appartenant à l'association, sans jamais toucher au capital. Jusqu'au jour où les intérêts annuels des capitaux de l'association auront atteint la somme de six cent cinquante francs, le comité est autorisé à disposer, chaque mois, d'une somme de cinquante francs.

» ART. 15. Le comité prononce dans toutes les questions de collation de pension ou de secours ; il détermine le taux et la durée de ces derniers, selon les circonstances, dont l'appréciation lui est abandonnée.

» Les membres de l'association qui se croiraient lésés par une décision du comité, peuvent en appeler à la classe des beaux-arts, laquelle, après avoir entendu les observations du comité, réforme ou maintient la décision.

» ART. 16. La caisse prend à sa charge :

» 1<sup>o</sup> Des pensions ;

» 2<sup>o</sup> Des secours temporaires.

» Les pensions sont exclusivement destinées aux veuves ; elles sont conférées par la classe des beaux-arts, sur la proposition du comité ; elles ne peuvent excéder douze cents francs par an ; la veuve qui se remarie cesse d'y avoir droit.

» Les secours accordés aux orphelins prennent la dénomination de *bourses d'éducation*.

» Les bourses d'éducation ne peuvent excéder quatre cents francs par an; elles ne peuvent être conservées au delà de l'âge de 18 ans accomplis.

» ART. 17. Le comité nomme, parmi les membres de l'association, un patron à tout orphelin titulaire d'une bourse d'éducation.

» Le patron veille à ce que l'orphelin boursier acquière un état en rapport avec la position que son père occupait.

» Le patron est le seul intermédiaire entre le boursier et le comité; il signale à ce dernier tous les faits importants qui intéressent l'orphelin placé sous son patronage.

» ART. 18. L'association est pourvue d'un conseil judiciaire et d'un conseil médical dont les membres sont nommés par le comité.

» Le conseil judiciaire est composé de la manière suivante :

- » 1<sup>o</sup> D'avocats à la cour de cassation;
- » 2<sup>o</sup> D'avocats et d'avoués à la cour d'appel;
- » 3<sup>o</sup> D'un notaire.

» Les membres de ce conseil sont consultés individuellement par le comité sur les questions relatives aux intérêts des veuves et orphelins secourus par l'association. Leurs vacations sont entièrement gratuites. L'association ne prend à sa charge que les frais de justice.

» ART. 19. Le conseil médical est composé de la manière suivante :

- » 1<sup>o</sup> De docteurs en médecine;

» 2<sup>o</sup> De docteurs en chirurgie en nombre proportionnel aux besoins ;

» 3<sup>o</sup> De pharmaciens dans chaque localité où le comité en jugera l'institution nécessaire.

» Les médecins de ce conseil prêtent gratuitement leurs soins, sur la réquisition du comité ou de son agent, aux artistes malheureux faisant partie de l'association.

» Le pharmacien fournit, sur l'ordonnance du médecin du conseil, les médicaments à des prix réduits, d'après un tarif arrêté de commun accord avec le comité. »

ART. II<sup>e</sup>. Nos Ministres de l'intérieur et des finances sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Donné à Bruxelles, le 10 janvier 1849.

LÉOPOLD.

PAR LE ROI :

*Le Ministre de l'intérieur,*

CH. ROGIER.

*Le Ministre des finances,*

FRÈRE-ORBAN.

---

## ARRÊTÉ ROYAL

ATTRIBUANT LA FRANCHISE DE PORT A LA CORRESPONDANCE  
DE L'ACADÉMIE.

---

LÉOPOLD, ROI DES BELGES,

*A tous présents et à venir, salut.*

Revu Notre arrêté en date du 8 novembre 1841, qui attribue la franchise de port à la correspondance officielle de l'Académie royale de médecine;

Considérant que, par des motifs analogues, il y a lieu d'accorder le même privilège à l'Académie royale des sciences et belles-lettres de Bruxelles;

Sur la proposition de Notre Ministre des Travaux Publics;

NOUS AVONS ARRÊTÉ ET ARRÊTONS :

Article 1<sup>er</sup>. Notre Ministre de l'intérieur est autorisé à correspondre en franchise de port, *sous enveloppe fermée*, avec le bureau de l'Académie des sciences et belles-lettres de Bruxelles, et les membres de ce corps individuellement.

Art. 2. La franchise est également attribuée à la correspondance sous bandes et contre-seing que l'Académie et son Secrétaire perpétuel doivent échanger avec chacun de ses membres.

Art. 3. Le contre-seing de l'Académie en nom collectif sera exercé, soit par le Président, soit par le Secrétaire perpétuel délégué à cet effet.

Notre Ministre des travaux publics est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Donné à Bruxelles, le 22 décembre 1841.

**LÉOPOLD.**

Par le Roi :

*Le Ministre des travaux publics,*

**L. DESMAISIÈRES.**

Pour que les envois parviennent avec la franchise de port, il est indispensable que les lettres, papiers ou livres soient mis sous bandes croisées à l'adresse du Secrétaire perpétuel et contresignées par le membre, correspondant ou associé qui fait l'envoi. De plus, les envois doivent être déposés au bureau de la poste; l'exemption n'a pas lieu pour les papiers qui seraient simplement jetés dans la boîte aux lettres.



---

**TABLE.**

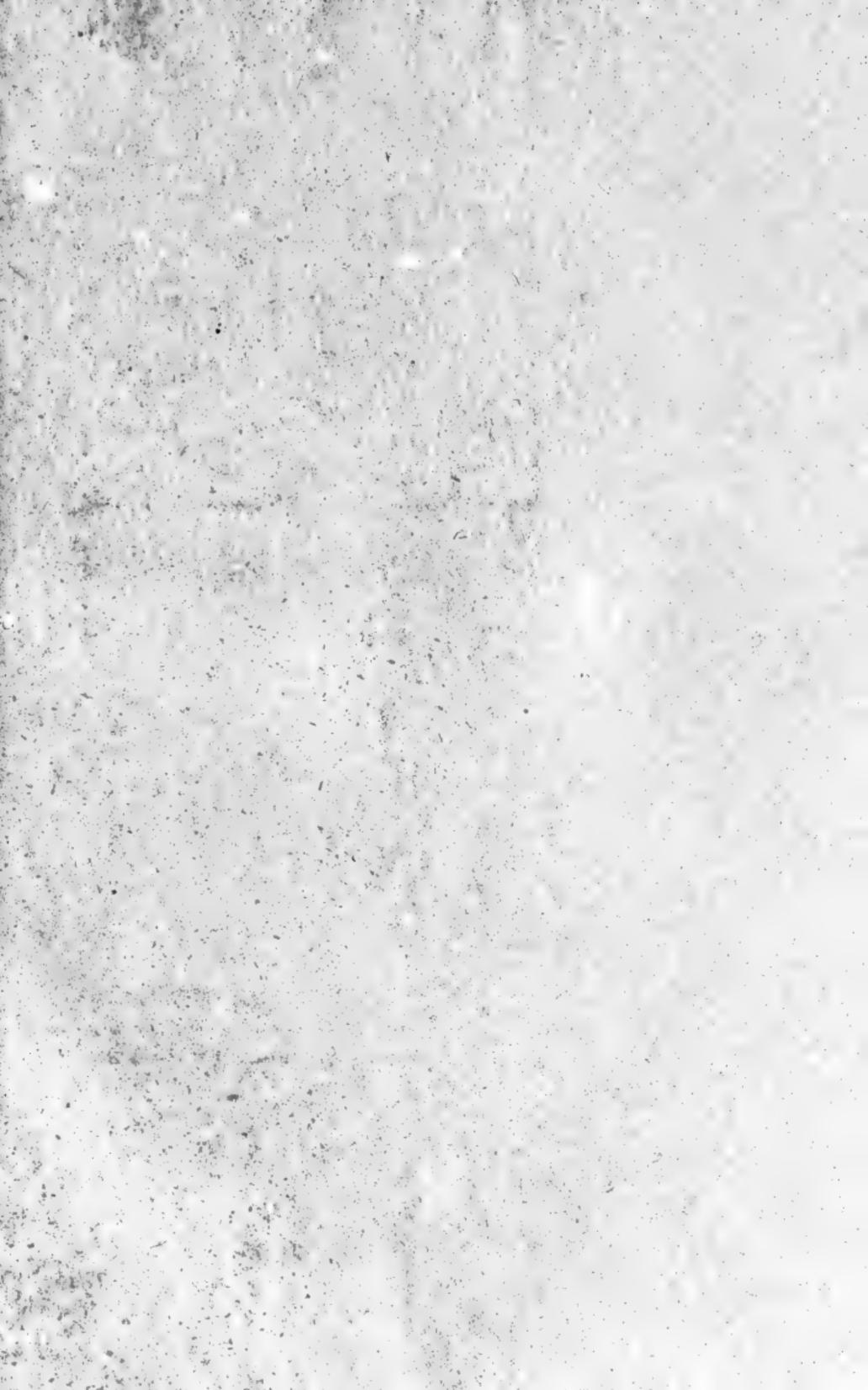

---

	Pages.
<i>Ephémérides pour l'année 1849.</i>	
Année d'après les ères anciennes et modernes les plus usitées pour la mesure du temps. . . . .	5
Éclipses de soleil et de lune en 1849. . . . .	<i>ib.</i>
Fêtes mobiles. — Quatre-temps. . . . .	6
Calendrier. . . . .	7
Calendrier de l'Académie. . . . .	13
APERÇU HISTORIQUE . . . . .	14
RÉORGANISATION DE L'ACADÉMIE par S. M. le Roi Léopold	16
Arrêté royal de réorganisation . . . . .	20
Règlement de l'Académie . . . . .	25
Arrêté royal portant nomination des vingt premiers membres de la classe des beaux-arts . . . . .	30
Arrêté royal concernant le local provisoire de l'Académie . . . . .	33
Arrêté royal concernant des travaux spéciaux demandés à l'Académie . . . . .	41
Arrêté royal fondant un prix quinquennal de 5,000 fr. en faveur du meilleur ouvrage sur l'histoire du pays.	43
Arrêté royal qui fait rentrer la Commission royale d'histoire dans le sein de l'Académie . . . . .	48
ARRÊTÉS ROYAUX concernant les règlements intérieurs des classes de l'Académie . . . . .	49

	Pages.
Règlement intérieur de la classe des sciences . . .	49
Id. id. id. des lettres . . .	53
Id. id. id. des beaux-arts . . .	58
Création de la Commission royale d'histoire . . .	61
Règlement intérieur de la Commiss. royale d'histoire.	69
Modification de cet arrêté. . . . .	74
Arrêté qui crée un bureau paléographique . . . . .	75
Liste des membres, des correspondants et des associés de l'Académie. . . . .	77
Commission royale d'histoire (Chroniques inédites) .	91
Id. de l'Académie (Biographie nationale) . .	92
Id. de la classe des lettres (Littérat. flamande).	93
Id. id. des beaux-arts (Hist. de l'art) .	94
Ordre déterminé par le sort, d'après lequel devront avoir lieu les lectures dans la classe des lettres, conformément à l'art. 18 du règlement intérieur .	95
Membres et associés décédés en 1848. . . . .	96
<i>Notices biographiques</i> . . . . .	97
Notice sur Louis-Vincent Raoul, par M. Quetelet . .	99
Id. sur J.-C.-F. baron Ladoucette, par M. le baron de Stassart. . . . .	121
Id. sur J.-J. Berzélius, par M. Louyet. . . . .	134
Arrêté royal concernant le prix quinquennal d'his- toire. . . . .	164
Arrêté royal concernant la caisse centrale des artistes belges . . . . .	167
Arrêté royal attribuant la franchise de port à la cor- respondance de l'Académie . . . . .	175

FIN DE LA TABLE.





*Ouvrages publiés par l'Académie Royale, depuis sa réorganisation en 1816 jusqu'à ce jour.*

---

Nouveaux Mémoires de l'Académie, t. I à XXII; in-4°.

Prix : 8 francs, à partir du tom. X.

Mémoires couronnés par l'Académie, t. I à XXII; in-4°.

Prix : 8 francs, à partir du tom. XII.

Bulletins de l'Académie, tom. I à XV, années 1832-48; in-8°. Prix : 8 francs par année, 2 volumes.

Annuaire de l'Académie, années 1835 à 1849, in-18.

Prix : fr. 1 50 c<sup>s</sup>.

Extraits des manuscrits de la Bibliothèque de Bourgogne, 1<sup>re</sup> partie; in-4°.

Des moyens de soustraire l'exploitation des mines de houille aux chances d'explosion, 1 vol. in-8°. 1840.

Prix : 4 francs.

*Sous presse :*

Nouveaux Mémoires de l'Académie, tom. XXIII.

Bulletins de l'Académie, tom. XVI.

---

*Publications de la Commission royale d'histoire.*

*Chroniques belges inédites* et documents divers pour servir à l'histoire de la Belgique, 13 vol. in-4°.

*Comptes-rendus des séances de la Commission royale d'histoire, ou Recueil de ses Bulletins*, tomes I à XV.

Prix : 6 francs le volume.

---

**ANNUAIRE**  
DE  
**L'ACADÉMIE ROYALE**

DES  
**SCIENCES, DES LETTRES ET DES BEAUX-ARTS**  
**DE BELGIQUE.**

—  
**1850.**  
—

**SEIZIÈME ANNÉE.**

**BRUXELLES,**  
**CHEZ M. HAYEZ, IMPRIMEUR DE L'ACADÉMIE ROYALE.**

—  
**MDCCCL.**

REVISED

# THE AMERICAN

BY THE EDITOR

REVISED

BY THE EDITOR

BY THE EDITOR

BY THE EDITOR

**ANNUAIRE**  
**DE**  
**L'ACADÉMIE ROYALE**  
**DES**  
**SCIENCES, DES LETTRES ET DES BEAUX-ARTS**  
**DE BELGIQUE.**

S. 701. A



# L'ACADÉMIE ROYALE

DES

SCIENCES, DES LETTRES ET DES BEAUX-ARTS

DE BELGIQUE.

—  
1850.

—  
SEIZIÈME ANNÉE.

—  
BRUXELLES,

CHEZ M. HAYEZ, IMPRIMEUR DE L'ACADÉMIE ROYALE.

—  
MDCCCL.



## CORRESPONDANCE

DES ÈRES ANCIENNES AVEC L'ÈRE VULGAIRE.

---

Année de la création du monde . . . . .	5856
— de la période julienne . . . . .	6563
— depuis le déluge universel. . . . .	4198
— de la fondation de Rome, selon Varron . . . . .	2605
— de l'ère de Nabonassar. . . . .	2597
— de l'ère chrétienne . . . . .	1850

L'année 2626 des Olympiades, ou la 2<sup>me</sup> année de la 637<sup>e</sup> Olympiade, commence en juillet 1850.

L'année 1266 des Turcs commence le 17 novembre 1849.

L'année 1850 du calendrier julien commence le 15 janvier 1850.

## ÉCLIPSES EN 1850.

---

Il y aura cette année deux éclipses de Soleil, savoir : le 12 février et le 7 août ; aucune ne sera visible à Bruxelles.

Il n'y aura pas d'éclipse de Lune en 1850.

FÊTES MOBILES.

---

Septuagésime . . . . .	27 janvier.
Les Cendres . . . . .	13 février.
Pâques . . . . .	31 mars.
Les Rogations, . . . . .	6, 7 et 8 mai.
Ascension . . . . .	9 »
Pentecôte . . . . .	19 »
La Trinité . . . . .	26 »
La Fête-Dieu . . . . .	30 »
Premier dimanche de l'Avent. . . . .	1 décembre.

QUATRE-TEMPS.

---

Les 20, 22 et 23 février. — Les 22, 24 et 25 mai. — Les 18  
20 et 21 septembre. — Les 18, 20 et 21 décembre.

---

**Janvier.**

- 1 M. CIRCONCISION DE N.-S.
- 2 M. S. Adalard, abbé.
- 3 J. S<sup>te</sup> Geneviève, vierge.
- 4 V. S<sup>te</sup> Pharaïlde, vierge.
- 5 S. S. Téléphore, pape.
- 6 D. EPIPHANIE OU LES ROIS.
- 7 L. S<sup>te</sup> Mélanie, vierge.
- 8 M. S<sup>te</sup> Gudule, vierge.
- 9 M. S. Marcellin, évêque.
- 10 J. S. Agathon, pape.
- 11 V. S. Hygin, pape.
- 12 S. S. Arcade, martyr.
- 13 D. S<sup>te</sup> Véronique.
- 14 L. S. Hilaire, év. de Poit.
- 15 M. S. Paul, ermite.
- 16 M. S. Marcel, pape.
- 17 J. S. Antoine, abbé.
- 18 V. Chaire de S. P. à Rome.
- 19 S. S. Canut, roi de Danem.
- 20 D. SS. Fabien et Sébastien.
- 21 L. S<sup>te</sup> Agnès, vierg. et m.
- 22 M. SS. Vincent et Anastase.
- 23 M. Épous. de la S<sup>te</sup> Vierge.
- 24 J. S. Thimothée, év. d'Ep.
- 25 V. Conversion de S. Paul.
- 26 S. S. Polycarpe, év. et m.
- 27 D. *Septuag.* S. Jean-Chrys.
- 28 L. S. Julien, év. de Cuença.
- 29 M. S. François de Sales.
- 30 M. S<sup>te</sup> Martine, v. et mart.
- 31 J. S. Pierre Nolasque.



Dernier Quartier le 8.  
Nouvelle Lune le 13.  
Premier Quartier le 21.  
Pleine Lune le 28.

**Février.**

- 1 V. S. Ignace, év. et mart.
- 2 S. PURIFIC. OU CHANDELEUR.
- 3 D. *Sexagés.* S. Blaise, év.
- 4 L. S. André et S<sup>te</sup> Jeanne.
- 5 M. S<sup>te</sup> Agathe, v. et mart.
- 6 M. S<sup>te</sup> Dorothee et S. Amand.
- 7 J. S. Romuald, abbé.
- 8 V. S. Jean de Matha.
- 9 S. S<sup>te</sup> Apollonie, v. et mart.
- 10 D. *Quinquag.* S<sup>te</sup> Scholast.
- 11 L. S. Séverin, abbé.
- 12 M. S<sup>te</sup> Eulalie, v. et mart.
- 13 M. *Les Cend.* S<sup>te</sup> Euphrosine.
- 14 J. S. Valentin, prêt. et m.
- 15 V. SS. Faustin et Jovite, m.
- 16 S. S<sup>te</sup> Julienne, vierge.
- 17 D. *Quadrages.* S. Julien, m.
- 18 L. S. Siméon, évêque.
- 19 M. S. Boniface de Lausanne.
- 20 M. *Quat. temps.* S. Éleuthère.
- 21 J. Le B. Pépin de Landen.
- 22 V. *Quat. temps.* Ch. de S. P.
- 23 S. *Quat. temps.* S. P. Dam.
- 24 D. *Reminiscere.* S. Modeste.
- 25 L. S<sup>te</sup> Walburge.
- 26 M. S<sup>te</sup> Aldetrude, abbesse.
- 27 M. S. Alexandre, évêque.
- 28 J. SS. Julien et Chronion, m.

Nomb. d'or . . . 8	Indict. rom. . . 8	
Epacte. . . XVII	Lett. domia. . . F	



Dernier Quartier le 4.  
Nouvelle Lune le 12.  
Premier Quartier le 19.  
Pleine Lune le 26.

**Mars.**

- 1 V. S. Aubin, év. d'Angers.
- 2 S. S. Simplicie, pape.
- 3 D. *Oculi*. S<sup>te</sup> Cunégonde.
- 4 L. S. Casimir, roi.
- 5 M. S. Théophile.
- 6 M. S<sup>te</sup> Colette, vierge.
- 7 J. S. Thomas d'Aquin.
- 8 V. S. Jean de Dieu.
- 9 S. S<sup>te</sup> Françoise, veuve.
- 10 D. *Lactare*. Les 40 SS. Mart.
- 11 L. S. Vindicien, évêque.
- 12 M. S. Grégoire-le-Grand, p.
- 13 M. S<sup>te</sup> Euphrasie, vierge.
- 14 J. S<sup>te</sup> Mathilde, reine.
- 15 V. S. Longin, soldat.
- 16 S. S<sup>te</sup> Eusébie, vierge.
- 17 D. LA PASSION. S<sup>te</sup> Gertrude.
- 18 L. S. Gabriel, archange.
- 19 M. S. Joseph, patr. de la B.
- 20 M. S. Wulfran, év. de Sens.
- 21 J. S. Benoît, abbé.
- 22 V. N.-D. des 7 doul. S. Basile.
- 23 S. S. Victorien, martyr.
- 24 D. *Les Rameaux*. S. Agapet.
- 25 L. ANNONCIATION. S. Humbert.
- 26 M. S. Ludger, év. de Munst.
- 27 M. S. Rupert, év. de Worms.
- 28 J. *Jeudi-Saint*. S. Sixte III.
- 29 V. *Vendredi-Saint*. S. Eusta.
- 30 S. S. Véron, abbé.
- 31 D. PAQUES. S. Benjamin.



Dernier Quartier le 5.  
Nouvelle Lune le 13.  
Premier Quartier le 21.  
Pleine Lune le 27.

**Avril.**

- 1 L. S. Hugues, abbé
- 2 M. S. François de Paule.
- 3 M. S. Richard, évêque.
- 4 J. S. Isidore de Séville.
- 5 V. S. Vincent Ferrier.
- 6 S. S. Célestin, pape.
- 7 D. *Quasimodo*. S. Albert.
- 8 L. S. Perpétue.
- 9 M. S<sup>te</sup> Vaudru, abbesse.
- 10 M. S. Macaire, évêque.
- 11 J. S. Léon-le-Grand, pape.
- 12 V. S. Jules I, pape.
- 13 S. S. Herménégilde, mart.
- 14 D. *Misericordia*. S. Tiburce.
- 15 L. S<sup>te</sup> Anastasie et Basillise.
- 16 M. S. Drogon, ermite.
- 17 M. S. Anicet, pape et mart.
- 18 J. S. Ursmar, év. et abbé.
- 19 V. S. Léon IX, pape.
- 20 S. S<sup>te</sup> Agnès de Monte-Pul.
- 21 D. *Jubilate*. S. Anselme.
- 22 L. SS. Soter et Cajus, p. et m.
- 23 M. S. Georges, martyr.
- 24 M. S. Fidèle de Sigmaring.
- 25 J. *Rogations*. S. Marc, évang.
- 26 V. SS. Clet et Marcellin, p.
- 27 S. S. Antime, év. et mart.
- 28 D. *Cantate*. S. Vital, mart.
- 29 L. S. Pierre de Milan, m.
- 30 M. S<sup>te</sup> Catherine de Sienne.



Dernier Quartier le 4.  
Nouvelle Lune le 12.  
Premier Quartier le 19.  
Pleine Lune le 26.

## Mal.

- 1 M. SS. Philippe et Jacq., ap.
- 2 J. S. Athanase, év. et doct.
- 3 V. Invention de la S<sup>te</sup> Croix.
- 4 S. S<sup>te</sup> Monique, veuve.
- 5 D. Vocem. S. Pie V, pape.
- 6 L. Rogations. S. Jean P. Lat.
- 7 M. Rogations. S. Stanilas, év.
- 8 M. Rogations. App. de S. Mich.
- 9 J. ASCENSION. S. Grégoir.
- 10 V. S. Antonin, év. de Flor.
- 11 S. S. François de Hiéron.
- 12 D. Exandi. SS. Nér. et Ach.
- 13 L. S. Servais, évêque.
- 14 M. S. Pacôme, abbé.
- 15 M. S<sup>te</sup> Dymphne, v. et mart.
- 16 J. S. Jean Népomucène, m.
- 17 V. S. Pascal Baylon.
- 18 S. S. Venance, m. *Jeûne.*
- 19 D. PENTECOTE.
- 20 L. S. Bernardin de Sienne.
- 21 M. S<sup>te</sup> Itisberge, vierge.
- 22 M. *Quat. temps.* S<sup>te</sup> Julie, v.
- 23 J. S. Guibert.
- 24 V. *Quat. temps.* N.-D. S. des C.
- 25 S. *Quat. temps.* S Grég. VII.
- 26 D. LA TRINITÉ. S. Phil. de N.
- 27 L. S. Jean I, pape.
- 28 M. S. Germain, év. de Paris.
- 29 M. S. Maximin, év. de Trèv.
- 30 J. FÊTE-DIEU. S. Ferdin. III.
- 31 V. S<sup>te</sup> Pétronille.



Dernier Quartier le 4.  
Nouvelle Lune le 11.  
Premier Quartier le 18.  
Plaine Lune le 26.

## Juin.

- 1 S. S. Pamphile, martyr.
- 2 D. S. Érasme, martyr.
- 3 L. S<sup>te</sup> Clotilde, reine.
- 4 M. S. Optat, év. de Milève.
- 5 M. S. Boniface, év. et mart.
- 6 J. S. Norbert, évêque.
- 7 V. S. Robert, évêque.
- 8 S. S. Médard, év. de Noyon.
- 9 D. SS. Prime et Félicien, m.
- 10 L. S<sup>te</sup> Marguerite, reine.
- 11 M. S. Barnabé, apôtre.
- 12 M. S. Jean de Sahagun.
- 13 J. S. Antoine de Padoue.
- 14 V. S. Basile-le-Grand, arc.
- 15 S. SS. Guy et Modeste, m.
- 16 D. S. Jean François Régis.
- 17 L. S<sup>te</sup> Alène, vierge et mart.
- 18 M. SS. Marc et Marcellin, m.
- 19 M. S<sup>te</sup> Julienne de Falcon.
- 20 J. S. Sylvère, pape et m.
- 21 V. S. Louis de Gonzague.
- 22 S. S. Paulin, év. de Nole.
- 23 D. B. Marie d'Oignies.
- 24 L. Nativité de S. Jean-Bapt.
- 25 M. S. Guillaume, abbé.
- 26 M. SS. Jean et Paul, mart.
- 27 J. S. Ladislas, roi de Hong.
- 28 V. Léon II, pape.
- 29 S. SS. PIERRE ET PAUL. *Jeûne*
- 30 D. SOL. DE SS. PIER. ET PAUL.



Dernier Quartier le 3.  
Nouvelle Lune le 10.  
Premier Quartier le 16.  
Plaine Lune le 24.

**Juillet.**

- 1 L. S. Rombaut, évêque.
- 2 M. Vis. de la S<sup>te</sup> Vierge.
- 3 M. S. Euloge, martyr.
- 4 J. S. Théodore, évêque.
- 5 V. S. Pierre de Lux., év.
- 6 S. S<sup>te</sup> Godelive, martyre.
- 7 D. S. Willebaud, évêque.
- 8 L. S<sup>te</sup> Elisabeth, r. de Port.
- 9 M. SS. Martyrs de Gorcum.
- 10 M. Les sept Frères Martyrs.
- 11 J. S. Pie I, pape.
- 12 V. S. Jean Gualbert, abbé.
- 13 S. S. Anaclét, pape et m.
- 14 D. S. Bonaventure, évêq.
- 15 L. S. Henri, emp. d All.
- 16 M. N.-D. du M.-Car. S<sup>te</sup> Ren.
- 17 M. S. Alexis, confesseur.
- 18 J. S. Camille de Lellis.
- 19 V. S. Vincent de Paule.
- 20 S. S. Jérôme Emilien.
- 21 D. S. Sacr. de Mir. à Brux.
- 22 L. S<sup>te</sup> Marie-Madeleine.
- 23 M. S. Apollinaire, évêque.
- 24 M. S<sup>te</sup> Christine, v. et mart.
- 25 J. S. Jacques le majeure.
- 26 V. S<sup>te</sup> Anne, mère de la S<sup>e</sup> V.
- 27 S. S. Pantaléon, martyr.
- 28 D. S. Victor, martyr.
- 29 L. S<sup>te</sup> Marthe, vierge.
- 30 M. SS. Abdon et Sennen, m.
- 31 M. S. Ignace de Loyola.



Dernier Quartier le 2.  
Nouvelle Lune le 9.  
Premier Quartier le 16.  
Pleine Lune le 24.

**Août.**

- 1 J. S. Pierre-ès-Liens.
- 2 V. SS. Étienne et Alphonse.
- 3 S. Invention de S. Étienne.
- 4 D. S. Dominique, confess.
- 5 L. Notre-Dame-aux-Neiges.
- 6 M. Transfiguration de N. S.
- 7 M. S. Donat, év. et mart.
- 8 J. S. Cyriac, martyr.
- 9 V. S. Romain, martyr.
- 10 S. S. Laurent, martyr.
- 11 D. S. Géry, év. de Cambrai.
- 12 L. S<sup>te</sup> Claire, vierge.
- 13 M. S. Hippolyte, martyr.
- 14 M. S. Eusèbe, mart. *Jeûne.*
- 15 J. ASSOMPTION. S. Arn.
- 16 V. S. Roch, confesseur.
- 17 S. S. Libérat, abbé.
- 18 D. S<sup>te</sup> Hélène, impératrice.
- 19 L. S. Jules, martyr.
- 20 M. S. Bernard, abbé.
- 21 M. S<sup>te</sup> Jeanne-Françoise.
- 22 J. S. Timothée, martyr.
- 23 V. S. Philippe Bénéti.
- 24 S. S. Barthélemi, apôtre.
- 25 D. S. Louis, roi de France.
- 26 L. S. Zéphirin, pape et m.
- 27 M. S. Joseph Calasance.
- 28 M. S. Augustin, év. et doct.
- 29 J. Décoll. de S. Jean-Bapt.
- 30 V. S<sup>te</sup> Rose de Lima, vierge.
- 31 S. S. Raymond Nonnat.



Dernier Quartier le 1.  
Nouvelle Lune le 7.  
Premier Quartier le 14.  
Pleine Lune le 22.  
Dernier Quartier le 30.

**Septembre.**

- 1 D. S. Gilles, abbé.  
 2 L. S. Étienne, roi de Hong.  
 3 M. S. Remacle, év. de Maest.  
 4 M. S<sup>te</sup> Rosalie, vierge.  
 5 J. S. Laurent Justinien.  
 6 V. S. Donatien, martyr.  
 7 S. S<sup>te</sup> Reine, vierge.  
 8 D. N<sup>ATIVITÉ DE LA S<sup>TE</sup> VIERGE.
 9 L. S. Gorgone, martyr.  
 10 M. S. Nicolas de Tolentino.  
 11 M. SS. Prote et Hyacinthe.  
 12 J. S. Guy d'Anderlecht.  
 13 V. S. Amé, év. Sion en Val.  
 14 S. Exaltat. de la S<sup>te</sup> Croix.  
 15 D. S. Nicomède, martyr.  
 16 L. SS. Corneille et Cyprien.  
 17 M. S. Lambert, év. de Maest.  
 18 M. *Quat. temps.* S. Joseph.  
 19 J. S. Janvier, martyr.  
 20 V. *Quat. temps.* S. Eustache.  
 21 S. *Quat. temps.* S. Mathieu.  
 22 D. S. Maurice et ses comp.  
 23 L. S<sup>te</sup> Thècle, vierge et m.  
 24 M. Notre-Dame de Merci.  
 25 M. S. Firmin.  
 26 J. SS. Cyprien et Justine.  
 27 V. SS. Cosme et Damien, m.  
 28 S. S. Wenceslas, martyr.  
 29 D. S. Michel, archevêque.  
 30 L. S. Jérôme, docteur.</sup>



Nouvelle Lune le 6.  
 Premier Quartier le 13.  
 Pleine Lune le 21.  
 Dernier Quartier le 28.

**Octobre.**

- 1 M. SS. Rémi et Bavon.  
 2 M. S. Léodegaire, évêque.  
 3 J. S. Gérard, abbé.  
 4 V. S. François d'Assise.  
 5 S. S. Placide, martyr.  
 6 D. S. Brunon, confesseur.  
 7 L. S. Marc, pape.  
 8 M. S<sup>te</sup> Brigitte, veuve.  
 9 M. S. Denis et ses comp., m.  
 10 J. S. François de Borgia.  
 11 V. S. Gommaire, p. de Lier.  
 12 S. S. Wilfrid, év. d'Yorck.  
 13 D. S. Édouard, roi d'Angl.  
 14 L. S. Calixte, pape et mart.  
 15 M. S<sup>te</sup> Thérèse, vierge.  
 16 M. S. Mummolin, évêque.  
 17 J. S<sup>te</sup> Hedwige, veuve.  
 18 V. S. Luc, évangéliste.  
 19 S. S. Pierre d'Alcantara.  
 20 D. S. Jean de Kenti.  
 21 L. S<sup>te</sup> Ursule et ses comp. m.  
 22 M. S. Mellon, évêque.  
 23 M. S. Jean de Capistran.  
 24 J. S. Raphaël, archevêque.  
 25 V. SS. Crépin et Crépinien.  
 26 S. S. Évariste, pape et m.  
 27 D. S. Frumence, apôtre.  
 28 L. SS. Simon et Jude, apôt.  
 29 M. S<sup>te</sup> Ermeline, vierge.  
 30 M. S. Foillan, martyr.  
 31 J. S. Quentin, mart. *Jeûne.*



Nouvelle Lune le 3.  
 Premier Quartier le 13.  
 Pleine Lune le 21.  
 Dernier Quartier le 28.

**Novembre.**

- 1 V. TOUSSAINT.  
 2 S. *Les trépassés.*  
 3 D. S. Hubert, év. de Liège.  
 4 L. S. Charles Borromée.  
 5 M. S. Zacharie et S<sup>te</sup> Elisabeth.  
 6 M. S. Winoc, abbé.  
 7 J. S. Willebrord, év. d'Ut.  
 8 V. S. Godefroi, év. d'Am.  
 9 S. Déd. de l'égl. du Sauv. à R.  
 10 D. S. André Avellin.  
 11 L. S. Martin, év. de Tours.  
 12 M. S. Liévin, év. et mart.  
 13 M. S. Stanislas Kostka.  
 14 J. S. Albéric, év. d'Utrecht  
 15 V. S. Léopold, confesseur.  
 16 S. S. Edmond, archevêq.  
 17 D. S. Grégoire Thaumatur.  
 18 L. Déd. de SS. Pier. et Paul.  
 19 M. S<sup>te</sup> Elisabeth, duchesse.  
 20 M. S. Félix de Valois.  
 21 J. Présent. de la S<sup>te</sup> Vierge.  
 22 V. S<sup>te</sup> Cécile, vierge et mar.  
 23 S. S. Clément I, pape et m.  
 24 D. S. Jean de la Croix.  
 25 L. S<sup>te</sup> Catherine, v. et m.  
 26 M. S. Albert de Louv., év.  
 27 M. S. Acaire, év. de Noyon.  
 28 J. S. Rufe, martyr.  
 29 V. S. Saturnin, martyr.  
 30 S. S. André, apôtre.



Nouvelle Lune le 4.  
 Premier Quartier le 11.  
 Pleine Lune le 19.  
 Dernier Quartier le 26.

**Décembre.**

- 1 D. *Avent.* S. Éloi, év. de N.  
 2 L. S<sup>te</sup> Bibienne, v. et m.  
 3 M. S. François Xavier.  
 4 M. S<sup>te</sup> Barbe, martyre.  
 5 J. S. Sabbas, abbé.  
 6 V. S. Nicolas, év. de Myre.  
 7 S. S. Ambroise, év. et doct.  
 8 D. Concept. de la S<sup>te</sup> Vierge.  
 9 L. S<sup>te</sup> Léocadie, v. et mart.  
 10 M. S. Melchiade, pape et m.  
 11 M. S. Damase, pape.  
 12 J. S. Valéry, abbé en Pic.  
 13 V. S<sup>te</sup> Lucie, vierge et mart.  
 14 S. S. Spiridion, évêque.  
 15 D. S. Adon, arch. de Vien.  
 16 L. S. Eusèbe, év. de Verc.  
 17 M. S<sup>te</sup> Begge, veuve.  
 18 M. *Quat. temps.* MESSE D'OR.  
 19 J. S. Némésion, martyr.  
 20 V. *Quat. temps.* S. Philogone.  
 21 S. *Quat. temps.* S. Thomas.  
 22 D. S. Hungère, év. d'Utr.  
 23 L. S<sup>te</sup> Victoire, vierge et m.  
 24 M. S. Lucien. *Jeûne.*  
 25 M. NOEL.  
 26 J. S. Étienne, premier m.  
 27 V. S. Jean, apôt. et évang.  
 28 S. SS. Innocents.  
 29 D. S. Thomas de Cantorb.  
 30 L. S. Sabin, évêq. et mart.  
 31 M. S. Sylvestre, pape.



Nouvelle Lune le 3.  
 Premier Quartier le 11.  
 Pleine Lune le 19.  
 Dernier Quartier le 25.

*Calendrier de l'Académie.*

- Janvier.* — Réunions de la commission administrative et des commissions spéciales des finances, pour arrêter les comptes; les commissions spéciales font connaître à chaque classe, dans la séance suivante, l'état des recettes et dépenses pendant l'année écoulée.
- Id.* — Élection du Directeur dans chaque classe.
- Février.* — Présentation des mémoires destinés au concours de la *Classe des Lettres.*
- Mai.* — Jugement des mémoires envoyés au concours pour les lettres; rédaction du programme pour le concours suivant; élections des membres, associés et correspondants.
- Id.* — Séance générale des trois classes pour régler les intérêts communs; élection des membres de la commission administrative de l'Académie.
- Id.* — Séance publique de la *Classe des Lettres*; distribution des récompenses décernées.
- Juin.* — Présentation des mémoires destinés au concours de la *Classe des Beaux-Arts.*
- Août.* — Les vacances commencent après la séance de chaque classe.
- Septembre.* — Fin des vacances le 20.
- Id.* — Présentation des mémoires destinés au concours de la *Classe des Sciences.*
- Id.* — Jugement des mémoires envoyés au concours pour les beaux-arts; rédaction du programme pour le concours suivant; élections des membres, associés et correspondants.
- Id.* — Séance publique de la *Classe des Beaux-Arts*; distribution des récompenses décernées.
- Décembre.* — Nomination des commissions spéciales pour la vérification des comptes de chaque classe.
- Id.* — Jugement des mémoires envoyés au concours pour les sciences; rédaction du programme pour le concours suivant; élections des membres, associés et correspondants.
- Id.* — Séance publique de la *Classe des Sciences*; distribution des récompenses décernées.

## APERÇU HISTORIQUE.

---

En 1769, il se forma à Bruxelles une *société littéraire*, sous les auspices du comte de Cobenzl, ministre plénipotentiaire de Sa Majesté l'impératrice Marie-Thérèse. La première séance de cette société eut lieu chez le comte de Nény, le 5 mai de la même année.

Différentes causes portèrent obstacle aux travaux et aux succès de la société littéraire, qui, quatre ans après sa naissance, vit élargir son cadre et reçut, avec le titre d'*Académie impériale et royale*, plusieurs privilèges importants pour cette époque. La première séance fut tenue dans la bibliothèque royale, sous la présidence du chancelier de Brabant, le 13 avril 1773 (1).

L'Académie impériale et royale continua paisiblement ses

(1) Voyez dans l'*Annuaire de l'Académie* pour 1840, 6<sup>e</sup> année, les différents documents relatifs à l'histoire de l'ancienne académie impériale et royale, qui y ont été insérés par M. Gachard, d'après les pièces retrouvées dans les archives de l'État.

travaux jusqu'à l'époque de la révolution française, et publia, outre cinq volumes de mémoires sur les sciences et les lettres, un grand nombre d'ouvrages couronnés dont la liste a été insérée dans l'*Annuaire* de 1841, 7<sup>e</sup> année. Dispersée par suite des événements politiques, l'Académie s'était assemblée, pour la dernière fois, le 21 mai 1794. Elle fut rétablie, sous le titre d'*Académie royale des sciences et belles-lettres*, par arrêté royal du 7 mai 1816. L'installation eut lieu, au musée des tableaux de la ville, le 18 novembre de la même année (1).

En 1832, l'Académie, consultée par M. le Ministre de l'intérieur sur l'utilité de la création d'une classe des beaux-arts, répondit, à l'unanimité, qu'elle regardait cette extension comme utile. Différents plans de réforme furent ensuite proposés, soit dans l'intérieur, soit à l'extérieur de l'Académie, et le Gouvernement, par ses arrêtés du 1<sup>er</sup> décembre 1845, sépara définitivement la compagnie en trois classes, celle des sciences, celle des lettres et celle des beaux-arts.

On trouvera ci-après les pièces qui appartiennent à cette réorganisation.

(1) Voyez le procès-verbal de la séance dans l'*Annuaire de l'Académie* pour 1840, 6<sup>e</sup> année.

## RÉORGANISATION

DE L'ACADÉMIE ROYALE DES SCIENCES ET BELLES-LETTRES  
DE BRUXELLES.

---

### RAPPORT AU ROI.

Bruxelles, le 19 novembre 1845.

SIRE,

L'organisation actuelle de l'Académie royale des sciences et belles-lettres de Bruxelles n'est plus en harmonie avec les progrès que la science et la littérature ont faits dans notre pays.

D'un côté, la confusion des deux classes aujourd'hui existantes, et l'infériorité numérique de la classe des lettres, doivent nécessairement entraver l'essor de celle-ci, tandis que les développements remarquables des travaux littéraires en Belgique paraissent devoir lui imprimer une activité toute nouvelle.

D'un autre côté, la littérature flamande, si florissante aujourd'hui, n'y compte presque point de représentant.

En troisième lieu, les beaux-arts qui semblent avoir attendu notre régénération politique, pour sortir avec éclat d'un long engourdissement, désirent un centre commun, où les efforts individuels de nos artistes puissent en quelque sorte converger, afin de consolider cette glorieuse école flamande qui a jeté tant de lustre sur notre patrie.

L'Académie elle-même, Sire, a apprécié les inconvénients de cet état de choses. Il y a longtemps qu'un de ses membres, usant de la prérogative que lui donnait sa qualité de représentant, a soumis un projet de réorganisation à la Législature, à laquelle on avait d'ailleurs présenté d'autres projets. Mais les travaux importants dont la Chambre s'est trouvée chargée, en ont empêché jusqu'ici et en empêcheraient probablement la discussion pendant longtemps encore. C'est ce que l'Académie elle-même a bien compris; car plus tard, elle a nommé dans son sein une commission, dont faisait partie l'honorable auteur de la première proposition, et à laquelle elle confia le soin de jeter les bases d'un travail qui devait être soumis à la sanction du Gouvernement.

Une question d'opportunité a suspendu l'exécution de cette mesure.

Dans ces circonstances, Sire, j'ai pensé qu'il appartenait au Gouvernement de Votre Majesté de s'acquitter de cette tâche. J'ai étudié mûrement la question, et j'ai l'honneur de soumettre le résultat de mon examen à la haute appréciation de Votre Majesté.

Ne voulant rien innover, j'ai suivi les dispositions projetées par la commission de l'Académie, dispositions qui m'ont paru frappées au coin d'une parfaite convenance et d'une entière sagesse.

L'Académie serait désormais divisée en trois classes :

Celle des sciences ;

Celle des lettres et des sciences morales et politiques ;

Enfin celle des beaux-arts.

Chacune aurait ses attributions distinctes ; la première s'occuperait des sciences physiques, mathématiques et naturelles ;

La seconde aurait dans ses attributions l'histoire, l'archéologie, les littératures ancienne et moderne (tant flamande que française), la philosophie ; on y joindrait les sciences morales et politiques. Votre Majesté jugera que, dans l'état actuel de notre société, avec les institutions politiques qui nous régissent, cette adjonction était devenue un véritable besoin.

Enfin, la troisième s'occuperait de toutes les branches des beaux-arts, ainsi que des sciences et des lettres qui y ont rapport.

L'Académie se composerait de membres ordinaires, Belges ou naturalisés Belges, de membres étrangers ou associés, et de correspondants régnicoles.

Le nombre des membres serait fixé dans chaque classe, à savoir : pour la première catégorie, à trente ; pour la seconde, à cinquante ; pour la troisième, à dix.

D'autres dispositions règlent les conditions d'admission et l'administration de la compagnie ; elles ne sont, en grande partie, que la reproduction des dispositions existantes, mises en harmonie avec les modifications apportées à la constitution même de l'Académie. Toutes ensemble, elles formeront les statuts organiques de la compagnie, statuts qui, pour plus de garantie de stabilité, ne pourront recevoir de changements qu'en séance générale et du con-

sentement de l'Académie, donné par les trois quarts de ses membres présents.

Mais, en même temps que je sou mets ces statuts à la sanction de Votre Majesté, par le premier projet d'arrêté ci-joint, j'ai cru devoir réunir en un seul faisceau les dispositions réglementaires, aujourd'hui éparses. Elles formeront le règlement général, indépendamment duquel chaque classe devra encore former son règlement particulier.

Enfin, Sire, par un troisième projet d'arrêté, je propose à Votre Majesté, en exécution de l'art. 51 du règlement général, la première nomination des deux tiers des membres dans la classe des beaux-arts.

Tous les noms que je sou mets au choix de Votre Majesté sont connus depuis longtemps par des travaux importants et par des succès signalés; j'espère donc que Votre Majesté voudra bien ratifier ces nominations.

D'autres mesures, Sire, m'ont paru se rattacher naturellement à la réorganisation de l'Académie. Ce sont :

La désignation d'un local qui fût plus en rapport avec l'importance et la dignité de la Compagnie;

L'établissement d'un prix quinquennal d'histoire;

L'exécution de plusieurs travaux, tels qu'une biographie nationale, une collection des grands écrivains du pays, la publication des anciens monuments de la littérature flamande;

Enfin, la réunion à l'Académie de la Commission royale d'histoire.

Ces mesures font l'objet d'autant de projets d'arrêtés royaux distincts.

Je sou mets avec confiance, Sire, ce travail à la haute sanction de Votre Majesté. Le pays, j'ose le croire, verra

dans l'approbation qu'Elle voudra bien y donner, une nouvelle preuve de la constante sollicitude qui anime Votre Majesté pour les intérêts moraux autant que pour les intérêts matériels de la nation.

*Le Ministre de l'intérieur,*  
SYLVAIN VAN DE WEYER.

---

ARRÊTÉ ROYAL RÉORGANISANT L'ACADÉMIE ROYALE DES  
SCIENCES ET BELLES-LETTRES DE BRUXELLES.

---

LÉOPOLD, ROI DES BELGES,

A TOUS PRÉSENTS ET A VENIR, SALUT.

Considérant que, par suite des progrès des lettres et des sciences en Belgique, la constitution actuelle de l'Académie royale des sciences et belles-lettres de Bruxelles est devenue susceptible de plusieurs modifications essentielles;

Considérant les services éminents rendus par cette institution, et voulant donner plus de développements à ses travaux, en étendant son action sur les différentes branches des beaux-arts qui, depuis quelques années, ont pris un essor si remarquable;

Voulant en même temps donner une nouvelle preuve de Notre haute sollicitude pour tout ce qui peut contribuer à

encourager la culture des sciences , des lettres et des beaux-arts dans le pays ;

Sur le rapport de Notre Ministre de l'intérieur ,

NOUS AVONS ARRÊTÉ ET ARRÊTONS :

ART. 1<sup>er</sup>. L'Académie des sciences et belles-lettres , fondée par l'impératrice Marie-Thérèse , prend le titre d'Académie royale des sciences , des lettres et des beaux-arts de Belgique.

ART. 2. Le Roi est protecteur de l'Académie.

ART. 3. L'Académie est divisée en trois classes.

La première classe ( classe des sciences ) s'occupe spécialement des sciences physiques et mathématiques , ainsi que des sciences naturelles.

La seconde classe ( classe des lettres et des sciences morales et politiques ) s'occupe de l'histoire , de l'archéologie , des littératures ancienne et moderne , de la philosophie et des sciences morales et politiques.

La troisième classe ( classe des beaux-arts ) s'occupe de la peinture , de la sculpture , de la gravure , de l'architecture , de la musique , ainsi que des sciences et des lettres en rapport avec les beaux-arts.

ART. 4. Chaque classe est composée de trente membres.

Elle compte en outre cinquante associés étrangers et dix correspondants régnicoles au plus.

A l'avenir la qualité de membre absorbera la qualité de correspondant , même d'une autre classe.

ART. 5. Les nominations aux places sont faites par chacune des classes où les places viennent à vaquer.

ART. 6. Pour devenir membre , il faut être Belge ou na-

turalisé Belge, d'un caractère honorable et auteur d'un ouvrage important relatif aux travaux de la classe.

ART. 7. Les nominations des membres sont soumises à l'approbation du Roi.

ART. 8. Chaque classe peut choisir le sixième de ses membres parmi les membres des autres classes.

ART. 9. Tout académicien qui cesse d'être domicilié en Belgique perd son titre et prend celui d'associé.

ART. 10. Chaque classe nomme son directeur annuel. Le directeur n'est pas immédiatement rééligible.

Le directeur, ne peut-être choisi deux années de suite parmi les membres étrangers à la ville de Bruxelles.

ART. 11. Le Roi nomme, pour la présidence annuelle, un des trois directeurs.

Dans les occasions solennelles où les trois classes sont réunies, le président représente l'Académie.

ART. 12. Le directeur a la direction générale de sa classe; il préside à toutes les assemblées, fait délibérer sur les différentes matières qui sont du ressort de la classe, recueille les opinions des membres et prononce les résolutions à la pluralité des voix.

Il fait observer tous les articles des présents statuts et du règlement, et tient particulièrement la main à ce que, dans les assemblées, tout se passe avec ordre.

ART. 13. Le secrétaire perpétuel appartient aux trois classes, et il est élu par elles au scrutin et à la majorité absolue. Le secrétaire perpétuel est choisi parmi les membres domiciliés à Bruxelles.

Sa nomination est soumise au Roi.

ART. 14. La correspondance de l'Académie se tient par le secrétaire perpétuel, organe et interprète de cette compagnie.

ART. 15. Le secrétaire perpétuel tient registre des délibérations, signe les résolutions, délivre les certificats d'approbation et autres, reçoit les mémoires et lettres adressés à chaque classe et y fait les réponses.

Lorsque, par maladie ou autre empêchement légitime, il ne peut pas assister aux séances, il s'y fait remplacer par un membre de son choix et appartenant à la classe.

ART. 16. Chaque classe forme son règlement intérieur, qui est soumis à l'approbation royale.

ART. 17. Le Roi décrète un règlement général.

Il ne peut y être apporté des changements qu'une fois par an, dans la séance générale des trois classes mentionnée ci-après; ces changements doivent avoir obtenu l'assentiment des deux tiers des membres présents, et ils sont soumis à l'approbation du Roi.

ART. 18. Chaque classe a une séance mensuelle d'obligation pour ses membres; les membres des autres classes peuvent y assister et y faire des lectures, mais ils n'y ont pas voix délibérative.

Chaque classe a de plus une séance publique annuelle, présidée par son directeur, dans laquelle elle rend compte de ses travaux et remet les prix décernés au concours.

Les deux autres classes assistent à cette séance publique.

ART. 19. Chaque année, les trois classes ont, au mois de mai, une séance générale pour régler entre elles les intérêts communs.

ART. 20. Les budgets des trois classes sont arrêtés par une commission administrative de sept membres, composée des trois directeurs, du secrétaire perpétuel et d'un membre à désigner annuellement dans chaque classe. La répartition

des fonds est faite d'après les besoins de chacune, par cette commission administrative.

ART. 21. Les mémoires des trois classes sont publiés dans un même volume et ont chacun leur pagination. Il en est de même pour la collection des mémoires couronnés et des mémoires des savants étrangers, dont l'impression aura été ordonnée par chaque classe. Un bulletin paraît mensuellement et contient le résumé des travaux des trois classes (1).

ART. 22. La bibliothèque, les archives et les collections appartiennent en commun aux trois classes, et sont sous la surveillance spéciale de la commission désignée à l'article 20.

ART. 23. Les dispositions qui précèdent formant les statuts organiques, ne peuvent être changées qu'en séance générale, et du consentement de l'Académie, donné par les trois quarts des membres présents. Tout changement est soumis à l'approbation du Roi.

ART. 24. Notre Ministre de l'intérieur est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Donné à Laeken, le 1<sup>er</sup> décembre 1845.

LÉOPOLD.

PAR LE ROI :

*Le Ministre de l'intérieur,*

SYLVAIN VAN DE WEYER.

(1) Les membres et les correspondants reçoivent les publications de l'Académie; les associés recevront également les *Bulletins* et l'*Annuaire*, quand ils en auront exprimé le désir et qu'ils auront désigné, à Bruxelles, un correspondant chargé de les leur transmettre.

---

RÈGLEMENT GÉNÉRAL DE L'ACADÉMIE.

---

LÉOPOLD, ROI DES BELGES,

A TOUS PRÉSENTS ET A VENIR, SALUT.

Revu Notre arrêté de ce jour, portant réorganisation et décrétant les statuts organiques de l'Académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique ;

Sur le rapport de Notre Ministre de l'intérieur,

NOUS AVONS ARRÊTÉ ET ARRÊTONS ainsi qu'il suit le règlement général de l'Académie :

*Composition de l'Académie.*

ART. 1<sup>er</sup>. L'Académie est divisée en trois classes : celle des sciences, celle des lettres et celle des beaux-arts.

La classe des sciences est divisée en deux sections, savoir : la section des sciences mathématiques et physiques, et la section des sciences naturelles, qui se composent de la botanique, de la géologie, de la minéralogie et de la zoologie.

La classe des lettres est également partagée en deux sections : celle d'histoire et des lettres, et celle des sciences politiques et morales. La première comprend l'histoire nationale, l'histoire générale, l'archéologie, les langues anciennes et les littératures française et flamande ; la seconde comprend les sciences philosophiques, la législation, la statistique et l'économie politique.

La classe des beaux-arts comprend les subdivisions suivantes : la peinture, la sculpture, la gravure, l'architecture, la musique, les sciences et les lettres dans leurs rapports avec les beaux-arts.

ART. 2. Les nominations de membres, d'associés ou de correspondants, se font, pour chaque classe, une fois par an, la veille de la séance publique.

ART. 3. Chaque fois qu'il est question d'une élection, la mention en est faite spécialement dans la lettre de convocation, qui indique le jour et l'heure précise à laquelle il y sera procédé, ainsi que le nombre des places vacantes.

ART. 4. L'élection a lieu à la majorité absolue des voix ; cependant si, après deux tours de scrutin, aucun des candidats n'a obtenu la majorité des suffrages, on procède à un scrutin de ballottage.

ART. 5. Lorsque plusieurs places sont vacantes, on vote séparément pour chaque place.

ART. 6. Les listes de présentation pour chaque classe doivent être doubles et contenir l'examen des titres des candidats.

Toutefois, on peut nommer en dehors de ces listes.

ART. 7. Il s'écoulera une séance au moins entre la présentation et la nomination.

ART. 8. Le directeur de chaque classe est désigné une année avant d'entrer en fonctions, et cette nomination a lieu à la première séance de janvier. Pendant cette année, il prend le titre de vice-directeur.

En l'absence du directeur, ses fonctions sont remplies par le vice-directeur.

*Séances.*

**ART. 9.** Des billets de convocation sont adressés aux membres de chaque classe, trois jours, au moins, avant chaque réunion; ils énoncent les principaux objets qui y seront traités.

**ART. 10.** Les associés et les correspondants ont le droit d'assister aux séances avec voix consultative, excepté quand la classe sera constituée en comité.

**ART. 11.** Chaque classe a une séance publique, à savoir :

La classe des sciences, au mois de décembre ;

La classe des lettres, au mois de mai ;

La classe des beaux-arts, au mois de septembre ;

On y distribue les récompenses décernées par la classe, et on y fait des lectures et des rapports sur les ouvrages couronnés.

**ART. 12.** Tous les ans, la veille de la séance publique de chaque classe, on proclame les auteurs des mémoires auxquels un des prix aura été adjugé. On détermine ensuite les sujets des questions à proposer pour les concours suivants.

**ART. 13.** Le jour des séances, la salle est ouverte depuis dix heures.

**ART. 14.** La séance commence par la lecture de la correspondance; le secrétaire ne peut être interrompu pendant cette lecture.

**ART. 15.** Les vacances de l'Académie commencent après la séance du mois d'août, et finissent le 20 septembre.

**ART. 16.** Des jetons de présence sont distribués aux membres de la manière suivante :

Un jeton aux membres qui habitent Bruxelles ou les environs;

Deux jetons aux membres qui habitent de deux à dix lieues de distance de Bruxelles;

Trois jetons aux membres qui habitent de dix à quinze lieues de distance de Bruxelles;

Quatre jetons aux membres qui habitent à plus de dix-huit lieues de distance de Bruxelles.

*Publications.*

ART. 17. Les publications de l'Académie sont les suivantes :

1<sup>o</sup> Mémoires des membres, des associés, des correspondants;

2<sup>o</sup> Mémoires couronnés et mémoires des savants étrangers;

3<sup>o</sup> Bulletins des séances;

4<sup>o</sup> Annuaire de l'Académie.

ART. 18. L'annuaire est publié à la fin de chaque année, et il en est de même des mémoires, qui paraissent par volume ou par partie de volume.

Les bulletins sont publiés à la suite de chaque séance et au moins huit jours avant la séance suivante.

ART. 19. Chaque mémoire, dans les deux premiers recueils, a sa pagination particulière.

Les mémoires des associés et des correspondants, dans le premier recueil, sont imprimés à la suite de ceux des membres.

ART. 20. Quand des mémoires composés par des membres sont lus à l'Académie, il en est donné une analyse succincte dans le bulletin de la séance où la lecture en aura été faite.

Les rapports des commissaires sur les mémoires des membres ne sont point livrés à la publicité ; cependant, s'ils présentent, en dehors de l'analyse, des détails qui soient de nature à intéresser la science, on peut les insérer par extraits.

ART. 21. Quand des mémoires composés par des associés et des correspondants, ou par des savants étrangers, sont lus à l'Académie, on se borne à les annoncer dans le bulletin de la séance où la lecture en aura été faite.

Les rapports des commissaires, qui devront présenter un aperçu de ce que ces mémoires contiennent de plus remarquable, peuvent être imprimés dans les bulletins.

ART. 22. Le secrétaire peut confier aux auteurs les mémoires qui ont été adoptés pour l'impression, afin qu'ils y fassent les corrections nécessaires, mais il est tenu de les reproduire aux commissaires, si ces mémoires ont été modifiés pour le fond, ou si l'on y a fait des intercalations.

Quand de pareils changements ont été faits, il faut les désigner d'une manière expresse ou donner aux mémoires la date de l'époque à laquelle ils ont été modifiés.

ART. 23. Dans aucun cas, on ne peut rendre aux auteurs les manuscrits des mémoires qui ont concouru. Les changements qui peuvent être adoptés pour des mémoires de concours que l'on imprime, sont placés, sous forme de notes ou d'additions, à la suite de ces mémoires.

ART. 24. Les mémoires des membres dont l'impression n'a pas été ordonnée, peuvent être rendus aux auteurs, qui, dans tous les cas, peuvent en faire prendre une copie à leurs frais.

Les manuscrits des mémoires de concours, de même que

des mémoires communiqués par des associés, des correspondants ou des savants étrangers, sur lesquels il a été fait des rapports, deviennent la propriété de l'Académie.

ART. 25. On présente, dans les bulletins des séances, les communications scientifiques et littéraires qui ont été faites, et l'annonce des mémoires qui ont été lus.

Le bulletin ne peut être considéré comme appendice au procès-verbal, que pour autant qu'il aura été approuvé.

ART. 26. Le secrétaire est autorisé à remettre à un bulletin suivant l'impression des notices illisibles, ou des pièces dont la composition ou la lithographie exigeraient un retard dans la publication des bulletins.

ART. 27. Tout mémoire qui est admis pour l'impression, est inséré dans les mémoires de l'Académie, si son étendue doit excéder une feuille d'impression. La compagnie se réserve de décider, à chaque séance, d'après la quantité de matériaux qui y sont présentés, si les mémoires qui excèdent une demi-feuille, seront ou ne seront pas insérés dans le bulletin.

ART. 28. Les auteurs des mémoires ou notices insérés dans les bulletins de l'Académie, ont droit à recevoir cinquante exemplaires particuliers de leur travail.

Ce nombre sera de cent pour les écrits imprimés dans le recueil des mémoires.

Les auteurs ont, en outre, la faculté de faire tirer des exemplaires en sus de ce nombre, en payant à l'imprimeur une indemnité de quatre centimes par feuille (1).

(1) Quant aux prix des titres extraordinaires, brochures, etc., le tarif suivant a été admis provisoirement :

Grand titre in-4° (composition) . . . . .	fr. 6 00
Titre in-8°. . . . .	» . . . . . 3 00

**ART. 29.** L'Académie a son lithographe; mais, à conditions égales, les auteurs ont la faculté d'employer d'autres lithographes, dont les talents leur inspireraient plus de confiance.

**ART. 30.** L'Académie a aussi son imprimeur. L'imprimeur et le lithographe ne reçoivent les ouvrages qui leur sont confiés que des mains du secrétaire perpétuel, et ils ne peuvent imprimer qu'après avoir obtenu de lui un *bon à tirer*.

**ART. 31.** Les épreuves sont adressées directement au secrétaire perpétuel, qui les fait remettre aux auteurs. C'est aussi par l'entremise du secrétaire que les feuilles passent des mains des auteurs dans celles de l'imprimeur.

**ART. 32.** Les frais de remaniements ou de changements extraordinaires faits pendant l'impression, sont à la charge de celui qui les a occasionnés.

### *Concours.*

**ART. 33.** Les médailles d'or présentées comme prix des concours, sont de la valeur de six cents francs.

Impression comme pour les exemplaires d'auteurs, à 4 centimes la feuille.

Couverture non imprimée, in-4 <sup>o</sup> , papier de pâte, le cent . fr.	3 00
»            »            in-8 <sup>o</sup> . . . . .	1 50
»    imprimée,    in-4 <sup>o</sup> . . . . .	5 00
»            »            in-8 <sup>o</sup> . . . . .	3 00
Brochure in-4 <sup>o</sup> , avec planches, moins de 5 feuilles, le cent.	4 00
»            »            »            plus de 5 feuilles . . . .	5 00
»    in-8 <sup>o</sup> ,            »            moins de 5 feuilles . . . .	3 50
»            »            »            plus de 5 feuilles . . . .	4 00

ART. 34. Ne sont admis , pour les concours , que des ouvrages et des planches manuscrits.

ART. 35. Les auteurs des ouvrages envoyés au concours ne mettent pas leurs noms à ces ouvrages , mais seulement une devise qu'ils répètent dans un billet cacheté , renfermant leur nom et leur adresse.

Ceux qui se font connaître de quelque manière que ce soit , ainsi que ceux dont les mémoires sont remis après le terme prescrit , sont absolument exclus du concours.

ART. 36. Aucun des académiciens ne peut concourir pour les prix fondés en faveur de ceux qui , au jugement de la compagnie , ont satisfait le mieux aux questions proposées ; au surplus , aucun des membres ne peut donner des instructions à ceux qui concourent pour les mêmes prix.

ART. 37. Les mémoires qu'on destine au concours , doivent être écrits en caractères lisibles , en langue latine , française , flamande ou hollandaise et être adressés au secrétaire de l'Académie , avant le 1<sup>er</sup> février.

ART. 38. Les académiciens qui ont donné le programme des questions proposées pour les prix annuels , sont les premiers examinateurs des ouvrages qui ont concouru , et ils font un rapport détaillé et par écrit , qui est lu dans une séance de l'Académie et exposé avec ces ouvrages jusqu'à l'assemblée du 7 mai , à l'examen et aux observations de tous les membres , afin que les prix soient adjugés en entière connaissance de cause , à la pluralité des voix de tous les académiciens présents : on peut aussi accorder un accessit à un second mémoire , qui , au jugement de la compagnie , aura mérité cette distinction ; et si aucun des mémoires présentés ne remplit les vues de l'assemblée , le prix peut être remis à une autre année.

*Finances.*

ART. 39. Les finances de l'Académie sont gérées par une commission administrative, dont les membres sont élus annuellement à l'époque de la séance générale.

ART. 40. La commission administrative est chargée de régler ce qui concerne les impressions.

ART. 41. A la fin de l'année, les comptes de chaque classe sont vérifiés par une commission spéciale composée de cinq membres pris dans la classe.

ART. 42. Les commissions spéciales, après avoir arrêté les comptes de la commission administrative, font connaître à chaque classe, dans la séance suivante, l'état des dépenses et des recettes pendant l'année écoulée.

*Bibliothèque. — Archives.*

ART. 43. Les ouvrages qui appartiennent à l'Académie sont déposés, après inventaire, à la bibliothèque de ce corps.

ART. 44. Les registres, titres et papiers concernant chaque classe de l'Académie demeurent toujours entre les mains du secrétaire, à qui ils sont remis, accompagnés d'inventaires, que les directeurs font rédiger et qu'ils signent à la fin de chaque année; au surplus, les directeurs font aussi, tous les ans, le récolement des pièces qui sont annotées dans cet inventaire, dans lequel ils font insérer, en même temps, tout ce qui est présenté durant l'année.

*Dispositions particulières.*

ART. 45. L'Académie examine , lorsque le Gouvernement le juge convenable , les projets qui peuvent intéresser les sciences , les lettres et les beaux-arts.

ART. 46. L'Académie peut nommer , quand elle le juge convenable , sous l'approbation du Gouvernement , un ou plusieurs de ses membres , pour faire un voyage scientifique , littéraire ou artistique , et elle leur donne des instructions sur les objets dont ils auront principalement à s'occuper.

ART. 47. Toutes les dispositions antérieures , relatives aux matières prévues par le présent règlement , sont et demeurent abrogées.

*Dispositions transitoires.*

ART. 48. La moitié des nominations aux nouvelles places créées dans la classe des lettres se fera , conformément aux dispositions du présent règlement , immédiatement après la promulgation du présent arrêté. L'autre moitié des nominations se fera un an après.

ART. 49. Les membres étrangers ainsi que les membres honoraires actuels restent attachés à l'Académie , en qualité d'associés.

ART. 50. Les correspondants étrangers actuels prennent également le titre d'associés.

ART. 51. La première nomination des deux tiers des membres dans la classe des beaux-arts est faite par le Roi. L'autre tiers sera nommé par la classe elle-même , à savoir : pour une moitié immédiatement après la promulgation du

présent arrêté, et pour l'autre moitié à une année d'intervalle.

ART. 52. Les classes des sciences et des lettres compléteront le nombre de leurs associés et de leurs correspondants, sans cependant faire plus de six nominations à la fois.

ART. 53. La classe des beaux-arts nommera immédiatement la moitié du nombre de ses associés et de ses correspondants ; les autres nominations seront faites par dix, et à un an d'intervalle.

ART. 54. Le secrétaire perpétuel est maintenu dans ses fonctions.

Il continue provisoirement à rester dépositaire des fonds de l'Académie et à les administrer, sous la surveillance des commissions désignées à l'art. 41.

ART. 55. Par dérogation à l'art. 8, chaque classe nommera à la fois, à la première séance de janvier 1846, son directeur et son vice-directeur.

ART. 56. Notre Ministre de l'intérieur est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Donné à Laeken, le 1<sup>er</sup> décembre 1845.

LÉOPOLD.

PAR LE ROI :

*Le Ministre de l'intérieur,*

SYLVAIN VAN DE WEYER.

---

## ARRÊTÉS ROYAUX

CONCERNANT

LES RÈGLEMENTS INTÉRIEURS DES CLASSES DE L'ACADÉMIE.

---

---

### *Règlement intérieur de la Classe des Sciences.*

---

LÉOPOLD , ROI DES BELGES ,

A TOUS PRÉSENTS ET A VENIR, SALUT :

Vu le règlement intérieur formé par la classe des sciences de l'Académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique ;

Vu l'art. 16 de Notre arrêté du 1<sup>er</sup> décembre 1845, portant réorganisation de cette compagnie ;

Sur la proposition de Notre Ministre de l'intérieur,

NOUS AVONS ARRÊTÉ ET ARRÊTONS :

ART. 1<sup>er</sup>. Le règlement susdit est approuvé dans sa teneur suivante :

1. Les deux sections de la classe des sciences, celle des sciences mathématiques et celle des sciences naturelles, se composent, chacune, d'un même nombre de membres.

2. En cas de vacance dans une section, un membre de l'autre section peut y être admis du consentement de la classe. L'Académicien doit en avoir exprimé la demande par écrit, avant que la liste de présentation ait été arrêtée pour la section où la place est devenue vacante.

3. Le bureau se compose du directeur, du vice-directeur et du secrétaire perpétuel.

4. La séance, quel que soit le nombre des membres pré-

sents, s'ouvre à l'heure précise, indiquée sur la carte de convocation.

5. En cas d'absence du directeur et du vice-directeur, le fauteuil est occupé par le plus ancien membre de la classe.

Lorsque plusieurs membres ont été élus dans la même séance, l'âge détermine leur rang d'ancienneté dans la liste des membres.

6. Le directeur peut admettre à la séance des savants de distinction, étrangers au pays.

7. Le directeur donne lecture de l'ordre du jour, immédiatement après l'adoption du procès-verbal.

Ne sont admis, pour être lus en séance, que les écrits dont la rédaction est entièrement achevée et qui sont indiqués à l'ordre du jour.

8. Quand un écrit est accompagné de planches, l'auteur en prévient le secrétaire perpétuel. L'impression du texte et la gravure des planches sont votées séparément.

En cas de disjonction, l'auteur peut s'opposer à l'impression de son travail.

9. Si une planche doit occasionner des dépenses extraordinaires, ou si plusieurs planches sont jointes à une notice, le vote pour l'impression est différé; et, à la séance suivante, le secrétaire présente un devis des frais qui seront occasionnés par la gravure ou la lithographie.

10. Le bureau juge quels sont, parmi les mémoires reçus pour l'impression, ceux qui doivent être imprimés les premiers.

Il a égard: 1<sup>o</sup> à la date de la présentation du mémoire; 2<sup>o</sup> aux frais qui seront occasionnés par la publication; 3<sup>o</sup> à ce que les différentes branches dont s'occupe la classe, soient représentées dans ses publications.

La décision du bureau est rendue exécutoire par la sanction de la classe.

11. Les opinions des commissaires sont signées par eux, et restent annexées au mémoire examiné.

Elles sont communiquées en temps utile au premier commissaire, qui fera fonction de rapporteur.

12. La classe ne fait pas de rapport sur les ouvrages déjà livrés à la publicité.

Sont exceptés les ouvrages sur lesquels le Gouvernement demande l'avis de la classe.

13. La classe ne délibère que sur des propositions écrites et signées.

La délibération sur une proposition réglementaire n'a lieu que dans la séance qui suit celle de la présentation.

Toute proposition que la classe n'a pas prise en considération ou qu'elle a écartée après discussion, ne peut être représentée dans le cours de l'année académique.

14. La présentation pour les places vacantes est faite par la section.

La section ne délibère sur l'admission d'aucun candidat, s'il n'a été présenté par deux membres au moins. Les présentations indiquent les titres des candidats.

15. La classe met annuellement au concours six questions. Chaque section en propose trois.

16. Quand la classe se constitue en comité secret, elle se compose de ses membres seulement.

Le comité secret est de rigueur :

1<sup>o</sup> Pour la présentation et l'élection aux places vacantes ;

2<sup>o</sup> Pour la discussion des articles réglementaires ;

3<sup>o</sup> Pour la formation des programmes et le jugement des concours.

Sont toutefois admis au comité secret les associés, les académiciens des deux autres classes, ainsi que les correspondants de la classe des sciences, lorsqu'ils ont été désignés pour faire partie du jury sur la proposition des commissaires.

17. Les pièces destinées à être lues en séance publique sont préalablement soumises à la classe.

ART. 2. Notre Ministre de l'intérieur est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Donné à Bruxelles, le 23 janvier 1847.

LÉOPOLD.

PAR LE ROI :

*Le Ministre de l'intérieur,*

Comte DE THEUX.

---

*Articles additionnels au règlement intérieur de la classe des sciences adoptés par arrêté royal du 24 octobre 1849.*

ART. 1<sup>er</sup>. L'élection du directeur et celle de membre de la commission administrative ont lieu à la majorité absolue des suffrages.

Si, après deux tours de scrutin, personne n'a obtenu la majorité, il est procédé à un ballottage entre les membres qui ont réuni le plus de voix.

En cas de parité de suffrages, après ce dernier scrutin, le plus ancien membre est élu.

ART. 2. Dans les scrutins qui seront ouverts pour l'élection des membres de la commission des finances ou de toute autre commission que la classe jugera à propos de nommer, le membre le plus ancien, en cas d'égalité de voix, sera toujours préféré.

---

*Règlement intérieur de la Classe des Lettres.*

---

**LÉOPOLD, ROI DES BELGES,**

A TOUS PRÉSENTS ET A VENIR, SALUT.

Vu le règlement intérieur formé par la classe des lettres de l'Académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique ;

Vu l'art. 16 de Notre arrêté du 1<sup>er</sup> décembre 1845, portant réorganisation de cette compagnie ;

Sur la proposition de Notre Ministre de l'intérieur ,

**NOUS AVONS ARRÊTÉ ET ARRÊTONS :**

**ART. 1<sup>er</sup>.** Le règlement susdit est approuvé dans sa teneur suivante :

1. La séance commence à l'heure précise, indiquée sur la carte de convocation, quel que soit le nombre des membres présents.

2. En cas d'absence du directeur et du vice-directeur, le fauteuil est occupé par le plus ancien membre de la classe.

3. Le directeur peut admettre à la séance des savants,

des littérateurs et des personnages de distinction, étrangers au pays.

4. Le directeur donne lecture de l'ordre du jour, immédiatement après l'adoption du procès-verbal.

Cet ordre du jour, quant aux mémoires et notices, est réglé par la date de leur dépôt entre les mains du secrétaire.

Ne sont admis, pour être lus dans la séance, que les mémoires et notices entièrement achevés et indiqués à l'ordre du jour.

5. Quand des planches devront être jointes à un travail, l'auteur en prévient la classe. L'impression de la notice et la gravure des planches sont votées séparément.

6. Si une planche doit donner lieu à des dépenses extraordinaires ou si plusieurs planches sont jointes à une notice, la publication en est différée, et le secrétaire présente à la séance suivante un devis des frais qui seront occasionnés par la gravure ou la lithographie.

7. Le bureau juge quels sont, parmi les mémoires reçus pour l'impression, ceux qui doivent être publiés les premiers : il a égard : 1<sup>o</sup> à la date de la présentation du mémoire; 2<sup>o</sup> aux frais qui seront nécessités par la publication; 3<sup>o</sup> à ce que les différentes matières dont s'occupe la classe soient représentées dans ses recueils.

8. Les mémoires modifiés (art. 22 du règlement) portent, avec la date de leur présentation, celle de l'époque où les modifications ont été faites.

9. Les rapports faits à la classe sont signés par leurs auteurs.

Le rapport de chaque commissaire reste annexé au mémoire examiné.

10. La classe ne délibère que sur des propositions écrites et signées.

La délibération sur une proposition réglementaire n'a lieu que dans la séance qui suit celle de la présentation.

11. La classe, dans ses nominations, veille à ce que les différentes matières dont elle s'occupe soient, autant que possible, représentées. Ces matières sont :

- 1<sup>o</sup> Histoire et antiquités nationales ;
- 2<sup>o</sup> Histoire générale et archéologie ;
- 3<sup>o</sup> Langues anciennes, littératures française et flamande ;
- 4<sup>o</sup> Sciences philosophiques ;
- 5<sup>o</sup> Législation, droit public et jurisprudence ;
- 6<sup>o</sup> Économie politique et statistique.

12. Les présentations pour les places vacantes, sont faites collectivement par un comité de trois personnes nommées au scrutin secret dans la séance précédente, comité auquel s'adjoint le bureau.

La classe ne délibère sur l'admission d'aucun candidat, à moins que deux membres n'aient demandé par écrit que son nom soit porté sur la liste des candidats.

13. La classe met annuellement au concours six questions sur les matières indiquées à l'art. 11.

14. Quand la classe se constitue en comité secret, elle se compose de ses membres seulement.

Le comité secret est de rigueur :

- 1<sup>o</sup> Pour la présentation et l'élection aux places vacantes ;
- 2<sup>o</sup> Pour la discussion des articles réglementaires ;
- 3<sup>o</sup> Pour la formation des programmes et le jugement des concours.

Sont toutefois admis au comité secret les associés, les

académiciens des deux autres classes, ainsi que les correspondants, lorsqu'ils ont été désignés pour faire partie du jury du concours.

15. Les pièces destinées à être lues en séance publique, sont préalablement soumises à la classe.

16. La classe ne fait pas de rapport sur les ouvrages déjà livrés à la publicité.

Sont exceptés les ouvrages sur lesquels le Gouvernement demande l'avis de la classe.

17. Lorsque l'Académie aura pris une décision d'après un rapport rédigé par un ou plusieurs de ses commissaires, il ne sera plus permis de changer la rédaction de ce rapport.

18. Tous les deux ans, et dans l'ordre déterminé par le sort, chacun des membres ou correspondants communiquera à la classe un travail inédit, dont la lecture ne dépassera pas la durée d'une heure.

Ces lectures seront réparties entre les séances de manière qu'il n'y en ait jamais plus de deux par jour.

Les lectures obligatoires n'excluent pas les autres lectures.

Le bureau avertira deux mois à l'avance chaque membre ou correspondant de l'époque où il est appelé à communiquer son travail.

La convocation fera mention, pour chaque séance, des lectures qui seront faites en vertu de la présente disposition, du sujet des travaux qui seront lus et du nom des auteurs.

#### *Article transitoire.*

19. Les dispositions de l'art. 18 ne seront mises à exécution qu'à partir du mois de juillet 1847. Toutefois, dans la séance qui suivra l'adoption du présent règlement, un

tirage au sort réglera l'ordre dans lequel les membres et correspondants devront se succéder.

ART. 2. Notre Ministre de l'intérieur est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Donné à Bruxelles, le 26 janvier 1847.

LÉOPOLD.

PAR LE ROI :

*Le Ministre de l'intérieur,*

Comte DE THEUX.

---

*Articles additionnels au règlement intérieur de la classe des lettres adoptés par arrêté royal du 25 mars 1849.*

ART. 1<sup>er</sup>. L'élection du directeur et celle de membre de la commission administrative ont lieu à la majorité absolue des suffrages.

Si, après deux tours de scrutin, personne n'a obtenu la majorité, il est procédé à un ballottage entre les membres qui ont réuni le plus de voix.

En cas de parité de suffrages, après ce dernier scrutin, le plus ancien membre est élu.

ART. 2. Dans les scrutins qui seront ouverts pour l'élection des membres de la commission des finances ou de toute autre commission que la classe jugera à propos de nommer, le membre le plus ancien, en cas d'égalité de voix, sera toujours préféré.

---

*Règlement intérieur de la Classe des Beaux-Arts.*

---

**LÉOPOLD , ROI DES BELGES ,**

A TOUS PRÉSENTS ET A VENIR, SALUT :

**Vu le règlement intérieur formé par la classe des beaux-arts de l'Académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique ;**

**Vu l'art. 16 de Notre arrêté du 1<sup>er</sup> décembre 1845, portant réorganisation de cette compagnie ;**

**Sur la proposition de Notre Ministre de l'intérieur ,**

**NOUS AVONS ARRÊTÉ ET ARRÊTONS :**

**ART. 1<sup>er</sup>. Le règlement susdit est approuvé dans la teneur suivante :**

**1. La séance commence à l'heure précise indiquée sur la carte de convocation, quel que soit le nombre des membres présents.**

**2. La liste de présence est retirée une demi-heure après l'ouverture de la séance. Les inscriptions ne sont plus admises, sinon pour des motifs valables et soumis à l'appréciation du bureau.**

**3. En cas d'absence du directeur et du vice-directeur, le fauteuil est occupé par le plus ancien membre de la classe. Quand l'ancienneté est la même, le fauteuil est occupé par le plus âgé des membres.**

**4. Le directeur fait connaître l'ordre du jour immédiatement après la lecture du procès-verbal.**

5. On n'admet pour la lecture que les notices entièrement achevées et indiquées à l'ordre du jour.

6. Quand une notice est accompagnée de planches, l'auteur en prévient la classe. L'impression de la notice et la gravure des planches sont votées séparément.

7. Si une planche doit occasionner des dépenses extraordinaires, ou si plusieurs planches sont jointes à une notice, la publication en est différée, et le secrétaire présente à la séance suivante un devis des frais qui seront occasionnés par la gravure ou la lithographie.

8. Le bureau juge quels sont, parmi les mémoires reçus pour l'impression, ceux qui doivent être publiés les premiers : il a égard :

1° A la date de la présentation du travail ; 2° aux frais qui seront occasionnés par la publication ; 3° à ce que les différentes branches dont s'occupe la classe soient représentées dans ses mémoires.

9. Les mémoires modifiés (art. 22 du règlement) portent la date de l'époque où les modifications ont été faites.

10. Les rapports faits à la classe sont signés par les auteurs.

Ils auront dû être communiqués, en temps utile, au rapporteur.

11. La classe ne délibère que sur des propositions écrites et signées.

La délibération sur une proposition réglementaire n'a lieu que dans la séance qui suit celle de la présentation.

12. La présentation pour les places vacantes est faite par le bureau, qui s'adjoit la section dans laquelle la place est vacante.

En outre, la classe ne délibère sur l'admission d'aucun

candidat, à moins que deux membres ne l'aient présenté officiellement.

13. La classe des beaux-arts met annuellement au concours quatre questions, à savoir :

Une sur la peinture ou sur la gravure en taille-douce ;

Une sur la sculpture ou sur la gravure en médailles ;

Une sur l'architecture ;

Une sur la musique.

Il est entendu qu'il y a un roulement qui permet de représenter successivement les différentes parties des beaux-arts correspondantes aux quatre divisions précédentes.

14. Quand la classe se constitue en comité secret, elle se compose de ses membres seulement.

Le comité secret est de rigueur :

1<sup>o</sup> Pour la présentation et l'élection aux places vacantes ;

2<sup>o</sup> Pour la discussion des articles réglementaires ;

3<sup>o</sup> Pour le jugement des concours.

Sont toutefois admis au comité secret, les associés, les académiciens des deux autres classes, ainsi que les correspondants de la classe des beaux-arts, lorsqu'ils ont été désignés pour faire partie du jury.

15. Les pièces destinées à être lues en séance publique sont préalablement soumises à la classe.

ART. 2. Notre Ministre de l'intérieur est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Donné à Paris, le 27 octobre 1846.

LÉOPOLD.

PAR LE ROI :

*Le Ministre de l'intérieur,*

Comte DE THEUX.

---

LOCAL PROVISOIRE DESTINÉ A L'ACADÉMIE.

---

*Rapport au Roi.*

SIRE ,

Il manque à l'Académie royale des sciences , des lettres et des beaux-arts de Belgique , telle que Votre Majesté vient de la réorganiser , un complément indispensable ; c'est un local digne du premier corps savant du pays.

Malheureusement , il est impossible au Gouvernement de trouver ce local parmi les édifices qui sont à sa disposition , et les circonstances ne permettent pas de songer immédiatement à faire la dépense nécessaire à de nouvelles constructions.

Cependant , Sire , l'Académie ne peut continuer à siéger dans son local actuel , dont l'insuffisance était déjà reconnue avant la création de la classe des beaux-arts. Il faudra donc , malgré tous les désavantages qui en résultent , recourir encore à des mesures provisoires.

Par suite d'arrangements récemment pris , les bâtiments de l'Ancienne Cour offrent quelques salles qui peuvent être appropriées à l'usage de l'Académie. L'une de ces salles servira aux séances publiques. Afin de la rendre plus digne de sa destination , le Gouvernement pourra la décorer successivement des bustes des fondateurs et protecteurs de l'Académie , des Belges illustres , ainsi que des académiciens décédés , qui ont doté le pays d'ouvrages importants. Ce sera , en même temps , rendre un juste hommage à la mé-

moire de ces académiciens, et cet honneur, accordé au mérite, ne pourra que stimuler le zèle des membres actuels de l'Académie.

Guidé par les considérations qui précèdent, j'ai l'honneur de soumettre à l'approbation de Votre Majesté le projet d'arrêté ci-joint.

*Le Ministre de l'intérieur,*

SYLVAIN VAN DE WEYER.

---

*Arrêté royal concernant le local destiné à l'Académie.*

---

LÉOPOLD, ROI DES BELGES,

A TOUS PRÉSENTS ET A VENIR, SALUT.

Sur le rapport de Notre Ministre de l'intérieur,

NOUS AVONS ARRÊTÉ ET ARRÊTONS :

ART. 1<sup>er</sup>. En attendant qu'il puisse être construit un local spécial pour l'Académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique, il lui sera assigné un local provisoire dans les bâtiments de l'Ancienne Cour.

ART. 2. La salle des séances publiques de l'Académie sera ornée des bustes des souverains fondateurs et protecteurs de cette institution, de ceux des Belges qui se sont illustrés dans la carrière des sciences, des lettres et des arts, ainsi que des académiciens décédés, qui ont doté le pays d'ouvrages importants.

ART. 3. Le Gouvernement fera exécuter, à ses frais, un ou deux bustes par an.

ART. 4. Notre Ministre de l'intérieur est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Donné à Laeken, le 1<sup>er</sup> décembre 1845.

LÉOPOLD.

PAR LE ROI :

*Le Ministre de l'intérieur,*

SYLVAIN VAN DE WEYER.

---

TRAVAUX SPÉCIAUX DE L'ACADÉMIE. — ADJONCTION  
DE SAVANTS ET DE LITTÉRATEURS.

---

*Rapport au Roi.*

SIRE,

Votre Majesté vient de réorganiser l'Académie des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique, et Elle a déterminé quelles seraient ses publications.

Ces publications comprennent les mémoires des membres, des associés, des correspondants; les mémoires couronnés et ceux des savants étrangers.

Ce cadre, Sire, est assez vaste, et, à en juger par le passé, l'Académie continuera à fournir dignement son contingent à notre édifice littéraire et scientifique.

Mais indépendamment de ces travaux, il en est d'autres, d'une haute importance, qui exigent le concours et les lumières d'un grand nombre de personnes. Tels seraient :

Une biographie nationale;

Une collection des grands écrivains du pays, avec traductions, notices, etc. ;

Enfin, la publication des anciens monuments de la littérature flamande.

J'ai l'honneur de proposer à Votre Majesté de confier ces travaux à l'Académie, qui sera autorisée à s'adjoindre des savants et des littérateurs pris en dehors de son sein. Flattée de ce nouveau témoignage de la confiance du Gouvernement de Votre Majesté en ses lumières et en son zèle, elle y répondra dignement, et elle acquerra des nouveaux droits à la reconnaissance du pays, à l'estime du monde savant.

*Le Ministre de l'intérieur,*

SYLVAIN VAN DE WEYER.

---

*Arrêté royal concernant les travaux spéciaux  
de l'Académie.*

—  
**LÉOPOLD , ROI DES BELGES ,**

**A TOUS PRÉSENTS ET A VENIR, SALUT.**

**Sur le rapport de Notre Ministre de l'intérieur ,**

**NOUS AVONS ARRÊTÉ ET ARRÊTONS :**

**ART. 1<sup>er</sup>.** L'Académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique sera successivement chargée des travaux suivants :

1<sup>o</sup> D'une biographie nationale ;

2<sup>o</sup> D'une collection des grands écrivains du pays, avec traductions, notices, etc. ;

3<sup>o</sup> De la publication des anciens monuments de la littérature flamande.

**ART. 2.** L'Académie soumettra à la sanction du Gouvernement les mesures d'exécution de ces travaux.

**ART. 3.** Notre Ministre de l'intérieur est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Donné à Laeken, le 1<sup>er</sup> décembre 1845.

**LÉOPOLD.**

PAR LE ROI :

*Le Ministre de l'intérieur ,*

**SYLVAIN VAN DE WEYER.**

---

PRIX QUINQUENNAL EN FAVEUR DU MEILLEUR OUVRAGE  
SUR L'HISTOIRE DU PAYS.

---

*Rapport au Roi.*

SIRE,

Les études historiques sont cultivées en Belgique avec une espèce de prédilection. Il est permis de croire que l'action du Gouvernement n'est pas restée étrangère à ce fait et qu'il y a, au contraire, puissamment contribué. Ainsi la recherche et la publication des chroniques belges inédites, les soins donnés à la mise en ordre des dépôts des archives nationales, la publication des inventaires des archives, la création de la bibliothèque royale, les encouragements accordés aux bibliothèques communales et aux sociétés littéraires ou savantes locales, toutes ces mesures ont incontestablement servi à répandre et à faciliter la connaissance des sources historiques.

Naguère Votre Majesté a donné une preuve de sa sollicitude pour les travaux historiques, en instituant un prix spécial de trois mille francs en faveur de l'auteur de la meilleure histoire du règne des archiducs Albert et Isabelle.

J'ai l'honneur, Sire, de proposer à Votre Majesté une nouvelle mesure qui, j'ose le croire, sera accueillie avec faveur par le public savant : c'est l'institution d'un prix quinquennal en faveur du meilleur ouvrage sur l'histoire du pays, qui sera publié durant chaque période de cinq années.

L'expérience prouve, Sire, qu'on obtient souvent, en laissant à chacun sa liberté d'action, des résultats plus sa-

tisfaisants qu'en traçant d'avance le cadre d'un travail. Ici, aucun point historique n'est désigné de préférence à un autre. Tout savant traitera le sujet vers lequel il se sentira attiré. Tel cherchera à éclaircir les points encore obscurs de la constitution primitive de notre nationalité ; tel racontera nos luttes et nos dissensions au moyen âge ; tel autre enfin rapportera les événements qui, pour être plus récents, ne sont cependant qu'imparfaitement connus. L'érudition, la critique, le style, trouveront à la fois l'occasion de se produire et d'être appréciés.

Déjà plus d'une fois, Sire, l'idée de cette mesure a été suggérée. La meilleure occasion de la réaliser me semble être la réorganisation de l'Académie. C'est donc avec confiance que je sou mets à Votre Majesté le projet d'arrêté ci-joint.

*Le Ministre de l'intérieur,*  
SYLVAIN VAN DE WEYER.

---

*Arrêté royal instituant un prix quinquennal d'histoire.*

---

LÉOPOLD, ROI DES BELGES,

A TOUS PRÉSENTS ET A VENIR, SALUT.

Voulant donner un nouveau témoignage de Notre haute sollicitude pour les travaux relatifs à l'histoire de la Belgique, et exciter, en même temps, le zèle et l'émulation des savants qui se livrent à ces travaux ;

Sur le rapport de Notre Ministre de l'intérieur,

NOUS AVONS ARRÊTÉ ET ARRÊTONS :

ART. 1<sup>er</sup>. Il est institué un prix quinquennal de cinq mille francs, en faveur du meilleur ouvrage sur l'histoire du pays qui aura été publié par un auteur belge, durant chaque période de cinq ans.

ART. 2. Il sera affecté, pour la formation de ce prix, un subside annuel de mille francs sur les fonds alloués au budget en faveur des lettres et des sciences.

ART. 3. La classe des lettres de l'Académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique, soumettra à la sanction du Gouvernement un projet de règlement, qui déterminera les conditions auxquelles le prix sera décerné, et le mode qui sera observé pour le jugement des ouvrages.

ART. 4. Notre Ministre de l'intérieur est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Donné à Laeken, le 1<sup>er</sup> décembre 1845.

LÉOPOLD.

PAR LE ROI :

*Le Ministre de l'intérieur,*

SYLVAIN VAN DE WEYER.

---

*Règlement pour le prix quinquennal d'histoire.*

---

LÉOPOLD, ROI DES BELGES,

A TOUS PRÉSENTS ET A VENIR, SALUT.

Vu les articles 1 et 3 de Notre arrêté du 1<sup>er</sup> décembre 1845, concernant l'Académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique, articles dont la teneur suit :

« ART. 1<sup>er</sup>. Il est institué un prix quinquennal de cinq mille francs, en faveur du meilleur ouvrage sur l'histoire du pays qui aura été publié par un auteur belge, durant la période de cinq ans. »

« ART. 3. La classe des lettres de l'Académie soumettra à la sanction du Gouvernement un projet de règlement qui déterminera les conditions auxquelles le prix sera décerné et le mode qui sera observé pour le jugement des ouvrages. »

Vu le projet de règlement présenté par la classe des lettres de l'Académie, conformément à l'art. 3 ci-dessus rapporté;

Sur la proposition de Notre Ministre de l'intérieur,

NOUS AVONS ARRÊTÉ ET ARRÊTONS :

ART. 1<sup>er</sup>. Est approuvé, tel qu'il suit, le projet de règlement concernant le prix quinquennal d'histoire, institué par Notre arrêté du 1<sup>er</sup> décembre 1845 :

« ART. 1<sup>er</sup>. La première période de cinq années prend cours du 1<sup>er</sup> janvier 1846, pour finir au 31 décembre 1850.

» ART. 2. Tout ouvrage sur l'histoire nationale écrit en français, en flamand ou en latin, et publié en Belgique, sera admis au concours, s'il est entièrement achevé et si l'auteur est belge de naissance ou naturalisé.

» ART. 3. Les ouvrages dont il n'aurait été publié qu'une partie, antérieurement au 1<sup>er</sup> janvier 1846, seront admis au concours après leur achèvement.

» ART. 4. L'édition nouvelle d'un ouvrage ne donnera pas lieu à l'admission de celui-ci, à moins qu'il n'ait subi des changements ou des augmentations considérables.

» ART. 5. Le jugement est attribué à un jury de sept membres, nommé par le Roi, sur la proposition de la classe des lettres.

» Cette nomination aura lieu au moins un mois avant l'expiration de chaque période quinquennale.

» ART. 6. Les ouvrages des membres du jury ne peuvent faire l'objet de son examen.

» ART. 7. Le jugement du jury sera proclamé dans la séance publique de la classe des lettres qui suivra la période quinquennale. »

ART. II<sup>e</sup>. Notre Ministre de l'intérieur est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Donné à Bruxelles, le 26 décembre 1848.

LÉOPOLD.

PAR LE ROI:

*Le Ministre de l'intérieur,*

CH. ROGIER.

---

## COMMISSION ROYALE D'HISTOIRE.

*Rapport au Roi sur la création de la Commission.*

SIRE ,

L'histoire de la Belgique, comme celle de la plupart des nations de l'Europe, n'est encore qu'imparfaitement connue, malgré les travaux recommandables de plusieurs écrivains distingués.

Ce qui a manqué à ces écrivains, c'est moins le talent, il est juste de le reconnaître, que les matériaux qu'ils auraient pu mettre en œuvre avec succès, et qui étaient restés enfouis dans la poussière des archives et des bibliothèques.

Cependant, depuis que la Belgique, après tant de vicissitudes, a recouvré une existence indépendante, la connaissance de tous les faits qui se rattachent à son histoire a acquis un degré d'importance qu'elle n'eut à aucune autre époque; aussi les esprits se sont-ils reportés, avec une activité remarquable, vers les traditions du passé, et l'étude de nos fastes civiques a pris un essor qui s'est manifesté par des indices non équivoques.

Il appartenait au Gouvernement auquel le vœu national a confié les destinées du pays, de seconder de tout son pouvoir une tendance non moins favorable au développement du patriotisme qu'au progrès des lettres.

Dans un rapport que j'ai soumis récemment à Votre Majesté, j'ai retracé ce qui, dès le principe de notre régénération politique, et malgré les embarras de tout genre qui préoccupaient l'administration, a été fait pour la mise en ordre de nos dépôts d'archives; j'ai proposé à Votre

Majesté, comme l'une des mesures les plus propres à encourager les investigations sur l'histoire nationale, la publication des catalogues de ces dépôts. Votre Majesté a donné son assentiment à cette mesure.

Là ne s'est pas bornée la sollicitude du Gouvernement.

Par une disposition qui date de l'année 1832, la mise en lumière des documents intéressants pour l'histoire générale de la Belgique, que renferment non pas seulement les Archives de l'État, mais tous les dépôts de titres du pays, a été ordonnée : cette publication, confiée aux soins de l'archiviste général du royaume, se poursuit avec activité. Déjà deux volumes de documents ont paru ; le troisième sera imprimé dans le courant de cette année.

Mais il est une autre source précieuse pour l'histoire et à laquelle jusqu'ici il a été trop peu puisé : je veux parler des chroniques, des mémoires, des relations de tel ou tel événement, rédigés par des contemporains.

La Belgique était autrefois très-riche en monuments de ce genre : on y comptait peu d'abbayes et de chapitres dans lesquels il ne s'en conservât ; les archives des corps administratifs et judiciaires en recélaient aussi, quoiqu'en moins grand nombre.

Les événements qui marquèrent la fin du dernier siècle, ont malheureusement occasionné la perte de beaucoup de nos chroniques, comme d'une quantité considérable de nos chartes : les unes ont été détruites, d'autres sont passées à l'étranger ; toutefois il nous en est resté qui méritent l'attention des savants : telle est la chronique de Van der Heyden, dit *a Thymo*, pensionnaire ou secrétaire de la ville de Bruxelles pendant près d'un demi-siècle, et de plus chanoine et trésorier de Sainte-Gudule, mort en 1473 ; on

crut longtemps qu'elle avait été la proie des flammes lors du bombardement de Bruxelles en 1695. Tels sont encore la chronique d'Edmont De Dynter, qui fut successivement secrétaire des ducs de Brabant Antoine I<sup>er</sup>, Jean III, Philippe I<sup>er</sup> et Philippe II; les chroniques flamandes rimées de Jean Van Heelu et de De Klerk, les voyages de Philippe-le-Beau et de Charles-Quint, et d'autres ouvrages sans doute qui ne sont pas connus.

Je viens proposer à Votre Majesté la publication de ces chroniques.

Bien des fois déjà, Sire, la même entreprise a été tentée, sans avoir eu jamais un résultat satisfaisant.

Dans le XVI<sup>e</sup> et le XVII<sup>e</sup> siècle, des savants isolés en conçurent le projet; mais leurs plans reçurent à peine un commencement d'exécution.

Sous le règne de l'impératrice Marie-Thérèse, ce fut le Gouvernement lui-même qui le forma : le comte De Cobenzl fit faire beaucoup de recherches et d'écrits dans ce but; il s'assura de la coopération d'hommes distingués par leurs connaissances dans l'histoire du pays, le comte De Neny, chef et président du conseil privé, l'abbé Paquot, historiographe de l'impératrice, l'abbé Nelis, bibliothécaire de l'université de Louvain, MM. Van Heurck et Verdussen. Différentes circonstances, mais principalement la mort du comte De Cobenzl, arrivée en 1770, rendirent infructueux tous les travaux préparatoires qui avaient été faits pour la publication du recueil dont le plan avait été adopté par lui.

Plus tard, l'Académie impériale et royale des sciences et belles-lettres de Bruxelles créa dans son sein un comité qu'elle chargea de la mise au jour des chroniques, mémoi-

res et autres monuments propres à servir de matériaux à une histoire générale de la Belgique. Cette création semblait promettre de grands résultats ; mais, soit défaut de zèle ou de loisir de la part des membres du comité, soit manque de fonds nécessaires, tout ce qui en sortit se réduisit à l'édition, par le marquis Du Chasteler, de la chronique de Gilbert, chancelier des comtes de Hainaut sur la fin du XII<sup>e</sup> et au commencement du XIII<sup>e</sup> siècle.

L'œuvre pour l'accomplissement de laquelle l'Académie et le Gouvernement lui-même s'étaient en quelque sorte montrés impuissants, M. De Nelis, devenu évêque d'Anvers, crut pouvoir l'entreprendre, aidé de ses seules forces. Il s'était livré à des recherches étendues sur l'histoire de la Belgique ; il avait eu accès aux bibliothèques et aux chartiers qui contenaient le plus de richesses : il annonça, en 1783, le dessein de publier, en trente à trente-cinq volumes in-4<sup>o</sup>, une collection d'historiens des Pays-Bas.

Cette entreprise, ainsi que toutes celles dont le projet avait été précédemment conçu, n'eut point de suite. Il faut d'autant plus le regretter que, dans son *Prodromus rerum Belgicarum*, le seul monument que nous possédions de ses longs et importants travaux, le savant évêque d'Anvers a prouvé qu'il eût été capable de s'acquitter de la tâche difficile qu'il s'était imposée.

Dans les dernières années de notre communauté politique avec la Hollande, le Gouvernement avait résolu de faire publier, aux frais de l'État, les chroniques belges inédites, et il avait institué une commission à cet effet (1).

(1) Un arrêté royal du 23 décembre 1826 nomme membres de cette commission : MM. De Reiffenberg, Willems, Van de Weyer, Raoul et Bernhardi.

Au mois de septembre 1830, la commission dont je viens de parler n'avait encore livré au public aucun des ouvrages qu'elle avait annoncé l'intention d'édition ; seulement deux de ces ouvrages se trouvaient entre les mains de l'imprimeur : le premier volume de la chronique d'*a Thymo* et quelques feuilles de la chronique flamande de Jean Van Heelu venaient de sortir de la presse (1).

Je viens de proposer à Votre Majesté de reprendre une œuvre nationale, aussi souvent abandonnée ou interrompue qu'entreprise. Je ne m'arrêterai pas à démontrer que c'est sous les auspices des Gouvernements seuls, que de pareilles entreprises peuvent aujourd'hui être exécutées; seuls ils possèdent les ressources de tout genre qu'elles exigent : d'une part, en effet, les dépenses qu'elles entraînent ne sauraient être bien onéreuses pour eux, et, de l'autre, ils sont dépositaires des matériaux les plus importants qui doivent y être employés. Des individus isolés, quels que fussent leurs efforts, n'obtiendraient que des résultats partiels et nécessairement bornés.

Le projet d'arrêté ci-joint a été basé sur cette donnée.

L'article premier institue une Commission pour la recherche et la mise en lumière des chroniques belges inédites.

Il est évident qu'un aussi grand travail réclame le concours d'un certain nombre de coopérateurs. Les hommes que je désigne au choix de Votre Majesté se recommandent à cette distinction par leurs connaissances et par leurs travaux sur l'histoire nationale.

L'art. 2 porte que la Commission, aussitôt après qu'elle aura été installée, s'occupera de rédiger un plan pour ses travaux.

(1) Il faut y ajouter l'*Histoire de la Toison d'or*.

Je pense, Sire , qu'à cet égard une grande latitude doit être laissée à la Commission.

Par l'art. 3 du projet d'arrêté, une somme annuelle de cinq mille francs , à prélever sur le crédit alloué au budget du département de l'intérieur pour l'encouragement des sciences et des lettres , est mise à la disposition de la Commission, jusqu'à ce qu'elle ait rempli la tâche qui lui est confiée.

Il m'a paru de toute nécessité, pour assurer aux travaux de la Commission une marche régulière, de lui allouer un subside fixe et sur lequel elle puisse compter ; elle fera ses arrangements en conséquence. Il arrivera que, une année, les 5,000 francs ne seront pas dépensés ; une autre année , ils auront été insuffisants : le déficit de l'une sera couvert par l'excédant de l'autre.

Au surplus, la Commission est tenue, d'après le même article , de rendre compte, chaque année, au département de l'intérieur , de l'emploi des fonds affectés à ses travaux.

La somme annuelle de 5,000 francs est destinée à faire face aux frais de copie , aux frais de déplacement des membres de la Commission et aux frais d'impression que ne couvrira pas la vente des ouvrages.

Dans l'art. 4 et dernier, le Gouvernement fait espérer aux membres de la Commission les distinctions ou les récompenses que leurs travaux auront pu mériter : c'est un encouragement dont Votre Majesté reconnaîtra l'opportunité autant que la justice.

J'ose me flatter , Sire, que l'ensemble de ces dispositions répondra aux vues libérales de Votre Majesté, et je les soumets avec confiance à son approbation..

*Le Ministre de l'Intérieur,*  
CH. ROGIER.

*Arrêté royal organique de la Commission royale d'histoire.*

---

LÉOPOLD , ROI DES BELGES ,

A TOUS PRÉSENTS ET A VENIR, SALUT.

Considérant que tous les travaux qui ont pour objet de répandre des lumières sur l'histoire de la Belgique , méritent Notre sollicitude ;

Qu'ils doivent contribuer à la fois au développement du patriotisme et aux progrès des lettres ;

Que, déjà , mû par ce motif, Nous avons ordonné la publication des catalogues des Archives de l'État et celles des documents intéressants pour l'histoire générale du royaume, qui existent tant dans ces Archives que dans les autres dépôts de titres du pays ;

Considérant que la mise au jour des chroniques belges inédites doit concourir puissamment au même but ;

Sur le rapport de Notre Ministre de l'intérieur ,

NOUS AVONS ARRÊTÉ ET ARRÊTONS :

ART. 1<sup>er</sup>. Une Commission est instituée à l'effet de rechercher et mettre au jour les chroniques belges inédites.

Cette Commission est composée de :

MM. De Gerlache, premier président de la Cour de cassation, membre de l'Académie royale des sciences et belles-lettres de Bruxelles ;

L'abbé De Ram, archiviste de l'archevêché et professeur au séminaire archiépiscopal de Malines ;

Le baron de Reiffenberg, professeur à l'université de Louvain, membre de l'Académie de Bruxelles ;

Dewez , inspecteur des athénées et collèges , secrétaire perpétuel de l'Académie de Bruxelles ;

Gachard , archiviste général du royaume ;

Warnkœnig , professeur à l'université de Gand ;

Et J.-F. Willems , receveur à Eecloo.

ART. 2. La Commission sera installée par Notre Ministre de l'intérieur.

Elle s'occupera , dans ses premières séances , de la rédaction d'un plan pour ses travaux , qu'elle soumettra à l'approbation de Notre dit Ministre.

ART. 3. Il sera mis à la disposition de la Commission , jusqu'à l'entier accomplissement de la tâche qui lui est confiée , une somme annuelle de cinq mille francs , destinée à couvrir les frais de toute nature qu'elle aura à supporter.

Cette somme sera prélevée sur le crédit alloué au budget du département de l'intérieur , pour l'encouragement des sciences et des lettres.

La Commission rendra compte de son emploi , chaque année , à Notre Ministre de l'intérieur.

ART. 4. Nous nous réservons d'accorder aux membres de la Commission telles distinctions et récompenses dont Nous les aurons jugés dignes.

ART. 5. Notre Ministre de l'intérieur est chargé de l'exécution du présent arrêté , qui sera inséré au *Bulletin Officiel*.

Donné à Bruxelles , le 22 juillet 1834.

LÉOPOLD.

Par le Roi :

*Le Ministre de l'intérieur ,*

CH. ROGIER.

---

*Règlement intérieur de la Commission royale d'histoire (1).*

---

LE MINISTRE DE L'INTÉRIEUR ,

Vu l'arrêté royal du 22 juillet 1834, organique de la Commission royale d'histoire;

Vu les propositions de ladite Commission ;

ARRÊTE :

ART. 1<sup>er</sup>. La Commission, composée de sept membres, nommés par le Roi, choisit dans son sein un président, un secrétaire et un trésorier.

ART. 2. Les membres de la Commission s'assemblent régulièrement à Bruxelles quatre fois l'an, dans les mois de janvier, avril, juillet et octobre, pour délibérer sur les matières soumises à leur examen, se concerter sur les publications qui font l'objet de leurs travaux d'après le plan approuvé par le Ministre de l'intérieur, conformément à l'art. 2 de l'arrêté royal du 22 juillet 1834, et s'aider mutuellement de leurs lumières et de leurs connaissances.

La Commission s'assemble extraordinairement, lorsque le président le juge convenable.

ART. 3. Le président met les matières en délibération, recueille les voix, et conclut au nom de la Commission.

En cas d'absence, il est remplacé par le doyen d'âge.

ART. 4. Il est publié un compte-rendu ou bulletin des

(1) Voyez, page 70, les modifications apportées à ce règlement et à l'arrêté royal qui le précède.

séances de la Commission , dans lequel sont rapportés les sujets dont elle s'est occupée , et les communications qu'elle a reçues, en tant que celles-ci concernent l'histoire de la Belgique.

Aucune communication ne peut toutefois y être insérée, qu'après résolution prise par la Commission.

Le secrétaire est invité à continuer de placer , à la suite du compte-rendu , un bulletin bibliographique , où seront mentionnées les publications relatives à l'histoire de la Belgique, faites dans le royaume et à l'étranger , mais sans y exprimer d'opinion sur le mérite de ces ouvrages.

ART. 5. La Commission étant instituée uniquement à l'effet de rechercher et de mettre au jour les chroniques belges inédites , les membres éditeurs s'abstiennent d'introduire dans les publications qui leur sont confiées des matières étrangères au contenu du texte principal de l'ouvrage.

ART. 6. Les règles de publication arrêtées dans les séances de la Commission du 4 et du 16 août 1834 , et imprimées dans le recueil de ses bulletins , vol. I<sup>er</sup> , pp. 4 , 5 et 6 , seront strictement observées. Chaque volume à publier ne dépassera pas 100 feuilles in-4<sup>o</sup>.

ART. 7. Aucune publication comprise dans le plan approuvé par le Ministre de l'intérieur , ne sera autorisée qu'après que le membre qui désirera en être chargé aura fait connaître, dans un rapport à la Commission, le plan qu'il se propose de suivre , ainsi que la nature et l'importance des documents qu'il croit devoir ajouter au texte principal. L'impression commencera quand la copie d'un tiers de volume , au moins , pourra être livrée à l'imprimeur.

ART. 8. Les cartes et planches reconnues nécessaires ,

pour être jointes au texte des chroniques, ou de leurs appendices, ne seront confectionnées que lorsque la Commission en aura autorisé la dépense, sur évaluation approximative.

**ART. 9.** Tous les mois, l'imprimeur adressera à chaque membre de la Commission, une bonne feuille de tout ce qu'il aura imprimé du texte des volumes de la collection.

**ART. 10.** Chaque membre reçoit un exemplaire sur grand papier et un exemplaire sur papier ordinaire, des volumes de la collection, ainsi que six exemplaires du Bulletin. Il a droit, en outre, à vingt-cinq exemplaires dits d'auteur de chacun des ouvrages qu'il est chargé de publier (1).

**ART. 11.** La distribution et la mise en vente des volumes ne peuvent avoir lieu, en Belgique, que dix jours après leur présentation au Roi, leur remise aux membres de la Commission et leur envoi dans les pays étrangers.

**ART. 12.** Les employés attachés à la Commission, adressent au président, avant chaque assemblée trimestrielle, un rapport sur leurs travaux pendant le trimestre qui a précédé.

La Commission elle-même adresse au Ministre de l'intérieur, à la fin de chaque année, un rapport général sur ses travaux.

**ART. 13.** La Commission s'abstient de porter un jugement sur les ouvrages imprimés d'auteurs vivants, quand ces ouvrages n'ont pas de rapport direct avec ses travaux.

(1) Deux lettres du Ministre de l'intérieur, datées du 12 août et du 21 octobre 1847, 5<sup>e</sup> division, n<sup>o</sup> 2878, statuent que *tous les membres* de l'Académie seront gratifiés également des publications de la commission.

ART. 14. Les résolutions et les pièces expédiées par la Commission ou en son nom, sont signées par le président et par le secrétaire.

ART. 15. Le secrétaire est dépositaire des papiers et documents appartenant à la commission. Il en tient inventaire.

ART. 16. Les comptes sont vérifiés par le trésorier et visés par le président et par le secrétaire.

Ils sont transmis ensuite au Ministre de l'intérieur, qui en soigne la liquidation.

Cependant une somme à déterminer par le Ministre de l'intérieur pourra être mise annuellement à la disposition de la Commission pour faire face aux dépenses urgentes.

Il sera rendu un compte régulier de l'emploi de cette somme.

ART. 17. A l'avenir les ouvrages dont il sera fait hommage à la Commission, seront déposés à la Bibliothèque de l'Académie, à l'exception de ceux dont le commencement a été envoyé à la Bibliothèque royale, qui continuera à en recevoir la suite. Les titres de ces ouvrages et les noms des donateurs, seront insérés au *Bulletin* (1).

ART. 18. Pour les cas d'urgence et de moindre importance, ainsi que pour les travaux relatifs à la confection de la table chronologique des chartes imprimées, concernant l'histoire de la Belgique, les membres de la Commission domiciliés à Bruxelles, réunis à ceux qui s'y trouveraient temporairement, sont autorisés à prendre telles résolutions qu'ils jugeront convenir.

(1) Cet article a été adopté par l'arrêté royal du 8 juin 1847, qui modifie la réduction primitive.

Il sera rendu compte à la Commission, dans son assemblée ordinaire suivante, de ce qui aura été fait en conséquence de la présente autorisation (1).

Bruxelles le 29 mars 1845.

NOTHOMB.

---

*Rapport au Roi sur l'adjonction de la Commission royale  
d'histoire à l'Académie.*

SIRE,

Par arrêté du 22 juillet 1834, Votre Majesté a créé une Commission, à l'effet de rechercher et de mettre au jour les chroniques belges inédites.

La Commission a dignement répondu au but de son institution. Elle a publié jusqu'aujourd'hui huit volumes de chroniques et dix volumes de bulletins de ses séances.

Ces travaux, Sire, ont obtenu les suffrages du monde littéraire. Mais, jusqu'à présent, ils avaient été exécutés en

(1) Par sa lettre en date du 20 novembre 1846, M. le Ministre de l'intérieur a fait connaître que la correspondance officielle de la Commission royale d'histoire doit se faire par le Secrétaire perpétuel de l'Académie, conformément à l'art. 1<sup>er</sup> de l'arrêté royal du 1<sup>er</sup> décembre 1845. Le secrétaire de la Commission royale d'histoire reste chargé de la correspondance particulière entre les membres.

dehors de l'Académie, quoique, par leur nature, ils paraissent appartenir à ce corps savant. En conséquence, il m'a semblé qu'il serait convenable de les faire rentrer dans le cercle de ses travaux.

Cette mesure est d'autant plus opportune, que Votre Majesté a assigné à chacune des trois classes de l'Académie, un cercle de travaux bien distincts. Au premier rang de ceux qui sont confiés à la classe des lettres, se trouve l'histoire nationale. Dès lors, Sire, il paraît juste de lui donner aussi dorénavant la direction des recherches et des publications de la Commission d'histoire.

Il est, du reste, à remarquer que tous les membres de celle-ci font déjà partie de l'Académie, et rien ne sera changé à la constitution actuelle de la Commission d'histoire, si ce n'est que ses travaux auront, dans le patronage de l'Académie, une garantie de plus aux yeux du monde savant.

C'est pour ces motifs, Sire, que j'ai l'honneur de soumettre à Votre Majesté le projet d'arrêté ci-joint.

*Le Ministre de l'intérieur,*

SYLVAIN VAN DE WEYER.

---

*Arrêté royal qui fait rentrer la Commission royale d'histoire  
dans le sein de l'Académie.*

---

**LÉOPOLD , ROI DES BELGES ,**

**A TOUS PRÉSENTS ET A VENIR, SALUT.**

**Vu Notre arrêté de ce jour , portant réorganisation de l'Académie royale des sciences , des lettres et des beaux-arts de Belgique ;**

**Revu Notre arrêté du 22 juillet 1834 , instituant une Commission à l'effet de rechercher et mettre au jour les chroniques belges inédites ;**

**Sur le rapport de Notre Ministre de l'intérieur ;**

**NOUS AVONS ARRÊTÉ ET ARRÊTONS :**

**ART. 1<sup>er</sup>.** La Commission prérappelée , dans sa formation actuelle et avec son budget spécial , est maintenue.

Elle rentre dans le sein de l'Académie , et sa correspondance est soumise aux dispositions arrêtées pour cette compagnie.

Il en est de même de ses archives.

Ses publications serviront de complément à celles de l'Académie.

**ART. 2.** Notre Ministre de l'intérieur est chargé de l'exécution du présent arrêté.

**Donné à Laeken , le 1<sup>er</sup> décembre 1845.**

**LÉOPOLD,**

**PAR LE ROI :**

*Le Ministre de l'intérieur ,*

**SYLVAIN VAN DE WEYER.**

---

*Création d'un Bureau paléographique.*

---

**LÉOPOLD, ROI DES BELGES,**

**A TOUS PRÉSENTS ET A VENIR, SALUT.**

**Sur le rapport de Notre Ministre de l'intérieur ,**

**NOUS AVONS ARRÊTÉ ET ARRÊTONS :**

**ART. 1<sup>er</sup>.** Il est annexé à la Commission royale d'histoire et sous la haute direction de celle-ci, un bureau paléographique.

**ART. 2.** Ce bureau est chargé de satisfaire aux demandes qui lui seront faites tant par les administrations publiques que par les particuliers, et qui auront pour objet des transcriptions, des extraits, des analyses des textes, des traductions, des renseignements empruntés aux manuscrits et aux archives.

**ART. 3.** Le personnel se compose d'un chef de bureau et d'un certain nombre d'attachés.

**ART. 4.** Le chef du bureau, seul, est salarié; il est nommé par Nous et son traitement est fixé par l'arrêté de sa nomination.

**ART. 4.** Les attachés sont nommés par le Ministre de l'intérieur; ils doivent être au moins candidats en philosophie et lettres, ils sont exercés dans l'interprétation des manuscrits, dans leur transcription, et généralement dans tout

ce qui concerne la paléographie, surtout la paléographie nationale.

ART. 6. Les attachés n'ont point de traitement ; ils font gratuitement les copies et les recherches demandées par les départements ministériels pour le service de l'administration, mais celles qui sont exécutées pour des particuliers ou pour des institutions littéraires ou scientifiques, leur sont payées suivant un tarif à établir.

ART. 7. Le nombre des attachés ne pourra dépasser six, il sera pour commencer limité à deux et augmenté successivement suivant que les travaux du bureau en feront sentir la nécessité.

ART. 8. La Commission royale d'histoire proposera à Notre Ministre de l'intérieur les mesures réglementaires pour l'organisation du bureau.

ART. 9. Notre Ministre de l'intérieur est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Donné à Paris, le 30 janvier 1847 (1).

LÉOPOLD.

PAR LE ROI :

*Le Ministre de l'intérieur,*

Comte DE THEUX.

(1) Un arrêté du même jour nomme M. Émile Gachet, chef du bureau paléographique. Par un autre arrêté du 8 septembre 1847, M. P. Gigot a été attaché au même bureau.

---

CORRESPONDANCE DE L'ACADÉMIE.

---

*Arrêté royal accordant la franchise de port.*

---

LÉOPOLD, ROI DES BELGES,

*A tous présents et à venir, salut.*

Revu Notre arrêté en date du 8 novembre 1841, qui attribue la franchise de port à la correspondance officielle de l'Académie royale de médecine ;

Considérant que, par des motifs analogues, il y a lieu d'accorder le même privilège à l'Académie royale des sciences et belles-lettres de Bruxelles ;

Sur la proposition de Notre Ministre des Travaux Publics ;

NOUS AVONS ARRÊTÉ ET ARRÊTONS :

Article 1<sup>er</sup>. Notre Ministre de l'intérieur est autorisé à correspondre en franchise de port, *sous enveloppe fermée*, avec le bureau de l'Académie des sciences et belles-lettres de Bruxelles, et les membres de ce corps individuellement.

Art. 2. La franchise est également attribuée à la correspondance sous bandes et contre-seing que l'Académie et son Secrétaire perpétuel doivent échanger avec chacun de ses membres.

Art. 5. Le contre-seing de l'Académie en nom collectif sera exercé, soit par le Président, soit par le Secrétaire perpétuel délégué à cet effet.

Notre Ministre des travaux publics est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Donné à Bruxelles, le 22 décembre 1841.

**LÉOPOLD.**

Par le Roi :

*Le Ministre des travaux publics,*

**L. DESMAISIÈRES.**

*NB.* Pour que les envois parviennent avec la franchise de port, il est indispensable que les lettres, papiers ou livres soient mis sous bandes croisées à l'adresse du Secrétaire perpétuel et contresignées par le membre, correspondant ou associé, qui fait l'envoi. De plus, les envois doivent être déposés au bureau de la poste; l'exemption n'a pas lieu pour les papiers qui seraient simplement jetés dans la boîte aux lettres.

---

**LISTE DES MEMBRES,**

**DES CORRESPONDANTS ET DES ASSOCIÉS DE L'ACADÉMIE.**

**(Janvier 1850.)**



**LE ROI, PROTECTEUR.**

---

M. D'OMALIUS D'HALLOY, président pour 1850.

» QUETELET, secrétaire perpétuel.

---

**COMMISSION ADMINISTRATIVE.**

Le directeur de la classe des Sciences, M. D'OMALIUS D'HALLOY.

» des Lettres, M. le chanoine DE RAM.

» des Beaux-Arts, M. BARON.

Le Secrétaire perpétuel.

Le délégué de la classe des Sciences, M. DUMORTIER.

» des Lettres, M. le baron DE GERLACHE.

» des Beaux-Arts, M. BRAEMT.

---

M. DE HEMPTINNE, trésorier de l'Académie.

---

**CLASSE DES SCIENCES.**

- M. D'OMALIUS D'HALLOY, directeur.  
» DE HEMPTINNE, vice-directeur.  
» QUETELET, secrétaire perpétuel.

—  
30 MEMBRES.

*Section des sciences mathématiques et physiques (15 membres).*

- M. KESTELOOT, J. L.; à Gand. . . . . Nommé le 3 juillet 1816.  
» THIRY, Ch. E. J.; à Bruxelles. . . . . — id.  
» QUETELET, A. J. L.; à Bruxelles. . . . . Élu le 1<sup>er</sup> février 1820,  
» PAGANI, G. M.; à Louvain. . . . . — 28 mars 1825.  
» TIMMERMANS, H. A.; à Gand. . . . . — 12 octobre 1833.  
» DE HEMPTINNE, A.; à Bruxelles. . . . . — 7 mai 1834.  
» CRAHAY, J. G.; à Louvain. . . . . — 8 mai 1835.  
» MARTENS, M.; à Louvain. . . . . — 15 décem. 1835.  
» PLATEAU, J.; à Gand. . . . . — 15 décem. 1836.  
» DELVAUX, C.; à Liège . . . . . — 14 décem. 1841.  
» STAS, J. S.; à Bruxelles . . . . . — id.  
» DE KONINCK, L. G.; à Liège . . . . . — 15 décem. 1842.  
» DE VAUX, Ad.; à Bruxelles . . . . . — 16 décem. 1846.  
» NERENBURGER, G. A.; à Bruxelles . . . . . — 15 décem. 1849.  
. . . . .

*Section des sciences naturelles (15 membres).*

- M. D'OMALIUS D'HALLOY, J. J.; à Halloy . Nommé le 3 juillet 1816.  
» VANDERMAELEN, P.; à Bruxelles. . . . . Élu le 10 janvier 1829.  
» DUMORTIER, B. C.; à Tournay . . . . . — 2 mai 1829.  
» SAUVEUR, D.; à Bruxelles. . . . . — 7 novem. 1829.

M. LEJEUNE, A. L. S.; à Verviers . . . . .	Élu le 7 mai 1834.
» WESMAEL, C.; à Bruxelles. . . . .	— 15 décem. 1835.
» DUMONT, A. H.; à Liège. . . . .	— 15 décem. 1836.
» CANTRAINE, F.; à Gand. . . . .	— id.
» KICKX, J.; à Gand . . . . .	— 15 décem. 1837.
» MORREN, Ch.; à Liège . . . . .	— 7 mai 1838.
» VAN BENEDEN, P. J.; à Louvain . . . . .	— 15 décem. 1842.
» Le baron DE SELYS-LONGCHAMPS, Edm.; à Liège. . . . .	— 16 décem. 1846.
» Le vicomte DU BUS, B.; à Bruxelles. . . . .	— id.
» NYST, H.; à Louvain . . . . .	— 17 décem. 1847.
» GLUGE, T.; à Bruxelles . . . . .	— 15 décem. 1849.

## CORRESPONDANTS (10 au plus).

M. GALEOTTI, H.; à Bruxelles . . . . .	Élu le 7 mai 1841.
» DUPREZ, F.; à Gand. . . . .	— 16 décem. 1846.
» MAUS, M. H. J.; à Bruxelles . . . . .	— id.
» MEYER, A.; à Liège . . . . .	— id.
» MELSSENS; à Bruxelles . . . . .	— id.
» LOUYET, P.; à Bruxelles . . . . .	— id.
» BRASSEUR, J. B.; à Liège . . . . .	— 17 décem. 1847.
» SCHAAR, M.; à Gand . . . . .	— 15 décem. 1849.

## 50 ASSOCIÉS.

M. Le baron DE GEER, J. W. L.; à Utrecht. Nommé le 3 juillet 1816.	
» VROLIK, G.; à Amsterdam . . . . .	— id.
» VÈNE, A.; à Paris . . . . .	Élu le 2 février 1824.
» GERGONNE, F. D.; à Montpellier. . . . .	— 8 mai 1824.
» MOREAU DE JONNÈS, Alex.; à Paris. . . . .	— 21 mai 1825.
» OCKEN; à Zurich. . . . .	— 8 octobre 1825.
» BABBAGE, Ch.; à Londres. . . . .	— 7 octobre 1826.
» HERSCHEL, sir John F. W.; à Londres. . . . .	— id.

M. VILLERMÉ, L. R. ; à Paris. . . . .	Élu le 31 mars 1827.
» BERTOLONI, Ant. ; à Bologne. . . . .	— 6 octobre 1827.
» GRANVILLE, A. B. ; à Londres. . . . .	— id.
» BARLOW, P. ; à Woolwich. . . . .	— 10 novem. 1827.
» SOUTH, sir James ; à Londres. . . . .	— id.
» SABINE, Édouard ; à Londres. . . . .	— 2 février 1828.
» BARRAT, John ; à Grassinton-Moor. . . . .	— 1 <sup>er</sup> mars 1828.
» TAYLOR, John ; à Londres. . . . .	— id.
» CHASLES ; à Paris. . . . .	— 4 février 1829.
» BLUME, Ch. L. ; à Leyde . . . . .	— 2 mai 1829.
» BROWN, Robert ; à Londres. . . . .	— 7 novem. 1829.
» ENCKE, J. F. ; à Berlin. . . . .	— id.
» SCHUMACHER, H. C. ; à Altona. . . . .	— id.
» VAN REES, R. ; à Utrecht . . . . .	— 6 mars 1830.
» Le baron DE HUMBOLDT, A. ; à Berlin . . . . .	— 3 avril 1830.
» ARAGO, D. F. J. ; à Paris . . . . .	— 5 avril 1834.
» BREWSTER, sir David ; à Édimbourg. . . . .	— id.
» CRELLE, A. L. ; à Berlin. . . . .	— id.
» PLANA, J. ; à Turin . . . . .	— id.
» MATTEUCCI, Ch. ; à Pise . . . . .	— 8 novem. 1834.
» DE MACEDO ; à Lisbonne . . . . .	— 15 décem. 1836.
» DECAISNE, Jos. ; à Paris. . . . .	— id.
» TIEDEMANN, Fr. ; à Heidelberg . . . . .	— 15 décem. 1837.
» DE BLAINVILLE (H. M. Ducrotay) ; à Paris . . . . .	— 8 mai 1838.
» GAUSS, Ch. Fr. ; à Goettingue. . . . .	— 14 décem. 1841.
» SCHWANN, Ph. ; à Liège. . . . .	— id.
» SPRING, A. ; à Liège . . . . .	— id.
» BACHE, D. ; à Philadelphie. . . . .	— 9 mai 1842.
» BONAPARTE, Charles P., prince de Ca- nino ; à Rome . . . . .	— id.
» DE LA RIVE, Aug. ; à Genève . . . . .	— id.
» DE MARTIUS, Ch. Fr. Ph. ; à Munich. . . . .	— id.
» FUSS, P. H. ; à St-Pétersbourg . . . . .	— id.

- M. OERSTED, J. Ch.; à Copenhague. . . . Élu le 9 mai 1842.
- » LACORDAIRE, Th.; à Liège. . . . — 15 décem. 1842.
- » SOMMÉ; à Anvers . . . . . — 9 mai 1843.
- » DE BUCH, Léopold; à Berlin . . . . — 17 décem. 1843.
- » DUMAS, J. B.; à Paris . . . . . — id.
- » FARADAY, Michel; à Londres . . . . — 17 décem. 1847.
- » OWEN, Richard; à Londres. . . . . — id.
- » DE BEAUMONT, Élie; à Paris . . . . — id.
- » LAMARLE; à Gand . . . . . — id.
- » WHEATSTONE, Ch.; à Londres . . . — 15 décem. 1849.
-

## CLASSE DES LETTRÉS.

M. Le chanoine DE RAM, directeur.

» LECLERCQ, vice-directeur.

» QUETELET, secrétaire perpétuel.

—  
30 MEMBRES.

*La section des lettres et celle des sciences morales et politiques réunies.*

M. Le baron DE REIFFENBERG, F. A. F. T. ;	
à Bruxelles . . . . .	Élu le 8 juillet 1823.
» Le chevalier MARCHAL, J. ; à Bruxelles.	— 4 février 1829.
» STEUR, Ch. ; à Gand. . . . .	— 5 décem. 1829.
» Le baron DE GERLACHE, E. C. ; à Brux.	— 12 octobre 1833.
» Le baron DE STASSART, G, J, A. ; à Bruxelles. . . . .	— id.
» GRANDGAGNAGE, F. C. J. ; à Liège . .	— 7 mars 1835.
» Le chanoine DE SMET, J. J. ; à Gand .	— 6 juin 1835.
» Le chanoine DE RAM, P. F. X. ; à Louvain.	— 15 décem. 1837.
» ROULEZ, J. E. G. ; à Gand. . . . .	— id.
» LESBROUSSART, Ph. ; à Bruxelles . .	— 7 mai 1838.
» MOKE, H. G. ; à Gand . . . . .	— 7 mai 1840.
» NOTHOMB, J. B. ; à Bruxelles. . . .	— id.
» VAN DE WEYER, Sylvain ; à Bruxelles .	— id.
» GACHARD, L. P. ; à Bruxelles. . . .	— 9 mai 1842.
» QUETELET, A. J. L. ; à Bruxelles . .	Nommé le 1 <sup>er</sup> déc. 1845.
» VAN PRAET, Jules ; à Bruxelles . . .	Élu le 10 janvier 1846.
» BORGNET, A. ; à Liège . . . . .	— id.
» Le baron DE St-GENOIS, Jules ; à Gand.	— id.
» DAVID, J. B. ; à Louvain . . . . .	— id.
» VAN MEENEN, P.-F ; à Bruxelles. . .	— id.

- M. DE VAUX, Paul; à Bruxelles . . . . . Élu le 10 janvier 1846.  
» DE DECKER, P. J. F.; à Bruxelles. . . . . — id.  
» SCHAYES, A. G. B.; à Bruxelles. . . . . — 11 janvier 1847.  
» SNELLAERT; à Gand . . . . . — id.  
» L'abbé CARTON, C.; à Bruges . . . . . — id.  
» HAUS, J. J.; à Gand. . . . . — id.  
» BORMANS, J. H.; à Liège. . . . . — id.  
» LECLERCQ, M. N. J.; à Bruxelles . . . . . — 17 mai 1847.  
» POLAIN, L.; à Liège. . . . . — 7 mai 1849.  
. . . . .

CORRESPONDANTS (10 au plus).

- M. DE WITTE, J.; à Anvers . . . . . Élu le 7 mai 1840.  
» BAGUET, F. N. J. G.; à Louvain. . . . . — 14 décem. 1841.  
» BERNARD, Ph.; à Bruxelles. . . . . — 9 mai 1842.  
» GRUYER, Louis; à Bruxelles . . . . . — 10 janvier 1846.  
» FAIDER, Ch.; à Bruxelles . . . . . — id.  
» DUCPÉTIAUX, Ed.; à Bruxelles . . . . . — 11 janvier 1847.  
» ARENDT, G. A.; à Louvain. . . . . — id.  
» SERRURE, C. P.; à Gand . . . . . — id.

50 ASSOCIÉS.

- M. Le duc d'URSEL, C.; à Bruxelles . . . . . Nommé le 3 juillet 1816.  
» VAN LENNEP, D. J.; à Amsterdam. . . . . — id.  
» DE MOLÉON, J. G. V.; à Paris . . . . . Élu le 14 octobre 1820.  
» LENORMAND, L. Séb.; à Paris. . . . . — id.  
» DE LA FONTAINE; à Luxembourg . . . . . — 23 décem. 1822.  
» MULLER; à Trèves . . . . . — id.  
» WITTENBACH; à Trèves. . . . . — id.  
» VAN GOBBELSCHROY, L.; à Bruxelles. — 20 août 1825.

M. VAN EWYCK, D. J. ; à Bois-le-Duc . . .	Élu le 4 février 1826.
» DE JONGE, J. C. ; à La Haye . . .	— 1 <sup>er</sup> avril 1826.
» COUSIN, Victor ; à Paris . . .	— 6 octobre 1827.
» COOPER, C. P. ; à Londres . . .	— 5 avril 1834.
» LEGLAY, A. ; à Lille . . .	— id.
» BLONDEAU, J. B. A. H. ; à Paris . . .	— 15 décem. 1836.
» MONE, J. ; à Carlsruhe . . .	— 7 mai 1840.
» GROEN VAN PRINSTERER ; à La Haye . . .	— 15 décem. 1840.
» LENORMANT, Charles ; à Paris . . .	— 14 décem. 1841.
» Le vicomte DE SANTAREM ; à Lisbonne . . .	— 15 décem. 1842.
» L'abbé GAZZERA, C. ; à Turin . . .	— id.
» GRIMM, Jacques ; à Berlin . . .	— id.
S. E. le cardinal MAÏ, A. ; à Rome . . .	— id.
M. PHILIPS ; à Munich . . .	— id.
» RAOUL-ROCHETTE, D. ; à Paris . . .	— 17 décem. 1843.
» DINAUX, Arthur ; à Valenciennes . . .	— 9 février 1846.
» ELLIS, sir Henry ; à Londres . . .	— id.
» GIOBERTI, Vincent ; à Turin . . .	— id.
» GUIZOT, F. P. G. ; à Paris . . .	— id.
» HALLAM, Henry ; à Londres . . .	— id.
» MIGNET, F. A. A. ; à Paris . . .	— id.
» RAFN ; à Copenhague . . .	— id.
» RAMON DE LA SAGRA ; à Madrid . . .	— id.
» RANKE ; à Berlin . . .	— id.
» SALVA, Miguel ; à Madrid . . .	— id.
» WARNKOENIG ; à Tubingue . . .	— id.
» Le baron DE HAMMER - PURGSTAL ; à Vienne . . .	— 11 janvier 1847.
» DROZ, F. X. J. ; à Paris . . .	— id.
» Le baron DUPIN, Charles ; à Paris . . .	— id.
» HERMANN, Ch. Fr. ; à Goettingue . . .	— id.
» HURTER ; à Vienne . . .	— id.
» LEEMANS ; à Leyde . . .	— id.
» MITTERMAIER ; à Heidelberg . . .	— id.

M. PERTZ; à Berlin . . . . .	Élu le 11 janvier 1847.
» RITTER, Ch ; à Berlin . . . . .	— id.
» MANZONI; à Milan . . . . .	— 17 mai 1847.
» PANOFKA; à Berlin . . . . .	— 7 mai 1849.
» NOLET DE BRAUWERE VAN STEELAND; à Bruxelles . . . . .	— id.
» DE BONNECHOSE, Em. ; à Bruxelles . . . . .	— id.
» WHEWELL, W. ; à Cambridge. . . . .	— id.
» NASSAU-SENIOR; à Londres . . . . .	— id.
» Le duc DE CARAMAN; à Paris . . . . .	— id.

**CLASSE DES BEAUX-ARTS.**

- M. BARON, directeur.  
» NAVEZ, vice-directeur.  
» QUETELET, secrétaire perpétuel.
- 

30 MEMBRES.

*Section de Peinture :*

- M. DE KEYZER, N.; à Anvers . . . . . Nommé le 1<sup>er</sup> déc. 1845.  
» GALLAIT, Louis; à Bruxelles . . . . . — id.  
» LEYS, H.; à Anvers . . . . . — id.  
» MADOU, Jean; à Bruxelles. . . . . — id.  
» NAVEZ, F. J.; à Bruxelles. . . . . — id.  
» VERBOECKHOVEN, Eugène; à Bruxelles . . . . . — id.  
» Le baron WAPPERS, G.; à Anvers . . . . . — id.  
» DE BRAEKELEER, F.; à Anvers . . . . . Élu le 8 janv. 1847.  
» VAN EYCKEN, J.; à Bruxelles. . . . . — 22 sept. 1848.

*Section de Sculpture :*

- M. GEEFS, Guillaume; à Bruxelles . . . . . Nommé le 1<sup>er</sup> déc. 1845.  
» SIMONIS, Eugène; à Bruxelles . . . . . — id.  
» GEEFS, Joseph; à Anvers . . . . . Élu le 9 janvier 1846.  
» FRAIKIN; à Bruxelles . . . . . — 8 janvier 1847.

*Section de Gravure :*

- M. BRAEMT, J. P.; à Bruxelles . . . . . Nommé le 1<sup>er</sup> déc. 1845.  
» CORR, Érin; à Anvers . . . . . Élu le 9 janvier 1846.

*Section d'Architecture :*

- M. ROELANDT, L.; à Gand . . . . . Nommé le 1<sup>er</sup> déc. 1845  
» SUYS, T. F.; à Bruxelles . . . . . — id.  
» BOURLA, P.; à Anvers . . . . . Élu le 9 janvier 1846.  
» PARTOES, H. L. F.; à Bruxelles . . . . . — 8 janvier 1847.

*Section de Musique :*

- M. DE BÉRIOT, Ch.; à Bruxelles . . . . . Nommé le 1<sup>er</sup> déc. 1845.  
» FÉTIS, F.; à Bruxelles . . . . . — id.  
» HANSENS, C. L.; à Bruxelles . . . . . — id.  
» VIEUXTEMPS, H.; à Bruxelles . . . . . — id.  
» SNEL, F.; à Bruxelles . . . . . Élu le 9 janvier 1846.

*Section des Sciences et des Lettres dans leurs rapports avec  
les Beaux-Arts :*

- M. ALVIN, Louis; à Bruxelles. . . . . Nommé le 1<sup>er</sup> déc. 1845.  
» QUETELET, A. J. L.; à Bruxelles . . . . . — id.  
» VAN HASSELT, André; à Bruxelles . . . . . — id.  
» BUSCHMANN, Ernest; à Anvers . . . . . Élu le 9 janvier 1846.  
» BARON, A. A.; à Liège. . . . . — 8 janvier 1847.  
» FÉTIS, Ed.; à Bruxelles . . . . . — id.

CORRESPONDANTS (10 au plus).

*Pour la Peinture :*

- M. DE BIEFVE, Édouard; à Bruxelles . . . . . Élu le 9 janvier 1846.  
» DYCKMANS; à Anvers . . . . . — 8 janvier 1847.

*Pour la Sculpture :*

- M. JEHOTTE, Louis; à Bruxelles . . . . . Élu le 9 janvier 1846.  
» GEERTS; à Louvain . . . . . — 8 janvier 1847.

*Pour la Gravure :*

- M. JEHOTTE, père; à Liège. . . . . Élu le 9 janvier 1846.  
» JOUVENEL, A.; à Bruxelles . . . . . — 8 janvier 1847.

*Pour l'Architecture :*

- M. RENARD, B.; à Tournay . . . . . Élu le 8 janvier 1847.

*Pour la Musique :*

- M. MENGAL; à Gand. . . . . Élu le 9 janvier 1846.

*Pour les Sciences et les Lettres dans leurs rapports avec  
les Beaux-Arts :*

- M. BOGAERTS, Félix; à Anvers . . . . . Élu le 8 janvier 1847.

50 ASSOCIÉS.

*Pour la Peinture :*

- M. VERNET, Horace; à Paris. . . . . Élu le 6 février 1846.  
» SCHEFFER, Ary; à Paris . . . . . — id.  
» CORNELIUS, P.; à Berlin. . . . . — id.  
» DE LA ROCHE, Paul; à Paris . . . . . — id.  
» LANDSEER; à Londres. . . . . — id.

M. KAULBACH, W. ; à Munich . . . . .	Élu le 6 février 1846.
» INGRES, J. ; à Paris . . . . .	— 8 janvier 1847.
» CALAME, A. ; à Genève . . . . .	— id.
» BECKER, J. ; à Francfort . . . . .	— id.
» HAGHE ; à Londres . . . . .	— id.
. . . . .	. . . . .

*Pour la Sculpture :*

M. SCHADOW, Godefroi ; à Berlin . . . . .	Élu le 6 février 1846.
» RAUCH ; à Berlin . . . . .	— id.
» PRADIER, James ; à Paris . . . . .	— id.
» RUDE, F. ; à Paris . . . . .	— id.
» RAMEY, Étienne-Jules ; à Paris . . . . .	— id.
» DAVID, d'Angers ; à Paris . . . . .	— 8 janvier 1847.
» TENERANI, Pierre ; à Rome . . . . .	— id.
» BARTOLINI ; à Florence . . . . .	— id.

*Pour la Gravure :*

M. WYON, William ; à Londres . . . . .	Élu le 6 février 1846.
» Le baron BOUCHER-DESNOYERS ; à Paris . . . . .	— id.
» FORSTER, François ; à Paris . . . . .	— id.
» BARRE, père ; à Paris . . . . .	— id.
» HENRIQUEL DUPONT ; à Paris . . . . .	— 8 janvier 1847.
» CALAMATTA, L. ; à Bruxelles . . . . .	— id.
» TOSCHI, Paul ; à Parme . . . . .	— id.
» BOVY, Ant. ; à Paris . . . . .	— id.

*Pour l'Architecture :*

M. FONTAINE, P. F. L. ; à Paris . . . . .	Élu le 6 février 1846.
» DONALDSON, Thom. ; à Londres . . . . .	— id.
» VON KLEINZE, Léon ; à Munich . . . . .	— id.

M. CARISTIE, Aug.; à Paris . . . . .	Élu le 8 janvier 1847.
» BARRY, Ch.; à Londres . . . . .	— id.
» STÜLER, A.; à Berlin . . . . .	— id.
. . . . .	.

*Pour la Musique :*

M. ROSSINI; à Bologne . . . . .	Élu le 6 février 1846.
» MEYERBEER, Giacomo; à Berlin . . . . .	— id.
» AUBER, D. F. E.; à Paris . . . . .	— id.
» SPONTINI, G. L. P.; à Paris . . . . .	— id.
» DAUSOIGNE-MÉHUL, J.; à Liége . . . . .	— id.
» HALÈVY, Jacques-F.; à Paris . . . . .	— 8 janvier 1847.
» SPOHR; à Cassel . . . . .	— id.
» LACHNER; à Munich . . . . .	— id.

*Pour les Sciences et les Lettres dans leurs rapports avec  
les Beaux-Arts :*

M. BOCK, C. P.; à Bruxelles . . . . .	Élu le 6 février 1846.
» PASSAVANT, J. D.; à Francfort . . . . .	— id.
» WAAGEN, Gust.; à Berlin . . . . .	— 8 janvier 1847.
» COUSSEMAKER; à Hasebrouck . . . . .	— id.
» AVELLINO; à Naples . . . . .	— id.
» GERHARD, Ed.; à Berlin . . . . .	— id.
» DE CAUMONT, A.; à Caen . . . . .	— 22 sept. 1848.
. . . . .	.



COMMISSION ROYALE D'HISTOIRE

*pour la publication des Chroniques inédites.*

---

- M. Le baron DE GERLACHE, président.  
» Le baron DE REIFFENBERG, secrétaire.  
» GACHARD, trésorier.  
» Le chanoine DE RAM.  
» Le chanoine DE SMET.  
» DUMORTIER.  
» BORMANS.
-

COMMISSION DE L'ACADÉMIE.

---

*Commission pour la rédaction d'une Biographie nationale.*

---

Le Président de l'Académie,

Le secrétaire perpétuel,

M. MORREN ,	délégué de la classe des Sciences.		
» KICKX ,	id.	id.	id.
» Le Baron DE STASSART ,	id.	id.	des Lettres.
» Le baron DE REIFFENBERG ,	id.	id.	id.
» FÉTIS ,	id.	id.	des Beaux-Arts.
» VAN HASSELT ,	id.	id.	id.

---

COMMISSIONS DES CLASSES.

---

*Classe des lettres. — Commission pour la littérature flamande.*

---

- M. BORMANS.  
» DAVID.  
» L'abbé CARTON.  
» SNELLAERT.  
» DE DECKER.

*Classe des Beaux-Arts. — Commission pour la rédaction d'une  
Histoire de l'art en Belgique.*

---

- M. QUETELET , président.  
» VAN HASSELT, secrétaire.  
» ALVIN.  
» FÉTIS.  
» BOCK.  
» SCHAYES.
-

## NÉCROLOGIE.

---

### *Classe des Sciences.*

VERHULST, P.-F., membre, décédé le 15 février 1849.

### *Classe des Lettres.*

CORNELISSËN, Norbert, membre, décédé le 31 juillet 1849.

WEUSTENRAAD, Th., correspondant, décédé le 25 juin 1849.

### *Classe des Beaux-Arts.*

QUATREMÈRE DE QUINGY, associé, décédé le . . . décembre 1849.

GRANET, F.-M., associé, décédé le . . . décembre 1849.

BIANCHI, C.-P., associé, décédé le . . . janvier 1850.

---

**NOTICES BIOGRAPHIQUES.**







P. F. VERHULST.

## NOTICE

SUR

PIERRE-FRANÇOIS VERHULST (1),

MEMBRE DE L'ACADÉMIE ROYALE,

Né à Bruxelles, le 28 octobre 1804; mort le 15 février 1849.

---

« L'éloge d'un homme de lettres doit être le récit de ses travaux, dit d'Alembert; mais, ajoute-t-il, il peut être utile aussi de faire connaître ce qu'il a été, et de peindre l'homme en même temps que l'écrivain (2). » Et en effet, ne rappeler que les travaux par lesquels il a pu servir la science, c'est le montrer d'une manière incomplète, le dépouiller de son individualité, et ne satisfaire qu'imparfaitement la curiosité du lecteur.

En général, ce qui nous intéresse dans une biographie, c'est de nous sentir plus près de celui qui en est l'objet; d'être en quelque sorte initié dans le secret de sa pensée; et, s'il s'est distingué par un talent supérieur, de recon-

(1) Cette notice a été lue, à la séance publique de la classe des sciences de l'Académie, le 16 décembre 1849. Le portrait que nous donnons ici, a été exécuté sous les yeux de M. Calamatta, d'après un dessin faisant partie d'une collection de portraits appartenant à l'auteur de cette *Notice*.

(2) *Réflexions sur les éloges*, p. 151, t. II des *OEuvres de d'Alembert*, édition de Belin. Paris, 1821.

naître, par les détails de sa vie privée, qu'il appartenait à notre nature, et qu'avec quelques efforts peut-être nous aurions pu nous élever à sa hauteur.

Ces détails d'ailleurs ne sont pas sans intérêt pour l'histoire générale des sciences et des lettres. Si l'on veut juger des progrès qu'un écrivain a fait faire, il faut nécessairement tenir compte des circonstances dans lesquelles il s'est trouvé, et des obstacles qu'il avait à vaincre. C'est surtout à ceux qui ont vécu dans son intimité qu'il appartient de recueillir impartialement les éléments d'appréciation qui manquent presque toujours quand arrive l'instant d'en faire usage. Par suite de cette conviction et à défaut d'autre mérite, je me suis attaché, dans les différentes notices que j'ai eu l'honneur de présenter à l'Académie sur ceux de nos confrères que la mort a frappés, d'être véridique avant tout, mais non cependant au point de me permettre d'entrer dans tous les détails de leur vie privée, surtout en présence de tombeaux quelquefois à peine fermés. « Le but des éloges littéraires, dit encore d'Alembert, est de rendre les lettres respectables, et non de les avilir (1). »

Je me hâte de le dire, le savant dont j'ai à vous parler aujourd'hui n'a point à craindre de réticences. Sa vie a été pure et limpide; on peut, sans y trouver la moindre tache, l'examiner dans toutes ses parties. J'ai pu moi-même en suivre les différentes phases. Il fut successivement mon élève et mon collaborateur; mon collègue à l'École mili-

(1) *Réflexions sur les éloges*, p. 151, t. II. Pour être plus sûr de rester dans le vrai, j'ai souvent emprunté, mais dans une juste mesure, à la correspondance intime des auteurs dont j'avais à retracer la vie, les particularités qui pouvaient le mieux les caractériser.

taire et mon confrère à l'Académie ; je m'honore d'avoir été son ami , depuis l'instant où j'ai pu le connaître jusqu'à celui où la mort nous a séparés ; c'est vous dire en même temps que je dois pouvoir compter sur votre indulgence pour les détails dans lesquels je me laisserai entraîner. Ces détails trouveront d'ailleurs leur justification dans les témoignages particuliers d'estime que vous lui avez donnés , et dans les titres mêmes de directeur de la classe des sciences et de président de l'Académie , qui ont honoré ses derniers jours.

PIERRE-FRANÇOIS VERHULST était né à Bruxelles le 28 octobre 1804. Il appartenait à une famille honorable qui n'avait rien négligé pour faciliter ses études. Entré de bonne heure à l'Athénée de sa ville natale , il s'occupa avec succès de l'étude des langues anciennes ; et , deux années de suite , il remporta des prix de poésie latine. Ses inclinations le portaient cependant de préférence vers les sciences exactes ; il s'y appliqua avec passion , au point même de négliger son cours de rhétorique ; et , au mois d'août 1822 , il partageait les premiers prix de mathématiques avec MM. Plateau et Nerenburger qu'il était destiné à retrouver , plus tard , comme confrères , dans la classe des sciences de notre Académie.

Déjà du temps de l'empire , l'Athénée ou plutôt le *Lycée* de Bruxelles avait donné à l'école polytechnique une série d'élèves distingués ; le goût des sciences s'y était conservé ; et , par un concours de circonstances favorables , il se trouvait , à l'époque dont nous parlons , dans son plus complet développement. Cet établissement comptait , en effet , parmi ses élèves , un grand nombre d'hommes qui se sont

distingués, depuis, dans le haut enseignement, la magistrature et l'armée (1). Jamais cependant l'enseignement n'y fut réduit à des proportions plus simples; peut-être est-ce à cette simplicité même que l'on doit la fécondité des résultats qu'on y obtint? En n'étendant pas outre mesure le terrain à défricher, il est permis d'atteindre à plus de profondeur.

Verhulst se rendit à l'Université de Gand, au mois de septembre 1822, sans même avoir terminé ses études littéraires, tant était grand son désir de se pousser dans les sciences exactes. Ce manque de formalité lui causa quelque embarras pour obtenir son inscription comme élève de la faculté des sciences.

Parmi les savants auxquels il avait été adressé, il distingua particulièrement Dandelin, pour qui il conçut une véritable admiration; et il était difficile, en effet, qu'il en fût autrement. Voici comment, dans une lettre qu'il écrivit à cette époque, il rend compte de ses premières relations avec ce savant, dont le tombeau devait un jour être placé si près du sien: « Je ne vous ferai pas l'éloge de M. Dandelin; vous le connaissez assez pour savoir apprécier parfaitement son caractère obligeant et ses vastes connaissances dans les sciences. Je puis vous assurer que les entretiens que j'ai eus avec lui, m'en ont donné la plus haute idée. Que je lui expose une difficulté quelconque qui m'embarrasse, il me donne sur-le-champ toutes les explications désirables, énoncées avec une facilité et

(1) Entre autres les professeurs des universités, MM. Plateau, Kickx, Verhulst, Morren, Nypels, De Cuyper, Guiette, Van Esschen, Kindt, Van Ginderachter, Uytterhoeven, etc.

une clarté qui plus d'une fois ont excité mon admiration. Il traite de bagatelles ses découvertes les plus intéressantes. »

Les études de Verhulst à l'Université de Gand furent, comme à l'Athénée royal de Bruxelles, couronnées d'un plein succès. Une même année lui vit remporter deux palmes académiques : au mois de février 1824, il fut couronné par la faculté des sciences de l'Université de Leyde, pour un mémoire sur la théorie des *maxima* et des *minima*; et, au mois d'octobre de la même année, il reçut la médaille d'or de la faculté des sciences de Gand, pour un travail sur le calcul des variations. Il serait injuste, on le conçoit, d'exiger des jeunes auteurs de pareils travaux autre chose que de la méthode et de l'élégance dans l'exposition; l'invention mathématique ne saurait être une condition nécessaire d'un semblable concours.

Le prix sur la question des *maxima* et des *minima* fut partagé avec M. Verdam, élève de l'Université de Leyde. On peut voir dans la *Correspondance mathématique et physique* (1), une analyse des ouvrages des deux concurrents, faite par M. Garnier, notre ancien confrère. L'auteur de cette analyse n'a pas fait pencher la balance en faveur de son élève; il semble laisser comprendre au contraire que son jugement lui eût été défavorable, s'il eût été appelé à le prononcer.

Quant au second mémoire sur le calcul des variations, M. Garnier se borna à en promettre une analyse (2), qu'il ne publia jamais. Il n'existait pas entre le professeur et

(1) Tome I, pp. 23 et suiv.

(2) *Correspondance mathématique et physique*, t. 1<sup>er</sup>, p. 284.

l'élève cette sympathie si favorable aux études et si propre à en assurer le succès.

Nous avons déjà eu l'occasion, dans la notice consacrée à M. Garnier, de faire remarquer que des chagrins, éprouvés dans sa carrière professorale, l'avaient rendu méfiant dans ses relations avec ses élèves. D'une autre part, le jeune Verhulst n'avait peut-être pas conservé à l'Université de Gand toute la modestie qu'il y avait apportée, et il avait pu froisser, sans le vouloir, un vieillard naturellement ombrageux.

Deux prix universitaires remportés successivement et les ovations qui en sont la suite, en fallait-il davantage pour exciter l'amour-propre d'un jeune homme, dépourvu d'ailleurs d'expérience et de conseils? Au milieu de ses élans d'amour-propre, Verhulst conservait encore sa simplicité primitive; tout ce qu'il apprenait, il le croyait nouveau pour les autres; il les questionnait, les pressait sur le terrain qu'il croyait s'être conquis exclusivement; et, comme Gil Blas, il entamait avec feu des argumentations dont il était quelquefois très-difficile d'entrevoir la fin. La discussion a toujours eu pour lui un puissant attrait. Ce penchant pour les disputes scientifiques se tempéra cependant beaucoup au sortir des bancs de l'école, où il avait pris ses premiers développements.

La même inconstance qui l'avait conduit à l'Université de Gand, sans avoir terminé ses études littéraires, le porta à prendre ses grades académiques plus tôt que son intérêt ne semblait l'exiger. Il soutint sa dissertation pour le titre de docteur en sciences, le 3 août 1825, après moins de trois années d'études universitaires. Cette dissertation, qui traitait de la résolution algébrique et linéaire des équations

tions binômes, était dédiée au commandeur de Nieuport, ce vénérable vieillard, qui a rempli, à lui seul, dans notre histoire des sciences, à peu près toute une époque de transition.

Quoique nous soyons peu éloignés du temps où s'organisèrent nos Universités, cependant, chaque jour, le souvenir s'en efface davantage. Les facultés des sciences, dans leur origine, n'étaient composées chacune que de trois ou quatre professeurs. L'enseignement s'y réduisait à ses formes les plus simples et se donnait pour ainsi dire en famille. Les examens n'avaient guère lieu que pour remplir une formalité obligatoire; je ne pense même pas qu'aucun récipiendaire, pour le doctorat en sciences, ait jamais été refusé. C'est qu'aucun élève en effet n'eût osé se présenter à l'examen, sans y être bien préparé et sans avoir préalablement obtenu l'assentiment de ses professeurs. S'il se distinguait dans une branche, il était sûr d'avance de trouver des juges indulgents dans celles qu'il avait dû négliger. Ce vaste champ ouvert au développement des spécialités a singulièrement contribué à produire les excellents résultats qu'ont donnés les anciennes facultés des sciences.

La révolution de 1830, en proclamant la liberté de l'enseignement, a dû nécessairement amener une réforme dans les examens, et par suite modifier les relations entre les professeurs et les élèves. Aussi voit-on ces derniers moins occupés de la science que du désir de satisfaire des examinateurs dont la plupart leur sont complètement inconnus. Devant porter également leur attention sur un nombre considérable de branches des connaissances humaines, ils sont en général dans l'impossibilité d'en approfondir au-

cune (1). Comme il n'existe pas même de programmes qui précisent les limites dans lesquelles ils doivent se renfermer, leur admission reste toujours problématique. Serait ce exagérer de dire que les docteurs en sciences, même les plus distingués, formés dans les anciennes universités, eussent très-probablement échoué devant les jurys nouveaux? l'état de choses actuel peut être avantageux pour les services publics, où il s'agit bien moins de créer des hommes distingués dans l'une ou l'autre spécialité, que de former des employés au courant de tout ce qu'exigent leurs fonctions. Mais ici, du moins, on a compris la nécessité de programmes dans lesquels rien ne soit laissé dans le vague ou livré à l'arbitraire des juges.

Une trop grande multiplicité d'études finit par engendrer la satiété, et souvent le jeune homme, après avoir conquis laborieusement ses grades, abandonne complètement la science. Verhulst n'était point arrivé jusqu'à ces fâcheuses limites; il prétendait, au contraire, qu'il ne rentrait à

(1) La physique figure jusqu'à trois fois parmi les sciences formant l'objet de l'enseignement, sous les noms de physique expérimentale, physique mathématique et physique industrielle. On pourrait y joindre aussi la physique médicale, la physique agricole, la physique du globe, etc. Il y aurait sur ce pied autant de physiques qu'on peut faire de combinaisons entre la physique et les autres sciences. Ne serait-il pas préférable de s'en tenir simplement à l'enseignement de la physique? Quant aux dénominations de physique mathématique, d'astronomie mathématique, etc., qu'on emploie assez fréquemment, autant vaudrait dire physique anglaise, physique allemande, parce que les principes de la physique seraient écrits dans ces langues. Les mathématiques forment une langue aussi, et pour ceux qui la connaissent, il suffit de l'étude de la physique et de l'astronomie.

Bruxelles que pour se livrer plus exclusivement à la partie des mathématiques qu'il affectionnait le plus. La théorie des nombres fixait alors toute son attention; il inséra dans la *Correspondance mathématique et physique* quelques résultats de ses recherches, et promit de devenir un des collaborateurs les plus assidus de ce recueil périodique, à la rédaction duquel concouraient alors à peu près tous les jeunes mathématiciens belges qui, depuis, se sont fait un nom dans la science.

Cependant un arrêté royal, qui parut à cette époque et qui réglait le paiement de la dette différée, par la voie du sort et de 25 en 25 ans, fit descendre notre jeune géomètre de la région des abstractions sur le terrain de l'arithmétique politique. Un autre arrêté royal, qui créait une loterie nouvelle, le porta à examiner les chances que présentait cette institution, et à en apprécier le côté financier en même temps que le côté moral.

Depuis ses premières études, Verhulst m'avait toujours conservé le plus sincère attachement; il me consultait souvent sur la direction à donner à ses travaux: je crus devoir lui conseiller de rester dans la voie où il venait d'entrer et pour laquelle il montrait une aptitude toute particulière. Il pouvait être utile d'ailleurs d'avoir quelques hommes qui fussent en état d'examiner et d'approfondir les questions d'intérêt général en rapport avec les sciences mathématiques.

Il se mit à étudier la théorie des probabilités, et à se rendre familiers les principes de l'économie politique; il se trouvait là sur un terrain nouveau, mais encore peu ferme et mal limité; il pouvait y donner large carrière à son goût pour la discussion; aussi ce genre d'études devint-il pour lui l'objet d'une passion nouvelle.

Verhulst m'avait parlé de publier une édition complète des œuvres d'Euler, cet admirable modèle de l'élégance mathématique. Je crus devoir l'engager, avant d'entreprendre une tâche aussi difficile, à consulter les hommes les plus compétents dans ces matières; et je l'adressai à M. Poisson, qui n'eut pas de peine à le détourner de son projet.

Il désirait cependant employer utilement ses loisirs et faire diversion à ses autres études. Je lui parlai de la traduction du *Traité de la lumière* par sir John Herschel, qui avait paru successivement par parties séparées dans la vaste collection de l'*Encyclopédie métropolitaine* de Londres. Il y avait de l'utilité à faire connaître sur le continent cet excellent ouvrage, dont l'accès était si difficile aux physiciens. Nous devions faire la traduction en commun; les parts changèrent ensuite; Verhulst s'occupa seul de ce travail, et je restai chargé de la rédaction du supplément à l'ouvrage de l'illustre astronome anglais.

Cependant le Gouvernement avait organisé des cours publics au Musée de Bruxelles, où, déjà depuis plusieurs années, j'étais chargé de l'enseignement de la physique expérimentale. Comme les mathématiques n'étaient pas comprises dans cette organisation, j'engageai trois de mes anciens élèves à remplir cette lacune.

M. Verhulst s'était chargé de donner le cours d'analyse, mais il dut renoncer bientôt à la nouvelle tâche qu'il s'était imposée; sa santé s'était considérablement altérée (1). Il lutta pendant longtemps contre le mal qui faisait des pro-

(1) Cet état maladif semblait particulièrement dû à l'excès du travail et à un développement de taille peu ordinaire; sa hauteur était de 1<sup>m</sup>,89 ou de 6 pieds environ.

grès rapides; mais cédant à la fin aux conseils de ses amis, il prit la résolution de se transporter sous un ciel plus favorable, et partit pour l'Italie, au commencement de 1830.

Il avait pris avec lui les livres nécessaires à ses études; mais à peine arrivé à Turin, il dut renoncer au désir de les porter plus loin, pour éviter des contestations incessantes avec les douanes des petits États qu'il avait à traverser. Il visita successivement Milan, Bologne, Florence, Pise, Livourne et Rome, ayant soin partout de se mettre en relation avec les hommes les plus éminents dans les sciences. Je le suivis de près dans ces différentes villes, mais en arrivant à Rome, j'eus le regret d'apprendre que nous nous étions croisés sur la route de Florence. Nous touchions alors à la fin de septembre : la révolution qui venait d'éclater en Belgique, avait le plus vif retentissement en Italie; on en exagérait considérablement les effets et les résultats. Je dus précipitamment quitter Rome, sans y avoir vu Verhulst, qui n'y rentra que quelques jours après mon départ.

C'est à cette époque et sous l'influence des nouvelles qu'il recevait de France et de Belgique, qu'il lui vint à l'esprit un de ces projets qui ne peuvent guère trouver place que chez des jeunes gens dépourvus de la connaissance des hommes et des choses. Il conçut l'idée d'opérer une réforme dans les États pontificaux et de persuader au Saint-Père de donner une constitution à son peuple. Il ne s'en tint pas au projet. Verhulst marchait toujours droit aux conséquences d'un principe, avec toute la fermeté que donne une pleine conviction. Il rédigea le pacte constitutionnel, et alla le communiquer à des cardinaux dont il

avait été bien accueilli. Ce qu'on aura peut-être peine à comprendre, c'est que ce projet fut pris en considération et renvoyé confidentiellement à l'avis de plusieurs ministres étrangers. Mais l'affaire passa des mains de la diplomatie à celles de la police, et notre compatriote reçut brusquement l'ordre de quitter Rome.

Des avis officieux lui avaient fait craindre déjà que des émissaires ne vinssent l'attaquer dans sa demeure. Verhulst résolut de se barricader; et, le cas échéant, de soutenir un siège; il avait pourvu à tout, même à la retraite, si ses premiers remparts étaient forcés. Il avait voulu associer à ses plans de défense l'un de nos confrères de la classe des lettres, qui partageait alors son appartement mais nullement son ardeur belliqueuse. Ces détails, je les tiens de la bouche même de Verhulst; et s'ils sont mentionnés ici, c'est parce qu'ils ont eu quelque retentissement dans les journaux et les mémoires de l'époque (1).

Après cet épisode, notre jeune compatriote rentra en Belgique; c'est dire assez qu'il ne demeura pas étranger aux événements qui s'y passaient alors. Il se trouva bientôt au courant du véritable état des choses, et déploya une activité qui semblait annoncer un complet rétablissement de sa santé. Quand, vers le milieu de 1831, l'armée hollandaise fit invasion sur notre territoire, Verhulst, malgré toutes les représentations de ses amis, voulut absolument se rendre à l'armée. Le 9 août, vers 9 heures du matin, je reçus de lui le billet suivant : « Je pars aujourd'hui, à 10 heures, pour le quartier général, chargé par le ministère

(1) Particulièrement dans les *Mémoires de la reine Hortense*, qui avait fait un bon accueil à notre jeune géomètre.

de suivre l'armée pour tenir le Gouvernement au courant des mouvements de nos troupes. »

Une fois lancé dans les affaires politiques, Verhulst abandonna à peu près complètement ses études mathématiques, et fit un appel aux électeurs pour devenir membre de la Chambre des Représentants. Toutefois cet appel n'obtint pas le succès qu'il en attendait, et je crois que ce fut un bien pour lui.

Les savants, et les artistes surtout, doivent-ils chercher à se présenter dans l'arène parlementaire? On pourrait en douter, en considérant que peu s'y sont distingués, et que beaucoup au contraire y ont perdu de leur réputation. On prétendra peut-être que la chose publique y a gagné : la thèse est plus problématique encore ; la plupart du temps, l'État perd des hommes éminents dans leur spécialité, et il est souvent difficile de les remplacer, hormis dans le poste qu'ils ont cru devoir rechercher. La véritable source de leur talent, l'imagination, au lieu de s'exercer et de se développer dans les assemblées délibérantes, finit au contraire par s'éteindre et s'éteindre en présence d'intérêts presque constamment matériels sur lesquels portent les discussions.

Au milieu de ses préoccupations politiques, Verhulst relisait notre histoire nationale et y cherchait avidement les époques qui pouvaient offrir quelque analogie avec celle où le pays se trouvait alors. Cette étude le porta à écrire le *Précis historique des troubles de Bruxelles, en 1718*, publié avec des détails inédits sur le procès et l'exécution d'Agneessens, que le peuple bruxellois considère encore comme l'un des martyrs de ses libertés (1). Cet

(1) Une brochure in-18 de 72 pages. Bruxelles, chez Th. Lejeune, 1832.

opuscule est écrit d'une manière intéressante et prouve que l'auteur ne se serait pas trouvé déplacé sur le terrain de l'histoire, s'il avait jugé à propos de s'y arrêter.

Lorsqu'en 1832, je m'occupai de réunir les éléments nécessaires pour calculer les premières tables générales de mortalité de la Belgique, où se trouve établie la distinction des sexes, Verhulst voulut bien m'aider dans ce pénible travail. C'était encore à ma prière qu'il avait calculé, en 1827, une table de mortalité pour la ville d'Amsterdam, en faisant usage des documents recueillis dans les *Annuaire*s de Lobatto (1).

Ce genre de recherches porta son attention sur un travail relatif aux *populations spécifiques*, publié par le baron de Prony, dans *l'Annuaire du bureau des longitudes de France*. L'écrit qu'il composa à ce sujet fut inséré dans le même annuaire pour 1833. L'illustre géomètre français reconnut avec courtoisie la valeur des observations du jeune géomètre belge, et lui adressa à ce sujet une lettre intéressante, dans laquelle il revenait sur plusieurs de ses premiers calculs pour les corriger (2).

En 1834, Verhulst avait été attaché à l'École militaire; il avait commencé par y remplir gratuitement les fonctions de répétiteur d'analyse. Nommé ensuite professeur, il se consacra tout entier à l'accomplissement de ses importantes fonctions. Quel plus digne éloge pourrait-on faire de sa carrière professorale, que celui qu'a prononcé sur sa

(1) Voyez p. 105 du t. III de la *Correspondance mathématique et physique*.

(2) Voyez pages 227 et suivantes du t. VIII de la *Correspondance mathématique et physique*.

tombe l'honorable commandant de l'École militaire, qui avait su apprécier avec tant de tact toutes ses éminentes qualités? « Dans ses fonctions de professeur, disait le général Chapelié, dans ses relations avec ses collègues et avec ses élèves, Verhulst montra continuellement, et le besoin d'être utile, et les sentiments de justice et d'équité dont il était pénétré. Il rédigea le précis des cours dont il était chargé. Chaque année, ce travail était perfectionné. Il s'en occupait avec ardeur, et s'efforçait, tout en tenant ses résumés à la hauteur de la science, d'aplanir les difficultés qu'offre l'étude des mathématiques. »

Sentant le besoin de concentrer ses affections, Verhulst s'était allié à une famille distinguée dans les beaux-arts et les sciences (1). Il avait épousé, en 1837, M<sup>lle</sup> Debiefve; et de cette union naquit une fille, qui, plus tard, contribua à lui donner, dans son intérieur, un bonheur tranquille que l'état de sa santé ne lui permettait plus guère d'espérer.

Nos travaux les plus importants se rattachent souvent à de faibles causes. Verhulst avait acheté, dans une vente publique, un bel exemplaire des Oeuvres de Legendre. Le plaisir que lui procurait cette acquisition lui inspira le désir d'étudier le *Traité des fonctions elliptiques*. Insensiblement le cercle de ses recherches s'étendit, et il conçut l'idée de résumer dans un traité élémentaire les principaux résultats analytiques obtenus par Legendre, Abel et Jacobi. Il ne recula pas devant les difficultés d'une pareille entre-

(1) Il avait pour beaux-frères M. le Dr Debiefve et M. E. Debiefve, l'un de nos principaux peintres. Son frère, du côté maternel, M. Wynants, est capitaine du génie dans l'armée belge.

prise ; il se mit à lire , la plume à la main , non-seulement les différents mémoires de ces illustres géomètres , mais encore tous les écrits relatifs à ces matières , et finit par publier , en 1841 , son principal ouvrage , le *Traité élémentaire des fonctions elliptiques* , destiné à faire suite aux traités élémentaires de calcul intégral (1).

La publication de ce livre était un véritable service rendu aux sciences ; il fallait plus qu'un mérite vulgaire pour faire rentrer dans le domaine de l'enseignement une série de travaux de haute analyse qui se trouvaient disséminés dans différentes collections et écrits dans différentes langues. Peut-être l'auteur a-t-il eu le tort de substituer quelques notations nouvelles aux notations généralement admises ; il ne l'a fait , du reste , qu'avec la plus grande réserve et en protestant de sa *répugnance pour les innovations*.

La publication du *Traité des fonctions elliptiques* lui ouvrit les portes de notre Académie ; Verhulst fut nommé correspondant de la section des sciences , le 7 mai 1841 ; et , dans la séance générale du mois de décembre de la même année , il fut nommé membre , en remplacement de M. Garnier , son ancien professeur à l'Université de Gand. Ces deux distinctions , données à des termes si rapprochés par le premier corps savant de son pays , ne furent pas les seules récompenses de ses travaux. Le Roi lui conféra la croix de chevalier de son ordre , et le Gouvernement l'indemnisait des

(1) M. Garnier a donné une analyse de cet ouvrage dans les *Bulletins* de l'Académie pour 1840 , première partie , p. 322 et suiv.

M. Verhulst , avec la loyauté qui le caractérisait , a fait connaître que plusieurs tables renfermées dans son ouvrage , ont été calculées par M. Loxhay , son ancien élève et son ami , qui lui donna les soins les plus touchants pendant sa dernière maladie.

frais de publication de son livre, dont le nombre des lecteurs devait être d'autant plus restreint que le sujet suppose des connaissances mathématiques assez approfondies.

Déjà, depuis le mois de septembre de la même année, Verhulst avait été contraint de reprendre le chemin de l'Italie, et d'aller respirer sous un ciel plus favorable à sa santé. Son absence se prolongea jusqu'au printemps; et à son retour, on pouvait croire, comme la première fois, à un complet rétablissement. Cependant ses facultés intellectuelles avaient perdu de leur énergie; il renonça presque entièrement aux études mathématiques qui exigeaient un travail trop soutenu. Il publia cependant encore, en 1847, un petit opuscule intitulé : *Leçon d'arithmétique dédiée aux candidats aux écoles spéciales* (1); il a cherché à y présenter quelques simplifications dans les procédés ordinaires de calcul pour la multiplication et la division, et dans les moyens de reconnaître le degré d'approximation où l'on est parvenu en faisant l'extraction d'une racine cubique.

Son attention s'était plus particulièrement tournée vers les sciences politiques et vers la théorie de la population. Voici à quel sujet. On admet, en général, que la tendance de la population à se multiplier suit une progression géométrique; c'est la loi de Malthus. Cependant de nombreux obstacles s'opposent à ce que cette loi mathématique se confirme par l'expérience. Le célèbre économiste anglais, qui s'était occupé avec soin de l'énumération et de l'examen de ces obstacles, avait gardé le silence sur leur mode d'action. Dans mon *Essai de physique sociale*, j'avais cru pouvoir avancer que la résistance ou la somme des obstacles

(1) Bruxelles, 1847, 1 vol. in-12.

opposés au développement indéfini de la population, augmente proportionnellement *au carré de la vitesse avec laquelle la population tend à croître*. Une proposition analogue avait été avancée par Fourier, l'illustre auteur de la *Théorie de la chaleur*, dans son introduction au tome I<sup>er</sup> des *Recherches statistiques sur Paris* (1). Je priai M. Verhulst de soumettre ce principe à un calcul approfondi et d'en faire l'application aux meilleurs documents connus sur la population. Notre confrère voulut bien se prêter à ma demande, et publia les résultats de ses recherches dans le tome X de la *Correspondance mathématique et physique*. Il fut conduit à cette conclusion, que les données de l'observation étaient encore trop peu nombreuses pour que le principe énoncé pût être vérifié, de manière à ne laisser aucun doute sur son exactitude; ou, en d'autres termes, que la théorie avait devancé l'observation et qu'il était prudent de s'arrêter. Cependant il ne s'en tint pas à ces sages conclusions; et, l'année suivante (1844), il nous présenta un mémoire intitulé : *Recherches mathématiques sur la loi d'accroissement de la population* (2); on trouve dans ce travail, remarquable du reste sous différents rapports, quelques conclusions qu'on peut considérer tout au moins comme hasardées. Aussi, l'auteur reprit-il son travail avec cette patience et cette bonne foi qui le caractérisaient; et, en 1846, il présenta un second mémoire sur le même sujet (3).

(1) Tome I<sup>er</sup>, p. 277, chez Bachelier, Paris, 1835.

(2) Tome XVIII des *Mémoires de l'Académie royale de Bruxelles*.

(3) Tome XX des *Mémoires de l'Académie royale*, 1847. Lu dans la séance du 15 mai 1846.

En recherchant, à son tour, le mode d'action des obstacles au développement de la population, notre confrère a cru pouvoir établir en principe qu'*ils augmentent proportionnellement au rapport de la population surabondante à la population totale*. Dans cette hypothèse, il a cherché les limites entre lesquelles la population belge doit toujours se trouver resserrée, et il a fixé la limite supérieure à 9,400,000 habitants. Dans son mémoire précédent, il avait fixé cette même limite à 6,600,000 habitants, en partant, cette fois, du principe que les obstacles croissent *exactement dans la même proportion* que la population surabondante.

On conçoit que lorsqu'on se place sur le terrain des hypothèses, on peut donner une vaste carrière à son imagination; surtout quand les observations manquent pour les mettre à l'épreuve. Si quelque chose peut les justifier, c'est la loi des analogies; mais il n'existe, à notre connaissance, aucun principe dans la nature, analogue à celui posé par notre savant confrère.

Il se montrait, d'une autre part, peu favorable à l'application de la théorie des probabilités aux phénomènes moraux, et particulièrement aux déductions *a posteriori* que l'on tire de l'observation des faits. Il était, à cet endroit, d'une réserve et d'une timidité qu'on pouvait regarder comme extrêmes: il ne jugeait le calcul applicable que quand on aperçoit un rapport direct entre la cause et l'effet. Sa conviction paraissait cependant ébranlée, quand on lui parlait des tables de mortalité et des applications diverses qui en ont été faites, même dans ses propres écrits.

Vers la fin de sa vie, il revint encore sur sa thèse favorite, et me confia qu'il méditait, pour notre séance publique,

un discours dans lequel il entreprenait de combattre mes idées sur la théorie des probabilités appliquée à la statistique morale ; il craignait que sa santé ne lui permît pas de le lire ; j'offris d'en donner communication à sa place, disant que sa réfutation en serait d'autant plus piquante. Cette idée lui souriait, mais il n'eut ni le temps ni la force de donner suite à ce projet.

Moins exclusif que la plupart des écrivains politiques, il accordait une égale importance à la statistique et à l'économie sociale. Il ne concevait pas, comme on le fait si souvent de nos jours, le besoin de sacrifier l'une de ces deux sciences à l'autre. Naguère encore n'avons-nous pas vu la France supprimer son cours d'économie politique du Collège de France, et y substituer différents cours de statistique, tandis que, chez nous, comme par représailles, l'économie politique prenait le dessus et que le nom de statistique disparaissait des programmes de nos Universités ?

La Belgique cependant, par une glorieuse initiative, régularisait ses travaux statistiques et donnait l'exemple du plus vaste recensement qui ait jamais été exécuté chez aucun peuple (1). C'est quand une science est naissante, qu'il importe surtout de suivre, en historien fidèle et impartial, les différentes phases que présentent ses premiers développements, et de signaler les causes qui peuvent en accélérer ou retarder les progrès.

La nature des études de notre confrère, les excellentes qualités de son cœur et ses inflexibles principes de droiture lui valurent de nombreux témoignages d'estime et de con-

(1) Le triple recensement de la population, de l'agriculture et de l'industrie.

fiance. Je citerai en particulier les pénibles fonctions de maître des pauvres qu'il exerça aussi longtemps que l'état de sa santé le permit.

Dans les derniers temps de sa vie, le Gouvernement l'avait appelé successivement dans la commission pour l'amélioration de la condition des pauvres dans les Flandres, et dans celle pour les assurances générales par l'État. La classe des sciences, de son côté, l'avait nommé son directeur pour 1848, et le Roi lui avait conféré, pour la même année, le titre de président de l'Académie.

Vous savez combien il s'attachait à justifier cette distinction par son esprit droit et conciliant, par ses habitudes douces et polies. Il prévenait avec le plus grand soin tout ce qui pouvait devenir un germe de discorde dans le sein de la classe. Jamais de paroles blessantes ; il se montrait d'autant plus modeste, que sa position devenait plus élevée.

Exempt lui-même de toute susceptibilité personnelle, il respectait religieusement celles des autres. S'il discutait, c'était par le désir de s'instruire et non par esprit de contradiction ou pour imposer ses opinions. Ce qui le distinguait surtout, c'était une inaltérable égalité de caractère.

Il eût été difficile d'être plus rigoureux observateur de ses devoirs. « Pour juger du courage de l'homme dont nous déplorons la perte, il faudrait l'avoir vu, comme nous, disait auprès de son tombeau l'honorable général Chapelié, il faudrait l'avoir vu obligé de se reposer à chaque pas pour parvenir au lieu de ses leçons, et arriver essoufflé, haletant, après avoir mis près d'une heure pour parcourir la petite distance qui séparait son domicile de l'école. »

J'ai déjà rappelé que, sur son lit de mort, il ne croyait pas que ses souffrances pussent lui servir d'excuse et lui

faire négliger ce qu'il regardait comme ses devoirs de président de l'Académie. C'est ici même, dans cette séance publique, qu'il eût voulu se faire entendre une dernière fois, comme vous y aviez entendu, dans des circonstances semblables, le colonel Dandelin qui, lui aussi, avait pris à tâche de réserver en quelque sorte son dernier soupir pour vous remercier publiquement de l'avoir nommé directeur de la classe des sciences (1).

Il était un autre devoir à l'accomplissement duquel notre confrère n'attachait pas une importance moins grande. Nos usages réservent au président l'honneur d'exprimer au Roi nos félicitations au sujet de chaque renouvellement d'année. Verhulst avait préparé l'allocution qu'il comptait faire; il avait, pour ainsi dire, calculé ce qu'il lui fallait de force physique pour monter le grand escalier du palais; mais, ici encore, la gravité de sa maladie déjoua toutes ses prévisions. Il me mit dans la confidence du chagrin qu'il en éprouvait. Je crus pouvoir lui promettre que ses désirs ne seraient pas complètement trompés, et que le Roi entendrait les paroles qu'il avait eu l'intention de lui adresser. Je m'empressai d'en parler à M. Fétis, son successeur à la présidence; et notre savant confrère, avec toute la modestie et la bienveillance qui accompagnent d'ordinaire un talent supérieur, voulut bien accepter cette mission, peut-être insolite, mais dictée par un sentiment pieux.

Depuis cette époque, l'existence de Verhulst ne fut plus qu'une longue agonie qu'il supportait avec une résignation et un courage dont il serait difficile de se faire une idée.

(1) Par un rapprochement singulier, tous deux sont morts le 15 février, l'un en 1847, l'autre en 1849.

Habitué à lutter contre la maladie, lui seul n'en prévoyait pas le terme prochain, bien qu'il l'étudiât comme un problème, et qu'il s'observât mourir, si je puis m'exprimer ainsi. Son extrême douceur ne se démentit pas un instant; la veille de sa mort encore, lorsque sa voix se refusait à rendre sa pensée, il me tendait affectueusement la main, voulant témoigner toute sa reconnaissance à ses confrères des sentiments d'amitié que je venais lui exprimer en leur nom. Il s'éteignit avec calme, après avoir reçu les secours de la religion et au milieu des soins les plus touchants de sa famille, le 15 février 1849, vers sept heures du soir.

Approche-t-il du but, quitte-t-il ce séjour;  
Rien ne trouble sa fin; c'est le soir d'un beau jour (1).

A. QUETELET.

(1) Ses funérailles avaient attiré un grand concours de monde : plusieurs discours furent prononcés sur sa tombe : au nom de l'Académie, par le secrétaire perpétuel; pour l'École militaire, par M. le général Chapelié, commandant de cet établissement, et par M. Ferrer, élève sous-lieutenant, au nom de ses camarades qui assistaient tous à cette triste cérémonie.

---

PUBLICATIONS FAITES PAR M. VERHULST.

I. *Petri Francisci Verhulst commentatio de maximis et minimis, in certamine literario civium Academiarum belgicarum die 8 mensis februaryi an. MDCCCXXIV, ex sententia ordinis disciplinarum math. et phys. Academiae Lugduno-Batavae premio ornata.* Leyde, 1824. Broch. in-4<sup>o</sup>.

II. *Petri Francisci Verhulst commentatio ad quaestionem mathematicam a nobilissimo disciplinarum math. et physicarum ordine Academiae gandavensis propositam an. MDCCCXXIII, quae praemium reportavit die IV octobris MDCCCXXIV.* Gand, 1825. Broch. in-4<sup>o</sup>.

III. *Dissertatio mathematica inauguralis de resolutione tum algebraïca, tum lineari aequationum binomialium quam... pro gradu magisterii et doctoratus summisque in mathesi et philosophia naturali honoribus et privilegiis in Academia regia gandavensi, rite ac legitime consequendis publice defendet Petrus Franciscus Verhulst, bruxellensis, die III<sup>a</sup> augusti MDCCCXXV, hora XI<sup>a</sup>.* Gand, 1825. Broch. in-4<sup>o</sup>.

IV. *Traité élémentaire des fonctions elliptiques; ouvrage destiné à faire suite aux traités élémentaires de calcul intégral, par Verhulst; Bruxelles, 1841, chez M. Hayez.* 1 vol. in-8<sup>o</sup>.

V. *Précis historique des troubles de Bruxelles, en 1718.* Bruxelles 1832, chez Th. Lejeune. Broch. in-18.

VI. *Leçon d'arithmétique dédiée aux candidats aux écoles spéciales.* Bruxelles, 1847, chez M. Hayez. 1 vol. in-12.

VII. *Traité de la lumière*, par J.-F.-W. Herschel, traduit par Verhulst, avec notes par A. Quetelet. Paris, 1829, chez Malher et compag. 2 vol. in-8°.

MÉMOIRES DE L'ACADÉMIE.

*Recherches mathématiques sur la loi d'accroissement de la population*, tome XVIII.

*Deuxième mémoire sur la loi d'accroissement de la population*, tome XX.

BULLETINS DE L'ACADÉMIE.

*Sur la réduction des fonctions elliptiques de la troisième espèce à paramètre circulaire, à des fonctions de deux arguments*; année 1839, tome VI, 1<sup>re</sup> partie, p. 2.

*Calcul approximatif des transcendentes elliptiques*; année 1839, tome VI, 2<sup>e</sup> partie, p. 424.

*Sur une nouvelle manière de trouver à priori la différentielle de  $y = \log. x$* ; année 1840, tome VII, 1<sup>re</sup> partie, pp. 53 et suiv.

*Note sur l'équation approchée  $F'(c) = \log. \frac{c}{b}$* ; année 1843, tome X, 2<sup>e</sup> partie, p. 378.

*Nota.* — Les *Bulletins* contiennent, en outre, différents rapports faits par M. Verhulst.

CORRESPONDANCE MATHÉMATIQUE ET PHYSIQUE.

Tome II, p. 80.

Solution de la question :

Si l'on désigne par  $m + n\sqrt{-1}$  une des valeurs de la

racine  $n^{\text{me}}$  d'une quantité quelconque réelle positive ou négative  $\pm z$ , on aura identiquement

$$\sqrt[m^2 + n^2]{V \pm 1} = V \pm z,$$

les signes supérieurs ayant lieu en même temps dans les deux membres de l'équation, aussi bien que les signes inférieurs.

Tome II, page 196.

**Solution de la question :**

*On demande ce que devient, au bout de  $n$  années, un capital  $z$  à  $r$  pour 100, lorsqu'à la fin de la première année on retranche du capital augmenté des intérêts, une somme égale à  $c$ , ce qui donnera lieu à une différence que l'on placera également à  $r$  pour 100, en ajoutant les intérêts au capital, mais dont on retranchera  $2c$ ; et ainsi de suite, en retranchant successivement  $3c$ ,  $4c$ . . . .  $nc$ , à la fin de la  $3^{\text{e}}$ ,  $4^{\text{e}}$ . . . .  $n^{\text{e}}$  années.*

Cette question s'était présentée à l'occasion d'un arrêté royal qui réglait le paiement de la dette différée par la voie du sort et de 25 en 25 ans.

Tome III, p. 5.

*Démonstration du théorème de Fermat : Soit  $p$  un nombre premier et  $a$  un nombre quelconque premier avec  $p$ , la puissance  $a^{p-1} - 1$  sera exactement divisible par  $p$ .*

Tome III, page 71.

*Démonstration du théorème de Wilson : si  $p$  désigne un nombre premier, le produit  $1 \times 2 \times 3 \dots p - 1$ , augmenté de l'unité, sera divisible par  $p$ .*

Tome III, page 269.

*Solution du problème : On donne dans un plan un angle et un point, et l'on demande de faire passer par le point une droite qui coupe les deux côtés de l'angle, de manière que l'aire interceptée soit de grandeur donnée.*

Tome IV, p. 57.

*Tableaux des chances de la nouvelle loterie, établie par arrêté de Sa Majesté, en date du 13 novembre 1827.*

Tome IV, page 141.

Rectification au même article.

Tome V, p. 174.

*Note sur un article d'analyse de M. de Montferrier.*

Tome V, page 329.

*Sur l'intégration de quelques équations différentielles, relatives au problème des oscillations du pendule simple dans un milieu résistant.*

Tome VI, p. 120.

*Note sur l'expression de l'aire d'un quadrilatère, donnée par M. Lefèvre, dans son TRAITÉ D'ARPENTAGE.*

Tome VII, p. 183.

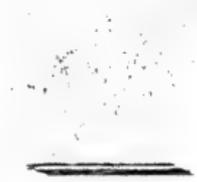
*Note sur une remarque de M. Pagani, relative au mouvement rectiligne d'un point matériel attiré par un centre fixe.*

Tome X, p. 113.

*Notice sur la loi que la population suit dans son accroissement.*

Tome XI, p. 225.

*Sur la réduction des fonctions elliptiques de la troisième espèce à paramètre circulaire, à des fonctions de deux arguments.*







## NOTICE

SUR

**JEAN-THÉODORE-HUBERT WEUSTENRAAD,**

CORRESPONDANT DE L'ACADÉMIE,

*Né à Maestricht, le 15 novembre 1805 ; mort à Jambes, province de Namur,  
le 25 juin 1849 (1).*

---

Qu'a de commun la poésie avec ce siècle sceptique et tourné vers les choses matérielles ? Quelle oreille s'ouvre encore à ses chants, au milieu des clameurs sauvages qui menacent nos institutions séculaires ? La lyre ancienne créait les villes et fondait les empires, dont le génie de la destruction s'attache aujourd'hui à saper les fondements. S'il surgit de loin en loin un poète animé du feu sacré, il ne tarde pas à être entraîné par le torrent. Mais, pour qui lui résiste et l'observe, ce torrent même a son côté sublime ; les plus violentes tempêtes que la main de Dieu déchaîne sur la terre ont aussi leur caractère de grandeur. C'est le spectacle imposant de la vaste transformation sociale à laquelle nous assistons, qui a donné ses plus belles inspira-

(1) Lu à la séance de la classe des lettres du 7 janvier 1850.

tions au poète dont j'aurai à vous retracer la carrière si courte, hélas! et qui promettait de devenir si brillante.

Son origine était modeste, mais moins humble que ne pourraient le faire croire quelques passages de ses poésies. Jean-Théodore-Hubert Weustenraad était né à Maestricht, le 15 novembre 1805. Son père, qui exerçait la profession d'avoué, le fit entrer de bonne heure à l'athénée de sa ville natale. Le jeune Weustenraad fit de brillantes études dans cet établissement, qui jouissait d'une réputation justement méritée, et y développa les premiers germes de son talent poétique.

En 1823, il alla suivre les cours de la faculté de droit de l'université de Liège, et s'attacha particulièrement au célèbre professeur Kinker. Il puisa dans les préceptes de ce savant un goût prononcé pour les littératures du Nord, et produisit même quelques compositions en hollandais. Les ouvrages qu'il a publiés depuis portent presque tous un cachet emprunté à ses premières études.

Après avoir obtenu le grade de docteur, il retourna à Maestricht. Le désir de donner de l'activité à sa pensée et de se poser en défenseur de la cause libérale, le porta à s'enrôler dans la presse militante, et il contribua, vers la fin de 1827, à fonder *l'Éclaireur du Limbourg*, journal modéré, mais faisant partie de l'opposition.

Une rixe qui eut lieu, au mois d'août de l'année suivante, entre des bourgeois et des soldats de la garnison de Maestricht, rixe dans laquelle ces derniers firent usage de leurs armes, excita l'indignation de Weustenraad. Sous l'inspiration des sentiments qui le dominaient, le jeune publiciste écrivit un article qui donna lieu à des poursuites judiciaires; mais malgré l'opiniâtreté de ces poursuites, il triompha suc-

cessivement devant la cour d'assises, le tribunal de police correctionnelle et la cour d'appel.

Ce procès à peine terminé, le ministère public en commença imprudemment un second, qui promettait de suivre à peu près les mêmes phases que le précédent, quand éclata la révolution de 1830 Weustenraad se rendit aussitôt à Bruxelles pour coopérer de tous ses moyens à l'indépendance de la Belgique. Pendant qu'il servait de sa plume la cause qu'il avait embrassée avec tant d'enthousiasme, son frère la servait de son épée : c'est à ce sujet qu'il composa la pièce qui commence par ces vers :

C'est ici que tomba l'élite de nos braves,  
C'est ici que mon frère est mort pour son pays,  
Mort, à vingt ans, sous les canons bataves...

Dans cette espèce de dithyrambe, l'auteur annonce, d'un ton prophétique, que le régime du sabre est désormais passé :

Soldats! pour le bonheur du monde  
Vous ne pouvez plus rien; non, vos chefs ne sont plus  
Les symboles vivants du verbe qui féconde :  
Place donc à d'autres élus!

Ces derniers mots trouvent leur explication dans les *Chants de réveil*, qu'il publia vers la même époque, sous le nom supposé de Charles Donald (1). Weustenraad y proclame, avec enthousiasme, l'avènement du saint-simonisme et l'inauguration d'une ère nouvelle.

Le saint-simonisme, en effet, venait de faire irruption en

(1) Tongres, chez J. Billen, 1831, 1 broch. de 32 pages.

Belgique. M. Pierre Leroux et un élève de l'ancien lycée de Gand, M. Margerin, furent ses deux premiers apôtres parmi nous. Prêchée ensuite par une série de jeunes missionnaires, dont plusieurs ne manquaient ni de savoir, ni d'éloquence, la religion nouvelle causa, au premier abord, une assez vive sensation. Des observations justes sur les vices de notre état social, des aperçus brillants sur les différentes époques historiques, un système mathématiquement coordonné en apparence et paré de tout le luxe des images orientales, la réhabilitation de la théorie des plaisirs sensuels, en fallait-il davantage pour frapper les esprits et surtout pour séduire de jeunes imaginations? Toutefois, les choses n'allèrent pas aussi loin que chez nos voisins; le bon sens, qui caractérise si éminemment notre nation prévint les déceptions nombreuses qu'ils eurent à enregistrer.

Les *Chants de réveil* annonçaient déjà un véritable talent poétique, mais qui avait besoin de se perfectionner encore. C'est ainsi du moins que leur auteur en jugea lui-même; car, dix ans plus tard, il les refit presque complètement; il adoucit les images exagérées, supprima différents passages faibles et en conserva le *Chant du prolétaire*, ainsi que le *Vieux drapeau*.

Il jugea également à propos de tempérer les acclamations trop vives dont il avait salué la religion nouvelle. Au vers peu harmonieux d'ailleurs :

Gloire à toi, saint Simon, seul vrai dieu de ta race,

qui commençait le troisième chant de réveil, il substitua :

Gloire à toi, saint Simon, gloire aux fils de ta race!

Il débuta en même temps par cette strophe qu'on ne trouve pas dans la première édition :

Quand sur les splendides ruines  
De ce siècle âgé de trente ans ,  
L'essaim des nouvelles doctrines  
S'abattit à cris triomphants,  
Un poète éclos sous leurs ailes ,  
Qui les suivait dans leur essor ,  
S'éprit d'amour pour l'une d'elles ,  
Et chanta plein d'espoir encor.

Faut-il entendre, par ce dernier mot, que cet espoir n'existait plus dix ans plus tard? Weustenraad, du reste, n'avait pas la prétention d'être invariable dans ses convictions; et qui pourrait l'être dans nos temps de crise? « Ne suivant que ma libre fantaisie, dit-il, n'écrivant que sous le coup d'une émotion réelle, je ne me suis pas même demandé si ma pensée de la veille était toujours conforme à celle du lendemain. La face des choses change et se transforme chaque jour, et la nature de nos sensations change et se transforme avec elle (1). »

Les *Chants de réveil* furent publiés à Tongres, où Weustenraad avait été nommé substitut du procureur du Roi. Notre poète resta peu de temps dans cette ville : il y avait été envoyé le 24 février 1831, et le 19 novembre de l'année suivante, il fut appelé à Liège en qualité d'auditeur militaire. Il passa, dans cette position nouvelle, quinze des plus belles années de sa vie, partageant ses loisirs entre ses études, ses amis et des promenades dans la vallée la plus pittoresque et la plus riche de notre pays.

(1) *Poésies lyriques*, préface, p. 2.

Cependant la lecture des poésies qu'il a composées vers l'époque de son établissement à Liége fait naître, en général, un sentiment pénible. On souffre, en rencontrant des oppositions trop fréquentes entre la misère des prolétaires et la dureté des grands, des malédictions continuelles contre ces derniers et des paroles de découragement jetées aux autres. Ces paroles ne font qu'engendrer des sentiments d'envie chez le pauvre, sans améliorer son sort : s'il est, d'ailleurs, des hommes égoïstes et durs, il en est d'autres généreux et compatissants. Quel bénéfice a-t-on retiré depuis plus d'un demi-siècle de ces nombreux appels à toutes les mauvaises passions des hommes? En excitant constamment une partie de la société contre l'autre, on n'a fait qu'augmenter la masse des misères communes.

Ce n'est pas que nous refusions au poète la faculté d'exprimer ses appréhensions à la vue des tempêtes qui grondent sur notre vieille Europe. Nous applaudissons, au contraire, à son vers prophétique, quand il nous met en garde contre les dangers qui menacent l'ordre social :

Place, place au torrent! il grossit, il s'avance!  
Pour arrêter sa marche et dompter sa puissance,  
En vain les rois du monde ont uni leurs efforts;  
Encore un jour, une heure, et le lit séculaire,  
Le lit étroit, obscur, où gronde sa colère,  
Il va l'abandonner pour engloutir ses bords.

Riches trop indolents qui craignez ses ravages,  
Au lieu de l'insulter du haut de ses rivages,  
Creusez-lui donc un lit plus large et plus profond,  
Où puissent librement, à travers nos vallées,  
Rouler au grand soleil ses ondes nivelées,  
Sans ébranler la digue ou menacer le pont.

Ce langage est élevé, et mérite d'être entendu. Que l'on compare la pièce d'où ces vers sont extraits (*la Démocratie*) à celle à peu près analogue qu'on trouve dans les *Chants de réveil*, et l'on aura la mesure de l'espace que l'auteur avait parcouru en quelques années.

Un suicide lui inspira deux élégies (*Mystère et Chute et Pardon*). Ces pièces, ainsi que plusieurs autres qu'il composa vers 1832 et 1833, laissent encore beaucoup à désirer; elles portent l'empreinte d'une misanthropie qui ne se trouvait point dans le cœur du poète, et qui n'était que l'œuvre de sa plume. Weustenraad, sans s'en apercevoir, payait son tribut à cette poésie *échevelée* qui, prétendument grave, ne respecte ni les mœurs, ni le goût, ni la langue. On se croit grand parce qu'on est extraordinaire, et neuf parce qu'on peint des turpitudes que la littérature avait repoussées jusqu'alors.

N'est-ce pas avec un sentiment pénible que nous avons vu se reproduire, avec affectation, dans notre jeune littérature toutes ces excentricités de style dont quelques écrivains, d'un certain mérite du reste, ont donné le funeste exemple chez nos voisins? Des images forcées, des rapprochements bizarres et inattendus, des paroles triviales employées avec une certaine prétention, un usage immodéré des enjambements, affectant de violer toutes les règles de la versification, sont-ce là des modèles à suivre? Est-ce là le langage de la poésie? Et ne vaudrait-il pas mieux se résoudre tout d'abord à écrire en prose?

Weustenraad avait trop de goût pour persister dans une voie aussi fautive; et il avait l'âme trop noble et trop grande pour ne pas sentir ce qu'avaient de dangereux ces appels incessants à une croisade contre l'ordre social. Jamais le

sentiment religieux ne l'avait abandonné; c'était la source la plus pure de son talent. Lisez son *Hymne au siècle*, et jugez; l'épigraphe seule révèle toute son âme : *Au lieu de blasphémer, apprenons à bénir.*

Déjà, dès 1836, en s'adressant *aux barbares de la civilisation*, il faisait entendre courageusement ces paroles :

Vous avez à la Foi coupé ses vastes ailes ,  
Restitué le glaive aux archanges maudits ,  
Des temples profanés expulsé les fidèles ,  
A l'âme du chrétien fermé le paradis ,  
Étouffé l'esprit pur sous la matière immonde ,  
D'un abject égoïsme exaucé tous les vœux ,  
Placé l'impiété sur le trône du monde ,  
Et mis le désespoir au premier rang des dieux .

Il fallut quelque temps encore à notre jeune poète pour se reconnaître et pour prendre l'allure libre qui convenait à son talent. C'est en 1841 qu'il se plaça décidément à la hauteur où l'appelait son génie poétique. Inspiré par les merveilles de l'industrie, cette source nouvelle de grandes images où il avait puisé déjà l'idée de plusieurs de ses compositions, il écrivit le *Remorqueur*, et l'on put dès lors lui assigner le premier rang parmi nos poètes lyriques.

Jamais, en effet, la poésie, en Belgique, n'avait pris un essor plus élevé. Ce n'est pas cependant que cette pièce soit irréprochable; la critique trouverait à reprendre, et nous serions peut-être d'accord avec elle : mais, ici, le poète vole de ses propres ailes; ses pensées sont nobles et grandes, bien que parfois l'expression manque de noblesse et de grandeur. Dans les hautes régions où il s'est élevé, il se trace sa route à lui-même; et cette route est glorieuse,

car elle lui appartient tout entière. J'aurais voulu citer quelques passages de cette œuvre remarquable, mais je m'aperçois que les citations, ici, deviennent impossibles; parce que le mérite réside moins dans les détails que dans l'ensemble; il est d'ailleurs des choses qui ne permettent pas une froide analyse.

*Le Haut Fourneau* n'est pas d'une conception moins heureuse que *le Remorqueur*, mais les difficultés à vaincre étaient plus grandes. Trop de détails techniques et la description de procédés généralement peu connus donnent à cette composition quelque chose d'embarrassé et de monotone que l'art du poète n'a pu sauver entièrement. Entraîné par le plaisir de décrire, peut-être ne repose-t-il pas assez son lecteur et ne donne-t-il pas assez de variété à ses tableaux.

Les poésies de Weustenraad sont, la plupart, politiques ou destinées à célébrer les merveilles de l'industrie; cependant quelques-unes, composées vers la fin de sa vie, sont d'un caractère plus doux; il y a répandu toute la sensibilité de son âme; son vers prend plus de mollesse et de grâce; il coule d'une manière plus limpide et plus harmonieuse. Nous distinguerons surtout *la Charité*, l'une des pièces les plus suaves que renferment les *Poésies lyriques* publiées en 1848 :

Femmes, l'hiver est là dans toute sa tristesse,  
 Ramenant avec lui ces longs jours de détresse  
 Qui répandent le deuil sous plus d'un toit glacé :  
 Le pauvre attend quelqu'un pour sauver sa famille ;  
 A son foyer muet plus de rayon qui brille ,  
 Le pain a disparu , le travail a cessé.

Ce début si simple est parfaitement en rapport avec le sujet. Plus loin il continue :

Ne versez pas vos dons en des mains étrangères,  
Faites le bien pour vous, comme l'ont fait vos mères ;  
Il n'est point de devoir et plus noble et plus doux.  
Le bien, semé sans bruit, ne tarde pas d'éclorre ;  
Qu'importe à votre cœur que le monde l'ignore !  
Il est quelqu'un là-haut qui le saura pour tous.

La petite pièce intitulée *les Nuées* a de la grâce et de la fraîcheur. On trouve en général, dans ses dernières productions, des progrès très-sensibles ; sans avoir moins de distinction, la période est plus pleine, plus harmonieuse ; la diction est plus pure, la pensée plus complète.

C'est par l'une de ses odes les plus remarquables, la plus remarquable peut-être, que Weustenraad a payé sa bienvenue parmi nous. Vous vous rappelez tous, Messieurs, avec quel enthousiasme nous avons applaudi à l'*Hymne au siècle* dans le banquet fraternel qui, au mois de mai 1847, réunissait les trois classes de notre Académie, et avec quels transports le public à son tour accueillit cette même pièce dans notre séance publique du lendemain. Le poète en effet s'y révélait dans toute la maturité de son talent ; dès son début, on lui voit prendre ses inspirations dans une sphère élevée, et proclamer avec magnificence l'œuvre éternelle du Tout-Puissant. Il répudie ces cris de désespoir qui se mêlaient à ses premiers chants, et ne pense plus qu'en franchissant le seuil de la vie on dépasse en même temps les portes que Dante fixe à son enfer :

Gloire au Dieu juste et fort qui nous donna la vie !  
Trêve à ces chants de deuil, à ces cris d'agonie

Dont trop souvent ma muse attrista son berceau!  
L'homme est toujours puissant, la femme est toujours belle,  
L'enfant sourit encore au vieillard qui l'appelle,  
Le raisin à la coupe et la fleur à l'oiseau.

Frères, le beau soleil, astre que tout adore,  
Brille aussi radieux qu'à sa première aurore;  
Rien, à l'œil du savant, n'annonce son déclin.  
La féconde nature, auguste et tendre mère,  
De son lait généreux nourrit toujours la terre,  
Nul flot de volupté n'a tari dans son sein.

Ah! sans doute, l'auteur de l'*Hymne au siècle* et du *Remorqueur* était l'homme le plus capable de faire fleurir la grande poésie sous le climat de la Belgique.

Weustenraad était l'ami sincère de son pays; la plupart de ses poésies lyriques en font foi. La *Prière pour la patrie*, l'ode *A la statue de la patrie* surtout, renferment de généreux sentiments exprimés avec élégance. Il concevait très-bien l'alliance de la royauté avec une liberté sage; il était avant tout ami de l'ordre, et craignait pour sa patrie les fléaux qui attristaient nos voisins :

Des querelles sans but, dignes du Bas-Empire,  
L'oubli de tout respect pour les droits les plus saints,  
Le désordre des mœurs poussé jusqu'au délire,  
La révolte toujours suspendue aux tocsins.

L'amour de nos vieilles institutions et nos libertés communales, uni au désir d'en rendre la connaissance populaire, le porta aussi à travailler pour le théâtre. Il donna, en 1836, son drame historique, *Laruelle*; cet ouvrage eut plusieurs représentations, et fut chaudement applaudi; mais ce succès, il faut en convenir, s'adressait plus aux sen-

timents patriotiques de l'auteur qu'au mérite de sa pièce. Trop de longueurs et d'invéraisemblances devaient nécessairement nuire à ce drame, qui semble plutôt destiné à la lecture qu'à la représentation. L'ouvrage est dédié à notre confrère, M. Polain, en témoignage d'amitié et de reconnaissance pour ses utiles conseils.

M. Polain n'était pas le seul de nos confrères avec qui Weustenraad se fût lié d'amitié pendant son séjour à Liège; MM. Borgnet, Lesbroussart et Grandgagnage vivaient également dans son intimité. Ils avaient été les confidants de ses travaux et de ses projets d'avenir; ils avaient pu lire dans cette belle âme et ils se trouveraient mieux que moi en position de payer un digne tribut à sa mémoire.

Weustenraad avait été nommé correspondant de la classe des lettres, le 11 janvier 1847; au mois d'août de la même année, il fut appelé à Bruxelles en qualité d'auditeur militaire du Brabant. Son séjour parmi nous contribua à répandre de la variété dans nos travaux académiques; il nous communiqua successivement les prémices des charmantes compositions qu'on trouve à la fin de ses *Poésies lyriques* et qui ont si dignement couronné sa carrière.

Il paraît qu'il avait écrit un poëme flamand en plusieurs chants; dans ce poëme héroï-comique, qu'il ne comptait pas publier, il donnait un libre essor à sa gaieté et passait, selon l'expression du poëte, *du grave au doux, du plaisant au sévère*.

En quittant Maestricht et en abandonnant la rédaction de l'*Éclaireur du Limbourg*, Weustenraad n'avait point renoncé à la presse périodique; il s'en occupa au contraire pendant toute sa vie; c'était pour lui une espèce de besoin de déverser dans un journal l'excès d'activité de son intelli-

gence; il prit successivement part à la rédaction du *Courrier belge*, du *Politique*, de la *Tribune*, de l'*Indépendance*, etc. Il était l'un des soutiens les plus actifs et les plus éclairés de la *Revue belge*, recueil périodique fondé en 1835, par l'association pour l'encouragement et le développement de la littérature en Belgique. Il se distinguait surtout par son impartialité et sa bienveillance, c'est un hommage que s'est plu à lui rendre un de ses plus dignes émules. Voici en effet comment s'exprime M. Ed. Wacken, dans l'article nécrologique consacré à Weustenraad dans la *Revue de Belgique* (1) : « Il s'empressait d'accueillir et d'encourager les jeunes gens chez lesquels il avait cru deviner quelque espérance d'avenir : il ne négligeait rien pour leur ouvrir la route du succès, lui qui souvent négligeait le soin de sa propre renommée. Nous acquittons nous-même une dette de reconnaissance, en rendant ce témoignage à la mémoire de celui dont les conseils et l'amitié ne nous abandonnèrent jamais. »

En 1835, la croix de fer avait été la récompense du citoyen; la croix de chevalier de l'ordre de Léopold devint celle du poète au commencement de 1848. Le rapport qui le présentait au choix du souverain établissait les titres incontestables que notre confrère avait à cette distinction : aussi jamais nomination ne fut accueillie avec plus de faveur. Ce rapport était formulé par M. Rogier, Ministre de l'intérieur, l'ancien ami auquel Weustenraad avait dédié le *Remorqueur*, sa composition lyrique la plus importante.

(1) Numéro de juillet 1849. On trouve dans ce même numéro une pièce de vers également consacrée à la mémoire de Weustenraad, par M. Ad. Matthieu, l'un de nos poètes les plus estimés.

L'amitié n'était entrée pour rien dans ce choix ; si Weustenraad lui-même avait pu s'y méprendre, un incident survenu vers la même époque eût pu le détromper. La retraite de M. Lesbroussart (1) avait laissé vacante la chaire de littérature française à l'université de Liège. Weustenraad, qui tournait toujours les yeux vers sa ville de prédilection et qui ne désirait rien tant que de pouvoir se consacrer exclusivement aux lettres, demanda la place au Ministre de l'intérieur ; elle fut donnée à un autre. Loin d'en prendre de l'humeur, notre poète fut le premier à reconnaître, avec la plus complète modestie, tout ce qui pouvait lui manquer pour remplir convenablement le poste qu'il ambitionnait. Avant même de connaître la décision du Gouvernement, il rendait pleine justice au mérite de son compétiteur, et parlait de l'issue probable de cette affaire comme s'il n'y eût été intéressé en rien.

Cependant sa position ne tarda pas à s'améliorer ; vers la fin de 1848, il fut investi des fonctions de greffier du tribunal civil de Bruxelles ; il trouva dans cette place, avec une certaine aisance, les loisirs nécessaires pour se livrer à ses travaux favoris. Ce n'était pas justement *l'otium cum dignitate*, mais un état qui en approchait beaucoup.

Aux dernières vacances de Pâques, Weustenraad avait été appelé à faire partie du jury d'examen pour les lettres ; ce genre d'occupation, auquel il n'était point habitué, l'avait beaucoup fatigué ; il avait également souffert d'une violente atteinte de la grippe ; il sentait le besoin de se distraire et de rétablir sa santé. Ce fut à regret qu'il renouça

(1) L'élégant auteur des poèmes *les Belges* et *l'Art de conter* qui figurent en première ligne dans notre littérature nationale.

à se faire entendre dans notre séance publique du mois de mai dernier, pour laquelle il préparait une composition lyrique nouvelle qui n'eût certes pas été le joyau le moins admiré du précieux héritage qu'il nous a légué (1). Mais le chant qu'il méditait, ce dernier chant du cygne, ne devait pas s'achever sur cette terre.

Après s'être arrêté quelque temps dans la province de Liège, il était arrivé à Namur dans l'après-midi du 23 juin; il avait quitté Fauquemont la veille et avait passé la nuit à Liège; il comptait rester une partie de la journée du dimanche en famille, avec ses amis, et partir ensuite pour Bruxelles. Il était heureux et content; et avec cette gaieté franche et naïve qui le caractérisait, il se livrait aux plus rians projets d'avenir pour sa famille et pour lui. Rien n'annonçait encore le coup fatal qui bientôt devait anéantir cette belle intelligence.

Ce ne fut que dans la matinée du dimanche, vers 9 heures, que Weustenraad sentit les premières atteintes du mal; vers 2 heures de l'après-midi, il désira voir un médecin, qui, en arrivant, reconnut tout d'abord les terribles symptômes du choléra. Le mal faisait des progrès effrayants; la

(1) Voici l'extrait d'un billet que je reçus de lui avant notre séance :

« Mon ami, les travaux du jury ont si complètement absorbé mon temps, depuis plus de trois semaines, qu'il m'a été impossible d'achever la pièce que je destinais à notre séance publique. Ajoutez à cela que j'ai eu une violente atteinte de la grippe, et que je me trouve, aujourd'hui encore, dans la nécessité de m'abstenir de toute occupation sérieuse. Je regrette vivement ce contre-temps. Je m'étais fait une véritable fête de déférer à vos désirs et à ceux de mes collègues, qui se montrent si bienveillants envers moi. »

plus profonde consternation avait succédé aux élans de bonheur qui, le matin encore, régnaient dans la famille. Weustenraad, exténué par d'atroces souffrances, se trouvait dans le délire; son épouse était anéantie (1); M Jules Borgnet, son gendre, et quelques amis lui prodiguaient les soins les plus empressés, mais sans se rendre bien compte de son état. Vers la fin de la soirée, le malade leur paraissait plus calme, sa respiration seule était encore très-agitée; c'était, hélas! le râle de la mort. Toute illusion dut bientôt cesser; et, vers une heure du matin, Weustenraad avait cessé de vivre (2).

L'annonce de cette perte cruelle retentit de la manière la plus douloureuse dans toute la Belgique: le pays sentait en effet qu'il venait de perdre l'un de ses meilleurs citoyens et son poète lyrique le plus distingué. Chacun regardait comme un sujet de deuil public la mort prématurée d'un écrivain dont le talent faisait l'orgueil de notre jeune littérature. Notre Académie se joignit aux nombreux amis que Weustenraad comptait à Bruxelles, pour lui ériger un monument funèbre; le Cercle artistique et littéraire, dont il était membre, fit inscrire dans ses salons, son nom en lettres d'or, en attendant qu'on puisse y placer son portrait. Le Cercle artistique et littéraire de Liège faisait, en même temps, frapper une médaille pour consacrer son sou-

(1) La plupart des détails qui précèdent sont extraits de deux lettres écrites immédiatement après la mort de Weustenraad, par l'une des personnes qui l'ont soigné. Nous en devons la communication à l'amitié de M. Ad. Borgnet.

(2) Weustenraad s'était marié en 1829; sa belle-fille, plus tard, épousa M. Jules Borgnet, archiviste de la ville de Namur.

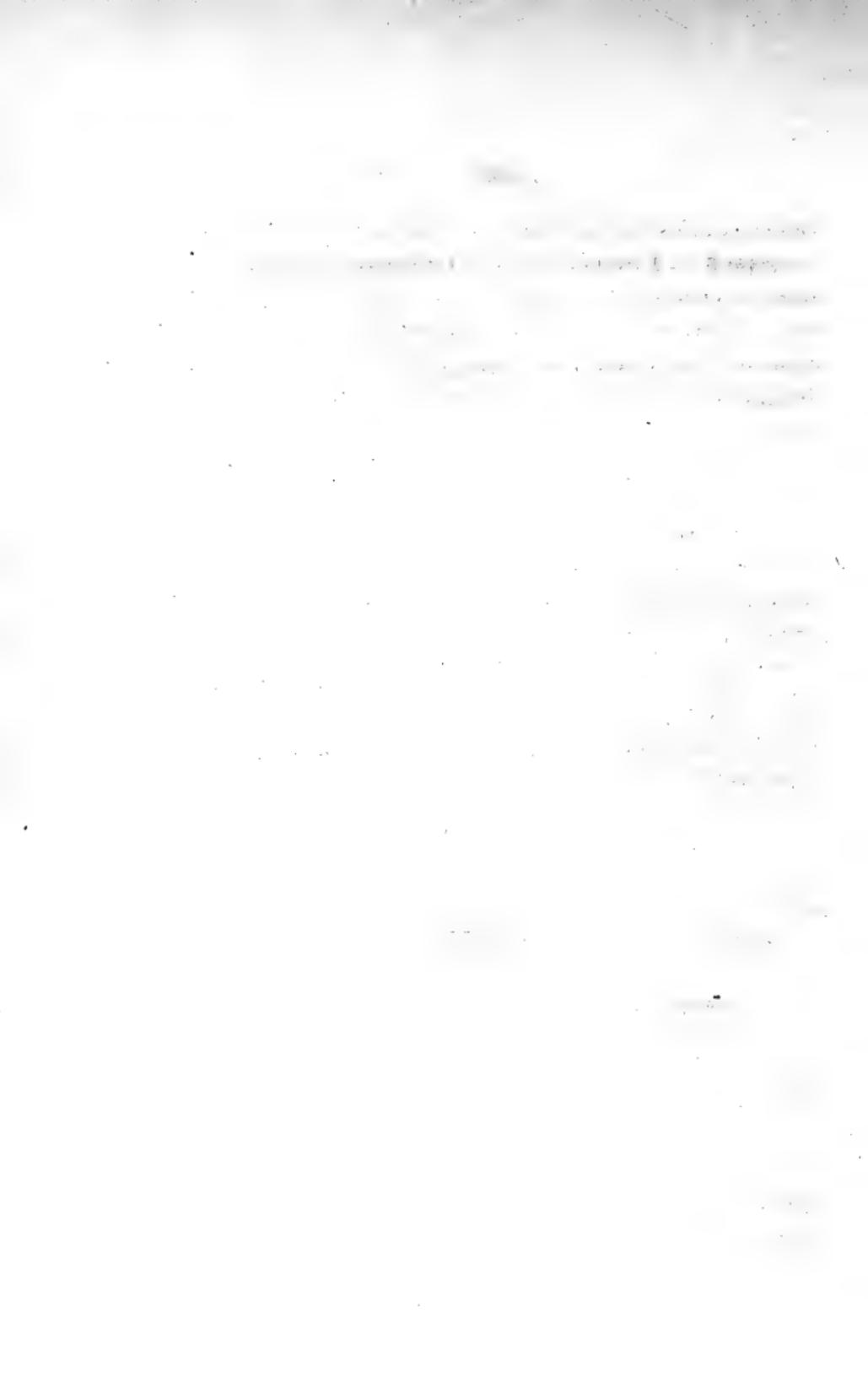
venir; et , là aussi , ses amis s'unissaient pour couvrir d'un monument le lieu où reposeront désormais ses restes (1). Tant de manifestations simultanées ne prouvent pas seulement en faveur du mérite poétique de notre confrère ; elles montrent encore qu'il avait mérité l'estime générale par sa droiture et par la noblesse de son caractère.

A. QUETELET.

(1) Weustenraad est mort dans la commune de Jambes , située aux portes de Namur ; c'est là qu'ont été déposés ses restes et que sera érigé son tombeau.

Le portrait , placé en tête de cette notice , a été gravé , sous les yeux de M. Calamatta , d'après un buste de notre habile sculpteur M. Geefs. Le buste lui-même a dû être fait d'après les souvenirs de l'artiste , aidés d'une image daguéréotypée et d'un croquis dessiné par M. Balat.

---



**CAISSE CENTRALE DES ARTISTES BELGES.**

---

*Arrêté royal organique.*

---

**LÉOPOLD, ROI DES BELGES,**

**A TOUTS PRÉSENTS ET A VENIR SALUT.**

Vu le règlement adopté par la classe des beaux-arts de l'Académie royale de Belgique, pour l'établissement d'une caisse centrale des artistes belges, qui serait destinée à assurer des pensions et des secours aux artistes infirmes et à leurs familles ;

Vu le désir exprimé par ladite classe de voir ce règlement consacré par une disposition royale ;

Considérant que l'institution projetée offre un haut degré d'utilité et mérite, à tous égards, le patronage du Gouvernement ;

Sur le rapport de Notre Ministre de l'intérieur, et vu l'avis de Notre Ministre des finances,

**NOUS AVONS ARRÊTÉ ET ARRÊTONS :**

**ART. 1<sup>er</sup>.** Est approuvé, dans sa forme et teneur, le règlement suivant :

*Règlement pour la caisse centrale des artistes belges.*

« **ART. 1<sup>er</sup>.** Il est formé, sous la dénomination de *caisse centrale des artistes belges*, une association dont le but est

d'assurer des pensions et des secours aux artistes infirmes et à leurs familles.

» L'association a son siège à Bruxelles, au secrétariat de l'Académie royale de Belgique.

» ART. 2. Pour être membre de l'association, il faut : 1<sup>o</sup> être agréé par le comité ; 2<sup>o</sup> signer une adhésion aux présents statuts, dans la forme qui sera ultérieurement déterminée ; 3<sup>o</sup> payer exactement la cotisation fixée à un franc par mois.

» Tout membre de l'association qui manque à cet engagement, cesse de faire partie de l'association.

» Le comité, juge des causes qui empêchent un membre de payer exactement sa cotisation, décide si le membre doit être relevé de sa déchéance.

» ART. 3. La caisse est instituée pour les artistes peintres, sculpteurs, graveurs, dessinateurs, musiciens, architectes et littérateurs, qui seront invités à s'associer conformément à l'art. 4 ci-après.

» Les membres de l'Académie sont admis de droit dans l'association.

» L'association admet dans son sein, comme membres honoraires, les amateurs qui consentent à contribuer à l'alimentation de la caisse.

» ART. 4. Pour la première formation de l'association, le comité adressera aux artistes qui se sont fait honorablement connaître par leurs travaux, une invitation personnelle de s'associer, accompagnée d'un exemplaire des présents statuts.

» Chaque année, des invitations seront adressées de la même manière aux artistes qui auraient été involontairement oubliés dans les invitations des années précédentes,

ou qui se seront fait connaître récemment par la production d'un ouvrage important.

» ART. 5. Les intérêts de la caisse centrale des artistes belges sont gérés par un comité composé du bureau de la classe des beaux-arts de l'Académie royale de Belgique, auquel seront adjoints six membres de la classe, nommés par elle.

» La durée du mandat de ces six membres est de cinq ans; les membres sortants peuvent être réélus.

» Si l'un des académiciens désignés pour faire partie du comité vient à être nommé du bureau de la classe, il lui est donné un suppléant, pour la durée de son mandat de membre du bureau.

» Le comité peut délibérer au nombre de cinq membres.

» Les résolutions sont prises à la majorité absolue des suffrages; en cas de partage, la voix du président est prépondérante.

» Il est tenu procès-verbal des délibérations; les procès-verbaux font mention des membres qui ont assisté à la séance.

» Le comité se réunit au moins une fois par mois, au plus tard la veille du jour de la séance de la classe des beaux-arts.

» Le comité nomme, parmi les associés, un agent dans chaque localité importante sous le rapport des arts.

» ART. 6. Le directeur de la classe des beaux-arts préside le comité; il est remplacé, en cas d'absence, par le vice-directeur.

» La classe nomme un trésorier parmi les six membres du comité dont le choix lui est confié.

» Le comité fait un règlement d'ordre intérieur, lequel est soumis à l'approbation de la classe des beaux-arts.

» ART. 7. Les sources de revenu de la caisse centrale des artistes belges sont :

» 1<sup>o</sup> La cotisation personnelle obligatoire des membres de l'association ;

» 2<sup>o</sup> La rétribution volontaire des amateurs, membres honoraires ;

» 3<sup>o</sup> Les dons et legs des particuliers ;

» 4<sup>o</sup> Les subventions qui seront réclamées du gouvernement et autres autorités ;

» 5<sup>o</sup> Le produit des expositions, des concerts ou des fêtes publiques, que le comité pourra organiser dans l'intérêt de la caisse et, en général, de toutes les recettes qui seront réalisées en dedans et en dehors de l'association.

» ART. 8. La cotisation personnelle des membres de l'association, ainsi que la rétribution volontaire des amateurs, est acquittée tous les mois entre les mains du trésorier de l'association pour Bruxelles et, pour la province, chez l'agent du comité.

» Les quittances à délivrer sont coupées dans un registre à souche paraphé par le président et le secrétaire perpétuel.

» Le 15 de chaque mois, le trésorier et les agents de comité dans les provinces versent chez l'agent du caissier général de l'État de leur ressort, les sommes provenant des dites cotisations et rétributions mensuelles.

» Les agents provinciaux transmettent immédiatement au trésorier le récépissé du versement.

» ART. 9. Les subsides accordés à l'association, soit par l'État, soit par la province, soit par la commune, sont liquidés au profit du secrétaire perpétuel de l'Académie, lequel acquitte les mandats. Le trésorier encaisse les sommes et opère le versement dans la forme prescrite à l'article

qui précède. Il en est de même des sommes de toute autre recette quelconque, opérée au profit de l'association.

» Toutefois, pour éviter des pertes d'intérêts, le comité peut autoriser le placement immédiat de tout ou partie de ces sommes.

» Le trésorier de l'association ne peut conserver en caisse une somme excédant 500 francs en espèces.

» Toute somme versée à la caisse lui est définitivement acquise.

» Il n'y a lieu, en aucun cas, à restitution.

» ART. 10. Le directeur de l'administration du trésor public ouvre un compte courant à la caisse centrale des artistes belges.

» Tous les trois mois, il communique un extrait de ce compte au Ministre de l'intérieur, qui le transmet au secrétaire perpétuel.

» ART. 11. L'avoir de l'association est placé en rentes sur l'État, ou en obligations du trésor. Le comité statue sur les placements qui sont opérés par l'intermédiaire du ministère des finances.

» Toute inscription nominative de rente porte l'annotation suivante :

» *La présente inscription ne pourra être transférée qu'à la demande de la caisse centrale des artistes belges.*

» Les intérêts des capitaux inscrits au nom de l'association lui sont portés en compte par l'administration du trésor.

» Les titres des rentes demeurent déposés au ministère des finances.

» ART. 12. Dans la séance qui suit la communication de l'extrait de compte dont il est parlé à l'art. 10, le comité statue sur le placement des fonds disponibles.

» ART. 13. Le compte et le bilan de la caisse sont dressés chaque année ; ils sont soumis à l'examen du comité, qui les arrête définitivement. Ce compte, accompagné d'un exposé général de l'administration de la caisse pendant l'année écoulée, est inséré dans l'*Annuaire de l'Académie royale de Belgique* et dans le *Moniteur*.

» Chaque membre de l'association reçoit un exemplaire de cet exposé général, par les soins du comité.

» ART. 14. Le comité n'emploie en dépenses que les intérêts de l'année précédente ou les arrérages produits par les fonds appartenant à l'association, sans jamais toucher au capital. Jusqu'au jour où les intérêts annuels des capitaux de l'association auront atteint la somme de six cent cinquante francs, le comité est autorisé à disposer, chaque mois, d'une somme de cinquante francs.

» ART. 15. Le comité prononce dans toutes les questions de collation de pension ou de secours ; il détermine le taux et la durée de ces derniers, selon les circonstances, dont l'appréciation lui est abandonnée.

» Les membres de l'association qui se croiraient lésés par une décision du comité, peuvent en appeler à la classe des beaux-arts, laquelle, après avoir entendu les observations du comité, réforme ou maintient la décision.

» ART. 16. La caisse prend à sa charge :

» 1<sup>o</sup> Des pensions ;

» 2<sup>o</sup> Des secours temporaires.

» Les pensions sont exclusivement destinées aux veuves ; elles sont conférées par la classe des beaux-arts, sur la proposition du comité ; elles ne peuvent excéder douze cents francs par an ; la veuve qui se remarie cesse d'y avoir droit.

» Les secours accordés aux orphelins prennent la dénomination de *bourses d'éducation*.

» Les bourses d'éducation ne peuvent excéder quatre cents francs par an; elles ne peuvent être conservées au delà de l'âge de 18 ans accomplis.

» ART. 17. Le comité nomme, parmi les membres de l'association, un patron à tout orphelin titulaire d'une bourse d'éducation.

» Le patron veille à ce que l'orphelin boursier acquière un état en rapport avec la position que son père occupait.

» Le patron est le seul intermédiaire entre le boursier et le comité; il signale à ce dernier tous les faits importants qui intéressent l'orphelin placé sous son patronage.

» ART. 18. L'association est pourvue d'un conseil judiciaire et d'un conseil médical dont les membres sont nommés par le comité.

» Le conseil judiciaire est composé de la manière suivante :

- » 1<sup>o</sup> D'avocats à la cour de cassation;
- » 2<sup>o</sup> D'avocats et d'avoués à la cour d'appel;
- » 3<sup>o</sup> D'un notaire.

» Les membres de ce conseil sont consultés individuellement par le comité sur les questions relatives aux intérêts des veuves et orphelins secourus par l'association. Leurs vacations sont entièrement gratuites. L'association ne prend à sa charge que les frais de justice.

» ART. 19. Le conseil médical est composé de la manière suivante :

- » 1<sup>o</sup> De docteurs en médecine;

» 2<sup>o</sup> De docteurs en chirurgie en nombre proportionnel aux besoins ;

» 3<sup>o</sup> De pharmaciens dans chaque localité où le comité en jugera l'institution nécessaire.

» Les médecins de ce conseil prêtent gratuitement leurs soins, sur la réquisition du comité ou de son agent, aux artistes malheureux faisant partie de l'association.

» Le pharmacien fournit, sur l'ordonnance du médecin du conseil, les médicaments à des prix réduits, d'après un tarif arrêté de commun accord avec le comité. »

ART. II<sup>e</sup>. Nos Ministres de l'intérieur et des finances sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Donné à Bruxelles, le 10 janvier 1849.

LÉOPOLD.

PAR LE ROI :

*Le Ministre de l'intérieur,*

CH. ROGIER.

*Le Ministre des finances,*

FRÈRE-ORBAN.

---

*Comité d'administration de la Caisse centrale des artistes.*

(Année 1850.)

---

M. BARON, directeur de la classe des Beaux-Arts, président,

» NAVEZ, vice-directeur.

» QUETELET, secrétaire perpétuel.

» F. FÉTIS.

» GALLAIT.

» BRAEMT.

» ALVIN.

» FRAIKIN.

» PARTOES.

---

*Exposé général de l'administration de la Caisse centrale  
des artistes, pendant l'année 1849.*

---

Avant de vous présenter, conformément à l'art. 13 du règlement, un *Exposé général de l'administration de la Caisse centrale*, pendant l'année écoulée, permettez-moi, Messieurs, de vous rappeler sommairement ce qui se rapporte à l'origine de l'institution dont les intérêts vous sont confiés.

C'est dans la séance du 4 décembre 1846 que la classe des beaux-arts de l'Académie, sur la proposition de deux de ses membres, fut saisie du projet d'établir une caisse de secours pour les artistes malheureux.

Cette proposition, dans la séance suivante, fut renvoyée à une commission composée des membres du bureau et de M. Gallait, l'un de ses auteurs. Plus tard (6 août 1847), quatre membres furent encore adjoints à cette commission. Le projet de règlement pour la *Caisse centrale des artistes belges* fut présenté et adopté, dans la séance du 2 décembre 1847, et la classe chargea son bureau de prendre toutes les dispositions nécessaires, afin d'obtenir le haut patronage du Gouvernement et la consécration des statuts de la Caisse centrale par une disposition royale. Elle recommandait spécialement d'insister auprès de M. le Ministre de l'intérieur, pour obtenir, en faveur de la Caisse, une part dans le produit des expositions nationales des beaux-arts.

Ces démarches furent couronnées d'un plein succès. Le Roi, par arrêté du 10 janvier 1849, voulut bien approuver le projet de règlement. Sa Majesté accepta en même temps, dans les termes les plus flatteurs, le patronage de l'institution nouvelle, et se plaça à la tête des souscripteurs pour une somme annuelle de 1000 francs (1).

(1) Nous reproduirons ici la lettre écrite à ce sujet aux membres du comité de la Caisse centrale :

« MESSIEURS,

» Je suis heureux de pouvoir vous annoncer que le Roi a daigné  
» accueillir, avec une bienveillance particulière, la demande dont  
» vous aviez bien voulu me prier de l'entretenir, et qui tendait à  
» obtenir sa haute protection pour la *Caisse centrale des artistes*  
» *belges* : Sa Majesté consent très-volontiers, Messieurs, à accepter  
» le patronage de cette utile institution, et elle m'a autorisé à l'inscrire  
» sur la liste de souscription pour une somme de 1000 francs.

» Agréez, etc.

» *L'intendant de la liste civile,*

» E. CONWAY.

» Bruxelles, 24 mars 1849. »

Nous rappellerons aussi les paroles contenues dans la lettre par laquelle M. Ch. Rogier, Ministre de l'intérieur, donnait communication de l'arrêté royal du 10 janvier :

« Je félicite l'Académie d'avoir pris l'initiative de cette mesure,  
» qui prouve tout l'intérêt qu'elle porte aux artistes belges. De son  
» côté, le Gouvernement fera tout ce qui dépendra de lui, pour  
» assurer le succès d'une institution qu'il juge digne, au plus haut  
» degré, de sa sollicitude. »

Le Gouvernement, de son côté, ne se montra pas moins favorable à la Caisse centrale des artistes, et la jugea digne, au plus haut degré, de sa sollicitude. Pour en assurer, autant que possible, le succès, M. le Ministre de l'intérieur soumit à la signature du Roi un arrêté qui accordait au comité administratif de la Caisse centrale, un subside de 1000 francs, pour le mettre à même de pourvoir aux frais de premier établissement.

L'arrêté du 10 janvier ne put être communiqué à la classe des beaux-arts que dans la séance du 8 février suivant. Aux termes de l'art. 5, le comité de la Caisse centrale fut aussitôt constitué, et se composa de MM. Fétis, père, Baron et Quetelet, membres du bureau de la classe, et de six membres : MM. Gallait, Braemt, Navez, Alvin, Fraikin et Partoes.

La première réunion de la commission eut lieu le 22 février, sous la présidence de M. Fétis, directeur de la classe des beaux-arts. C'est donc à partir de cette époque que date réellement l'existence de la caisse centrale. Il fut convenu que M. Quetelet remplirait les fonctions de secrétaire et M. Braemt celles de trésorier. Le président et le secrétaire furent chargés de s'entendre pour l'impression du règlement et pour la rédaction de la circulaire destinée aux personnes qui seraient invitées à prendre part à l'association.

Il fut écrit à cet effet aux principales sociétés artistiques et académies de peinture du royaume pour les inviter à faire les présentations des membres et agir, chacune dans son ressort, de la manière la plus efficace pour faire prospérer l'institution établie en faveur des artistes. Parmi les moyens indiqués, le comité proposait particulièrement des fêtes, des expositions et des tombolas.

Le Cercle artistique et littéraire de Bruxelles, ainsi que

l'Association des artistes d'Anvers, s'empressèrent de répondre à cet appel et de promettre leurs concours à la classe des beaux-arts.

Non content de cette promesse, le Cercle artistique de Bruxelles a fait verser, depuis, dans la Caisse centrale des artistes, une somme de 1300 francs, montant du reliquat de la fête donnée au marché de la Madeleine, pendant les fêtes de septembre 1847.

En même temps qu'il faisait cet appel aux principales sociétés du royaume, le comité de la Caisse centrale, désirant prendre l'initiative, conçut le double projet de donner, au profit de l'association, un concert que M. Fétis voulut bien se charger d'organiser, et d'ouvrir une liste de souscription pour la formation d'une tombola. Cette liste ne tarda pas à se couvrir des noms les plus recommandables (voyez la liste, page 166). Quelques artistes désignèrent même les objets qu'ils se proposaient de mettre à la disposition de la classe : ainsi MM. Gallait et Navez promirent d'exécuter les portraits des personnes qui auraient les premiers numéros sortants à la tombola organisée en faveur de la caisse centrale; MM. Fétis et De Bériot promirent des albums de lettres des musiciens les plus célèbres, etc.

Une circonstance imprévue fit ajourner l'époque de la tombola projetée. Au moment où le comité s'occupait le plus activement d'en concerter l'organisation, il reçut une lettre par laquelle il était informé que, dans le désir de ramener l'activité dans les ateliers de nos artistes, un projet avait été conçu de donner une grande fête artistique avec tombola, au théâtre royal de la Monnaie, le 5 janvier suivant. M. le président de la commission

directrice faisait connaître qu'il avait été décidé que cinq pour cent seraient prélevés sur toute commande, au profit de la Caisse centrale des artistes. Cette offre fut acceptée avec reconnaissance; et, pour ne point nuire aux intérêts communs des artistes, la tombola à organiser par l'Académie, avec le concours du Cercle artistique et littéraire de Bruxelles, fut remise à une autre époque. Le produit de cette œuvre philanthropique n'est pas encore connu jusqu'à présent.

Le Gouvernement a fait espérer également qu'il pourrait être perçu un tantième au bénéfice de la Caisse centrale dans toutes les expositions artistiques qui se feront désormais sous ses auspices. L'exposition annuelle pour les beaux-arts qui, cette année, avait lieu à Anvers, se faisait, comme on sait, sous les auspices de la Société royale pour l'encouragement des beaux-arts établie dans cette ville. C'est donc à cette Société que le comité de l'Académie crut devoir s'adresser pour obtenir un tantième à prélever sur le prix d'entrée au salon d'exposition; mais il lui a été répondu que la société regrettait de ne pouvoir satisfaire à cette demande, les fonds dont elle dispose étant destinés à encourager directement les beaux-arts. Le comité de la Caisse centrale des artistes belges se flatte que les commissions d'exposition d'œuvres artistiques comprendront dans un sens plus large les encouragements aux beaux-arts, et suivront les exemples donnés par le Cercle artistique et littéraire de Bruxelles, ainsi que par la commission directrice de la fête du 5 janvier.

Il me reste maintenant à vous présenter un aperçu des ressources de la Caisse centrale et du nombre des membres qui contribuent à l'alimenter.

A l'époque du 15 janvier de cette année, le nombre des souscripteurs s'élevait à 123 (voir la liste page 159); et le montant des souscriptions à une somme annuelle de 2,531 fr. La plupart de ces souscriptions ne sont parvenues que vers la fin de l'année, et, par conséquent, les rentrées de fonds n'ont pu être faites encore en totalité. Les sommes reçues par le trésorier, d'après les comptes arrêtés à la date du 31 décembre 1849, sont les suivantes (1) :

Produit des souscriptions, en y comprenant celle de	
S. M. le Roi . . . . .	fr. 1,600 »
Don fait par le Cercle artistique de Bruxelles . . . . .	1,300 »
Subside du Gouvernement. . . . .	1,000 »
1 <sup>er</sup> coupon d'intérêt d'une obligation, etc. . . . .	202.33
	<hr/>
TOTAL. . . . .	fr. 4,102.33
	<hr/>

Si l'on tient compte des sommes qui se trouvaient encore entre les mains des receveurs et de celles qui ont été reçues depuis, l'avoir de l'association peut s'élever à 4,500 francs. Quant aux dépenses, elles ont été nulles jusqu'à présent.

Tout fait espérer que les revenus de 1850 excéderont de beaucoup ceux de l'année précédente, puisqu'il sera permis d'y comprendre, outre un accroissement dans le nombre des souscripteurs, le produit de la fête du 5 janvier et ceux du concert projeté, ainsi que de la tombola pour la-

(1) M. Delemer a bien voulu se charger obligeamment de faire recevoir le montant des souscriptions. Il n'a pas encore été fait de dépense de ce chef.

quelle l'élite de nos artistes a bien voulu promettre généralement son concours. Ils n'ont point confondu cet appel fait à leur talent avec ces appels indiscrets dont une philanthropie exigeante et quelquefois peu éclairée ne les importune que trop souvent, comme si l'œuvre de l'artiste ne faisait point partie de son revenu.

Il n'échappera sans doute pas que, parmi les nombreux souscripteurs à la Caisse centrale des artistes, bien peu se trouveront dans le cas de devoir recourir, soit pour eux soit pour leurs familles, aux ressources dont l'association pourra disposer; et qu'ainsi les avantages seront considérables eu égard au faible taux des mises particulières. Sous ce rapport, la Caisse centrale des artistes belges présente un caractère tout spécial et qui la sépare complètement des autres institutions de prévoyance.

En terminant cet exposé, il sera bon d'ajouter aussi que le comité se propose de faire un appel à tous les amis des arts et des lettres, et de demander leur généreux appui pour augmenter encore les revenus d'une association appelée à rendre des services si éminents. Espérons qu'ainsi deviendront désormais impossible dans l'histoire des arts, du moins en Belgique, ces exemples affligeants d'hommes de mérite luttant contre l'adversité ou d'orphelins réduits à l'indigence dans le pays même illustré par les travaux de leurs pères.

Bruxelles, le 22 janvier 1850.

*Le Secrétaire perpétuel de l'Académie,*  
**QUETELET.**

*Liste des membres de l'association de la Caisse centrale  
des artistes (15 janvier 1850).*

	Quotité par an.
SA MAJESTÉ LE ROI, protecteur de la caisse centrale . fr.	1,000
AERTS, Égide, professeur au Conservatoire royal de musique de Bruxelles, rue Verte, 10, faubourg de Schaerbeek . . .	12
ALVIN (de l'Académie), directeur au Ministère de l'intérieur, à Bruxelles . . . . .	12
BARON (de l'Académie), professeur à l'Université de Liège.	12
BATTA (père), professeur de solfège au Conservatoire, rue du Méridien, 40, faubourg de Schaerbeek . . . . .	12
BERNIER, F., professeur de contre-basse au Conservatoire, à Bruxelles . . . . .	12
BILLOIN, Ch., peintre, rue Léopold, 36, à Ixelles . . . . .	12
BLAES, Jean-Baptiste, professeur de clarinette au Conserva- toire, rue du Midi, 7, faubourg de Schaerbeek . . . . .	12
BOCK, C. (de l'Académie), homme de lettres, à St-Josse- ten-Noode . . . . .	12
BOSSELET, P., professeur d'harmonie au Conservatoire, à Bruxelles . . . . .	12
BRAEMT (de l'Académie), graveur des monnaies à la Banque, à Bruxelles . . . . .	12
BROWN, Henri, graveur, rue de la Couronne, 245, à Bor- gerhout, lez-Anvers . . . . .	24

BUSCHMANN, Ern. (de l'Académie), à Anvers. . . . .	12
CAPRONNIER, J.-B., peintre sur verre, rue du Brabant, 114, faubourg de Schaerbeek. . . . .	12
CHALON, Regn., numismate, rue d'Anderlecht, 37, à Bruxelles.	12
CLAYS, Paul-Jean, peintre, rue Royale neuve, 53, à Bruxelles.	12
CLUYSENAER, Jean-Pierre, architecte, courte rue des Arts, 6, à St-Josse-ten-Noode . . . . .	12
COOMANS, Jos., peintre, rue de Brabant, 93, faubourg de Schaerbeek . . . . .	25
COOMANS, Aug. (fils), peintre, rue des Pierres, 69, faubourg de Schaerbeek . . . . .	12
CORNELIS, J., professeur de chant au Conservatoire, rue de la Paille, 12, à Bruxelles . . . . .	12
COER, Erin (de l'Académie), graveur à l'Académie d'Anvers . . . . .	12
DAUSSOIGNE-MÉHUL (de l'Académie), directeur du Conservatoire de Liège . . . . .	12
DE BÉRIOT, C. (de l'Académie), professeur de violon au Conservatoire, Hôtel des Princes, à Bruxelles . . . . .	12
DE BIEFVE, P. (de l'Académie), peintre, à Anvers. . . . .	12
DE BRAEKÉLEER, Ferd. (de l'Académie), peintre, à Anvers.	12
DE CORNILLON, P., professeur de violon au Conservatoire, rue de Ruysbroek, 31, à Bruxelles . . . . .	12
DE HEMPTINNE, A. (de l'Académie), rue des Fripiers, à Bruxelles . . . . .	12
DE KEYSER, A. (de l'Académie), peintre, à Anvers. . . . .	12
DELMOTTE, Henri, commissaire de district, à Nivelles. . . . .	12
DEMAN, Gust., architecte, rue Léopold, à Ixelles . . . . .	12
DEMANET, Ch.-A.-J., peintre, rue Carreveld, 155 bis, à Ixelles.	12
DE MARNEFFE, Fr., peintre, rue des Palais, à Schaerbeek . . . . .	12
DE SELYS-LONGCHAMPS, Edm. (de l'Académie), à Liège. . . . .	12
DE STASSART (Le baron), (de l'Académie), ministre plénipotentiaire, ancien président du Sénat, rue Montoyé, faubourg Léopold. . . . .	12

DE WITTE, Ph.-Jacq., professeur à l'Académie de Courtrai, Grande-Place, à Courtrai . . . . .	15
DIELMAN (père), P.-E., peintre, Vieille chaussée, 15, à Schaerbeek . . . . .	12
DILLENS (aîné), Henri, peintre, rue Ste-Anne, 1985, à Anvers.	12
DILLENS, Adol., peintre, rue de l'Escalier, 5, à Bruxelles. . .	12
D'OMALIUS, J. (de l'Académie), à Halloy. . . . .	12
DUMONT, A. (de l'Académie), professeur à l'Université de Liège . . . . .	12
DUMONT, J., architecte, rue de l'Observatoire, 11, à Bruxelles.	12
DYCKMANS, M <sup>lle</sup> , professeur de piano au Conservatoire, rue du Parchemin, 5, à Bruxelles . . . . .	12
FÉTIS, F. (de l'Académie), directeur du Conservatoire, à Brux.	12
FÉTIS, Éd. (de l'Académie), rue d'Or, 12, à Bruxelles . . .	12
FRAIKIN, C.-A. (de l'Académie), statuaire, chaussée d'Haecht, à Schaerbeek . . . . .	12
FRIARD, professeur de hautbois au conservatoire, rue de la Senne, 17, faubourg de Schaerbeek . . . . .	12
GALLAIT, Louis (de l'Académie), peintre, rue des Palais, à Schaerbeek . . . . .	12
GAUCHEZ, Léon, homme de lettres, Nouveau-Marché-aux- Grains, à Bruxelles . . . . .	24
GEEFS, Guillaume (de l'Académie), statuaire, faubourg de Schaerbeek . . . . .	12
GEEFS, Jos. (de l'Académie), professeur à l'Académie d'Anvers. . . . .	12
GEERTS, Ch. (de l'Académie), professeur à l'Académie de Louvain . . . . .	12
GODINEAU, Léop., professeur de piano au Conservatoire, rue de Ruysbroek, 39, à Bruxelles . . . . .	12
GODINEAU, Léon, professeur de solfège au Conservatoire, Vieux-Marché-aux-Grains, 49, à Bruxelles. . . . .	12
GOOSSENS, Hom., professeur de chant au Conservatoire, à Bruxelles . . . . .	12

GURNET, François , peintre , rue Nevraumont , 2 , à St-Josseten-Noode . . . . .	12
HANISCH , Henri , chef de musique au corps de sapeurs-pompier , à Bruxelles . . . . .	12
HART , L.-J. , graveur en médailles , Passage St-Hubert , Galerie du Roi , 6 , à Bruxelles . . . . .	12
HENNE , Alex. , secrétaire de l'Académie des Beaux-Arts , 388 <sup>A</sup> , chaussée d'Ixelles . . . . .	24
HEYNDRICKX , Fél. , peintre , premier professeur à l'Académie d'Alost . . . . .	12
ISTAS , Aimé-Lam. , chef de musique au 5 <sup>me</sup> de ligne , rue de l'Écluse , 34 , à Bruxelles . . . . .	12
JACOB-JACOBS , peintre , rue du Navet , à Anvers . . . . .	12
JEHOTTE , Louis ( de l'Académie ) , statuaire , à Bruxelles . . . . .	12
JONES , Ad. , peintre , rue des Palais , 65 , à Schaerbeek . . . . .	12
JOUVENEL , Ad. ( de l'Académie ) , graveur , à St-Josseten-Noode . . . . .	12
LADOS , professeur de solfège au Conservatoire , à Bruxelles . . . . .	12
LAMBÉLÉ , professeur de clarinette au Conservatoire , Passage St-Hubert , Galerie du Roi , à Bruxelles . . . . .	12
LATOUP , Éd. , peintre du Roi , rue du Moulin , 33 , faubourg de Schaerbeek . . . . .	12
LAVRY , Ch. , homme de lettres , Boulevard de l'Observatoire , 25 , à Bruxelles . . . . .	12
LECLERCQ , Julien , sculpteur et graveur , rue du Commerce , 22 , à St-Josseten-Noode . . . . .	12
LEMMENS , Jacq. , professeur d'orgue au Conservatoire , à Bruxelles . . . . .	12
LE ROY , Ét.-Vict , peintre , rue Ducale , 13 , à Bruxelles . . . . .	12
LE ROY , Jos. , peintre , rue de Paris , 5 , à Ixelles . . . . .	12
LE ROY , Will. , — — — . . . . .	12
LESBROUSSART ( de l'Académie ) , professeur émérite à l'Université de Liège , rue Verte , à Bruxelles . . . . .	12

MADOU (de l'Académie), peintre, rue de la Limite, 4, à St-Josse-ten-Noode . . . . .	12
MAGNÉE, F., calligraphe du Roi, rue Royale, à Bruxelles . . . . .	12
MEGANCK, Jos., peintre, chaussée d'Etterbeek, à Ixelles . . . . .	12
MEUNIER, Ch.-Jean-Baptiste, graveur, Place du petit Sablon, 15, à Bruxelles . . . . .	12
MICHELOT, professeur de piano au Conservatoire, rue du Bois-Sauvage, 16, à Bruxelles. . . . .	12
MOLS, Florimont, peintre, rue Vanschoonbeke, section 5, à St-Laurent, lez-Anvers . . . . .	12
NAVEZ, F.-J. (de l'Académie), peintre, directeur de l'Académie des Beaux-Arts, rue Royale, à Bruxelles . . . . .	12
NOLET DE BRAUWERE VAN STEELAND, J. (de l'Académie), rue du Brabant, à Ixelles . . . . .	12
PARTOES, H.-L.-F. (de l'Académie), architecte, à Bruxelles. . . . .	12
PARTOES, Alexis, architecte, rue des Boiteux, 1, à Bruxelles. . . . .	12
PLANQUE, Fél., musicien, rue des Alexiens, 64, à Bruxelles. . . . .	12
PLATTEEL, peintre, rue du Curé, 20, à St-Josse-ten-Noode . . . . .	12
QUETELET (de l'Académie), directeur de l'Observatoire, à Bruxelles . . . . .	12
QUINAUX, Jos., peintre, rue de la Procession, 14, à St-Josse-ten-Noode . . . . .	12
RICCIO, professeur de chant d'ensemble au Conservatoire, Grande rue du Nord, 5, à Bruxelles. . . . .	12
ROBERT, Alexandre, peintre, rue du Commerce, 22, à St-Josse-ten-Noode . . . . .	12
ROBERTI, Alb., peintre d'histoire, rue Marais-Meyboom, 40, à Bruxelles . . . . .	12
ROELANDT, L. (de l'Académie), professeur à l'Université de Gand. . . . .	12
ROFFIAEN, Fr., peintre, rue Goffaert, 48, à Ixelles . . . . .	12
RUMMEL, Jean-Antoine, fabricant de pianos, Boulevard Botanique, 14, à Bruxelles. . . . .	12

SACRÉ, L.-J., musicien compositeur, Passage St-Hubert, Galerie de la Reine, 28, à Bruxelles . . . . .	12
SAEMEN, Ant.-Franc., peintre, rue de la Régence, 30, à Bruxelles . . . . .	12
SCHUBERT, Jos., dessinateur, rue de la Madeleine, 51, à Bruxelles . . . . .	12
SCHUBERT, F.-J., professeur de solfège au Conservatoire, rue Léopold, 78, à Ixelles . . . . .	12
SERVAIS, Adr.-Franc., professeur de violoncelle au Conservatoire de Bruxelles, à Hal. . . . .	12
SIMONIS, Eug. (de l'Académie), statuaire, à Koekelberg. . . . .	12
SNEL, J. (de l'Académie), rue de la Forge, 13, à St-Josse-ten-Noode . . . . .	12
SOUBRE, Étienne, compositeur, Boulevard de l'Observatoire, 24, à Bruxelles . . . . .	12
STAS, J.-S. (de l'Académie), professeur de chimie à l'École militaire, à Bruxelles . . . . .	12
STERNBERG, Louis, fabricant de pianos, rue de Ruysbroek, 40, à Bruxelles. . . . .	12
STROOBANT, François, peintre, rue des Douze-Apôtres, 5, à Bruxelles . . . . .	12
SUYS (de l'Académie), architecte, rue Royale extérieure, faubourg de Schaerbeek. . . . .	12
TARDIEU, Am.-Louis, homme de lettres, rue de l'Alliance, 27 <sup>A</sup> , à St-Josse-ten-Noode. . . . .	12
TAYMANS, Louis-Jos., peintre, rue d'Idalie, 27, à Ixelles. . . . .	12
THIBERGHIEU, Louis, peintre, rue des Palais, 92, à Ixelles . . . . .	12
THOMAS, Alexandre, peintre, rue Royale extérieure, 64, à St-Josse-ten-Noode. . . . .	12
VAN BOMBERGHEN, Guillaume, peintre, rue des Flamands, 359, à Anvers . . . . .	24
VAN EYCKEN, J. (de l'Académie), peintre, professeur à l'Académie des Beaux-Arts, à Bruxelles. . . . .	12

VAN HASSELT, A. ( de l'Académie ), inspecteur de l'instruction primaire, à Bruxelles . . . . .	12
VANHOESEN, P. J., professeur au Conservatoire de musique, rue Neuve, 15, à St-Josse-ten-Noode . . . . .	12
VAN LAMPEREN, professeur de solfège au Conservatoire, rue Camusel, 12, à Bruxelles . . . . .	12
VAN MOER, Jean-Baptiste, peintre, rue d'Or, 42, à Bruxelles.	12
VAN VOLXEM, professeur de solfège au Conservatoire, rue de Ruysbroeck, 80 bis, à Bruxelles . . . . .	12
VENNEMAN, Ch., peintre, rue du Jardin, 406, à Anvers. .	15
VERBOECKHOVEN, Eug. (de l'Académie), peintre, chaussée de Haecht, à Schaerbeck . . . . .	12
VERBOECKHOVEN (fils), Eug., peintre, chaussée de Haecht, à Schaerbeck . . . . .	12
VERWÉE, Louis-P., peintre, rue Royale extérieure, 26, à St-Josse-ten-Noode : . . . . .	13
WERY, professeur de violon au Conservatoire, rue Carreveld, 177, à Ixelles . . . . .	12
ZANI DI FERRANTI, professeur de langue italienne au Conservatoire, à Bruxelles . . . . .	12

---

TOTAL des souscriptions. . . . fr. 2,531

---



*Liste des artistes et gens de lettres qui ont promis un ouvrage  
en faveur de la tombola.*

---

---

**M. ACHARD.**

- » ALVIN.
- » BALAT.
- » BAL, J.
- » BARON.
- » BILLOIN.
- » BRAEMT.
- » BOGAERTS, F.
- » BROWN, L.
- » BUSCHMANN, Em.
- » CALAMATTA, L.
- » CHARETTE-DUVAL.
- » CLAES, J.
- » CLAYS, P.
- » CORR, Er.
- » FÉTIS, F.
- » FÉTIS, Ed.
- » FRAIKIN.
- » GALLAIT.
- » GEEFS, G.
- » GEEFS, J.
- » GUFFENS.
- » DE BRAEKELEER, F.
- » DE BRAEKELEER, fils.
- » DE BÉRIOT.
- » DE KEYZER.
- » DE SENEZCOURT.
- » DERO-BECKER.
- » DUCPÉTIAUX, Ed.
- » DUMORTIER, P.
- » DUTRIEUX.
- » HUART, L.
- » HENNE.

**M. JACOBS.**

- » JACOB-JACOBS.
- » LACROIX.
- » LENNICQ, EUG.
- » LENNICQ, JOS.
- » LAVRY, Ch.
- » LEYS.
- » MADOU.
- » NAVEZ.
- » PARTOES.
- » PAYEN, Aug.
- » PELLAERT (le baron).
- » QUETELET.
- » QUINAUX.
- » ROBERT.
- » ROBIE.
- » ROELANDT, L.
- » ROELANT.
- » SCHUBERT.
- » SERRURE.
- » SIMONEAU.
- » SIMONIS, Eug.
- » SWERTS.
- » THOMAS.
- » VAN EYCKEN.
- » VAN HASSELT.
- » VAN LAETHEM.
- » VALERIO.
- » VAN BOMBERGHEN.
- » VAN MOER.
- » VERBOECKHOVEN.
- » WAPPERS, G. (le baron).
- » WATERMAN, Em.

**TABLE.**

Pages :

<i>Ephémérides pour l'année 1850. — Correspondance des ères anciennes avec l'ère vulgaire. — Éclipses.</i>	5
Fêtes mobiles. — Quatre-temps. . . . .	6
Calendrier. . . . .	7
Calendrier de l'Académie. . . . .	13
<i>Aperçu historique de l'Académie.</i> . . . .	14
<i>Réorganisation de l'Académie. — Rapport au Roi</i> . .	16
Arrêté royal de réorganisation . . . . .	20
Règlement général de l'Académie . . . . .	25
Règlement intérieur de la classe des sciences . . .	36
Articles additionnels . . . . .	39
Règlement intérieur de la classe des lettres . . .	40
Articles additionnels . . . . .	44
Règlement intérieur de la classe des beaux-arts . .	45
<i>Local provisoire de l'Académie. — Rapport au Roi</i> .	48
Arrêté royal concernant le local destiné à l'Académie.	49
<i>Travaux spéciaux de l'Académie. — Adjonction de savants et de littérateurs. — Rapport au Roi.</i> . .	50
Arrêté royal concernant les travaux spéciaux de l'Acad.	52
<i>Prix quinquennal d'histoire. — Rapport au Roi</i> . .	53
Arrêté royal instituant un prix quinquennal d'histoire.	54
Règlement pour le prix quinquennal d'histoire . .	56
<i>Commission royale d'histoire. — Rapport au Roi sur la création de la commission.</i> . . . . .	58
Arrêté royal organique de la comm. royale d'histoire.	64
Règlement intérieur de la commiss. royale d'histoire.	66

	Pages.
Rapport au Roi sur l'adjonction de la commission royale d'histoire à l'Académie . . . . .	70
Arrêté royal qui fait rentrer la commission royale d'histoire dans le sein de l'Académie . . . . .	72
Création d'un bureau paléographique. . . . .	73
<i>Correspondance de l'Académie.</i> — Arrêté royal accordant la franchise de port . . . . .	75
<i>Liste des membres, des correspondants et des associés de l'Académie.</i> — Bureau et commiss. administrative.	77
Classe des sciences. . . . .	78
Classe des lettres . . . . .	82
Classe des beaux-arts . . . . .	80
Commission royale d'histoire . . . . .	91
Commission pour la rédaction d'une biographie nationale.	92
Commission pour la littérature flamande . . . . .	93
Commission pour la rédaction d'une histoire de l'art en Belgique. . . . .	<i>ib.</i>
Nécrologie. . . . .	94
<i>Notices biographiques</i> . . . . .	95
Notice sur P.-F. Verhulst, par M. Quetelet . . . . .	97
Notice sur J.-T.-H. Wustenraad, par le même . . . . .	125
<i>Caisse centrale des artistes belges.</i> — Arrêté royal organique. . . . .	143
Comité d'administration de la caisse centrale des artistes.	151
Exposé général de l'administration de la caisse centrale des artistes, pendant l'année 1849 . . . . .	152
Liste des membres de l'association de la caisse centrale des artistes . . . . .	150
Liste des artistes et gens de lettres qui ont promis un ouvrage en faveur de la tombola. . . . .	160



... ..  
... ..

... ..  
... ..

... ..  
... ..

... ..  
... ..

... ..  
... ..

... ..  
... ..

... ..  
... ..

... ..  
... ..

... ..  
... ..

*Ouvrages publiés par l'Académie Royale, depuis sa réorganisation en 1816 jusqu'à ce jour.*

---

Mémoires de l'Académie royale de Belgique, t. I à XXIV; in-4°. Prix : 8 francs, à partir du tom. X.

Mémoires couronnés par l'Académie, t. I à XXII; in-4°. Prix : 8 francs, à partir du tom. XII.

Bulletins de l'Académie, tom. I à XVI; in-8°. Prix : 8 francs par année, 2 volumes.

Annuaire de l'Académie, années 1835 à 1850, in-18. Prix : fr. 1 50 c<sup>s</sup>.

Des moyens de soustraire l'exploitation des mines de houille aux chances d'explosion, 1840. 1 vol. in-8°. Prix : 4 francs.

Mémoire sur la fertilisation des landes de la Campine et des dunes; par M. Eenens. Publié par l'Académie royale de Belgique. 1 vol. in-8°, 1849. 2 francs.

Exposé général de l'agriculture luxembourgeoise, ou dissertation raisonnée sur les meilleurs moyens de fertiliser les landes des Ardennes, etc.; par Henri Le Docte. Publié par l'Académie royale de Belgique. 1 vol. in-8°, 1849. fr. 1 60 c<sup>s</sup>.

Mémoire sur la chimie et la physiologie végétales et l'agriculture; par le même. Publié par l'Académie royale de Belgique. 1 vol. in-8°, 1849. 2 francs.

Recueil de documents historiques relatifs à la Belgique, publiés par la Commission royale d'histoire. 14 vol. in-4°.

Compte-rendu des séances de la Commission royale d'histoire ou Recueil de ses Bulletins. 15 vol. in-8°.

---

15701 A

**ANNUAIRE**  
DE  
**L'ACADÉMIE ROYALE**  
DES  
**SCIENCES, DES LETTRES ET DES BEAUX-ARTS**  
DE BELGIQUE.

—  
1851.  
—

DIX-SEPTIÈME ANNÉE.

BRUXELLES,  
CHEZ M. HAVEZ, LE PRIMEUR DE L'ACADÉMIE ROYALE.

—  
MDCCLI.



**ANNUAIRE**  
**DE**  
**L'ACADÉMIE ROYALE**  
**DES**  
**SCIENCES, DES LETTRES ET DES BEAUX-ARTS**  
**DE BELGIQUE.**

S. 701. A



# **L'ACADÉMIE ROYALE**

DES

**SCIENCES, DES LETTRES ET DES BEAUX-ARTS**

**DE BELGIQUE.**

—  
1851.

—  
DIX-SEPTIÈME ANNÉE.

—  
**BRUXELLES,**

CHEZ M. HAYEZ, IMPRIMEUR DE L'ACADÉMIE ROYALE.

—  
: MDCCCLI.



## CORRESPONDANCE

DES ÈRES ANCIENNES AVEC L'ÈRE VULGAIRE.

---

Année de la création du monde . . . . .	5857
— de la période julienne . . . . .	6564
— depuis le déluge universel. . . . .	4199
— de la fondation de Rome, selon Varron . . . . .	2604
— de l'ère de Nabonassar. . . . .	2598
— de l'ère chrétienne . . . . .	1851

L'année 2627 des Olympiades, ou la 5<sup>me</sup> année de la 637<sup>e</sup> Olympiade, commence en juillet 1851.

L'année 1267 des Turcs commencée le 6 décembre 1850, finit le 26 octobre 1851, selon l'usage de Constantinople.

L'année 1851 du calendrier julien commence le 13 janvier 1851.

## ÉCLIPSES EN 1851.

---

Il y aura cette année deux éclipses de Soleil, savoir : le 1<sup>er</sup> février et le 28 juillet; cette dernière, partielle à Bruxelles, y sera seule visible et commencera à 2<sup>h</sup> 26<sup>m</sup> du soir pour finir à 4<sup>h</sup> 56<sup>m</sup>.

Il y aura également deux éclipses de Lune : la première, partielle et visible à Bruxelles en partie seulement, commencera le 17 janvier à 5<sup>h</sup> 58<sup>m</sup> du soir (la lune ne se lève qu'à 4<sup>h</sup> 24<sup>m</sup>) et finira à 6<sup>h</sup> 17<sup>m</sup>; la seconde aura lieu le 13 juillet, mais ne sera pas visible à Bruxelles.

FÊTES MOBILES.

---

Septuagésime . . . . .	16 février.
Les Cendres . . . . .	5 mars.
Pâques . . . . .	20 avril.
Les Rogations. . . . .	26, 27 et 28 mai.
Ascension . . . . .	29 »
Pentecôte . . . . .	8 juin.
La Trinité . . . . .	15 »
La Fête-Dieu . . . . .	19 »
Premier dimanche de l'Avent. . . . .	30 novembre.

QUATRE-TEMPS.

---

Les 12, 14 et 15 mars. — Les 11, 13 et 14 juin. — Les 17, 19 et 20 septembre. — Les 17, 19 et 20 décembre.

---

## Janvier.

- 1 M. CIRCONCISION DE N.-S.
- 2 J. S. Adalard, abbé.
- 3 V. S<sup>te</sup> Geneviève, vierge.
- 4 S. S<sup>te</sup> Pharaïlde, vierge.
- 5 D. S. Téléphore, pape.
- 6 L. EPIPHANIE OU LES ROIS.
- 7 M. S<sup>te</sup> Mélanie, vierge.
- 8 M. S<sup>te</sup> Gudule, vierge.
- 9 J. S. Marcellin, évêque.
- 10 V. S. Agathon, pape.
- 11 S. S. Hygin, pape.
- 12 D. SOLENNITÉ DE L'ÉPIPHANIE.
- 13 L. S<sup>te</sup> Véronique.
- 14 M. S. Hilaire, év. de Poit.
- 15 M. S. Paul, ermite.
- 16 J. S. Marcel, pape.
- 17 V. S. Antoine, abbé.
- 18 S. Chaire de S. P. à Rome.
- 19 D. S. Canut, roi de Danem.
- 20 L. SS. Fabien et Sébastien.
- 21 M. S<sup>te</sup> Agnès, vierg. et m.
- 22 M. SS. Vincent et Anastase.
- 23 J. Épous. de la S<sup>te</sup> Vierge.
- 24 V. S. Timothée, év. d'Ep.
- 25 S. Conversion de S. Paul.
- 26 D. S. Polycarpe, év. et m.
- 27 L. S. Jean-Chrysostome.
- 28 M. S. Julien, év. de Cuença.
- 29 M. S. François de Sales.
- 30 J. S<sup>te</sup> Martine, v. et mart.
- 31 V. S. Pierre Nolasque.



Nouvelle Lune le 2.  
Premier Quartier le 10.  
Pleine Lune le 17.  
Dernier Quartier le 24.

## Février.

- 1 S. S. Ignace, év. et mart.
- 2 D. PURIFIC. OU CHANDELEUR.
- 3 L. S. Blaise, év. et mart.
- 4 M. S. André et S<sup>te</sup> Jeanne.
- 5 M. S<sup>te</sup> Agathe, v. et mart.
- 6 J. S<sup>te</sup> Dorothee et S. Amand.
- 7 V. S. Romuald, abbé.
- 8 S. S. Jean de Matha.
- 9 D. S<sup>te</sup> Apollonie, v. et mart.
- 10 L. S<sup>te</sup> Scholastique, vierge.
- 11 M. S. Sévérin, abbé.
- 12 M. S<sup>te</sup> Eulalie, v. et mart.
- 13 J. S<sup>te</sup> Euphrosine, vierge.
- 14 V. S. Valentin, prêt. et m.
- 15 S. SS. Faustin et Jovite, m.
- 16 D. *Septuag.* S<sup>te</sup> Julienne, v.
- 17 L. SS. Théodule et Julien, m.
- 18 M. S. Siméon, évêque.
- 19 M. S. Boniface de Lausanne.
- 20 J. S. Éleuthère, évêque.
- 21 V. Le B. de Pépin de Landen.
- 22 S. Ch. de S. P., à Antioche.
- 23 D. *Sexagés.* S. Pierre Dam.
- 24 L. S. Modeste, évêque.
- 25 M. S<sup>te</sup> Walburge, vierge.
- 26 M. S<sup>te</sup> Aldetrude, abbesse.
- 27 J. S. Alexandre, évêque.
- 28 V. SS. Julien et Chronion, m.

Nomb. d'or. 9 | Indict. rom. 9  
Epacte . . XXVIII | Lett. domin. E



Nouvelle Lune le 4<sup>or</sup>.  
Premier Quartier le 9.  
Pleine Lune le 16.  
Dernier Quartier le 22.

**Mars.**

- 1 S. S. Aubin, év. d'Angers.
- 2 D. *Quinquag.* S. Simplicé, p.
- 3 L. Ste Cunégonde, impérat.
- 4 M. S. Casimir, roi.
- 5 M. *Les Cendres.* S. Théophile.
- 6 J. Ste Colette, vierge.
- 7 V. S. Thomas d'Aquin.
- 8 S. S. Jean de Dieu.
- 9 D. *Quadr.* Ste Françoise.
- 10 L. Les 40 SS. Mart. de Seb.
- 11 M. S. Vindicien, évêque.
- 12 M. *Quat.-temps.* S. Grégoire.
- 13 J. Ste Euphrasie, vierge.
- 14 V. *Quat.-temps.* Ste Mathilde.
- 15 S. *Quat.-temps.* S. Longin.
- 16 D. *Reminiscere.* Ste Eusébie.
- 17 L. Ste Gertrude, ab. de Niv.
- 18 M. S. Gabriël, archange.
- 19 M. S. Joseph, patr. de la B.
- 20 J. S. Wulfran, év. de Sens.
- 21 V. S. Benoit, abbé.
- 22 S. S. Basile, martyr.
- 23 D. *Oculi.* S. Victorien, m.
- 24 L. S. Agapet, év. de Synn.
- 25 M. ANNONCIATION. S. Humbert.
- 26 M. S. Ludger, év. de Munst.
- 27 J. S. Rupert, év. de Worms.
- 28 V. S. Sixte III, pape.
- 29 S. S. Eustase, abbé.
- 30 D. *Lætare.* S. Véron, abbé.
- 31 L. S. Benjamin, martyr.



Nouvelle Lune le 3.  
Premier Quartier le 10.  
Pleine Lune le 17.  
Dernier Quartier le 24.

**Avril.**

- 1 M. S. Hugues, abbé.
- 2 M. S. François de Paule.
- 3 J. S. Richard, évêque.
- 4 V. S. Isidore de Séville.
- 5 S. S. Vincent Ferrier.
- 6 D. LA PASSION. S. Célest., p.
- 7 L. S. Albert, ermite.
- 8 M. S. Perpétue.
- 9 M. Ste Vaudru, abbesse.
- 10 J. S. Macaire, évêque.
- 11 V. N.-D. des 7 doul. S. Léon.
- 12 S. S. Jules I, pape.
- 13 D. *Les Rameaux.* S. Hermén.
- 14 L. SS. Tib., Val. et Max., m.
- 15 M. Ste Anastasie et Basilisse.
- 16 M. S. Drogon, ermite.
- 17 J. *Jeudi-Saint.* S. Anicet.
- 18 V. *Vendredi-Saint.* S. Ursm.
- 19 S. S. Léon IX, pape.
- 20 D. PAQUES. Ste Agnès.
- 21 L. S. Anselme, archevêq.
- 22 M. SS. Soter et Cajus, p. et m.
- 23 M. S. Georges, martyr.
- 24 J. S. Fidèle de Sigmaring.
- 25 V. *Rogations.* S. Marc, évang.
- 26 S. SS. Clet et Marcellin, p.
- 27 D. *Quasimodo.* S. Antime.
- 28 L. S. Vital, martyr.
- 29 M. S. Pierre de Milan, m.
- 30 M. Ste Catherine de Sienne.



Nouvelle Lune le 1<sup>er</sup>.  
Premier Quartier le 9.  
Pleine Lune le 15.  
Dernier Quartier le 23.

**Mal.**

- 1 J. SS. Philippe et Jacq., ap.
- 2 V. S. Athanase, év. et doct.
- 3 S. Invention de la S<sup>te</sup> Croix.
- 4 D. *Misericordia*. S<sup>te</sup> Monique.
- 5 L. S. Pie V, pape.
- 6 M. S. Jean Porte Latine.
- 7 M. S. Stanilas, év. et mart.
- 8 J. Apparition de S. Michel.
- 9 V. S. Grégoire de Naziance.
- 10 S. S. Antonin, év. de Flor.
- 11 D. *Jubilate*. S. Franç. de Hiér.
- 12 L. SS. Nérée et Achillée, m.
- 13 M. S. Servais, évêque.
- 14 M. S. Pacôme, abbé.
- 15 J. S<sup>te</sup> Dymphne, v. et mart.
- 16 V. S. Jean Népomucène, m.
- 17 S. S. Pascal Baylon.
- 18 D. *Cantate*. S. Venance, m.
- 19 L. S. Pierre Célestin, pap.
- 20 M. S. Bernardin de Sienne.
- 21 M. S<sup>te</sup> Itisberge, vierge.
- 22 J. S<sup>te</sup> Julie, vierg. et mart.
- 23 V. S. Guibert.
- 24 S. N.-D. Sec. des Chrétiens.
- 25 D. *Vocem*. S. Grégoire VII.
- 26 L. *Rogations*. S. Phil. de N.
- 27 M. *Rogations*. S. Jean I, pape.
- 28 M. *Rogations*. S. Germain, év.
- 29 J. ASCENSION. S. Maximin.
- 30 V. S. Ferdinand III, roi.
- 31 S. S<sup>te</sup> Pétronille.



Nouvelle Lune le 1<sup>er</sup>.  
Premier Quartier le 8.  
Pleine Lune le 15.  
Dernier Quartier le 23.  
Nouvelle Lune le 30.

**Juin.**

- 1 D. *Exaudi*. S. Pamphile, m.
- 2 L. S. Érasme, martyr.
- 3 M. S<sup>te</sup> Clotilde, reine.
- 4 M. S. Optat, év. de Milève.
- 5 J. S. Boniface, év. et mart.
- 6 V. S. Norbert, évêque.
- 7 S. S. Robert, év. *Jeûne*.
- 8 D. PENTECOTE S. Médard.
- 9 L. SS. Prime et Félicien, m.
- 10 M. S<sup>te</sup> Marguerite, reine.
- 11 M. *Quat.-temps*. S. Barnabé.
- 12 J. S. Jean de Sabagun.
- 13 V. *Quat.-temps*. S. Antoine.
- 14 S. *Quat.-temps*. S. Basile.
- 15 D. LA TRINITÉ. S. Guy, m.
- 16 L. S. Jean François Régis.
- 17 M. S<sup>te</sup> Alène, vierge et mart.
- 18 M. SS. Marc et Marcellin, m.
- 19 J. FÊTE-DIEU. S<sup>te</sup> Julienne.
- 20 V. S. Sylvère, pape et m.
- 21 S. S. Louis de Gonzague.
- 22 D. S. Paulin, év. de Nole.
- 23 L. B. Marie d'Oignies.
- 24 M. Nativité de S. Jean-Bapt.
- 25 M. S. Guillaume, abbé.
- 26 J. SS. Jean et Paul, mart.
- 27 V. S. Ladislas, roi de Hong.
- 28 S. S. Léon II, pape. *Jeûne*.
- 29 D. SS. PIERRE ET PAUL.
- 30 L. S<sup>te</sup> Adèle, vierge.



Premier Quartier le 6.  
Pleine Lune le 13.  
Dernier Quartier le 21.  
Nouvelle Lune le 29.

**Juillet.**

- 1 M. S. Rombaut, évêque.
- 2 M. Vis. de la S<sup>te</sup> Vierge.
- 3 J. S. Euloge, martyr.
- 4 V. S. Théodore, évêque.
- 5 S. S. Pierre de Lux., év.
- 6 D. S<sup>te</sup> Godelive, martyr.
- 7 L. S. Willebaud, évêque.
- 8 M. S<sup>te</sup> Elisabeth, r. de Port.
- 9 M. SS. Martyrs de Gorcum.
- 10 J. Les sept Frères Martyrs.
- 11 V. S. Pie I, pape.
- 12 S. S. Jean Gualbert, abbé.
- 13 D. S. Anaclet, pape et m.
- 14 L. S. Bonaventure, évêq.
- 15 M. S. Henri, emp. d'All.
- 16 M. N.-D. du M.-Car. S<sup>te</sup> Ren.
- 17 J. S. Alexis, confesseur.
- 18 V. S. Camille de Lellis.
- 19 S. S. Vincent de Paule.
- 20 D. S. Sacr. de Mir. à Brux.
- 21 L. S<sup>te</sup> Praxède, vierge.
- 22 M. S<sup>te</sup> Marie-Madeleine.
- 23 M. S. Apollinaire, évêque.
- 24 J. S<sup>te</sup> Christine, v. et mart.
- 25 V. S. Jacques le majeur.
- 26 S. S<sup>te</sup> Anne, mère de la S<sup>e</sup> V.
- 27 D. S. Pantaléon, martyr.
- 28 L. S. Victor, martyr.
- 29 M. S<sup>te</sup> Marthe, vierge.
- 30 M. SS. Abdon et Sennen, m.
- 31 J. S. Ignace de Loyola.



Premier Quartier le 5.  
 Pleine Lune le 13.  
 Dernier Quartier le 21.  
 Nouvelle Lune le 28.

**Août.**

- 1 V. S. Pierre-ès-Liens.
- 2 S. SS. Étienne et Alphonse.
- 3 D. Invention de S. Etienne.
- 4 L. S. Dominique, confess.
- 5 M. Notre-Dame-aux-Neiges.
- 6 M. Transfiguration de N. S.
- 7 J. S. Donat, év. et mart.
- 8 V. S. Cyriac, martyr.
- 9 S. S. Romain, martyr.
- 10 D. S. Laurent, martyr.
- 11 L. S. Géry, év. de Cambrai.
- 12 M. S<sup>te</sup> Claire, vierge.
- 15 M. S. Hippolyte, martyr.
- 14 J. S. Eusèbe, mart. *Jeûne.*
- 15 V. ASSOMPTION. S. Arn.
- 16 S. S. Roch, confesseur.
- 17 D. S. Libérat, abbé.
- 18 L. S<sup>te</sup> Hélène, impératrice.
- 19 M. S. Jules, martyr.
- 20 M. S. Bernard, abbé.
- 21 J. S<sup>te</sup> Jeanne-Françoise.
- 22 V. S. Timothée, martyr.
- 23 S. S. Philippe Béniti.
- 24 D. S. Barthélemi, apôtre.
- 25 L. S. Louis, roi de France.
- 26 M. S. Zéphirin, pape et m.
- 27 M. S. Joseph Calasance.
- 28 J. S. Augustin, év. et doct.
- 29 V. Décoll. de S. Jean-Bapt.
- 30 S. S<sup>te</sup> Rose de Lima, vierge.
- 31 D. S. Raymond Nonnat.



Premier Quartier le 4.  
 Pleine Lune le 11.  
 Dernier Quartier le 20.  
 Nouvelle Lune le 26.

**Septembre.**

- 1 L. S. Gilles, abbé.
- 2 M. S. Étienne, roi de Hong.
- 3 M. S. Remacle, év. de Maest.
- 4 J. S<sup>te</sup> Rosalie, vierge.
- 5 V. S. Laurent Justinien.
- 6 S. S. Donatien, martyr.
- 7 D. S<sup>te</sup> Reine, vierge.
- 8 L. NATIVITÉ DE LA S<sup>te</sup> VIERGE.
- 9 M. S. Gorgone, martyr.
- 10 M. S. Nicolas de Tolentino.
- 11 J. SS. Prote et Hyacinthe.
- 12 V. S. Guy d'Anderlecht.
- 13 S. S. Amé, év. Sion en Val.
- 14 D. Exaltat. de la S<sup>te</sup> Croix.
- 15 L. S. Nicomède, martyr.
- 16 M. SS. Corneille et Cyprien.
- 17 M. *Quat. - temps.* S. Lambert.
- 18 J. S. Joseph de Cupertino.
- 19 V. *Quat. - temps.* S. Janvier.
- 20 S. *Quat. - temps.* S. Eustache.
- 21 D. S. Matthieu, apôtre.
- 22 L. S. Maurice et ses comp.
- 23 M. S<sup>te</sup> Thècle, vierge et m.
- 24 M. Notre-Dame de Merci.
- 25 J. S. Firmin.
- 26 V. SS. Cyprien et Justine.
- 27 S. SS. Cosme et Damien, m.
- 28 D. S. Wenceslas, martyr.
- 29 L. S. Michel, archange.
- 30 M. S. Jérôme, docteur.



Premier Quartier le 2.  
 Pleine Lune le 10.  
 Dernier Quartier le 18.  
 Nouvelle Lune le 25.

**Octobre.**

- 1 M. SS. Rémi et Bavon.
- 2 J. S. Léodegairé, évêque.
- 3 V. S. Gérard, abbé.
- 4 S. S. François d'Assise.
- 5 D. S. Placide, martyr.
- 6 L. S. Brunon, confesseur.
- 7 M. S. Marc, pape.
- 8 M. S<sup>te</sup> Brigitte, veuve.
- 9 J. S. Denis et ses comp., m.
- 10 V. S. François de Borgia.
- 11 S. S. Gommaire, p. de Liez.
- 12 D. S. Wilfrid, év. d'Yorck.
- 13 L. S. Édouard, roi d'Angl.
- 14 M. S. Calixte, pape et mart.
- 15 M. S<sup>te</sup> Thérèse, vierge.
- 16 J. S. Mummolin, évêque.
- 17 V. S<sup>te</sup> Hedwige, veuve.
- 18 S. S. Luc, évangéliste.
- 19 D. S. Pierre d'Alcantara.
- 20 L. S. Jean de Kenti.
- 21 M. S<sup>te</sup> Ursule et ses comp. m.
- 22 M. S. Mellon, évêque.
- 23 J. S. Jean de Capistran.
- 24 V. S. Raphaël, archange.
- 25 S. SS. Crépin et Crépinien.
- 26 D. S. Évariste, pape et m.
- 27 L. S. Frumence, apôtre.
- 28 M. SS. Simon et Jude, apôt.
- 29 M. S<sup>te</sup> Ermeline, vierge.
- 30 J. S. Foillan, martyr.
- 31 V. S. Quentin, mart. *Jeune.*



Premier Quartier le 2.  
 Pleine Lune le 10.  
 Dernier Quartier le 18.  
 Nouvelle Lune le 24.  
 Premier quartier le 31.

**Novembre.**

- 1 S. TOUSSAINT.
- 2 D. *Les trépassés.*
- 3 L. S. Hubert, év. de Liège.
- 4 M. S. Charles Borromée.
- 5 M. S. Zacharie et Ste Elisabeth.
- 6 J. S. Winoc, abbé.
- 7 V. S. Willebrord, év. d'Ut.
- 8 S. S. Godefroi, év. d'Am.
- 9 D. Déd. de l'égl. du Sauv. à R.
- 10 L. S. André Avellin.
- 11 M. S. Martin, év. de Tours.
- 12 M. S. Liévin, év. et mart.
- 13 J. S. Stanislas Kostka.
- 14 V. S. Albéric, év. d'Utrecht
- 15 S. S. Léopold, confesseur.
- 16 D. S. Edmond, archevêq.
- 17 L. S. Grégoire Thaumatur.
- 18 M. Déd. de SS. Pier. et Paul.
- 19 M. Ste Elisabeth, duchesse.
- 20 J. S. Félix de Valois.
- 21 V. Présent. de la Ste Vierge.
- 22 S. Ste Cécile, vierge et mar.
- 23 D. S. Clément I, pape et m.
- 24 L. S. Jean de la Croix.
- 25 M. Ste Catherine, v. et m.
- 26 M. S. Albert de Louv., év.
- 27 J. S. Acaire, év. de Noyon.
- 28 V. S. Rufe, martyr.
- 29 S. S. Saturnin, martyr.
- 30 D. *Avent.* S. André, apôtre.



Pleine Lune le 8.  
 Dernier Quartier le 16.  
 Nouvelle Lune le 23.  
 Premier Quartier le 30.

**Décembre.**

- 1 L. S. Éloi, év. de Noyon.
- 2 M. Ste Bibienne, v. et m.
- 3 M. S. François Xavier.
- 4 J. Ste Barbe, martyre.
- 5 V. S. Sabbas, abbé.
- 6 S. S. Nicolas, év. de Myre.
- 7 D. S. Ambroise, év. et doct.
- 8 L. CONCEPTION DE LA S. VIERGE
- 9 M. Ste Léocadie, v. et mart.
- 10 M. S. Melchiade, pape et m.
- 11 J. S. Damase, pape.
- 12 V. S. Valéry, abbé en Pic.
- 13 S. Ste Lucie, vierge et mart.
- 14 D. S. Spiridion, évêque.
- 15 L. S. Adon, arch. de Vien.
- 16 M. S. Eusèbe, év. de Vere.
- 17 M. *Quat.-temps.* MESSSE D'OR.
- 18 J. Expect. de la S. Vierge.
- 19 V. *Quat.-temps.* S. Némésion.
- 20 S. *Quat.-temps.* S. Philogone.
- 21 D. S. Thomas, apôtre.
- 22 L. S. Hungère, év. d'Utr.
- 23 M. Ste Victoire, vierge et m.
- 24 M. S. Lucien. *Jeûne.*
- 25 J. NOEL.
- 26 V. S. Étienne, premier m.
- 27 S. S. Jean, apôt. et évang.
- 28 D. SS. Innocents.
- 29 L. S. Thomas de Cantorb.
- 30 M. S. Sabin, évêq. et mart.
- 31 M. S. Sylvestre, pape.



Pleine Lune le 8.  
 Dernier Quartier le 15.  
 Nouvelle Lune le 22.  
 Premier Quartier le 30.

*Calendrier de l'Académie.*

- Janvier.* — Réunions de la commission administrative et des commissions spéciales des finances, pour arrêter les comptes; les commissions spéciales font connaître à chaque classe, dans la séance suivante, l'état des recettes et dépenses pendant l'année écoulée.  
Élection du Directeur dans chaque classe.
- Février.* — Les mémoires destinés au concours de la *Classe des Lettres* doivent être remis avant le 1<sup>er</sup> du mois.
- Mars.* — Les pièces destinées au concours extraordinaire ouvert par la *Classe des Lettres* doivent être remises avant le 1<sup>er</sup> du mois.
- Avril.* — Les projets destinés au concours extraordinaire ouvert par la *Classe des Beaux-Arts* doivent être remis avant le 1<sup>er</sup> du mois.
- Mai.* — Jugement des mémoires envoyés au concours pour les lettres; rédaction du programme pour le concours suivant; élections des membres, associés et correspondants.  
Séance générale des trois classes pour régler les intérêts communs; élection des membres de la commission administrative de l'Académie.  
Séance publique de la *Classe des Lettres*; distribution des récompenses décernées.
- Juin.* — Les mémoires destinés au concours de la *Classe des Beaux-Arts* doivent être remis avant le 1<sup>er</sup> du mois.
- Août.* — Les vacances commencent après la séance de chaque classe.
- Septembre.* — Fin des vacances le 20.  
Les mémoires destinés au concours de la *Classe des Sciences* doivent être remis avant le 20 du mois.  
Jugement des mémoires envoyés au concours pour les beaux-arts; rédaction du programme pour le concours suivant; élections des membres, associés et correspondants.  
Séance publique de la *Classe des Beaux-Arts*; distribution des récompenses décernées.
- Décembre.* — Nomination des commissions spéciales pour la vérification des comptes de chaque classe.  
Jugement des mémoires envoyés au concours pour les sciences; rédaction du programme pour le concours suivant; élections des membres, associés et correspondants.  
Séance publique de la *Classe des Sciences*; distribution des récompenses décernées.

## ORGANISATION

DE L'ACADÉMIE ROYALE DES SCIENCES , DES LETTRES  
ET DES BEAUX-ARTS DE BELGIQUE.

---

### APERÇU HISTORIQUE.

---

En 1769, il se forma à Bruxelles une *société littéraire*, sous les auspices du comte de Cobenzl, ministre plénipotentiaire de Sa Majesté l'impératrice Marie-Thérèse. La première séance de cette société eut lieu chez le comte de Nény, le 5 mai de la même année.

Différentes causes portèrent obstacle aux travaux et aux succès de la société littéraire, qui, quatre ans après sa naissance, vit élargir son cadre et reçut avec le titre d'*Académie impériale et royale*, plusieurs privilèges importants pour cette époque. La première séance fut tenue dans la bibliothèque royale, sous la présidence du chancelier de Brabant, le 13 avril 1773 (1).

(1) Voyez dans l'*Annuaire de l'Académie* pour 1840, 6<sup>e</sup> année, les différents documents relatifs à l'histoire de l'ancienne académie impériale et royale, qui y ont été insérés par M. Gachard, d'après les pièces retrouvées dans les archives de l'État.

L'Académie impériale et royale continua paisiblement ses travaux jusqu'à l'époque de la révolution française, et publia, outre cinq volumes de mémoires sur les sciences et les lettres, un grand nombre d'ouvrages couronnés dont la liste a été insérée dans l'*Annuaire* de 1841, 7<sup>e</sup> année. Dispersée par suite des événements politiques, l'Académie s'était assemblée, pour la dernière fois, le 21 mai 1794. Elle fut rétablie, sous le titre d'*Académie royale des sciences et belles-lettres*, par arrêté royal du 7 mai 1816. L'installation eut lieu, au musée des tableaux de la ville, le 18 novembre de la même année (1).

En 1832, l'Académie, consultée par M. le Ministre de l'intérieur sur l'utilité de la création d'une classe des beaux-arts, répondit, à l'unanimité, qu'elle regardait cette extension comme utile. Différents plans de réforme furent ensuite proposés, soit dans l'intérieur, soit à l'extérieur de l'Académie, et le Gouvernement, par ses arrêtés du 1<sup>er</sup> décembre 1845, sépara définitivement la compagnie en trois classes, celle des sciences, celle des lettres et celle des beaux-arts (2).

(1) Voyez le procès-verbal de la séance dans l'*Annuaire de l'Académie* pour 1840, 6<sup>e</sup> année.

(2) Voyez dans les *Annales* de 1846 à 1850 les documents relatifs à la réorganisation de l'Académie.

STATUTS ORGANIQUES (1).

---

ART. 1<sup>er</sup>. L'Académie des sciences et belles-lettres, fondée par l'impératrice Marie-Thérèse, prend le titre d'Académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique.

ART. 2. Le Roi est protecteur de l'Académie.

ART. 3. L'Académie est divisée en trois classes.

La première classe (classe des sciences) s'occupe spécialement des sciences physiques et mathématiques, ainsi que des sciences naturelles.

La seconde classe (classe des lettres et des sciences morales et politiques) s'occupe de l'histoire, de l'archéologie, des littératures ancienne et moderne, de la philosophie et des sciences morales et politiques.

La troisième classe (classe des beaux-arts) s'occupe de la peinture, de la sculpture, de la gravure, de l'architecture, de la musique, ainsi que des sciences et des lettres en rapport avec les beaux-arts.

ART. 4. Chaque classe est composée de trente membres.

Elle compte en outre cinquante associés étrangers et dix correspondants régnicoles au plus.

A l'avenir la qualité de membre absorbera la qualité de correspondant, même d'une autre classe (2).

ART. 5. Les nominations aux places sont faites par chacune des classes où les places viennent à vaquer.

ART. 6. Pour devenir membre, il faut être Belge ou na-

(1) Adoptés par arrêté royal du 1<sup>er</sup> décembre 1845.

(2) Ce paragraphe a été ajouté par arrêté royal du 20 août 1847.

turalisé Belge, d'un caractère honorable et auteur d'un ouvrage important relatif aux travaux de la classe.

ART. 7. Les nominations des membres sont soumises à l'approbation du Roi.

ART. 8. Chaque classe peut choisir le sixième de ses membres parmi les membres des autres classes.

ART. 9. Tout académicien qui cesse d'être domicilié en Belgique perd son titre et prend celui d'associé.

ART. 10. Chaque classe nomme son directeur annuel. Le directeur n'est pas immédiatement rééligible.

Le directeur, ne peut-être choisi deux années de suite parmi les membres étrangers à la ville de Bruxelles (1).

ART. 11. Le Roi nomme, pour la présidence annuelle, un des trois directeurs.

Dans les occasions solennelles où les trois classes sont réunies, le président représente l'Académie.

ART. 12. Le directeur a la direction générale de sa classe; il préside à toutes les assemblées, fait délibérer sur les différentes matières qui sont du ressort de la classe, recueille les opinions des membres et prononce les résolutions à la pluralité des voix.

Il fait observer tous les articles des présents statuts et du règlement, et tient particulièrement la main à ce que, dans les assemblées, tout se passe avec ordre.

ART. 13. Le secrétaire perpétuel appartient aux trois classes, et il est élu par elles au scrutin et à la majorité absolue. Le secrétaire perpétuel est choisi parmi les membres domiciliés à Bruxelles.

Sa nomination est soumise au Roi.

(1) Les articles 10 et 13 ont été adoptés par l'arrêté royal du 1<sup>er</sup> juin 1848, qui modifie la rédaction primitive.

ART. 14. La correspondance de l'Académie se tient par le secrétaire perpétuel, organe et interprète de cette compagnie.

ART. 15. Le secrétaire perpétuel tient registre des délibérations, signe les résolutions, délivre les certificats d'approbation et autres, reçoit les mémoires et lettres adressés à chaque classe et y fait les réponses.

Lorsque, par maladie ou autre empêchement légitime, il ne peut pas assister aux séances, il s'y fait remplacer par un membre de son choix et appartenant à la classe.

ART. 16. Chaque classe forme son règlement intérieur, qui est soumis à l'approbation royale.

ART. 17. Le Roi décrète un règlement général.

Il ne peut y être apporté des changements qu'une fois par an, dans la séance générale des trois classes mentionnée ci-après; ces changements doivent avoir obtenu l'assentiment des deux tiers des membres présents, et ils sont soumis à l'approbation du Roi.

ART. 18. Chaque classe a une séance mensuelle d'obligation pour ses membres; les membres des autres classes peuvent y assister et y faire des lectures, mais ils n'y ont pas voix délibérative.

Chaque classe a de plus une séance publique annuelle, présidée par son directeur, dans laquelle elle rend compte de ses travaux et remet les prix décernés au concours.

Les deux autres classes assistent à cette séance publique.

ART. 19. Chaque année, les trois classes ont, au mois de mai, une séance générale pour régler entre elles les intérêts communs.

ART. 20. Les budgets des trois classes sont arrêtés par une commission administrative de sept membres, composée

des trois directeurs, du secrétaire perpétuel et d'un membre à désigner annuellement dans chaque classe. La répartition des fonds est faite d'après les besoins de chacune, par cette commission administrative.

ART. 21. Les mémoires des trois classes sont publiés dans un même volume et ont chacun leur pagination. Il en est de même pour la collection des mémoires couronnés et des mémoires des savants étrangers, dont l'impression aura été ordonnée par chaque classe. Un bulletin paraît mensuellement et contient le résumé des travaux des trois classes (1).

ART. 22. La bibliothèque, les archives et les collections appartiennent en commun aux trois classes, et sont sous la surveillance spéciale de la commission désignée à l'article 20.

ART. 23. Les dispositions qui précèdent formant les statuts organiques, ne peuvent être changées qu'en séance générale, et du consentement de l'Académie, donné par les trois quarts des membres présents. Tout changement est soumis à l'approbation du Roi.

(1) Les membres et les correspondants reçoivent les publications de l'Académie; les associés recevront également les *Bulletins* et l'*Annuaire*, quand ils en auront exprimé le désir et qu'ils auront désigné, à Bruxelles, un correspondant chargé de les leur transmettre.

---

RÈGLEMENT GÉNÉRAL (1).

---

*Composition de l'Académie.*

ART. 1<sup>er</sup>. L'Académie est divisée en trois classes : celle des sciences, celle des lettres et celle des beaux-arts.

La classe des sciences est divisée en deux sections, savoir : la section des sciences mathématiques et physiques, et la section des sciences naturelles, qui se composent de la botanique, de la géologie, de la minéralogie et de la zoologie.

La classe des lettres est également partagée en deux sections : celle d'histoire et des lettres, et celle des sciences politiques et morales. La première comprend l'histoire nationale, l'histoire générale, l'archéologie, les langues anciennes et les littératures française et flamande ; la seconde comprend les sciences philosophiques, la législation, la statistique et l'économie politique.

La classe des beaux-arts comprend les subdivisions suivantes : la peinture, la sculpture, la gravure, l'architecture, la musique, les sciences et les lettres dans leurs rapports avec les beaux-arts.

ART. 2. Les nominations de membres, d'associés ou de correspondants, se font, pour chaque classe, une fois par an, la veille de la séance publique.

ART. 3. Chaque fois qu'il est question d'une élection, la

(1) Adopté par arrêté royal du 1<sup>er</sup> décembre 1845.

mention en est faite spécialement dans la lettre de convocation, qui indique le jour et l'heure précise à laquelle il y sera procédé, ainsi que le nombre des places vacantes.

ART. 4. L'élection a lieu à la majorité absolue des voix ; cependant si, après deux tours de scrutin, aucun des candidats n'a obtenu la majorité des suffrages, on procède à un scrutin de ballottage.

ART. 5. Lorsque plusieurs places sont vacantes, on vote séparément pour chaque place.

ART. 6. Les listes de présentation pour chaque classe doivent être doubles et contenir l'examen des titres des candidats.

Toutefois, on peut nommer en dehors de ces listes.

ART. 7. Il s'écoulera une séance au moins entre la présentation et la nomination.

ART. 8. Le directeur de chaque classe est désigné une année avant d'entrer en fonctions, et cette nomination a lieu à la première séance de janvier. Pendant cette année, il prend le titre de vice-directeur.

En l'absence du directeur, ses fonctions sont remplies par le vice-directeur.

### *Séances.*

ART. 9. Des billets de convocation sont adressés aux membres de chaque classe, trois jours, au moins, avant chaque réunion ; ils énoncent les principaux objets qui y seront traités.

ART. 10. Les associés et les correspondants ont le droit d'assister aux séances avec voix consultative, excepté quand la classe sera constituée en comité.

ART. 11. Chaque classe a une séance publique, à savoir :

La classe des sciences, au mois de décembre ;

La classe des lettres, au mois de mai ;

La classe des beaux-arts, au mois de septembre ;

On y distribue les récompenses décernées par la classe, et on y fait des lectures et des rapports sur les ouvrages couronnés.

ART. 12. Tous les ans, la veille de la séance publique de chaque classe, on proclame les auteurs des mémoires auxquels un des prix aura été adjugé. On détermine ensuite les sujets des questions à proposer pour les concours suivants.

ART. 13. Le jour des séances, la salle est ouverte depuis dix heures.

ART. 14. La séance commence par la lecture de la correspondance ; le secrétaire ne peut être interrompu pendant cette lecture.

ART. 15. Les vacances de l'Académie commencent après la séance du mois d'août, et finissent le 20 septembre.

ART. 16. Des jetons de présence sont distribués aux membres de la manière suivante :

Un jeton aux membres qui habitent Bruxelles ou les environs ;

Deux jetons aux membres qui habitent de deux à dix lieues de distance de Bruxelles ;

Trois jetons aux membres qui habitent de dix à quinze lieues de distance de Bruxelles ;

Quatre jetons aux membres qui habitent à plus de dix-huit lieues de distance de Bruxelles.

*Publications.*

ART. 17. Les publications de l'Académie sont les suivantes :

1<sup>o</sup> Mémoires des membres, des associés, des correspondants;

2<sup>o</sup> Mémoires couronnés et mémoires des savants étrangers;

3<sup>o</sup> Bulletins des séances;

4<sup>o</sup> Annuaire de l'Académie.

ART. 18. L'annuaire est publié à la fin de chaque année, et il en est de même des mémoires, qui paraissent par volume ou par partie de volume.

Les bulletins sont publiés à la suite de chaque séance et au moins huit jours avant la séance suivante.

ART. 19. Chaque mémoire, dans les deux premiers recueils, à sa pagination particulière.

Les mémoires des associés et des correspondants, dans le premier recueil, sont imprimés à la suite de ceux des membres.

ART. 20. Quand des mémoires composés par des membres sont lus à l'Académie, il en est donné une analyse succincte dans le bulletin de la séance où la lecture en aura été faite.

Les rapports des commissaires sur les mémoires des membres ne sont point livrés à la publicité; cependant, s'ils présentent, en dehors de l'analyse, des détails qui soient de nature à intéresser la science, on peut les insérer par extraits.

ART. 21. Quand des mémoires composés par des associés et des correspondants, ou par des savants étrangers, sont

lus à l'Académie, ou se borne à les annoncer dans le bulletin de la séance où la lecture en aura été faite.

Les rapports des commissaires, qui devront présenter un aperçu de ce que ces mémoires contiennent de plus remarquable, peuvent être imprimés dans les bulletins.

ART. 22. Le secrétaire peut confier aux auteurs les mémoires qui ont été adoptés pour l'impression, afin qu'ils y fassent les corrections nécessaires, mais il est tenu de les reproduire aux commissaires, si ces mémoires ont été modifiés pour le fond, ou si l'on y a fait des intercalations.

Quand de pareils changements ont été faits, il faut les désigner d'une manière expresse ou donner aux mémoires la date de l'époque à laquelle ils ont été modifiés.

ART. 23. Dans aucun cas, on ne peut rendre aux auteurs les manuscrits des mémoires qui ont concouru. Les changements qui peuvent être adoptés pour des mémoires de concours que l'on imprime, sont placés, sous forme de notes ou d'additions, à la suite de ces mémoires.

ART. 24. Les mémoires des membres dont l'impression n'a pas été ordonnée, peuvent être rendus aux auteurs, qui, dans tous les cas, peuvent en faire prendre une copie à leurs frais.

Les manuscrits des mémoires de concours, de même que des mémoires communiqués par des associés, des correspondants ou des savants étrangers, sur lesquels il a été fait des rapports, deviennent la propriété de l'Académie.

ART. 25. On présente, dans les bulletins des séances, les communications scientifiques et littéraires qui ont été faites, et l'annonce des mémoires qui ont été lus.

Le bulletin ne peut être considéré comme appendice au procès-verbal, que pour autant qu'il aura été approuvé.

ART. 26. Le secrétaire est autorisé à remettre à un bûletín suivant l'impression des notices illisibles, ou des pièces dont la composition ou la lithographie exigeraient un retard dans la publication des bulletins.

ART. 27. Tout mémoire qui est admis pour l'impression, est inséré dans les mémoires de l'Académie, si son étendue doit excéder une feuille d'impression. La compagnie se réserve de décider, à chaque séance, d'après la quantité de matériaux qui y sont présentés, si les mémoires qui excèdent une demi-feuille, seront ou ne seront pas insérés dans le bulletin.

ART. 28. Les auteurs des mémoires ou notices insérés dans les bulletins de l'Académie, ont droit à recevoir cinquante exemplaires particuliers de leur travail.

Ce nombre sera de cent pour les écrits imprimés dans le recueil des mémoires.

Les auteurs ont, en outre, la faculté de faire tirer des exemplaires en sus de ce nombre, en payant à l'imprimeur une indemnité de quatre centimes par feuille (1).

(1) Quant aux prix des titres extraordinaires, brochures, etc., le tarif suivant a été admis provisoirement :

Grand titre in-4 <sup>o</sup> (composition) . . . . .	fr. 6 00
Titre in-8 <sup>o</sup> . . . . .	3 00
Impression comme pour les exemplaires d'auteurs, à 4 centimes la feuille.	
Couverture non imprimée, in-4 <sup>o</sup> , papier de pâte, le cent . fr.	3 00
» . . . . . in-8 <sup>o</sup> . . . . .	1 50
» imprimée, in-4 <sup>o</sup> . . . . .	5 00
» . . . . . in-8 <sup>o</sup> . . . . .	3 00
Brochure in-4 <sup>o</sup> , avec planches, moins de 5 feuilles, le cent.	4 00
» . . . . . plus de 5 feuilles . . . . .	5 00
» in-8 <sup>o</sup> , . . . . . moins de 5 feuilles . . . . .	3 50
» . . . . . plus de 5 feuilles . . . . .	4 00

ART. 29. L'Académie a son lithographe; mais, à conditions égales, les auteurs ont la faculté d'employer d'autres lithographes, dont les talents leur inspireraient plus de confiance.

ART. 30. L'Académie a aussi son imprimeur. L'imprimeur et le lithographe ne reçoivent les ouvrages qui leur sont confiés que des mains du secrétaire perpétuel, et ils ne peuvent imprimer qu'après avoir obtenu de lui un *bon à tirer*.

ART. 31. Les épreuves sont adressées directement au secrétaire perpétuel, qui les fait remettre aux auteurs. C'est aussi par l'entremise du secrétaire que les feuilles passent des mains des auteurs dans celles de l'imprimeur.

ART. 32. Les frais de remaniements ou de changements extraordinaires faits pendant l'impression, sont à la charge de celui qui les a occasionnés.

### *Concours.*

ART. 33. Les médailles d'or présentées comme prix des concours, sont de la valeur de six cents francs.

ART. 34. Ne sont admis, pour les concours, que des ouvrages et des planches manuscrits.

ART. 35. Les auteurs des ouvrages envoyés au concours ne mettent pas leurs noms à ces ouvrages, mais seulement une devise qu'ils répètent dans un billet cacheté, renfermant leur nom et leur adresse.

Ceux qui se font connaître de quelque manière que ce soit, ainsi que ceux dont les mémoires sont remis après le terme prescrit, sont absolument exclus du concours.

ART. 36. Aucun des académiciens ne peut concourir

pour les prix fondés en faveur de ceux qui, au jugement de la compagnie, ont satisfait le mieux aux questions proposées; au surplus, aucun des membres ne peut donner des instructions à ceux qui concourent pour les mêmes prix.

ART. 37. Les mémoires qu'on destine au concours, doivent être écrits en caractères lisibles, en langue latine, française, flamande ou hollandaise et être adressés au secrétaire de l'Académie, avant le 1<sup>er</sup> février.

ART. 38. Les académiciens qui ont donné le programme des questions proposées pour les prix annuels, sont les premiers examinateurs des ouvrages qui ont concouru, et ils font un rapport détaillé et par écrit, qui est lu dans une séance de l'Académie et exposé avec ces ouvrages jusqu'à l'assemblée du 7 mai, à l'examen et aux observations de tous les membres, afin que les prix soient adjugés en entière connaissance de cause, à la pluralité des voix de tous les académiciens présents: on peut aussi accorder un accessit à un second mémoire, qui, au jugement de la compagnie, aura mérité cette distinction; et si aucun des mémoires présentés ne remplit les vues de l'assemblée, le prix peut être remis à une autre année.

#### *Finances.*

ART. 39. Les finances de l'Académie sont gérées par une commission administrative, dont les membres sont élus annuellement à l'époque de la séance générale.

ART. 40. La commission administrative est chargée de régler ce qui concerne les impressions.

ART. 41. A la fin de l'année, les comptes de chaque classe sont vérifiés par une commission spéciale composée de cinq membres pris dans la classe.

ART. 42. Les commissions spéciales, après avoir arrêté les comptes de la commission administrative, font connaître à chaque classe, dans la séance suivante, l'état des dépenses et des recettes pendant l'année écoulée.

*Bibliothèque. — Archives.*

ART. 43. Les ouvrages qui appartiennent à l'Académie sont déposés, après inventaire, à la bibliothèque de ce corps.

ART. 44. Les registres, titres et papiers concernant chaque classe de l'Académie demeurent toujours entre les mains du secrétaire, à qui ils sont remis, accompagnés d'inventaires, que les directeurs font rédiger et qu'ils signent à la fin de chaque année; au surplus, les directeurs font aussi, tous les ans, le récolement des pièces qui sont annotées dans cet inventaire, dans lequel ils font insérer, en même temps, tout ce qui est présenté durant l'année.

*Dispositions particulières.*

ART. 45. L'Académie examine, lorsque le Gouvernement le juge convenable, les projets qui peuvent intéresser les sciences, les lettres et les beaux-arts.

ART. 46. L'Académie peut nommer, quand elle le juge convenable, sous l'approbation du Gouvernement, un ou plusieurs de ses membres, pour faire un voyage scientifique, littéraire ou artistique, et elle leur donne des instructions sur les objets dont ils auront principalement à s'occuper.

ART. 47. Toutes les dispositions antérieures, relatives aux matières prévues par le présent règlement, sont et demeurent abrogées.

---

## RÈGLEMENTS INTÉRIEURS.

---

### RÈGLEMENT INTÉRIEUR DE LA CLASSE DES SCIENCES (1).

---

1. Les deux sections de la classe des sciences, celle des sciences mathématiques et celle des sciences naturelles, se composent, chacune, d'un même nombre de membres.

2. En cas de vacance dans une section, un membre de l'autre section peut y être admis du consentement de la classe. L'Académicien doit en avoir exprimé la demande par écrit, avant que la liste de présentation ait été arrêtée pour la section où la place est devenue vacante.

3. Le bureau se compose du directeur, du vice-directeur et du secrétaire perpétuel.

4. La séance, quel que soit le nombre des membres présents, s'ouvre à l'heure précise, indiquée sur la carte de convocation.

5. En cas d'absence du directeur et du vice-directeur, le fauteuil est occupé par le plus ancien membre de la classe.

Lorsque plusieurs membres ont été élus dans la même séance, l'âge détermine leur rang d'ancienneté dans la liste des membres.

6. Le directeur peut admettre à la séance des savants de distinction, étrangers au pays.

(1) Adopté par arrêté royal du 23 janvier 1847.

7. Le directeur donne lecture de l'ordre du jour, immédiatement après l'adoption du procès-verbal.

Ne sont admis, pour être lus en séance, que les écrits dont la rédaction est entièrement achevée et qui sont indiqués à l'ordre du jour.

8. Quand un écrit est accompagné de planches, l'auteur en prévient le secrétaire perpétuel. L'impression du texte et la gravure des planches sont votées séparément.

En cas de disjonction, l'auteur peut s'opposer à l'impression de son travail.

9. Si une planche doit occasionner des dépenses extraordinaires, ou si plusieurs planches sont jointes à une notice, le vote pour l'impression est différé ; et, à la séance suivante, le secrétaire présente un devis des frais qui seront occasionnés par la gravure ou la lithographie.

10. Le bureau juge quels sont, parmi les mémoires reçus pour l'impression, ceux qui doivent être imprimés les premiers.

Il a égard : 1<sup>o</sup> à la date de la présentation du mémoire ; 2<sup>o</sup> aux frais qui seront occasionnés par la publication ; 3<sup>o</sup> à ce que les différentes branches dont s'occupe la classe, soient représentées dans ses publications.

La décision du bureau est rendue exécutoire par la sanction de la classe.

11. Les opinions des commissaires sont signées par eux, et restent annexées au mémoire examiné.

Elles sont communiquées en temps utile au premier commissaire, qui fera fonction de rapporteur.

12. La classe ne fait pas de rapport sur les ouvrages déjà livrés à la publicité.

Sont exceptés les ouvrages sur lesquels le Gouvernement demande l'avis de la classe.

13. La classe ne délibère que sur des propositions écrites et signées.

La délibération sur une proposition réglementaire n'a lieu que dans la séance qui suit celle de la présentation.

Toute proposition que la classe n'a pas prise en considération ou qu'elle a écartée après discussion, ne peut être représentée dans le cours de l'année académique.

14. La présentation pour les places vacantes est faite par la section.

La section ne délibère sur l'admission d'aucun candidat, s'il n'a été présenté par deux membres au moins. Les présentations indiquent les titres des candidats.

15. La classe met annuellement au concours six questions. Chaque section en propose trois.

16. Quand la classe se constitue en comité secret, elle se compose de ses membres seulement.

Le comité secret est de rigueur :

1<sup>o</sup> Pour la présentation et l'élection aux places vacantes ;

2<sup>o</sup> Pour la discussion des articles réglementaires ;

3<sup>o</sup> Pour la formation des programmes et le jugement des concours.

Sont toutefois admis au comité secret les associés, les académiciens des deux autres classes, ainsi que les correspondants de la classe des sciences, lorsqu'ils ont été désignés pour faire partie du jury sur la proposition des commissaires.

17. Les pièces destinées à être lues en séance publique sont préalablement soumises à la classe.

#### *Articles additionnels (1).*

ART. 1<sup>er</sup>. L'élection du directeur et celle de membre de

(1) Adoptés par arrêté royal du 24 octobre 1849.

la commission administrative ont lieu à la majorité absolue des suffrages.

Si, après deux tours de scrutin, personne n'a obtenu la majorité, il est procédé à un ballottage entre les membres qui ont réuni le plus de voix.

En cas de parité de suffrages, après ce dernier scrutin, le plus ancien membre est élu.

ART. 2. Dans les scrutins qui seront ouverts pour l'élection des membres de la commission des finances ou de toute autre commission que la classe jugera à propos de nommer, le membre le plus ancien, en cas d'égalité de voix, sera toujours préféré.

---

#### RÈGLEMENT INTÉRIEUR DE LA CLASSE DES LETTRES (1).

---

1. La séance commence à l'heure précise, indiquée sur la carte de convocation, quel que soit le nombre des membres présents.

2. En cas d'absence du directeur et du vice-directeur, le fauteuil est occupé par le plus ancien membre de la classe.

3. Le directeur peut admettre à la séance des savants, des littérateurs et des personnages de distinction, étrangers au pays.

(1) Adopté par arrêté royal du 26 janvier 1847.

4. Le directeur donne lecture de l'ordre du jour, immédiatement après l'adoption du procès-verbal.

Cet ordre du jour, quant aux mémoires et notices, est réglé par la date de leur dépôt entre les mains du secrétaire.

Ne sont admis, pour être lus dans la séance, que les mémoires et notices entièrement achevés et indiqués à l'ordre du jour.

5. Quand des planches devront être jointes à un travail, l'auteur en prévient la classe. L'impression de la notice et la gravure des planches sont votées séparément.

6. Si une planche doit donner lieu à des dépenses extraordinaires ou si plusieurs planches sont jointes à une notice, la publication en est différée, et le secrétaire présente à la séance suivante un devis des frais qui seront occasionnés par la gravure ou la lithographie.

7. Le bureau juge quels sont, parmi les mémoires reçus pour l'impression, ceux qui doivent être publiés les premiers : il a égard : 1<sup>o</sup> à la date de la présentation du mémoire ; 2<sup>o</sup> aux frais qui seront nécessités par la publication ; 3<sup>o</sup> à ce que les différentes matières dont s'occupe la classe soient représentées dans ses recueils.

8. Les mémoires modifiés (art. 22 du règlement) portent, avec la date de leur présentation, celle de l'époque où les modifications ont été faites.

9. Les rapports faits à la classe sont signés par leurs auteurs.

Le rapport de chaque commissaire reste annexé au mémoire examiné.

10. La classe ne délibère que sur des propositions écrites et signées.

La délibération sur une proposition réglementaire n'a lieu que dans la séance qui suit celle de la présentation.

11. La classe, dans ses nominations, veille à ce que les différentes matières dont elle s'occupe soient, autant que possible, représentées. Ces matières sont :

- 1<sup>o</sup> Histoire et antiquités nationales ;
- 2<sup>o</sup> Histoire générale et archéologie ;
- 3<sup>o</sup> Langues anciennes, littératures française et flamande ;
- 4<sup>o</sup> Sciences philosophiques ;
- 5<sup>o</sup> Législation, droit public et jurisprudence ;
- 6<sup>o</sup> Économie politique et statistique.

12. Les présentations pour les places vacantes, sont faites collectivement par un comité de trois personnes nommées au scrutin secret dans la séance précédente, comité auquel s'adjoint le bureau.

La classe ne délibère sur l'admission d'aucun candidat, à moins que deux membres n'aient demandé par écrit que son nom soit porté sur la liste des candidats.

13. La classe met annuellement au concours six questions sur les matières indiquées à l'art. 11.

14. Quand la classe se constitue en comité secret, elle se compose de ses membres seulement.

Le comité secret est de rigueur :

- 1<sup>o</sup> Pour la présentation et l'élection aux places vacantes ;
- 2<sup>o</sup> Pour la discussion des articles réglementaires ;
- 3<sup>o</sup> Pour la formation des programmes et le jugement des concours.

Sont toutefois admis au comité secret les associés, les académiciens des deux autres classes, ainsi que les correspondants, lorsqu'ils ont été désignés pour faire partie du jury du concours.

15. Les pièces destinées à être lues en séance publique, sont préalablement soumises à la classe.

16. La classe ne fait pas de rapport sur les ouvrages déjà livrés à la publicité.

Sont exceptés les ouvrages sur lesquels le Gouvernement demande l'avis de la classe.

17. Lorsque l'Académie aura pris une décision d'après un rapport rédigé par un ou plusieurs de ses commissaires, il ne sera plus permis de changer la rédaction de ce rapport.

18. Tous les deux ans, et dans l'ordre déterminé par le sort, chacun des membres ou correspondants communiquera à la classe un travail inédit, dont la lecture ne dépassera pas la durée d'une heure.

Ces lectures seront réparties entre les séances de manière qu'il n'y en ait jamais plus de deux par jour.

Les lectures obligatoires n'excluent pas les autres lectures.

Le bureau avertira deux mois à l'avance chaque membre ou correspondant de l'époque où il est appelé à communiquer son travail.

La convocation fera mention, pour chaque séance, des lectures qui seront faites en vertu de la présente disposition, du sujet des travaux qui seront lus et du nom des auteurs.

#### *Articles additionnels (1).*

**ART. 1<sup>er</sup>.** L'élection du directeur et celle de membre de la commission administrative ont lieu à la majorité absolue des suffrages.

Si, après deux tours de scrutin, personne n'a obtenu la

(1) Adoptés par arrêté royal du 23 mars 1849.

majorité, il est procédé à un ballottage entre les membres qui ont réuni le plus de voix.

En cas de parité de suffrages, après ce dernier scrutin, le plus ancien membre est élu.

ART. 2. Dans les scrutins qui seront ouverts pour l'élection des membres de la commission des finances ou de toute autre commission que la classe jugera à propos de nommer, le membre le plus ancien, en cas d'égalité de voix, sera toujours préféré.

---

#### RÈGLEMENT INTÉRIEUR DE LA CLASSE DES BEAUX-ARTS (1).

---

1. La séance commence à l'heure précise indiquée sur la carte de convocation, quel que soit le nombre des membres présents.

2. La liste de présence est retirée une demi-heure après l'ouverture de la séance. Les inscriptions ne sont plus admises, sinon pour des motifs valables et soumis à l'appréciation du bureau.

3. En cas d'absence du directeur et du vice-directeur, le fauteuil est occupé par le plus ancien membre de la classe. Quand l'ancienneté est la même, le fauteuil est occupé par le plus âgé des membres.

4. Le directeur fait connaître l'ordre du jour immédiatement après la lecture du procès-verbal.

(1) Adopté par arrêté royal du 27 octobre 1846.

5. On n'admet pour la lecture que les notices entièrement achevées et indiquées à l'ordre du jour.

6. Quand une notice est accompagnée de planches, l'auteur en prévient la classe. L'impression de la notice et la gravure des planches sont votées séparément.

7. Si une planche doit occasionner des dépenses extraordinaires, ou si plusieurs planches sont jointes à une notice, la publication en est différée, et le secrétaire présente à la séance suivante un devis des frais qui seront occasionnés par la gravure ou la lithographie.

8. Le bureau juge quels sont, parmi les mémoires reçus pour l'impression, ceux qui doivent être publiés les premiers; il a égard :

1° A la date de la présentation du travail; 2° aux frais qui seront occasionnés par la publication; 3° à ce que les différentes branches dont s'occupe la classe soient représentées dans ses mémoires.

9. Les mémoires modifiés (art. 22 du règlement général) portent la date de l'époque où les modifications ont été faites.

10. Les rapports faits à la classe sont signés par les auteurs.

Ils auront dû être communiqués, en temps utile, au rapporteur.

11. La classe ne délibère que sur des propositions écrites et signées.

La délibération sur une proposition réglementaire n'a lieu que dans la séance qui suit celle de la présentation.

12. La présentation pour les places vacantes est faite par le bureau, qui s'adjoint la section dans laquelle la place est vacante.

En outre, la classe ne délibère sur l'admission d'aucun

candidat, à moins que deux membres ne l'aient présenté officiellement.

13. La classe des beaux-arts met annuellement au concours quatre questions, à savoir :

Une sur la peinture ou sur la gravure en taille-douce ;

Une sur la sculpture ou sur la gravure en médailles ;

Une sur l'architecture ;

Une sur la musique.

Il est entendu qu'il y a un roulement qui permet de représenter successivement les différentes parties des beaux-arts correspondantes aux quatre divisions précédentes.

14. Quand la classe se constitue en comité secret, elle se compose de ses membres seulement.

Le comité secret est de rigueur :

1<sup>o</sup> Pour la présentation et l'élection aux places vacantes ;

2<sup>o</sup> Pour la discussion des articles réglementaires ;

3<sup>o</sup> Pour le jugement des concours.

Sont toutefois admis au comité secret, les associés, les académiciens des deux autres classes, ainsi que les correspondants de la classe des beaux-arts, lorsqu'ils ont été désignés pour faire partie du jury.

15. Les pièces destinées à être lues en séance publique sont préalablement soumises à la classe.

---

LOCAL PROVISOIRE DESTINÉ A L'ACADÉMIE.

---

LÉOPOLD, ROI DES BELGES,

A TOUS PRÉSENTS ET A VENIR, SALUT.

Sur le rapport de Notre Ministre de l'intérieur,

NOUS AVONS ARRÊTÉ ET ARRÊTONS :

ART. 1<sup>er</sup>. En attendant qu'il puisse être construit un local spécial pour l'Académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique, il lui sera assigné un local provisoire dans les bâtiments de l'Ancienne Cour.

ART. 2. La salle des séances publiques de l'Académie sera ornée des bustes des souverains fondateurs et protecteurs de cette institution, de ceux des Belges qui se sont illustrés dans la carrière des sciences, des lettres et des arts, ainsi que des académiciens décédés, qui ont doté le pays d'ouvrages importants.

ART. 3. Le Gouvernement fera exécuter, à ses frais, un ou deux bustes par an.

ART. 4. Notre Ministre de l'intérieur est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Donné à Laeken, le 1<sup>er</sup> décembre 1845.

LÉOPOLD.

PAR LE ROI :

Le Ministre de l'intérieur,

SYLVAIN VAN DE WEYER.

---

TRAVAUX SPÉCIAUX DE L'ACADÉMIE. — ADJONCTION  
DE SAVANTS ET DE LITTÉRATEURS.

---

*Rapport au Roi.*

SIRE,

Votre Majesté vient de réorganiser l'Académie des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique, et Elle a déterminé quelles seraient ses publications.

Ces publications comprennent les mémoires des membres, des associés, des correspondants; les mémoires couronnés et ceux des savants étrangers.

Ce cadre, Sire, est assez vaste, et, à en juger par le passé, l'Académie continuera à fournir dignement son contingent à notre édifice littéraire et scientifique.

Mais indépendamment de ces travaux, il en est d'autres, d'une haute importance, qui exigent le concours et les lumières d'un grand nombre de personnes. Tels seraient :

Une biographie nationale;

Une collection des grands écrivains du pays, avec traductions, notices, etc. ;

Enfin, la publication des anciens monuments de la littérature flamande.

J'ai l'honneur de proposer à Votre Majesté de confier ces travaux à l'Académie, qui sera autorisée à s'adjoindre des savants et des littérateurs pris en dehors de son sein. Flattée de ce nouveau témoignage de la confiance du Gouvernement de Votre Majesté en ses lumières et en son zèle, elle y répondra dignement, et elle acquerra des nouveaux droits à la reconnaissance du pays, à l'estime du monde savant.

Le Ministre de l'intérieur,  
SYLVAIN VAN DE WEYER.

*Arrêté royal.*

**LÉOPOLD, ROI DES BELGES,**

A TOUS PRÉSENTS ET A VENIR, SALUT.

**Sur le rapport de Notre Ministre de l'intérieur,**

**NOUS AVONS ARRÊTÉ ET ARRÊTONS :**

**ART. 1<sup>er</sup>.** L'Académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique sera successivement chargée des travaux suivants :

1<sup>o</sup> D'une biographie nationale ;

2<sup>o</sup> D'une collection des grands écrivains du pays, avec traductions, notices, etc. ;

3<sup>o</sup> De la publication des anciens monuments de la littérature flamande.

**ART. 2.** L'Académie soumettra à la sanction du Gouvernement les mesures d'exécution de ces travaux.

**ART. 3.** Notre Ministre de l'intérieur est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Donné à Laeken, le 1<sup>er</sup> décembre 1845.

**LÉOPOLD.**

PAR LE ROI :

**Le Ministre de l'intérieur,  
SYLVAIN VAN DE WEYER.**

PRIX QUINQUENNAL EN FAVEUR DU MEILLEUR OUVRAGE  
SUR L'HISTOIRE DU PAYS.

---

*Rapport au Roi.*

SIRE ,

Les études historiques sont cultivées en Belgique avec une espèce de prédilection. Il est permis de croire que l'action du Gouvernement n'est pas restée étrangère à ce fait et qu'il y a , au contraire , puissamment contribué. Ainsi la recherche et la publication des chroniques belges inédites , les soins donnés à la mise en ordre des dépôts des archives nationales , la publication des inventaires des archives , la création de la bibliothèque royale , les encouragements accordés aux bibliothèques communales et aux sociétés littéraires ou savantes locales , toutes ces mesures ont incontestablement servi à répandre et à faciliter la connaissance des sources historiques.

Naguère Votre Majesté a donné une preuve de sa sollicitude pour les travaux historiques , en instituant un prix spécial de trois mille francs en faveur de l'auteur de la meilleure histoire du règne des archiducs Albert et Isabelle.

J'ai l'honneur, Sire , de proposer à Votre Majesté une nouvelle mesure qui , j'ose le croire , sera accueillie avec faveur par le public savant : c'est l'institution d'un prix quinquennal en faveur du meilleur ouvrage sur l'histoire du pays , qui sera publié durant chaque période de cinq années.

L'expérience prouve , Sire , qu'on obtient souvent , en laissant à chacun sa liberté d'action , des résultats plus satisfaisants qu'en traçant d'avance le cadre d'un travail. Ici ,

aucun point historique n'est désigné de préférence à un autre. Tout savant traitera le sujet vers lequel il se sentira attiré. Tel cherchera à éclaircir les points encore obscurs de la constitution primitive de notre nationalité ; tel racontera nos luttes et nos dissensions au moyen âge ; tel autre enfin rapportera les événements qui, pour être plus récents, ne sont cependant qu'imparfaitement connus. L'érudition, la critique, le style, trouveront à la fois l'occasion de se produire et d'être appréciés.

Déjà plus d'une fois, Sire, l'idée de cette mesure a été suggérée. La meilleure occasion de la réaliser me semble être la réorganisation de l'Académie. C'est donc avec confiance que je sou mets à Votre Majesté le projet d'arrêté ci-joint.

Le Ministre de l'intérieur,  
SYLVAIN VAN DE WEYER.

---

*Arrêté royal.*

LÉOPOLD, ROI DES BELGES,

A TOUS PRÉSENTS ET A VENIR, SALUT.

Voulant donner un nouveau témoignage de Notre haute sollicitude pour les travaux relatifs à l'histoire de la Belgique, et exciter, en même temps, le zèle et l'émulation des savants qui se livrent à ces travaux ;

Sur le rapport de Notre Ministre de l'intérieur,

NOUS AVONS ARRÊTÉ ET ARRÊTONS :

ART. 1<sup>er</sup>. Il est institué un prix quinquennal de cinq mille francs, en faveur du meilleur ouvrage sur l'histoire du pays qui aura été publié par un auteur belge, durant chaque période de cinq ans.

ART. 2. Il sera affecté, pour la formation de ce prix, un subside annuel de mille francs sur les fonds alloués au budget en faveur des lettres et des sciences.

ART. 3. La classe des lettres de l'Académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique, soumettra à la sanction du Gouvernement un projet de règlement, qui déterminera les conditions auxquelles le prix sera décerné, et le mode qui sera observé pour le jugement des ouvrages.

ART. 4. Notre Ministre de l'intérieur est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Donné à Laeken, le 1<sup>er</sup> décembre 1845.

LÉOPOLD.

PAR LE ROI :

Le Ministre de l'intérieur,

SYLVAIN VAN DE WEYER.

---

RÈGLEMENT POUR LE PRIX QUINQUENNAL D'HISTOIRE (1).

---

ART. 1<sup>er</sup>. La première période de cinq années prend cours du 1<sup>er</sup> janvier 1846, pour finir au 31 décembre 1850.

ART. 2. Tout ouvrage sur l'histoire nationale écrit en français, en flamand ou en latin, et publié en Belgique, sera admis au concours, s'il est entièrement achevé et si l'auteur est belge de naissance ou naturalisé.

ART. 3. Les ouvrages dont il n'aurait été publié qu'une partie, antérieurement au 1<sup>er</sup> janvier 1846, seront admis au concours après leur achèvement.

ART. 4. L'édition nouvelle d'un ouvrage ne donnera pas lieu à l'admission de celui-ci, à moins qu'il n'ait subi des changements ou des augmentations considérables.

ART. 5. Le jugement est attribué à un jury de sept membres, nommé par le Roi, sur la proposition de la classe des lettres.

Cette nomination aura lieu au moins un mois avant l'expiration de chaque période quinquennale.

ART. 6. Les ouvrages des membres du jury ne peuvent faire l'objet de son examen.

ART. 7. Le jugement du jury sera proclamé dans la séance publique de la classe des lettres qui suivra la période quinquennale.

---

(1) Approuvé par arrêté royal du 26 décembre 1848.

COMMISSION ROYALE D'HISTOIRE.

---

*Arrêté royal organique (1).*

LÉOPOLD, ROI DES BELGES,

A TOUS PRÉSENTS ET A VENIR, SALUT.

Considérant que tous les travaux qui ont pour objet de répandre des lumières sur l'histoire de la Belgique, méritent Notre sollicitude ;

Qu'ils doivent contribuer à la fois au développement du patriotisme et aux progrès des lettres ;

Que, déjà, mû par ce motif, Nous avons ordonné la publication des catalogues des Archives de l'État et celles des documents intéressants pour l'histoire générale du royaume, qui existent tant dans ces Archives que dans les autres dépôts de titres du pays ;

Considérant que la mise au jour des chroniques belges inédites doit concourir puissamment au même but ;

Sur le rapport de Notre Ministre de l'intérieur,

NOUS AVONS ARRÊTÉ ET ARRÊTONS :

ART. 1<sup>er</sup>. Une Commission est instituée à l'effet de rechercher et mettre au jour les chroniques belges inédites.

Cette Commission est composée de MM. De Gerlache, De Ram, le baron de Reiffenberg, Dewez, Gachard, Warnkœnig et J.-F. Willems (2).

(1) Voyez les modifications apportées par l'arrêté royal suivant en date du 1<sup>er</sup> décembre 1845.

(2) Voyez p. 71, les membres qui composent actuellement la Commission.

ART. 2. La Commission sera installée par Notre Ministre de l'intérieur (1).

Elle s'occupera, dans ses premières séances, de la rédaction d'un plan pour ses travaux, qu'elle soumettra à l'approbation de Notre dit Ministre.

ART. 3. Il sera mis à la disposition de la Commission, jusqu'à l'entier accomplissement de la tâche qui lui est confiée, une somme annuelle de cinq mille francs, destinée à couvrir les frais de toute nature qu'elle aura à supporter.

Cette somme sera prélevée sur le crédit alloué au budget du département de l'intérieur, pour l'encouragement des sciences et des lettres.

La Commission rendra compte de son emploi, chaque année, à Notre Ministre de l'intérieur (2).

ART. 4. Nous nous réservons d'accorder aux membres de la Commission telles distinctions et récompenses dont Nous les aurons jugés dignes.

ART. 5. Notre Ministre de l'intérieur est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera inséré au *Bulletin Officiel*.

Donné à Bruxelles, le 22 juillet 1834.

LÉOPOLD.

Par le Roi :

Le Ministre de l'intérieur,

CH. ROGIER.

(1) La séance d'installation eut lieu le 4 août 1834, à l'hôtel du Ministère de l'intérieur.

(2) Un arrêté royal en date du 8 décembre 1837, ordonne la formation d'une liste chronologique des chartes, diplômes, lettres patentes et autres imprimés concernant l'histoire de Belgique, et alloue un subside annuel de 4,000 francs pour subvenir aux frais nécessités par ce travail. Le règlement pour la confection de cette liste a été adopté par arrêté ministériel du 16 novembre 1838.

*Arrêté royal qui fait rentrer la Commission royale d'histoire  
dans le sein de l'Académie.*

LÉOPOLD, ROI DES BELGES,

A TOUS PRÉSENTS ET A VENIR, SALUT.

Vu Notre arrêté de ce jour, portant réorganisation de l'Académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique;

Revu Notre arrêté du 22 juillet 1834, instituant une Commission à l'effet de rechercher et mettre au jour les chroniques belges inédites;

Sur le rapport de Notre Ministre de l'intérieur;

NOUS AVONS ARRÊTÉ ET ARRÊTONS :

ART. 1<sup>er</sup>. La Commission prérappelée, dans sa formation actuelle et avec son budget spécial, est maintenue.

Elle rentre dans le sein de l'Académie, et sa correspondance est soumise aux dispositions arrêtées pour cette compagnie.

Il en est de même de ses archives.

Ses publications serviront de complément à celles de l'Académie.

ART. 2. Notre Ministre de l'intérieur est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Donné à Laeken, le 1<sup>er</sup> décembre 1845.

LÉOPOLD.

PAR LE ROI :

Le Ministre de l'intérieur,

SYLVAIN VAN DE WEYER.

---

*Bureau paléographique annexé à la Commission royale  
d'histoire.*

LÉOPOLD, ROI DES BELGES,

A TOUS PRÉSENTS ET A VENIR, SALUT.

Sur le rapport de Notre Ministre de l'intérieur ,

NOUS AVONS ARRÊTÉ ET ARRÊTONS :

ART. 1<sup>er</sup>. Il est annexé à la Commission royale d'histoire et sous la haute direction de celle-ci, un bureau paléographique.

ART. 2. Ce bureau est chargé de satisfaire aux demandes qui lui seront faites tant par les administrations publiques que par les particuliers, et qui auront pour objet des transcriptions, des extraits, des analyses des textes, des traductions, des renseignements empruntés aux manuscrits et aux archives.

ART. 3. Le personnel se compose d'un chef de bureau et d'un certain nombre d'attachés (1).

ART. 4. Le chef du bureau, seul, est salarié; il est nommé par Nous et son traitement est fixé par l'arrêté de sa nomination.

ART. 4. Les attachés sont nommés par le Ministre de l'inté-

(1) Un arrêté du 30 janvier 1847 nomme M. Émile Gachet, chef du bureau paléographique. Par un autre arrêté du 8 septembre 1847, M. P. Gigot a été attaché au même bureau.

rieur ; ils doivent être au moins candidats en philosophie et lettres, ils sont exercés dans l'interprétation des manuscrits, dans leur transcription, et généralement dans tout ce qui concerne la paléographie, surtout la paléographie nationale.

ART. 6. Les attachés n'ont point de traitement ; ils font gratuitement les copies et les recherches demandées par les départements ministériels pour le service de l'administration, mais celles qui sont exécutées pour des particuliers ou pour des institutions littéraires ou scientifiques, leur sont payées suivant un tarif à établir.

ART. 7. Le nombre des attachés ne pourra dépasser six, il sera pour commencer limité à deux et augmenté successivement suivant que les travaux du bureau en feront sentir la nécessité.

ART. 8. La Commission royale d'histoire proposera à Notre Ministre de l'intérieur les mesures réglementaires pour l'organisation du bureau (1).

ART. 9. Notre Ministre de l'intérieur est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Donné à Paris, le 30 janvier 1847.

LÉOPOLD.

PAR LE ROI :

Le Ministre de l'intérieur,

Comte DE THEUX.

(1) Le règlement proposé par la Commission a été adopté par arrêté ministériel du 9 août 1847, et un arrêté royal du 14 février 1848, règle les frais de route et de séjour du chef et des attachés du bureau paléographique.

---

RÈGLEMENT INTÉRIEUR DE LA COMMISSION ROYALE  
D'HISTOIRE (1).

---

ART. 1<sup>er</sup>. La Commission, composée de sept membres, nommés par le Roi, choisit dans son sein un président, un secrétaire et un trésorier.

ART. 2. Les membres de la Commission s'assemblent régulièrement à Bruxelles quatre fois l'an, dans les mois de janvier, avril, juillet et octobre, pour délibérer sur les matières soumises à leur examen, se concerter sur les publications qui font l'objet de leurs travaux d'après le plan approuvé par le Ministre de l'intérieur, conformément à l'art. 2 de l'arrêté royal du 22 juillet 1834, et s'aider mutuellement de leurs lumières et de leurs connaissances.

La Commission s'assemble extraordinairement, lorsque le président le juge convenable.

ART. 3. Le président met les matières en délibération, recueille les voix, et conclut au nom de la Commission.

En cas d'absence, il est remplacé par le doyen d'âge.

ART. 4. Il est publié un Compte-rendu ou Bulletin des séances de la Commission, dans lequel sont rapportés les sujets dont elle s'est occupée, et les communications qu'elle a reçues, en tant que celles-ci concernent l'histoire de la Belgique.

Aucune communication ne peut toutefois y être insérée, qu'après résolution prise par la Commission.

Le secrétaire est invité à continuer de placer, à la suite du compte-rendu, un bulletin bibliographique, où seront

(1) Adopté par arrêté ministériel du 29 mars 1845.

mentionnées les publications relatives à l'histoire de la Belgique, faites dans le royaume et à l'étranger, mais sans y exprimer d'opinion sur le mérite de ces ouvrages.

**ART. 5.** La Commission étant instituée uniquement à l'effet de rechercher et de mettre au jour les chroniques belges inédites, les membres éditeurs s'abstiennent d'introduire dans les publications qui leur sont confiées des matières étrangères au contenu du texte principal de l'ouvrage.

**ART. 6.** Les règles de publication arrêtées dans les séances de la Commission du 4 et du 16 août 1834, et imprimées dans le recueil de ses Bulletins (1<sup>er</sup> vol., pp. 4, 5 et 6), seront strictement observées. Chaque volume à publier ne dépassera pas 100 feuilles in-4<sup>o</sup>.

**ART. 7.** Aucune publication comprise dans le plan approuvé par le Ministre de l'intérieur, ne sera autorisée qu'après que le membre qui désirera en être chargé aura fait connaître, dans un rapport à la Commission, le plan qu'il se propose de suivre, ainsi que la nature et l'importance des documents qu'il croit devoir ajouter au texte principal. L'impression commencera quand la copie d'un tiers de volume, au moins, pourra être livrée à l'imprimeur.

**ART. 8.** Les cartes et planches reconnues nécessaires, pour être jointes au texte des chroniques, ou de leurs appendices, ne seront confectionnées que lorsque la Commission en aura autorisé la dépense, sur évaluation approximative.

**ART. 9.** Tous les mois, l'imprimeur adressera à chaque membre de la Commission, une bonne feuille de tout ce qu'il aura imprimé du texte des volumes de la collection.

**ART. 10.** Chaque membre reçoit un exemplaire sur grand papier et un exemplaire sur papier ordinaire, des volumes de la collection, ainsi que six exemplaires du Bulletin. Il

a droit, en outre, à vingt-cinq exemplaires dits d'auteur de chacun des ouvrages qu'il est chargé de publier (1).

**ART. 11.** La distribution et la mise en vente des volumes ne peuvent avoir lieu, en Belgique, que dix jours après leur présentation au Roi, leur remise aux membres de la Commission et leur envoi dans les pays étrangers.

**ART. 12.** Les employés attachés à la Commission, adressent au président, avant chaque assemblée trimestrielle, un rapport sur leurs travaux pendant le trimestre qui a précédé.

La Commission elle-même adresse au Ministre de l'intérieur, à la fin de chaque année, un rapport général sur ses travaux.

**ART. 13.** La Commission s'abstient de porter un jugement sur les ouvrages imprimés d'auteurs vivants, quand ces ouvrages n'ont pas de rapport direct avec ses travaux.

**ART. 14.** Les résolutions et les pièces expédiées par la Commission ou en son nom, sont signées par le président et par le secrétaire.

**ART. 15.** Le secrétaire est dépositaire des papiers et documents appartenant à la Commission. Il en tient inventaire.

**ART. 16.** Les comptes sont vérifiés par le trésorier et visés par le président et par le secrétaire.

Ils sont transmis ensuite au Ministre de l'intérieur, qui en soigne la liquidation.

Cependant une somme à déterminer par le Ministre de

(1) Deux lettres du Ministre de l'intérieur, datées du 12 août et du 21 octobre 1847, 5<sup>e</sup> division, n<sup>o</sup> 2878, statuent que *tous les membres* de l'Académie seront gratifiés également des publications de la Commission.

l'intérieur pourra être mise annuellement à la disposition de la Commission pour faire face aux dépenses urgentes.

Il sera rendu un compte régulier de l'emploi de cette somme.

ART. 17. A l'avenir les ouvrages dont il sera fait hommage à la Commission, seront déposés à la Bibliothèque de l'Académie, à l'exception de ceux dont le commencement a été envoyé à la Bibliothèque royale, qui continuera à en recevoir la suite. Les titres de ces ouvrages et les noms des donateurs, seront insérés au *Bulletin* (1).

ART. 18. Pour les cas d'urgence et de moindre importance, ainsi que pour les travaux relatifs à la confection de la table chronologique des chartes imprimées, concernant l'histoire de la Belgique, les membres de la Commission domiciliés à Bruxelles, réunis à ceux qui s'y trouveraient temporairement, sont autorisés à prendre telles résolutions qu'ils jugeront convenir.

Il sera rendu compte à la Commission, dans son assemblée ordinaire suivante, de ce qui aura été fait en conséquence de la présente autorisation (2).

(1) Cet article a été adopté par l'arrêté royal du 8 juin 1847, qui modifie la rédaction primitive.

(2) Par sa lettre en date du 20 novembre 1846, M. le Ministre de l'intérieur a fait connaître que la correspondance officielle de la Commission royale d'histoire doit se faire par le Secrétaire perpétuel de l'Académie, conformément à l'art. 1<sup>er</sup> de l'arrêté royal du 1<sup>er</sup> décembre 1845. Le secrétaire de la Commission royale d'histoire reste chargé de la correspondance particulière entre les membres.

---

CORRESPONDANCE DE L'ACADÉMIE.

---

*Arrêté royal accordant la franchise de port.*

LÉOPOLD, ROI DES BELGES,

A TOUS PRÉSENTS ET A VENIR, SALUT.

Revu Notre arrêté en date du 8 novembre 1841, qui attribue la franchise de port à la correspondance officielle de l'Académie royale de médecine;

Considérant que, par des motifs analogues, il a lieu d'accorder le même privilège à l'Académie royale des sciences et belles-lettres de Bruxelles;

Sur la proposition de Notre Ministre des Travaux Publics;

NOUS AVONS ARRÊTÉ ET ARRÊTONS :

ART. 1<sup>er</sup>. Notre Ministre de l'intérieur est autorisé à correspondre en franchise de port, *sous enveloppe fermée*, avec le bureau de l'Académie des sciences et belles-lettres de Bruxelles, et les membres de ce corps individuellement.

ART. 2. La franchise est également attribuée à la correspondance sous bandes et contre-seing que l'Académie et son Secrétaire perpétuel doivent échanger avec chacun de ses membres.

**ART. 3.** Le contre-seing de l'Académie en nom collectif sera exercé, soit par le Président, soit par le Secrétaire perpétuel délégué à cet effet.

Notre Ministre des travaux publics est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Donné à Bruxelles, le 22 décembre 1841.

**LÉOPOLD.**

Par le Roi :

**Le Ministre des travaux publics,**

**L. DESMAISIÈRES.**

*NB.* Pour que les envois parviennent avec la franchise de port, il est indispensable que les lettres, papiers ou livres soient mis sous bandes croisées à l'adresse du Secrétaire perpétuel et contresignées par le membre, correspondant ou associé, qui fait l'envoi. De plus, les envois doivent être déposés au bureau de la poste; l'exemption n'a pas lieu pour les papiers qui seraient simplement jetés dans la boîte aux lettres.

---

**LISTE DES MEMBRES,**

DES CORRESPONDANTS ET DES ASSOCIÉS DE L'ACADÉMIE.

**(Janvier 1851.)**



**LE ROI, PROTECTEUR.**

---

M. LECLERCQ, président pour 1851.

» QUETELET, secrétaire perpétuel.

---

**COMMISSION ADMINISTRATIVE.**

Le directeur de la classe des Sciences, M. DE HEMPTINNE.

» des Lettres, M. LECLERCQ.

» des Beaux-Arts, M. NAVEZ.

Le Secrétaire perpétuel, M. QUETELET.

Le délégué de la classe des Sciences, M. DUMORTIER.

» des Lettres, M. le baron DE GERLACHE.

» des Beaux-Arts, M. BRAEMT.

---

M. DE HEMPTINNE, trésorier de l'Académie.

---

## CLASSE DES SCIENCES.

- M. DE HEMPTINNE, directeur.  
 » KICKX, vice-directeur.  
 » QUETELET, secrétaire perpétuel.

---

30 MEMBRES.

*Section des sciences mathématiques et physiques (15 membres).*

- M. KESTELOOT, J. L.; à Gand. . . . . Nommé le 3 juillet 1816.  
 » THIRY, Ch. E. J.; à Bruxelles (1) . . . — id.  
 » QUETELET, A. J. L.; à Bruxelles. . . . Élu le 1<sup>er</sup> février 1820.  
 » PAGANI, G. M.; à Louvain. . . . . — 28 mars 1825.  
 » TIMMERMANS, H. A.; à Gand. . . . . — 12 octobre 1833.  
 » DE HEMPTINNE, A.; à Bruxelles. . . . — 7 mai 1834.  
 » CRAHAY, J. G.; à Louvain. . . . . — 8 mai 1835.  
 » MARTENS, M.; à Louvain. . . . . — 15 décem. 1835.  
 » PLATEAU, J.; à Gand. . . . . — 15 décem. 1836.  
 » DELVAUX, C.; à Liège . . . . . — 14 décem. 1841.  
 » STAS, J. S.; à Bruxelles . . . . . — id.  
 » DE KONINCK, L. G.; à Liège . . . . — 15 décem. 1842.  
 » DE VAUX, Ad.; à Bruxelles . . . . . — 16 décem. 1846.  
 » NERENBURGER, G. A.; à Bruxelles . . — 15 décem. 1849.  
 » MELSSENS, H.; à Bruxelles. . . . . — 15 décem. 1850.

*Section des sciences naturelles (15 membres).*

- M. D'OMALIUS D'HALLOY, J. J.; à Halloy . Nommé le 3 juillet 1816.  
 » VANDERMAELEN, P.; à Bruxelles. . . Élu le 10 janvier 1829.  
 » DUMORTIER, B. C.; à Tournay . . . — 2 mai 1829.

(1) Décédé le 25 janvier 1851, pendant l'impression de l'*Annuaire*.

M. SAUVEUR, D.; à Bruxelles . . . . .	Élu le 7 novem. 1829.
» LEJEUNE, A. L. S.; à Verviers . . . . .	— 7 mai 1834.
» WESMAEL, C.; à Bruxelles . . . . .	— 15 décem. 1835.
» DUMONT, A. H.; à Liège . . . . .	— 15 décem. 1836.
» CANTRAINE, F.; à Gand . . . . .	— id.
» KICKX, J.; à Gand . . . . .	— 15 décem. 1837.
» MORREN, Ch.; à Liège . . . . .	— 7 mai 1838.
» VAN BENEDEN, P. J.; à Louvain . . . . .	— 15 décem. 1842.
» Le baron DE SELYS-LONGCHAMPS, Edm.; à Liège . . . . .	— 16 décem. 1846.
» Le vicomte DU BUS, B.; à Bruxelles . . . . .	— id.
» NYST, H.; à Louvain . . . . .	— 17 décem. 1847.
» GLUGE, T.; à Bruxelles . . . . .	— 15 décem. 1849.

## CORRESPONDANTS ( 10 au plus ).

M. GALEOTTI, H.; à Bruxelles . . . . .	Élu le 7 mai 1841.
» DUPREZ, F.; à Gand . . . . .	— 16 décem. 1846.
» MAUS, M. H. J.; à Bruxelles . . . . .	— id.
» MEYER, A.; à Liège . . . . .	— id.
» BRASSEUR, J. B.; à Liège . . . . .	— 17 décem. 1847.
» SCHAAR, M.; à Gand . . . . .	— 15 décem. 1849.
» LIAGRE, J. B.; à Bruxelles . . . . .	— 15 décem. 1850.
» DONNY, F.; à Gand . . . . .	— id.

## 50 ASSOCIÉS.

*Section des sciences mathématiques et physiques (25 associés).*

M. VÈNE, A.; à Paris . . . . .	Élu le 2 février 1824.
» GERGONNE, F. D.; à Montpellier . . . . .	— 8 mai 1824.
» BABBAGE, Ch.; à Londres . . . . .	— 7 octobre 1826.
» HERSCHEL, sir John F. W.; à Londres . . . . .	— id.
» BARLOW, P.; à Woolwich . . . . .	— 10 novem. 1827.
» SOUTH, sir James; à Londres . . . . .	— id.

M. SABINE, Édouard; à Londres. . . .	Élu le 2 février 1828.
» CHASLES; à Paris. . . . .	— 4 février 1829.
» ENCKE, J. F.; à Berlin. . . . .	— 7 novem. 1829.
» VAN REES, R.; à Utrecht . . . . .	— 6 mars 1830.
» ARAGO, D. F. J.; à Paris . . . . .	— 5 avril 1834.
» BREWSTER, sir David; à Édimbourg. . .	— id.
» CRELLE, A. L.; à Berlin. . . . .	— id.
» PLANA, J.; à Turin . . . . .	— id.
» MATTEUCCI, Ch.; à Pise . . . . .	— 8 novem. 1834.
» GAUSS, Ch. Fr.; à Goettingue. . . . .	— 14 décem. 1841.
» BACHE, D.; à Philadelphie. . . . .	— 9 mai 1842.
» DE LA RIVE, Aug.; à Genève . . . . .	— id.
» FUSS, P. H.; à St-Pétersbourg . . . .	— id.
» OERSTED, J. Ch.; à Copenhague. . . .	— id.
» DUMAS, J. B.; à Paris . . . . .	— 17 décem. 1843.
» FARADAY, Michel; à Londres . . . . .	— 17 décem. 1847.
» LAMARLE; Ern.; à Gand . . . . .	— id.
» WHEATSTONE, Ch.; à Londres . . . . .	— 15 décem. 1849.
. . . . .	. . . . .

*Section des sciences naturelles (25 associés).*

M. Le baron DE GEER, J. W. L.; à Utrecht. Nommé le 3 juillet 1816.	
» VROLIK, G.; à Amsterdam . . . . .	— id.
» MOREAU DE JONNÈS, Alex.; à Paris. . .	Élu le 21 mai 1825.
» OCKEN; à Zurich. . . . .	— 8 octobre 1825.
» VILLERMÉ, L. R.; à Paris. . . . .	— 31 mars 1827.
» BERTOLONI, Ant.; à Bologne. . . . .	— 6 octobre 1827.
» GRANVILLE, A. B.; à Londres. . . . .	— id.
» BARRAT, John; à Grassinton-Moor. . .	— 1 <sup>er</sup> mars 1828.
» TAYLOR, John; à Londres . . . . .	— id.
» BLUME, Ch. L.; à Leyde . . . . .	— 2 mai 1829.
» BROWN, Robert; à Londres. . . . .	— 7 novem. 1829.
» Le baron DE HUMBOLDT, A.; à Berlin . .	— 3 avril 1830.

M. DE MACEDO ; à Lisbonne . . . . .	Élu le 15 décem. 1836.
» DECAISNE, Jos. ; à Paris. . . . .	— id.
» TIEDEMANN, Fr. ; à Heidelberg . . . . .	— 15 décem. 1837.
» SCRWANN, Ph. ; à Liége. . . . .	— 14 décem. 1841.
» SPRING, A. ; à Liége . . . . .	— id.
» BONAPARTE, Charles P., prince de Canino ; à Rome . . . . .	— 9 mai 1842.
» DE MARTIUS, Ch. Fr. Ph. ; à Munich. . . . .	— id.
» LACORDAIRE, Th. ; à Liége. . . . .	— 15 décem 1842.
» SOMMÉ ; à Anvers . . . . .	— 9 mai 1843.
» DE BUCH, Léopold ; à Berlin . . . . .	— 17 décem. 1843.
» OWEN, Richard ; à Londres. . . . .	— 17 décem. 1847.
» DE BEAUMONT, Élie ; à Paris . . . . .	— id.
» EDWARDS, Henri Milne ; à Paris . . . . .	— 15 décem. 1850.

## CLASSE DES LETTRES.

M. LECLERCQ, directeur.

» le baron DE GERLACHE, vice-directeur.

» QUETELET, secrétaire perpétuel.

—  
30 MEMBRES.*La section des lettres et celle des sciences morales et politiques réunies.*

M. Le chevalier MARCHAL, J. ; à Bruxelles.	Élu le 4 février 1829.
» STEUR, Ch. ; à Gand. . . . .	— 5 décem. 1829.
» Le baron DE GERLACHE, E. C. ; à Brux.	— 12 octobre 1833.
» Le baron DE STASSART, G. J. A. ; à Bruxelles. . . . .	— id.
» GRANDGAGNAGE, F. C. J. ; à Liége . .	— 7 mars 1835.
» Le chanoine DE SMET, J. J. ; à Gand .	— 6 juin 1835.
» Le chanoine DE RAM, P. F. X. ; à Louvain.	— 15 décem. 1837.
» ROULEZ, J. E. G. ; à Gand. . . . .	— id.
» LESBROUSSART, Ph. ; à Bruxelles . .	— 7 mai 1838.
» MOKE, H. G. ; à Gand . . . . .	— 7 mai 1840.
» NOTHOMB, J. B. ; à Bruxelles. . . . .	— id.
» VAN DE WEYER, Sylvain ; à Londres .	— id.
» GACHARD, L. P. ; à Bruxelles . . . .	— 9 mai 1842.
» QUETELET, A. J. L. ; à Bruxelles . .	Nommé le 1 <sup>er</sup> déc. 1845.
» VAN PRAET, Jules ; à Bruxelles . . .	Élu le 10 janvier 1846.
» BORGNET, A. ; à Liége . . . . .	— id.
» Le baron DE St-GENOÏS, Jules ; à Gand.	— id.
» DAVID, J. B. ; à Louvain . . . . .	— id.
» VAN MEENEN, P.-F. ; à Bruxelles. . .	— id.
» DE VAUX, Paul ; à Bruxelles . . . . .	— id.
» DE DECKER, P. J. F. ; à Bruxelles. . .	— id.

M. SCHAYES, A. G. B.; à Bruxelles . . .	Élu le 11 janvier 1847.
» SNELLAERT; F. A.; à Gand. . . . .	— id.
» L'abbé CARTON, C.; à Bruges . . . . .	— id.
» HAUS, J. J.; à Gand. . . . .	— id.
» BORMANS, J. H.; à Liège. . . . .	— id.
» LECLERCQ, M. N. J.; à Bruxelles . . .	— 17 mai 1847.
» POLAIN, L.; à Liège. . . . .	— 7 mai 1849.
» BAGUET, F. N. J. G.; à Louvain. . . .	— 6 mai 1850.
. . . . .	. . . . .

## CORRESPONDANTS (10 au plus).

M. DE WITTE, J.; à Anvers . . . . .	Élu le 7 mai 1840.
» BERNARD, Ph.; à Bruxelles. . . . .	— 9 mai 1842.
» GRUYER, Louis; à Bruxelles . . . . .	— 10 janvier 1846.
» FAIDER, Ch.; à Bruxelles . . . . .	— id.
» DUCPÉTIAUX, Ed.; à Bruxelles . . . .	— 11 janvier 1847.
» ARENDT, G. A.; à Louvain. . . . .	— id.
» SERRURE, C. P.; à Gand . . . . .	— id.
» MATHIEU, Adolphe; à Mons . . . . .	— 6 mai 1850.
» KERVYN DE LETTENHOVE, F.; à Bruges.	— id.

## 50 ASSOCIÉS.

M. Le duc D'URSEL, C.; à Bruxelles . . .	Nommé le 3 juillet 1816.
» VAN LENNEP, D. J.; à Amsterdam. . .	— id.
» DE MOLÉON, J. G. V.; à Paris . . . . .	Élu le 14 octobre 1820.
» LENORMAND, L. Séb.; à Paris. . . . .	— id.
» DE LA FONTAINE; à Luxembourg . . . .	— 23 décem. 1822.
» MULLER; à Trèves . . . . .	— id.
» WITTENBACH; à Trèves. . . . .	— id.
» VAN EWYCK, D. J.; à Bois-le-Duc . . .	— 4 février 1826.

M. DE JONGE, J. C. ; à La Haye . . .	Élu le 1 <sup>er</sup> avril 1826.
» COUSIN, Victor ; à Paris . . . . .	— 6 octobre 1827.
» COOPER, C. P. ; à Londres . . . . .	— 5 avril 1834.
» LEGLAY, A. ; à Lille . . . . .	— id.
» BLONDEAU, J. B. A. H. ; à Paris . . . .	— 15 décem. 1836.
» MONE, J. ; à Carlsruhe . . . . .	— 7 mai 1840.
» GROEN VAN PRINSTERER ; à La Haye . .	— 15 décem. 1840.
» LENORMANT, Charles ; à Paris . . . . .	— 14 décem. 1841.
» Le vicomte DE SANTAREM ; à Lisbonne .	— 15 décem. 1842.
» L'abbé GAZZERA, C. ; à Turin . . . . .	— id.
» GRIMM, Jacques ; à Berlin . . . . .	— id.
S. E. le cardinal MAI, A. ; à Rome . . . .	— id.
M. PHILIPS ; à Munich . . . . .	— id.
» RAOUL-ROCHETTE, D. ; à Paris . . . . .	— 17 décem. 1843.
» DINAUX, Arthur ; à Valenciennes . . .	— 9 février 1846.
» ELLIS, sir Henry ; à Londres . . . . .	— id.
» GIOBERTI, Vincent ; à Paris . . . . .	— id.
» GUIZOT, F. P. G. ; à Paris . . . . .	— id.
» HALLAM, Henry ; à Londres . . . . .	— id.
» MIGNET, F. A. A. ; à Paris . . . . .	— id.
» RAFN ; à Copenhague . . . . .	— id.
» RAMON DE LA SAGRA ; à Madrid . . . .	— id.
» RANKE ; à Berlin . . . . .	— id.
» SALVA, Miguel ; à Madrid . . . . .	— id.
» WARNKOENIG ; à Tubingue . . . . .	— id.
» Le baron DE HAMMER - PURGSTAL ; à Vienne . . . . .	— 11 janvier 1847.
» Le baron DUPIN, Charles ; à Paris . . .	— id.
» HERMANN, Ch. Fr. ; à Goettingue . . .	— id.
» HURTER ; à Vienne . . . . .	— id.
» LEEMANS ; à Leyde . . . . .	— id.
» MITTERMAIER ; à Heidelberg . . . . .	— id.
» PERTZ ; à Berlin . . . . .	— id.
» RITTER, Ch ; à Berlin . . . . .	— id.

M. MANZONI; à Milan . . . . .	Élu le 17 mai 1847.
» PANOFKA; à Berlin . . . . .	— 7 mai 1849.
» NOLET DE BRAUWERE VAN STEELAND, P; à Bruxelles . . . . .	— id.
» DE BONNECHOSE, Em.; à Bruxelles . . . . .	— id.
» WHEWELL, W.; à Cambridge. . . . .	— id.
» NASSAU-SENIOR; à Londres . . . . .	— id.
» Le duc DE CARAMAN; à Paris . . . . .	— id.
. . . . .	
. . . . .	

**CLASSE DES BEAUX-ARTS.**

- M. NAVEZ, directeur.  
» F. FÉTIS, vice-directeur.  
» QUETELET, secrétaire perpétuel.
- 

30 MEMBRES.

*Section de Peinture :*

- M. DE KEYZER, N.; à Anvers . . . . . Nommé le 1<sup>er</sup> déc. 1845.  
» GALLAIT, Louis; à Bruxelles . . . . . — id.  
» LEYS, H.; à Anvers . . . . . — id.  
» MADOU, Jean; à Bruxelles. . . . . — id.  
» NAVEZ, F. J.; à Bruxelles. . . . . — id.  
» VERBOECKHOVEN, Eugène; à Bruxelles . . . . . — id.  
» Le baron WAPPERS, G.; à Anvers . . . . . — id.  
» DE BRAEKELEER, F.; à Anvers . . . . . Élu le 8 janv. 1847.  
» VAN EYCKEN, J.; à Bruxelles. . . . . — 22 sept. 1848.

*Section de Sculpture :*

- M. GEEFS, Guillaume; à Bruxelles . . . . . Nommé le 1<sup>er</sup> déc. 1845.  
» SIMONIS, Eugène; à Bruxelles. . . . . — id.  
» GEEFS, Joseph; à Anvers . . . . . Élu le 9 janvier 1846.  
» FRAIKIN; à Bruxelles . . . . . — 8 janvier 1847.

*Section de Gravure :*

- M. BRAEMT, J. P.; à Bruxelles . . . . . Nommé le 1<sup>er</sup> déc. 1845.  
» CORR, Érin; à Anvers . . . . . Élu le 9 janvier 1846.

*Section d'Architecture :*

- M. ROELANDT, L.; à Gand. . . . . Nommé le 1<sup>er</sup> déc. 1845,  
» SUYS, T. F.; à Bruxelles . . . . . — id.  
» BOURLA, P.; à Anvers . . . . . Élu le 9 janvier 1846.  
» PARTOES, H. L. F.; à Bruxelles . . . . . — 8 janvier 1847.

*Section de Musique :*

- M. DE BÉRIOT, Ch.; à Bruxelles . . . . . Nommé le 1<sup>er</sup> déc. 1845.  
» FÉTIS, F.; à Bruxelles . . . . . — id.  
» HANSENS, C. L.; à Bruxelles. . . . . — id.  
» VIEUXTEMPS, H.; à Bruxelles . . . . . — id.  
» SNEL, F.; à Bruxelles . . . . . Élu le 9 janvier 1846.

*Section des Sciences et des Lettres dans leurs rapports avec  
les Beaux-Arts :*

- M. ALVIN, Louis; à Bruxelles. . . . . Nommé le 1<sup>er</sup> déc. 1845.  
» QUETELET, A. J. L.; à Bruxelles . . . . . — id.  
» VAN HASSELT, André; à Bruxelles . . . . . — id.  
» BUSCHMANN, Ernest; à Anvers . . . . . Élu le 9 janvier 1846.  
» BARON, A. A.; à Liège. . . . . — 8 janvier 1847.  
» FÉTIS, Ed.; à Bruxelles . . . . . — id.

CORRESPONDANTS (10 au plus).

*Pour la Peinture :*

- M. DE BIEFVE, Édouard; à Bruxelles . . . . . Élu le 9 janvier 1846.  
» DYCKMANS; à Anvers . . . . . — 8 janvier 1847.

*Pour la Sculpture :*

- M. JEHOTTE, Louis; à Bruxelles . . . . . Élu le 9 janvier 1846.  
» GEERTS; à Louvain . . . . . — 8 janvier 1847.

*Pour la Gravure :*

- M. JEHOTTE, père; à Liège. . . . . Élu le 9 janvier 1846.  
» JOUVENEL, A.; à Bruxelles . . . . . — 8 janvier 1847.

*Pour l'Architecture :*

- M. RENARD, B.; à Tournay . . . . . Élu le 8 janvier 1847.

*Pour la Musique .*

- M. MENGAL; à Gand. . . . . Élu le 9 janvier 1846.

*Pour les Sciences et les Lettres dans leurs rapports avec  
les Beaux-Arts :*

- M. BOGAERTS, Félix; à Anvers . . . . . Élu le 8 janvier 1847.

50 ASSOCIÉS.

*Pour la Peinture :*

- M. VERNET, Horace; à Paris. . . . . Élu le 6 février 1846.  
» SCHEFFER, Ary; à Paris . . . . . — id.  
» CORNELIUS, P.; à Berlin. . . . . — id.  
» DE LA ROCHE, Paul; à Paris . . . . . — id.  
» LANDSEER; à Londres. . . . . — id.

M. KAULBACH, W. ; à Munich . . . . .	Élu le 6 février 1846.
» INGRES, J. ; à Paris . . . . .	— 8 janvier 1847.
» CALAME, A. ; à Genève . . . . .	— id.
» BECKER, J. ; à Francfort . . . . .	— id.
» HAGHE ; à Londres . . . . .	— id.
. . . . .	

*Pour la Sculpture :*

M. RAUCH ; à Berlin . . . . .	Élu le 6 février 1846.
» PRADIER, James ; à Paris . . . . .	— id.
» RUDE, F. ; à Paris . . . . .	— id.
» RAMEY, Étienne-Jules ; à Paris . . . . .	— id.
» DAVID, d'Angers ; à Paris . . . . .	— 8 janvier 1847.
» TENERANI, Pierre ; à Rome . . . . .	— id.
. . . . .	
. . . . .	

*Pour la Gravure :*

M. WYON, William ; à Londres . . . . .	Élu le 6 février 1846.
» Le baron BOUCHER-DESNOYERS ; à Paris . . . . .	— id.
» FORSTER, François ; à Paris . . . . .	— id.
» BARRE, père ; à Paris . . . . .	— id.
» HENRIQUEL DUPONT ; à Paris . . . . .	— 8 janvier 1847.
» CALAMATTA, L. ; à Bruxelles . . . . .	— id.
» TOSCHI, Paul ; à Parme . . . . .	— id.
» BOVY, Ant. ; à Paris . . . . .	— id.

*Pour l'Architecture :*

M. FONTAINE, P. F. L. ; à Paris . . . . .	Élu le 6 février 1846.
» DONALDSON, Thom. ; à Londres . . . . .	— id.
» VON KLEINZE, Léon ; à Munich . . . . .	— id.

M. CARISTIE, Aug.; à Paris . . . . .	Élu le 8 janvier 1847.
» BARRY, Ch.; à Londres . . . . .	— id.
» STÜLER, A.; à Berlin . . . . .	— id.
. . . . .	. . . . .

*Pour la Musique :*

M. ROSSINI; à Bologne . . . . .	Élu le 6 février 1846.
» MEYERBEER, Giacomo; à Berlin . . . . .	— id.
» AUBER, D. F. E.; à Paris . . . . .	— id.
» SPONTINI, G. L. P.; à Paris . . . . .	— id.
» DAUSOIGNE-MÉHUL, J.; à Liège . . . . .	— id.
» HALÈVY, Jacques-F.; à Paris . . . . .	— 8 janvier 1847.
» SPOHR; à Cassel . . . . .	— id.
» LACHNER; à Munich . . . . .	— id.

*Pour les Sciences et les Lettres dans leurs rapports avec  
les Beaux-Arts :*

M. BOCK, C. P.; à Bruxelles . . . . .	Élu le 6 février 1846.
» PASSAVANT, J. D.; à Francfort . . . . .	— id.
» WAAGEN, Gust.; à Berlin . . . . .	— 8 janvier 1847.
» COUSSEMAKER; à Hasebrouck . . . . .	— id.
» AVELLINO; à Naples . . . . .	— id.
» GERHARD, Ed.; à Berlin . . . . .	— id.
» DE CAUMONT, A.; à Caen . . . . .	— 22 sept. 1848.
. . . . .	. . . . .



COMMISSION ROYALE D'HISTOIRE

*pour la publication des Chroniques inédites.*

---

- M. Le baron DE GERLACHE , président.  
» GACHARD , secrétaire-trésorier.  
» Le chanoine DE RAM.  
» Le chanoine DE SMET.  
» DUMORTIER.  
» BORMANS.  
» BORGNET.
-

COMMISSION DE L'ACADÉMIE

*pour la rédaction d'une Biographie nationale.*

Le Président de l'Académie.

Le secrétaire perpétuel.

M. MORREN,	délégué de la classe des Sciences.		
» KICKX,	id.	id.	id.
» Le baron DE STASSART,	id.	id.	des Lettres.
. . . . .	id.	id.	id.
» FÉTIS,	id.	id.	des Beaux-Arts.
» VAN HASSELT,	id.	id.	id.

COMMISSIONS DES CLASSES.

---

*Classe des lettres. — Commission pour la littérature flamande.*

---

- M. BORMANS.
- » DAVID.
- » L'abbé CARTON.
- » SNELLAERT.
- » DE DECKER.

*Classe des Beaux-Arts. — Commission pour la rédaction d'une  
Histoire de l'art en Belgique.*

---

- M. QUETELET, président.
  - » VAN HASSELT, secrétaire.
  - » ALVIN.
  - » FÉTIS.
  - » BOCK.
  - » SCHAYES.
-

## NÉCROLOGIE.

---

### *Classe des Sciences.*

- LOUYET, Paulin-L. C. E., correspondant, décédé le 3 mai 1850.  
DUCROTAY DE BLAINVILLE, H. M., associé, décédé le 1<sup>er</sup> mai 1850.  
SCHUMACHER, H. C., associé, décédé le 28 décembre 1850.

### *Classe des Lettres.*

- Le baron de REIFFENBERG, Frédéric A. F. T., membre, décédé le  
18 avril 1850.  
VAN GOBBELSCROY, Louis, associé, décédé le 3 octobre 1850.  
DROZ, F. X. J., associé, décédé le 9 novembre 1850.

### *Classe des Beaux-Arts.*

- SCHADOW, Godefroi, associé, décédé le .. janvier 1850.  
BARTOLINI, associé, décédé le 20 janvier 1850.
-

**NOTICES BIOGRAPHIQUES.**







*Meisou sculp. Dr. M. C. B. 1810*

DEBBERI CORNELISSEN.

## NOTICE

SUR

ÉGIDE-NORBERT CORNELISSEN (1),

MEMBRE DE L'ACADÉMIE ROYALE,

*Né le 12 juillet 1769, à Anvers, mort à Gand le 31 juillet 1849.*

---

Il est différentes manières de se distinguer dans la carrière des lettres. Les uns, sans sortir d'une sphère étroite, s'occupent uniquement de leurs écrits; et ils obtiennent parfois d'autant plus d'estime, qu'ils s'adressent à un plus petit nombre d'adeptes. D'autres, au contraire, moins portés à manier la plume qu'à agir directement sur les masses, se rendent utiles par l'influence qu'ils exercent, par la lumière et la vie qu'ils répandent sur tout ce qui les entoure : peu préoccupés d'eux-mêmes et du renom qu'ils pourraient acquérir par leur savoir, ils font généreusement le sacrifice de leur avenir en faveur des autres hommes.

D'où vient, cependant, que le public qui leur doit plus qu'aux

(1) Cette notice, lue à la séance publique de la classe des lettres, avait été rédigée avec quelque précipitation, à la suite d'un voyage que j'avais dû faire en Angleterre; je la présente ici d'une manière moins incomplète et en y apportant quelques rectifications.

premiers, soit moins juste à leur égard? Est-ce parce qu'habitué à matérialiser tout, il n'estime le talent qu'en raison du nombre de volumes qu'il produit; ou bien encore parce qu'il se lasse même de ses bienfaiteurs, quand il se trouve constamment en contact avec eux?

Le savant dont il sera question dans cette notice, appartenait à cette classe d'hommes généreux auxquels je viens de faire allusion; pendant près d'un demi-siècle, il a été l'âme d'une de nos principales cités; sa biographie, en effet, se confond en quelque sorte avec l'histoire littéraire de la ville de Gand. Sous ce rapport, elle ne sera peut-être pas sans intérêt: il est toujours curieux de rechercher par quels moyens on parvient à exercer de l'influence sur une population et comment on la détermine à créer des institutions utiles ou à consolider celles qu'elle possédait déjà.

Égide-Norbert Cornelissen naquit à Anvers, le 12 juillet 1769. Il fit ses premières études dans une école de la Campine (1);

(1) C'est lui-même qui nous l'apprend dans une notice spirituelle sur les truffes, intitulée *Sur les TUBERA des anciens*, et insérée dans les *ANNALES BELGIQUES*. Voici comment il s'exprime: « Si ma mémoire me retrace fidèlement ce que j'ai appris dans ma première jeunesse, je crois me ressouvenir que mon professeur en syntaxe, lorsqu'il rencontrait le mot *tubera* dans un auteur ancien, le traduisait par *aerdappel* ou *pomme de terre*, et il en concluait gravement que ces tubercules étaient connus des Romains; les élèves, à une époque où la civilisation n'était pas aussi avancée qu'elle l'est aujourd'hui dans quelques collèges, n'avaient pas encore contracté l'habitude de contredire leurs maîtres sur les bancs de l'école; j'aurais donc très-pieusement juré, *in verba magistri*, que le *tuber* de la Rome des Césars était ce que je mangeais deux fois chaque jour de l'année dans la Campine brabançonne, contrée riche en bonnes volailles, mais où le *non plus ultra* de la science culinaire était une dinde

c'était, à cette époque, le rendez-vous des jeunes gens qui, par la connaissance du latin, se préparaient à entrer à l'ancienne université de Louvain. L'état de fortune de ses parents lui permettait de faire des études régulières; ses premières classes terminées, il se transporta donc dans cette dernière ville, et commença son cours de philosophie.

Il y était à peine, qu'il entendit les premiers appels faits à la révolution de 1789. Le jeune Norbert s'y montra plus sensible qu'à ceux de ses professeurs; il s'empessa de quitter les bancs de l'école et de retourner dans sa ville natale (1).

L'imagination encore exaltée par les principes d'égalité qu'il avait puisés dans ses auteurs grecs et romains, il devint un des

farci de châtaignes; la véritable truffe, de nom et de fait, était inconnue dans la Campine: les prélats même de Tongerlo et d'Éverbode n'en avaient jamais entendu parler. »

(1) Je dois à l'obligeance de M. Vrancken père, médecin à Anvers et parent de M. Cornelissen, de nombreux renseignements dont j'ai fait usage dans cette notice: les dates ont été généralement tirées de pièces authentiques trouvées parmi les papiers du défunt. Voici les renseignements qui se rapportent à ses premières années:

Égide-Norbert Cornelissen, fils d'Abraham Cornelissen, tanneur à Anvers, et de Lambertine-Françoise Cremers, native du fort Philippe sur l'Escaut, est né à Anvers le 12 juillet 1769 et a été baptisé, le 13, à l'église paroissiale de St-Jacques.

» Son père, qui était souvent atteint par la goutte, avait cessé d'exercer l'état de tanneur, et vivait de ses revenus avec sa femme et ses quatre enfants.

» A l'âge de 12 ans, le jeune Cornelissen fut envoyé à l'école communale de Turnhout pour y faire ses humanités. En 1787, il fut envoyé à Louvain pour y étudier la philosophie, mais les troubles qui survinrent en 1788 firent suspendre ses études, et il retourna à Anvers. . . . »

apôtres les plus fervents des idées républicaines. Il ne s'en tint pas à des paroles ni à des chants patriotiques ; il prit une part active à la révolution brabançonne, et se rendit à l'armée ; il fut attaché successivement aux généraux Vandermerch et Schönfeld, et il paraît même qu'il fut fait prisonnier à Nasogne.

Cependant le gouvernement autrichien avait été rétabli, et le dictateur Vandernoot était en fuite. Notre jeune compatriote abandonna ses idées belliqueuses ; et, vers la fin de 1790, il entra modestement, comme teneur de livres, dans une maison de commerce. Jamais profession n'avait été plus mal choisie ; aussi fut-elle bientôt délaissée. Cornelissen alors tourna ses regards vers l'Italie ; et, au mois d'avril 1792, il prit le chemin de la ville éternelle où l'appelaient depuis longtemps ses goûts et ses études.

Ce voyage eut toutefois une malheureuse issue. Cornelissen se trouvait à Rome au moment de l'assassinat de Bassville, dont le célèbre Monti a tour à tour maudit et glorifié la fin tragique (1) ; lui-même, il y courut les dangers les plus grands ; il se hâta de gagner le nord de l'Italie ; et, après avoir été expulsé de Gênes, il rentra en Belgique.

La bataille de Fleurus (1794) venait de livrer ce dernier pays à la France ; on créait une administration générale à Bruxelles : Cornelissen y fut appelé en qualité de traducteur dans la division de l'instruction publique. Vers la fin de la même année, il fut proposé, conjointement avec M. Rouppe, ancien bourgmest-

(1) Cet assassinat eut lieu le 14 janvier 1793. Bassville était secrétaire de légation à Naples pour la Convention ; on l'accusait, à Rome, d'avoir voulu soulever le peuple : il fut assailli dans une émeute et reçut des blessures dont il mourut peu de jours après.

tre de Bruxelles, et M. Van Meenen, notre confrère dans la classe des lettres, pour être envoyé comme représentant des élèves de la province de Brabant, à la nouvelle école normale de Paris.

Notre jeune compatriote ne resta que six mois dans cette dernière ville : en 1795, il reprit le chemin de la Belgique, et fut nommé chef de la division à laquelle il avait appartenu. Cependant ses voyages et les dangers qu'il avait courus en Italie ne l'avaient point calmé; sa fièvre républicaine s'exhalait dans les journaux; et, au mois de mars 1796, il fut cité devant le tribunal civil et criminel d'Anvers comme rédacteur du *Républicain du Nord*, journal très-exalté qui se publiait à Bruxelles (1).

Après la nouvelle organisation des provinces belges en départements, Cornelissen devint secrétaire général du département de la Dyle; et, le 9 vendémiaire an VI (30 septembre 1797), le Directoire le nomma commissaire du pouvoir exécutif près du

(1) Ce journal quotidien, sous format in-4<sup>o</sup> de 4 pages, publié chez Tutot, a paru depuis le 15 novembre 1795 jusqu'au 18 juin 1798; il fut rédigé d'abord par N. Cornelissen qui, le 28 mars 1797, y consigna cette déclaration : « Je remercie le propriétaire de cette feuille de m'en avoir confié la rédaction pendant 18 mois; il sait si jamais j'ai considéré son entreprise sous les rapports d'un autre intérêt que celui de la République. » Répondant à cette lettre, l'éditeur (L. Tutot) ajoute : « Sentant toute l'obligation qu'il doit aux soins parfaitement désintéressés que le citoyen Cornelissen a donnés jusqu'ici à la rédaction, il souhaite et espère les voir continuer. Mais comme la loi exige une responsabilité, et que le rédacteur connu retire la sienne, l'imprimeur s'en charge dorénavant pour les articles non signés. » Cornelissen continua toutefois à prendre part à la rédaction du journal. Voyez à ce sujet le *Messenger de Gand* pour 1844, pages 217 et suiv.

canton de Tirlemont. Il venait de recevoir les instructions nécessaires pour se rendre à son poste, quand M. Lambrechts, ancien professeur de droit canon à l'université de Louvain, fut appelé en France au ministère de la justice. Ce haut fonctionnaire, qui avait pu apprécier les talents de son compatriote, l'invita à le suivre en qualité de secrétaire particulier.

Les habitudes régulières des bureaux et les formes administratives se conciliaient mal avec l'esprit d'indépendance qui caractérisait notre confrère. Il avait en horreur tout ce qui ressemblait à de la contrainte; et qui l'a connu a pu s'expliquer l'étrange fâcherie de Jean-Jacques Rousseau repoussant le bras du jeune Grétry qui voulait l'aider à passer au-dessus d'un tas de pierres (1). Cet esprit d'indépendance ne l'a point abandonné jusqu'à son dernier instant, bien que ses idées sur beaucoup d'autres points, et spécialement sur le républicanisme, eussent

(1) Grétry dit, en rendant compte d'une représentation de *La Fausse magie* : « Je ne quittai pas Rousseau pendant le spectacle : il me serra deux ou trois fois la main pendant *La Fausse Magie*; nous sortîmes ensemble : j'étais loin de penser que c'était la première et la dernière fois que je lui parlais! En passant par la rue Française, il voulut franchir des pierres que les paveurs avaient laissées dans la rue; je pris son bras et lui dis : Prenez garde, M. Rousseau; — il le retira brusquement, en disant : Laissez-moi me servir de mes propres forces.— Je fus anéanti par ces paroles; les voitures nous séparèrent; il prit son chemin, moi le mien, et jamais depuis je ne lui ai parlé. » (*Essais sur la musique*, tom. I<sup>er</sup>, p. 271.)

Quand Cornelissen assistait aux séances de l'Académie, il venait ordinairement finir la journée à l'Observatoire, quelquefois il y passait la nuit; mais, sur ce point, il ne fallait jamais l'interroger d'avance, ni s'occuper de lui quand il était à table; c'eût été le moyen de le mettre de mauvaise humeur et de l'éloigner. Quand, vers la fin de sa vie, sa vue était déjà considérablement affaiblie, il fallait, vers

subi les modifications les plus prononcées. On conçoit donc qu'il renonça à ses fonctions de commissaire du pouvoir exécutif pour se rendre aux désirs du Ministre.

Cette nouvelle position convenait parfaitement à ses goûts. M. Lambrechts recevait une société choisie, et composée en partie de savants et de gens de lettres ; par suite, le jeune Cornelissen put passer successivement en revue tout ce que la capitale renfermait d'hommes éminents. D'une autre part, il s'était mis en relation avec ceux de ses compatriotes qu'on avait renfermés dans la prison du Temple à titre d'otages. Parmi les captifs se trouvait M. l'avocat Van Toers (1), avec lequel il se lia d'une étroite amitié, et qui le détermina à venir se fixer à Gand, lorsqu'en 1799, cessèrent les fonctions du ministre belge.

A son arrivée, Cornelissen fut attaché comme secrétaire à M. Van Wambeke, commissaire du pouvoir exécutif près du

le soir, recourir à des subterfuges pour le faire accompagner, et veiller à ce qu'il ne lui arrivât pas d'accident. Le malin vieillard s'apercevait parfois de cette petite ruse, mais, tout en se défendant de cette marque d'attention, il s'y montrait cependant très-sensible, bien différent en cela de J.-J. Rousseau, pour qui la reconnaissance, même dans les plus petites choses, fut toujours un fardeau insupportable.

(1) « M. Van Toers est mort cette nuit... c'était le plus ancien ami que j'eusse à Gand ; car l'époque à laquelle se rattache mon amitié date de la prison du Temple, à Paris (1798-1799), où il subissait avec quarante à cinquante autres habitants de Gand, la déloyale application de la loi draconienne dite des *otages*. Ce fut lui surtout qui m'engagea à me fixer à Gand. » (Lettre du 9 février 1841.) C'est à la même époque qu'il fit la connaissance de Van Hulthem, également l'un des détenus au Temple. Voyez, pour ce qui concerne cette captivité, la *Notice sur Van Hulthem*, que j'ai insérée dans l'*Annuaire de l'Académie pour 1835*, en faisant usage des renseignements donnés par Cornelissen.

département de l'Escaut. C'est à dater de cette époque que commence une série non interrompue de bons services rendus à sa nouvelle patrie adoptive. Il s'occupa d'abord, avec le magistrat auquel il était attaché, à faire modifier les listes des émigrés et à faire redresser des injustices nombreuses. Il tourna en même temps son attention vers les institutions scientifiques et littéraires que renfermait la ville, et chercha à leur donner de la vie et de l'activité. Les nouvelles fonctions dont il fut revêtu, lui en facilitèrent les moyens.

Les mairies avaient été organisées en 1800; et M. Lievin Bauwens, à qui l'on doit l'introduction des premières filatures sur le continent, avait été nommé maire de la ville de Gand. Sur l'invitation de ce magistrat, Cornelissen accepta la place de chef de bureau de la police administrative, qui comprenait dans ses attributions, l'instruction publique et les beaux-arts. En septembre 1802, M. De Nayer, successeur de Lievin Bauwens, nomma Cornelissen secrétaire-adjoint de la mairie, fonctions que notre confrère conserva jusqu'en 1811.

Par la variété de ses connaissances, par son caractère franc et ouvert, Cornelissen sut bientôt se faire des amis nombreux. Il avait le rare privilège de pouvoir fréquenter tous les rangs de la société, sans se faire remarquer : il était tout aussi recherché dans les classes élevées qu'il charmait par la tournure originale de son esprit, que dans les derniers rangs du peuple, qu'il savait captiver par ses conseils éclairés et par ses sentiments de bienveillance. Souvent au sortir d'un salon, il allait tout simplement s'attabler dans le plus modeste estaminet et prendre part aux conversations qu'il relevait par ses saillies et par sa gaieté communicative. Sa popularité devint extrême : il était l'homme indispensable de toutes les réunions, l'âme nécessaire de toutes les fêtes publiques. Un peu de brusquerie,

quelquefois même un peu de causticité qu'il plaçait à propos, le préservaient des inconvénients d'une familiarité trop grande. Il sut habilement tirer parti de cette position pour arriver à des résultats utiles, dont nous aurons bientôt l'occasion de parler.

Cependant cette position même lui imposait de nombreux sacrifices, des pertes de temps considérables. Il lui est arrivé plus d'une fois de composer officieusement tous les discours d'apparat qui étaient lus dans une même solennité; sa modestie était si accommodante que, pour mieux s'effacer, il cherchait à mettre en relief le genre d'esprit et jusqu'aux connaissances supposées de chaque orateur. Il était cependant un magistrat dont il écrivait habituellement les discours et qui lui causait un chagrin extrême : malgré toutes les précautions que prenait notre confrère pour éviter les rencontres fâcheuses de voyelles, le malheureux orateur trouvait toujours occasion de blesser à la fois l'oreille et la grammaire (1). Cornelissen ne refusait pas

(1) Dans les recueils de ses discours de circonstance, recueils qu'il a formés pour l'Académie et pour ses amis, il a placé des notes manuscrites parfois très-curieuses, mais qu'il ne nous est pas permis de livrer à la malice publique. Parmi ces discours, il en est quatre qu'il a composés pour M. Van de Woestyne, président de la société botanique de Gand. « Je me nomme sans scrupule l'auteur de ces discours, écrit-il, d'autant plus que le digne président, en s'adressant à ses auditeurs, avait pour invariable usage de répéter avant de prononcer ses allocutions, « mes amis, je vais vous lire un discours que M. Cornelissen m'a préparé. »

Quelquefois même des hommes de mérite n'ont pas dédaigné d'employer sa plume. Ainsi, dans le recueil que je tiens de lui, il a écrit en marge d'un discours prononcé par M. Hellebaut, à l'occasion d'une distribution de prix : « M. Hellebaut écrivait mieux que moi, et aurait pu écrire des discours bien meilleurs que les miens. Il n'avait qu'un défaut, c'est qu'il n'écrivait pas. » *Miscellanea D.*

sa plume même pour les plus humbles services ; parfois encore lorsqu'il avait fait quelque composition à laquelle il ne désirait pas attacher son nom , il y mettait celui de *knaep Van Dale*. Or, « ce *knaep Van Dale*, écrit-il quelque part, était le concierge de la société de botanique. C'était un bon homme, une espèce d'idiot, qui ne savait ni lire ni écrire ; je me suis souvent égayé à ses dépens. Au renouvellement de chaque année, il pouvait compter sur quelque morceau de poésie, qu'il distribuait aux membres de la société pour en obtenir des étrennes (1). »

Lorsque Bonaparte, premier consul, vint à Gand au mois de juillet 1803, la réception fut magnifique ; et c'est beaucoup dire pour une ville qui a toujours excellé par la magnificence de ses fêtes. Les inscriptions se lisaient en abondance ; elles étaient composées en français, flamand, latin et même en italien. Cornelissen avait été largement mis à contribution ; il avait fait des inscriptions pour tout le monde. Dans quelques-unes perçait, sous une apparente simplicité, cet esprit malin et frondeur qui ne le quittait jamais, pas même dans les circonstances les plus solennelles. On lui avait demandé une inscription pour un immense transparent destiné à orner le portail de la *petite boucherie* (2), il conseilla d'y inscrire tout bonnement, disait-il, ces mots :

*Les petits bouchers de Gand à Napoléon le grand.*

Ainsi fut fait, mais le transparent fut aussitôt supprimé par ordre.

Des emblèmes et des inscriptions tirées des auteurs latins pa-

(1) *Miscellanea C.*, vol. de M. de Stassart.

(2) Par opposition avec la grande boucherie, qui se trouve entre le marché aux légumes et celui aux poissons.

raient la façade de l'hôtel de la préfecture. Quelques-unes de ces inscriptions étaient fort ingénieuses; elles ont été recueillies dans une brochure devenue très-rare aujourd'hui par une circonstance particulière qui mérite d'être rappelée.

Dans un des emblèmes, on voyait le débarquement de Bonaparte à Fréjus. Un vaisseau arrivait dans le port; un guerrier en descendait et courait embrasser sur le rivage une femme qui lui tendait les bras et dont les attributs désignaient la République française. On lisait, au bas, ces vers du VI<sup>e</sup> livre de l'Énéide :

*Quas ego te in terras, et quanta per aequora vectum  
Accipio! quantis ereptum, gnate, periclis!  
Quam metui ne quid Lybiae tibi regna nocerent!*

La brochure imprimée, M. Van Hulthem, notre ancien confrère, se disposait à l'offrir au consul, mais on lui fit remarquer une incorrection qui pouvait paraître une sanglante épigramme : les mots *per aequora vectum* se trouvaient remplacés par ceux *per aequora victum*. M. Van Hulthem s'avisa de corriger à la plume l'erreur qui n'en devint que plus saillante. On refusa de remettre la brochure; le bon M. Van Hulthem insista et s'adressa à M<sup>me</sup> Bonaparte, chez laquelle il avait toujours trouvé un facile accès, mais il ne fut pas plus heureux : en désespoir de cause, il jeta au feu tous les exemplaires, à l'exception d'une douzaine qu'il avait déjà distribués (1).

(1) Nous extrayons ces détails d'une note écrite à la main par M. Cornelissen lui-même sur un des rares exemplaires échappés à l'incendie et qu'il a remis à M. le baron de Stassart. On y lit que M<sup>me</sup> Bonaparte refusa de se rendre aux désirs qui lui étaient exprimés, par un « fi donc, M. Van Hulthem, fi donc; c'est trop peu coquet : vous vous croyez toujours rue Chantierine. » Il est vrai, du

Le premier consul visita tous les établissements de la ville; il retrouva à l'école centrale Cornelissen et son ami l'avocat Hellebaut, qui tous deux venaient d'y être nommés professeurs (1). Il prit plaisir à causer avec eux, quoiqu'il pût s'étonner peut-être de la manière dont ils pratiquaient avec lui les principes de liberté, égalité et fraternité. Dans un moment où la conversation était assez animée, Bonaparte ouvrit sa tabatière, y puisa copieusement, et s'apprêtait à la refermer, quand l'avocat Hellebaut y plongea brusquement les doigts à son tour et, en achevant une phrase, huma bruyamment la poudre précieuse qu'il en avait retirée. Le vainqueur des Pyramides parut un instant stupéfait, puis il referma tranquillement sa tabatière.

Il s'était formé à Gand une petite réunion d'amis, convives joyeux qui se délassaient de leurs travaux par le commerce des lettres et des beaux-arts (2). Il y était souvent question des quereste, que la notice est horriblement imprimée et qu'elle ne fait pas plus honneur aux imprimeurs et aux papetiers qu'aux correcteurs gantois.

Bien que très-différents d'humeur et de caractère, Van Hulthem et Cornelissen étaient liés d'amitié; autant l'un était grave, lent et circonspect, autant l'autre était enjoué, mobile et sans réserve dans ses accès de gaieté: Cornelissen, dans ces dernières circonstances, ne ménageait pas même son ami dont il imitait les petits ridicules, devenus à peu près classiques, avec une vérité saisissante; ce qui ne l'empêchait cependant pas de rendre le plus éclatant hommage à ses excellentes qualités personnelles.

(1) Le jury de l'instruction publique avait désigné M. Cornelissen, le 11 avril 1805, pour la place de professeur d'histoire à l'école centrale. La nomination et l'installation suivirent de près la proposition qui avait été faite.

(2) C'étaient MM. Cornelissen, Hellebaut, Ph. Lesbroussart, Wallez, Kluyskens, Cannaert, Rotier, etc.

relles archéologiques de l'historien Dierickx et du chanoine De-  
bast, des étymologies du conseiller De Grave et de ses Champs  
Élysées, transportés au beau milieu des Flandres.

Une discussion avait pris naissance au sujet d'un concours

Depuis la lecture de cette notice, notre confrère et ami M. Ph.  
Lesbroussart a bien voulu me communiquer les notes suivantes que  
je reproduis textuellement :

« Jamais homme, avec un esprit et un savoir aussi distingués, ne  
fut plus simple que Cornelissen, ne fit de meilleure grâce les hon-  
neurs de sa personne, et ne se montra aussi naturellement enclin à  
se moquer de lui-même. Dans une de nos assemblées périodiques,  
nous reçûmes une pièce de vers sans signature, relative aux mem-  
bres mêmes de la réunion et à leurs divers travaux. Cette satire,  
assez modérée pour la plupart d'entre eux, n'était violente qu'à l'é-  
gard de Cornelissen, qui s'y trouvait dépeint de la manière suivante :

Cet escogriffe renommé  
Qui, sous sa verdâtre douillette  
Ou sous un vieux surtout, par les rats entamé,  
D'un maigre cynique affamé  
Vient nous présenter le squelette,  
Qui se croit Diogène et n'en est que le chien;  
. . . . .  
Qui, dans de longs discours secs et froids comme lui,  
Distillant goutte à goutte un éternel ennui,  
Croit faire image, et crie à l'onomatopée. . . . .

L'indignation des assistants empêcha le lecteur de continuer, et  
se transforma en hilarité quand l'objet de tant d'invectives nous eut  
révélé en confidence que ces vers étaient de lui, en ajoutant que c'é-  
taient les mieux pensés qu'il eût jamais écrits.

. . . . . Sa joyeuse philosophie et son insouciance, plus appa-  
rente que réelle, ne le mettaient pas à l'abri de sentiments sérieux

ouvert par l'Académie de Gand, pour le buste de Jean Van Eyck, inventeur de la peinture à l'huile. On n'était pas d'accord sur le véritable portrait du peintre brugeois; Cornelissen écrivit à ce sujet une brochure intitulée : *Factum ou mémoire qui était*

et même profonds, que ceux dont il n'était pas intimement connu n'auraient jamais soupçonnés sous cette enveloppe rabelaisienne. En 1809, il était fort épris d'une personne dont les agréments extérieurs et intellectuels justifiaient pleinement, au reste, cette passion, qui n'avait d'étrange que l'antithèse qu'elle formait avec les habitudes bien connues du disciple de Momus et de Comus. Un soir, le voyant pensif et taciturne au milieu de notre réunion, que d'ordinaire il animait par ses saillies : « Allons, dit l'un des nôtres, en lui versant un verre de bourgogne, il faut noyer cet amour-là dans le vin. — Ah ! répondit le philosophe en soupirant, le petit drôle sait nager. »

Il s'occupait avec succès de botanique, et se plaisait surtout à observer la nature dans ses bizarreries. Un jour, il mit par distraction une pomme de terre dans la poche de sa redingote, où il l'oublia. Ce vêtement, déposé dans une armoire, y resta tout l'hiver. « Au retour du printemps, ajoutait gravement le naturaliste, je fus étonné de voir sortir par la serrure du meuble un long jet végétal, d'une admirable fraîcheur. Alimenté sans doute par la poussière qui s'amasse communément au fond des poches, le tubercule avait germé. »

Il était membre, ou même haut dignitaire, de presque toutes les sociétés littéraires, scientifiques ou artistiques de la ville de Gand. Un soir, au sortir de la séance publique qui avait eu lieu dans l'une des principales associations de ce genre, il vint, suivant son usage, retrouver le petit cercle d'amis qu'il cultivait particulièrement. Interrogé sur ce qui s'était passé dans cette occasion : « On a fait des discours, répondit-il du ton d'un homme épuisé de fatigue. — En quelle langue? — En latin, en français, en hollandais et en flamand. Mais quel affreux latin! et quel horrible français! et quel exécrable hollandais! et quel épouvantable flamand! »

*destiné à être prononcé dans une affaire contentieuse où il s'agissait de deux têtes, l'une en plâtre et l'autre en marbre (1).*

L'auteur s'y amuse surtout aux dépens des antiquaires et des fabricateurs d'étymologies. Nous aurions tort de nous arrêter à cet écrit, dont les plaisanteries ne sont pas toujours de bon goût; l'auteur d'ailleurs en fait lui-même justice dans un des volumes de ses œuvres, qu'il a déposés dans la bibliothèque de l'Académie (2).

Il faisait, avons-nous dit, une rude guerre aux archéologues, non qu'il dédaignât l'archéologie dont lui-même s'était occupé, mais parce qu'il blâmait l'abus qu'il en voyait faire. Nous lui avons entendu raconter fort gaiement, dans une de nos séances, quelques supercheries qu'il s'était permises dans sa jeunesse pour mettre en défaut de graves savants trop confiants dans leur mérite.

Naturellement sceptique et presque constamment en relation avec quelques joyeux sectateurs de Rabelais, il ne s'était pas complètement préservé de leurs habitudes. On sait, du reste, qu'à l'époque de l'Empire, les mystifications avaient une certaine vogue, même dans les classes élevées de la société. Cette débauche d'esprit peut avoir son côté amusant, mais elle ne

(1) Brumaire an XI (novembre 1802), brochure in-12 de 95 pages.

(2) Il a écrit en tête de l'opuscule les mots suivants :

« Véritable salmigondis, rapsodie, et que l'auteur rougirait d'avoir écrit, si on ne donnait pas quelque indulgence aux *juvenilia*. Cette honte que je devrais avoir ne se reporte cependant pas à l'ouvrage même, ni aux intentions que l'auteur a eues en s'amusant aux dépens d'un sculpteur désappointé et à ceux de Schrickius, de Gropius Becanus, de M. le conseiller De Grave et de ses *Champs Élysées* qui n'avaient pas encore paru, etc. »

tourne pas toujours à l'avantage de ceux qui se la permettent. C'est ce que Cornelissen put reconnaître dans une circonstance que je mentionnerai, parce qu'elle montre en même temps le prestige qu'un simple paysan avait réussi à exercer, vers le commencement de ce siècle, dans les campagnes de la Flandre et même dans les villes.

Il n'était question que des guérisons miraculeuses et des prodiges qu'il opérât : on le nommait *boereken Buysen*. C'étaient des pèlerinages continuels qui affluaient vers lui : l'autorité dut s'en mêler, non sans exciter des murmures chez ceux qui voulaient être guéris par notre Esculape. Quelques rieurs essayèrent de mettre sa science en défaut ; et, comme il se donnait pour versé dans les connaissances astronomiques, Cornelissen, sous le nom de Lalande, se chargea de soutenir une argumentation contre lui. La discussion roula sur la valeur de la semaine et sur celle de la décade républicaine. « Tout est subordonné aux nombres, disait l'homme aux miracles ; et, malgré votre décade, la semaine subsistera tant que le nombre sept restera supérieur au nombre dix ; tant qu'il y aura sept péchés capitaux et non dix ; tant qu'il y aura sept planètes et non dix.... Arrêtez ! répliqua le prétendu Lalande ; on vient de découvrir trois planètes nouvelles, et il disait vrai ; mais, par malheur, ni ses compères, ni son antagoniste n'avaient ouï parler de la découverte. A ces mots planètes nouvelles, le paysan partit d'un éclat de rire inextinguible. Ce rire homérique se communiqua aux compagnons de Cornelissen ; et, cette fois, le mystificateur fut mystifié, bien qu'il eût la raison de son côté. Cornelissen aimait à raconter cette petite anecdote, qui venait merveilleusement corroborer ses doutes sur la prétendue valeur de nos connaissances.

Puisque j'ai commencé à parler de ce sujet si futile en lui-

même, qu'on me permette une seconde anecdote; elle achèvera de représenter la tournure des esprits à cette époque et de faire connaître des tendances qui ne se sont pas encore entièrement effacées de nos jours.

On doit à notre confrère une invention dont il ne tirait point vanité : il en rougissait au contraire, à cause des abus qu'il en voyait faire; je veux parler de ce qu'on est convenu de nommer un *canard*, mot nouveau dont le dictionnaire de l'Académie n'a pas encore consacré l'usage, mais qui s'applique, comme on sait, à une nouvelle plus ou moins absurde, à laquelle on donne cours, en lui prêtant une forme vraisemblable. Voici, du reste, l'étymologie du mot. Pour renchérir sur les nouvelles ridicules que les journaux lui apportaient tous les matins, Cornelissen avait fait annoncer dans les colonnes d'une de ces feuilles, qu'on venait de faire une expérience intéressante, bien propre à constater l'étonnante voracité des canards. On avait réuni vingt de ces volatiles : l'un d'eux avait été haché menu avec ses plumes et servi aux dix-neuf autres qui en avaient avalé glou-tonnement les débris. L'un de ces derniers à son tour avait servi immédiatement de pâture aux dix-huit survivants; et ainsi de suite jusqu'au dernier qui se trouvait, par le fait, avoir dévoré ses dix-neuf confrères dans un temps déterminé très-court. Tout cela spirituellement raconté, obtint un succès que l'auteur était loin d'en attendre. Cette petite histoire fut répétée de proche en proche par tous les journaux et fit le tour de l'Europe; elle était à peu près oubliée depuis une vingtaine d'années, lorsqu'elle nous revint d'Amérique avec des développements qu'elle n'avait point dans son origine et avec une espèce de procès-verbal de l'autopsie du dernier survivant, auquel on prétendait avoir trouvé des lésions graves dans l'œsophage. On finit par rire de l'histoire du *canard*, mais le mot resta.

Les véritables titres de Cornelissen à l'estime de ses compatriotes et à la reconnaissance de l'Académie résident, comme je l'ai rappelé déjà, dans les soins incessants qu'il mit à faire revivre, chez nous, le goût des arts et des lettres, dont le culte se trouvait à peu près abandonné en Belgique. Gand donna la première impulsion, et ce fut par son intermédiaire.

Cette ville, dès l'année 1792, avait fait l'essai d'une première exposition de tableaux; cet essai fut renouvelé en 1802. Cornelissen lui donna cette fois plus de consistance et transforma, désormais, les expositions d'objets d'art en une institution durable et nécessaire; il en prouva l'utilité par différents écrits, et spécialement par celui publié sous le titre *l'Homage au salon de Gand*. Au moyen de ce recueil, qui servait en même temps de catalogue aux expositions, il stimula le zèle des artistes et des amis des arts, et montra que notre pays avait tout à gagner en reconquérant ses anciens titres de gloire. Plus d'un artiste, plus d'un savant doit à ses premiers encouragements la persévérance avec laquelle il a continué sa carrière, et marché vers le but qu'il se proposait d'atteindre (1).

(1) L'auteur de cette notice en particulier s'est toujours rappelé avec reconnaissance, que c'est à Cornelissen qu'il a dû les premiers encouragements, reçus dans sa jeunesse, à propos d'un dessin exposé au Salon de 1812. Il y fut d'autant plus sensible que son éloge se trouvait associé à celui de son père, qu'il avait eu le malheur de perdre à l'âge de six ans: « fils d'un père officier municipal, était-il dit, qui, dans des temps difficiles, a rendu, avec probité et avec désintéressement, des services que l'administration n'a pas oubliés. » (*Homage au salon de Gand*, 1812, 5<sup>e</sup> article, p. 4.) Cette manière de louer un jeune homme annonce de la délicatesse et du tact, qualités que Cornelissen possédait à un haut degré, malgré ses formes un peu brusques.

Ce qu'il avait tenté pour les beaux-arts, il le fit aussi pour la botanique; et les Flandres lui doivent, en grande partie, le goût éclairé pour les fleurs qui forme aujourd'hui une des bases les plus solides de leur renommée : c'est surtout par la création de la Société d'agriculture et de botanique qu'il parvint à obtenir ces résultats.

Voici la modeste origine de cette société : deux maisons de campagne, occupée l'une par M<sup>me</sup> la comtesse Vilain XIII, l'autre par M. Hopsomere, à Wetteren, près de Gand, contenaient de vastes jardins. On y cultivait un grand nombre de plantes rares à cette époque et qu'on nommait plantes de *bruyère*, à cause de l'espèce de terre qui leur était nécessaire. Plusieurs de ces plantes étaient journellement introduites à Gand, et s'y multipliaient. Une trentaine de jardiniers, qui se réunissaient habituellement dans un estaminet, prirent la résolution de s'entre-communiquer leurs richesses florales et leurs succès de culture, d'abord une seule fois par an, ensuite deux fois : de là une *exposition d'hiver*, qui comprenait les plantes forcées artificiellement par la chaleur, et une *exposition d'été*.

Telles furent les *expositions-mères*, comme les appelait notre collègue, auxquelles tant d'autres ont dû leur naissance, non-seulement en Europe, mais en Asie et dans les deux Amériques. Ces expositions n'ont rien de commun avec celles qui avaient lieu il y a cent et même deux cents ans; ces dernières devaient leur origine à un usage ancien d'une confrérie religieuse; elles se faisaient par les jardiniers, au commencement de février, pour honorer, dans l'église, leur patronne sainte Dorothee. La société, telle qu'elle fut organisée à Gand, en 1808, a eu pour but fondamental d'encourager l'introduction et la culture des plantes, comme aussi l'art de *forcer les fleurs*, c'est-

à-dire de faire porter aux plantes des feuilles et des fleurs à des époques anormales (1).

Il est inutile d'ajouter, je pense, que cette société eut, pour premier secrétaire, son principal promoteur. Il en fut de même

(1) Ces détails, extraits des notes manuscrites laissées par Cornelissen, ont paru de quelque intérêt pour l'histoire des plantes en Belgique; c'est par ce motif que nous les complétons, en y joignant ses notes sur les catalogues des expositions de la *Société d'agriculture et de botanique* :

« Le salon d'hiver de 1815 est le premier. Le prix est donné à la plante exotique, plutôt jugée la *plus rare que la plus belle*.

1816. La société s'agrandit; elle propose des prix pour la collection d'un herbier départemental. On remarque que tous les fonctionnaires supérieurs s'honorent de faire partie de ses membres.

1817. Le roi des Pays-Bas prend la Société sous sa protection. Le séjour des ministres américains pendant le congrès de Gand, ouvre nos premiers débouchés avec les botanographes des États-Unis.

La Société introduit l'usage honorifique d'exposer des plantes au nom des étrangers. Les individus le font également pour leurs correspondants et leurs amis.

1818. La Société ennoblit l'usage d'exposer des fleurs pour les étrangers et les régnicoles, illustrés par un grand nom dans la science ou par des bienfaits au jardin botanique ou à la Société de Gand.

La Société, en 1809, avait exposé 27 plantes; elle en expose, en 1818, 690.

L'usage d'exposer des *cyprès funéraires* se formule par des inscriptions raisonnées.

1819. La section d'agriculture continue à donner quelques signes de vie. (Les commissions d'agriculture instituées dans les provinces avaient à peu près annulé cette section.)

1820. Culture des abeilles.

M. Audoor présente quelques bouteilles de vin de son cru de Wese-mal. La Société très-sérieusement prend acte de cette présentation;

de la société des beaux-arts et de littérature de Gand, qui fut fondée pendant le cours de la même année 1808. Cette dernière société se fit une collection d'ouvrages de peinture, de sculpture et de gravure, provenant des dons des nouveaux membres, et qui, le soir, elle fait la dégustation du liquide à son banquet. A l'exception du respectable président, Van Hulthem, tous les dégustants le trouvent détestable.

1821. L'administration de la société prend la résolution de désigner nominativement les juges.

1822. La société commence à donner des prix aux collections des *plantes exotiques les plus rares*.

1824. La société choisit, pour quelques-uns de ses concours, des juges étrangers à la ville, et la plupart répondent à cet appel.

... Plus tard, la société ne se borne plus à décerner des prix isolés à telle ou telle plante; mais elle propose ces prix tantôt pour des collections entières de fleurs, pour les plus rares, pour celles qui ont été le plus récemment introduites à Gand et sur le continent, pour des plantes sans floraison, pour des plantes en floraison, etc.; les médailles qu'elle distribue sont d'or, d'argent, de vermeil, de bronze du même module; mais, au moyen d'un bord plus ou moins pesant, on en double, s'il y a lieu, la valeur.

Au champ de la médaille, œuvre très-belle du graveur Braemt de Gand, il y a la tête de Flore, la légende désigne la société; le revers, qui est chaque fois gravé au burin, nomme le vainqueur, désigne pourquoi il a le prix et indique le millésime, époque d'hiver ou d'été.

Par une fiction rationnelle, c'est à la fleur qu'est censé être décerné le prix. Celui qui a introduit la plante ou qui l'a cultivée, la représente: le mot *être propriétaire d'une plante*, n'est pas admis.

1834. La société célèbre son jubilé de la 50<sup>e</sup> exposition. Des juges étrangers au pays assistent au concours.

Le nombre des plantes exposées s'élève à 2922.

Accroissements rapides de la société. Il faut s'en expliquer la

présente aujourd'hui un intérêt tout spécial : on y rencontre, en effet, les premiers ouvrages de plusieurs de nos artistes. On peut y voir le point de départ de MM. Paelinck, Navez, Van Assche,

cause ; c'est que la société s'est proposé de faire construire à ses frais, ou plutôt par souscriptions nominales, un vaste et magnifique enclos, jardin, salon d'exposition, de concert, de danse, etc. ; or les membres de la société pourront avec leur famille, et moyennant un supplément de souscription, jouir des fêtes.

1838. Le vaste bâtiment, construit sous le nom fort impropre de *Casino*, sert à cette exposition.

1839. La société avait résolu, dans une de ses séances, de célébrer, tous les cinq ans, une fête plus remarquable sous le nom de *Festival quinquennal de Flore*. (Après le jugement, un banquet réunit plus de 400 convives).

Le nombre des plantes exposées s'élève à plus de 3,700 ; mais il devient impossible, non pas qu'on dépasse, mais qu'on puisse dorénavant en admettre un si grand nombre ; car, comme l'exposition ne peut, soit en hiver, soit en été, se prolonger de plus de trois jours, pour ne pas nuire, soit par le froid, soit par le chaud, au bien-être des plantes, il devient impossible d'imprimer le catalogue numéroté et de donner le procès-verbal, pendant les trois jours (chose essentielle) de l'exposition.

Voici ce que la société, dans la vue de diminuer le nombre des plantes envoyées, a résolu de faire. Sous peine d'amende, chaque sociétaire était tenu d'envoyer quatre plantes épanouies ; dorénavant, il sera dispensé de ce devoir. On comprend facilement que le salon ne sera privé d'aucune de ses richesses : car les plantes envoyées par *devoir* étaient le plus souvent des individus très-communs et très-médiocres.

1840. Le salon d'hiver, fixé d'abord aux premiers jours de février, est reculé ensuite jusqu'à la mi-mars. Le salon en a perdu de son attrait, avec ses milliers de fleurs épanouies, au milieu des neiges et de la gelée. Mais *trop de richesses* végétales, tropicales, équinoxiales

Verboeckhoven , Noël , Delvaux , Braemt et de tant d'autres qui ont réussi à se faire un nom dans les arts.

La société des beaux-arts acquit bientôt une certaine célé-  
encombraient le salon, et beaucoup d'horticulteurs refusaient d'ex-  
poser ces plantes à une température trop froide, au risque d'en perdre  
un certain nombre.

1844. Le nombre des plantes exposées excède 5,100 ; plusieurs  
avaient été envoyées d'avance et avaient pu être cataloguées. (Le  
banquet du festival quinquennal a lieu dans les magnifiques salons  
de concert et le bal au théâtre). Un fait signale particulièrement les  
banquets de la société de Gand , c'est que les jardiniers de la plus  
modeste extraction , même ceux qui sont aux gages des plus riches  
et des plus nobles fonctionnaires, du moment qu'ils sont ou couron-  
nés dans un concours ou souscripteurs, s'asseyent dans les banquets  
sans distinction de place.

Le roi des Pays-Bas avait donné un noble exemple, lorsque, pour  
honorer l'*horticulture*, il demanda à sa table M. Mussche, jardinier  
du jardin botanique de Gand. Cet exemple si encourageant vient  
d'être renouvelé. S. M. le Roi Léopold et S. M. la Reine, étant venus  
voir le salon quinquennal de 1844, plusieurs botanistes et simples  
jardiniers, étrangers et régnicoles, ont été admis à l'honneur de  
s'asseoir à la table royale. LL. MM. ont pu voir aussi, que, mal-  
gré la séparation du nord et du midi de l'ancien royaume des  
Pays-Bas, la société conservait des sentiments de reconnaissance  
envers ses anciens bienfaiteurs; et en effet, des cyprès funéraires  
et des inscriptions exprimaient les regrets de la société à laquelle  
la mort venait d'enlever S. M. Guillaume et son ancien ministre  
Falek.

La société donne également des prix à des concours de Dahlia,  
ou d'autres espèces qu'elle détermine, soit à la *fleur sur la plante*,  
soit à la *fleur coupée* et placée dans des fioles remplies d'eau.

Elle institue, à l'exemple d'autres villes (car cette fois elle ne sert  
pas de modèle), des concours de fruits, de légumes, etc. »

brité à l'étranger ; les West, les David, les Canova et d'autres illustrations artistiques tinrent à honneur d'en faire partie.

Lorsqu'au mois de juin 1818, David, à la demande des magistrats, exposa à Gand son tableau d'*Eucharis et Télémaque*, Cornelissen, selon ses habitudes en pareille circonstance, composa sur ce tableau une notice esthétique qui fut imprimée par la société royale des beaux-arts et de littérature. Il y rappelle d'une manière ingénieuse les principaux ouvrages où sont décrites les amours du fils d'Ulysse et de la nymphe de Calypso, et fait allusion aux inspirations qu'ils ont pu donner à l'artiste. Après avoir lu l'écrit, David dit en riant, qu'en composant son tableau, il n'avait pensé ni à Homère ni à Fénelon. « Et moi, répondit Cornelissen, je n'ai songé qu'à Homère et » à Fénelon, en écrivant ma notice (1). » N'est-ce pas là l'histoire de bien des descriptions esthétiques de tableaux et d'autres objets d'art ?

Ce goût passionné qu'il professait pour les lettres et pour les arts du dessin, il avait tellement réussi à le répandre dans toutes les classes de la société, que les distributions de prix étaient devenues en quelque sorte des fêtes communales. Chacun y prenait l'intérêt le plus vif ; on ornait de fleurs et l'on pavoi-sait de drapeaux les quartiers de la ville qu'habitaient les vainqueurs. Ceux-ci étaient solennellement reconduits chez eux par les premiers magistrats et complimentés par tous les notables de leur voisinage. A la suite de la révolution et à l'occasion de la distribution des prix de l'Académie royale de dessin (2), Cor-

(1) Note manuscrite du volume B *polygrapha*, donné à M. le baron de Stassart.

(2) Cornelissen est aussi resté jusqu'à la fin de ses jours secrétaire honoraire de l'Académie royale de dessin, de peinture et d'architecture.

nelissen prononça, le 5 août 1853, un discours dans lequel il eut le courage de s'élever avec force contre le premier magistrat de la province qui, contrairement aux usages de ses prédécesseurs, n'assistait à aucune des cérémonies où il était question de lettres et d'arts. « A Gand surtout, disait-il, la sollicitude pour les arts doit former une des qualités prédominantes des premiers magistrats de la Flandre orientale; partout ailleurs, ce peut être pour lui une nouvelle source de jouissances; ici, c'est encore une tâche, un devoir d'aimer les beaux-arts; c'est aussi une des conditions de sa mission; et ne fût-il pas doué d'une organisation assez heureuse pour sentir la beauté d'un tableau ou d'une statue, ni l'eurythmie élégante et correcte d'un grand monument d'architecture, encore devrait-il, magistrat flamand, se poser comme sachant au moins apprécier ce qu'il ne sent pas assez vivement; car enfin l'histoire de son pays à laquelle il ne peut pas être étranger, a dû lui apprendre combien le culte classique des arts du dessin et les succès de l'artiste contribuèrent à la gloire et non moins aux richesses matérielles du pays, et le convaincre que les honorer et les rémunérer devient un devoir national et un acte utile d'administration locale. »

Lorsqu'au mois de juillet 1812, la société de rhétorique de Gand célébra avec solennité sa réinstallation, et succéda à celle établie très-anciennement sous le nom des *Amis de la fontaine d'Hypocrène*, c'est encore de Cornelissen que partit la plus forte impulsion; c'est à lui que furent réservés les principaux honneurs de la séance (1). Il prononça à cette occasion, un discours

(1) Voici ce qu'il écrivait depuis au sujet de cette séance.

« Croyez-moi: cette fête *flamande* de 1812 sous l'Empire, et dont l'Empereur, sans s'en douter, était le complice, en l'autorisant,

remarquable *Sur l'origine, les progrès et la décadence des chambres de rhétorique établies en Flandre* (2).

L'orateur y démontre d'abord que, par suite des relations commerciales établies entre l'Italie et les Flandres, le grand siècle de la renaissance produisit ses fruits jusqu'au fond de nos provinces. « L'histoire des deux pays offre, à chaque page, les mêmes institutions, et souvent avec ce qu'elles renfermaient d'abus et d'inconvénients; elle présente quelquefois le tableau des mêmes crimes; mais plus souvent encore des traits vigoureux de ce patriotisme et de cet esprit public qui, selon qu'il

cette fête en fut le dernier soupir (de la société). On fait des efforts actuellement pour reconstruire ce genre d'anciennes institutions.... Remarquez que, dans les XV<sup>e</sup> et XVI<sup>e</sup> siècles, les *rhétoriques* de l'époque faisaient leurs esbattements et décernaient les prix en *flamand* et en *français*: on disait wallon et on n'avait pas peur de ce mot. C'est en faisant valoir ces observations que M. Van H., et bien aussi *moi quelque peu aidant*, nous avons obtenu la faveur de Napoléon. On aurait dû ou du moins pu suggérer.... de les reconstruire sur l'ancien pied. »

(2) Il se passa, au sujet du concours, qui eut lieu dans cette circonstance, un fait curieux et qui mérite d'être rappelé. Les pièces de poésie française étaient en général si médiocres qu'il fut décidé qu'on ne décernerait pas le grand prix. Un personnage influent, dont le frère avait pris part au concours, alla trouver les juges et leur fit observer à chacun en particulier que, puisque le prix ne devait pas être donné, on ne ferait tort à personne en décernant une médaille d'encouragement à son frère. Ce plan fut goûté, et la médaille d'encouragement votée en principe; mais, quand il fut question de la décerner au scrutin secret, chacun sans doute se fit le même raisonnement, et voulut éviter qu'il y eût unanimité dans les votes, alors qu'il y avait tant de divergence d'opinions sur le mérite des pièces. Il en arriva que le frère si bien recommandé n'eut pas même une voix et que la médaille fut accordée à un autre.

est bien ou mal dirigé, commande et fait exécuter tour à tour les plus belles actions et les plus noirs forfaits. Un seul trait manque à la ressemblance : Florence et ses révolutions eurent *Machiavel* pour historien, et c'est dans *Froissard* et dans la *Chronique de Bruges* que nous sommes condamnés à chercher ce qu'était la Flandre sous Louis de Crecy et sous le protectorat du premier des Artevelde (1). » Sous le rapport des lettres et des arts, l'analogie n'est pas moins saisissante ; les artistes italiens trouvèrent de dignes émules chez nos aïeux.

« La littérature flamande dans nos provinces où cet idiome était en usage, et la littérature française, dans les provinces wallonnes, étaient cultivées d'après les mêmes exemples, et avec la même persévérance ; et à une époque où, dans d'autres pays, des hommes distingués par leur naissance, et même par les premiers emplois militaires, pouvaient, sans avoir à rougir, se dispenser de savoir écrire, la Belgique renfermait un grand nombre de ces institutions, où tout ce que l'étude des belles-lettres a de plus relevé et de plus attrayant, était cultivé avec d'autant plus d'ardeur, que des succès dans cette partie étaient pour une jeunesse fière et studieuse, un des moyens de s'élever aux premières dignités de l'État. On donnait à ces institutions le nom de chambres de rhétorique ; et déjà, dès les premières années du XIV<sup>e</sup> siècle, l'on trouve ce nom générique qui paraîtra moins singulier, si l'on veut se souvenir qu'il se rendait en flamand par *Rederyke-Kamers*, comme si l'on disait, des *institutions fondées pour avancer les progrès de la raison*. » L'auteur fait connaître les nombreuses analogies qui existaient entre

(1) Ce jugement sévère sur notre célèbre chroniqueur, tient sans doute à ce que Froissard ne s'est pas montré favorable au dictateur gantois dont Cornelissen avait entrepris la réhabilitation.

les sociétés italiennes et flamandes jusque dans la bizarrerie même de leurs dénominations. Les rhétoriques cependant ne se tinrent pas toujours dans les limites de la *gaye science* ; elles mêlèrent à leurs esbattements des excursions dans les affaires politiques et religieuses du temps. Pendant l'insurrection contre l'Espagne, elles furent tour à tour supprimées et rétablies. Vers l'époque du règne d'Albert et Isabelle, elles avaient repris quelque consistance ; mais depuis ce temps ; et pendant le cours des XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles, les rhétoriques, qui avaient cessé de diriger l'esprit public, cessèrent insensiblement de contribuer avec succès aux progrès des lumières et de la raison : plus tard, les guerres de Louis XIV et l'envahissement de la langue française amenèrent leur décadence ; et enfin celles qui subsistaient encore, à l'époque de la révolution française, furent comprises au nombre des confréries et supprimées avec elles (1).

L'écrit dont je viens de parler présente une circonstance remarquable : c'était la première fois, après cinq siècles, et à Gand même, où la mémoire de *Jean Van Artevelde* était indignement flétrie, comme dans le reste de l'Europe, qu'un orateur obscur, au milieu d'une grande solennité communale, du haut d'une tribune publique, en présence des magistrats, et sous l'autorité de Napoléon, osait décerner un éloge public au grand *Ruwaert* du XIV<sup>e</sup> siècle.

L'idée, tout inattendue d'ailleurs, et se rattachant à l'Italie du moyen âge plutôt qu'à la Flandre, parut neuve et hardie ; ce ne fut qu'après quelques périodes qu'on entendit des ap-

(1) Le discours de Cornelissen, dont je viens de tracer une analyse rapide, en empruntant autant que possible les paroles de l'auteur, est intitulé : *De l'origine, des progrès et de la décadence des chambres de rhétorique établies en Flandres*, extrait d'un mémoire, lu le 27 juillet 1812. Broch. in-8<sup>e</sup> ; à Gand, chez J. Begyn.

plaudissemens timides et réservés; mais, à la fin du discours, des acclamations prolongées récompensèrent l'orateur de ce que cet éloge paraissait avoir d'audacieux.

Dès ce momont, Cornelissen osa entrevoir que J. Van Artevelde serait détaché, comme il le dit ailleurs, du pilori où une fausse opinion l'exposait au mépris de l'Europe, depuis tant de siècles, et qu'au grand jour où justice serait faite, une statue lui serait érigée sur une place publique, par le magistrat et les citoyens de Gand.

Mais dès l'abord surgit une première et assez bizarre opposition. M. Desmousseaux, préfet du département de l'Escaut, voulut relire, à tête reposée, le discours avant qu'il fût imprimé. Or, le plus grand nombre de passages qui établissent le patriciat du prétendu *brasseur* et les services qu'il avait rendus aux communes, avaient été prononcés à la tribune; le méticuleux préfet s'avisa de craindre que cet éloge d'un démagogue, d'un *Babœuf*, disait-il, ne vînt à offenser et à éveiller la susceptibilité de l'Empereur ou de ses ministres, et alors il ne convenait plus que les magistrats du département de l'Escaut eussent assisté, comme le *Moniteur* même l'avait dit, à la solennité et eussent applaudi un pareil discours.

La société de rhétorique avec le corps des juges du concours, formé de plus de soixante-dix Belges plus ou moins distingués dans les lettres, s'honora en s'opposant aux prétentions du préfet. Conformément à l'avis de l'orateur, le conseil d'administration envoya le discours à l'examen du comte Réal, préfet de police à Paris; celui-ci mit les dissidents à l'aise, en disant que les passages sur les Artevelde pouvaient être rejetés dans les notes (1).

(1) On lit dans une des notes manuscrites de ses *Miscellanea*

Au reste, notre savant confrère eut la satisfaction de voir rendre cette justice tardive, qu'il appelait de tous ses vœux, et d'assister à l'inauguration d'un monument à la mémoire d'Artevelde, au lieu même où le célèbre Gantois habitait autrefois. Cornelissen était l'ami le plus prononcé de nos anciennes franchises communales; il est tout simple alors qu'il vît dans le monument d'Artevelde autre chose qu'une figure historique : c'était le principe qu'il voulait voir consacrer; et il y avait du courage à le demander sous l'Empire.

Ce qui vient d'être dit suffira pour faire comprendre toute l'influence qu'exerçait notre confrère, et les services éminents que lui doit la ville, devenue sa patrie adoptive.

Ses nombreuses relations le rendaient précieux à ceux qui avaient le maniement des affaires; réunissant toutes les sympathies, dans la confiance de toutes les pensées, il savait mieux

(vol. III de la bibliothèque de l'Académie), d'où les détails précédents sont extraits : « L'orateur a eu la satisfaction bien douce d'avoir rallié à son opinion deux de ses collègues pour lesquels il avait la plus grande estime, et qui, d'après les erreurs consacrées, avaient beaucoup maltraité les Artevelde : M. Lesbroussart, père, dans ses excellents commentaires sur les *Annales d'Oudegherst*, et M. Dewez, dans nombre de ses premiers ouvrages.

« Un troisième suffrage, celui d'un illustre écrivain, est venu récompenser également l'orateur (M. de Barante). »

En 1823 et 1826, l'Académie royale de Bruxelles, sur la proposition de Cornelissen, avait mis au concours la composition d'un mémoire sur Jacques et Philippe Van Artevelde. Notre confrère, en qualité d'auteur de la question, fut nommé premier commissaire. M. Ed. de Busscher, dans une notice intéressante insérée dans *Annales de la société royale des beaux-arts de Gand*, nov. 1850, vient de reproduire deux rapports remarquables que notre confrère écrivit à ce sujet.

que personne les moyens de faire réussir les entreprises difficiles. Il était d'une complaisance inépuisable; et pour répondre à la bonne réputation qu'il s'était faite sous ce rapport, il avait recours à des moyens ingénieux. Cornelissen avait autour de lui un grand nombre de personnes dont il pouvait disposer et dont il connaissait les différentes portées; quand les touristes affluaient chez lui avec des recommandations, il commençait un premier examen; et, d'après les résultats qu'il en obtenait, il se chargeait de les accompagner lui-même, ou les recommandait à des amis, ou bien encore, pour me servir de ses expressions, il les livrait, comme les premiers chrétiens, *ad bestias*. Cette manière d'agir accommodait tout le monde et lui évitait des pertes de temps.

Cornelissen faisait partie de notre Académie depuis sa réorganisation, en 1816; c'était le dernier survivant des membres qui composaient la classe des lettres à son origine. S'il n'a pas enrichi la collection de nos mémoires, il nous a constamment aidé de ses lumières dans nos discussions et dans l'appréciation des ouvrages soumis à notre jugement. Il était un des membres qui assistaient le plus régulièrement à nos séances, et, ajoutons, qui étaient le plus généralement aimés et estimés de leurs confrères. Depuis un tiers de siècle, il avait accepté la tâche de composer les inscriptions latines que l'Académie destinait à ses médailles de concours; vous le savez, Messieurs, il s'acquittait presque toujours avec un rare bonheur de ce travail qui exige beaucoup de finesse d'esprit et de tact.

C'est lui encore qui, dans une de nos premières séances publiques, fut chargé de prendre la parole et de faire connaître les résultats du concours relatif aux découvertes et inventions faites en Belgique. On retrouve dans le discours qu'il prononça à ce sujet les traces d'une imagination brillante et d'un savoir

étendu. C'est aussi dans une de nos séances publiques qu'il reçut en récompense de ses longs et loyaux services dans la carrière des lettres, la croix de chevalier de l'Ordre de Léopold qu'il méritait à tant de titres.

L'extrait suivant d'une de ses lettres, écrite confidentiellement à un ami, à qui il supposait quelque influence, fera connaître comment il comprenait ce genre d'honneurs. « . . . . Mais, de grâce, mon cher ami, qu'il ne soit le moins du monde question de pousser les avantages qu'on veut me faire entrevoir (1) au point de charger ma boutonnière d'une décoration. Vous devez bien vous en souvenir, ni sous le règne de l'Empereur, ni sous l'ancien Gouvernement, je n'ai désiré recevoir cette faveur, j'avais cependant des amis dans les deux Gouvernements; et, par les services que je rendais aux beaux-arts, je pouvais bien avoir des droits comme tel autre à l'attention du souverain; mais alors, comme aujourd'hui, je vivais à ma manière, avec peu d'extérieur, etc.

» Je comprends parfaitement bien que l'homme public, haut placé, à la tête d'une administration ou d'une cour supérieure, dans un poste en un mot que relève la dignité, reçoive et porte avec reconnaissance ces témoignages de faveur de la part du prince ou de la nation.

» Je comprends que le Gouvernement veuille s'honorer lui-même et l'ordre dont il dispose, en le conférant à un savant de premier rang que ses ouvrages et ses talents ont distingué parmi les noms européens. Mais ni par des connaissances spéciales ni par des services *ad hoc*, ni même par les détails de ma conduite, je n'ai acquis ni pu acquérir le moindre droit à une distinction, toute relative de cette nature, et ce serait réellement surprendre

(1) Il était question de fixer sa pension de retraite.

la religion du prince, si ses conseillers lui faisaient une proposition pareille.

» Je vous ai si souvent confié mes tribulations; cette fois-ci, je le fais encore. Je comprends que M..... ne concevra guère pour quoi je parais m'inquiéter peu de ce qu'il croit être une distinction pour tout citoyen; peut-être mes observations tendront-elles en partie à le désillusionner sur mon compte. J'aurais du chagrin de cela; je vous le confie à discrétion : *transeat a me calyx iste*. » Quoiqu'il en soit, la décoration fut décernée; et Cornelissen ne dédaigna pas de la porter, bien différent en cela de tel autre qui croit se distinguer en ne la portant pas, après l'avoir longtemps convoitée.

Cornelissen était membre de la plupart des sociétés littéraires du royaume; il faisait depuis longtemps partie de l'Institut des Pays-Bas et de plusieurs autres sociétés savantes étrangères; il avait particulièrement des relations nombreuses dans l'Amérique du Nord, par suite de celles qu'il avait établies avec les représentants des États-Unis à l'époque des conférences qui eurent lieu, à Gand, pour le traité de paix avec l'Angleterre.

Lors de l'organisation des universités, en 1817, Cornelissen avait été nommé secrétaire-adjoint de celle de Gand (1). Cette place lui laissait tout le loisir nécessaire pour se livrer à ses études favorites; et quand, en 1821, M. Van Toers fut appelé au conseil d'État, notre confrère le remplaça en qualité de secrétaire inspecteur de l'université; il conserva cette place jusqu'en 1835, époque à laquelle il fut admis à faire valoir ses

(1) Ce ne fut pas sans quelque difficulté qu'on obtint sa nomination à l'université. M. Repelaer van Driel, alors Ministre de l'instruction publique, ne le trouvait pas assez grave pour la place. « M. Cornelissen, disait-il, vous avez fait tant rire ma femme. » Ce motif d'exclusion lui paraissait sans réplique.

droits à la retraite (1). Ce changement de position lui causa une affliction profonde; cependant les craintes qu'il avait conçues d'abord au sujet de sa pension, ne se réalisèrent heureusement pas; et le Gouvernement le traita de la manière la plus libérale (2).

(1) Il éprouva dans cette circonstance un embarras très-grand, que l'on concevra sans peine chez un homme habitué à ne mettre aucun ordre dans ses papiers. Il n'avait plus sous la main les titres nécessaires pour faire valoir ses droits; qu'on en juge par ceux qu'il croyait le plus en règle :

« J'ai 41 années de service, il me faudra d'abord produire mes preuves que, déjà en 1794, j'ai été nommé chef de la division de l'instruction publique à l'administration supérieure de la Belgique, et je n'ai qu'une lettre de M. Lambrechts qui l'indique indirectement.

» Il faudra ensuite produire ma nomination à l'école normale par le Gouvernement, et celle de professeur d'histoire à l'école centrale de Gand, et où trouverai-je ces pièces?

» Passe encore pour 1794 à 1804, etc. » (Lettre du 12 décembre 1855.)

Dans ses préoccupations, il perdait à peu près tout ce qu'il prenait avec lui. Il ne passait pas de nuit à l'Observatoire, sans y oublier sa montre, son parapluie, son mouchoir ou quelque autre objet. Voici un modèle des billets qui m'arrivaient ensuite : « Par distraction, je me suis donné un air tout à fait ridicule, en me faisant accompagner d'un parapluie (le temps était admirable). Fort heureusement je me suis aperçu ici, à Malines, que ce ridicule-là, je ne l'avais plus... »

(2) Sa pension de retraite fut fixée à 3,527 francs.

Cette somme ne différait que de 500 francs environ de la valeur de son traitement : « Diminution en effet si peu sensible, écrivait-il, que j'ai pu recevoir avec sincère partage de sentiments, l'effusion de la satisfaction de mes vieux amis et leur communiquer toute la mienne. »

Si nous le considérons comme auteur, bien que ses écrits soient nombreux et marqués au coin d'une érudition solide, il n'en a cependant pas composé qui soient de nature à lui faire un nom durable dans la république des lettres. Il est des hommes qui, avec beaucoup de savoir, avec infiniment d'esprit, ne sauront jamais faire un livre; et peut-être Cornelissen était-il de ce nombre. On conçoit que, par livre, nous entendons, non pas un assemblage plus ou moins volumineux de pages, mais un travail bien coordonné et dont toutes les parties s'enchaînent de manière à présenter de l'unité et à exposer dans un style convenable des choses dignes d'occuper un lecteur.

Les écrits qu'il a laissés sont très-variés et témoignent de l'étendue de ses connaissances; ils se rapportent en grande partie à notre histoire nationale et aux beaux-arts. La littérature ancienne et l'archéologie avaient également fixé son attention; il a fait plusieurs excursions heureuses dans le domaine de la botanique et a répandu des lumières sur son histoire dans nos provinces. On possède aussi de lui des poésies latines, françaises, flamandes et italiennes qui ne manquent ni de grâce ni d'harmonie (1).

(1) Il ne voulait pas que l'on parlât de ses connaissances variées. Voici une de ses boutades au sujet d'une demande faite au nom de l'Académie par M. Dewez, mon prédécesseur, pour l'engager à prendre part à une biographie nationale. La demande mentionnait naturellement la variété et l'étendue de son savoir.

« Jamais, mon ami, je ne me suis appuyé sur des connaissances *variées*; j'ai, en effet, écrit dans plusieurs recueils de certains articles sur des objets *variés*; mais j'avais tellement honte, moi-même, d'écrire sur une foule d'objets que j'étais censé peu connaître, que mes articles (et tous étaient inoffensifs) n'étaient pas signés de moi. Connaissances *variées*! bustes des grands hommes! Mais si notre

On conçoit qu'il serait impossible de donner ici l'analyse de tant de compositions différentes, dont plusieurs, du reste, sont des ouvrages de circonstance qui ont nécessairement dû perdre de leur valeur. Une pareille analyse serait fastidieuse et sans intérêt pour les lettres. La plupart de ses écrits ont été imprimés dans les recueils auxquels il coopérait, et particulièrement dans les *Bulletins* et les *Annales de l'Académie*, dans l'*Observateur belge*, le *Messenger des sciences* et dans les *Annales belgiques*, dont il était l'un des fondateurs (1).

Belgique était une hydre non pas à cent têtes, mais à cent doigts, cent doigts à la fois ne désigneraient-ils pas tel autre académicien qui, certes, a des connaissances variées et qui n'a garde de s'en cacher? etc. » Cet extrait montre aussi comment plusieurs idées se présentaient assez souvent en même temps à son esprit; et comment il passait, sans transition, de l'une à l'autre : aussi sa conversation était parfois difficile à suivre. C'est ce qui faisait dire à un autre de nos collègues, à M. Garnier, qu'il se présentait toujours simultanément trois à quatre idées dans sa tête, et tout autant de phrases dans sa bouche ou sous sa plume.

(1) Il lui prit un jour fantaisie de faire lui-même sa critique dans les *Annales* de Gand, à propos d'un discours qu'il avait prononcé, en 1816, dans un banquet de la société botanique; et il faut convenir que ses coups portaient assez juste. « Ce discours, disait-il, comme tout ce que l'auteur écrit, se ressent de la précipitation avec laquelle il travaille, tant le fond en est léger, tant les transitions sont brusques et peu motivées ! Il paraît que, lorsqu'on lui donne un sujet ou qu'il a le loisir d'en traiter un à son choix, il ne l'envisage jamais que sous un seul rapport, et c'est celui qui pourra faire couler le plus de nœuds à son imagination; souvent ses expressions visent à la singularité, et c'est une mauvaise excuse que celle de croire qu'en affectant lui-même de les indiquer, en les soulignant, il devienne exempt de tout reproche. » Quelques journaux, qui n'étaient pas dans la confidence, prirent fait et cause pour lui contre lui-même.

Notre confrère, pendant les dernières années de sa vie, s'était occupé de recueillir ses opuscules ; il y avait joint des remarques écrites de sa main et des renseignements historiques précieux. Quatre de ces volumes font partie de la bibliothèque de notre Académie ; trois autres ont été donnés en souvenir à M. le baron de Stassart. Mais la collection la plus curieuse, celle qu'il destinait à l'auteur de cette notice, se composait de vingt-huit volumes. Cinq seulement ont été donnés (1) ; les autres ont été mis

(1) Dans les derniers temps de sa vie, Cornelissen m'apportait un volume chaque fois qu'il venait assister à l'une de nos séances. Sur le titre du volume A des *Miscellanea*, on lit :

« Je prie M. Adolphe Quetelet, directeur de l'Observatoire belge, et secrétaire perpétuel de l'Académie de Bruxelles, d'accepter ce volume et les suivants, et de trouver en leur faveur un coin de rayon vide de sa bibliothèque pour les y conserver comme souvenir de son vieux ami,

1849.

NORBERT CORNELISSEN,

octogénaire.

(*Vivens vivo, ne mors tardi gradu quidem sed approximans, senem puerescentem ante diem auferat.*) »

Les autres volumes portent également des inscriptions. Différentes personnes, à qui Cornelissen avait parlé du don qu'il voulait me faire, ont bien voulu s'interposer, mais inutilement, pour obtenir les volumes qui m'étaient promis ; je citerai avec reconnaissance MM. l'abbé Carton, le docteur Vrancken et P. Van Duyze qui a consacré une notice et de beaux vers à la mémoire du défunt.

Les volumes ou *Miscellanea* que je possède sont les suivants : A, *Litteraturia* ; D, *Oratiunculæ* ; E, *Bibliographica* ; K, *Instituta artium* ; L, *Monumenta*.

Dans le volume E, se trouve une espèce de défi lancé à celui de ses confrères qui serait chargé d'écrire sa notice nécrologique ; et, pour

en vente publique par ses héritiers. C'est dans les notes manuscrites des volumes qui se trouvent à Bruxelles qu'ont été puisés plusieurs des renseignements donnés dans cette notice.

Après tous les services qu'il avait rendus, Cornelissen en obtint la juste récompense : le 16 juillet 1857, les quatre principales sociétés de Gand, celles des beaux-arts, de botanique, de S<sup>te</sup>-Cécile et de S<sup>t</sup>-George (1) se réunirent dans un banquet fra-

que ce défi arrivât à son adresse, il a collé sur la page qui le contient un petit papier, en forme de signet, portant ces mots : *Note pour les biographes*. Voici ce qu'on y lit : « . . . Je le dis dans ma sincérité : l'on serait tenté de croire que le plus souvent on ne nous les montre déshabillés, que parce qu'il n'y a pas assez d'étoffe pour les habiller. Je ne conçois (et peut-être en m'énonçant ainsi, ne me montré-je pas assez désintéressé), je ne conçois qu'une seule circonstance où ces petits détails, racontés avec art et avec choix, remplacent très-convenablement un grand vide, en portant quelque intérêt sur la mémoire d'un homme qui, tout à fait dépourvu des qualités qui brillent et fixent les regards, pourrait bien ne pas être aperçu de la postérité. Plusieurs académiciens sont un peu dans ce cas. . . . Il en est dont le passage calme et peu marqué ne demande que quelques fleurs inaperçues, espèce d'hommage *sui generis* qui, sous le nom convenu d'éloge académique, ne fait que glisser sur le drap mortuaire et n'atteint pas même la tombe : quand on est académicien, on entend tout cela avec je ne sais quel air de recueillement ; et tel, un peu plus malin peut-être (*atque aliquis de Dis non tristibus. Ov., Metam., IV, 5*), essaie de deviner, ou même de mesurer d'avance dans le panégyrique d'un mort, la part que, lorsqu'il sera mort à son tour, il obtiendra de l'éloquente affection ou de la justice impartiale d'un Stuart ou d'un Vos Willems, chez nous, d'un Cuvier ou d'un Quatremère en France..... »

(1) La société de S<sup>te</sup>-Cécile s'occupe de l'art musical, et celle de S<sup>t</sup>-George, qui compte plusieurs siècles d'existence, perpétue le souvenir des anciens archers et arbalétriers flamands.

ternel pour lui offrir une médaille d'or de grand module, en témoignage d'amitié et de reconnaissance. « Tout ce que la ville de Gand comptait d'hommes cultivant ou aimant les beaux-arts, les sciences et les lettres, magistrats, jardiniers, artistes et professeurs, se réunirent dans la vaste et magnifique salle du Casino pour lui décerner une marque d'estime générale, sans antécédent dans la patrie de Daniel Heinsius et sans doute dans toute la Belgique (1). »

Lui-même, pour célébrer son quatre-vingtième anniversaire, projetait de réunir, dans un banquet, tous ses plus vieux amis, afin, disait-il, d'en prendre joyeusement congé. Le titre d'admission devait être une amitié non interrompue datant de quarante ans au moins. Il fallait, on en conviendra, être aimé comme il l'était, pour pouvoir compter sur un nombre suffisant de convives.

Je l'ai déjà dit, il n'y avait point de fête communale dont il ne fût à la fois l'âme et la tête; j'aurais dû ajouter qu'il n'y avait

(1) Ce sont les paroles du procès-verbal de cette intéressante réunion. On y lit aussi ce passage qui résume l'objet de la fête : « Il est à Gand un homme dont le nom est attaché soit à la création, soit au développement des institutions scientifiques, littéraires ou même d'agrément de l'ancienne capitale des deux Flandres. Depuis près de quarante ans, il a rendu et rend encore à ces mêmes institutions, avec un dévouement et une obligeance qui ne connaissent pas de bornes, des services importants, en faisant connaître aux autres villes du pays et à l'étranger ces nombreuses sociétés que la ville de Gand compte avec orgueil dans son sein et en rendant annuellement compte de leurs travaux, dans des discours aussi spirituels que pleins de faits; et qui, sortant de la ligne des travaux de ce genre, sont soigneusement recueillis par les amis de notre histoire littéraire et artistique. Cet homme, c'est M. Norbert Cornelissen. »

point de banquet public ou particulier dont il ne fit le principal ornement : sa présence y était en quelque sorte indispensable.

Ceux qui ne l'ont point connu se figureraient difficilement combien sa conversation était amusante et pittoresque, combien elle était parsemée de saillies et d'anecdotes piquantes. Le jeu de sa physionomie, ses gestes nombreux et tout méridionaux, les inflexions et jusqu'au son de sa voix imprimaient à ce qu'il disait un cachet particulier; quelquefois même, sans l'entendre, il suffisait de le voir pour saisir toute sa pensée. D'une franchise à toute épreuve, il donnait le cours le plus libre à ses paroles. Parfois on restait tout étourdi de ses boutades; mais, chez lui, l'absence complète de toute arrière-pensée malveillante ne pouvait produire de blessure durable. D'un commerce sûr, d'une probité à toute épreuve, il eût été désolé d'avoir été, même involontairement, cause de quelque peine (1).

Il avait un talent particulier pour dire à chacun des vérités quelquefois assez dures. Dans ces dernières circonstances, il s'associait généralement à ceux qu'il gourmandait. « Savez-vous comment on parle de nous, disait-il à un individu dont l'avarice était devenue proverbiale? On dit que nous sommes deux avares, deux arabes, deux . . . . — Ah! M. Cornelissen, reprit vivement l'autre, comment vous, qui êtes si généreux! — Soit, dit le malin vieillard, mais prenez que dans tout ceci il n'y ait que la

(1) Il était trop en évidence pour ne pas avoir excité des sentiments d'envie, ou fait naître des attaques contre sa personne. Quoiqu'il eût toutes les qualités nécessaires pour riposter vigoureusement à ses adversaires, et pour les faire repentir de leurs injustes attaques, toujours il aimait mieux garder le silence : il serait impossible de citer un article de polémique sorti de sa plume. Il en coûte parfois pour conserver cette attitude digne, surtout quand l'attaque a été traîtreuse et déloyale.

moitié de vrai ; vous conviendrez que c'est très-fâcheux , et qu'il faudrait tâcher de nous amender (1). »

Cornelissen n'avait jamais été sérieusement malade ; seulement dans sa vigoureuse vieillesse, des attaques de goutte venaient l'assaillir de loin en loin et porter obstacle, comme il le disait, à son besoin de locomotion. Ses goûts étaient extrêmement simples et modestes, eu égard aux ressources dont il pouvait disposer (2) ;

(1) Qu'on me permette de citer encore un trait de ce genre, et celui-ci je l'emprunte à Cornelissen lui-même, qui l'a consigné dans les *Annales belgiques* ; seulement il l'attribue à son ami M. Hellebaut, dans une note manuscrite jointe à l'un des volumes qu'il m'a donnés. « Ne serait-ce pas ici le moment de raconter une anecdote qui regarde un des anciens serviteurs les plus zélés de Napoléon, devenu serviteur non moins zélé de Louis XVIII, qu'il avait suivi à Gand ; et certes ce n'est pas en cela qu'il m'appartient de le blâmer : mais toujours fougueux dans ses expressions, il avait pris l'habitude de ne désigner son ancien maître que par des épithètes que plusieurs d'entre nous ne pouvaient entendre sans dégoût dans la bouche du personnage. Nous le laissions ordinairement déclamer à son aise, et nous nous moquions de lui en parlant flamand. Cela n'était ni bien honnête, ni bien hospitalier ; mais c'était le moyen d'imposer silence à un bavard. Un jour il se fâcha, et quelqu'un d'entre nous, poussé à bout, lui dit : Mais gredin, dites-vous toujours, M. le baron ; eh bien soit, gredin, cela est très-bien dans votre bouche : si Napoléon m'avait, comme à vous, donné une des plus belles préfectures de l'Empire ; s'il m'avait décoré de ses ordres ; s'il m'avait conféré sa noblesse ; si, en un mot, il m'avait comblé de ses bienfaits, je conçois que j'aurais acquis le droit de le traiter de gredin. Mais comme je n'ai jamais ni directement, ni indirectement reçu la moindre faveur de sa part, vous seriez peut-être le premier à me contester le droit d'être ingrat, et je ne veux pas donner dans ce panneau. »

(2) Sa pension, comme nous l'avons dit, s'élevait à 3,327 francs ; et cette somme était plus que doublée par son revenu.

il n'était donc pas étonnant qu'avec la plus parfaite indépendance et avec la considération générale dont il jouissait, il se trouvât dans une position fort heureuse. Cependant, vers la fin de ses jours, l'affaiblissement de la vue et de l'ouïe avaient porté atteinte à sa sérénité habituelle; une lettre qu'il écrivait peu de temps avant sa mort se terminait ainsi qu'il suit : « Je remarque, en relisant ce billet, combien la rédaction en est peu soignée, combien les idées en sont incohérentes, etc. Oh! si vous compreniez (mais Dieu veuille vous en préserver un demi-siècle encore) combien tout travail pèse à celui pour qui, il y a moins de deux ans encore, il n'avait aucun poids » et ailleurs... « A mon âge, on craint la maladie, moins parce qu'elle fait souffrir, que parce qu'elle affaiblit les forces morales et vous rapproche, par une triste voie, de l'enfance. » Il ne voyait pas sans appréhension les approches de toutes les infirmités de la vieillesse. La maladie à laquelle il succomba lui évita du moins les ennuis de ce triste cortège. Il fut frappé par l'épidémie régnante; et en refusant opiniâtrément de se soumettre au régime qu'on lui prescrivait, il mourut le 31 juillet 1849, après avoir reçu les secours de la religion.

Sa dépouille mortelle a été déposée dans le nouveau cimetière qu'il a contribué à faire construire à proximité de la ville, sur la colline de S<sup>t</sup>-Amand; sa tombe est placée à côté de celle de son ami Willems, dont la mort a également laissé une lacune déplorable dans nos rangs.

L'administration communale, sur la proposition de M. de Saint-Génois, l'un de nos confrères, a décidé qu'une des nouvelles rues de la cité porterait désormais le nom de Cornelissen.

Nous ignorons si ce nom est destiné à prendre place dans l'histoire générale des lettres; mais certainement, il brillera toujours au premier rang parmi les noms des hommes qui ont le mieux

mérite de la ville de Gand, qui y ont répandu le plus de bienfaits, qui y ont laissé les traces les plus durables de leur passage. Toujours il sera cité avec reconnaissance, quand on parlera des savants qui ont préparé chez nous le retour vers les sciences, les lettres et les arts, et qui ont donné aux esprits cette forte impulsion dont nous goûtons aujourd'hui les bienfaits (1).

**A. QUETELET.**

(1) Le portrait qui se trouve en tête de cette notice a été gravé, sous la direction de M. Calamatta, d'après un dessin de M. Madou, qui fait partie de ma collection particulière.

---

# NOTICE

SUR

## PAULIN-L. C. E. LOUYET,

CORRESPONDANT DE L'ACADÉMIE,

*Né à Mons, le 28 janvier 1818; mort à Bruxelles, le 3 mai 1880;*

PAR

M. DE KONINCK (1).

---

Il est bien rare qu'à chacune de ses réunions publiques, notre classe n'ait à déplorer la perte de l'un de ses membres. Pendant cette année encore, elle a été douloureusement atteinte par la mort de l'un de ses plus anciens et de ses plus illustres associés (2) et par le décès de l'un de ses plus jeunes correspondants.

D'où vient cette loi fatale à laquelle nous semblons assujettis, sinon de ce que les travaux de l'esprit usent le corps plus rapi-

(1) Les notes que M. E. Montefiore-Levi, beau frère de M. Louyet, a bien voulu me faire parvenir, ont rendu ma tâche beaucoup plus facile. Que M. E. Montefiore-Levi, qui lui-même se livre à des recherches chimiques avec le plus grand succès, veuille bien me permettre de lui en témoigner publiquement ma reconnaissance.

(2) M. de Blainville, membre de l'Institut de France.



*Danse sculpt. Bruxelles 1851*

PAULIN LOUYET.



dement que le vulgaire ne paraît le croire. La vieillesse atteint en général le savant de profession, avant l'âge fixé par la nature, et si ses forces physiques ne sont pas en rapport avec le développement de son intelligence, il est assailli par les infirmités, et le plus souvent il succombe, jeune encore, au moment où, à travers mille obstacles, il vient de se frayer une voie sûre dans la carrière épineuse et difficile qu'il s'était choisie.

C'est une cause de cette nature qui a précipité dans la tombe celui dont la classe était en droit d'espérer encore de nombreuses communications et dont elle m'a chargé de retracer ici la vie scientifique.

La classe, en me confiant cette mission honorable, a sans doute compté que le dévouement d'un ami suppléerait au talent de l'orateur. Tous mes efforts tendront à ne pas rester en dessous de la tâche que j'ai acceptée, et à faire passer devant vos yeux le tableau d'une vie courte à la vérité, mais honorable et digne, sous tous les rapports, de servir de modèle à ceux qui se laisseraient trop facilement rebuter par les obstacles qu'ils pourraient rencontrer dans leur carrière scientifique.

Paulin-Laurent-Charles-Evalery Louyet naquit à Mons, le 28 janvier 1818. C'est à une circonstance fortuite qu'il dut de voir le jour dans la capitale du Hainaut, car son père, ingénieur au corps des ponts-et-chaussées, résidait alors à Paris, où il s'était rendu dans le but de compléter ses études dans l'art de l'architecture.

Les premières années de Louyet s'écoulèrent paisiblement au sein d'une famille honorable, dont la probité et les talents du chef composaient le principal apanage.

Vers 1825, il suivit son père à Liège; d'un caractère vif, turbulent et espiègle, il fit le désespoir de ses premiers maîtres, qui n'eurent guère à se louer de la conduite, ni des succès de

leur élève. Son intelligence ne se prêtait point aux règles de la méthode et sa vivacité ne s'accommodait pas mieux des lenteurs de l'enseignement. Cependant Louyet était avide de savoir, et pour satisfaire ce penchant irrésistible, il lisait tous les livres qui lui tombaient sous la main. La lecture d'un ouvrage élémentaire de physique, composé par un homme dont la ville de Liège regrette la mort récente (1), servit à développer en lui le goût des sciences naturelles.

Dès lors, Louyet ne songea plus qu'à se procurer les moyens de répéter quelques-unes des expériences consignées dans le livre dont il fit son *vade mecum*, et à l'âge de dix ans, il possédait en physique, des notions bien plus exactes et bien plus étendues qu'on n'en rencontre souvent chez des jeunes gens d'un âge beaucoup plus avancé.

En 1830 éclata la révolution. On se rappelle la sympathie avec laquelle elle fut accueillie à Liège et les scènes émouvantes auxquelles elle y donna lieu. Eh bien, telle fut l'exaltation de Louyet, qu'il y eut bien peu de ces scènes auxquelles il n'ait assisté tantôt en acteur, tantôt en simple spectateur.

Vers la fin de l'année 1831, son père reçut l'ordre de transférer de nouveau son domicile à Bruxelles. A peine y fut-il établi, qu'il envoya son fils à l'Athénée. Mais celui-ci, ne se sentant aucun goût pour le grec et le latin, finit par négliger entièrement l'étude de ces langues, pour se livrer avec plus d'ardeur à celles de la physique, de la chimie et des mathématiques. En même temps, il cherchait à reprendre et à varier ses expériences. Retiré dans les combles de la maison paternelle, et privé de conseils et d'une direction convenable, il faillit à plu-

(1) M. Rouveroy, plus connu parmi les gens de lettres que parmi les savants.

sieurs reprises être victime d'accidents provoqués, soit par l'imperfection de ses appareils, soit par le défaut des précautions à prendre en pareilles circonstances.

Vers la fin de 1834, Louyet quitta l'Athénée, et, semblable à Corvisart, dont le génie se refusait à l'étude du grec et du latin, et dont la jeunesse offre plus d'un trait commun avec celle de notre infortuné confrère, il en sortit, quant à la connaissance de ces deux langues, à peu près comme il y était entré. Il n'en fut pas de même, pour ce qui regarde les sciences naturelles. Plusieurs prix vinrent couronner ses efforts.

Avec les connaissances scientifiques se développa chez Louyet le goût des voyages. Mais la modeste fortune de ses parents ne lui permettant pas d'entreprendre la moindre excursion lointaine, il profita d'une occasion qui lui sembla favorable pour satisfaire ce goût, sans être à charge à sa famille. A cet effet, il se présenta aux examens d'aspirant de marine, que le Gouvernement ouvrit peu de temps après sa sortie du collège. Il eut le bonheur de réussir, et la réception de son brevet mit pour un moment le comble à tous ses vœux.

Déjà son imagination ardente lui faisait entrevoir la possibilité de visiter des contrées lointaines, de vivre pendant un certain temps sous d'autres climats et d'autres cieux, d'étudier des mœurs différentes, d'affronter les périls qui accompagnent d'ordinaire les voyages maritimes, en un mot, d'échanger sa vie régulière, qui lui semblait monotone, contre une vie instructive et pleine d'incidents variés et de vives émotions (1).

(1) Si Louyet avait été imbu de préjugés, la date de son brevet, qui fut signé le 1<sup>er</sup> avril 1835, aurait pu lui faire présager les déceptions qui devaient l'assaillir à son arrivée à bord du bâtiment qui lui avait été assigné.

Mais loin de quitter son pays et de parcourir les mers, il resta pendant plusieurs mois à l'ancre dans l'Escaut, cloué pour ainsi dire à la même place, emprisonné dans un espace étroit, et ayant constamment devant lui le même horizon; les occupations du lendemain étaient identiques à celles de la veille; et au lieu de ces émotions qu'il s'était promises, ses fonctions ne lui valurent qu'une fièvre ardente..... Le courage l'abandonna, et il prit la résolution d'offrir la démission de son emploi. Cette démission fut acceptée vers la fin de 1835 (31 novembre).

De retour à Bruxelles, Louyet eut le projet de compléter ses études littéraires, mais son père lui ayant manifesté le désir de le voir suivre la carrière dans laquelle lui-même s'était distingué, il s'adonna de nouveau aux mathématiques qu'il avait cultivées déjà avec succès à l'Athénée, et vers la fin de l'année 1836, il subit l'examen de conducteur des ponts et chaussées. Au mois de juin de l'année suivante, il obtint sa nomination de *conducteur temporaire*, avec mission de se rendre à Wolverthem, à 5 lieues de Bruxelles.

Mais cet emploi que Louyet n'avait recherché et accepté que par déférence pour son père, était pour lui un supplice, et ne convenait ni à son caractère, ni à ses goûts. Au milieu de ses occupations, il se surprenait herborisant dans les prairies et dans les bois des environs, ou étudiant un problème de physique ou de chimie qui s'offrait à son esprit. Sa loyauté et son désir de se consacrer désormais exclusivement à l'étude de ses deux sciences de prédilection, ne lui permirent pas de conserver pendant longtemps ces nouvelles fonctions, et du consentement de son père, il les résigna après quelques mois d'exercice.

La vocation décidée qu'il témoigna pour les sciences naturelles et particulièrement pour la chimie, décida son père à le présenter à M. Vandermaelen, directeur et fondateur de l'éta-

blissement géographique, situé dans l'un des faubourgs de la capitale. Notre confrère, à qui tant de jeunes naturalistes sont redevables des premiers encouragements qu'ils ont reçus au début de leur carrière, accueillit le jeune Louyet avec son affabilité ordinaire et lui procura les moyens tant désirés de se perfectionner dans ses études. Ayant obtenu l'autorisation de monter un petit laboratoire de chimie dans l'établissement même, son ardeur à développer ses connaissances s'accrut avec les moyens d'y satisfaire.

A force de travail et d'application, l'intelligence de Louyet s'étendait de jour en jour, et bientôt il se vit en état de communiquer aux autres ce qu'il avait appris lui-même.

A peine âgé de vingt ans, il débuta dans la carrière si difficile et souvent si ingrate de l'enseignement, en faisant un cours public et gratuit de chimie à une école spéciale et préparatoire qui venait de s'ouvrir à Bruxelles. Le succès qu'il y obtint lui valut, en 1859, sa nomination de répétiteur de chimie à l'école normale, fondée vers cette époque, dans l'établissement de son premier Mécène.

Témoin des efforts et de la haute intelligence de Louyet, M. Vandermaelen n'hésita pas à lui confier une mission scientifique pour le nord de l'Europe.

Cette circonstance lui permit d'assister au congrès scientifique des naturalistes allemands, qui, en 1859, eut lieu dans la ville de Pyrmont, célèbre par ses sources d'eaux minérales, et de se mettre en rapport avec plusieurs des notabilités scientifiques de notre époque. Bien que jeune encore, ses qualités aimables et sa précoce érudition lui valurent un accueil flatteur.

En quittant Pyrmont, Louyet se dirigea sur Copenhague.

Pendant son absence, son père, qu'il avait quitté en bonne santé, fut emporté en quelques jours. Satisfait de son voyage,

et ignorant encore le pénible événement qui venait de jeter la consternation dans sa famille, il arriva joyeux, se promettant bien de partager avec ses parents la fête dont son retour devait être l'occasion; mais au lieu de l'accueil sur lequel il comptait, il ne trouva dans la maison paternelle que silence, tristesse et désespoir!

A la vue des vêtements de deuil de sa mère et de ses sœurs, aux sanglots déchirants qu'elles firent entendre quand il parut en leur présence, Louyet ne comprit que trop bien le malheur irréparable qui l'avait frappé. Son père était non-seulement pour lui un guide assuré, mais encore pour sa famille un soutien indispensable.

Mais ce cruel événement sembla retremper son courage, et, après les premiers moments consacrés à la douleur, se repliant sur lui-même, il chercha à suppléer par son travail aux besoins d'une famille habituée à vivre dans une honnête aisance et que la mort de son chef menaçait de plonger dans la misère.

Dans cette situation déplorable, une chaire de chimie, vacante à l'école centrale du commerce et de l'industrie, lui fut offerte. Malgré le faible traitement qui s'y trouvait attaché (il n'était que de 800 francs), Louyet accepta ces nouvelles fonctions. Pendant environ deux ans, il s'en acquitta avec la plus louable exactitude et à la plus grande satisfaction de ses élèves, et ne les abandonna qu'à la suite d'un refus qu'il éprouva de la part de l'administration, d'augmenter son traitement, qui n'était pas en rapport avec l'importance du cours dont il était chargé.

Mais pendant que, par des travaux incessants et par mille sacrifices personnels, Louyet parvient à soutenir sa famille, dans un âge, où souvent les passions l'emportent sur le devoir, la Providence le soumet à une nouvelle épreuve. Sa mère, cette mère qu'il adorait, lui est ravie, quelque temps après la mort

de son père! Trop faible pour supporter le coup qui l'a frappée si inopinément, elle succombe à sa douleur!

Il fallut veiller à l'éducation et suffire à l'entretien des orphelins, dont le sort venait de le rendre fatalement le chef et l'unique soutien. Néanmoins, Louyet pourvut à tout, et pour me servir des termes de l'un de ses meilleurs et de ses plus anciens camarades de collège, *que lui importent un travail excessif et le sacrifice de sa jeunesse, si sa famille est sauvée* (1).

En 1845, le Gouvernement, dont les efforts constants tendent à développer l'industrie nationale, se décida à compléter le personnel du Musée de l'industrie, par l'adjonction d'un chimiste. Cette décision était d'autant plus indispensable, que la chimie est de toutes les sciences celle dont les applications sont le plus nombreuses, et à laquelle l'industrie est redevable des perfectionnements les plus importants.

Louyet que ses écrits avaient depuis longtemps désigné à la bienveillance du ministère, fut chargé de ces importantes fonctions. Dès lors, son avenir lui parut assuré; satisfait de son modeste sort, il se voua avec une nouvelle ardeur à ses travaux, et l'on verra bientôt s'il faillit à sa mission.

Les détails dans lesquels je suis entré, pourront paraître minutieux, mais comment faire ressortir le dévouement fraternel, l'abnégation de lui-même et toutes les autres belles qualités qui furent le partage de notre infortuné confrère, si ce n'est par le tableau des vicissitudes auxquelles il fut exposé, des luttes incessantes qu'il eut à soutenir contre l'adversité et du courage qu'il eut à déployer pour en sortir victorieux?

D'ailleurs comment pourrais-je mieux prouver que lui aussi,

(1) Voyez le discours prononcé par M. Moreau sur la tombe de Louyet.

à égal de ses plus illustres devanciers, fut le fils de ses œuvres, et que la persévérance et les talents nécessaires pour arriver au but qu'il s'était proposé, ne lui auraient pas fait défaut, s'il lui eût été donné de parcourir une plus longue carrière?

Peut-être un motif secret et respectable l'animait-il au travail, et le soutenait au milieu des difficultés mêmes qu'il eut à surmonter. La passion qu'il nourrissait dans son cœur pour la femme dont la main fut la récompense de ses succès, n'a peut-être pas peu contribué à entretenir ce feu sacré de la science dont il était rempli.

Quoi qu'il en soit, il est certain qu'on a peine à comprendre comment il a pu suffire à la fois aux occupations qui avaient directement pour but d'assurer son existence et celle de sa famille, aux travaux qu'il a publiés et aux nombreuses communications qu'il a faites à notre Académie et à divers autres corps savants, ainsi qu'à plusieurs journaux et autres recueils périodiques.

La première publication de Louyet porte la date de 1838. A cette époque, l'opinion publique se préoccupait vivement du magnétisme animal. Il paraîtra tout naturel qu'un jeune homme de vingt ans, à imagination vive et à idées généreuses, ait pu se laisser séduire par des faits vrais en apparence, dont on le rendait témoin et complice involontaire, et dont sa droiture ne lui permettait pas de suspecter la sincérité.

Heureusement pour lui et pour la science, son esprit prit bientôt une direction plus ferme, plus pratique et par conséquent plus utile. Les débats d'un procès tristement célèbre, et dont le drame qui y donna lieu, se déroula devant l'une des cours d'assises de la France, furent pour notre compatriote l'occasion de plusieurs travaux ayant pour objet de perfectionner les méthodes qui servent à reconnaître, au milieu de cer-

taines substances, la présence de petites quantités de matières arsenicales, et de distinguer d'une manière certaine, ces produits dangereux de ceux avec lesquels on pourrait les confondre.

Ces recherches, qui n'étaient pas sans mérite, furent bientôt suivies de deux travaux bien plus considérables, que son opiniâtreté au travail et son infatigable persévérance permirent pour ainsi dire à Louyet de conduire de front. L'un, provoqué par une question proposée par notre Académie, était du plus haut intérêt pour notre agriculture et pour la salubrité publique; l'autre était destiné à servir de guide à ses élèves et à ceux que leur goût entraîne vers l'étude de la chimie. Le premier de ces travaux avait pour objet de *déterminer par des expériences, si les poisons métalliques enfouis dans un terrain cultivé, pénètrent également dans toutes les parties des végétaux qui y croissent.*

Bien que Louyet se fût livré à un assez grand nombre d'expériences, et que de leur ensemble il fût permis de conclure que l'habitude contractée par certains cultivateurs de chauler avec de l'arsenic et autres poisons métalliques les graines destinées aux semailles et de répandre ces substances vénéneuses dans le sol, afin de se défaire des animaux nuisibles, ne saurait inspirer de crainte sérieuse pour la santé publique (1), l'Académie, jugeant sur le rapport de ses commissaires, ne put lui décerner que la médaille en argent. Cependant cette récompense de second ordre n'ôte rien au mérite du travail de Louyet. Ainsi que

(1) Les expériences de Louyet tendent en effet à prouver que dès que les végétaux, et principalement les céréales, absorbent de l'arsenic blanc ou tout autre composé arsenical, ces végétaux ne tardent pas à se flétrir et à succomber à l'action du poison.

l'a justement proclamé notre illustre secrétaire perpétuel sur la tombe même de notre jeune et infortuné confrère, ce mémoire est une œuvre consciencieuse et pleine de faits définitivement acquis à la science. Il est hors de doute que l'Académie se fût empressée de lui voter la plus haute distinction, si le temps ne lui eût fait défaut, pour ajouter aux faits si bien constatés quelques faits nouveaux qui, en faisant disparaître les lacunes qu'il s'efforça de combler par la suite, lui eussent permis de généraliser ses conclusions et de présenter un travail plus complet.

Si le mémoire dont je viens de parler n'eut pas tout le succès que Louyet en avait espéré, par compensation, son *Cours élémentaire de chimie générale inorganique*, qui parut en 1841-1842, fut accueilli avec faveur.

La publication de ce livre, qui, sous un petit volume, est gros d'érudition et renferme tous les principes de la science chimique, fut un témoignage éclatant de l'infatigable activité de son auteur. Aussi, le Roi, digne appréciateur du mérite modeste, le récompensa-t-il de son travail, en lui décernant la médaille en or de grand module à son effigie.

Louyet fut d'autant plus sensible à cette distinction honorable, qu'il ne l'avait point recherchée. Elle fut pour lui un motif de reprendre avec plus d'ardeur les recherches qu'il avait commencées en 1839 sur la nature du fluor et de ses composés.

On sait que ce corps est le seul de tous les éléments admis par les chimistes qui, jusqu'à présent, n'a pu être obtenu à l'état de pureté parfaite, quoique à plusieurs reprises on ait annoncé sa découverte et décrit le procédé par lequel on devait se le procurer dans cet état. Davy, dont le génie inventeur dota l'humanité de cette lampe merveilleuse, à l'aide de laquelle nos houilleurs exploitent sans danger le combustible minéral, qu'un

littérateur anglais a si justement désigné sous le nom de *diamant noir*, et qui forme l'une des principales sources de la prospérité de notre pays, Davy, dis-je, fut le premier qui essaya d'isoler le fluor.

Cet illustre chimiste, dans les divers essais qu'il entreprit dans ce but, découvrit que le chlore possède la propriété de décomposer plusieurs fluorures métalliques; mais à cause des affinités puissantes que le fluor semble exercer même à froid sur la plupart des autres corps, il ne put réussir à le dégager de ses combinaisons.

Désespérant de l'obtenir en se servant des vases métalliques ou autres, dont on fait généralement usage en chimie, il manifesta à Berzelius l'intention de faire construire des appareils en spath-fluor, afin de tenter de nouvelles expériences.

L'idée de Davy, que la mort était venue surprendre, avant qu'il ne pût la mettre à exécution, ne fut réalisée qu'en 1836 par MM. Th. et G.-J. Knox. Quoique ces chimistes distingués eussent la conviction d'avoir atteint le but qu'ils s'étaient proposé en faisant exécuter les appareils dispendieux qu'ils employèrent, ils se virent contraints de renoncer à une partie de leurs expériences, à cause de l'effet nuisible qu'elles avaient exercé sur leur santé.

Les choses en étaient là, lorsqu'en 1841, l'Académie publia, dans son *Bulletin*, le premier travail de Louyet sur le fluor.

MM. Knox n'eurent pas plutôt pris connaissance de ces recherches, qu'ils offrirent à notre compatriote de mettre à sa disposition leurs appareils en platine et en spath-fluor, bien que ces appareils fussent d'un prix très-élevé et sujets à se détériorer facilement, afin de lui fournir l'occasion de répéter leurs expériences et de les compléter au besoin. Une pareille proposition qui honore à la fois ses auteurs et celui à qui elle

fut faite, flattait trop l'amour-propre de notre jeune confrère, pour qu'il ne l'acceptât pas avec empressement.

Après cinq années de recherches laborieuses, Louyet en consigna les résultats dans un travail très-étendu, qu'il soumit au jugement de l'Institut de France, dans l'une des séances du mois de novembre de l'année 1846 (1).

Quelle que fût la faveur avec laquelle son mémoire fut accueilli, et la satisfaction que dut lui causer l'approbation que n'hésitèrent pas à lui donner les hommes les plus compétents de la science, il n'acheta que trop chèrement ses succès. Pour le prouver, il me suffira de reproduire ici, la fin de ce travail remarquable.

« En terminant, je ferai observer, dit-il, qu'il est nécessaire de prendre les plus grandes précautions pour se préserver de l'action des vapeurs fluorhydriques, quand on voudra répéter les expériences de MM. Knox et les miennes. Ces vapeurs agissent avec la plus grande énergie sur l'économie animale. Tous les chimistes qui se sont occupés de l'acide fluorhydrique ou du fluor, l'ont appris à leurs dépens. Gay-Lussac et M. Thénard ont fortement insisté sur ses dangereux effets. Outre les douleurs aiguës sous les ongles, l'inflammation momentanée des yeux, la fatigue de la vue, on ressent des douleurs à la poitrine, de l'irritation au larynx et aux bronches, on souffre de crachements de matières épaisses et parfois sanguinolentes, et il faut beaucoup de temps pour se rétablir. Il est rare que ses effets soient instantanés et rapides. Le révérend Thomas Knox a failli en mourir. Le mal n'a disparu qu'en faisant usage de l'acide hydrocyanique pendant six mois. M. Georges Knox en a

(1) Ce travail n'a été publié que par extrait dans le tome XXIII des *Comptes-Rendus de l'Académie des sciences*.

ressenti les effets pendant trois années consécutives, et a dû aller à Naples pour se rétablir. *Quant à moi, ma santé en a été profondément altérée, et j'ai craché le sang à diverses reprises.* »

Après un aveu aussi formel, doit-on s'étonner que Louyet, qui était né fort et robuste, ait néanmoins succombé si jeune ! Ces simples paroles font ressortir mieux que je ne pourrais le faire par de longues phrases, combien il a fallu de courage pour se livrer pendant plusieurs années consécutives à l'étude d'un corps, qui non-seulement se dérobe à nos investigations, mais encore semble avoir été fait pour punir l'audace de ceux qui tenteraient de le réduire. Aussi conçoit-on que Louyet ait dû de temps en temps suspendre ses recherches. Mais comme il n'était pas dans sa nature de rester inactif, il se livrait pendant ce temps d'arrêt à d'autres travaux non moins utiles.

C'est ainsi qu'à la séance du 6 novembre 1841, il communiqua à notre Académie une notice sur un procédé de dorure sur métaux par la voie humide, à l'aide du galvanisme. Ce procédé, qui a beaucoup d'analogie avec celui dont M. Ruolz avait envoyé la description trois mois auparavant à l'Institut de France (1), et qui pendant quelque temps eut une si grande vogue, avait coûté à mon ami beaucoup de peines et d'argent (2). Bien qu'il

(1) Le 12 août de la même année.

(2) Telle était l'ardeur de Louyet pour l'étude de la chimie, que malgré le peu de ressources dont il disposait, il ne reculait devant aucune dépense, lorsqu'il prévoyait que ses recherches pouvaient le conduire à une découverte utile. Non-seulement il établit son laboratoire dans la plus belle pièce de sa demeure, mais il ne craignit pas de grever l'avenir de charges très-lourdes pour lui, afin de le pourvoir de tous les appareils et instruments de précision que ses nombreux travaux rendaient indispensables.

eût réellement découvert ce procédé et qu'il l'eût démontré à son cours avant l'existence de la note de M. Ruolz, il perdit ses droits à la priorité, pour avoir tardé de prendre date, parce que ses expériences n'avaient pas encore acquis la précision qu'il voulait leur donner, avant de les livrer au public.

Il se consola difficilement de cette perte; il avait espéré attacher son nom à un procédé qu'il croyait destiné à soulager une partie des maux qui n'atteint que trop souvent la classe ouvrière, en soustrayant les doreurs sur métaux à l'influence désastreuse des émanations mercurielles.

Cet écrit fut suivi de plusieurs autres, qui tous avaient leur côté pratique, ce qui forme le caractère spécial de ses œuvres.

C'est ainsi que, outre un certain nombre de notices de moindre importance, il publia successivement en 1842, un *Nouveau procédé pour dissoudre le caout-chouc, de manière à le rendre propre à être appliqué sur les étoffes*; en 1843, deux *Notes sur le zincage voltaïque du fer et autres métaux*; en 1844, *Des recherches sur la potasse à l'alcool et le carbonate de potasse*; en 1845, un *Mémoire sur un appareil à distiller l'eau de mer pour la rendre potable, inventé par M. Th. Scheidtweiler*; et en 1846, *Des analyses d'alliages employés dans les arts*.

Tant de travaux consciencieux, dont les titres seuls démontrent l'utilité, méritaient une récompense de la part de l'Académie. Elle la lui accorda en le nommant correspondant de la classe des sciences, dans sa séance du 15 décembre 1846 (1).

(1) Louyet appartenait à plusieurs autres sociétés savantes. Je citerai principalement la Société philomatique et la Société de pharmacie de Paris; la Société des sciences médicales et naturelles de Bruxelles, etc. Il était en outre, depuis 1843, membre du conseil de salubrité de Bruxelles.

Louyet fut très-reconnaissant de cette distinction, dont il se rendit encore plus digne par de nouvelles recherches non moins importantes que celles qui précèdent. C'est ainsi qu'au commencement de l'année 1847, il envoya à l'Institut de France un mémoire tendant à prouver que l'acide fluorhydrique parfaitement anhydre, ne peut être obtenu par le procédé généralement usité, et qu'il n'est pas liquide à la température ordinaire.

Un peu plus tard, il publiait dans les *Annales de chimie et de physique de Paris*, ses recherches sur l'équivalent du fluor, tendant à démontrer par un grand nombre d'expériences, que cet équivalent devait être représenté par 237,50, ou par un multiple de l'équivalent de l'hydrogène. Or, comme les équivalents du chlore, du brome et de l'iode n'offrent point cette particularité, il crut y trouver la confirmation de l'opinion qui l'avait porté depuis longtemps à rejeter l'hypothèse d'Ampère, hypothèse généralement admise dans la science, et qui consiste à considérer le fluor comme l'analogue des trois éléments que je viens de citer. *Toutes les recherches que j'ai entreprises sur ce sujet important, ajoute-t-il, m'inclinent à penser que le fluor forme à lui seul une classe à part. Néanmoins, s'il fallait le rapprocher de quelques corps simples, je n'hésiterais pas à le placer à côté de l'oxygène, du soufre, etc., c'est-à-dire de la série des corps simples dont les équivalents sont des multiples en nombres entiers de l'équivalent de l'hydrogène. Par mes prochaines expériences, j'espère arriver à confirmer entièrement cette manière de voir.*

L'espoir dont il se flattait, Louyet n'a malheureusement pu le réaliser; j'ignore si les expériences qu'il projetait eussent été de nature à faire abandonner l'hypothèse d'Ampère, mais je suis obligé d'avouer que, quelle que soit l'exactitude de celles sur

lesquelles il s'est appuyé, elles sont insuffisantes pour trancher définitivement la question.

Après ce travail, il n'a plus rien publié sur le fluor et ses composés, quoique, par l'inspection de ses notes, j'aie pu m'assurer que, malgré les atteintes profondes portées à sa santé par les recherches auxquelles il s'était livré, il les avait reprises au mois d'avril de l'année dernière. Elles eurent pour but, d'abord de reproduire le fluorure de carbone dont MM. Knox avaient annoncé l'existence, ensuite, d'obtenir l'éther fluorhydrique par d'autres procédés que ceux par lesquels on avait vainement cherché à le préparer. Ni l'une ni l'autre de ces deux tentatives ne lui réussirent. Néanmoins ses résultats, pour ce qui concerne la première, ne furent pas sans quelque importance, en ce qu'ils servirent à lui prouver, que le composé que MM. Knox avaient pris pour du fluorure de carbone, n'est autre que le chlorure de ce même corps, découvert depuis longtemps par Julin, et imprégné d'une certaine quantité d'acide fluorhydrique.

Cependant, bien d'autres questions relatives aux composés fluoriques restaient à résoudre, et Louyet comptait bien les aborder l'une après l'autre, si, comme il en avait l'espoir, il parvenait à rétablir sa santé de plus en plus compromise par l'action corrosive de ces composés.

En attendant ce moment, qui hélas! ne devait pas venir pour lui, d'autres travaux utiles occupaient son activité. Consulté plus d'une fois comme expert et appelé à se prononcer sur la valeur et la qualité de nombreux échantillons de farines, Louyet avait pu se convaincre, dans plusieurs cas, de l'insuffisance des méthodes généralement employées pour constater la fraude, que souvent des hommes avides ne craignent pas de commettre aux dépens de la santé et de la vie même de leurs semblables. L'examen analytique des cendres provenant des graines des cé-

réales et des plantes légumineuses lui ayant démontré l'existence de principes souvent très-différents entre eux, suivant la nature du végétal, il conçut l'espoir d'arriver à constater la falsification, au moins dans un grand nombre de cas, par la seule inspection minutieuse des produits de l'incinération des farines soupçonnées. Dans ce but, il fit de nombreuses expériences, dont les résultats sont consignés dans deux mémoires insérés aux *Bulletins de l'Académie*.

Ces mémoires, qui peuvent être rangés au nombre des meilleurs écrits de Louyet, forment encore l'un de ses plus beaux titres à la reconnaissance nationale. Leur publication a été d'autant plus opportune qu'elle a été faite au moment où la cupidité était excitée par la cherté des matières alimentaires.

Il est probable que ce travail, joint à ceux qu'il avait publiés antérieurement sur les poisons métalliques, contribuèrent à le désigner au choix du parquet de Bruxelles, qui, en 1848, se l'attacha en qualité de chimiste expert. Il méritait cette distinction, par sa grande droiture et sa rare sagacité, jointes à une modestie réelle. Dans les actions humaines que la loi soumet à l'appréciation des tribunaux, on observe souvent des complications si singulières, que celui qui, par la nature même de ses fonctions, doit exercer une grande influence sur la décision des juges, ne réunit jamais à un trop haut degré la prudence au savoir, pour éviter de porter atteinte à la liberté, à l'honneur et à la vie des hommes, par la témérité de ses conclusions.

Si j'ajoute à tous ces titres, qui lui mériteront à jamais une place honorable parmi les chimistes belges, que pendant deux ans, Louyet a occupé la chaire de chimie et de physique à l'école vétérinaire de l'État, provisoirement vacante par l'absence du titulaire, et que par la *manière aussi simple que brillante* dont il faisait son cours, il avait su captiver l'attention et l'es-

time de ses élèves, on comprendra facilement le vide que sa perte a dû former.

Qui de nous ne se souvient qu'il y a deux ans, jour pour jour et à cette même place, Louyet, au nom de l'Académie, rendait à Berzelius les pieux devoirs qu'elle m'a chargé de lui rendre à lui-même. On eût dit, qu'en retraçant d'une voix émue les vicissitudes éprouvées par l'illustre chimiste suédois, avant d'atteindre à l'apogée de sa gloire, il avait voulu évoquer le souvenir des luttes de sa propre vie.

Bien que ses amis eussent déjà conçu à cette époque de graves inquiétudes sur sa santé, ils étaient bien loin de s'attendre à ce que cette belle intelligence s'éteindrait de si tôt.

Quoique malade depuis un certain temps déjà, Louyet ne tint le lit que quelques semaines avant sa mort. L'absence de grandes souffrances et le désir de se livrer de nouveau à ses études favorites, furent cause sans doute qu'il se fit illusion sur son état jusqu'au dernier moment. Il expira le 3 mai 1850, à l'âge de 52 ans, entouré des soins empressés de sa famille et particulièrement de son épouse (1), dont le dévouement a été admirable (2).

(1) Louyet avait épousé, le 28 mai 1847, M<sup>lle</sup> Élixa Levi, appartenant à une honorable famille anglaise établie à Bruxelles. Des deux enfants issus de ce mariage, l'un a été emporté récemment en quelques jours par une fièvre cérébrale.

(2) Ses funérailles se firent au milieu d'un nombreux cortège de collègues, de condisciples, d'élèves et d'amis. Plusieurs discours furent prononcés sur sa tombe. M. Quetelet s'était réservé la tâche de lui rendre un dernier hommage au nom de l'Académie; M. Ansart, chef de section à l'école vétérinaire de l'État, fut l'interprète des sentiments d'affection et d'estime de ses condisciples pour leur professeur, et enfin M. Moreau, l'un des meilleurs et des plus anciens

Il est à espérer que le Gouvernement ne laissera pas dans le besoin la veuve d'un savant estimable.

camarades du défunt, lui adressa quelques mots d'adieu, inspirés par cette bonne et franche amitié qui les avait unis dès leur enfance. Ces discours ont été reproduits par le *Moniteur* du 7 mai 1850.

## LISTE

### DES OUVRAGES PUBLIÉS PAR LOUYET.

---

---

En 1838. *Mémoire sur le magnétisme animal dans ses rapports avec les sciences physiques* (Ce travail, divisé en trois parties, a été inséré dans le COURRIER BELGE.)

---

#### DANS LE RÉPERTOIRE BELGE DE PHARMACIE ET DES SCIENCES ACCESSOIRES :

En 1840. 1° *Sur les moyens de revivifier l'écriture ordinaire qui a été enlevée du papier, à l'aide d'agents décolorants ;*

2° *Sur la production des taches simulant des taches arsenicales, dans certains verres chauffés au chalumeau.*

En 1841. 1° *Nouvelle méthode pour reconnaître les sulfures arsenicaux ;*

2° *Mémoire sur l'absorption des poisons par les plantes.* (Mémoire couronné par l'Académie;)

3° *Sur le madi cultivé.*

En 1842. 1° *Sur l'arsenic qui peut se trouver dans certaines espèces de pipes ;*

2° *Nouveau procédé pour dissoudre le caoutchouc, de manière à le rendre propre à être appliqué sur les étoffes.*

---

De 1841 à 1842. *Cours élémentaire de chimie générale inorganique.* Bruxelles, Société encyclographique, 3 vol. in-8°.

En 1842. *Lettre de M. Louyet à M. E. Montius.* (Cette lettre a été insérée à la page 145 de l'ouvrage de M. Montius, intitulé : *Faits curieux et intéressants produits par la puissance du magnétisme animal*, 3<sup>e</sup> édition.)

---

DANS LES BULLETINS DE L'ACADÉMIE ROYALE DES SCIENCES,  
DES LETTRES ET DES BEAUX-ARTS DE BELGIQUE :

En 1840. 1° *Sur l'empoisonnement par l'acide cyanhydrique.* Vol. VII, 1<sup>re</sup> partie, pag. 177;

2° *Sur quelques causes d'erreurs qui peuvent provenir de l'emploi de l'appareil de Marsh, pour reconnaître la présence d'un composé arsenical quelconque.* Ibid., pag. 406.

En 1841. 1° *Sur les taches métalliques formées dans certains verres sous l'influence d'une flamme réductrice.* Vol. VIII, 1<sup>re</sup> partie, pag. 304.

2° *Sur la combinaison du brome avec l'azote.* Ibid., pag. 305;

3° *Sur l'isolement du fluor.* Ibid., pag. 306;

4<sup>o</sup> *Sur le développement d'un végétal au sein d'une dissolution d'acide arsénieux.* Ibid., 2<sup>me</sup> partie, pag. 285;

5<sup>o</sup> *Notice sur un nouveau procédé de dorage sur métaux par voie humide et courant électrique.* Ibid., pag. 448.

En 1844. *Recherches sur la potasse à l'alcool et le carbonate de potasse.* Vol. XI, 2<sup>me</sup> partie, pag. 59.

En 1845. *Note sur l'absorption des poisons métalliques par les plantes.* Vol. XII, 1<sup>re</sup> partie, pag. 24.

En 1847. 1<sup>o</sup> *Recherches expérimentales sur le zincage voltaïque du fer.* Vol. XIV, 1<sup>re</sup> partie, pag. 206;

2<sup>o</sup> *Falsifications des céréales et recherches sur la proportion relative des éléments inorganiques de ces graines.* Ibid., 2<sup>me</sup> partie, p. 322;

3<sup>o</sup> *Deuxième notice sur la falsification des céréales.* (Suite à la notice précédente.) Ibid., pag. 383.

En 1848. 1<sup>o</sup> *Sur le procédé Bickes pour obtenir des récoltes sans engrais, par la préparation préalable des semailles.* Vol. XV, 1<sup>re</sup> partie, pag. 357;

2<sup>o</sup> *De l'ébullition des liquides et de leur adhérence aux vases qui les contiennent, comme causes de certains phénomènes.* Vol. XV, 2<sup>me</sup> partie, pag. 27;

3<sup>o</sup> *Procédé d'extraction du nickel et du cobalt, suivi dans une fabrique à Birmingham.* Ibid., 2<sup>me</sup> partie, pag. 294;

4<sup>o</sup> *Du passage du gaz hydrogène à travers les corps solides.* Ibid., pag. 296.

- En 1849. 1<sup>o</sup> *Note sur la préparation de l'oxyde de cobalt et sur l'aluminate de cobalt pur.* Vol. XVI, 1<sup>re</sup> partie, pag. 428;
- 2<sup>o</sup> *Expériences comparatives sur la force et la constance du courant produit par différentes piles voltaïques, connues sous le nom de batteries à courant constant.* Ibid., pag. 615;
- 3<sup>o</sup> *Note sur la polarisation des électrodes du voltamètre.* Ibid., 2<sup>me</sup> partie, pag. 59.
- 

DANS LE BULLETIN DU MUSÉE DE L'INDUSTRIE DE BRUXELLES :

- En 1845. *Notice sur le zincage voltaïque du fer et autres métaux.* Vol. IV, pag. 120.
- En 1844. 1<sup>o</sup> *Cause de la non-oxydation des rails sur les chemins de fer parcourus dans le même sens.* Vol. VI, pag. 58;
- 2<sup>o</sup> *Notice sur le zincage voltaïque du fer.* Ibid., pag. 295.
- En 1845. 1<sup>o</sup> *Notice sur l'état de l'oxydation du fer contenu dans le sol, par M. Richard Phillips, junior.* Traduite par Louyet. Vol. VII, pag. 205;
- 2<sup>o</sup> *Mémoire sur un appareil à distiller l'eau de mer pour la rendre potable, inventé par M. Th. Scheidtweiler, mécanicien à Bruxelles.* Vol. VIII, pag. 10.
- En 1846. 1<sup>o</sup> *Analyses d'alliages employés dans les arts.* Vol. IX, pag. 252;

- 2<sup>o</sup> *Analyse d'une poudre terreuse employée dans le nettoyage de l'argenterie.* Ibid., p. 255;
- 3<sup>o</sup> *Recherches analytiques sur une poudre de guerre.* Ibid., pag. 256;
- 4<sup>o</sup> *Analyse de l'eau d'un puits artésien, foré hors la porte de Flandre à Bruxelles, dans la propriété de M. Donner.* Vol. X, pag. 57;
- 5<sup>o</sup> *Nouvelle cuve à mercure.* Ibid., pag. 65.
- 6<sup>o</sup> *Falsification des céruses.* Ibid., pag. 64.

- En 1847. 1<sup>o</sup> *Sur les récentes explosions de coton-poudre en Angleterre.* Vol. XII, pag. 85;
- 2<sup>o</sup> *Sur la préparation de l'acide phosphorique anhydre.* Ibid., pag. 200;
  - 3<sup>o</sup> *Sur certains phénomènes d'ignition voltaïque et de décomposition de l'eau en ses gaz constituants par la chaleur, par W.-R. Grove; traduit de l'anglais par Louyet.* Ibid., pag. 202;
  - 4<sup>o</sup> *Mémoire supplémentaire sur certains phénomènes d'ignition voltaïque et de décomposition de l'eau en ses gaz constituants par la chaleur, par W.-R. Grove; traduit par Louyet.* Ibid., pag. 221.

- En 1848. 1<sup>o</sup> *Application à l'éclairage d'un des produits de la distillation de la résine commune.* Vol. XIII, pag. 84;
- 2<sup>o</sup> *Note sur les falsifications des céréales.* Vol. XIV, pag. 169.
-

DANS LES COMPTES RENDUS DES SÉANCES DE L'ACADÉMIE  
DES SCIENCES DE PARIS :

En 1846. *Nouvelles recherches sur l'isolement du fluor, la composition des fluorures et le poids atomique du fluor.* Premier mémoire. Extrait. Vol. XXIII, pag. 960.

En 1847. *Recherches sur l'équivalent du fluor.* Vol. XXIV, pag. 454.

---

DANS LA REVUE SCIENTIFIQUE ET INDUSTRIELLE DU DOCTEUR  
QUESNEVILLE :

En 1848. *Corrélation des forces physiques, ou résumé d'un cours donné à l'institution de Londres en 1845, par M. Grove; traduit librement, par Louyet.*

---

DANS LES ANNALES DE CHIMIE ET DE PHYSIQUE DE PARIS :

En 1849. *Recherches sur l'équivalent du fluor.* 3<sup>me</sup> série, vol. XXV.

---

DANS L'ANNUAIRE DE L'ACADÉMIE ROYALE DES SCIENCES, DES LETTRES  
ET DES BEAUX-ARTS DE BELGIQUE, POUR L'ANNÉE 1849 :

*Notice sur la vie et les travaux de J.-J. Berzelius.*

---

## NOTICE

SUR

# HENRI - CHRÉTIEN SCHUMACHER ,

ASSOCIÉ DE L'ACADÉMIE ,

*Né à Bramstedt, dans le Holstein, le 3 septembre 1780,  
mort à Altona, le 28 décembre 1850 (1).*

---

Le célèbre astronome auquel cette notice est consacrée, était issu d'une famille distinguée, qui lui laissa, à défaut de fortune, un nom estimé et d'honorables antécédents. Ses ancêtres avaient quitté la Westphalie au seizième siècle, pour venir habiter le Holstein (2). Son père, André Schumacher, conseiller de confé-

(1) Je dois à l'obligeance de M. Petersen, l'aide et l'ami de M. Schumacher, la plupart des renseignements contenus dans cette notice, j'en ai ajouté quelques-uns que j'ai puisés dans mes souvenirs et dans la correspondance de l'illustre défunt, avec qui j'avais des relations suivies depuis plus de vingt ans.

(2) Parmi les membres de sa famille, on trouve l'infortuné comte de Griffenfeldt, grand chancelier de Norvege, qui, à la suite d'une élévation rapide, se vit dépouiller de ses biens et de ses honneurs, et fut condamné à la peine capitale. Christian V commua sa peine en celle de la détention dans une forteresse, d'où il ne sortit qu'après 23 ans. Le comte jouit peu de sa liberté, car il mourut l'année suivante (1699).

rence, avait fait partie de l'ambassade danoise à St-Pétersbourg; il fut ensuite attaché au cabinet du roi de Danemark Christian VII, et envoyé, en dernier lieu, à Bramstedt, en qualité d'administrateur du bailliage de Segeberg.

C'est dans cette localité que notre confrère vit le jour. Il reçut sa première éducation dans la maison paternelle; mais il avait à peine dix ans, qu'il fut frappé du malheur le plus grand que l'on puisse éprouver à cet âge : il perdit son père (1). Celui-ci, dès qu'il s'était senti dans l'impossibilité de continuer ses soins à ses deux fils, avait songé à leur avenir et les avait recommandés au prince royal, qui fut couronné, plus tard, sous le nom de Frédéric VI. Cette tendre sollicitude eut les plus heureux résultats; le prince justifia, sous tous les rapports, la confiance placée dans ses bons sentiments.

Le pasteur Dörfer de Preetz, homme instruit et auteur d'une bonne topographie du Schleswig-Holstein, prit soin de l'éducation des deux frères; et l'année suivante, il les amena avec lui à Altona, où venaient de l'appeler ses nouvelles fonctions. Madame Schumacher ne voulut pas se séparer de ses enfants; elle les suivit dans la nouvelle résidence de leur précepteur.

Dès lors se développait, chez le jeune Henri, le goût des sciences mathématiques et de l'astronomie; à la connaissance de la théorie il voulut joindre celle de la pratique; il essaya de construire en bois des pendules et d'autres instruments pour tâcher de se rendre compte des mouvements célestes. Nos premières inclinations dominant presque toujours le reste de notre

(1) Le 2 janvier 1790. — Sa mère, Sophie Hedewig Weddy, était la fille d'un pasteur de la province d'Oldenbourg : elle avait été mariée en premières noces, au conseiller Busching, frère du célèbre géographe; elle est morte à Altona, le 30 octobre 1822.

existence ; nous en trouvons ici une preuve nouvelle. Ceux qui ont eu le bonheur de connaître notre confrère, savent qu'il avait une véritable passion pour les instruments et surtout pour les chronomètres (1).

Cependant la faiblesse de sa santé inspirait quelques craintes ; son médecin dut le forcer à suspendre ses études et à aller habiter pendant quelque temps la campagne. Il y apprit que sa mère avait fait l'acquisition des ouvrages mathématiques de Wolff ; et dès lors, il n'eut plus de repos que ces livres tant désirés ne fussent entre ses mains. Ses études mathématiques ne nuisirent cependant pas à celles des langues pour lesquelles il montra toujours l'aptitude la plus grande : Schumacher parlait et écrivait à peu près toutes les langues vivantes de l'Europe, et possédait à fond les langues anciennes, circonstance extrêmement

(1) En 1852, il m'avait proposé, pour notre Observatoire, l'achat d'un excellent cercle de Troughton, construit en 1792, ou plutôt c'était un cadeau qu'il voulait nous faire pour faciliter la détermination exacte de notre latitude. Les économies qu'imposait notre récente révolution, m'empêchèrent d'accepter ses propositions obligantes ; il me répondit : « Je suis fâché que les circonstances ne vous permettent pas de profiter de mes offres ; mais puisque vous ne pouvez pas vous en servir, je regarde le cercle de Troughton avec une nouvelle tendresse, comme un père regarderait un fils retrouvé. C'est le plus parfait instrument de pareille dimension, qui me soit venu entre les mains. » Les instruments n'inspirent ces passions qu'aux hommes qui savent s'en servir. C'est aussi pour ces hommes que les plus grands mécaniciens réservent toutes leurs tendresses. Le plus habile ingénieur de l'Angleterre, le célèbre Troughton, avait pour Schumacher une amitié toute particulière. Comme il hésitait à nous envoyer les grands instruments que lui avait commandés le gouvernement déchu, Schumacher me proposa de lui écrire. « Pour

avantageuse pour le rôle honorable qu'il eut à remplir plus tard, en servant d'intermédiaire entre tous les astronomes du monde civilisé.

Il fit ses études en droit aux universités de Kiel et de Göttingue, mais en restant toujours fidèle aux sciences exactes. En 1806, il écrivit, à l'occasion de son doctorat, une dissertation *De servis publicis populi Romani*, qu'il dédia à son ami et ancien maître, le pasteur Dörfer. Il passa ensuite quelques années en Livonie, remplissant les fonctions de précepteur dans une famille distinguée.

A son retour, il fut assez heureux pour faire la connaissance du comte Reventlow, curateur de l'université de Kiel; et, par son influence, il put se livrer entièrement à l'étude des sciences mathématiques. A cet effet, il alla passer quelques années à

moi, disait-il, le vieux Troughton fait l'impossible; tout ce que je désire, est aussitôt expédié. Il s'obstine même à faire, lui-même, les dernières rectifications. Comme il paraît que je suis son enfant gâté, il sera peut-être bon que je lui écrive pour vos instruments, et vous pouvez compter que je le ferai à la première occasion. »

M. Schumacher a toujours témoigné le plus vif intérêt au sort de notre Observatoire. Lorsque le bâtiment fut achevé, et les instruments en place, ce furent les moyens de les utiliser qui me manquèrent. « J'apprends avec étonnement, m'écrivit-il alors assez gaiement, qu'on ne vous a accordé encore aucune aide; c'est comme si l'on donnait à un directeur d'orchestre, d'excellents instruments sans lui donner de quoi payer les musiciens. Ces messieurs croient qu'un astronome regarde les étoiles tantôt par un, tantôt par un autre instrument et que c'est là ce qu'on appelle faire des observations. Ils n'ont aucune idée que chaque instrument exige son cours suivi d'observations et qu'un seul astronome ne peut y suffire. »  
20 décembre 1837.

Göttingue, auprès de l'illustre Gauss, qui à la gloire d'être le premier géomètre de l'Allemagne, joint celle d'avoir formé à peu près tous les mathématiciens allemands qui marchent avec le plus de distinction sur ses traces. Il ne lui fut pas difficile d'attirer l'attention d'un homme aussi supérieur; et, ce qui vaut mieux encore, de mériter son amitié. Schumacher avait pour le géomètre de Göttingue une véritable vénération; il le consultait avec déférence sur tous les points épineux que lui présentait sa position délicate comme rédacteur du Journal astronomique.

En 1810, Schumacher fut nommé professeur d'astronomie à Copenhague; et, en 1813, il accepta, avec l'assentiment du roi de Danemark, les fonctions de directeur de l'Observatoire de Manheim, mais sous la condition de venir remplir le même emploi à Copenhague, en cas de retraite de Bugge, qui se trouvait alors à la tête de l'Observatoire de cette dernière ville. En acceptant ce déplacement, il avait surtout cédé aux invitations de son protecteur et ami le duc d'Augustenbourg.

Avant son départ pour Manheim, Schumacher s'était marié(1); le choix qu'il fit prouve en faveur de son discernement, et le bonheur dont il a joui dans son intérieur, témoigne en même temps de la bonté de son cœur et de l'attachement qu'il savait inspirer.

La mort de l'astronome Bugge, arrivée au mois de mars 1815, rappelait naturellement Schumacher à Copenhague. Notre confrère fit un voyage en Autriche, pour s'entendre à ce sujet avec son auguste protecteur, le roi Frédéric VI, qui assistait alors au congrès de Vienne, et aussi pour voir son frère, Ch. Schumacher, qui se trouvait à la suite du souverain.

(1) Avec M<sup>lle</sup> Chrétienne Madelaine de Schoon, qui lui a survécu, et dont il a eu sept enfants; quatre fils et trois filles. Il a eu le malheur de perdre l'ainé et le plus jeune de ses fils.

Notre confrère fut nommé professeur ordinaire d'astronomie et directeur de l'Observatoire de Copenhague. Dès son arrivée, il commença à donner un cours d'astronomie en langue latine; et, l'année suivante, il fit ses préparatifs pour la mesure d'un degré de méridien dans le Schleswig-Holstein. Afin de surveiller avec plus d'activité la triangulation de ce pays, il obtint, en 1821, la permission de s'établir à Altona et d'y construire un observatoire. Il choisit l'emplacement de cet édifice, dans un site charmant, sur la pente de la rive droite de l'Elbe (1).

En 1819, il avait fait avec son ami Jean George Repsold, le plus habile mécanicien de l'Allemagne, un voyage en Angleterre et en France, pour visiter les Observatoires de ces pays et faire la connaissance des astronomes. C'est dans le même but qu'il visita, en 1826, à Munich, les ateliers de Reichenbach et d'Ertel, d'Utzschneider et de Fraunhofer; en 1834 et 1835, il se rendit à Berlin pour y voir le nouvel Observatoire d'Encke et assister aux observations de Bessel sur les oscillations du pendule; en 1840, il visita son ami Struve dans son magnifique Observatoire de Pulkova; et enfin, en 1843, il fit le voyage de Vienne pour prendre part à l'observation de la fameuse éclipse de soleil du 8 juillet, dont il a décrit, dans son journal, les apparences si extraordinaires.

Tous les ans, il faisait un voyage à Copenhague et une espèce de pèlerinage à Brême auprès du vénérable Olbers, pour qui il professait le plus profond respect. J'ai eu le bonheur de faire partie d'une de ces excursions, vers la fin de juillet 1829. Nous étions de compagnie avec le célèbre Repsold (2); le double

(1) Voyez la description de ce bel observatoire dans la *Correspondance mathématique et physique de Bruxelles*, t. VI, p. 128 et suiv.

(2) On voudra bien me permettre de citer le récit de cette visite,

passage de l'Elbe faillit nous devenir fatal. Au premier passage, notre frêle embarcation avec les voitures qu'elle portait, fut subitement accueillie par un coup de vent et fut sur le point de chavirer. Au retour, le feu éclatait dans Hambourg, Repsold qui était préposé au service des incendies, nous quitta brusquement et se rendit, sur une nacelle, le plus directement pos-

que j'ai donné dans les notes d'*Un voyage scientifique fait en Allemagne pendant l'été de 1829*, t. VI de la *Correspondance mathématique*.

« Je me présentai donc, sous les auspices de ces deux hommes distingués, chez le grand astronome, à qui l'on doit la découverte de *Pallas* et de *Vesta*, ainsi qu'une foule d'autres travaux qui ont enrichi le domaine de la science. J'aurais peine à exprimer le respect que j'éprouvai en approchant de ce beau vieillard, dont la physionomie, pleine de noblesse, respire en même temps la bonté et la plus touchante bienveillance. Mais mon émotion fut plus vive encore quand j'entrai dans le modeste observatoire, où avaient été faites tant de belles recherches; c'était une chambre élevée, de médiocre grandeur, qui servait en même temps d'observatoire et de bibliothèque. Les murs étaient garnis de livres, et le fond présentait une espèce de vitrine en saillie vers le jardin, d'où l'on découvrirait une grande partie du ciel. Je témoignai le désir de voir l'instrument qui avait servi à la découverte des deux planètes qui ont illustré le commencement de ce siècle. Le célèbre vieillard remit entre mes mains un chercheur dont l'objectif était cassé. La pendule qui avait assisté à ces grandes découvertes était encore là, elle était aussi simple que l'autre instrument; elle n'était pas même pourvue de compensation. Quoique M. Olbers ait acquis depuis des instruments plus parfaits, et entre autres plusieurs lunettes de Munich, on voyait sans peine qu'il était demeuré attaché aux premiers, comme à de vieux amis qui ont partagé de grands travaux, et qu'on conserve avec amour. Les recherches de M. Olbers ne nécessitaient sans doute point des instruments d'une grande précision, cependant, on ne peut s'empêcher d'admirer l'adresse avec laquelle il a

sible vers le lieu du sinistre. On sait que, six mois après, il périt dans une circonstance pareille, victime de son dévouement (1).

Le célèbre horloger Kessels, frère de notre statuaire, n'était pas devenu moins nécessaire à Schumacher que son ami Repsold ; tous les moyens furent employés pour le retenir à Altona et ils furent couronnés de succès. Kessels obtint du roi de Danemark une pension, la décoration de l'ordre de Danebrog et la construction de chronomètres pour la marine royale.

Schumacher jouissait d'une grande faveur auprès du roi ; et l'on doit convenir qu'il en usa toujours noblement, soit pour obtenir des distinctions en faveur des savants, soit pour faire accorder des récompenses à des travaux utiles à la science.

su tirer parti de ceux qu'il avait en sa possession. On sait, du reste, que le propre du génie est de produire de grands résultats avec de faibles moyens.

» Il n'est peut-être pas d'astronome qui ait une connaissance plus approfondie du ciel que M. Olbers. En lui montrant seulement la partie du ciel qu'embrasse le champ de son chercheur, il n'aurait guère de peine à reconnaître les étoiles qui s'y trouvent.

» Il s'exprime avec autant de candeur que de modestie sur les objets de ses recherches. « Pour Pallas, disait-il, je l'ai vue » par hasard ; mais j'ai cherché Vesta ; aussi sa découverte m'a » causé une bien douce satisfaction. » Je ne sais si j'admire dans M. Olbers ses talents plus que ses vertus ; mais il me semble qu'il est impossible d'approcher de lui sans éprouver le plus profond respect, alors même qu'on ignorerait ses belles découvertes. J'ai eu le bonheur de me trouver au milieu de sa famille et de ses amis, et le même sentiment dominait chez tous et se montrait dans tous les regards. C'était un vrai patriarche, objet de l'amour et de la vénération de ceux qui l'entouraient. »

(1) Le 14 janvier 1830.

A la fin de 1839, il perdit son auguste protecteur ; mais le roi Christian VIII, s'empessa de lui continuer les faveurs dont il jouissait, et même de lui en accorder de nouvelles (1). Rien ne fait plus d'honneur à un prince que de savoir reconnaître le vrai mérite et d'aller au-devant de lui. Cet art caractérise un esprit supérieur ; et devient dans un État un élément d'ordre et d'émulation.

(1) Le 2 janvier 1840, il m'écrivait : « Vous avez vu dans les journaux la nouvelle de la mort de notre excellent roi, qui a tant fait pour l'astronomie. Comme je sais que vous prenez un vif intérêt à tout ce qui me regarde, je vous mande en même temps que le roi actuel, protecteur éclairé des sciences et des arts, comme le défunt, m'a honoré d'une lettre très-gracieuse qui finit par ces mots : *Seyn Sie versichert, dass ich Jhren verdienstvollen Arbeiten die grösste Aufmerksamkeit widmen, und eine Freude darin finden werde sie zu fördern, und zu schuetzen.* En déclarant qu'il veut avancer et protéger mes travaux, il me donne sans doute une assurance que je ne saurais trop apprécier. » Le 22 juin suivant, il m'annonçait une nouvelle faveur. « Le roi m'a fait *Conferenzzrath*, ce qui, chez nous, est un titre plus haut que celui de *Etatsrath*. A vous dire le vrai, le titre m'importe peu, étant généralement connu sous celui de professeur, et ayant une prédilection marquée pour un titre sous lequel j'ai été assez heureux pour gagner votre amitié et celle de tant d'hommes illustres dans les sciences ; mais ce qui m'importe, c'est que le roi par là m'a donné une preuve publique qu'il me regarde avec la même bienveillance que son prédécesseur. Je suis donc très-content d'être *Conferenzzrath*. » Schumacher eut le malheur de perdre, quelques années après (le 19 janvier 1848), cet autre protecteur, qui lui donna cependant, avant sa mort, encore un témoignage de bienveillance. « La dernière grâce dont le roi décédé m'a comblé, est ma nomination de grand-croix de l'ordre de Danebrog, distinction très-rare pour les savants et que j'ai eu l'honneur de partager avec M. Ørsted. On m'a dit que nous étions les premiers

Les distinctions et les témoignages d'estime que recevait notre confrère, n'étaient point bornés par les limites de son pays ; il avait été décoré des ordres de Prusse, de Russie, de Suède, de France et de Belgique ; et il appartenait à toutes les principales sociétés savantes de l'Europe (1). Sans doute ces distinctions, les dernières même, ne prouvent pas toujours en faveur de ceux qui les obtiennent ; les exemples au besoin ne

savants grand-croix ; je ne veux pas en répondre. J'ai eu, pendant les huit années de son règne, entre 20 et 30 lettres écrites *de sa propre main* ; dans celle qui accompagne le cordon blanc, il dit qu'il aimait à montrer qu'il estime le mérite littéraire au moins à l'égal de tout autre mérite. » (Le 28 janvier 1848). Il est beau de penser ainsi et surtout d'agir en conséquence.

(1) Sa nomination dans notre Académie datait de 1829 ; il avait été nommé officier de l'ordre Léopold, au mois de juillet 1846.

Il lui vint au sujet de cette décoration les plus honorables scrupules. L'arrêté royal portait : « Pour la part qu'il a prise à la publication des documents scientifiques envoyés au département de la Guerre par le gouvernement de S. M. le roi de Danemark. » « Or, je n'ai pas pris part, m'écrivait-il, à la publication de documents scientifiques quelconques qui ont été envoyés à votre gouvernement. L'unique hypothèse que je puis former, c'est que le major Olsen a envoyé de ses cartes qui reposent effectivement sur mes triangles, mais dont le détail et la publication appartiennent à l'état-major danois.... J'écrirai pour savoir ce qui s'est passé ; et, si mes soupçons sont justes, soyez persuadé que je ferai tout de ma part pour que la méprise soit rectifiée. » Je pris des renseignements de mon côté, et je pus lui annoncer qu'on avait voulu, avant tout, honorer en lui le mérite du savant, et qu'il avait été décoré non pas à cause, mais à l'occasion de l'envoi fait par le major Olsen, qui, du reste, avait été décoré lui-même, par le même arrêté royal. Ces scrupules sont rares ; et c'eût été, à ma connaissance, la première réclamation de ce genre.

manqueraient pas à l'appui de cette assertion, bien qu'il existe encore des sociétés savantes qui se respectent assez pour ne pas prostituer les honneurs dont elles disposent.

Ce qui formait le plus beau titre de Schumacher, celui auquel l'homme de mérite doit toujours attacher le plus de prix, c'est l'assentiment général de tous les gens de bien, de tous les hommes les plus élevés dans la science : c'est celui auquel on doit aspirer en définitive, si l'on avait eu le malheur de le méconnaître. Ce bien précieux il le possédait au plus haut degré : je ne pense pas que Schumacher eût un seul ennemi dans le monde scientifique ; et certes, s'il en eût existé, ils se fussent bien gardés d'oser se produire. Schumacher, au contraire, était lié avec tous les astronomes de notre époque ; par son caractère bon et conciliant, par son savoir étendu, par sa droiture, il était en possession de toute leur confiance, et l'on regardait comme un grand bien d'avoir mérité son estime. L'ami d'Olbers, de Gauss, de Bessel semblait en quelque sorte résumer en lui-même toute la considération que l'on portait à ces hommes distingués (1).

Il usa dignement de cette belle position pour se faire le centre de toutes les communications astronomiques, et pour se

(1) La mort de Bessel lui causa une peine infinie, et telle qu'il négligea toutes ses affaires, même son journal. « La dernière comète découverte par Brorsen, n'est autre que la comète de Biéla. Vous vous en serez aperçu d'abord, mais lorsque la lettre de M. Brorsen arriva, je venais de recevoir les tristes nouvelles de l'état dangereux de M. Bessel, qui ne me permettaient plus d'espérer. Toutes les comètes du monde m'étaient dans ce moment indifférentes, et je me bornai à communiquer la découverte aux astronomes sans y regarder de près. Nous vivions, M. Bessel et moi, depuis 37 ans, dans la plus intime liaison. » Altona, le 30 mars 1846.

constituer le lien entre les hommes qui cultivaient avec le plus d'activité sa science de prédilection. Ses *Astronomische Nachrichten* forment une des collections scientifiques les plus précieuses qui existent, un des recueils qui ont servi le plus utilement l'astronomie (1). L'annuaire, qu'il commença en 1836, et dont il suspendit la publication en 1843, est un petit recueil dont l'existence a malheureusement été trop courte, mais qui était également conçu sur un excellent plan.

La complaisance de Schumacher était extrême; il suffisait de lui témoigner un désir, pour qu'il appliquât toute son activité et celle de ses amis aux moyens d'y satisfaire. Ceux qui l'ont visité, savent qu'il exerçait l'hospitalité de la manière la plus grande et la plus affectueuse. Son commerce était très-agréable; avec une instruction fort étendue, il causait d'une manière attrayante sur les sujets les plus divers : sciences, lettres, arts, les objets même futiles en apparence, rien ne paraissait lui être étranger (2). Sa conversation était gaie, spirituelle, relevée même par un léger grain de causticité qui jamais ne blessait personne, mais qui tendait à mettre en relief le côté plaisant des choses. J'ai remarqué cette même tendance chez un grand nombre d'hommes distingués; et ces élans d'une gaieté douce et inoffensive m'ont toujours donné une idée fa-

(1) Nous avons appris avec plaisir que, grâce aux soins de MM. Hansen et Petersen, ce précieux recueil pourra continuer à paraître encore.

(2) Il avait une prédilection pour les arts du dessin; et lui-même, en effet, dessinait fort bien; pendant le séjour que je fis chez lui, en 1829, il me fit la proposition de dessiner mon portrait pour l'offrir à ma femme. On conçoit que j'acceptai avec reconnaissance une proposition qui tendait à nous procurer un aussi agréable souvenir de notre visite à Altona.

vable de la bonté de leur cœur. Il serait impossible, en effet, de tirer une vengeance plus innocente de l'ennui que causent les ridicules, les sottises et souvent les méchancetés.

Notre confrère était de petite taille et d'une complexion très-délicate; il était souvent exposé à de cruelles migraines qui le rendaient incapable de tout travail suivi. Dans l'excursion que nous fîmes ensemble à Brême, il fallut nous arrêter toute une matinée à Harbourg, où nous avions passé la nuit, à cause d'un mal de tête qui faillit même lui faire reprendre le chemin d'Altona.

Tout, chez lui, se faisait avec l'ordre le plus parfait : il avait ses instants pour ses études, pour ses plaisirs : sa correspondance était tenue avec une régularité remarquable; ses lettres écrites avec une netteté qui aurait fait honneur à un professeur de calligraphie; la propreté la plus irréprochable régnait dans son observatoire, qui était véritablement un modèle dans son genre. La précision qu'il apportait dans ses observations et ses calculs, est connue de tous les astronomes (1) : est-il étonnant alors, si l'on considère surtout la circonspection qu'il mettait dans le choix des personnes appelées à le seconder, qu'il ait eu pour aides une série d'hommes distingués? Je citerai M. Gun-

(1) On se demande comment avec une correspondance aussi étendue, des occupations aussi nombreuses et aussi variées, et une aussi faible santé, il trouvait encore le temps de se livrer à des travaux particuliers. Au mois de juillet 1846, il me parlait de l'intention qu'il avait de donner une traduction de mes *Lettres sur la théorie des probabilités*. « J'aurais envie, écrivait-il, si je trouve le temps nécessaire, de les mettre moi-même à la portée de mes compatriotes. » Quoique l'honneur d'être traduit par un savant d'un aussi haut mérite, fût la plus belle récompense à laquelle un auteur put aspirer, c'eût été l'obtenir à un prix trop élevé, que d'exposer sa santé par un surcroît de travail.

lagler, actuellement professeur en Islande; M. Nissen, à Tonderw; M. Hansen, directeur de l'Observatoire de Gotha; M. Clausen, astronome à l'Observatoire de Dorpat; M. le professeur Peters, à Königsberg; M. le docteur Petersen, astronome à Altona (1).

Les événements déplorables qui, pendant ces derniers temps, ont porté le théâtre de la guerre dans son pays, avaient jeté la tristesse et l'inquiétude sur la fin de sa carrière (2). Il reçut dans cette circonstance un témoignage bien touchant de l'estime de toutes les principales sociétés savantes de l'Europe. Elles adressèrent des requêtes au gouvernement danois, pour le prier de soutenir de toute son influence l'Observatoire d'Altona et son savant directeur, dont la conservation intéressait à un si haut point la science. Cette démarche tout à fait inusitée, est certainement le témoignage le plus éclatant que l'on puisse rendre à un homme. Aussi produisit-elle son effet : le gouvernement danois proposa à M. Schumacher de lui payer son trai-

(1) On compte parmi ses élèves, MM. le professeur Ursin, à Copenhague; Olufsen, astronome dans la même ville; Selander, astronome à Stockholm; Swanberg, astronome à Upsal; Fuss, à Wilna; Agaardh à Lund; Sievers, à Copenhague; A. Neuman, en Hongrie; Th. Brorsen, astronome à Senftenberg; le docteur Gould, à Cambridge; et, dans les derniers temps, son fils Richard Schumacher, MM. A. Sontag, A. Quirling et le docteur Olde.

(2) Voici comment il exprimait ses appréhensions à ce sujet : « Vous connaissez l'état déplorable de mon pays, déchiré par les factions et par la guerre civile. Il est impossible de dire jusqu'à présent si les établissements scientifiques seront engloutis dans ce gouffre, ou si on leur permettra de subsister. En attendant, je continue mes paisibles travaux, quoique la tranquillité d'âme, si nécessaire pour bien travailler, me manque tout à fait. » 28 mars 1848.

tement *jusqu'à la paix* ; et presque en même temps, le gouvernement provisoire du Schleswig-Holstein lui fit des propositions semblables (1). Ces deux offres, arrivant simultanément, pouvaient paraître séduisantes, sans doute, mais elles étaient fort embarrassantes en même temps : il était évident, en effet, que chacune des parties, en proposant de se charger exclusivement des frais de l'Observatoire, avait en vue de faire acte de possession et de réclamer plus tard l'établissement en sa faveur. Dès lors, que devenait le sort de l'Observatoire ? Y aurait-il partage des instruments et déplacement du directeur ? C'était évidemment anéantir cette utile institution, ce centre si nécessaire aux besoins de l'astronomie.

Notre illustre confrère n'a point pu connaître la solution de ce problème, si triste et en même temps si inquiétant pour lui : il mourut à Altona le 28 décembre 1850, à 11 heures et demie du matin, après plusieurs semaines de maladie. Peu d'hommes laisseront des regrets plus universels et mieux sentis ; tout ce que la science compte d'écrivains éminents, s'est associé au deuil de sa famille.

#### A. QUETELET.

(1) « Ma lettre était à peine partie, lorsque des deux côtés, de Schleswig ( de la part du gouvernement provisoire ) et de Copenhague, on s'offrit de me payer mon traitement et d'entretenir l'Observatoire jusqu'à la paix. L'offre du gouvernement provisoire vient de lui, sans être sollicité ni directement ni indirectement par moi. » Altona, 10 février 1849.

**Publications de M. H.-C. SCHUMACHER.**

---

*Sammlung von Hülftafeln*; 5 livraisons in-8°. Copenhague, 1822.

*Astronomische Hülftafeln*; 10 broch. in-8°. Copenhague, 1820 à 1829.

*Tables auxiliaires astronomiques pour l'année 1829*. Copenhague, 1 vol. in-8°. (Traduction de la dernière livraison des *Astron. Hülf.*)

*Schreiben an den H. Dr W. Olbers enthaltend eine Nachricht über den Apparat, dessen er sich zur Messung der Basis bei Braack im Jahre 1820 bedient hat*. 1 cah. in-4°, chez Hammerick. Altona, 1821.

*Astronomische Abhandlungen*; 5 liv. in-4°, 1825 à 1825, chez Hammerick, à Altona.

*Journal of observations made for ascertaining the time of the place, in the observatory, which was erected at Helgoland for that purpose*; 1 broch. in-4° 1825.

*De latitudine speculae Havniensis. Viro Exc. Oveno Malting solennia quinquagenalia*; 1 broch. in-4°, chez Hammerick. Altona, 1827.

*Lettre à M. Bréguet sur une pendule astronomique*; 1 broch. in-8°, chez Hammerick. Altona, 1829.

*Astronomische Nachrichten*, 1825 à 1850. 51 vol. in-4°. Chez Perthes, à Hambourg.

*Jahrbuch*, depuis 1856 jusqu'en 1844. 9 vol. in-12. Chez Cotta à Stuttgart.

On lui doit aussi la publication de l'ouvrage de Bessel : *Populäre Vorlesungen über Wissenschaftliche Gegenstände*. Hambourg, 1848.

---

## NOTICE

SUR

### FRANÇOIS - XAVIER - JOSEPH DROZ ,

ASSOCIÉ DE L'ACADÉMIE ,

*Né à Besançon, le 31 octobre 1773, mort à Paris,  
le 9 novembre 1850 (1).*

---

Nos pertes sont bien fréquentes. La tombe est à peine fermée sur M. de Villeneuve-Bargemont qu'elle s'ouvre pour M. Droz; et la section de morale de notre Académie doit, en quelques mois, déplorer deux vacances.

François-Xavier-Joseph Droz était né à Besançon le 31 octobre 1773; il appartenait à une famille parlementaire, qui le destina de bonne heure à la carrière administrative. Il allait y entrer et se rendre à Paris quand la révolution éclata. M. Droz en adoptait les vrais principes avec un sage enthousiasme; et, en 1792, il partit pour la défendre dans le bataillon des volontaires du Doubs, où il occupait le rang de capitaine. Appelé

(1) Quatre discours ont été prononcés aux funérailles de M. Droz par MM. Guizot, Barthélemy St-Hilaire, Duvernoy et Mauvais; nous reproduisons ici le discours de M. Barthélemy St-Hilaire, président de l'Académie des sciences morales et politiques, en le faisant suivre de quelques notes.

ientôt dans l'état-major de l'armée du Rhin, en qualité d'ad-joint aux adjudants généraux, il y servit trois ans, et il assista au siège de Mayence. Mais, quand les dangers de la patrie furent conjurés, M. Droz revint aux études paisibles qu'il aimait; et, tout jeune encore, il remplit à l'école centrale du Doubs la chaire d'éloquence, qu'il garda jusqu'en 1802. Plus tard, et sans cesser de cultiver les lettres, il accepta un emploi auprès de M. François de Nantes, directeur des droits réunis, qui lui accordait, comme à plusieurs autres écrivains distingués, son intelligente protection, et qui l'honorait d'une amitié plus précieuse encore.

C'est dans ces fonctions, cessées avec l'Empire, que M. Droz écrivit ou conçut ses principaux ouvrages. Ils sont assez divers. Je puis parler de ses titres littéraires même devant cette tombe; car vous entretenir de ses travaux, c'est encore vous entretenir de ses vertus. Moraliste, historien, économiste, romancier même, M. Droz n'a poursuivi, sous ces formes différentes, qu'une seule idée : propager parmi ses semblables les nobles sentiments dont son âme était éprise. *L'essai sur l'art d'être heureux* commença, vers 1806, sa réputation, et M. Droz s'y trouve déjà tout entier. Des idées saines et élevées, un langage simple et empreint d'une sorte d'onction religieuse, une sérénité sincère, une tolérance que rien ne décourage, une douceur qui ne se dément point, une composition tout à la fois savante et légère, firent le succès de ce livre, et, ce qui touchait bien plus le cœur de notre confrère, son utilité. L'auteur révélait à ses lecteurs charmés l'art délicat qu'il pratiquait lui-même, et les engageait par de faciles conseils à le pratiquer comme lui. C'était un doux écho des doctrines que le monde avait jadis entendues de la bouche de Socrate, de Platon, de Fénelon, de Franklin, et même du ministre de Wakefield, que M. Droz con-

fondait dans son admiration et dans son culte. Les mêmes qualités, de grâce sans affectation, et de justesse sans austérité, se retrouvent dans son ouvrage sur la *Philosophie morale*, où il emprunte avec discrétion aux différents systèmes ce qu'ils ont de plus praticable et de plus vrai; dans ses *Applications de la morale à la politique*, où il donne aux citoyens et aux gouvernements des leçons trop peu écoutées; et, enfin, dans son *Essai sur le beau*, où la délicatesse du style n'ôte rien à la solidité des théories, qu'elle dissimule sans les affaiblir. M. Droz a porté ces qualités élégantes jusque dans l'économie politique. Il n'a point voulu décider les questions difficiles qui divisent la science; mais il s'est prononcé sans hésitation, comme sans excès, pour le système de la liberté, qui lui semblait plus conforme aux véritables intérêts et au bonheur de la société.

Ce sont encore là les principes généreux qui le dirigent dans l'ouvrage qu'il a consacré à la révolution, et auquel il travailla durant trente années avec la consciencieuse sollicitude d'un juge qui doit prononcer une sentence : témoin de cette prodigieuse époque, il n'a point voulu la retracer tout entière; il en a évité les trop douloureux tableaux, ne croyant pas sans doute qu'il pût être utile de les reproduire. Il s'est borné à l'*Histoire du règne de Louis XVI, pendant les années où l'on pouvait prévenir et diriger la révolution française*. Le titre seul du livre en indique suffisamment la pensée. M. Droz n'accuse personne; mais il ne cache point les fautes; il les signale pour que des temps plus heureux les évitent. Impartialité, droiture, modération, sagesse, amour de la patrie et de l'humanité, toutes les grandes qualités de l'historien éclatent dans ce livre accompli, qui est avant tout l'œuvre d'un homme de bien, et qui a eu la rare fortune de mériter l'estime et de réunir les suffrages de tous les partis.

Mais des idées plus hautes encore occupaient notre confrère; et deux opuscules, *Les pensées sur le christianisme* et *Les aveux d'un philosophe chrétien*, sont venus, il y a quelques années à peine, nous révéler les intimes et saintes préoccupations de son âme : « Lorsqu'on revient à la religion, a-t-il dit lui-même, il ne faut ni se cacher, ni se donner en spectacle; » maxime bien sage qu'il a su appliquer à sa propre conversion avec toute la modestie et toute la fermeté qu'on pouvait attendre de lui. Il n'avait jamais cessé d'être religieux; et les principes que lui avait inculqués dès l'enfance la piété paternelle, reparurent avec force vers la fin de sa carrière. Il avait jadis tenu à la société d'Auteuil, sans jamais lui appartenir complètement; la philosophie, dont la rigueur effrayait peut-être son gracieux talent, ne lui parut plus suffisante sur les dernières années de sa vie; et la religion fut pour lui comme le sceau mis aux saints efforts d'une existence entière.

Voilà, Messieurs, ce qu'a été notre vénérable confrère dans ses ouvrages et dans ses croyances. Mais ce qu'il y eut encore de plus solide en lui, ce furent ses vertus. Grâce à elles, il avait trouvé le bonheur sur cette terre autant qu'il est donné à l'homme de l'y trouver. Il n'a jamais cultivé que les idées les plus nobles et les sentiments les plus purs. Il a inspiré pour son caractère le respect profond de tous ceux qui l'ont connu, la vénération et la tendresse d'une nombreuse famille. Par ses écrits, il a contribué à entretenir dans les âmes le culte du bien et du beau : il l'a pratiqué lui-même avec une constance qui ne s'est pas un instant lassée, avec une foi énergique et calme qui n'a point faibli, même devant les tristes spectacles dont notre temps l'a plus d'une fois affligé.

M. Droz a cru au perfectionnement des hommes, parce qu'il avait toujours su se perfectionner lui-même; et loin de théories

funestes et honteuses qu'il a laissées aux esprits vulgaires et qui désespèrent de la vertu, il a montré par ses propres exemples comment on la fonde et comment on la propage. Si ses ouvrages n'ouvrent point des voies nouvelles à l'esprit humain, ils seront comptés du moins parmi les guides les plus sûrs et à la fois les plus aimables. Ils seront du petit nombre de ceux qui font honneur à notre temps et qui le recommandent à la postérité. On peut dire avec pleine franchise, devant la tombe de M. Droz et en présence de Dieu qui maintenant le juge, que nul ne fut de nos jours plus sincèrement homme de bien.

Que cet éloge mérité nous console, Messieurs, de cette perte nouvelle. La vie de M. Droz a été pleine autant qu'elle a été honorable; et son souvenir vivra parmi nous comme un de ces féconds exemples qui nous présentent la trop rare union de la sagesse et du patriotisme, du talent et de la vertu. B. S'-H.

---

*Nos tamen haec quocumque modo tibi nostra vicissim  
Dicemus..... Amavit nos quoque.....* (VIRGILE.)

La notice que l'on vient de lire rend un hommage bien mérité aux talents et aux vertus de l'illustre confrère que la mort nous a enlevé. Si je me hasarde à y joindre quelques mots, c'est pour rappeler les liens d'affection qui rattachaient M. Droz à notre Belgique. Vers la fin de sa vie, en effet, il cherchait à se délasser de ses travaux littéraires par des voyages, et souvent ses excursions le ramenaient parmi nous : Bruxelles avait fini par balancer Genève dans ses affections, et cependant il comptait dans cette dernière ville d'anciens et de nombreux amis.

Lui-même il nous a expliqué les causes de cette sympathie, en même temps qu'il nous exprimait ses remerciements au sujet

de sa nomination d'associé de la classe des lettres. L'opinion de cet écrivain distingué sur notre pays, est d'un trop grand poids, pour que je ne me fasse pas un plaisir de la citer ici. « Vous connaissez mieux que personne la haute opinion que j'ai des destinées de votre pays. Lorsque je le visitai pour la première fois, il y a une dizaine d'années, je fus frappé d'y voir l'industrie agricole et l'industrie manufacturière lutter de prospérité avec un égal succès; je trouvai le goût des beaux-arts généralement répandu. J'admirai dans plusieurs villes des établissements utiles, que je crus fondés par l'autorité publique, et je les admirai plus encore en apprenant qu'on les doit au zèle éclairé de particuliers occupés du bien général. Je n'ai trouvé nulle part les bons esprits mieux convaincus de cette vérité que, dans notre siècle éminemment industriel, il est indispensable de donner aux facultés humaines un grand développement intellectuel et moral : en effet, les hommes deviendraient bien pauvres, s'ils ne voulaient être que riches. Grâce à la facilité des communications, j'espère que désormais, Français et Belges causeront souvent ensemble sur de tels sujets (1). »

M. Droz était d'un caractère doux et aimant; il avait besoin de l'affection des autres hommes; et il eût été difficile de ne pas lui accorder la sienne, quand on avait le bonheur de le connaî-

(1) Lettre adressée au Secrétaire perpétuel le 29 janvier 1847. — L'attachement que M. Droz portait à la Belgique était certainement bien désintéressé; car il est peu d'auteurs français, dont nos libraires aient plus contrefait les ouvrages. Dans une de ses lettres, il signalait avec raison les préjudices que ces sortes de spéculations font aux lettres. « Vos libraires se sont bien hâtés de contrefaire mon dernier ouvrage, m'écrivait-il. Cela retardera sans doute beaucoup le moment où je pourrai faire une seconde édition. Voilà le très-grand inconvénient des contrefaçons; elles mettent obstacle à l'amélioration

tre. Il était le dernier survivant de cette pléiade de littérateurs distingués qui rappelaient, sous l'empire, l'union touchante des grands écrivains du siècle de Louis XIV. Les noms de Ducis, Andrieux, Picard, Droz, Campenon, Boufflers, Auger, sont aujourd'hui naturellement associés, comme le sont ceux de Boileau, Racine, Molière, Lafontaine; ils donnent une nouvelle preuve du charme que prête aux lettres une estime réciproque, fondée sur le talent et sur le caractère. Qui n'a lu avec attendrissement les charmantes compositions qu'ils s'adressaient mutuellement, surtout les vers si touchants d'Andrieux à Ducis.

Cher Ducis, quand tu viens visiter ma retraite,  
 Il me semble toujours voir entrer avec toi  
 L'incorruptible honneur, la franchise, la foi;  
 Sur tes beaux cheveux blancs qu'un vert laurier couronne,  
 Des talents, des vertus, le double éclat rayonne;  
 Je pense que le ciel daigne envoyer exprès  
 La sagesse vivante et sous de nobles traits,  
 Pour m'en faire éprouver l'influence prospère,  
 Et que tu viens bénir mes enfants et leur père!

Ces vers, on le sait, font partie de la charmante épître *Cécile et TERENCE*, qu'Andrieux avait composée pour célébrer le quatre-

des ouvrages; et c'est là ce qui devrait les rendre odieuses à quiconque voit dans les résultats de l'imprimerie autre chose que des produits matériels. » Il y a plus, la curiosité nous avait portés un jour à entrer chez un libraire, et à lui demander un exemplaire d'une contrefaçon d'un de ses livres pour le joindre à une collection curieuse qu'il formait de toutes les traductions et contrefaçons qui avaient été faites de ses ouvrages. En ouvrant le volume, M. Droz éprouva un sentiment de surprise et d'indignation; il reconnut que plusieurs passages avaient été complètement altérés.

vingtième anniversaire de Ducis. Les détails de cet anniversaire, qui donna lieu à une véritable fête de famille, ont été racontés avec une simplicité touchante dans le journal où l'illustre Ducis consignait de sa main ses souvenirs de chaque jour. Trente ans après, j'ai eu le plaisir de remettre cette page précieuse sous les yeux de M. Droz, et de lui causer une émotion bien douce (1).

Sans avoir atteint un âge très-avancé, M. Droz a survécu à la plupart des personnes qu'il avait le plus aimées. Au mois d'avril 1841, il fit une perte cruelle, qu'il supporta avec une sérénité d'âme et une résignation qu'on ne saurait trop admirer. Cependant, malgré son énergie, la mort de son épouse opéra une révolution sensible dans toute son existence morale. Si l'*Art d'être heureux*, si les *Pensées sur le christianisme*

(1) M. Ducis, le peintre, connaissait le profond respect que je portais à la mémoire de son oncle; il me fit l'amitié de détacher cette page du journal de l'illustre poète et de me l'offrir en y joignant les manuscrits d'Othello et d'Abufar. J'ai cru qu'on ne lirait pas sans intérêt les paroles si simples par lesquelles le vénérable octogénaire a exprimé les sentiments dont l'avait pénétré l'affectueuse attention de ses amis.

« 1815, août 25. — Lundi; diné dans le parc, chez Barskeville, dans le salon où j'avais diné il y a plus d'un an, avec Andrieux et M<sup>me</sup> Hauguet. J'avais à ma droite Droz, après Droz, Auger; après Auger était Andrieux, après Andrieux était Picard.

» Ces quatre bons amis sont venus ensemble me surprendre chez moi, lorsque j'étais à mon troisième, dans ma bibliothèque, écrivant à Droz. Ils m'ont déclaré que je dinerais avec eux ..... Entre la poire et le fromage, je parlai de mon épître à Campenon. On me pria d'en faire une lecture. Ayant oublié mes lunettes à la maison, Andrieux me prêta les siennes, qui ne me servaient pas bien. Je lisais assez mal. Droz me proposa de lire à ma place, ce que j'acceptai très-volontiers. Il lut à merveille, et il me donna du plaisir à entendre

n'étaient là pour nous révéler toute sa sensibilité et sa haute raison, il suffirait pour l'apprécier de jeter les yeux sur le passage suivant d'une de ses lettres, écrite dans le moment où il venait d'être soumis à la plus cruelle épreuve. « Tout ce que j'ai de philosophie m'eût sans doute abandonné, dans le cruel revers que je subis. Si j'ai conservé quelque courage, je le dois à ma femme; je lui dois d'avoir pu remplir un des plus importants devoirs du père de famille, celui de montrer à ses enfants comment on supporte le malheur. Le dernier entretien de ma femme avec moi et avec ses enfants, est sans cesse présent à ma pensée; il fait ma force et ma consolation : elle nous parla de la séparation momentanée qui allait avoir lieu; elle nous fit ses recommandations avec une parfaite pré-

mes vers dans sa bouche. Après cette lecture, Andrieux parla d'une pièce de vers intitulée le *Saule de Ducis, pour le jour où Jean-François Ducis a eu 80 ans révolus*. Cette pièce de 56 vers, composée, écrite de la main de Campenon, et envoyée à Andrieux des eaux de Plombières, fut parfaitement lue par Droz. Tout le monde en fut enchanté, et moi surtout à qui elle était adressée.

» Après cette lecture, Andrieux parla d'une pièce qu'il avait composée en réponse à l'épître que je lui ai adressée il y a quelque temps, et où il est fort question de feu son ami Collin d'Harleville. Andrieux nous lut cet ouvrage où il amène un récit charmant de Térence, ce grand poète comique latin, lisant en tremblant son Andrienne à Lélius, poète vieux déjà et depuis longtemps très-célèbre, qui le soutient, qui l'encourage, qui finit par être ravi de la comédie de Térence, et qui annonce dans lui l'honneur de la Thalie latine. La modestie de Térence et la noblesse d'âme de Lélius y sont admirablement peintes. Tout ce qui me concerne dans cet ouvrage m'a pénétré jusqu'au fond de l'âme. Andrieux y a déployé toute son amitié pour moi. Il allait me le remettre, lorsqu'ayant remarqué quelques retranchements nécessaires, il a cru devoir le garder encore

sence d'esprit; elle avait plus que du calme, c'était de la sérénité. Les sentiments que j'éprouvais, en l'écoutant, étaient surtout l'admiration et le respect. Maintenant pour ne point céder à la faiblesse, il me suffit de songer qu'elle me rendrait indigne de ma femme. L'exemple que j'ai reçu dirige habituellement ma pensée vers la reconnaissance que je dois encore à l'auteur des choses pour les faveurs qu'il a si longtemps répandues sur moi; il m'a donné 47 ans de l'union la plus heureuse; bien peu d'hommes ont un pareil lot dans la vie. Je remercie Dieu de n'avoir interrompu le cours des faveurs dont il me comblait qu'à une époque où la vieillesse m'assure que mon exil ne peut être fort long. Je remercie Dieu, puis-

quelque temps pour me le donner ensuite fixé et dans son dernier état. Ces deux pièces sont destinées à être imprimées dans l'édition de mes œuvres, qui doit paraître au commencement de septembre, temps où Campenon reviendra des eaux de Plombières à Paris.

» Ce dîner, si charmant, si honorable pour moi, était une petite fête de l'amitié, concertée entre les amis de Paris et les amis de Plombières; car M. de Boufflers, mon ancien confrère à l'Académie française, et avec qui j'ai toujours été très-bien, était alors aux eaux de Plombières auprès de Campenon à qui il lut mon épître, et qui me fit passer, de la part de M. de Boufflers, des assurances d'estime et d'amitié. Ils burent à notre santé à Plombières, et nous à la leur à Versailles.

» Ce dîner, où je vis tant d'amis et tant d'amitié autour de moi, est un des bonheurs les plus doux que j'aie éprouvés dans ma vie. C'est mon premier dîner de ma quatre-vingt-unième année dans laquelle je suis entré ce jour-là sous de si heureux auspices.

» Mes amis m'ont reconduit chez moi. Nous nous sommes tous embrassés, à ma porte, du meilleur cœur du monde, et ils ont été rejoindre leur voiture. »

qu'il a voulu rappeler ma femme, de lui avoir donné une fin si paisible et si douce. Je ne puis être ingrat, et le plus léger murmure serait de ma part un acte d'ingratitude..... Malgré l'exemple que j'ai reçu et les soins qui m'entourent, ne me croyez pas plus fort que je ne le suis réellement. Je ne suis point abattu; je ne souffre point; mais, par intervalle, j'éprouve de l'apathie; il m'est impossible de donner mon attention à tout ce qui sort d'un certain cercle d'idées, et, par conséquent, de me livrer à aucun travail : la lecture me fatigue et m'ennuie; peut-être un voyage me fera-t-il retrouver des facultés qui semblent me fuir. J'ai un désir extrême de voyager (1). »

Ce fut encore dans notre pays qu'il chercha quelque diversion à ses chagrins; il y vint au commencement du mois de juin suivant; et, pour donner un but utile à son excursion, il me proposa d'aller visiter avec lui la colonie des frères Moraves établie près d'Utrecht. « On parle aujourd'hui beaucoup de phalansthères, disait-il, et d'autres communautés de cette espèce, mais je ne

(1) Les traces de cet abattement se retrouvent dans une autre lettre que je reçus de lui vers la fin de la même année. « Vous me demandez si j'ai quelque travail en vue. Il me reste assez de liberté d'esprit pour suivre des idées, et j'en profite d'autant plus pour achever un travail historique, qu'il me tarde de l'avoir terminé; d'en être délivré. C'est le mot juste; je trouve en vieillissant, que l'histoire est encore plus triste qu'utile. Du reste, ne soyez pas en peine de moi : ma position est bonne sous des rapports essentiels. Quand Dieu voudra me tirer de ce monde, j'éprouverai un sentiment de joie d'aller retrouver ma femme, mon père, trois enfants que je n'ai fait qu'entrevoir et pleurer. Cependant je n'appelle par aucun vœu ce moment; puisqu'il affligera les enfants qui m'entourent et qui me témoignent tant d'affection et de sollicitude. Je me laisse aller aux vagues sur mon frêle navire. » Paris, 30 octobre 1841.

vois pas bien pourquoi ceux qui les vantent le plus, s'abstiennent de citer l'exemple de l'association des frères Moraves, qui existe cependant avec succès depuis un grand nombre d'années. »

M. Droz fut profondément édifié de l'air d'aisance et de bonheur de ces paisibles habitations, qui, au milieu des jardins qui les entourent, rappellent les poétiques souvenirs des missions du nouveau monde. Il visita les écoles, se fit rendre compte, dans tous leurs détails, des principes qui servent de base à la communauté; et quand vint le soir, il voulut assister aux prières qui terminèrent la journée. L'aspect de la modeste église entourée de vieux arbres, les derniers rayons du soleil qui coloraient les vitraux, les cantiques pieux chantés alternativement par les hommes et les femmes, le recueillement religieux qui se peignait sur les visages, tout ce qu'il voyait et entendait parut faire sur lui une impression profonde. Il lui fut facile de reconnaître qu'il s'agissait ici d'autre chose que de combinaisons sociales reposant sur des principes abstraits; et il s'expliqua mieux le silence de nos réformateurs modernes au sujet des frères Moraves.

Vers la fin de sa vie, M. Droz était revenu avec la plus grande ferveur vers les principes de la religion dont il s'accusait de s'être trop éloigné. Il publia les *Aveux d'un philosophe chrétien*, « comme les dernières observations d'un vieillard, qui se reporte vers les jours de sa jeunesse pour en expier les fautes. (1) » S'il se montrait sévère pour lui-même, il était plein de bienveillance pour les autres : il eût été impossible même de trouver plus d'égalité d'humeur et de bonté.

Jamais homme, jusqu'au bout de sa carrière, ne resta mieux d'accord avec lui-même et avec ses écrits : jusqu'à son dernier

(1) Dans l'avant-propos, p. 1.

instant il montra la même tranquillité d'âme, la même sérénité et il mourut véritablement en patriarche au milieu de trois générations d'enfants qui l'entouraient des soins les plus affectueux. Son passage dans un autre monde fut tel qu'il l'avait désiré, tel qu'avait été celui de l'épouse chérie qu'il aspirait depuis longtemps à aller rejoindre (1).

**A. QUETELET.**

(1) Voici quelques détails sur ses derniers instants ; je les dois à l'amitié de M. Michelot son gendre. « Il était allé à l'Académie française, le mardi 5 novembre. Il avait pris froid en revenant, quoiqu'il fût en voiture. Son catarrhe chronique l'a repris avec une grande intensité, lui a ôté son appétit et l'a jeté dans un grand état de faiblesse. Cependant il s'est encore levé le mercredi, jeudi et vendredi ; le samedi, il a quitté un instant son lit, mais il a été obligé de s'y remettre pour ne plus le quitter.

» Le médecin m'ayant dit qu'il avait les plus vives inquiétudes, j'avais écrit au confesseur ordinaire de M. Droz, et il était venu lui donner l'extrême onction à 4 heures ; notre bon père l'a reçue sans parler, mais avec toute sa connaissance et toute sa piété. Ensuite il s'est affaibli graduellement, en même temps que son pouls et sa respiration ; et c'est seulement par la cessation de tout bruit et de tout mouvement que nous nous sommes aperçus de sa fin. »

M. Droz n'a laissé qu'une fille mariée à M. Michelot, auteur de plusieurs ouvrages estimés et ingénieur distingué, comme l'est également son fils, M. Paul Michelot.

## PAROLES PRONONCÉES

AUX

### FUNÉRAILLES DE CH. - E. - J. THIRY,

MEMBRE DE L'ACADÉMIE,

*Né à Mons, le 8 janvier 1783, mort à Bruxelles,  
le 24 janvier 1831.*

---

Si je prends la parole sur le bord de cette fosse, c'est moins à titre de Secrétaire perpétuel de l'Académie royale de Belgique, que comme l'un des plus anciens confrères du défunt dans ce corps scientifique, ainsi qu'à l'Athénée royal de Bruxelles : cette double confraternité date, en effet, depuis plus de 51 ans.

Charles Thiry était né à Mons; il avait suivi de bonne heure la carrière de l'enseignement; en 1805, un décret des consuls l'avait nommé professeur de mathématiques au Lycée de Bruxelles, où il avait été appelé dès l'organisation de cet établissement (1804), en qualité de maître d'études. Quand l'Académie royale fut réorganisée en 1816, il fut désigné par le Gouvernement pour faire partie des membres de la section des sciences.

La confiance qu'il avait inspirée par ses connaissances et sa droiture, lui valut, en 1815, le titre de commissaire, et, plus

tard, d'inspecteur général du cadastre. Ce sont ces fonctions qui le portèrent à publier, en 1835, le *Règlement pour la conservation du cadastre en Belgique*, le seul ouvrage que nous ayons de lui.

Par suite de la révolution de 1830 et de l'achèvement des travaux auxquels il avait été préposé, il fut appelé à d'autres fonctions et nommé président du conseil des monnaies.

Une probité sévère, un commerce sûr, une régularité consciencieuse à remplir les fonctions administratives si délicates qui lui ont été confiées successivement, doivent lui assurer l'estime des gens de bien. L'Académie ne peut que regretter de n'avoir pas à conserver dans ses recueils des traces de son passage.

En lui exprimant ici un dernier adieu, je me rends, j'en suis persuadé, l'organe de ses confrères à l'Académie, comme aussi de ceux qui furent ses collègues à l'Athénée royal de Bruxelles.

**A. QUETELET.**

---

---

— M. Lesbroussart avait bien voulu se charger d'écrire la notice de M. le baron de Reiffenberg; des motifs de santé l'ont empêché de tenir sa promesse. Cette notice paraîtra dans l'*Annuaire* de 1852.

---

— Depuis l'impression de la liste nécrologique, sont décédés encore : le 9 mars 1851, M. J.-Ch. Oersted, associé de la classe des sciences, et, le 16 du même mois, M. Félix Bogaerts, correspondant de la classe des beaux-arts.

---

## CAISSE CENTRALE DES ARTISTES BELGES.

---

*Exposé général de l'administration de la Caisse centrale des artistes, pendant l'année 1850.*

---

La *Caisse centrale des artistes belges* ne compte que deux années d'existence ; cependant il est facile de juger, dès à présent, des services que cette utile institution est appelée à rendre. On peut même dire que ses succès ont dépassé toutes les espérances. Pour s'en convaincre, il suffit de jeter les yeux sur la liste des membres ; on y trouvera les noms des artistes et des littérateurs les plus distingués dont s'honore le pays.

Cet assentiment général est d'autant plus remarquable qu'aux termes du règlement organique, les cotisations des membres forment véritablement une œuvre philanthropique en faveur d'hommes de mérite qui pourraient être atteints par le malheur, ou en faveur de leurs veuves et de leurs orphelins.

La participation à la Caisse centrale ne constitue donc pas un droit nécessaire à l'obtention de secours ; l'institution a un but plus élevé : elle tend à soulager de véritables souffrances, et à le faire d'une manière efficace. Le comité a cru devoir mettre, surtout dans les commencements, la réserve la plus grande dans les admissions ; en sorte que le titre de membre pût être considéré comme une distinction (1).

(1) C'est en ces termes que s'exprimait aussi le rapport présenté à la classe des beaux-arts, dans sa séance générale du mois de septembre dernier :

« Pour en devenir membre, il ne suffit pas de cultiver les arts, il

D'une autre part, on a cru devoir fixer, à partir du 1<sup>er</sup> janvier de cette année, un droit d'entrée, très-modique à la vérité (10 fr.), qui se trouve suffisamment motivé par l'état prospère de l'association et par les sommes déjà recueillies par les membres actuels.

Dès son origine, la Caisse centrale a rencontré la plus vive sympathie dans plusieurs sociétés influentes de ce pays, et particulièrement dans le *Cercle artistique de Bruxelles* et dans l'*Association des artistes d'Anvers*.

Le comité a senti en même temps la nécessité de donner à l'institution nouvelle un caractère d'utilité générale. A cet effet, il a voulu que les intérêts des membres fussent représentés dans les localités les plus importantes de la Belgique par des comités spéciaux; il suffira de citer les noms des hommes honorables qui les composent, pour prouver qu'ils offrent toutes les garanties désirables. Ces comités spéciaux sont formés ainsi qu'il suit :

*Pour Anvers* : de MM. F. de Braekeleer, président; de Keyzer, trésorier; Corr, secrétaire; Buschmann, J. Geefs, Leys, le baron Wappers, Félix Bogaerts et Dyckmans;

faut mériter cette faveur par un caractère honorable. L'association doit présenter, avant tout, des garanties de moralité.

» En assurant des pensions et des secours aux artistes infirmes, et, en cas de décès, des pensions à leurs veuves, des tuteurs à leurs orphelins, les fondateurs de la Caisse n'ont pas entendu faire un appel à l'imprévoyance; ils ont voulu parer à ces infortunes imprévues, imméritées, qui frappent parfois l'artiste et l'homme de lettres au bout de leur carrière.

» Il s'est également abstenu de faire un appel à la générosité des amis des arts en faveur de l'association, avant de les avoir mis à même d'en apprécier par eux-mêmes l'utilité et l'importance. »

*Pour Gand* : de MM. Roelandt, président ; Ed. De Busscher, secrétaire ; le baron de Saint-Genois, Mengal, d'Huyvetter ;

*Pour Liège* : de MM. Baron, président ; Daussoigne, Polain, Grandgagnage, Capitaine, d'Otreppe de Bouvette, Fétis, Vieillevoie, et de MM. les présidents du Cercle artistique, de la Société d'émulation, de la Société militaire et de la Société du Casino.

Quant aux ressources de l'association, le comité a continué à recevoir, outre les cotisations annuelles des membres, le subside de 1,000 fr. que le Roi, protecteur de l'Académie, a bien voulu lui faire parvenir. Sa Majesté a prouvé ainsi qu'elle avait entendu accepter dans toute son extension le patronage de la *Caisse centrale des artistes*.

Le Gouvernement, de son côté, a continué sa bienveillance à l'institution naissante ; nous lui devons un nouveau subside de 1,000 francs, et l'adoption d'une mesure qui était vivement désirée et qui contribuera, du moins il est permis de l'espérer, à accroître les recettes de l'association (1).

(1) Voici la circulaire de M. le Ministre de l'intérieur adressée aux gouverneurs des provinces :

« La *Caisse centrale des artistes belges*, qui a été créée, l'année dernière, sous le patronage de la classe des beaux-arts de l'Académie royale de Belgique, est une institution digne au plus haut degré d'être encouragée et soutenue par le Gouvernement : les avantages qu'elle offre aux artistes de tout genre n'auront pas échappé à votre attention, lorsque vous aurez lu, dans le *Moniteur*, l'arrêté royal du 10 janvier 1849, par lequel le règlement de cette Caisse a été approuvé.

» Le Gouvernement a alloué un subside de 1,000 francs au comité administratif de la Caisse pour l'aider à pourvoir aux frais de premier établissement ; mais ce subside ne suffit pas pour que l'on puisse cou-

La commission administrative de l'exposition des objets d'art qui était ouverte à Gand, dans le cours de l'année dernière, avait été invitée à prélever, au bénéfice de la Caisse centrale, un tantième sur les droits d'entrée; cette demande a été favorablement accueillie, et il y a été fait droit; mais nous ne connaissons pas encore d'une manière précise la part qui revient à l'association. Nous devons des remerciements à la commission de Gand, pour avoir accepté une honorable initiative que nous avons présentée l'année précédente, mais sans succès, à la commission administrative d'Anvers. Quoi de plus juste cependant que le prélèvement en faveur d'artistes malheureux, d'une part, dans les

virer ces dépenses, sans toucher au produit des cotisations et des souscriptions personnelles des membres de l'association, et il est à désirer que d'autres ressources viennent s'y joindre.

» L'un des moyens les plus efficaces pour atteindre ce but, ce serait de réserver pour la *Caisse centrale des artistes* une part du produit des cartes d'entrée et de la vente du catalogue, lorsqu'il y a exposition nationale d'objets d'art. Je me réserve d'introduire une disposition dans ce sens dans le règlement de ces expositions. Mais cette mesure pourrait être appliquée à toutes les expositions particulières qui se font dans les différentes villes du royaume, à l'effet de mettre en relief le talent de nos artistes et de faciliter le placement de leurs œuvres.

» Comme ce serait en faveur des artistes eux-mêmes que le tantième serait prélevé, on pourrait même étendre ce prélèvement au placement des objets d'art qui s'opère, dans chaque exposition, par l'entremise de la commission directrice.

» Je recommande cette mesure, M. le Gouverneur, à votre attention particulière, il ne me semble pas douteux qu'elle n'obtienne l'assentiment des artistes, qui sont tous intéressés à ce qu'elle soit généralement adoptée. »

recettes que produisent les ouvrages de leurs camarades ?

On se rappelle qu'à l'époque de la fête du 5 janvier dernier, la commission organisatrice avait, par une pensée honorable et généreuse, prélevé cinq pour cent sur les prix de tous les tableaux acquis pour sa tombola; cette commission a versé depuis dans la Caisse centrale, par les soins de M. Gauchez, son président, une somme de 4,760 francs. Espérons qu'un aussi bel exemple ne sera point stérile, et que désormais aux fêtes qui auront pour objet les arts et les lettres, s'associeront des actes de bienfaisance en faveur des artistes et des gens de lettres frappés par le malheur.

C'est le même sentiment qui avait porté le *Cercle artistique de Bruxelles*, à verser également dans la Caisse centrale ce qui lui était resté disponible de la fête donnée, il y a deux ans, au marché de la Madeleine.

Nous aurons soins désormais d'enregistrer tous les faits analogues; il est juste qu'ils trouvent aussi leur place dans l'histoire de l'art en Belgique; car l'art, dans ses plus belles manifestations, se montre toujours généreux et sympathique pour le malheur.

Pour augmenter les ressources de la Caisse, le comité a conçu le double projet de donner un concert, par les soins de M. Fétis, avec le concours de nos principaux artistes musiciens, et d'organiser une tombola au moyen des dons de nos peintres, sculpteurs, graveurs et gens de lettres. Ce dernier projet a reçu un commencement d'exécution, et il promet dès à présent les résultats les plus avantageux. Sans y avoir été officiellement invités, tous nos principaux artistes ont voulu prendre part à cette œuvre de bienfaisance et ont déposé spontanément leurs offrandes.

M. le Ministre de l'intérieur a saisi cette occasion pour

donner une preuve nouvelle de sa sympathie en faveur de la Caisse centrale; il lui a fait parvenir un riche présent de gravures, de lithographies et de livres.

L'ensemble de tous ces dons a été soumis à l'appréciation d'une commission spéciale composée de MM. C. Van den Berghe, Étienne Le Roy et Dero-Bekker, et il a été convenu qu'en aucun cas, la valeur des billets émis ne dépasserait la somme fixée par l'expertise.

La valeur des objets exposés dans les salles de l'Académie a été estimée à 21,000 francs. L'exposition a été ouverte au commencement du mois de septembre dernier, mais le malheur imprévu qui a plongé la Belgique dans le deuil, en même temps que l'ouverture de deux souscriptions nationales, ont porté le comité à suspendre temporairement l'exposition, qui continue cependant à s'enrichir de nouveaux présents.

Il me reste maintenant à vous donner un aperçu de l'état de la Caisse centrale, d'après les comptes qui viennent d'être présentés par M. Braemt, son trésorier, comptes qui ont reçu l'approbation du comité central.

### Recettes de 1850.

Subside du Roi, pour 1850 . . . . . fr.	1,000 »
— du Gouvernement . . . . .	1,000 »
Produit des cotisations . . . . .	1,586 10
Somme versée par la commission de la fête du 5 janvier 1850 . . . . .	4,760 »
Intérêts échus au 1 <sup>er</sup> novembre 1850, des rentes acquises . . . . .	206 20
	<hr/>
A REPORTER. . . . . fr.	8,552 30

( 185 )

REPORT. . . . . fr.	8,552 30
Bonification sur l'achat des rentes et encaisse . . .	185 83
Premiers produits de la tombola organisée en 1850.	1,500 "
	<hr/>
Recettes de 1850 . . . . .	10,238 13
Recettes de 1849. . . . .	4,102 33
	<hr/>
TOTAL. . . . . fr.	14,340 46
	<hr/>

### Dépenses de 1850.

Frais d'administration de toute nature. . . . .	377 15
	<hr/>

Les dépenses, comme on le voit, ont été peu élevées ; encore est-il juste de dire qu'une partie appartient à l'année 1849.

L'avoir effectif de l'association s'élevait donc à près de 14,000 francs.

A cette somme, il convient d'en ajouter une autre de 1,000 francs environ, due à la Caisse centrale pour intérêts échus, pour cotisations non payées, etc. ; en sorte qu'au 5 février dernier, époque à laquelle les comptes ont été arrêtés, l'avoir de l'association s'élevait à la somme de fr. 15,100 15 cs.

Ces résultats, nous le répétons, sont aussi favorables qu'on pouvait le désirer, si l'on considère que la Caisse centrale ne compte encore que deux années d'existence.

Bruxelles, le 6 février 1851.

*Le Secrétaire perpétuel de l'Académie,*

QUETELET.

*Règlement pour la Caisse centrale des artistes belges (1).*

---

ART. 1<sup>er</sup>. Il est formé, sous la dénomination de *Caisse centrale des artistes belges*, une association dont le but est d'assurer des pensions et des secours aux artistes infirmes et à leurs familles.

L'association a son siège à Bruxelles, au secrétariat de l'Académie royale de Belgique.

ART. 2. Pour être membre de l'association, il faut : 1<sup>o</sup> être agréé par le comité ; 2<sup>o</sup> signer une adhésion aux présents statuts, dans la forme qui sera ultérieurement déterminée ; 3<sup>o</sup> payer exactement la cotisation fixée à un franc par mois.

Tout membre de l'association qui manque à cet engagement, cesse de faire partie de l'association.

Le comité, juge des causes qui empêchent un membre de payer exactement sa cotisation, décide si le membre doit être relevé de sa déchéance.

ART. 3. La caisse est instituée pour les artistes peintres, sculpteurs, graveurs, dessinateurs, musiciens, architectes et littérateurs, qui seront invités à s'associer conformément à l'art. 4 ci-après.

Les membres de l'Académie sont admis de droit dans l'association.

L'association admet dans son sein, comme membres honoraires, les amateurs qui consentent à contribuer à l'alimentation de la caisse.

ART. 4. Pour la première formation de l'association, le

(1) Approuvé par arrêté royal du 10 janvier 1849.

comité adressera aux artistes qui se sont fait honorablement connaître par leurs travaux, une invitation personnelle de s'associer, accompagnée d'un exemplaire des présents statuts.

Chaque année, des invitations seront adressées de la même manière aux artistes qui auraient été involontairement oubliés dans les invitations des années précédentes, ou qui se seront fait connaître récemment par la production d'un ouvrage important.

ART. 5. Les intérêts de la caisse centrale des artistes belges sont gérés par un comité composé du bureau de la classe des beaux-arts de l'Académie royale de Belgique, auquel seront adjoints six membres de la classe, nommés par elle.

La durée du mandat de ces six membres est de cinq ans; les membres sortants peuvent être réélus.

Si l'un des académiciens désignés pour faire partie du comité vient à être nommé du bureau de la classe, il lui est donné un suppléant, pour la durée de son mandat de membre du bureau.

Le comité peut délibérer au nombre de cinq membres.

Les résolutions sont prises à la majorité absolue des suffrages; en cas de partage, la voix du président est prépondérante.

Il est tenu procès-verbal des délibérations; les procès-verbaux font mention des membres qui ont assisté à la séance.

Le comité se réunit au moins une fois par mois, au plus tard la veille du jour de la séance de la classe des beaux-arts.

Le comité nomme, parmi les associés, un agent dans chaque localité importante sous le rapport des arts.

**ART. 6.** Le directeur de la classe des beaux-arts préside le comité; il est remplacé, en cas d'absence, par le vice-directeur.

La classe nomme un trésorier parmi les six membres du comité dont le choix lui est confié.

Le comité fait un règlement d'ordre intérieur, lequel est soumis à l'approbation de la classe des beaux-arts.

**ART. 7.** Les sources de revenu de la caisse centrale des artistes belges sont :

1<sup>o</sup> La cotisation personnelle obligatoire des membres de l'association;

2<sup>o</sup> La rétribution volontaire des amateurs, membres honoraires;

3<sup>o</sup> Les dons et legs des particuliers;

4<sup>o</sup> Les subventions qui seront réclamées du gouvernement et autres autorités;

5<sup>o</sup> Le produit des expositions, des concerts ou des fêtes publiques, que le comité pourra organiser dans l'intérêt de la caisse et, en général, de toutes les recettes qui seront réalisées en dedans et en dehors de l'association.

**ART. 8.** La cotisation personnelle des membres de l'association, ainsi que la rétribution volontaire des amateurs, est acquittée tous les mois entre les mains du trésorier de l'association pour Bruxelles et, pour la province, chez l'agent du comité.

Les quittances à délivrer sont coupées dans un registre à souche paraphé par le président et le secrétaire perpétuel.

Le 15 de chaque mois, le trésorier et les agents de comité dans les provinces versent chez l'agent du caissier général de l'État de leur ressort, les sommes provenant des dites cotisations et rétributions mensuelles.

Les agents provinciaux transmettent immédiatement au trésorier le récépissé du versement.

ART. 9. Les subsides accordés à l'association, soit par l'État, soit par la province, soit par la commune, sont liquidés au profit du secrétaire perpétuel de l'Académie, lequel acquitte les mandats. Le trésorier encaisse les sommes et opère le versement dans la forme prescrite à l'article qui précède. Il en est de même des sommes de toute autre recette quelconque, opérée au profit de l'association.

Toutefois, pour éviter des pertes d'intérêts, le comité peut autoriser le placement immédiat de toutes ou partie de ces sommes.

Le trésorier de l'association ne peut conserver en caisse une somme excédant 500 francs en espèces.

Toute somme versée à la caisse lui est définitivement acquise.

Il n'y a lieu, en aucun cas, à restitution.

ART. 10. Le directeur de l'administration du trésor public ouvre un compte courant à la caisse centrale des artistes belges.

Tous les trois mois, il communique un extrait de ce compte au Ministre de l'intérieur, qui le transmet au secrétaire perpétuel.

ART. 11. L'avoir de l'association est placé en rentes sur l'État, ou en obligations du trésor. Le comité statue sur les placements qui sont opérés par l'intermédiaire du ministère des finances.

Toute inscription nominative de rente porte l'annotation suivante :

*La présente inscription ne pourra être transférée qu'à la demande de la caisse centrale des artistes belges.*

Les intérêts des capitaux inscrits au nom de l'association lui sont portés en compte par l'administration du trésor.

Les titres des rentes demeurent déposés au ministère des finances.

ART. 12. Dans la séance qui suit la communication de l'extrait de compte dont il est parlé à l'art. 10; le comité statue sur le placement des fonds disponibles.

ART. 13. Le compte et le bilan de la caisse sont dressés chaque année; ils sont soumis à l'examen du comité, qui les arrête définitivement. Ce compte, accompagné d'un exposé général de l'administration de la caisse pendant l'année écoulée, est inséré dans l'*Annuaire de l'Académie royale de Belgique* et dans le *Moniteur*.

Chaque membre de l'association reçoit un exemplaire de cet exposé général, par les soins du comité.

ART. 14. Le comité n'emploie en dépenses que les intérêts de l'année précédente ou les arrérages produits par les fonds appartenant à l'association, sans jamais toucher au capital. Jusqu'au jour où les intérêts annuels des capitaux de l'association auront atteint la somme de six cent cinquante francs, le comité est autorisé à disposer, chaque mois, d'une somme de cinquante francs.

ART. 15. Le comité prononce dans toutes les questions de collation de pension ou de secours; il détermine le taux et la durée de ces derniers, selon les circonstances, dont l'appréciation lui est abandonnée.

Les membres de l'association qui se croiraient lésés par une décision du comité, peuvent en appeler à la classe des beaux-arts, laquelle, après avoir entendu les observations du comité, réforme ou maintient la décision.

ART. 16 La caisse prend à sa charge :

- 1° Des pensions ;
- 2° Des secours temporaires.

Les pensions sont exclusivement destinées aux veuves ; elles sont conférées par la classe des beaux-arts , sur la proposition du comité ; elles ne peuvent excéder douze cents francs par an ; la veuve qui se remarie cesse d'y avoir droit.

Les secours accordés aux orphelins prennent la dénomination de *bourses d'éducation*.

Les bourses d'éducation ne peuvent excéder quatre cents francs par an ; elles ne peuvent être conservées au delà de l'âge de 18 ans accomplis.

ART. 17. Le comité nomme , parmi les membres de l'association , un patron à tout orphelin titulaire d'une bourse d'éducation.

Le patron veille à ce que l'orphelin boursier acquière un état en rapport avec la position que son père occupait.

Le patron est le seul intermédiaire entre le boursier et le comité ; il signale à ce dernier tous les faits importants qui intéressent l'orphelin placé sous son patronage.

ART. 18. L'association est pourvue d'un conseil judiciaire et d'un conseil médical dont les membres sont nommés par le comité.

Le conseil judiciaire est composé de la manière suivante :

- 1° D'avocats à la cour de cassation ;
- 2° D'avocats et d'avoués à la cour d'appel ;
- 3° D'un notaire.

Les membres de ce conseil sont consultés individuellement par le comité sur les questions relatives aux intérêts des veuves et orphelins secourus par l'association. Leurs

vacations sont entièrement gratuites L'association ne prend à sa charge que les frais de justice.

**ART. 19.** Le conseil médical est composé de la manière suivante :

- 1<sup>o</sup> De docteurs en médecine ;
- 2<sup>o</sup> De docteurs en chirurgie en nombre proportionnel aux besoins ;
- 3<sup>o</sup> De pharmaciens dans chaque localité où le comité en jugera l'institution nécessaire.

Les médecins de ce conseil prêtent gratuitement leurs soins, sur la réquisition du comité ou de son agent, aux artistes malheureux faisant partie de l'association.

Le pharmacien fournit, sur l'ordonnance du médecin du conseil, les médicaments à des prix réduits, d'après un tarif arrêté de commun accord avec le comité.



*Liste des membres de l'association de la Caisse centrale  
des artistes (15 janvier 1851).*

	Quotité par an.
SA MAJESTÉ LE ROI, protecteur de la caisse centrale . fr.	1,000
AERTS, Égide, professeur au Conservatoire royal de musique de Bruxelles, rue Verte, 100, faubourg de Schaerbeek . .	12
ALVIN (de l'Académie), directeur au Ministère de l'intérieur, à Bruxelles . . . . .	12
BALAT, architecte, plaine Ste-Gudule, n° 9, à Bruxelles . .	12
BARON (de l'Académie), professeur à l'Université de Liège.	12
BATTA (père), professeur de solfège au Conservatoire, rue du Méridien, 40, faubourg de Schaerbeek . . . . .	12
BILLOIN, Ch., peintre, rue Duquesnoy, 36, à Bruxelles . .	12
BLAES, Jean-Baptiste, professeur de clarinette au Conserva- toire, rue du Midi, 7, faubourg de Schaerbeek . . . . .	12
BOCK, C. (de l'Académie), homme de lettres, à St-Josse- ten-Noode . . . . .	12
BOSSELET, P., professeur d'harmonie au Conservatoire, à Bruxelles . . . . .	12
BOVIE, Félix, peintre, Marché-aux-Charbons, à Bruxelles .	12
BRAEMT (de l'Académie), graveur, à Bruxelles . . . . .	12
BROWN, Henri, graveur, rue de la Couronne, 245, à Bor- gerhout, lez-Anvers . . . . .	24

BUSCHMANN, Ern. (de l'Académie), à Anvers. . . . .	12
CAPRONNIER, J.-B., peintre sur verre, rue du Brabant, 114, faubourg de Schaerbeek. . . . .	12
CHALON, Regn., numismate, rue d'Anderlecht, 37, à Bruxelles.	12
CLAYS, Paul-Jean, peintre, rue Royale neuve, 53, à Bruxelles.	12
CLUYSENAER, Jean-Pierre, architecte, courte rue des Arts, 6, à St-Josse-ten-Noode . . . . .	12
COOMANS, Jos., peintre, rue des Pierres, 89, faubourg de Schaerbeek . . . . .	25
COOMANS, Aug. (fils), peintre, rue des Pierres, 89, faubourg de Schaerbeek . . . . .	12
CORNELIS, J., professeur de chant au Conservatoire, rue de la Paille, 12, à Bruxelles . . . . .	12
CORR, Erin (de l'Académie), graveur, à l'Académie d'Anvers.	12
L. COUSIN, chef de musique au régiment de ligne, à Namur.	12
DAUSSOIGNE-MÉHUL (de l'Académie), directeur du Conservatoire de Liège . . . . .	12
DE BÉRIOT, C. (de l'Académie), professeur de violon au Conservatoire, à Bruxelles . . . . .	12
DE BIEFVE, P. (de l'Académie), peintre, à Anvers. . . . .	12
DE BRAEKELEER, Ferd. (de l'Académie), peintre, à Anvers.	12
DE CORNILLON, P., professeur de violon au Conservatoire, rue de Ruysbroek, 31, à Bruxelles . . . . .	12
DE HEMPTINNE, A. (de l'Académie), rue des Fripiers, à Bruxelles . . . . .	12
DE KEYSER, A. (de l'Académie), peintre, à Anvers. . . . .	12
DELMOTTE, Henri, commissaire de district, à Nivelles. . . . .	12
DEMAN, Gust., architecte, rue Léopold, à Ixelles . . . . .	12
DEMANET, Ch.-A.-J., peintre, rue Carreveld, 155 bis, à Ixelles.	12
DE MARNEFFE, Fr., peintre, rue des Palais, 25, à Schaerbeek.	12
DE SELYS-LONGCHAMPS, Edm. (de l'Académie), à Liège. . . . .	12
DE STASSART (Le baron), (de l'Académie), ministre plénipotentiaire, ancien président du Sénat, rue Montoyé, faubourg Léopold. . . . .	12

DE WITTE, Ph.-Jacq., professeur à l'Académie de Courtrai, Grande-Place, à Courtrai . . . . .	15
DIELMAN (père), P.-E., peintre, Vieille chaussée, 15, à Schaerbeek . . . . .	12
DILLENS (aîné), Henri, peintre, rue S <sup>te</sup> -Anne, 1985, à Anvers.	12
DILLENS, Adolp., peintre, rue de l'Escalier, 5, à Bruxelles .	12
D'OMALIUS, J. (de l'Académie), à Halloy. . . . .	12
D'HONT, Vital, peintre, Longue-rue-Neuve, 204, à Bruxelles.	12
DUMONT, A. (de l'Académie), professeur à l'Université de Liège . . . . .	12
DUMONT, J., architecte, rue de l'Observatoire, 11, à Bruxelles.	12
DYCKMANS, M <sup>lle</sup> , professeur de piano au Conservatoire, rue du Parchemin, 5, à Bruxelles . . . . .	12
FÉTIS, F. (de l'Académie), directeur du Conservatoire, à Brux.	12
FÉTIS, Éd. (de l'Académie), rue d'Or, 12, à Bruxelles . .	12
FRAIKIN, C.-A. (de l'Académie), statuaire, chaussée d'Haecht, à Schaerbeek . . . . .	12
FRIARD, professeur de hautbois au conservatoire, rue de la Senne, 17, faubourg de Schaerbeek . . . . .	12
FOURMOIS, peintre, chaussée d'Ixelles, 104 . . . . .	12
GALLAIT, Louis (de l'Académie), peintre, rue des Palais, à Schaerbeek . . . . .	12
GAUCHEZ, Léon, homme de lettres, Nouveau-Marché-aux- Grains, 32, à Bruxelles. . . . .	24
GEEFS, Guillaume (de l'Académie), statuaire, faubourg de Schaerbeek . . . . .	12
GEEFS, Jos. (de l'Académie), professeur à l'Académie d'Anvers. . . . .	12
GEERTS, Ch. (de l'Académie), professeur à l'Académie de Louvain . . . . .	12
GODINEAU, Léop., professeur de piano au Conservatoire, rue de Ruysbroek, 39, à Bruxelles . . . . .	12
GODINEAU, Léon, professeur de solfège au Conservatoire, Vieux-Marché-aux-Grains, 41, à Bruxelles. . . . .	12

GOOSSENS, Homi., professeur de chant au Conservatoire, à Bruxelles . . . . .	12
GRANDGAGNAGE, F.-C.-Josse (de l'Académie), rue St-Gille, à Liège . . . . .	12
GURNET, François, peintre, rue Nevraumont, 2, à St-Josse- ten-Noode . . . . .	12
HANISCH, Henri, chef de musique au corps de sapeurs-pom- piers, à Bruxelles . . . . .	12
HART, L.-J., graveur en médailles, Passage St-Hubert, Ga- lerie du Roi, 6, à Bruxelles . . . . .	12
HENNE, Alex., secrétaire de l'Académie des Beaux-Arts, 388 <sup>A</sup> , chaussée d'Ixelles . . . . .	12
HEYNDRICKX, Fél., peintre, premier professeur à l'Académie d'Alost . . . . .	12
ISTAS, Aimé-Lam., chef de musique au 5 <sup>me</sup> régiment de ligne, rue du Soleil, à Anvers . . . . .	12
JACOB-JACOBS, peintre, rue du Navet, à Anvers . . . . .	12
JACQUET, statuaire, rue des Palais, 27, à Schaerbeek . . . . .	12
JAMBERS, Th.-Joachim, peintre, rue du Poinçon, 25, à Bruxelles . . . . .	12
JEHOTTE, Louis (de l'Académie), statuaire, à Bruxelles . . . . .	12
JONES, Ad., peintre, rue des Palais, 65, à Schaerbeek . . . . .	12
JOUVENEL, Ad. (de l'Académie), graveur, à St-Josse-ten- Noode . . . . .	12
KINDT, Adèle, peintre, place de la Reine, 8, à Schaerbeek . . . . .	12
LADOS, professeur de solfège au Conservatoire, à Bruxelles . . . . .	12
LAMBÉLÉ, G., professeur de clarinette au Conservatoire, Pas- sage St-Hubert, Galerie du Roi, à Bruxelles . . . . .	12
LATOUR, Éd., peintre du Roi, rue du Moulin, 33, faubourg de Schaerbeek . . . . .	12
LECLERCQ, Julien, sculpteur et graveur, rue du Commerce, 22, à St-Josse-ten-Noode . . . . .	12
LEMMENS, Jacq., professeur d'orgue au Conservatoire, rue de l'Évêque, 28, à Bruxelles . . . . .	12

LE ROY, Ét - Vict, peintre, rue Ducale, 13, à Bruxelles.	12
LE ROY, Jos., peintre, rue de Paris, 5, à Ixelles . . . . .	12
LE ROY, Will., peintre, à Bruxelles . . . . .	12
LESBROUSSART (de l'Académie), professeur émérite à l'Université de Liège, rue Verte, à Bruxelles . . . . .	12
MADOU (de l'Académie), peintre, rue de la Limite, 4, à St-Josse-ten-Noode . . . . .	12
MAGNÉE, F., calligraphe du Roi, rue Royale, à Bruxelles . . . . .	12
MANCHE, Edmond, peintre, à Belœil, près d'Ath . . . . .	12
MEGANCK, Jos., peintre, chaussée d'Etterbeek, à Ixelles . . . . .	12
MEUNIER, Ch.-Jean-Baptiste, graveur, Place du petit Sablon, 15, à Bruxelles . . . . .	12
MICHELOT, professeur de piano au Conservatoire, rue du Bois-Sauvage, 16, à Bruxelles. . . . .	12
MOLS, Florimont, peintre, rue Vanschoonbeke, section 5, à St-Laurent, lez-Anvers . . . . .	12
MOYSART, Louis, chef de musique au 2 <sup>e</sup> de lanciers, rue Neuve, 1277, à Namur . . . . .	12
NAVEZ, F.-J. (de l'Académie), peintre, directeur de l'Académie des Beaux-Arts, rue Royale, à Bruxelles . . . . .	12
NOLET DE BRAUWERE VAN STEELAND, J. (de l'Académie), rue du Brabant, à Ixelles . . . . .	12
PARTOES, H.-L.-F. (de l'Académie), architecte, à Bruxelles.	12
PARTOES, Alexis, architecte, rue des Cendres, 20, à Bruxelles.	12
PLANQUE, Fél., musicien, rue des Alexiens, 64, à Bruxelles.	12
PLATTEEL, Jean, peintre, rue du Curé, 20, à St-Josse-ten-Noode . . . . .	12
PORTAELS, peintre d'histoire, à Bruxelles . . . . .	12
QUETELET (de l'Académie), directeur de l'Observatoire, à Bruxelles . . . . .	12
QUINAUX, Jos., peintre, rue de la Procession, 14, à St-Josse-ten-Noode . . . . .	12
ROBERT, Alexandre, peintre, rue du Commerce, 22, à St-Josse-ten-Noode . . . . .	12

ROBERTI. Alb., peintre d'histoire, rue du Marais-Meyboom, 40, à Bruxelles . . . . .	12
ROELANDT, L. (de l'Académie), professeur à l'Université de Gand. . . . .	12
ROFFIAEN, Fr., peintre, rue Goffaert, 48, à Ixelles . . . . .	12
RUMMEL, Jean-Antoine, fabricant de pianos, Boulevard Botanique, 14, à Bruxelles. . . . .	12
SACRÉ, L.-J., musicien compositeur, rue Royale, à Bruxelles . . . . .	12
SAEMEN, Ant.-Franç., maître de chapelle à St-Jacques-sur-Caudenberg, rue de la Régence, 30, à Bruxelles . . . . .	12
SCHUBERT, Jos., dessinateur, rue de la Madeleine, 51, à Bruxelles . . . . .	12
SCHUBERT, F.-J., professeur de solfège au Conservatoire, rue Léopold, 78, à Ixelles . . . . .	12
SERRUYS, Louis, peintre, rue du Quai, 52, à Ostende . . . . .	12
SERVAIS, Adr.-Franç., professeur de violoncelle au Conservatoire de Bruxelles, à Hal. . . . .	12
SIMONIS, Eug. (de l'Académie), statuaire, à Koekelberg. . . . .	12
SNEL, J. (de l'Académie), rue de la Forge, 13, à St-Josseten-Noode . . . . .	12
SOUBRE, Étienne, compositeur, Boulevard de l'Observatoire, 24, à Bruxelles . . . . .	12
STAS, J.-S. (de l'Académie), professeur de chimie à l'École militaire, à Bruxelles . . . . .	12
STERNBERG, Louis, fabricant de pianos, rue de Ruysbroek, 40, à Bruxelles. . . . .	12
STROOBANT, François, peintre, rue des Douze-Apôtres, 5, à Bruxelles . . . . .	12
SUYS (de l'Académie), architecte, rue Royale extérieure, faubourg de Schaerbeek . . . . .	12
TARDIEU, Am.-Louis, homme de lettres, rue de l'Alliance, 27 <sup>A</sup> , à St-Josseten-Noode. . . . .	12
TAYMANS, Louis-Jos., peintre, rue d'Idalie, 27, à Ixelles. . . . .	12

THIBERGHIEU, Louis, peintre, rue de l'Arbre-Béni, 92, à Ixelles . . . . .	12
THOMAS, Alexandre, peintre, rue Royale extérieure, 64, à St-Josse-ten-Noode . . . . .	12
VAN BOMBERGHEU, Guillaume, peintre, rue des Flamands, 359, à Anvers . . . . .	24
VANDEBELEN, chef de division au Ministère de l'intérieur, section des beaux-arts et des lettres . . . . .	12
VAN EYCKEN, J. (de l'Académie), peintre, professeur à l'Académie des Beaux-Arts, à Bruxelles. . . . .	12
VAN HASSELT, A. (de l'Académie), inspecteur de l'instruction primaire, à Bruxelles . . . . .	12
VANHOESEN, P. J., professeur au Conservatoire de musique, rue Neuve, 15, à St-Josse-ten-Noode . . . . .	12
VAN LAMPEREN, professeur de solfège au Conservatoire, rue Camusel, 12, à Bruxelles . . . . .	12
VAN MOER, Jean-Baptiste, peintre, rue d'Or, 42, à Bruxelles.	12
VAN VOLXEM, J.-B., professeur de solfège au Conservatoire, rue de Ruysbroek, 80 bis, à Bruxelles . . . . .	12
VANSEVERDONCK, J., peintre, rue de Laeken, 35, à Bruxelles.	12
VENNEMAN, Ch., peintre, rue du Jardin, 406, à Anvers. . . . .	15
VERBOECKHOVEN, Eug. (de l'Académie), peintre, chaussée de Haecht, à Schaerbeek . . . . .	12
VERBOECKHOVEN (fils), Eug., peintre, chaussée de Haecht, à Schaerbeek . . . . .	12
VERWÉE, Louis-P., peintre, rue Royale extérieure, 26, à St-Josse-ten-Noode . . . . .	12
WERY, professeur de violon au Conservatoire, rue Carreveld, 177, à Ixelles . . . . .	12
ZANI DI FERRANTI, professeur de langue italienne au Conservatoire, à Bruxelles . . . . .	12

TOTAL des souscriptions. . . . . fr. 2,651

*Tombola en faveur de la Caisse centrale des artistes.*

---

**Donateurs.**

---

ACADÉMIE ROYALE DE BELGIQUE.	M. DUTRIEUX.
M. ACHARD.	» FÉTIS, F.
» ALVIN.	» FRAIKIN.
» BAL, J.	» GALLAIT.
» BALAT.	» GAUCHEZ, L.
» BARON.	» GEEFS, G.
» BILLOIN.	» GEEFS, J.
» BOGAERTS, F.	» GUFFENS.
» BOVIE, Félix.	» GURNET.
» BRAEMT.	» HENNE.
» BROWN, L.	» JACOBS.
» BUSCHMANN, Em.	» JACOB-JACOBS.
» CALAMATTA, L.	» JONES, A-R.
» CALAMATTA (M <sup>e</sup> ).	» KINDT, M <sup>lle</sup> .
» CHARETTE-DUVAL.	» KROLIKOWSKI, J.
» CLAES, Florent.	» LACROIX.
» CLAYS, P.	» LAMMENS.
» CORR, Er.	» LAVRY, Ch.
» DE BÉRIOT.	» LEYS.
» DE BRAEKELEER, F.	» LIES.
» DE BRAEKELEER, fils.	» LINNIG, EG.
» DE KEYZER.	» LINNIG, JOS.
» DERO-BECKER.	» MADOU.
» DE SENEZCOURT.	MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR.
» DUCPETIAUX, Ed.	M. NAVEZ.
» DUMORTIER, P.	» NOTERMAN, Em.

M. PARTOES.

- » PAYEN, Aug.
- » PELLAERT (le baron de).
- » QUETELET.
- » QUINAUX.
- » ROBBE.
- » ROBERT.
- » ROBERTI.
- » ROBIE.
- » ROELANDT, L.
- » ROFFIAEN.
- » SAINT-GENOIS (le baron J. de).
- » SCHUBERT.
- » SERRURE.
- » SIMONEAU.
- » SIMONIS, Eug.

M. SWERTS.

- » TARDIEU.
- » TAYMANS.
- » THOMAS.
- » VALERIO.
- » VAN ASSCHE, M<sup>lle</sup>.
- » VAN BOMBERGHEN.
- » VANDEN BERGHEN, C.
- » VAN EYCKEN.
- » VAN HASSELT.
- » VAN LAETHEM.
- » VAN MOER.
- » VERBOECKHOVEN.
- » VOORDECKER, Franç.
- » VOORDECKER, fils.
- » VOORDECKER, M<sup>lle</sup>.
- » WAPPERS, G. (le baron).

LA SOCIÉTÉ DES GENS DE LETTRES.

---

*Artistes et gens de lettres qui ont promis un don.*

M. HUARD, Louis.

- » JACOBS, Jos.
- » NOTERMANN.
- » PAYEN Auguste.

M. ROELANT, à Anvers.

- » VAN HASSELT, André.
- » VERBOECKHOVEN, Eug.
- » WAPPERS (le baron G.).



---



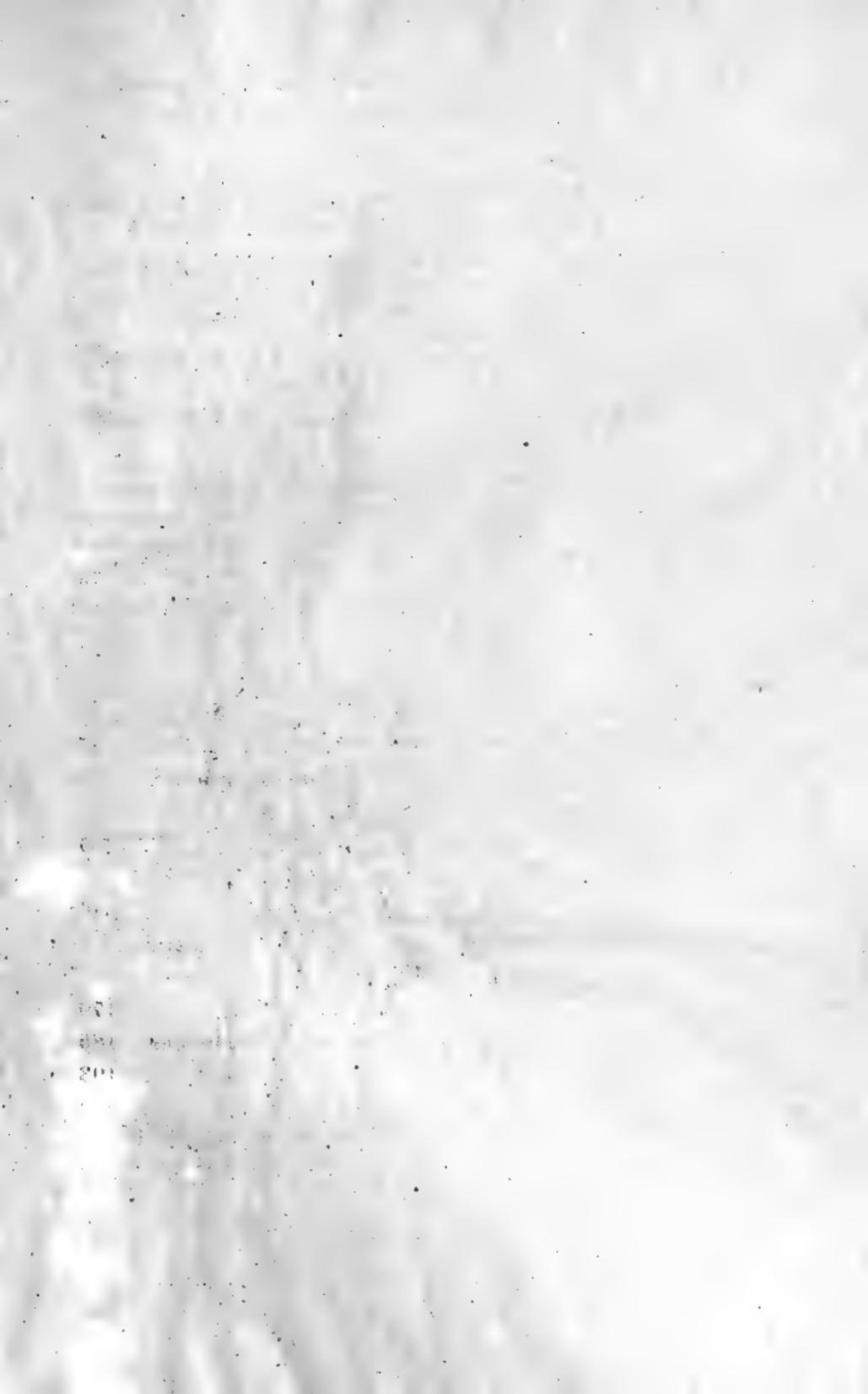
---

**TABLE.**


---

<i>Ephémérides pour l'année 1851. — Correspondance des ères anciennes avec l'ère vulgaire. — Éclipses.</i>	5
Fêtes mobiles. — Quatre-temps . . . . .	6
Calendrier . . . . .	7
Calendrier de l'Académie . . . . .	13
<i>Organisation de l'Académie. — Aperçu historique.</i> . .	14
Statuts organiques . . . . .	16
Règlement général . . . . .	20
Règlement intérieur de la Classe des sciences . . .	29
Articles additionnels . . . . .	31
Règlement intérieur de la Classe des lettres . . .	32
Articles additionnels . . . . .	35
Règlement intérieur de la Classe des beaux-arts . .	36
Local provisoire destiné à l'Académie . . . . .	39
<i>Travaux spéciaux de l'Académie. — Adjonction de savants et de littérateurs. — Rapport au Roi et arrêté royal</i> . . . . .	40
<i>Prix quinquennal d'histoire. — Rapport au Roi et arrêté royal</i> . . . . .	42
Règlement pour le prix quinquennal d'histoire . .	45
<i>Commission royale d'histoire. — Arrêté royal organique</i> . . . . .	46
Arrêté royal qui fait rentrer la Commission royale d'histoire dans le sein de l'Académie . . . . .	48
Bureau paléographique annexé à la Commission royale d'histoire . . . . .	49

Règlement intérieur de la Commission royale d'histoire.	51
<i>Correspondance de l'Académie.</i> — Arrêté royal accordant la franchise de port . . . . .	55
<i>Liste des membres, des correspondants et des associés de l'Académie.</i> — Bureau et commiss. administrative.	57
Classe des sciences . . . . .	58
Classe des lettres . . . . .	62
Classe des beaux-arts . . . . .	66
Commission royale d'histoire . . . . .	71
Commission de l'Académie pour la rédaction d'une biographie nationale. . . . .	72
Commission de la Classe des lettres pour la littérature flamande . . . . .	73
Commission de la Classe des beaux-arts pour la rédaction d'une histoire de l'art en Belgique . . . . .	<i>ib.</i>
Nécrologie. . . . .	74
<i>Notices biographiques.</i> — Notice sur Égide-Norbert Cornelissen, par M. Quetelet. . . . .	77
Notice sur Paulin-L.-C.-E. Louyet, par M. De Koninck.	120
Notice sur Henri-Chrét. Schumacher, par M. Quetelet.	146
Notice sur F.-X.-J. Droz, par le même. . . . .	163
Paroles prononcées aux funérailles de Ch.-E.-J. Thiry, par le même . . . . .	176
<i>Caisse centrale des artistes belges.</i> — Exposé général de l'administration de la caisse pendant l'année 1850. . . . .	179
Règlement pour la Caisse centrale des artistes belges.	186
Liste des membres de l'Association de la Caisse . . . . .	192
Tombola en faveur de la Caisse centrale des artistes . . . . .	



*Ouvrages publiés par l'Académie Royale, depuis sa réorganisation, en 1816, jusqu'à ce jour.*

Mémoires de l'Académie royale de Belgique, t. I à XXV; in-4°. Prix : 8 francs, à partir du tom. X.

Mémoires couronnés et Mémoires des savants étrangers, tom. I à XXIII; in-4°. Prix : 8 francs, à partir du tom. XII.

Bulletins de l'Académie, tom. I à XVII; in-8°. Prix par année : 2 volumes, 8 francs.

Annuaire de l'Académie, années 1835 à 1851, in-18. Prix : fr. 1,50 c<sup>s</sup>.

*Mémoires couronnés et Mémoires des savants étrangers.*  
Collection in-8°. — Tome I. — Des moyens de soustraire l'exploitation des mines de houille aux chances d'explosion, 1840. 1 vol. in-8°. Prix : 4 francs.

Tome II. — Mémoire sur la fertilisation des landes de la Campine et des dunes; par M. Eenens. 1 vol. in-8°, 1849. 2 francs.

Tome III, 1<sup>re</sup> partie. — Exposé général de l'agriculture luxembourgeoise, ou dissertation raisonnée sur les meilleurs moyens de fertiliser les landes des Ardennes, etc.; par Henri Le Docte. 1 vol. in-8°, 1849. fr. 1 60 c<sup>s</sup>.

Tome III, 2<sup>e</sup> partie. — Mémoire sur la chimie et la physiologie végétales et sur l'agriculture; par le même. 1 vol. in-8°, 1849. 2 francs.

Tome IV. — Mémoire sur le paupérisme dans les Flandres, par Ed. Ducpetiaux; 1 vol. in-8°, 1850.

Recueil de documents historiques relatifs à la Belgique, publiés par la Commission royale d'histoire. 14 vol. in-4°.

Compte rendu des séances de la Commission royale d'histoire ou Recueil de ses Bulletins. 15 vol. in-8°. Nouvelle série, 1 vol.







